

COURS
D'INSTRUCTIONS
FAMILIÈRES
SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

IV

COURS
D'INSTRUCTIONS

FAMILIÈRES

SUR TOUTE

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

PRÉCHÉES

DANS LA MÉTROPOLE DE MILAN

PAR ANGE RAINERI

TRADUITES DE L'ITALIEN ET AUGMENTÉES DE NOMBREUX
TRAITS HISTORIQUES

Par P. GRENET, dit D'HAUTERIVE

Auteur du *Grand Catéchisme de la Persévérance chrétienne.*

SIXIÈME ÉDITION

TOME QUATRIÈME

PARIS

H^{te} WALZER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

7, RUE DE MÉZIÈRES, 7

1895

COURS

D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

COMMANDEMENTS DE LA SAINTE ÉGLISE

I. INSTRUCTION.

POUVOIR LÉGISLATEUR DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

Pour nous sauver, outre les commandements de Dieu, dont je vous ai longuement parlé, il faut encore observer les *commandements de l'Église*; de l'Église, que Jésus-Christ nous a donnée pour mère et maîtresse, pour règle sûre et infaillible de nos mœurs non moins que de notre foi. Celui-là ne peut avoir Dieu pour père, dit saint Augustin, qui n'a pas l'Église pour mère; ce qui veut dire que l'obéissance que nous devons à Dieu est inséparable de celle que nous devons à l'Église. Après vous avoir expliqué les commandements de Dieu, je passe donc immédiatement à ceux de l'Église.

Les statuts, les ordonnances, les préceptes de l'Église sont très-nombreux et presque infinis, si nous voulons les considérer par rapport au diverses matières, aux divers lieux

et aux diverses classes de personnes qu'ils concernent. Parmi ces lois, il faut ranger en première ligne celle qui regarde l'entretien du clergé ; mais comme cette loi ne concerne que les pays où le clergé n'a pas d'autre revenu, c'est une question qu'il devient inutile de traiter au milieu de vous. L'instruction catéchétique ne comprend, de sa nature, que des préceptes qui regardent la généralité des fidèles, et ceux-là se réduisent à un petit nombre : *Sanctifier les fêtes de précepte, et entendre la sainte Messe ces jours-là. — Jeûner le Carême, les Quatre-Temps, les Vigiles, et s'abstenir de viande non-seulement les jours de jeûne, mais encore les vendredis et samedis de chaque semaine. — Se confesser au moins une fois l'an, et communier au moins à Pâques.* Tels sont les commandements qui s'adressent à tous les fidèles, et qui par conséquent doivent avoir leur place dans mes instructions.

Mais avant d'entrer dans l'explication de chacun d'eux en particulier, il importe d'établir, comme base et fondement, le pouvoir qu'a l'Église de faire des lois, et par conséquent l'obligation très-grave qui en résulte pour les fidèles de s'y soumettre et de les observer. Car ils ne sont pas rares les chrétiens qui ne tiennent que peu ou pas compte des commandements de l'Église ; de là la liberté, ou pour mieux dire l'impudence et la témérité avec lesquelles on les voit transgressés, surtout ceux qui regardent les jeûnes et les abstinences. Apprenez donc à les estimer et à les respecter autant qu'ils le méritent.

Le corps mystique de Jésus-Christ, ou la société de tous les fidèles chrétiens, ne le cède en rien, très-certainement, à aucun autre corps politique, à aucune autre société, à aucune assemblée ou réunion de personnes. Or, comme nous voyons que tous les états, toutes les républiques, toutes les nations, ont besoin de chefs pour présider et gouverner, et qu'ils ne peuvent subsister sans une autorité

quelconque qui réprime les abus et les désordres par le frein des lois, et maintienne le bon ordre et la tranquillité, ainsi en est-il du corps mystique de Jésus-Christ. Le Sauveur ayant institué son Église sous la forme d'un royaume spirituel, et comme une société visible composée de différents membres subordonnés les uns aux autres, cette société avait besoin de pasteurs qui la gouvernassent jusqu'à la fin des siècles. Et ces pasteurs, Jésus-Christ les lui a donnés dans la personne des Apôtres et de leurs successeurs, avec plein pouvoir de prescrire ce qu'ils jugeraient utile au bien des fidèles, avec l'obligation pour les fidèles de leur être en tout soumis et obéissants. Qui vous écoute, dit Jésus-Christ en les investissant de sa souveraine autorité, m'écoute moi-même; et qui vous méprise me méprise moi-même : *Qui vos audit me audit; qui vos spernit, me spernit* ¹. Et dans un autre endroit : si quelqu'un n'écoute pas l'Église, c'est-à-dire s'il ne veut pas se soumettre à ses jugements et à ses ordres, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* ².

En vertu de ce pouvoir qui lui a été conféré, l'Église exerce donc envers les fidèles deux sortes de fonctions : elle les instruit et les gouverne. *Elle les instruit* par le moyen des vérités qu'elle leur propose à croire; *elle les gouverne* au moyen de préceptes qu'elle leur commande de pratiquer. Par conséquent, les fidèles lui doivent une double obéissance : de la raison et de la volonté.

Obéissance de la *raison*, en croyant fermement tout ce qu'elle nous propose à croire. Tout ce que nous croyons par la foi, nous le croyons sur la parole divine, sur la révélation divine; mais il n'appartient qu'à l'Église de Jésus-Christ de nous déclarer, sans danger de se tromper,

¹ Luc. X, 16. — ² Matth. XVIII, 17.

quelles sont les vérités révélées par Dieu. Voilà pourquoi l'on dit que nous devons croire ce qui nous est proposé par l'Église.

En effet, comme les choses de la foi ne peuvent dépendre du jugement privé de chacun, parce qu'alors il en résulterait une confusion, un chaos et autant de croyances diverses qu'il y a de têtes, voilà pourquoi Dieu a établi l'Église pour être notre maîtresse infallible; il lui a conféré le don d'interpréter avec sûreté le vrai sens de la divine Écriture et de la Tradition, double dépôt des mystères et des vérités que nous devons croire; et il veut que nous nous en rapportions à son enseignement dans tout ce qui regarde la foi, afin que nous soyons tous unis dans la même croyance, et cela sous peine d'être considérés comme des païens et des publicains, c'est-à-dire comme des membres coupés et séparés d'elle. Qu'il me suffise de vous rappeler ce point en passant, car ce n'est pas ici le lieu d'en parler; je l'ai fait d'ailleurs en sa place, lorsque je vous ai parlé de la vertu de Foi.

Outre l'obéissance de la raison pour croire ce que l'Église nous enseigne, nous lui devons de plus une obéissance de *volonté* et de conduite, en pratiquant ce qu'elle nous ordonne. Car de même qu'elle a reçu de Dieu le pouvoir et les lumières nécessaires pour nous enseigner, ainsi elle a pareillement reçu l'autorité pour nous commander et pour nous imposer les lois et les commandements nécessaires pour bien régler notre vie et nos mœurs; autorité reconnue par toute la Tradition, dans le pouvoir de lier et de délier que Jésus-Christ a donné à ses apôtres : *Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cælo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cælo*¹. Les apôtres ont usé de ce pouvoir dès le commencement, et leurs successeurs s'en sont toujours maintenus en possession.

Il ne faut donc pas écouter ceux qui, pour avoir un prétexte de se soustraire à l'observation de ses commandements, s'en vont disant et répétant qu'en somme ce sont des préceptes qui nous ont été imposés par des hommes, et qu'ils ne se trouvent ni dans le Décalogue ni dans l'Évangile. Insensés! Si cette raison était bonne, on pourrait impunément mépriser et fouler aux pieds toutes les lois humaines. Qu'importe que ces lois ne viennent pas immédiatement de Dieu, si elles émanent d'une autorité légitime, établie et fondée par lui-même? Cela ne suffit-il pas pour les rendre respectables, et pour nous imposer l'étroite et rigoureuse obligation de les observer? Nous ne pouvons violer les commandements de l'Église sans violer un des commandements les plus authentiques de la loi de Dieu. puisque Dieu nous ordonne d'obéir à l'Église en nous déclarant formellement que le mépris des lois ecclésiastiques retombe sur lui-même : *Qui vos spernit me spernit.*

— Mais s'il en est ainsi, me dira quelqu'un, il n'y a donc pas de différence entre les commandements de Dieu et ceux de l'Église. — Oh! c'est là une question bien différente. Il y a entre les uns et les autres de nombreuses et notables différences. Ainsi les commandements de l'Église n'obligent pas avec autant de rigueur que les commandements de Dieu. Ceux-ci sont immuables, indispensables, éternels; ils n'admettent ni ignorance invincible, ni usage, ni coutume contraire qui puisse les abolir; par conséquent, ils obligent en toute circonstance, et en dépit de tout péril, de toute crainte, de tout dommage. En conséquence de ces principes, il ne sera jamais et en aucun cas permis de mentir, de se parjurer, de blasphémer, de commettre la fornication, et ainsi du reste.

Au contraire, les commandements de l'Église peuvent être abolis, changés, modifiés selon les temps et les circon-

stances ; on peut quelquefois les ignorer sans faute, et, ce qu'il y a de plus important, ils ne nous obligent jamais lorsque leur observation entraîne un grave préjudice. Vous pouvez par conséquent vous dispenser sans remords de la messe et du jeûne, s'il devait résulter pour vous, de l'observation de ces commandements, un préjudice notable.

Toutes les fois cependant qu'il n'y a ni grave inconvénient, ni impuissance réelle, je dis et je soutiens que ces commandements vous obligent rigoureusement, et que leur transgression est un péché mortel de sa nature, non moins que la transgression d'un commandement de Dieu, si l'inadvertance ou la légèreté de matière ne vous excusent pas.

Et même, remarquez ceci : les péchés que l'on commet contre les lois de l'Église sont ordinairement des péchés de libertinage, des péchés qui proviennent d'un principe secret d'irréligion et qui, pour cette raison, renferment une malice plus grande encore. Je m'explique.

Quant aux commandements de Dieu, on peut les transgresser pour mille autres raisons, qu'on peut appeler tentations humaines : une passion violente, un motif d'intérêt, une occasion imprévue suffisent pour nous en rendre transgresseurs ; les sensuels par faiblesse, les médisants par irréflexion, les voleurs par avarice ou par besoin. Mais s'il s'agit des commandements de l'Église, dont la plupart sont d'un accomplissement facile, et dont la matière n'est plus l'objet d'une violente passion qu'il faudrait vaincre pour les observer, par quel esprit et par quel principe les transgresse-t-on, si ce n'est par un principe de licence et par un esprit d'indépendance et de libertinage ?

De quoi s'agit-il enfin ? D'une messe à entendre les jours de fête, d'une confession et d'une communion à faire chaque année, de quelques jeûnes et de quelques abstinences. Or, un chrétien qui, sans raison et sans excuse, sans scrupule

et sans remords, professe ouvertement qu'il n'a sur ce point aucun respect pour l'Église, ne prouve-t-il pas évidemment qu'il a peu de religion, et qu'au fond il est un impie et un libertin? Vous devez conclure de là, chrétiens, que la meilleure manière d'honorer votre religion, c'est d'observer les commandements de l'Église.

Nous devons d'autant plus les observer qu'ils ne sont pas un joug et un fardeau, mais plutôt un secours et un soutien. Car l'Église ne se propose, en nous les prescrivant, que de faciliter l'accomplissement des obligations que Dieu lui-même nous impose, ou de déterminer le temps et la manière de les observer. C'est ce qu'il est facile de démontrer.

1^o Dieu veut que nous nous souvenions des mystères qu'il a opérés pour notre salut; il veut que nous honorions la mémoire de la Vierge qu'il nous a assignée pour mère, et celle des Saints qu'il nous a donnés pour modèles, pour avocats et pour intercesseurs. Or, voilà pourquoi l'Église a institué dans le cours de l'année diverses fêtes pour raviver notre foi, pour exciter notre ferveur et nous unir, par des sentiments d'une vraie piété, à Jésus-Christ, à la Vierge et aux Saints.

2^o Dieu nous commande aussi de sanctifier par des œuvres de religion et de culte les jours qui lui sont consacrés; or, l'œuvre de religion la plus sublime et la plus sainte est incontestablement le sacrifice de la Messe. Voilà pourquoi l'Église nous fait un devoir d'y assister tous les dimanches et toutes les fêtes de précepte, comme étant le moyen le plus propre à bien remplir le précepte divin.

3^o Selon l'Évangile, la vie du chrétien doit être une vie de mortification et de pénitence : *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis* ¹. Mais comme par l'effet de notre amour-propre et de notre délicatesse excessive nous aurions beaucoup de peine à nous y livrer de nous-mêmes, voilà

¹ Luc. XIII, 5.

pourquoi l'Église nous a prescrit dans le cours de l'année certains jours déterminés d'abstinence et de jeûne.

4° La loi de Jésus-Christ n'oblige-t-elle pas tous les chrétiens qui se sentent coupables de fautes graves à aller se purifier de leurs souillures dans le sacrement de Pénitence? Or l'Église, pour nous faire accomplir ce précepte, nous ordonne de ne pas laisser s'écouler une année sans nous confesser.

5° Enfin, n'est-ce pas un précepte formel de Jésus-Christ, que tous les chrétiens doivent, de temps en temps, s'approcher de la très-sainte communion et se nourrir de sa chair, sous peine d'être exclus de la vie éternelle? *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Voilà pourquoi l'Église ordonne aux fidèles de communier au moins une fois l'an, c'est-à-dire à Pâques.

C'est donc une chose claire et évidente que l'Église, dans ses commandements, n'a pas d'autre but que de nous faciliter l'observation de ceux de Dieu, et qu'à proprement parler, elle ne fait que déterminer la manière dont nous devons les observer. Il y a même quelques-uns de ces préceptes, comme ceux de la confession et de la communion annuelles, qui, à les bien considérer, ne sont des préceptes ecclésiastiques que pour la circonstance du temps, mais qui en eux-mêmes sont d'institution divine. Par conséquent, on ne peut les violer sans transgresser en même temps deux préceptes, le précepte divin et le précepte ecclésiastique. Or, que faut-il donc de plus pour nous les faire respecter et observer?

Mais pour bien observer les préceptes de l'Église, suffit-il de les accomplir matériellement et quant à l'extérieur? Non certainement; il y a beaucoup de chrétiens qui croient avoir fait leur devoir dès qu'ils en ont observé la lettre. Ainsi, pourvu qu'ils aient été de corps à la messe les jours de fête,

bien qu'ils aient été comme des statues, sans aucun sentiment de piété et avec un esprit dissipé et tout occupé de choses-étrangères; pourvu qu'à Pâques ils se soient approchés du tribunal de la pénitence et du saint autel, bien qu'avec un cœur souillé et des dispositions détestables; pourvu, dis-je, qu'ils aient fait cela, ils s'imaginent avoir parfaitement accompli leurs devoirs. Mais c'est-là une grande erreur.

L'obéissance que nous devons aux préceptes de l'Église est une obéissance spirituelle et chrétienne. Elle exige, il est vrai, que l'on accomplisse aussi extérieurement le précepte, comme la lettre le prescrit; mais elle veut surtout qu'on l'accomplisse selon son esprit et ses intentions, qui ne sont autres que l'esprit et l'intention de Jésus-Christ. En nous prescrivant, par exemple, l'assistance au divin sacrifice et la communion pascale, elle nous prescrit ces choses comme des actes de religion par lesquels nous devons honorer Dieu. Or, il est certain que l'assistance matérielle au divin sacrifice ne peut pas être un acte de religion; beaucoup moins encore une communion indigne et sacrilège, qui est un outrage à l'Église et une injure révoltante à Jésus-Christ. Concluez-en donc qu'en satisfaisant ainsi à ces préceptes, vous ne les accomplissez réellement pas, comme nous le verrons plus clairement en les expliquant chacun en particulier.

En attendant, voici le fruit que vous devez retirer de cette instruction générale et préliminaire sur les commandements de l'Église :

1° Vous devez être persuadés que l'Église, fondée par Jésus-Christ, a reçu de lui l'autorité de faire des lois qui obligent gravement les fidèles à les observer;

2° Que l'Église, en nous imposant ces préceptes, n'a pas d'autre but que de nous aider à observer plus parfaitement les commandements de Dieu; et que par conséquent nous

vons les observer de la même manière, non pas seulement matériellement, mais spirituellement.

La conclusion, c'est que nous devons prêter, comme de bons fils, une oreille docile à la voix et aux commandements que l'Église notre mère nous fait de la part de Dieu, et nous appliquer à les accomplir avec le plus d'exactitude et de perfection possible.

Pour nous y encourager et nous y exciter davantage, remettons-nous sans cesse sous les yeux les graves et nombreuses obligations que nous avons envers cette tendre Mère, soit pour le bien qu'elle nous a déjà fait, soit pour celui qu'elle nous fait actuellement, soit pour celui qu'elle est disposée à nous faire encore à l'avenir.

Par rapport au passé, elle nous a fait renaître à une vie nouvelle dans les eaux du saint Baptême, elle nous a confirmés en grâce par l'onction du saint Chrême, et nous a rendus capables, dès le premier instant où nous avons eu l'usage de notre raison, de recevoir les grâces dont elle a été constituée la dispensatrice.

Par rapport au présent, elle nous tient toujours ouverts les tribunaux de la pénitence pour nous purifier de nos fautes, la table de Jésus-Christ toujours servie pour nous nourrir et nous fortifier par ce céleste aliment; elle nous donne en outre des pasteurs pour nous instruire, nous diriger et nous encourager, secondant et arrosant leurs travaux auprès de nous par ses incessantes prières à Dieu.

Enfin, au terme de notre vie, quand tout autre secours ou nous manque ou nous devient inutile, elle redouble auprès de nous la tendresse de ses soins, nous assistant avec charité auprès de notre lit, nous fortifiant pour ce grand passage, avec le saint Viatique et l'Extrême-Onction, nous recommandant avec ferveur à la très-sainte Trinité, et implorant avec ardeur pour nous l'assistance de la Vierge Marie et des Saints.

Il y a plus : même après la mort, elle respectera nos corps comme les temples du Saint-Esprit, comme des dépôts sacrés; et par ses suffrages, elle hâtera l'entrée de nos âmes dans le ciel, si cette entrée venait à être retardée pour quelque reste de faute ou de pénitence.

Or, si elle agit envers nous comme une mère pleine de sollicitude pour notre bien, ne devons-nous pas nous montrer pour elle des enfants respectueux et obéissants? Mais en quoi surtout doivent consister notre affection et notre reconnaissance? Dans l'observation de ses commandements. C'est la preuve qu'elle exige de nous, comme Jésus-Christ l'exigeait lui-même de ses disciples : *Si diligitis me*, leur disait-il, *mandata mea servate*¹; si vous m'aimez, observez mes commandements. Or, c'est aussi ce que nous dit l'Église, si nous voulons lui donner une véritable preuve d'amour filial : *Si diligitis me, mandata mea servate*.

Que l'Église notre mère soit donc aimée, révérée et obéie, elle qui nous prodigue tant de biens et de secours pour la vie présente et pour la vie future! Surtout, loin de nous le mépris de ses saintes lois et de ses ministres, mépris qui est, hélas! le caractère des temps où nous vivons; car c'est là le signe le plus certain d'un esprit irréligieux, incrédule et libertin, et d'une dépravation systématique qui ne peut être que d'un très-mauvais augure.

TRAIT HISTORIQUE.

Au temps où les voitures étaient encore les seuls moyens de locomotion, un voyageur entre un vendredi dans un salon d'hôtel pour y déjeuner. Plusieurs personnes se trouvaient déjà à table. L'hôtelier étant venu offrir un plat gras au nouvel

¹ Joan. XIV, 15.

arrivé, celui-ci répondit qu'il ferait maigre. L'hôtelier le regarda avec surprise, et les voisins ne tardèrent pas à demander de la viande avec une grossière et blessante affectation. Le voyageur cependant ne disait mot et mangeait d'un excellent appétit le déjeuner maigre qu'on venait de lui servir. A la fin la conversation était devenue générale, et quelqu'un la fit tomber sur les lois de l'Église. Notre ami, qui avait déjà captivé tous ceux qui étaient présents par la noblesse de son caractère, l'amabilité de son commerce et la gaieté de sa conversation, ayant eu à répondre à une question indirecte qui lui fut faite à ce sujet, répondit : « Pour moi, messieurs, je fais maigre les jours où le gras est défendu, et j'observe de même tous les autres commandements de l'Église, parce que l'Église a reçu de Dieu le droit de faire des commandements, de même que moi, général Drouot, j'ai reçu de l'Empereur le droit de commander à mes canonniers. Il n'y a pas de société possible sans une autorité législative. » — Tout le monde stupéfait leva la tête et resta confondu.

II. INSTRUCTION.

— PREMIER COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE, —

DE LA SANCTIFICATION DES FÊTES ET DU PRÉCEPTÉ D'ENTENDRE
LA SAINTE MESSE.

Après avoir établi que l'Église a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de faire des lois pour nous gouverner, pouvoir

qu'aucun catholique ne peut contester puisqu'il est évidemment fondé sur l'Évangile, et après en avoir déduit l'obligation rigoureuse pour tous les fidèles de lui rendre soumission et obéissance, je passe immédiatement, après vous avoir expliqué les commandements de Dieu, à l'explication de ceux de l'Église.

Sanctifier les fêtes de précepte et entendre la sainte Messe ces jours-là, tel est le premier commandement de l'Église, qui renferme deux parties, et dont on fait quelquefois deux commandements distincts¹. Mais que de ces deux parties on ne fasse qu'un seul commandement ou qu'on en fasse deux distincts, cela importe peu quant à la substance, pourvu que l'on sache que l'Église se propose deux buts différents. Je passerai rapidement sur cette matière, à cause de la relation nécessaire qu'elle a en beaucoup de points avec le troisième commandement du Décalogue que j'ai déjà expliqué, et je me bornerai à vous expliquer ce qui regarde le saint sacrifice de la Messe.

Relativement à l'observation et à la sanctification des fêtes de précepte, qui est la première partie, n'allez pas croire que ce précepte ne soit que la répétition du troisième commandement du Décalogue. Dans celui-ci, il s'agit de l'observation du dimanche, qui a été substitué, dans la loi nouvelle, au samedi des hébreux ; dans celui-là, au contraire, il est question des fêtes instituées par l'Église, fêtes dont plusieurs doivent être sanctifiées, par les chrétiens, comme le dimanche lui-même. Or, comme chez les juifs, outre le samedi et les autres fêtes prescrites par Dieu, la synagogue avait encore établi des fêtes particulières, de même l'Église, qui est bien au-dessus de la synagogue, a institué différentes fêtes, les unes pour célébrer les plus grands myères relatifs à la vie

¹ En France notamment.

de Jésus-Christ, et les autres pour honorer les grandeurs et les privilèges de Marie et la mémoire des Saints.

La fin générale de ces fêtes est, d'une part, l'honneur et la gloire de Dieu, et de l'autre, l'instruction, le bien et l'édification des fidèles.

Quant aux *mystères de la vie de Jésus-Christ*, comme ils sont la source de toutes les grâces et le fondement de notre salut, leur souvenir doit naturellement produire en nous un accroissement de foi, de ferveur, d'amour, de reconnaissance, de confiance. C'est dans ce but que l'Église nous les remet chaque année sous les yeux et nous en rappelle la série en nous disant : *Aujourd'hui est né notre Sauveur ; aujourd'hui il est mort ; aujourd'hui il est ressuscité ; aujourd'hui il est monté au ciel, etc.* En un mot, elle nous les représente tous comme s'ils s'accomplissaient précisément en ce jour, nous transportant en esprit aux temps et aux lieux où ils furent accomplis, afin que ces objets, nous devenant en quelque sorte présents, nous impressionnent plus vivement et enflamment davantage notre piété et notre dévotion.

Quant aux *fêtes de la sainte Vierge*, qui ont pour objet les principales circonstances de sa vie, ses dons, ses grandeurs et ses privilèges, l'Église se propose de nous faire regarder Marie comme l'œuvre la plus parfaite qui soit sortie des mains de Dieu après l'humanité sainte de Jésus-Christ. Elle a donc en vue de nous inspirer pour elle un respect particulier et une vénération toute spéciale, de réveiller notre confiance en sa puissante intercession, et surtout de nous animer à imiter ses vertus, afin de nous rendre dignes de sa puissante protection auprès de son divin Fils.

Enfin, quant aux *fêtes des Saints*, elle entend d'abord nous les proposer comme des modèles et des exemples de toutes les vertus, et par là secouer cette paresse qui nous fait fuir la contrainte et la violence nécessaires au salut, combattre notre lâcheté et exciter en nous une sainte émulation à la vue

de tout ce qu'ils ont fait pour assurer notre salut. — Elle se propose en second lieu de nous les offrir comme nos avocats et nos intercesseurs auprès de Dieu, et de nous exciter à implorer leur patronage par nos prières.

Tel est l'esprit et l'intention de l'Église dans l'institution des fêtes, esprit et intention auxquels nous devons nous conformer en les célébrant. Combien d'effets salutaires ne produiraient-elles pas dans nos âmes, si nous méditions sérieusement en ces jours, comme c'est notre devoir, les mystères que Jésus-Christ a opérés pour nous, les grandeurs de Marie que Dieu nous a donnée pour mère, et les vies des Saints dont nous célébrons tous les ans la mémoire! Les bons chrétiens, ceux qui le sont de sentiment et de cœur, se sentent, au retour de ces solennités, élevés et ravis en Dieu, et reçoivent un accroissement de foi, de piété et de ferveur, en méditant pieusement le but de la fête et en assistant aux cérémonies de l'Église. Mais pour le plus grand nombre, tant de saintes solennités ne produisent absolument aucun fruit, aucun sentiment de ce qu'on appelle *pieuse componction*, parce que l'observation de ces fêtes, même les plus solennelles, n'est pour eux qu'une affaire purement matérielle et extérieure; ils les passent en entier dans l'oisiveté, dans les cabarets, les amusements profanes, les mauvais lieux; ce qui, en réalité, n'est qu'une horrible profanation de ces saints jours.

Je sais que toutes les fêtes établies par l'Église ne sont pas de précepte, et que le plus grand nombre d'entre elles laissent les fidèles parfaitement libres de se livrer à leurs travaux habituels et à leurs emplois. Mais celles qu'on appelle *de précepte* n'obligent pas moins rigoureusement que les fêtes instituées par Dieu. Il nous est en effet commandé de nous abstenir, en ces jours, d'œuvres serviles, et de les consacrer aux œuvres de piété et de religion, comme je l'ai dit en expliquant le troisième commandement.

Passant maintenant à la seconde partie de ce précepte, l'Église nous impose, les jours de fêtes réservées, l'obligation d'assister à la messe. Ce n'est pas qu'elle entende restreindre à la messe seule la sanctification de ces jours ; mais parmi les nombreuses œuvres de piété auxquelles nous pouvons nous livrer, elle veut que nous n'omettions jamais celle-ci, à cause de son importance spéciale.

Quant à la manière d'entendre la messe pour accomplir le précepte, je me suis assez expliqué dans mon exposition du troisième commandement. En deux mots : il faut l'entendre *entièrement*, c'est-à-dire depuis le commencement jusqu'à la communion du prêtre inclusivement, ou depuis le premier Évangile jusqu'à la fin ; *dévotement*, c'est-à-dire avec attention d'esprit et religieuse affection de cœur. Rappelez-vous ce que je vous ai dit à ce sujet.

Il me semble plutôt que ce serait ici le lieu de vous expliquer ce que c'est que le sacrifice de la messe. Beaucoup de chrétiens ne le regardent que comme une simple cérémonie religieuse à laquelle ils doivent assister, sans seulement en connaître l'essence et la valeur ; c'est pourquoi ou ils y assistent mal, ou tout au moins ils se privent des plus grands fruits qu'ils pourraient en retirer. Il est donc de la dernière importance de vous bien instruire sur ce point, qui est l'un des plus essentiels de notre religion.

TRAIT HISTORIQUE.

Lorsque saint Ambroise fut promu au siège épiscopal de Milan, il trouva ce diocèse dans un délabrement complet, qui datait depuis nombreuses années. Les jours de fêtes, on tenait des marchés publics, on donnait des spectacles, des divertissements publics de toute nature ; la sainteté de ces jours était profanée par tous les genres de dissipation auxquels a cou-

tume de se livrer un peuple frivole et léger, et dans l'esprit duquel le sentiment religieux a fait place à une froide indifférence. Il employa toutes ses forces à lutter contre ces déplorable abus, il s'appliqua avec énergie à lever les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de son œuvre restauratrice, et il ne tarda pas à voir, non-seulement à Milan, mais encore dans tout son diocèse, les peuples montrer un zèle tout nouveau à passer chrétiennement les jours de dimanche et de fêtes.

III. INSTRUCTION.

— PREMIER COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE. —

ESSENCE DU SACRIFICE DE LA SAINTE MESSE.

La sainte Messe est le propre et véritable sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, offert chaque jour sur nos autels, sous les espèces sensibles du pain et du vin ; sacrifice qui nous représente continuellement celui de la croix, et nous en applique le fruit salutaire. Pour vous bien faire comprendre cette matière, je crois qu'il est indispensable de vous donner d'abord quelques notions préliminaires.

Il n'y a jamais eu et il ne peut y avoir de religion sans un culte extérieur et sensible quelconque. Car la religion ayant pour fin d'honorer Dieu par un culte suprême, le

moyen le plus efficace pour atteindre cette fin est précisément le sacrifice proprement dit, c'est-à-dire une offrande faite à Dieu d'une chose extérieure et sensible, avec destruction et changement de la chose offerte. Voilà pourquoi, dans tous les temps, dans toutes les religions, même fausses, on a toujours offert des sacrifices. On connaît ceux d'Adam, de Caïn, d'Abel, de Melchisedech, d'Abraham, de Jacob et de beaucoup d'autres, qui offraient à Dieu les fruits de la terre et les faisaient consumer par le feu ; et sous la loi écrite, les sacrifices des hébreux, qui égorgeaient en l'honneur de Dieu des agneaux, des bœufs et d'autres animaux.

Que se proposaient-ils tous en brûlant, en détruisant, en égorgeant, en consumant ? C'était là une publique et solennelle protestation par laquelle ils reconnaissaient et confessaient que Dieu est l'auteur de tous les biens, et qu'il n'a aucun besoin des choses créées, qui ne sont toutes devant lui qu'un pur néant ; voilà pourquoi, devant lui, ils les détruisaient et les anéantissaient. Ils reconnaissaient en outre, par là, que Dieu est le maître absolu de la vie et de la mort, et déclaraient qu'ils étaient prêts à mourir et à se sacrifier pour lui, de la même manière qu'ils faisaient mourir les victimes qu'ils lui offraient. Enfin, ils confessaient par ces sacrifices qu'ils avaient, par leurs péchés, mérité cette mort qu'ils faisaient souffrir aux victimes substituées à leur place. Telle est la signification de ces sacrifices.

Mais ces sacrifices de l'Ancien-Testament, quoique prescrits par Dieu lui-même, n'avaient par eux-mêmes aucune vertu, et ils ne pouvaient apaiser Dieu qu'en tant qu'ils figuraient ce grand sacrifice que Jésus-Christ devait consumer en lui-même sur la croix, le seul qui pût dignement honorer Dieu et apaiser la Justice divine. Les hommes étant en effet devenus pécheurs et abominables devant Dieu, que pouvaient-ils lui offrir qui fût digne de lui et méritoire à ses yeux ? Tout le sang de milliers et de milliers d'animaux

n'était pas suffisant pour effacer un seul péché, et satisfaire à la Justice divine. Il nous fallait un sacrifice d'un prix infini, un sacrifice égal à la majesté infinie du Dieu outragé par nos péchés. Or, pour que nous puissions faire un pareil sacrifice, le Fils de Dieu a bien voulu se revêtir de notre chair, afin de nous servir lui-même de prêtre et de victime pour expier nos péchés sur la croix, et nous rendre capables de satisfaire à la justice de Dieu.

C'est là la grande vérité expliquée par saint Paul dans sa lettre aux Hébreux. Il est impossible, leur disait-il, que les péchés soient effacés par le sang des taureaux et des bœufs. C'est pour cela que le Fils de Dieu, entrant dans le monde, a dit à son Père : Les sacrifices et les holocaustes qui vous ont été offerts jusqu'ici ne vous ont pas été agréables, voilà pourquoi vous m'avez revêtu de ce corps ; et voilà que je viens moi-même vous l'offrir et vous l'immoler pour les pécheurs : *Sacrificium et oblationem noluit, corpus autem aptasti mihi : ecce venio, etc.* ¹.

Le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix fut donc un vrai sacrifice ; il fut même l'unique sacrifice, le sacrifice par excellence.

Il fut premièrement un *vrai* sacrifice ; car dans cette action, la croix fut l'autel du sacrifice, Jésus-Christ fut la victime immolée sur cet autel, et il en fut lui-même le ministre et le seul prêtre, puisque c'est de sa propre volonté qu'il s'est soumis à la mort : *Oblatus quia ipse voluit*. Par ce sacrifice, il rendit à la majesté divine l'hommage et la gloire qui lui étaient dus, il expia les péchés de tout le monde, et par une seule oblation, dit saint Paul, il consumma pour toujours la grande œuvre de notre sanctification : *Una oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos* ².

Il fut donc de plus l'unique sacrifice, le sacrifice par ex-

cellence. Car si nous parlons de ceux qui l'avaient précédé, ils n'étaient que l'ombre et la figure de celui-ci. C'est de lui qu'ils tiraient, par anticipation, toute leur valeur, et ils n'étaient agréés de Dieu qu'autant qu'ils lui étaient offerts en union avec celui-ci, et avec la foi au divin Réparateur dont ils étaient la figure. Voilà pourquoi, depuis ce sacrifice, tous les autres cessèrent et furent entièrement abolis, et il ne fut plus permis de les offrir, parce qu'à l'apparition de la lumière, toutes les ombres doivent se dissiper.

Si maintenant nous parlons du sacrifice qui subsiste aujourd'hui dans l'Église et qui subsistera toujours, c'est-à-dire de la sainte Messe, celui-là n'est autre que le sacrifice de la croix perpétué sur nos autels pour nous en appliquer éternellement les fruits.

Je ne saurais mieux vous expliquer cette matière qu'en empruntant les propres paroles du concile de Trente sur ce sujet : « Quoique Jésus-Christ, dit-il, dût s'offrir une seule fois sur l'autel de la croix pour opérer notre rédemption, cependant, pour laisser à l'Église, son épouse, un sacrifice visible, qui représentât celui qu'il avait offert lui-même sur cette croix, en perpétuât le souvenir jusqu'à la fin du monde et nous en appliquât les fruits salutaires pour la rémission des péchés, il offrit à son Père, dans la dernière cène, son corps et son sang sous les espèces du vin, et il donna le pouvoir de l'offrir sous les mêmes symboles, à ses apôtres, qu'il établit alors prêtres de la nouvelle loi. » C'est ce qui se fait chaque jour au sacrifice de la Messe.

De tout ce que je viens de vous dire, il résulte évidemment que le sacrifice de la Messe est une figure, une représentation, une continuation du sacrifice de la croix, un seul et même sacrifice avec celui de la croix, puisque c'est le même Jésus-Christ qui s'est offert une fois sur la croix, qui s'offre encore sur les autels par le ministère des prêtres. Il n'y a de différence, entre l'un et l'autre, que par rapport à la

manière : *Sola differendi ratione diversa*. Le sacrifice de la croix eut lieu avec la réelle effusion de son sang, et c'est pourquoi on l'appelle *sanglant* ; dans celui de l'autel, au contraire, il n'y a pas d'effusion de sang, et voilà pourquoi on l'appelle *non sanglant*. Car dans le premier il s'agissait de payer le prix de notre rédemption, tandis que dans le second il ne s'agit que de nous l'appliquer.

Néanmoins, la sainte Messe ne laisse pas que d'être un sacrifice véritable, propre et réel, puisqu'elle renferme toutes les conditions essentielles pour un vrai sacrifice. Il y a premièrement l'oblation du corps et du sang de Jésus-Christ, oblation très-vraie et très-réelle faite par Jésus-Christ lui-même qui, à la Messe, est le principal ministre, bien qu'il demeure invisible. Le prêtre que vous voyez à l'autel représente la personne de Jésus-Christ, il parle au nom de Jésus-Christ, mais c'est Jésus-Christ qui est le principal sacrificeur ; voilà pourquoi, arrivé à la consécration, le prêtre ne dit pas : *Ceci est le corps de Jésus-Christ, le sang de Jésus-Christ*, mais il dit en sa personne : *Ceci est mon corps — Ceci est mon sang*. Outre l'oblation, il y a aussi l'immolation de la victime, sinon réelle, au moins mystique et figurée, et cela suffit pour nous représenter Jésus-Christ sur l'autel dans un état de mort semblable à celui où il était sur la croix.

Cette immolation mystique de Jésus-Christ sur la croix est expliquée de plusieurs manières par les théologiens : 1° On l'appelle mystique, parce que Jésus-Christ prend la place de deux substances inanimées, c'est-à-dire du pain et du vin. 2° On dit qu'il y a immolation, à cause de la séparation mystique du corps et du sang de Jésus-Christ, séparation qui se fait en vertu des paroles de la consécration, lesquelles, n'opérant que ce qu'elles signifient, placent le corps sous les espèces du pain, et le sang sous les espèces du vin. Je dis *en vertu des paroles de la consécration*, parce qu'il est de foi que Jésus-Christ, pour d'autres raisons, est tout entier sous les

deux espèces, et cela en partie par la concomitance naturelle et en partie par l'union hypostatique. 3^e Cette immolation se fait encore par la communion du prêtre, laquelle, détruisant les espèces sacramentelles, détruit en même temps l'existence sacramentelle de Jésus-Christ, qui y est renfermé et qui en dépend.

Et voilà la raison pour laquelle tant la consécration des deux espèces que leur consommation, appartiennent tellement à l'essence du sacrifice, que si le célébrant venait à se trouver mal tout à coup après la consécration ou après la première consommation, et qu'il ne pût continuer le sacrifice, il devrait être achevé par un autre prêtre, même lorsqu'il ne serait pas à jeûn, si l'on n'en pouvait pas trouver un qui fût à jeûn ; parce qu'autrement le sacrifice resterait imparfait, et Jésus-Christ ne serait plus en état de victime et en figure de mort. Ainsi donc, puisqu'il y a dans la Messe une victime réellement offerte et mystiquement immolée à Dieu, nous devons y reconnaître un vrai sacrifice.

Mais un sacrifice, ajouterai-je, d'un prix infini, à cause du mérite infini de la victime qui s'offre et se sacrifie. Ah ! mes chers frères ! quelle incomparable différence il y a entre ce sacrifice et les sacrifices anciens ! Dans ceux-ci, comme vous savez, on offrait des taureaux, des agneaux, des colombes et des fruits de la terre, et les prêtres qui les offraient étaient de misérables pécheurs ; tandis que dans le nôtre, ce qui est offert, c'est Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme ; on y immole son corps et son sang, son âme et sa vie, qui est d'un prix infini. Et le prêtre, c'est encore Jésus-Christ lui-même, le Fils unique de Dieu, consubstantiel à son Père, le Saint des saints, l'objet le plus agréable à Dieu qui ait été et qui puisse jamais être. Réunissez ensemble tous les mérites de Marie et des saints, la pureté des vierges, les souffrances des martyrs, les pénitences des anachorètes, les travaux des apôtres : toutes ces choses réunies ensemble ne donneront

pas à Dieu autant de gloire qu'il lui en revient d'une seule Messe.

Il ne faut donc pas s'étonner que ce sacrifice renferme en lui-même, d'une manière infiniment plus excelente, la vertu et le prix de tous ces différents sacrifices de la loi mosaïque. Ces sacrifices, par leur multiplicité et leur variété même, montraient clairement leur insuffisance intrinsèque et leur inefficacité. Oui, le sacrifice de la Messe nous sert à lui seul et d'holocauste, et d'hostie pacifique, et de sacrifice eucharistique, et de sacrifice impétratoire, comme je vous le ferai voir bientôt en vous expliquant en détail les quatre fruits principaux du divin sacrifice.

En attendant, apprenez, de tout ce que je viens de vous dire, la haute estime que vous devez faire de ce divin sacrifice, qui est le mystère le plus auguste et le trésor le plus grand que possède notre religion, et voyez avec quel sentiment de respect et de dévotion vous devez y assister.

Puisque le sacrifice de la Messe est une représentation et une rénovation du sacrifice de la croix, il est impossible de rien dire de plus. Toutes les fois donc que vous y assistez, représentez-vous que vous gravissez le Calvaire, et que vous êtes spectateurs et témoins de la mort de Jésus-Christ, et contemplez-le, avec les yeux de la foi, agonisant et mourant pour vous. Oh! si, instruits de ce sublime mystère, vous vous fussiez trouvés présents à cette sanglante tragédie, de quels sentiments de foi, de respect, de reconnaissance d'amour et de compassion n'auriez-vous pas été pénétrés? Tels sont précisément ces sentiments que vous devez apporter au pied des autels, si vous voulez vous montrer reconnaissants envers Dieu pour le don qu'il vous a fait d'une victime aussi précieuse, et en retirer d'abondants fruits de sanctification et de salut.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Saint Louis, roi de France, connaissait si parfaitement ce que c'est que le divin sacrifice et en avait conçu une si grande estime, qu'il avait coutume d'assister à deux, quelquefois jusqu'à quatre messes dans un jour, et cela avec les sentiments de la plus tendre dévotion. Ayant appris que quelques-uns de ses courtisans le blâmaient de donner à l'audition de la messe un temps qu'il eût été si nécessaire de consacrer, selon eux, aux affaires du gouvernement, il répondit : « Voyez jusqu'où s'étend la sollicitude de ces messieurs ! Assurément, si je passais le double de ce temps-là à la chasse ou au jeu, aucun d'eux ne ferait entendre la moindre parole de blâme. »

II. — Saint Augustin dit de sa mère qu'elle ne laissait pas passer un seul jour sans assister à la messe, tellement l'excellence de ce divin sacrifice lui inspirait d'estime. Ses dernières recommandations, lorsqu'elle fut sur le point de rendre son âme à Dieu, furent, non point que ses fils lui fissent de brillantes funérailles, qu'on embaumât son corps et qu'on le déposât dans la tombe de ses pères, mais seulement que ses fils ne l'oublissent jamais au saint sacrifice de la messe. Telle fut sa dernière volonté. (Aug. Confes. lib. IX, c. XI.)

IV. INSTRUCTION

— PREMIER COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE. —

FRUITS DU SACRIFICE DE LA SAINTE MESSE.

En vous expliquant, dans ma dernière instruction, l'*essence du sacrifice de la sainte Messe*, nous avons vu qu'elle n'est pas seulement un souvenir, mais bien une représentation expresse du sacrifice de la croix; bien plus, un même sacrifice avec celui de la croix. En effet, c'est la même victime, le même prêtre qui s'offre par les mains de ses ministres, c'est-à-dire le même Jésus-Christ qui s'offrit sur l'autel de la croix, avec la seule différence que celui de la croix fut un sacrifice *sanglant*, et que celui de la Messe est un sacrifice *non sanglant*. Dans le premier, l'âme fut séparée du corps par une mort réelle; dans celui-ci, la mort n'est que figurée; dans le premier, le Sauveur acquit les mérites de notre rédemption, dans celui-ci, ces mérites sont appliqués à chacun de ceux pour qui il est offert ou qui contribuent à l'offrir.

Cela seul devrait suffire pour vous montrer la valeur et le prix infini du sacrifice de la sainte Messe. Néanmoins, pour vous le faire encore mieux comprendre, je vais aujourd'hui vous expliquer les quatre fruits principaux du divin sacri-

fice, qui correspondent aux quatre fins pour lesquelles nous devons l'offrir, et qui sont pour nous autant de devoirs que nous avons à remplir envers Dieu, c'est-à-dire : 1° de *l'honorer* autant que le mérite sa grandeur infinie ; 2° de *l'apaiser* autant que l'exige sa justice outragée par nos fautes ; 3° de *le remercier* autant que nous y oblige sa bienfaisance infinie ; 4° de *le prier* autant que l'exige notre extrême indigence. Or, ces dettes auxquelles nous ne pouvons satisfaire nous-mêmes, nous pouvons parfaitement les payer avec le sacrifice de la sainte Messe, qui est appelé par excellence un sacrifice *latreutique, propitiatoire, eucharistique, impétratoire*.

1° Notre premier devoir, c'est *d'honorer la divine Majesté autant qu'elle le mérite*. Il suffit de dire que nous sommes les créatures de Dieu. Forcés de reconnaître que nous ne tenons pas l'existence de nous-mêmes, nous devons reconnaître que c'est à Dieu que nous en sommes redevables, à Dieu qui nous a tirés du néant, qui nous gouverne et nous soutient à tous les instants de notre existence. Si donc, d'après toutes les lois, l'inférieur doit hommage et obéissance à son supérieur, le serviteur à son maître, le sujet à son souverain, combien plus la créature à son Créateur ! Et cet hommage doit être d'autant plus grand, que la dignité de la personne à laquelle on le rend est plus élevée. Or, Dieu étant un maître d'une grandeur et d'une majesté infinies, exigerait, pour être dignement honoré, un honneur et des hommages infinis. Mais comment lui rendre un pareil hommage, nous qui ne sommes que de vils et abjects serviteurs ? Si, selon l'expression de la divine Écriture, toutes les créatures sont devant lui comme si elles n'étaient pas, comme un pur néant : *Omnes gentes quasi non sint, quasi nihilum ante te*, nos plus humbles hommages ne mériteront pas un regard d'une si grande majesté. Quand même les créatures s'anéantiraient, se détruiraient devant lui, elles

ne pourraient jamais satisfaire à un si grand devoir, puisqu'il n'y a aucune proportion entre notre abjection et notre néant, et l'infinie grandeur de Dieu.

Mais grâces soient rendues à Jésus-Christ, qui nous a donné un moyen qui excède et surpasse les hommages de toutes les créatures existantes et possibles, et qui honore autant qu'elle est honorable la souveraine majesté de Dieu; et ce moyen, c'est le sacrifice de la sainte messe, appelée pour cela *latreutique*, d'un honneur infini, puisque dans ce sacrifice une personne infinie s'humilie à une dignité infinie. En effet, que pensez-vous que fasse Jésus-Christ, quand il s'est rendu présent sur l'autel? Là, Jésus-Christ, égal en dignité à son Père, se présente à lui dans un acte de soumission absolue; il s'humilie et s'anéantit jusqu'à prendre la vile apparence du pain et du vin; il reconnaît et adore la souveraine grandeur de Dieu, et pour preuve de l'ardent désir qu'il a de l'honorer et de le glorifier parfaitement, il s'offre lui-même tout entier, son corps, son sang, son humanité et sa divinité; et en renouvelant le sacrifice qu'il a déjà fait de sa propre vie sur la croix pour la gloire de son Père, il se montre prêt à souffrir encore mille morts, si ce divin Père l'exigeait, pour l'honorer et le glorifier toujours plus. Quel objet pourrait être plus agréable à Dieu? En unissant donc nos humiliations à celles de Jésus-Christ, nous rendons par lui, à Dieu, un hommage infini, et infiniment plus grand que si nous sacrifions en ce moment notre vie pour protester de sa souveraineté et de notre néant.

Un autre devoir pour nous, c'est *d'apaiser la divine justice, irritée par nos fautes, et de lui donner une satisfaction convenable.*

Que Dieu ait de justes motifs d'être irrité contre nous, de nous exterminer et de nous perdre, chacun peut s'en convaincre en considérant un instant le nombre et la

grièveté des outrages qui lui sont continuellement faits dans toutes les parties du monde : médisances, fraudes, injustices, trahisons, vengeances, sacrilèges, obscénités et scandales sans nombre et sans retenue. Mais sommes-nous capables d'apaiser Dieu et de satisfaire à sa justice si horriblement offensée? Lors même qu'il ne s'agirait que d'un seul péché, comme le péché est un affront, une injure faite à un Dieu infiniment grand, par une créature souverainement abjecte, ce serait déjà un si grand mal qu'il serait impossible de le réparer dignement. Toutes les souffrances des martyrs, toutes les pénitences des anachorètes et toutes les fatigues des ouvriers apostoliques ne sauraient fournir une satisfaction convenable. Nous voilà donc toujours exposés à la fureur de la justice divine, qui devrait s'armer pour venger nos crimes.

Oui, il en serait véritablement ainsi, si Jésus-Christ ne s'interposait en qualité de médiateur, pour apaiser son divin Père et nous préserver des foudres allumées contre nous : *Ipsè est propitiatio pro peccatis nostris* ¹. Or, c'est ce qu'il fait dans le sacrifice de la Messe, et c'est pour cela qu'il est appelé *propitiatoire*; parce que là Jésus-Christ, se présentant en personne à son Père, lui rappelle la passion et la mort qu'il a souffertes pour nous, et lui demande pour nous pardon et miséricorde, de la même manière que sur la croix il demanda grâce pour ses bourreaux : *Pater, dimitte illis, quia nesciunt quid faciunt* ². Et cela suffit bien souvent pour désarmer le bras de Dieu et faire tomber de ses mains le glaive vengeur. — Ah! malheur à nous, si nous n'avions pas cette victime de propitiation! Que de fois le Seigneur, provoqué par tant de péchés, dépeuplerait la terre par les guerres, les famines, la peste, les tremblements de terre et les inondations! Si Dieu use aujourd'hui envers nous d'une

plus grande clémence que dans les temps anciens, bien que de nos jours les péchés soient et plus nombreux et plus graves ; s'il ne renouvelle pas au milieu de nous les exemples terribles de rigueur et de sévérité qu'il a souvent donnés au monde même pour le péché d'un seul homme, nous en sommes redevables à son Fils unique humilié sur nos autels. A sa vue, Dieu dépose toute colère et s'apaise. Jésus est cet arc-en-ciel de paix qui dissipe les nuages et les tempêtes amoncelées sur nos têtes : *Ipse est propitiatio pro peccatis nostris.*

Mais ce sacrifice n'est pas seulement *propitiatoire* en tant qu'il apaise la divine justice et suspend les châtiments que nous avons mérités, il l'est encore en ce sens qu'il a la vertu de nous obtenir le pardon de nos péchés, et quant à la culpé et quant à la peine. Car ici se renouvelle en mystère l'effusion et l'offrande réelle de ce même sang dont Jésus-Christ lui-même a dit, que *effundetur in remissionem peccatorum.*

Il est donc satisfactoire, premièrement, quant à la culpé, non pas toutefois en nous remettant immédiatement et directement nos fautes, ce qui est l'effet propre du sacrement de pénitence, mais bien dans le sens indiqué par le concile de Trente : *Quia hac oblatione placatus Dominus crimina etiam ingentia dimittit Deus, gratiam et donum pœnitentiæ concedens.* C'est-à-dire que le sacrifice de la messe nous remet nos fautes en ce sens qu'il a, par lui-même, la vertu de nous obtenir la grâce de la conversion et de la contrition, pour nous remettre en grâce et nous réconcilier avec lui, vertu que toutes les autres bonnes œuvres n'ont que *de congruo*, comme disent les théologiens. Il arrive souvent aux pécheurs qui assistent à la sainte Messe ce qui arriva aux bourreaux, dont il est dit qu'après leur horrible déicide ils descendaient du Calvaire pénétrés de douleur et en se

frappant la poitrine : *Revertabantur percutientes pectora sua.* C'est ainsi que les pécheurs, même les plus aveugles et les plus obstinés, s'ils assistent à la messe avec des dispositions convenables, se trouvent intérieurement touchés de la grâce divine, et fortement excités à se purifier de leurs fautes et à retourner à Dieu.

Mais de même que la sainte Messe est un remède efficace pour nous délivrer du péché, ainsi que je viens de l'expliquer, de même elle est aussi un fort riche trésor pour acquitter les dettes que nous avons contractées par ces péchés. Vous savez que, même après le pardon du péché, toute la peine qui lui est due n'est pas toujours remise, mais qu'il reste encore une peine temporelle à subir en cette vie ou en l'autre. Vous devez aussi savoir que nos bonnes œuvres, nos aumônes, nos prières, nos pénitences, ne suffisent pas ordinairement pour nous en acquitter, parce que bien qu'elles aient quelque valeur, elles n'égalent cependant pas la dette que nous avons contractée envers Dieu. Que ferons-nous donc pour ne pas rester éternellement ses débiteurs? Ici encore, Jésus-Christ nous a fourni un moyen facile et sûr en nous donnant, pour nous acquitter, le trésor infini des mérites qu'il offre à son divin Père, et que nous pouvons continuellement aussi nous offrir nous-mêmes en paiement de toutes nos dettes par le moyen du sacrifice de la messe, dans lequel il a déposé le trésor de ses mérites infinis.

Bien plus, le trésor de ces mérites est même si abondant que vous pouvez y puiser non-seulement pour vous, mais encore pour vos défunts, ce qui a fait appeler le sacrifice de nos autels *propitiatoire pour les vivants et pour les morts*. Bien que les âmes du purgatoire ne soient plus en état de mériter, et que par conséquent elles ne puissent plus s'appliquer elles-mêmes les mérites de Jésus-Christ, néanmoins, par une miséricordieuse disposition de Dieu, elles peuvent en

recevoir l'application par notre intermédiaire, si nous offrons le saint sacrifice dans l'intention de les soulager ou d'obtenir leur pleine et entière délivrance. ☉

C'est là le plus sûr moyen de les secourir, souvent même le seul moyen. Car si vous êtes en état de péché mortel, quelqu'autre bien que vous fassiez ou que vous prétendiez faire pour soulager les âmes du purgatoire, vous n'êtes pas assurés de les soulager réellement; tandis qu'il est certain que le sacrifice de la messe les soulagera toujours, quel que soit votre état, et quand même vous seriez actuellement dans l'inimitié de Dieu. La raison de cette différence c'est que, dans les autres œuvres que vous offrez, Dieu considère vos mérites et vos dispositions; et si vous êtes dans sa disgrâce et dans son inimitié, il ne peut accepter comme bonnes pour les autres des œuvres qui ne valent rien même pour vous. Mais dans le sacrifice de la messe, il ne considère ni votre indignité personnelle ni celle du célébrant, mais uniquement les mérites de la victime qui lui est offerte, c'est-à-dire de Jésus-Christ; ainsi, avec cette offrande, vous pouvez toujours utilement secourir les âmes du purgatoire. Voyons maintenant brièvement les deux autres devoirs.

3° Le troisième devoir que nous avons à remplir envers Dieu, c'est de *le remercier autant que l'exige sa souveraine bonté envers nous*. Les obligations que nous avons à Dieu pour les bienfaits continuels et inappréciables dont il nous comble, bienfaits généraux et particuliers, bienfaits naturels et surnaturels, sont infinies. De quelque côté que nous nous tournions, nous nous trouvons entourés de ses bienfaits; tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes, tout est un don de Dieu : *Quid enim habes quod non accepisti* ¹? Nous sommes donc rigoureusement obligés de lui témoigner notre reconnaissance. Mais que pourrons-nous lui offrir d'équiva-

¹ I. Cor. IV, 7.

lent pour tant de bienfaits? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi* ¹? L'offrande entière de nous-mêmes, de notre cœur, de notre liberté, de nos biens, de notre vie, serait toujours *minimè* au-dessous du moindre de ses bienfaits qu'il nous a accordés avec un amour infini. Nous voilà donc dans la nécessité de vivre toujours ingrats envers lui, si nous sommes abandonnés à nous-mêmes.

Mais Dieu a suppléé, ici encore, à notre pauvreté et à notre misère, par le sacrifice de la messe, appelé pour cela *eucharistique*, c'est-à-dire d'une souveraine reconnaissance. Par ce sacrifice, nous pouvons faire à Dieu une offrande égale à tous les dons et à toutes les grâces que nous avons reçus de sa divine libéralité. Car, en lui offrant le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, nous lui offrons un don d'un prix infini, un don qui vaut plus à lui seul que tous ceux que nous avons reçus, puisque c'est un Dieu même que nous lui offrons.

4^o Enfin, notre quatrième et dernier devoir, c'est de *prier Dieu autant que le demande notre extrême pauvreté, notre indigence*. Nous avons constamment besoin des divines grâces tant pour le corps que pour l'âme, tant pour le temps que pour l'éternité; et bien que Dieu nous les donne quelquefois sans que nous les lui demandions, cependant il ne les accorde ordinairement qu'à nos prières : *Petite et dabitur vobis* ², voulant que nous reconnaissions son souverain domaine et notre dépendance absolue. Mais de quel front oserons-nous nous présenter devant Dieu, et quel espoir pouvons-nous avoir qu'il accueillera nos prières, si nous ne méritons par nous-mêmes que d'être repoussés et punis? Cependant il en est vraiment ainsi; mais ne craignez rien, car si nos prières n'ont par elles-mêmes aucune valeur, nous avons un moyen tout-puissant pour leur donner un grand

¹ Ps. CVII, 12. — ² Matth. VII, 7.

prix et les rendre tellement efficaces que la divine Majesté, non-seulement ne les rejettera pas, mais ne pourra pas même refuser de les exaucer. Quel est donc ce moyen? C'est le sacrifice que l'on appelle pour cela *impétratoire* par excellence, c'est-à-dire capable de nous obtenir toutes sortes de grâces.

Et comment pourrait-il en être autrement? Jésus-Christ ne nous a-t-il pas dit que si nous demandions quelque chose à son Père en son nom, nous l'obtiendrions infailliblement? *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis*¹. Or, dans la sainte Messe, nous demandons tellement en son nom, que pour exciter le cœur de Dieu à nous exaucer, nous lui présentons les mérites et la personne de son Fils unique, don incomparablement supérieur à ce que nous lui demandons. Bien plus, dans la sainte Messe, c'est Jésus-Christ qui s'interpose pour nous, qui prend notre cause en main, qui s'établit notre avocat auprès de son Père, et lui présente nos supplications qu'il appuie de tout le poids de ses mérites infinis et de sa puissante intercession: *Jesus Christus qui mortuus est, qui etiam interpellat pro nobis*². Or, peut-il y avoir un motif plus puissant et plus efficace que celui-ci pour toucher Dieu et le porter à nous exaucer? Si nous ne méritons rien par nous-mêmes, il mérite tout de son Père. Voilà pourquoi c'est à la Messe surtout que l'Église prie pour tous nos besoins corporels et spirituels, publics et privés.

Tels sont donc, mes chers frères, le prix et l'excellence du saint sacrifice de la messe; tels sont les biens inestimables qu'il renferme, puisque par lui nous pouvons payer abondamment toutes les dettes que nous avons contractées envers Dieu.

Résumant en peu de mots les explications que je viens de vous donner, je vous dirai : nous sommes les créatures de

¹ Joan. XVI, 23. — ² Rom. VIII, 34.

Dieu, créatures comblées de ses bienfaits, créatures souvent ingrates et rebelles, créatures enfin qui avons toujours besoin de lui. De là naît pour nous la nécessité, le devoir de l'honorer, de le remercier, de l'apaiser, de le prier. Mais la différence infinie qu'il y a entre nous et Dieu nous rendant vils et méprisables à ses yeux, il nous serait impossible de nous acquitter de ces devoirs, si Dieu ne nous eût donné un secours dans cette Hostie divine qui s'offre et se sacrifie chaque jour pour nous sur les autels. Elle seule peut nous rendre et nous rend véritablement capables de tout. Quelles obligations n'avons-nous donc pas à Dieu pour nous avoir donné une victime si précieuse, une victime avec le secours de laquelle nous pouvons remplir tous nos devoirs envers Dieu d'une manière digne de lui !

Or, dites-moi : tous ceux qui assistent au divin sacrifice en retirent-ils véritablement tous les fruits précieux que nous venons d'expliquer ? Plût à Dieu qu'il en fût ainsi ! Mais pour la plupart, ce sacrifice est inutile et sans vertu, non par la faute de la victime, mais par leur propre faute et par leur malice. Les sacrements aussi sont très-efficaces de leur nature ; cependant, ne nous sont-ils pas souvent inutiles et même nuisibles ? Nous devons en dire autant de l'auguste sacrement de nos autels. Jésus-Christ sera toujours aux yeux de Dieu une hostie pure, sainte, agréable, et d'un prix infini ; mais il ne peut agir sans nous, sans notre concours et notre coopération. Le sacrifice extérieur de Jésus-Christ sur nos autels ne produit rien, quelque précieux qu'il soit en lui-même, si nous n'y joignons pas le sacrifice intérieur de nos cœurs, si nous n'entrons pas de notre côté dans les dispositions avec lesquelles il s'offre à son Père.

Tout ce que je viens de vous dire sur l'efficacité et sur le prix de la sainte Messe serait donc inutile, si je ne vous apprenais pas la manière la plus convenable et la plus salutaire de l'entendre pour vous appliquer les fruits dont nous ve-

nous de parler. Mais ce sera là le sujet de notre prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE.

Le savant Ancas Sylvius, devenu plus tard pape sous le nom de Pie II, parle dans ses écrits d'un gentilhomme de l'Istrie qui fut longtemps tourmenté par de violentes tentations de suicide. Plus d'une fois il fut sur le point d'exécuter son infernal dessein. Un jour, il lui vint à l'esprit de s'adresser à un savant religieux pour lui demander conseil. Le serviteur de Dieu le consola de son mieux, lui conseilla de garder un prêtre dans son château, et d'assister tous les jours à la messe. Le gentilhomme reçut le conseil avec reconnaissance, mit tous ses soins à le suivre ponctuellement, et il s'en trouva si bien qu'il fut pendant un an sans éprouver les tentations de suicide qui l'avaient autrefois si cruellement tourmenté. Mais il arriva qu'à cette époque son chapelain fut invité à aller célébrer la messe dans une paroisse voisine, invitation à laquelle le gentilhomme donna volontiers son consentement, attendu qu'il avait lui-même l'intention de s'y rendre. Cependant des occupations pressantes et imprévues le retinrent au château.—Vers l'heure de midi il fut, à son grand effroi, assailli de nouveau par ses anciennes tentations de suicide. Sans réfléchir longuement sur sa situation désespérée, il monte sur l'un de ses meilleurs chevaux, et aussitôt le voilà qui part à toute bride, craignant de ne pas arriver assez tôt pour pouvoir assister à la messe. Il rencontra sur sa route un paysan qui, à sa demande, lui répondit que c'était en vain qu'il se hâtait, puisque la messe était terminée. A ces paroles le gentilhomme commença par maudire son sort et à s'écrier avec l'accent d'une profonde douleur : « C'en est fait de moi, je suis perdu ! » Le paysan, curieux de savoir ce qui lui causait tant de frayeur, lui en demanda la cause, et fut fort étonné d'apprendre que

c'était simplement parce qu'il n'avait pas encore entendu la messe. « Si vous consentez, lui dit-il alors, à me céder votre manteau, je vous céderai en retour tout le mérite que je puis avoir retiré de la messe. » Le gentilhomme n'hésita pas, il lui ceda son manteau, mais continua néanmoins à se diriger vers une petite église pour y satisfaire sa dévotion particulière. — Mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'à son retour il aperçut le paysan pendu à un arbre, à quelques pas de l'endroit où s'était fait l'échange dont nous avons parlé. Il est probable qu'en punition de sa cupidité et du peu d'estime qu'il avait fait des fruits qu'il avait retirés de la messe, il avait été assailli par les mêmes tentations de suicide qui avaient tourmenté le gentilhomme, et qu'il y avait succombé. Le gentilhomme renouvela la pieuse résolution qu'il avait prise de ne jamais laisser passer un jour sans assister à la messe, et depuis lors, il fut complètement guéri de sa tentation.

V. INSTRUCTION.

— PREMIER COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE —

MANIÈRE D'ENTENDRE LA SAINTE MESSE, ET IMPORTANCE D'Y ASSISTER SOUVENT.

De tout ce que nous avons dit sur l'essence et sur les fruits du sacrifice de la sainte Messe, je tire deux conclusions qui formeront le sujet de notre instruction d'aujourd'hui.

d'hui. 1^o La manière pratique et la plus profitable de l'entendre ; 2^o l'importance d'y assister aussi souvent que nous le pouvons, même les jours où il n'y a pas obligation de l'entendre.

Par rapport au premier point, bien que le sacrifice de la sainte Messe soit en lui-même d'un prix infini, néanmoins il peut se faire, par notre faute, qu'il ne produise aucun ou presque aucun fruit, comme cela n'arrive que trop souvent pour les sacrements eux-mêmes. Il est donc très-important d'en assurer l'effet, en suivant la meilleure manière de l'entendre. Or, cette manière, quelle est-elle ? Vous pouvez facilement le deviner d'après les explications que je vous ai données. Puisque le sacrifice de nos autels est un souvenir et un renouvellement du sacrifice de la croix, quoique mystique et non sanglant, et que Jésus-Christ l'a établi afin de perpétuer au milieu de nous la mémoire de sa passion et de sa très-sainte mort, il est évident que la meilleure manière d'y assister, c'est de nous occuper saintement de la pensée des tourments que Jésus-Christ a soufferts pour nous.

Et ici, persuadez-vous bien d'abord que la première disposition qui doit vous accompagner à l'église, c'est une foi vive qui vous fasse considérer cette action comme la plus grande et la plus sublime de notre religion, vous représentant en quelque sorte que vous montez au Calvaire, et que vous êtes spectateurs du crucifiement et de la mort de Jésus-Christ. Cette foi est absolument nécessaire pour éloigner les distractions de votre esprit, la froideur de votre cœur, la légèreté et l'inconvenance de votre maintien, toutes choses qui non-seulement nous font perdre le fruit du saint sacrifice, mais qui souvent même nous font transgresser le précepte, et, ce qui est pire, nous rendent profanateurs de ce grand mystère.

Il faut ensuite suivre le prêtre dans toute la célébration du sacrifice, et l'offrir à Dieu avec lui. Car ce n'est pas le

prêtre seul qui l'offre, mais avec lui tous ceux qui sont employés à l'autel, et même tous les assistants. Voilà pourquoi le prêtre qui l'offre ne l'appelle pas son sacrifice, mais aussi le sacrifice de ceux qui y assistent, et voilà pourquoi encore il invite le peuple à s'unir à lui et à faire avec lui l'oblation sainte, se servant de termes connus à lui et au peuple présent.

Après ces observations préliminaires, je dis que vous occuper, durant la sainte messe, de la passion et de la mort de Jésus-Christ, n'est pas une chose qui dépasse votre capacité. Car qui de vous ne connaît l'histoire des souffrances de Jésus-Christ ? Or, nous ne devons pas nous la rappeler seulement le vendredi-saint, mais toujours et surtout chaque fois que nous assistons au divin sacrifice. Voilà pourquoi l'Église s'est appliquée à vous en faciliter la méditation, par l'attention qu'elle a eue de nous représenter par les diverses cérémonies de la messe les principales circonstances de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Tout est mystérieux et significatif dans la liturgie du divin sacrifice. Je ne vous en dirai que quelques mots.

Quand vous voyez le prêtre courbé au pied de l'autel et faisant la confession de ses péchés, représentez-vous Jésus-Christ priant dans le jardin de Gethsémani et chargé des péchés de tout le monde, et demandez alors pardon de vos péchés par l'humble aveu que vous en ferez, vous aussi, en sa présence. Il serait à désirer que tous ceux qui assistent à ces divins mystères fussent en grâce avec Dieu ; mais ceux qui sont en état de péché ne doivent pas pour cela croire qu'il leur est défendu d'y assister, et bien moins encore qu'en y assistant en cet état ils font un nouveau péché. C'est là une doctrine hérétique et contraire au précepte de l'Église, une doctrine qui favorise le libertinage et qui prive les pécheurs du plus puissant motif de conversion. Cependant, si l'état du péché ne vous exclut pas de la participation au d-

vin sacrifice, tout vous fait un devoir de reconnaître humblement avec le prêtre, au *Confiteor*, le déplorable état de votre âme devant Dieu, et de concevoir au moins un sincère désir de changer de vie ; et cela afin d'éloigner de vous le plus grand obstacle au fruit de la sainte messe, qui est la dureté du cœur, l'indolence et l'insensibilité dans l'état du péché.

Lorsque le prêtre va aux différents côtés de l'autel pour épître et l'évangile, représentez-vous Jésus-Christ conduit aux divers tribunaux d'Anne, de Caïphe, d'Hérode et de Pilate. Pendant les oraisons secrètes qui viennent ensuite, rappelez-vous les trames et les conspirations des Scribes et des Pharisiens contre la vie de Jésus-Christ.

Pour abréger, je laisse de côté une foule d'autres réflexions que je pourrais faire, et je me borne au plus important et au plus nécessaire, à la partie principale de la messe, qui s'étend depuis la consécration jusqu'à la communion du prêtre inclusivement. Quand le prêtre, s'inclinant sur l'hostie et sur le calice, prononce les divines et toute-puissantes paroles, alors le ciel s'ouvre, Jésus-Christ en personne se rend présent sous les accidents du pain et du vin, et renouvelle à son Père la grande offrande qu'il fit de lui-même sur le Calvaire, environné de millions d'anges descendus invisiblement du ciel pour lui faire cortège. L'élévation de l'hostie est la figure de Jésus-Christ élevé en croix, et celle du calice nous représente le sang très-saint qu'il répandit pour notre rédemption. Ce sont là les moments les plus précieux pour nous.

Alors nous devons offrir cette adorable victime, qui est là présente, pour les quatre fins dont nous avons déjà parlé et pour lesquelles le divin sacrifice a été institué, c'est-à-dire pour glorifier Dieu, pour l'apaiser et obtenir le pardon de nos fautes, pour le remercier des bienfaits qu'il nous a accordés et qu'il nous accorde chaque jour, et enfin pour lui

demander les grâces dont nous avons besoin, et que nous désirons pour nous et pour les autres. Il est indispensable de faire cette offrande si nous voulons retirer de la messe les fruits que nous en attendons. Vous pouvez à ce moment faire encore d'autres prières, mais il ne faut jamais omettre cette offrande. Et quand même vous ne feriez que cela pendant tout le reste de la messe, c'est une excellente manière de l'entendre, et qui n'est point au-dessus de la capacité des personnes même les plus ignorantes.

Mais afin que cette offrande soit agréable à Dieu et fructueuse pour nous-mêmes, il ne faut pas que ce soit une offrande purement matérielle et faite simplement de bouche; il faut qu'elle soit faite en union avec Jésus-Christ, et avec les dispositions dans lesquelles il s'est offert à son Père. Voulez-vous donc que Jésus-Christ soit vraiment pour vous sur l'autel ce qu'il est en lui-même, une hostie d'adoration, de propitiation, d'actions de grâces et d'impétration? Que votre cœur soit pénétré et rempli d'un vif désir de glorifier Dieu, d'une humble componction au souvenir de vos péchés, d'un vrai sentiment de reconnaissance pour la miséricorde et les bontés dont Dieu a usé envers vous, et enfin d'un ardent désir d'obtenir ses grâces, joint au sentiment de votre indignité.

Dans ces dispositions, offrez à Dieu cette hostie agréable et sainte, afin qu'elle supplée à l'insuffisance et à l'impuissance où vous êtes de l'honorer et de le remercier dignement, de l'apaiser et de mériter ses grâces. Dites alors : *Respice, Domine, respice in faciem Christi tui*. Ne regardez pas, Seigneur, mes démérites et mon indignité, mais contemplez seulement la personne de votre Fils unique ici présent, et en considération de lui, soyez-moi propice et favorable. Si nous nous considérons nous-mêmes seuls, nous ne sommes que des misérables et des pécheurs indignes d'élever les yeux vers le ciel pour implorer ses miséricordes; mais comme

Sans le saint sacrifice de la messe nous devenons pour ainsi dire les dépositaires et les maîtres de cette divine victime, que Jésus-Christ se met à notre disposition et se donne à nous en propriété pour que nous l'offrions à Dieu, c'est pourquoi, remplis de courage et d'une sainte hardiesse, nous pouvons nous adresser à lui et lui dire : *Respice in faciem Christi tui.* « Ce que je vous offre est le corps et le sang de votre Fils unique. Mais ce corps et ce sang sont maintenant tout entiers à moi, ils sont ma propriété, et par l'offrande de cette victime, j'ai la douce confiance de pouvoir vous rendre plus de gloire que je ne vous en ai ravi par mes innombrables péchés ; de pouvoir vous remercier convenablement pour les bienfaits sans nombre que j'ai reçus et que je reçois encore de vous ; de pouvoir obtenir non-seulement de votre miséricorde, mais même de votre justice, toutes les grâces dont j'ai besoin. Vous m'accorderez ces grâces, ô mon Dieu, en considération du prix que je vous offre, lequel n'est rien moins que le corps immaculé et le sang précieux de votre divin Fils. Je ne mérite rien par moi-même ; mais cette victime de rédemption, qui se donne entièrement à moi dans ce sacrifice, mérite tout de vous : *Respice, Domine, respice in faciem Christi tui.*

« Agréez donc, ô Père éternel, cette sainte oblation, en reconnaissance de votre suprême grandeur et de mon néant : *Substantia mea tanquam nihilum ante te ; tu scis, Domine, fragmentum meum ; memor es quoniam pulvis sum.* Ah ! comment cette poudre et cette fange ont-elles été se révolter contre vous ? Pardonnez-moi un tel crime et un pareil aveuglement. Recevez ce sacrifice en satisfaction des innombrables péchés de ma vie. Oh ! que de péchés ! combien je me suis éloigné de ma fin dernière ! *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit ?* Je n'ai pas d'autre refuge que les mérites infinis de cette victime qui se sacrifie sur cet autel pour moi ; par ces mérites donc, accordez-moi

la grâce de connaître parfaitement toutes mes fautes, de les détester sincèrement, de les fuir et d'en éviter toutes les occasions et tous les dangers. Recevez-la en reconnaissance de tant de bienfaits que vous m'avez accordés, et surtout de cette patience et de cette bonté infinies avec lesquelles vous m'avez supporté et me supportez encore. Ah ! que votre patience ne me soit pas une source de péchés et une cause de damnation, mais faites que j'en profite pour réparer tout le mal de ma vie passée. »

Enfin, chrétiens, jetez un regard sur les divers besoins de ceux qui vous entourent, et demandez à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, les grâces nécessaires et à vous et aux autres. Demandez-les d'abord pour vous ; et ne vous contentez pas de demander les biens temporels, la santé, la prospérité, le succès de vos entreprises, mais demandez surtout les biens spirituels, par exemple : le sacrifice d'une passion favorite qui vous entraîne à votre perte, la résistance aux tentations, la fuite du péché et des occasions dangereuses, la grâce de Dieu, la sainte persévérance. Demandez-les ensuite pour vos parents, pour vos amis et pour vos bienfaiteurs ; recommandez principalement à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, les pauvres malades et agonisants, les personnes éprouvées par les tribulations, celles pour qui vous avez été une occasion de péché par vos scandales, celles surtout qui vous ont fait du mal ou qui vous en veulent, tous les besoins de l'Église et de l'État, les justes, les pécheurs, les hérétiques, les infidèles, tous les chrétiens vivants et morts.

Telle doit être votre principale occupation jusqu'à la communion du prêtre, qui nous représente la sépulture du divin Rédempteur. Si vous ne devez pas communier sacramentellement, communiquez au moins spirituellement, désirant recevoir Jésus-Christ en vous, et le priant de vous communiquer son divin Esprit. Lorsqu'enfin le prêtre donne la

bénédiction au peuple, suppliez le Père éternel, par l'amour de son divin Fils, de vous bénir et de vous préserver de tout mal pendant ce jour.

Telle est la méthode qui me paraît la plus convenable et la plus salutaire pour entendre la sainte Messe. Cela n'empêche pas que vous ne puissiez réciter d'autres prière, mais en les rapportant toujours en quelque manière aux choses que je vous ai dites. Les personnes qui savent lire trouveront dans une foule de livres de piété d'excellentes méthodes qu'elles pourront suivre; quant aux personnes ignorantes, il suffira qu'elles y assistent avec une foi vive en Jésus-Christ, et avec le désir de participer aux quatre fruits du divin sacrifice.

Il ne me reste plus maintenant qu'à vous recommander l'assistance fréquente au sacrifice de la sainte Messe; et vous comprenez bien que je parle ici des jours où la messe n'est pas obligatoire. Je ne voudrais pas que, tandis que vous vous attachez avec opiniâtreté à certaines pratiques pieuses arbitraires, vous négligiez celle qui est la première et la plus importante, et qui mérite justement la préférence sur toutes les autres. Après tout ce que je vous ai dit sur le prix infini, inestimable de la sainte Messe, le précepte de l'Église sera-t-il encore nécessaire pour vous décider à y assister? Ne vous suffira-t-il pas d'être assurés, par la foi, que c'est l'acte de religion le plus agréable à Dieu et le plus avantageux pour vous?

Et cependant, combien de chrétiens qui se bornent à l'entendre les jours de précepte, regardant même cette obligation comme un poids ennuyeux, et qui, les jours ordinaires, se font un système de n'y jamais aller! Entrez dans l'Église les jours non fériés, que trouverez-vous? un peu moins que la solitude, et quelquefois plus de prêtres à l'autel que d'assistants dans l'église. Chose déplorable! Voir les rues, les places, les cabarets, les cafés remplis d'oisifs et de gens

désœuvrés, et les églises abandonnées et désertes ! Quelle révoltante indifférence pour l'amour de Jésus-Christ envers nous, pour l'ineffable don qu'il nous fait de lui-même sur l'autel ! Il s'immole pour nous à son divin Père, il lui offre pour nous les hommages qui lui sont dûs, le paiement de nos dettes, des prières pour le soulagement de nos misères ; et nous, complètement insensibles à tant de preuves de son amour, nous ne nous en inquiétons même pas, comme si tout cela nous était tout à fait étranger ? N'est-ce pas là en vérité un mépris formel du plus grand de tous les bienfaits de Dieu ?

Si Dieu eût arrêté que le divin sacrifice ne pourrait être célébré que dans un seul endroit de la terre, ou très-rarement, une seule fois chaque année, instruits comme nous le sommes par la foi de son prix infini, quel désir n'aurions-nous pas pour nous y rendre ! Mais de ce que Dieu, par un excès de bonté, veut qu'il soit offert en tout temps et en tout lieu, méritera-t-il de votre part moins d'empressement et de dévotion ?

Quelles sont donc les raisons pour lesquelles nous croyons pouvoir nous en dispenser ? Pour la plupart, il n'y a pas d'autre raison que la *paresse, l'inertie et la lâcheté*. Un amour excessif de son propre repos, une je ne sais quelle crainte de se déranger un peu et de s'incommoder, ou à cause d'un temps peu favorable, ou à cause de quelques pas qu'il faudrait faire, cela suffit pour les retenir. Mais je vous le demande, ces motifs vous retiendraient-ils s'il s'agissait d'un spectacle, d'une partie de plaisir ou d'un amusement ? Alors on s'empresse, on méprise les difficultés, et l'on ne craint plus ni pour sa personne ni même pour sa bourse. N'y a-t-il pas, dans ce rapprochement, de quoi nous faire rougir, si nous avons encore une étincelle de foi ?

Mais enfin, me dira-t-on, il n'y a pas d'obligation. — J'en conviens ; mais entendons-nous, et distinguons bien les

choses. Il n'y a pas d'obligation particulière d'entendre la messe les jours non-fériés, cela est vrai; mais il y a pour tout chrétien une obligation générale de bien employer le temps, de faire de bonnes œuvres, de prendre, autant qu'on le peut, les moyens de salut que Dieu nous offre dans sa bonté, et cela suffit pour que, quand vous le pouvez, vous ne négligiez pas d'assister à la sainte Messe, qui est le meilleur emploi du temps, l'œuvre la plus sainte, et le moyen de salut le plus efficace.

Je vous dirai ensuite, et retenez bien ceci, que celui-là n'est pas un bon chrétien, qui marchandise ainsi avec Dieu, qui dispute avec lui et lui refuse tout ce qu'il ne lui doit pas rigoureusement. On ne reconnaît pas et on ne peut pas reconnaître dans cette conduite le vrai caractère de la piété, de la ferveur et de la dévotion.

Un autre me dira : — Je ne manquerais certainement jamais d'assister à la sainte messe si j'en avais le temps; mais mes occupations sont si nombreuses qu'elles ne me laissent aucun moment de liberté. — Et moi je vous réponds que le temps ne vous manquera jamais, si vous voulez le trouver. Que d'autres personnes, autant et même plus occupées que vous, savent le trouver ! Que de pauvres ouvriers et journaliers vont de grand matin entendre la messe, bien que le besoin et la nécessité les pressent de se rendre à leurs travaux ordinaires ! Ce n'est donc pas le temps qui manque le plus souvent, mais bien la volonté.

Jugez-vous vous-mêmes sincèrement, et vous verrez si vous ne pourriez pas remettre certaines affaires à d'autres heures, si vous ne pourriez pas avancer votre lever et prendre un peu sur votre sommeil qui, d'ailleurs, est peut-être trop long et trop prolongé, si enfin vous ne pourriez pas mieux distribuer votre journée, pour trouver le temps de remplir cet acte de religion.

Et n'allez pas croire que le temps que vous consacrerez à

entendre la sainte Messe nuise à vos intérêts temporels, et que vous en souffrirez quelque préjudice. Oh ! vous vous tromperiez grossièrement en pensant ainsi, car loin d'être une perte pour vous, ce sera plutôt un gain ! Je vous l'ai dit, et cela est de foi, que le sacrifice de la messe est souverainement impétratoire pour tous les biens spirituels et temporels. Bien loin donc d'être contraire à vos intérêts, l'assistance à la messe sera pour vous une source de bénédictions et de prospérités.

Il en est ainsi, mes frères ; aussi faut-il appliquer à ce sujet cette maxime de Jésus-Christ : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et cætera omnia adjicientur vobis*. Que votre première et principale affaire soit l'intérêt spirituel de votre âme, en vous livrant aux pratiques de la vraie dévotion, au nombre desquelles il faut compter l'assistance quotidienne au divin sacrifice ; et Dieu, entre les mains de qui sont toutes les choses d'ici-bas, et de qui dépend toute propriété, prendra soin de tous vos intérêts et saura vous récompenser même temporellement.

Mais laissons les biens temporels, qui ne doivent être ni l'unique ni le principal objet de vos désirs. Nous devons viser plus haut, c'est-à-dire l'obtention des biens qui seuls peuvent nous rendre éternellement heureux. Le sincère repentir de nos fautes, aussi nécessaire qu'il est rare, le pardon de nos péchés, la grâce de Dieu, la fuite du péché, la victoire sur nos mauvaises habitudes, l'acquisition des vertus chrétiennes, la persévérance dans le bien, une mort précieuse et sainte aux yeux de Dieu, voilà ce que nous devons surtout désirer, et c'est précisément pourquoi je vous exhorte à assister souvent à la sainte messe, parce qu'elle est le moyen le plus efficace pour obtenir ces biens.

Toutes les fois donc que cette dévotion est à peu près compatible avec les circonstances où vous vous trouvez, ne négligez jamais de la pratiquer. Par ce moyen, vous rendrez à

Dieu la plus grande gloire possible, et vous pourvoierez à tous vos besoins. Elle vous sera très-salutaire pendant votre vie, mais surtout à votre mort, car Dieu assiste visiblement et protège d'une manière toute spéciale, à cette heure suprême, les personnes qui ont eu, pendant leur vie, de la dévotion pour le divin sacrifice. Je ne saurais vous rien dire de plus; c'est à vous d'en profiter.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Une bonne fille se lamentait en parlant à son confesseur dans le saint tribunal, de ce qu'elle entendait mal la messe. — « Que faites-vous donc alors? De quoi vous occupez-vous? lui dit-il. — Je ne fais autre chose, pendant toute la messe, que de pleurer mes péchés. — Continuez, répartit le confesseur, continuez, vous l'entendez fort bien. »

II. — Lorsque Ferdinand de Talavera, premier archevêque de Grenade, vivait à la cour du roi, les courtisans, jaloux du crédit qu'il avait auprès du roi, qui lui confiait les affaires les plus importantes, se plainquirent de ce que, chargé de remplir des emplois tellement relevés que la moindre négligence amènerait les conséquences les plus désastreuses, il prenait néanmoins le temps d'assister tous les jours à la messe. Un de ses amis lui fit part, un jour, dans un entretien confidentiel, du blâme que ses ennemis se plaisaient à déverser sur lui; mais il se contenta de répondre en souriant: « C'est précisément parce que je suis chargé par une majesté terrestre de remplir des fonctions si nombreuses et si pénibles, que je recours à la majesté du ciel et vais puiser des forces dans le saint sacrifice de la messe, afin que je ne succombe pas sous leur fardeau et qu'elles ne m'absorbent pas entièrement. »

III. — Nous ne savons plus apprécier le prix d'une messe. Une messe, cela nous paraît quelque chose de si commun, de si ordinaire. Que nos pères le comprenaient bien mieux!

il y a environ quatre-vingts ans, à la fin du siècle dernier, la France était bouleversée, Dieu était banni des églises, et la religion était réduite à célébrer, à cacher ces mystères dans une chambre, dans une grange même. Eh bien ! qu'a-t-on vu à cette époque ? On a vu nos pères faire une lieue, deux lieues même, par des temps affreux, au milieu des ténèbres de la nuit, s'exposer à perdre leur fortune, à se faire jeter dans une prison, à perdre même la vie !... Et pourquoi cela ? pour entendre une messe... une seule messe ; et encore, ils étaient heureux quand ils avaient pu le faire à ce prix-là. Et c'était une bonne nouvelle dans toute la famille, quand on pouvait se dire : Tel jour, à minuit, à une lieue, dans une chambre, on célébrera la sainte messe ; et l'on disait à celui qui l'apportait : Merci ! merci ! Voilà ce qu'ont vu, ce qu'ont fait peut-être les vénérables vieillards qui vivent encore parmi nous ; voilà ce qu'ils peuvent attester... Et nous, avec toutes les facilités, nous négligeons d'aller entendre la messe. Et pourtant nous en avons tant besoin, accablés et tourmentés que nous sommes par le travail et les passions !

VI. INSTRUCTION.

— DEUXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE. —

JEUNE ET ABSTINENCE.

Jeûner le carême, les quatre-temps, les vigiles de précepte, et s'abstenir de manger de la viande non-seulement pendant ces temps, mais encore les vendredis et samedis de chaque semaine ;

tel est le deuxième commandement de l'Église, qui vous oblige au jeûne et à l'abstinence.

Mais avant d'entrer dans l'explication de ce commandement, voyons les motifs pour lesquels le jeûne a été institué; ces motifs pourront vous faire comprendre l'importance de l'observer.

Il faut considérer premièrement les jeûnes des quatre-temps, qui sont ceux que l'Église prescrit de trois mois en trois mois, et qui consistent à jeûner trois jours de la même semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi. Et pourquoi cela?

1° Pour sanctifier chaque saison de l'année par quelques jours de pénitence. Et comme chaque saison est divisée en trois mois, il a semblé convenable qu'il y eût dans chacune au moins trois jours de pénitence. Et bien que ce jeûne n'ait aucune proportion avec les péchés qui se commettent chaque jour, il suffit cependant pour nous faire connaître que, comme il n'y a aucun temps où Dieu ne soit offensé, ainsi il ne doit y en avoir aucun où l'on ne s'efforce de l'apaiser au moyen de la pénitence.

2° Pour reconnaître que Dieu est l'auteur et le dispensateur de tous les biens temporels dont nous jouissons, et spécialement des fruits de la terre qui sont nécessaires à notre conservation; et par conséquent pour le prier de nous conserver la récolte pendante, et lui rendre grâces pour les biens que sa providence nous a déjà libéralement accordés.

3° Pour obtenir des ministres pieux et zélés, qui gouvernent saintement le peuple chrétien. C'est en effet à ces époques que les évêques font les ordinations. Or, ces ordinations, selon le précepte de Jésus-Christ en saint Mathieu : *Rogate dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*¹, doivent porter le peuple à adresser à Dieu de ferventes

¹ Matth. IX, 38.

prières, afin qu'il n'y ait d'élevés à l'honneur du sacerdoce que ceux-là seuls qui sont vraiment selon le cœur de Dieu. Les prêtres sont ceux qui guident le peuple chrétien dans les voies du Seigneur, et de la sainteté des prêtres dépend la sainteté du peuple. Ce n'est donc pas ici une affaire pour laquelle vous deviez rester indifférents, vous séculiers, comme si elle vous était complètement étrangère. C'est de vous-mêmes et de vos plus graves intérêts qu'il s'agit, puisqu'il s'agit du choix de ceux qui sont destinés par leur ministère à opérer votre salut. S'il vous importe d'avoir de bons médecins pour soigner votre corps, il vous importe bien davantage d'avoir de bons prêtres pour soigner votre âme, qui est infiniment plus précieuse que votre corps.

Tel est le but de l'Église dans le jeûne des quatre-temps, auquel, selon le rit particulier de notre Église ambrosienne, nous pouvons joindre les trois jours des Rogations, instituées pour préserver les villes et l'État des invasions des ennemis.

Viennent en second lieu les jeûnes qui précèdent les fêtes les plus solennelles de notre Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints. Le but de ces jeûnes est de nous préparer, par la pénitence, à célébrer ces fêtes avec plus de ferveur, et à nous rendre dignes des grâces que Dieu, en ces jours, répand avec plus d'abondance dans les âmes des fidèles.

Ces jours de jeûne s'appellent *vigiles*, c'est-à-dire *veilles*, parce qu'autrefois, outre le jeûne, les fidèles veillaient dans les églises et passaient en prières la nuit qui précède ces fêtes. Mais comme ces assemblées nocturnes, bien qu'instituées dans un but pieux, dégénéraient en abus et en scandales, l'Église les a supprimées et n'a gardé que le jeûne.

Mais de tous les jeûnes, le plus long, le plus austère et le plus vénérable est celui du carême, qui a toujours été observé dans l'Église catholique, et dont l'origine remonte aux apô-

tres eux-mêmes qui, en le prescrivant, eurent en vue les raisons suivantes :

Ce fut 1° pour honorer le jeûne rigoureux de Jésus-Christ, qui passa dans le désert quarante jours et quarante nuits sans prendre aucune nourriture.

2° Pour nous associer en quelque manière aux peines et aux souffrances de notre divin Sauveur, dont on célèbre particulièrement alors le souvenir.

3° Enfin, pour nous disposer à célébrer dignement les mystères de la Pâque.

L'Église ayant supprimé, dans ces derniers temps, un grand nombre de fêtes dont plusieurs emportaient l'obligation du jeûne, on a jugé à propos de transporter dans l'Avent les divers jeûnes répandus dans le cours de l'année, afin de nous préparer à la venue de Jésus-Christ, et de faire revivre au moins en partie l'ancienne discipline qui obligeait les fidèles à jeûner l'Avent aussi bien que le Carême.

Tous les jeûnes dont nous venons de parler emportent avec eux l'abstinence d'aliments gras, et même celui du Carême exige de plus celle des œufs et du laitage, à moins qu'on en soit dispensé par un indult spécial.

Viennent enfin les vendredis et samedis, où le jeûne n'est pas d'obligation, mais seulement l'abstinence de chair. Cette abstinence a été établie pour honorer la mort et la sépulture du Sauveur, deux mystères de notre salut qui nous sont rappelés en ces deux jours, et dont le souvenir doit nous accompagner toute l'année pour nous exciter à la douleur et à la componction.

Telles sont, chrétiens, les différentes fins et les diverses et graves raisons pour lesquelles l'Église nous a imposé des jeûnes et des abstinences. En un mot, c'est pour obtenir les grâces qui nous sont le plus nécessaires et pour le corps et pour l'âme; c'est pour sanctifier d'une manière particulière les temps et les jours particulièrement consacrés à Dieu;

enfin, c'est pour apaiser Dieu et pour satisfaire à sa divine justice. S'il y a des jours de péché, bien qu'il ne dût jamais y en avoir, n'est-il pas juste qu'il y ait aussi des jours de réparation et de pénitence? Si donc l'on veut réfléchir sérieusement à l'importance de ces fins, on ne trouvera certes pas trop pénible le précepte de l'Église.

Mais il faut l'avouer à notre extrême confusion, il n'y a pas de précepte plus méprisé et plus transgressé que celui-ci. Si nous parlons de l'abstinence, dans une foule de maisons, il n'y a plus aucune distinction entre les jours gras et les jours maigres ; on mange librement de la viande, et non pas en secret, mais ouvertement, publiquement, et en présence de qui que ce soit ; on va même jusqu'à forcer les enfants et les domestiques à en manger. Si maintenant nous parlons du jeûne proprement dit, il n'y a pas davantage, pour beaucoup de chrétiens, de distinction de temps. On mange librement et à toute heure. En un mot, à voir la conduite des chrétiens, il semble que ce commandement n'est pas regardé comme les autres, mais comme étant de nature différente et comme tenant le milieu entre le précepte et le conseil, d'où il résulte que sa transgression ne doit pas exciter d'aussi vifs remords que la violation des autres commandements.

Mais sur quoi se fonde donc une persuasion aussi fautive? Je ne vois que deux raisons : ou bien c'est à cause de l'autorité qui nous commande, ou bien c'est à cause de la chose qui nous est commandée. Voyons-en un peu la valeur.

1° *A cause de l'autorité qui nous commande.* — Enfin, disent quelques-uns, ce n'est pas Dieu, mais c'est l'Église qui nous impose ces jeûnes et ces abstinences. — Je commencerai par vous dire que votre proposition n'est pas parfaitement exacte, car le précepte de l'Église a son fondement et sa base dans la loi évangélique de la mortification et de la pénitence chrétiennes, loi que Jésus-Christ a imposée à tous les chrétiens, s'ils veulent se sauver. Ses paroles sont par-

faitement claires et précises : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.* Mais parce que cette loi, bien qu'absolue en elle-même et très-rigoureuse, est cependant indéterminée dans son application, et que nous l'éluderions complètement ou au moins en partie, si l'application en était laissée à notre arbitre, voilà pourquoi l'Église en a réglé le temps et déterminé le mode. L'Évangile nous ordonne de faire pénitence pour nous sauver, et l'Église nous ordonne en certains jours le jeûne et l'abstinence, comme un moyen d'accomplir cette loi. Cette loi est donc, au fond, plutôt divine qu'ecclésiastique ; elle est même une loi naturelle, car la nature même et la droite raison nous disent que le jeûne est un moyen non-seulement utile, mais très-excellent pour affaiblir les passions, élever l'esprit, préparer le cœur au repentir et le faire persévérer. Aussi a-t-il été pratiqué dans tous les temps, comme nous l'apprennent les divines Écritures de l'Ancien-Testament, qui nous racontent les jeûnes de David, de Judith, d'Esther, de Néhémie, et d'autres grands personnages, et même de tout le peuple hébreu dans différentes circonstances importantes.

Mais quand je vous accorderais, ce qui n'est pas, que le jeûne et l'abstinence sont de précepte purement ecclésiastique, qu'en voudriez-vous conclure ? Que l'Église n'a pas le droit de nous le commander et de nous en faire une obligation grave ? Mais n'avons-nous pas vu, dès le commencement, qu'elle a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'établir tout ce qu'elle juge convenable au bien des fidèles ? N'avons-nous pas vu que Dieu lui-même, de qui nous avons reçu le Décalogue, nous prescrit l'obéissance à l'Église, que désobéir à l'Église c'est désobéir à Dieu, et que se révolter contre elle c'est se révolter contre Dieu même : *Qui vos audit, me audit ; qui vos spernit, me spernit ?*

Du côté donc de l'autorité qui nous commande, transgresser les jeûnes et les abstinences prescrits, c'est une vraie et grave désobéissance, une vraie rébellion, un vrai péché.

2° Il reste à voir si l'on peut excuser de faute grave cette transgression, au moins *du côté de la chose qui nous est commandée*. — En effet, me répliquent quelques autres, qui peut me faire un péché de ce que je mange, que ce soit beaucoup ou peu, le matin ou le soir, du gras ou du maigre? Cette distinction entre la viande et le poisson, n'est-ce pas là une pure superstition? Car n'est-ce pas Dieu qui a créé tous les aliments pour l'usage et le bien de l'homme? — Faisons jeûner notre volonté, disent d'autres avec un ton de moralistes et d'ascétiques; fuyons le vol, le blasphème, la fornication et les autres crimes de ce genre, qui viennent d'un cœur dépravé, très-bien; mais quant à ce qui se mastique et se transmet à l'estomac, il n'est pas à croire que Dieu veuille nous en faire un péché grave, et nous damner pour ces minuties? —

Vous appelez cela des minuties? Si vous voulez dire par là que ce ne sont pas des choses *intrinsèquement mauvaises*, comme celles dont vous venez de parler, je vous l'accorde. Mais l'Église ne nous défend pas de manger en certains temps et de certaines nourritures parce que ce serait une chose mauvaise en soi; elle nous le défend uniquement afin de nous mortifier par des privations salutaires et par des œuvres de pénitence. Du reste, comment pouvez-vous appeler minuties la transgression d'une loi fondée sur des motifs aussi graves que ceux dont je vous ai parlé, d'une loi enfin qui oblige sous peine de péché mortel? Ce n'est pas sans doute la nourriture matérielle que vous avalez qui, à proprement parler, vous rend coupables devant Dieu et souille votre âme de péché; mais c'est votre gourmandise, votre désobéissance, et votre volontaire contravention aux lois de l'Église.

Il ne s'agit donc pas de savoir si les choses défendues sont graves ou légères, bonnes ou mauvaises de leur nature; mais il s'agit uniquement de savoir si elles sont défendues, et si elles le sont par celui qui en a le droit. Bien qu'il soit vrai que les différents aliments ont été créés pour notre subsistance, Dieu ne s'est pas dépouillé pour cela du droit de nous interdire l'usage des uns ou des autres, selon le temps et les circonstances. Aussi nous savons que lui-même, au temps de Moïse, prescrivit au peuple hébreu des abstinences et des jeûnes.

Bien plus, le premier ordre que Dieu donna à nos premiers parents n'était-il pas un précepte d'abstinence, et le premier péché ne fût-il pas un péché de gourmandise? Voilà une réflexion qui certes doit frapper fortement nos esprits. Le fruit défendu dans le paradis terrestre n'était pas mauvais de sa nature; cependant la transgression de cette défense fut un péché grave, et vous savez quelles en ont été les funestes conséquences tant pour nos premiers parents que pour toute leur postérité.

L'inobservation de ce précepte nous a tous perdus pour le corps; et si Jésus-Christ ne fût pas venu nous racheter, elle nous aurait également perdus à tout jamais pour l'âme : *Quia non jejunavimus, a paradiso exulamur*. Et après tout cela, nous oserions encore dire que la transgression du jeûne et de l'abstinence est sans importance? Ah! Dieu est toujours également grand, toujours également maître et souverain Seigneur, soit qu'il défende à Caïn de répandre le sang innocent, soit qu'il défende à Adam de manger des fruits d'un arbre. Ce que je dis de Dieu peut également s'appliquer à l'Église, puisqu'elle est revêtue de sa divine autorité.

Vous-mêmes ne pensez pas autrement : que de choses ne défendez-vous pas à vos enfants, qui sont indifférentes en elles-mêmes, qui ne sont ni bonnes ni mauvaises, et que

cependant vous croyez avoir le droit de leur défendre ! Et s'ils s'obstinaient à vous désobéir, sous prétexte que ce sont des choses sans importance, les excuseriez-vous ? Le seul mépris de votre autorité n'est-il déjà pas en lui-même un grand mal ?

Détrompez-vous donc, si vous êtes du nombre de ceux qui ont ces sortes de préjugés en tête. Voulez-vous manger librement de tout et en tout temps ? Mangez, mais persuadez-vous bien que vous transgressez la loi en matière grave, et que cette seule transgression peut suffire pour vous damner. Et si malgré tout cela vous vous obstinez encore à le faire, je dois plaindre votre aveuglement, car vous préférez risquer tout plutôt que de sacrifier un mauvais plaisir de gourmandise.

Je ne dois pas omettre de parler ici d'une certaine classe de personnes qui, respectant intérieurement la loi ecclésiastique, la foulent extérieurement aux pieds par faiblesse, par respect humain, par une pusillanimité mal entendue. Je parle de ceux qui, invités à déjeuner ou à dîner dans une famille, se laissent aller, contre les cris de leur conscience, à violer les lois du jeûne et de l'abstinence, de crainte d'être raillés et traités de bigots, ou de passer pour tels. Oh ! c'est là, voyez-vous, une grande bassesse et une faiblesse indigne, qui nous rend gravement coupables devant Dieu, parce que cette conduite tourne au mépris de la religion, et contribue au développement des mauvaises coutumes et du libertinage.

Qu'importe en effet que vous ayez de bons principes, des maximes saines et une conscience droite, si malgré cela, dès que vous vous trouvez dans certaines circonstances et en présence de certaines personnes, vous ne vous montrez pas tels que vous êtes, et feignez même d'être tout autres que vous n'êtes en réalité ? N'est-ce pas là trahir votre devoir et renier votre profession de chrétiens ? Suffit-il donc de pratiquer la

religion en particulier, et quand on n'a pas à craindre que quelqu'un contredise? Non certainement: Dieu exige de nous une profession publique et ouverte de sa religion; et nous sommes plus étroitement obligés encore à soutenir les droits de Dieu et de la religion, quand nous avons affaire à des libertins qui prennent à tâche de la railler ou de la combattre.

Quelle est donc, en pareille circonstance, la conduite à tenir? Si vous êtes invités par des personnes qui ne font aucune distinction entre les jours gras et les jours maigres, et que leurs habitudes vous soient connues, vous ne devez pas accepter leur invitation, mais la refuser absolument; si au contraire vous ne vous en apercevez qu'au moment même du repas, déclarez-vous ouvertement, et dites que sans prétendre juger les autres, vous, comme catholiques, vous ne vous croyez pas permis de manger gras.

Ils ne manqueront pas de vous répondre qu'eux aussi sont catholiques autant que vous, mais que la religion ne consiste pas dans le gras et dans le maigre, mais dans des choses plus sérieuses, et autres maximes semblables. Laissez-les dire; pour vous, si vous ne voulez pas être prévaricateurs à la face de Dieu et de l'Église, vous devez rester fermes dans votre refus, et vous montrer chrétiens, non selon le temps et les circonstances, mais de conviction et de profession.

Malheur à ces chrétiens faibles, qui s'effraient des jugements et des moqueries du monde! Quelque attachés qu'ils soient au fond à leur religion, il n'y a pas de désordre auquel ils ne se laissent lâchement entraîner. Il est donc de la dernière importance de prendre un caractère franc et décidé pour tout ce qui intéresse la conscience, le devoir, la moralité, et de nous montrer hardiment ce que nous devons être, en nous rappelant sans cesse cette effrayante menace de Jésus-Christ: *Si quis negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est.*

Il y a enfin d'autres chrétiens qui, tout en respectant la loi de l'Église, la transgressent cependant et s'imaginent ne pas la transgresser. Cela arrive de deux manières : ou ils l'observent mal, ou ils se croient dispensés de l'observer pour les prétextes les plus frivoles et les plus insuffisants.

A ceux-là, il faut montrer à quoi nous oblige proprement le précepte de l'Église, et quels sont les motifs qui peuvent légitimement nous en dispenser. C'est ce que nous verrons dans notre prochaine instruction.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Un officier, qui avait été élevé dans les principes de l'Église catholique, commença à les abandonner dès qu'il arriva à l'âge des passions ; et peu à peu il se corrompit tellement qu'il se plaisait même à tourner la religion en ridicule. Mais les remords qui l'agitèrent, après avoir assisté à quelques exercices d'une mission, finirent par le ramener à la foi de ses pères, et il alla se confesser. Le vendredi suivant, étant à dîner avec plusieurs de ses camarades qui le raillaient, parce qu'il ne voulait manger que du maigre, il s'adressa à leur honneur et leur dit : « Si vous étiez d'une société dont les règlements vous défendissent de faire une chose, la feriez-vous ? Eh bien, je suis dans ce cas ; je me sou mets aux règlements de la société religieuse à laquelle j'appartiens. » Alors ses camarades cessèrent de le railler, et ne purent s'empêcher d'approuver sa conduite.

II. — Une mère de famille, qui avait été invitée à dîner chez une de ses amies, emmena avec elle sa fille âgée de dix ans. C'était un jour maigre, et la table fut servie en gras. Toutes les personnes présentes acceptèrent sans façon, mais la petite fille refusa, alléguant avec ingénuité la circonstance du jour. On insista pendant tout le repas, mais inutilement. Sa mère, assez

faible pour suivre l'exemple des autres, joignit ses instances à celles de tous les convives, et ne gagna rien sur son esprit. Cette résistance fit son effet sur la mère, qui commença à sentir les reproches de sa conscience; et en sortant de là : « Je suis bien affligée, ma bonne enfant, dit-elle à sa fille en l'embrassant, de t'avoir excitée à cette transgression; tu as eu raison de ne pas céder aux sollicitations qu'on t'a adressées, et moi j'ai eu tort de te donner ce scandale. Je t'en demande pardon. Mais sois assurée que jamais à l'avenir je ne t'engagerai à une pareille faute, et que moi-même, avec la grâce de Dieu, je ne m'en rendrai plus coupable de toute ma vie. »

VII. INSTRUCTION.

— DEUXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE. —

A QUOI NOUS OBLIGE LE PRÉCEPTÉ DU JEUNE, ET QUELS MOTIFS PEUVENT NOUS EN DISPENSER.

Après les différentes observations que je vous ai soumises en dernier lieu pour vous faire sentir toute l'importance du précepte ecclésiastique relatif au jeûne et à l'abstinence, précepte dont on fait aujourd'hui un mépris public et scandaleux, je vais le considérer aujourd'hui dans son essence. Sur ce sujet, il y a deux points à examiner : 1° à quoi nous oblige

proprement ce précepte; 2^o quels sont les motifs qui peuvent nous dispenser de l'observer.

Quant au premier point, le jeûne consiste à ne faire qu'un repas par jour et à s'abstenir, à ce repas unique, de certains aliments défendus par l'Église. Ces deux parties du précepte ne sont pas essentiellement unies et inséparables. On peut pratiquer l'abstinence sans jeûne, comme il arrive le vendredi et le samedi de chaque semaine; on peut pareillement pratiquer le jeûne sans l'abstinence, comme il arrive dans le carême, quand il est permis d'user d'aliments gras.

Commençons par l'*abstinence*, qui est la partie accessoire du précepte. Comme l'une des fins que se propose l'Église par les jeûnes qu'elle a établis, c'est de mortifier la chair, qui est la source première et le foyer de toutes les inclinations vicieuses qui nous portent au mal, en agissant incessamment sur notre âme, en l'abaissant vers les objets sensibles et en l'empêchant de s'élever vers Dieu et vers les choses spirituelles, voilà pourquoi l'Église, pour atteindre ce but, nous interdit les aliments qui, de leur nature, sont les plus succulents et les plus nutritifs. Telles sont les viandes des animaux terrestres et volatils, et même, dans le jeûne plus rigoureux du carême, les œufs et le laitage.

Cette loi d'abstinence oblige gravement tous les fidèles qui ont atteint l'âge de raison. Et à ce propos, je dois vous avertir que si, pour de justes motifs, vous avez obtenu à cet égard une dispense pour vous, vous ne devez pas vous imaginer que cette dispense s'étend à tous les membres de votre famille, s'ils n'ont pas les mêmes motifs d'exemption que vous. En effet, si vous faites gras parce que vous êtes malade, pourquoi votre femme, vos enfants et vos domestiques feront-ils également gras, eux qui jouissent d'une excellente santé? — Mais, me direz-vous, comptez-vous pour rien la dépense de faire une double cuisine? — On ne peut admettre cette excuse d'une manière générale. Si votre état de gêne et

de pauvreté vous met dans l'impossibilité de faire autrement, sans un grave préjudice, cette raison est bonne; mais autrement, elle ne suffit pas. Chose étonnante! on fait souvent des dépenses excessives, simplement pour se procurer des plaisirs et satisfaire son orgueil, et ensuite on refuse de rien faire pour observer un précepte de l'Église.

Mais cette loi de l'abstinence, à proprement parler, est plutôt partie intégrante du jeûne que le jeûne lui-même, qui consiste proprement et principalement à ne faire qu'un seul repas par jour. En effet, quand l'Écriture parle de jeûne, elle ne fait pas toujours mention de l'abstinence, mais elle fait toujours mention d'un seul repas; et nous-mêmes, quand nous ne faisons qu'un seul repas en carême, nous prétendons jeûner, bien que nous soyons dispensés de la loi de l'abstinence. Ce qui constitue essentiellement le jeûne, c'est donc l'unité de repas.

Cependant, cette unité de repas ne doit pas se prendre si rigoureusement qu'elle exclue toute autre réfection, même légère. Telle était anciennement, il est vrai, la rigueur de la loi, qui ne permettait aux fidèles de manger qu'au coucher du soleil, à l'exclusion de toute autre nourriture dans le courant de la journée. Mais plus tard, l'Église a permis d'avancer le repas au milieu du jour, et elle a également permis le soir une légère collation.

Mais légère, entendez-vous? et tellement légère qu'elle ne nuise pas à l'unité du repas. Il y a par conséquent deux choses à observer dans cette collation, la qualité et la quantité des aliments. Par rapport à la *qualité*, vous ne devez faire usage ni d'œufs, ni de soupe, ni de mets apprêtés au beurre; et autres aliments semblables qui sont une nourriture solide; mais seulement de salade, de fruits, de fromage, vous conformant en ceci à l'usage établi dans le lieu où vous êtes, et qui n'est pas le même partout, et à la coutume des âmes timorées. Quant à la *quantité*, il n'est pas permis de

manger de ces choses à satiété, mais modérément. Je ne veux pas entrer ici dans des questions minutieuses et fixer les onces que vous pouvez prendre. Je dis qu'il vous est permis de faire une collation; or, la collation n'est ni un grand, ni un petit repas, et elle ne mérite le nom ni de dîner ni de souper. Elle n'est donc qu'une petite réfection destinée à soutenir les forces et non à satisfaire l'appétit. Il ne faut donc pas adopter la maxime de ceux qui disent qu'il suffit de cesser de manger quand il reste encore un peu d'appétit, car il y a des personnes qui en sont si bien pourvues qu'elles en ont toujours.

D'après ces principes, on transgresse ce commandement :

1° Quand sans motif et sans nécessité on fait usage de viande et d'aliments défendus par la loi;

2° Quand dans l'unique repas on mange de la viande et du poisson, ce qui est formellement défendu par l'Église;

3° Quand, à la collation du soir, on fait usage d'aliments qui, par leur qualité ou leur quantité, sont incompatibles avec le jeûne;

4° Quand enfin, outre le dîner et la collation, on prend encore de la nourriture, bien qu'en petite quantité, mais assez cependant pour faire un péché grave; quand même ce serait en plusieurs fois. Excepté toutefois le *chocolat*, pourvu qu'on le prenne comme boisson et sans pain, ce qui me paraît être une indulgence dont tout le monde peut user.

Mais que dirons-nous de ceux qui, dans cet unique repas, mangent de tout avec excès et sans mesure, se dédommageant en quelque sorte de la mortification qu'ils ont faite avant dîner et de celle qu'ils devront faire après? Faut-il les regarder comme transgresseurs de la loi? A s'en tenir à la lettre: il me semble que non; mais qu'importe qu'ils ne péchent pas matériellement contre la loi de l'Église, s'ils péchent d'une autre manière, par gourmandise, par intempérance, par sensualité? Manger et boire au-delà du nécessaire,

c'est toujours un péché ; mais n'en sera-ce pas un beaucoup plus grave les jours de jeûne, puisque de la sorte on change les jours de pénitence en jours de gourmandise ? Au mépris de la lettre du précepte, on en éluderait toujours ainsi l'esprit et la fin, qui est la mortification.

Il faut en dire autant de ceux qui, les jours de jeûne, prennent fréquemment des boissons, des liqueurs et surtout du vin. Quand même ils ne manqueraient pas à la lettre du précepte, comme on pourrait cependant l'affirmer de ces buveurs pour qui le vin tient lieu d'aliments et de nourriture, ils n'en observent certainement pas l'esprit et la fin.

Mais les adoucissements que l'Église a apportés à la loi du jeûne ne devraient-ils pas nous suffire, sans aller chercher d'autres moyens pour la réduire à rien ? Aujourd'hui le jeûne n'est déjà plus que l'ombre de ce qu'il était autrefois. Remarquez bien qu'on nous permet de faire au milieu du jour le repas qu'il fallait renvoyer jusqu'au soir. On nous permet, le soir, une petite collation qui était inconnue aux premiers chrétiens ; on nous permet de boire pendant le jour, tandis qu'autrefois toute boisson, et à plus forte raison le chocolat, étaient interdits ; les dispenses qui, autrefois, étaient extrêmement rares, sont devenues très-fréquentes aujourd'hui, et à peine y a-t-il un carême où il n'y ait pas d'indult. Or, je vous le demande : l'Église pouvait-elle être plus indulgente ? Et nous trouverons encore trop rigoureux le jeûne ainsi adouci, parce qu'il nous gênera un peu ?

Mais malgré cela, la loi du jeûne n'est cependant pas une loi de mort ; elle est sujette, comme toutes les autres lois positives, à de justes exceptions. L'Église, en l'imposant aux fidèles, n'entend pas y obliger ceux qui sont dans l'impossibilité de l'observer, ou qui ne peuvent l'observer sans de graves inconvénients. En conséquence de ce principe, il y a plusieurs motifs qui en dispensent.

Le premier motif d'exemption, c'est l'*âge ou trop tendre ou trop avancé*. Ainsi les jeunes gens, avant d'avoir atteint leur vingt-unième année sont dispensés du jeûne, parce qu'on suppose qu'ils n'ont pas la force nécessaire pour le supporter. Il en est de même pour les vieillards qui ont perdu cette force; mais pour eux on ne peut pas fixer un âge précis, parce que l'Église n'a pas déterminé le temps où cette obligation cesse, comme elle a marqué celui où elle commence. Quelques-uns indiquent l'âge de soixante ans; mais cette règle ne peut être suivie, car il n'est pas rare de trouver, à cet âge, des personnes fort robustes et parfaitement capables de supporter le jeûne. En un mot, ce n'est pas à la vieillesse qu'on accorde cette dispense, mais à l'affaiblissement que cet âge apporte, et qui arrive un peu plus tôt pour ceux-ci, un peu plus tard pour ceux-là.

Le second, c'est le *travail*. Ce motif exempte du jeûne les personnes occupées à des travaux fatigants et qui exigent beaucoup d'exercice et beaucoup de mouvements de corps, et qui sont par conséquent incompatibles avec le jeûne. Il faut mettre de ce nombre les personnes qui, par devoir ou par charité, sont occupées d'œuvres pénibles, comme le soin continuel d'un malade, pendant le jour et pendant la nuit. Car la charité est au-dessus de tout.

Le troisième, c'est la *pauvreté*, lorsqu'elle est portée à ce point qu'une personne, en temps ordinaire, vit dans une si grande gêne qu'elle ne peut se procurer une nourriture suffisante. Il faut cependant excepter les temps où elle se trouve suffisamment pourvue.

Le quatrième motif enfin, c'est le *danger ou le préjudice pour la vie et la santé*; ce qui comprend non-seulement ceux qui sont actuellement malades ou convalescents, non-seulement les femmes enceintes ou les nourrices, à qui l'observation du jeûne serait nuisible non moins qu'à leurs enfants, mais encore ceux qui, par délicatesse et faiblesse de com-

plexion, ne peuvent jeûner sans nuire notablement à leur santé.

Je dis *sans nuire notablement à leur santé* ; car toute incommodité que l'on en éprouve n'est pas un motif suffisant pour exempter du jeûne ; autrement, la fin même du précepte deviendrait un motif de dispense. Car le jeûne enfin est le jeûne, c'est-à-dire une loi de pénitence que l'on ne peut observer sans en souffrir. On se trompe donc grandement quand, pour la plus légère incommodité qui d'ailleurs peut venir d'une toute autre cause, on croit avoir un motif de dispense. Et à plus forte raison quand, sans avoir éprouvé ses forces, sans avoir fait aucune tentative, et par une crainte exagérée de souffrir et de se rendre malade, on prétend tout de suite qu'on est incapable de jeûner. Au moins faudrait-il en faire l'expérience, car un danger douteux ne doit pas prévaloir sur une obligation certaine. Combien n'y en a-t-il pas qui, s'ils en faisaient l'épreuve, resteraient détrompés de cette erreur où ils sont qu'il leur est impossible de jeûner ! L'expérience prouve que ce sont précisément les personnes qui mènent la vie la plus déréglée qui font les plus grandes difficultés. Pendant les jours du carnaval, elles auront la force de supporter les excès les plus funestes à leur santé ; mais quand vient le carême, elles se déclarent incapables de jeûner. Quelle contradiction ! On remarque aussi que les personnes qui, dans le temps de leurs désordres, se croyaient incapables de jeûner, s'en trouvent parfaitement capables dès qu'elles sont revenues à Dieu par une sincère conversion. Que signifie cela ? Ce n'est pas leur tempéramment qui a changé, mais c'est leur volonté.

Gardez-vous donc bien qu'un soin excessif de votre santé ne vous fasse exagérer les incommodités produites par le jeûne, et ne vous jette dans le péché. Car si vous manquez le jeûne sans raison légitime, vous commettez autant de péchés mortels qu'il y a de jours où il est prescrit. Or, sera-ce

une bonne préparation pour vos Pâques que quarante péchés mortels commis contre ce seul commandement? Je sais que pour plusieurs la pensée de la confession pascale est un motif de se dispenser du jeûne, car ils se disent : — A Pâques, je recevrai l'absolution de ce péché comme de tous les autres. — Mais, pour vous parler sincèrement, je crains bien que ceux qui raisonnent ainsi ne fassent très-mal leurs Pâques. En effet, comment pourrait-il se faire qu'après avoir commis de sang froid pendant tout le carême le même péché, ils détestent sincèrement alors leur sensualité? Si leur confesseur leur imposait pour pénitence, et elle ne serait certainement pas disproportionnée, de faire autant de jeûnes qu'ils en ont omis, seraient-ils disposés à violer un autre carême, s'il en recommençait un? Qui ne voit alors qu'une pareille confession est une illusion, un palliatif, une pure formalité?

Passons maintenant à un autre point. Parmi les divers titres d'exemption, il faut encore mettre les dispenses demandées et obtenues de son confesseur et de son curé; mais celles-ci peuvent-elles rassurer votre conscience? Pas toujours. Il faut distinguer ici entre les dispenses générales et les dispenses particulières. Pour les dispenses *générales*, comme celles qui sont accordées par un indult pour le carême, vous pouvez en user sans scrupule, quand même vous n'auriez aucune raison pour vous en prévaloir. Mais si nous parlons des dispenses *particulières*, que vous-mêmes demandez à vos curés et à vos directeurs pour vous exempter de l'abstinence et du jeûne, sachez qu'elles ne sont valables qu'autant que les motifs que vous avez allégués pour les obtenir sont réels. Si donc vous les trompez pour des prétextes faux et mensongers, de pareilles dispenses ne peuvent vous servir à rien devant Dieu, parce qu'elles ont été surprises par la fraude.

Et ici, remarquez de plus, pour vous détromper, que la concession d'une dispense n'est pas une grâce ni une faveur

qui dépende de notre volonté; non, nous ne pouvons certainement pas dispenser des lois de l'Église à notre caprice et selon notre bon plaisir. Notre dispense n'est autre chose qu'une déclaration que les motifs que vous nous exposez peuvent vous exempter de l'obligation de la loi; si ces motifs ne sont pas suffisants, nous ne pouvons pas vous dispenser arbitrairement. Il est donc inutile que vous nous tourmentiez pour l'obtenir, dès que nous ne trouvons pas vos raisons suffisantes, car ce ne serait autre chose que vouloir charger notre conscience sans décharger la vôtre. Vous montreriez donc une grande ignorance, si vous vous retiriez fâchés du refus que nous vous faisons, et si, pour cela, vous alliez suivre votre caprice, vous croyant suffisamment justifiés en disant qu'il vous suffit d'avoir reconnu le pouvoir de l'Église en lui demandant la permission, malgré que vous ne l'avez pas obtenue. Je vous le répète, la seule impuissance véritable vous dispense du précepte; elle seule peut valider les permissions; et quand je dis une *impuissance réelle*, j'entends une difficulté fondée sur un danger grave et évident pour votre santé.

De tout ce que je viens de vous dire, il résulte encore que vous ne devez pas étendre les permissions que vous obtenez au-delà du besoin et des limites dans lesquelles elles vous ont été accordées, car le précepte dont il s'agit est divisible en lui-même et dans sa durée. Je m'explique.

Celui qui est dispensé du jeûne ne doit pas se croire dispensé de l'abstinence, et *vice versâ*, car une chose peut exister sans l'autre. Il peut se faire que vous ayez fréquemment besoin de nourriture, mais qu'il vous soit indifférent de manger du gras ou du maigre; dans ce cas, vous serez dispensés du jeûne mais non de l'abstinence. Il peut se faire au contraire que les aliments maigres vous fatiguent beaucoup, mais qu'un seul repas vous suffise; or, dans ce cas, vous serez dispensés de l'abstinence et non du jeûne.

Pareillement, le jeûne du carême, qui est long et continu n'est pas un de ces préceptes indivisibles qui consistent dans un seul point, mais chaque jour apporte avec lui une nouvelle obligation. Celui-là donc qui ne peut pas supporter le jeûne successif et continu de tout le carême, mais qui cependant peut jeûner quelques jours chaque semaine, est tenu de le faire. Ceci regarde surtout ceux qui se croient dispensés de toute obligation, sous prétexte que leur état est pénible, quoiqu'ils ne fassent pas tous les jours des choses fatigantes. Nous devons nous examiner avec sincérité devant Dieu, parce que nous sommes obligés de jeûner autant que nos forces nous le permettent.

Mais si vous êtes véritablement incapables de jeûner, j'ai deux observations à vous mettre sous les yeux. La première, c'est que vous ne pouvez pas vous permettre de manger à toute heure et de toutes les choses qui vous plaisent. Se prévaloir d'une dispense, même légitime, pour satisfaire sa gourmandise et sa sensualité, c'est une chose qui n'a certainement rien de conforme au caractère du bon chrétien. Dans ce cas, vous ne devez manger que des viandes très-ordinaires et très-communes; et même vous devriez en manger avec le plus de sobriété possible, afin de distinguer des autres jours ceux qui sont consacrés à la pénitence.

L'autre avis, c'est que l'Église, en vous dispensant de sa loi, ne vous dispense pas cependant et ne peut pas vous dispenser de la loi divine qui oblige indistinctement tous les chrétiens à faire une pénitence proportionnée aux péchés qu'ils ont commis : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*. Si vous ne pouvez pas accomplir cette loi de la manière indiquée, vous pouvez l'accomplir de mille autres manières. Vous êtes donc obligés de suppléer au jeûne dont vous êtes dispensés par d'autres privations, pénitences et mortifications volontairement embrassées, par des bonnes œuvres plus abondantes, par l'abstention de certains plai-

sirs, même licites et permis ; ou pour le moins, comme dit le concile de Trente, par le patient support des croix que Dieu nous envoie : *Temporalibus flagellis a Deo inflictis, et a nobis patienter toleratis*. Il est rare que cette sorte de pénitence nous manque dans cette vallée de larmes ; tantôt une maladie, tantôt une perte, tantôt une injustice reçue, tantôt une calamité et tantôt une autre nous fournissent l'occasion de pratiquer sans cesse la pénitence. C'est par une disposition divine que ces croix nous arrivent ; c'est Dieu lui-même qui nous envoie ces pénitences : *A Deo inflictis*. Recevons-les de sa main avec soumission ; et puisque de toute manière il faut les souffrir, souffrons-les au moins avec fruit en expiation de nos péchés. Telle est la manière dont vous devez suppléer à la pénitence du jeûne.

Concluons : si nous avons cet esprit de pénitence qui est inséparable de tout vrai chrétien, nous ne chercherons pas à nous soustraire aux observances prescrites par l'Église sans de sérieuses raisons ; et quand nous en serons dispensés par une nécessité réelle, nous ne laisserons pas d'en offrir à Dieu la meilleure compensation que nous pourrons. Et pour que cet esprit de pénitence ne nous manque jamais, voici deux réflexions qu'il est très-important de faire.

La première, c'est de nous rappeler souvent les nombreux et graves péchés que nous avons commis ; péchés en toute manière et de toute espèce, péchés de tous les âges et dans tous les états ; et nous verrons alors que les pénitences qui nous sont imposées par l'Église sont bien loin d'égaliser la grandeur de nos dettes envers Dieu, et d'atteindre la proportion qu'elles devraient avoir avec le nombre et l'énormité de nos fautes. Cependant, il faut absolument que ces fautes soient expiées par nous-mêmes, ou vengées par la justice de Dieu. Or, qu'en arrivera-t-il donc de nous, si nous refusons d'accomplir ces légères pénitences que l'Église nous impose avec tant de discrétion ?

Remarquons, en second lieu, que quand il s'agit de la santé du corps, nous ne faisons aucune difficulté pour nous soumettre aux diètes et aux abstinences bien plus rigoureuses que nous prescrivent les médecins, et qui, loin d'être salutaires, sont quelquefois nuisibles. A quels horribles traitements ne se soumet-on pas dans une maladie grave ! Mais on souffre tout avec patience dans l'espoir d'une guérison incertaine ; et nous refuserions de faire beaucoup moins pour le salut de notre âme, avec l'espérance d'un succès certain ? Quand même notre corps aurait à en souffrir quelque peu, ne nous rappelons-nous donc jamais que nous avons à sauver une âme qui vaut infiniment mieux que notre corps ? Tant de soin pour un corps qui doit mourir, et si peu pour une âme qui doit vivre éternellement ! Toutes ces scrupuleuses précautions aboutiront tout au plus à retarder la mort de quelques jours, mais elles ne pourront jamais vous y soustraire. Or, ne devrions-nous pas mettre les intérêts de l'âme avant ceux du corps ?

Si vous faites souvent ces réflexions, vous ne refuserez jamais d'observer les lois de l'Église, quand même vous en souffririez quelque incommodité. Rappelons-nous enfin qu'ici-bas nous pouvons bien arranger les choses selon notre fantaisie, mais que toutes nos raisons seront un jour examinées au tribunal de Dieu. C'est à quoi nous devons sérieusement réfléchir, si nous n'avons pas perdu la foi.

TRAITÉ HISTORIQUES.

I. — Le roi Louis XVI, âgé de vingt ans, dit à la fin du premier carême qu'il avait passé sur le trône : « Je me suis tiré de celui-ci sans peine, mais j'aurai un peu plus de mérite le carême prochain. — En quoi donc, sire ? lui dit un courtisan. —

C'est, reprit le roi, parce que je n'ai eu cette année que le mérite de l'abstinence ; mais j'aurai de plus celui du jeûne au carême prochain, puisque j'aurai atteint vingt-un ans. — Le jeûne ? sire ; il est incompatible avec vos occupations et vos exercices. Après le travail, vous allez à la chasse ; comment pourriez-vous donc jeûner sans altérer votre santé ? — La chasse, répliqua le pieux monarque, est pour moi un délassement ; mais je changerai de récréation, s'il le faut ; car le plaisir doit céder au devoir. » Le carême suivant, le roi a chassé, mais il a jeûné en même temps.

II. — Saint Grégoire-le-Grand, informé que Mariniau, archevêque de Ravenne, avait vomi du sang, lui écrivit : « Je ne vous exhorte pas seulement à ne pas jeûner, mais je vous défends expressément de le faire. Les médecins ayant déclaré que le jeûne était nuisible dans une maladie comme la vôtre, je ne vous permets de jeûner que cinq jours dans l'année pour les principales fêtes. » — Voici un exemple d'une dispense encore plus forte. Saint Spiridion, évêque de Thrimotonte, dans l'île de Chypre, avait coutume de passer plusieurs jours sans manger, ainsi que sa famille ; ce qui était d'ailleurs assez ordinaire, surtout dans la semaine sainte, aux personnes d'une piété particulière. Un étranger vint chez lui pendant ce temps, et réclama l'hospitalité. Spiridion, le voyant exténué de fatigue et de besoin, ordonna à sa fille Irène de laver les pieds de son hôte, et de lui donner à manger. Irène répondit à son père qu'il n'y avait ni pain ni farine à la maison, et qu'on n'en avait pas fait provision à cause du jeûne. Spiridion fit ses excuses à son hôte, et pria Dieu ; puis il commanda à sa fille de faire cuir de la chair de porc qu'on avait salée pour le temps pascal. Lorsqu'elle fut cuite, le saint évêque fit mettre le voyageur à table, et, s'asseyant auprès de lui pour remplir les devoirs de l'hospitalité, il mangea le premier, et invita son hôte à en faire autant. Celui-ci voulut s'en défendre en disant qu'il était chrétien. « C'est pour cette raison même, » répondit Spiridion, « que vous devez manger ce que je vous offre, puisque, selon la parole de Dieu, tout est pur pour ceux qui sont purs. »

VIII. INSTRUCTION.

— DEUXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE —

EFFETS SALUTAIRES DU JEUNE, ET MANIÈRE DE LE SANCTIFIER

Toutes les explications que je vous ai données dans mes précédentes instructions sur le précepte ecclésiastique relatif au jeûne vous seraient de peu d'utilité, si je ne vous en exposais pas maintenant les avantages et la manière de le sanctifier.

Autre chose en effet est de jeûner de manière à ne pas transgresser formellement le précepte, et autre chose est de jeûner de manière à retirer de cette pénitence les fruits qui y sont attachés et pour lesquels elle a été instituée.

Afin donc de vous exciter à bien observer le jeûne pour vous le rendre profitable, nous allons terminer cette matière en vous proposant deux réflexions sur ce sujet.

Quels sont donc les effets du jeûne? Nous pouvons en juger par les fins que l'Église s'est proposées en nous l'imposant, et qui sont, d'après la doctrine de saint Thomas, au nombre de trois. 1° C'est afin de mortifier la chair : *Ad concupiscentias carnis reprimendas* ; 2° de satisfaire à Dieu pour nos péchés : *Ad satisfaciendum Deum pro peccatis* ; 3° d'élever

notre esprit vers les choses célestes : *Ut mens liberiùs eleuetur ad sublimia contemplanàa*. Tels sont donc les fruits du jeûne : mortification de la chair, sanctification pour les fautes commises, élévation de l'esprit vers les choses spirituelles.

Le premier effet du jeûne est donc de réprimer et de dompter les révoltes de la chair : *Ad concupiscentias carnis reprimendas*. Il est certain que l'intempérance dans le boire et dans le manger, que la débauche et la gourmandise, sont la source la plus féconde et le foyer le plus actif de la luxure, vice capital qui est lui-même la source empestée d'une foule d'autres vices et de péchés qui précipitent la plupart des chrétiens dans l'enfer : *Propter vitium carnis multi perierunt*. Cela est si vrai que ceux qui accordent à leur sensualité tout ce qu'elle désire, sont précisément ceux qui sont le plus dominés par ce vice. De même donc que la gourmandise enfante et nourrit l'impureté en satisfaisant la chair, de même l'abstinence et le jeûne, en la macérant, répriment cette passion et la tiennent assujettie et soumise à l'esprit.

Saint Augustin se sert à ce sujet d'une comparaison aussi frappante que familière : Que faites-vous, dit-il, quand vous avez un cheval qui, parce qu'il est trop bien nourri, devient indocile, rétif, emporté? Pour le dompter, vous le privez d'avoine. Ainsi en est-il de votre corps : s'il est trop ménagé et trop bien nourri, il s'emporte et se révolte contre l'esprit. Le moyen de l'abattre et de le rendre obéissant et soumis, c'est de le faire jeûner. Le démon lui-même ne peut rien sur nous, si notre corps et nos inclinations vicieuses ne lui fournissent des armes. Affaiblissez votre corps, et voilà le démon désarmé.

Cela posé, vous ne devez donc pas vous plaindre du jeûne, et bien moins encore l'omettre, sous prétexte qu'il affaiblit un peu votre corps et lui fait perdre de sa vigueur. Car c'est précisément ce que se propose l'Église, afin de nous prémunir de cette manière contre l'impétuosité et la violence

des passions; et plus vos passions sont vives, plus la chair est rebelle et la concupiscence effrénée, plus ce remède devient nécessaire. Car, dit Jésus-Christ lui-même, il y a certaines habitudes et certaines passions, ou bien certains démons domestiques, qu'on ne peut vaincre que par le jeûne et la prière : *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi per orationem et jejunium*¹

Le second effet, c'est de satisfaire à Dieu pour les péchés que nous avons commis : *Ad satisfaciendum Deum pro peccatis*. Parmi les différentes œuvres de pénitence à l'aide desquelles on peut apaiser Dieu et expier ses péchés, l'une des principales est le jeûne, tant de fois prescrit par Dieu dans les divines Écritures par la bouche de ses prophètes, afin de suspendre les châtimens prêts à frapper les pécheurs et les villes coupables : *Convertimini ad me in jejunio et fletu et planctu*². C'est le moyen qui, dans plusieurs circonstances, a sauvé les Israélites, aux temps de Samuel, d'Esther, de Judith. C'est aussi par le jeûne qu'Achab réussit à apaiser Dieu, que les Ninivites détournèrent les divines vengeances dont ils étaient menacés; et si Sodôme et Gomorrhe elles-mêmes, ces cités abominables, avaient eu recours au jeûne, elles se seraient préservées de ce feu qui les a réduites en cendres.

Donc, puisque nous sommes actuellement pécheurs, ou tout au moins gravement débiteurs à Dieu pour les péchés commis, encore qu'ils nous aient été pardonnés, nous avons besoin de recourir au jeûne. Autrement, malheur à nous! contracter sans cesse de nouvelles dettes envers Dieu et ne jamais les payer; l'offenser continuellement et ne jamais l'apaiser, où cela peut-il nous conduire? Mais si nous nous livrons au jeûne, il nous rendra Dieu propice et favorable, nous déchargera des peines que nos péchés nous ont mérités.

tées, et nous servira même de préservatif pour ne les plus commettre, par la raison que nous avons déjà dite, que le jeûne est d'une efficacité intrinsèque pour réprimer la cupidité et les passions.

Enfin, le jeûne nous rend plus capables des choses spirituelles et mieux disposés à recevoir les influences de la grâce céleste, et c'est là son troisième effet salutaire : *Ut mens liberiùs elevetur ad sublimia contemplanda*. Voici comment saint Augustin nous explique ceci : la chair penche vers la terre et l'esprit tend au ciel ; or, la chair, en penchant vers la terre, est pour l'esprit un poids qui l'alourdit et le retient lorsqu'il veut s'élever vers le ciel. Voici donc ce que produit le jeûne : en enlevant à la chair ce poids excessif qui opprime l'âme et l'entraîne vers la terre, il la rend plus libre pour s'élever vers Dieu et vers les choses célestes.

En effet, si les saints, dont nous lisons la vie avec admiration, furent des personnes spirituelles, des hommes d'oraison ; s'ils eurent des communications et un continué commerce avec Dieu, ils ne furent tels que parce qu'ils s'étaient voués à l'austérité, à la pénitence, à la mortification. Et par la raison des contraires, si tant de chrétiens n'ont aucun goût pour les choses spirituelles, si même elles ne leur causent que de l'ennui et du dégoût, cela vient de ce qu'ils s'attachent trop à satisfaire leur chair et leurs sens.

Dévotion, piété, union avec Dieu d'une part ; et de l'autre, recherche continuelle des jouissances et des satisfactions sensibles, voilà des choses qui s'excluent mutuellement et qui ne peuvent s'allier ensemble, selon ce texte de l'Écriture : *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus*¹.

Voilà donc quelle est l'adorable force et la merveilleuse vertu du jeûne, et vous voyez de plus en plus, par conséquent, combien il est nécessaire. Toute cette doctrine d'ail-

¹ I. Cor. II, 14.

leurs est renfermée dans ces paroles de saint Chrysostôme : *Jejuna quia peccasti ; jejuna ut non pecces ; jejuna ut accipias.*

Mais si les saints Pères font tant d'éloges du jeûne et s'ils lui attribuent tant de salutaires effets, pourquoi ceux qui jeûnent n'en retirent-ils aucun fruit ? Cherchez-en la raison, et vous trouverez qu'il n'y en a pas d'autre que celle-ci : c'est que vous jeûnez seulement pour ne pas pécher, pour ne pas transgresser le précepte, et rien de plus ; vous jeûnez, mais de mauvais cœur, mais en violant les lois de la tempérance et de la sobriété, mais en ne pratiquant pas le jeûne comme Dieu l'ordonne, mais en l'alliant à une foule de désordres. Un pareil jeûne ne laisse pas que de vous être utile, mais vous n'en retirez pas les fruits que vous pourriez en retirer, si vous le pratiquiez autrement.

Voyons donc quelles sont les conditions qui doivent accompagner le jeûne pour le rendre agréable à Dieu et profitable à nous-mêmes, puisque le Seigneur a déclaré par la bouche de son prophète Isaïe qu'il n'agrée pas toute sorte de jeûne : *Numquid tale est jejunium quod elegi*¹ ? Quel est donc le jeûne que le Seigneur exige de nous ? Un jeûne saint et sanctifié : *Sanctificate jejunium*² ; et pour qu'il soit tel, il doit avoir les conditions suivantes :

1^o La première condition, c'est la fuite du péché. Elle est déduite de la réponse que Dieu fit aux Israélites, qui se plaignaient à Dieu de ce qu'il n'avait pas eu pitié d'eux dans leurs afflictions, bien qu'ils eussent jeûné : *Quare jejunavimus et non aspexisti ? humiliavimus animas nostras, et nescisti*³. Cela vient, leur répondait-il par la bouche du prophète Isaïe, de ce que tout en jeûnant vous continuez à faire votre volonté et non la mienne : *Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra.* Mais est-ce là le jeûne que je demande, la seule abstinence matérielle de nourriture ? Non :

¹ Is. LXIII, 5. — ² Joel. I, 14. — ³ Is. *loc. cit.*

Dissolve colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes; brisez tous ces liens funestes qui vous attachent aux occasions dangereuses et au péché. Entendez-vous ?

Le jeûne est un acte extérieur de pénitence qui nous avertit de la pénitence intérieure à laquelle nous devons nous livrer. Il est, dans l'intention de Dieu et de l'Église, un moyen de conversion et de guérison spirituelle. Mais que diriez-vous d'un malade qui, tout en prenant les remèdes prescrits pour le guérir, continuerait à mener le genre de vie qui a occasionné sa maladie ? Ne serait-ce pas édifier d'une main et renverser de l'autre ? Faites-vous l'application de ceci à vous-mêmes.

Je ne veux pas dire par là que celui qui persévère dans péché doive omettre le jeûne ; non, ce serait là un nouveau péché. Je dis qu'un pareil jeûne, si rigoureux qu'on veuille le supposer, n'est nullement méritoire pour la vie éternelle, et est incapable d'apaiser Dieu et de satisfaire à sa divine justice. Comment en effet satisfaire pour nos péchés passés, si nous en ajoutons de nouveaux ? Comment pourriez-vous mériter, par vos jeûnes, les grâces de Dieu, si vous y joignez des désordres qui repoussent positivement les grâces ? Il faut donc avant tout détruire tout ce qui s'oppose à la sanctification du jeûne, déraciner les inclinations vicieuses et corriger les habitudes criminelles qui le souillent. Vous dites, ce sont les paroles de saint Jean Chrysostôme à son peuple, que vous avez jeûné, vous deux, vous trois semaines, vous tout le carême ; mais je voudrais aussi que vous pussiez me dire : Je nourrissais de la haine contre quelqu'un, et je l'ai déposée ; j'étais médisant, blasphémateur, parjure, et je me suis corrigé de ces mauvaises habitudes ; j'avais la conscience chargée d'injustices, et je les ai payées ; je menais une conduite peu chrétienne, et, grâce à Dieu, aujourd'hui j'en mène une tout opposée. C'est là l'essentiel du jeûne.

2° Outre cet esprit de pénitence, qui est proprement l'âme du jeûne, il faut en second lieu qu'il soit accompagné d'autres œuvres extérieures.

Premièrement, il doit être accompagné d'un jeûne universel, qui consiste à se priver de ce qui flatte les sens et plaît à la nature, ou, pour mieux dire, qui consiste dans la pratique de la mortification chrétienne en toutes choses. On peut jeûner par les yeux, par les oreilles, par la langue et par tous les sens, en leur refusant les satisfactions qui sont propres à chacun d'eux, la curiosité, les discours, les amusements, les spectacles.

Et remarquez bien ici que je ne parle pas seulement de ces satisfactions dangereuses et qui portent au péché, car celles-là doivent être évitées en tout temps, comme il faut éviter en tout temps le péché ; mais encore de celles qui, dans d'autres circonstances, seraient innocentes et permises, et qui cependant ne conviennent pas aux jours consacrés à la pénitence. En effet, de même que les jours de jeûne nous nous abstenons de certains aliments dont on peut licitement user dans les autres temps, de même nous devons aussi nous priver des divertissements et des jeux auxquels on pourrait, dans les autres temps, se livrer sans faute, ou au moins nous devons en user avec plus de modération.

C'est là une sorte de jeûne très-facile et très-méritoire, et il n'y a personne qui ne puisse le pratiquer. Tout le monde ne peut pas observer le jeûne ecclésiastique ; celui-ci en est exempt à cause de son âge, celui-là à cause de son emploi, cet autre à cause de ses infirmités ; mais on ne peut alléguer aucune raison pour se dispenser de ce jeûne, qui consiste dans la mortification de nos appétits et de nos passions.

3° Enfin, le jeûne doit être accompagné de l'aumône et de la prière, qui sont appelées les sœurs du jeûne, et que l'Écriture et les saints Pères unissent toujours ensemble,

comme trois pratiques inséparables et qui se prêtent un appui réciproque.

Le jeûne exactement observé amène une notable diminution de dépenses. Or, il faut que ces épargnes servent au soulagement des pauvres : *Jejunium christiani*, dit saint Maxime, *egentis debet esse refectio* ; autrement, ce serait une économie d'avarice, et non pas de charité et de miséricorde, comme elle doit l'être.

Ensuite, dit saint Bernard, ces deux choses, jeûne et prière, se donnent mutuellement la main. La prière nous obtient la force de jeûner, et le jeûne nous obtient la grâce de bien prier. Toutefois, on ne comprend pas seulement, sous ce nom, la prière proprement dite, mais encore tout exercice de piété et de religion : assistance au divin sacrifice et aux instructions, méditations, lectures pieuses, usage fréquent des sacrements, etc. Voilà le jeûne qui est agréable à Dieu et qui nous sanctifie véritablement nous-mêmes ; voilà comment nous devons le pratiquer, si nous voulons en retirer les fruits de bénédiction et de salut pour lesquels l'Église l'a institué.

Je dois vous faire observer, en terminant, que les choses dont nous venons de parler sont particulièrement obligatoires pour ceux qui sont légitimement dispensés du jeûne. En effet, pour eux, ces pratiques ne sont pas seulement un simple accessoire au jeûne, mais pour la raison que j'ai déjà indiquée, elles doivent lui servir de supplément ; car il y a bien certaines circonstances où le précepte ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence peut cesser, mais le précepte divin de la pénitence ne cesse jamais. Si on ne peut pratiquer la pénitence de la manière prescrite par l'Église, on peut la pratiquer d'une foule d'autres manières, et c'est ce que font les bons chrétiens. Remarquez donc bien cette grave différence.

De même qu'il y a des chrétiens relâchés qui, par une espèce d'hypocrisie, jeûnent sans faire pénitence parce qu'ils

jeûnent sans renoncer au péché, ou bien parce qu'ils trouvent, au moyen de mille autres adoucissements, une manière de jeûner sans se mortifier; de même, par une conduite complètement opposée, il y a des âmes fidèles à Dieu qui, étant incapables de jeûner, savent cependant faire pénitence sans jeûner, parce que sans le jeûne elles savent se vaincre elles-mêmes, s'abstenir des plaisirs, mortifier leurs passions, multiplier leurs bonnes œuvres, conserver la tranquillité et la résignation sous le poids de leur croix, en un mot, marcher dans les voies étroites du salut et pratiquer en tout les règles de la mortification évangélique. Qu'importe donc que ces personnes n'observent pas le jeûne matériel, si elles offrent à Dieu, de mille autres manières, une pénitence qui lui est infiniment plus agréable et plus chère?

Suivez donc cette règle, et retenez bien que vous êtes d'autant plus obligés à faire pénitence, que vous êtes moins capables d'observer littéralement le précepte du jeûne; car c'est une chose certaine que la dispense de celui-ci ne peut être pour vous qu'un accroissement d'obligation pour celle-là. En agissant de la sorte, la justice divine sera satisfaite, et la délicatesse de votre santé ne vous empêchera pas d'accomplir la mesure de pénitence que Dieu sait vous être nécessaire pour vous et pour votre salut éternel.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Un fameux voleur qui vivait sur les montagnes de Trente, sollicité par un religieux de changer de vie, ne lui donna pour réponse que ces mots : « Il n'y a plus de remède pour moi. — Non, lui dit alors le religieux, fais ce que je vais te dire : Jeûne tous les samedis en l'honneur de Marie, ne maltraite personne pendant ce jour-là, et elle t'obtiendra la grâce

de ne pas mourir dans ton péché. Le voleur docile fait vœu d'exécuter ce conseil, et, pour ne pas le violer, dans la suite il alla sans armes le samedi. Mais il arriva qu'un samedi il fut rencontré par les agents de la justice, auxquels il ne fit aucune résistance, pour ne pas transgresser son vœu. Le juge, à la vue de cet homme à cheveux blancs, veut l'exempter de la peine de mort. Non, dit alors le voleur, déjà touché par la grâce que lui avait obtenue Marie, je veux mourir en punition de mes péchés. Alors, dans la salle même où l'on rendait justice, il fait la confession publique de tous les crimes de sa vie, mais avec une telle abondance de pleurs que tous les assistants en furent attendris jusqu'aux larmes. Il fut décapité et enterré sans honneurs dans une fosse. Mais, quelque temps après, on vit la Mère de Dieu faisant enlever le cadavre par quatre vierges; elles l'enveloppèrent dans une riche étoffe chamarrée d'or, et le portèrent à l'une des portes de la ville. Alors Marie s'adressant aux gardes: « Allez de ma part dire à l'évêque de donner une sépulture honorable dans telle église à ce défunt, parce qu'il a été un de mes serviteurs. » L'évêque exécuta cet ordre avec un immense concours de peuple, et on trouva dans une bière le cadavre couvert d'un riche drap mortuaire. Depuis ce temps, ajoute Césaire, tous les habitants de ce pays jeûnèrent le samedi.

II. — Le jeûne, loin d'abrèger la vie, est un excellent moyen pour la prolonger. Ce sont en effet les hommes les plus mortifiés qui ont poussé le plus loin leur carrière. Les vieux Pères du désert, qui ont jeté un si vif éclat par la vie sainte et pénitente qu'ils ont menée, en sont des preuves frappantes. Saint Paul, premier ermite, qui ne buvait que de l'eau et ne mangeait qu'un petit pain tous les jours, vécut jusqu'à l'âge de cent treize ans. Saint Paphnuce, saint Sobos et saint Jean d'Égypte parvinrent à près de cent ans. Saint Antoine, dont la vie était si austère, ne mourut qu'à cent cinq ans. Saint Jean le Solitaire, saint Théodose, abbé, saint Jacques, ermite en Perse, atteignirent également cent quatre et cent cinq ans. Les Esséniens, qui vivaient très-sobrement et qui se livraient à des jeûnes rigoureux, étaient remarquables par leur longue vie.

Un grand nombre d'entre eux allèrent jusqu'à un siècle. Or, si dans les climats brûlants de la Syrie et de l'Égypte, où l'on vit moins longtemps que dans les pays plus froids et plus tempérés, on voyait de fréquents exemples de longévité parmi ceux qui offraient à Dieu leur corps comme une hostie vivante, quels avantages pour la santé résulteraient de l'observation des règles d'une pénitence plus facile, telle que l'Église la prescrit !

IX. INSTRUCTION.

— TROISIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE. —

CONFESSION ANNUELLE ET COMMUNION PASCALE.

Se confesser au moins une fois l'an, et communier au moins à Pâques. Ce commandement est relatif au temps où les fidèles doivent s'approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Je parlerai de ces deux obligations à la fois, mais sommairement, me bornant à dire ce qui est nécessaire pour l'intelligence de ce commandement. et me réservant d'en parler d'une manière plus complète lorsque j'expliquerai les sacrements qui s'y rapportent.

La confession et la communion sont l'une et l'autre de précepte divin. Jésus-Christ ayant institué ces sacrements pour notre salut, le premier, comme le moyen indispensable

pour obtenir le pardon de nos fautes, et l'autre, comme l'aliment et la nourriture nécessaires à nos âmes, il est clair que nous sommes obligés de les recevoir, et de les recevoir aussi fréquemment que l'exige la fin que s'est proposée Jésus-Christ.

L'Église ne nous impose donc pas ici une nouvelle loi, mais elle se borne à déterminer le temps où nous devons accomplir la loi divine elle-même. Et pourquoi le détermine-t-elle ? Ce qui donna occasion à ce commandement fut la successive décadence de la piété et de la ferveur des chrétiens. Dans les premiers temps de l'Église, alors que la religion était florissante, et que c'était presque une même chose d'être chrétien et d'être saint, les fidèles n'avaient pas besoin d'être poussés à la fréquentation des sacrements par les préceptes et par les censures de l'Église. Mais dans la suite, la piété s'étant refroidie au point que beaucoup, comme s'ils eussent été excommuniés, s'en tenaient éloignés pendant des années entières, l'Église, afin de remédier à un si grand désordre, fut obligée de faire des lois et d'imposer l'obligation d'accomplir ce devoir.

Ses lois sur ce point ont même varié plusieurs fois. Dans le principe, elle avait en effet établi que les fidèles s'approcheraient des sacrements trois fois chaque année, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ; plus tard, pour ne pas donner lieu à la malice obstinée des chrétiens de multiplier les transgressions en multipliant elle-même ses préceptes, dans le concile général de Latran, elle s'est bornée à prescrire une seule confession et une seule communion chaque année. Telles sont l'origine et l'histoire de ce commandement.

Pour entrer maintenant dans la substance de ce précepte, il faut séparer la confession de la communion, parce que si ces deux préceptes se ressemblent sous certains rapports, ils diffèrent entre eux sous d'autres.

Par rapport à la confession, tous les fidèles de l'un et

de l'autre sexe sont tenus, en vertu de ce précepte, de se confesser dès qu'ils ont atteint l'âge de discrétion : *Cum ad annos discretionis pervenirent*, c'est-à-dire à l'époque où la connaissance du bien et du mal est assez développée et les rend capables de pécher. C'est à quoi doivent veiller les parents qui, ayant toujours leurs enfants sous leurs yeux, peuvent mieux décider que personne de leur plus ou moins grande précocité. On ne peut établir de règle générale à ce sujet. Il semble qu'à sept ans la raison devient suffisamment lucide; mais cependant il est incontestable qu'elle se développe un peu plus tôt dans les uns et un peu plus tard dans les autres. Votre devoir, parents chrétiens, est de les instruire de bonne heure des choses qui regardent la confession sacramentelle, et de les habituer à se confesser. Quand même ils seraient encore dans l'état d'innocence et incapables de faute grave, il sera toujours fort utile de le faire, laissant aux confesseurs à décider s'ils sont susceptibles ou non de recevoir l'absolution sacramentelle.

Mais par rapport aux adultes, sont-ils obligés d'observer ce commandement s'ils ne sont coupables que de fautes vénielles? Comme la loi divine ne nous oblige pas à confesser nos péchés véniels, il n'est pas à supposer que la loi ecclésiastique veuille nous y obliger. Cependant, pour vous prémunir contre le danger facile de vous faire illusion sur la qualité et sur la nature des fautes que vous avez commises, et surtout pour éviter le scandale qui pourrait facilement arriver si l'on venait à s'apercevoir que vous vous présentez à la sainte table sans vous être confessés auparavant, les théologiens affirment, avec saint Thomas, que vous devez au moins vous présenter au prêtre et vous entendre avec lui avant d'aller à la sainte table.

Mais quand faut-il faire cette confession? L'Église n'a fixé aucune époque, et il suffit que vous ne laissiez pas s'écouler une année sans vous confesser. Cependant, en nous comman-

dant une confession annuelle et en fixant la communion au temps pascal, elle nous fait entendre par là que le temps le plus convenable pour la faire est aussi le temps pascal, afin qu'elle serve de préparation à la communion elle-même.

Parlons maintenant de celle-ci. Comme ce sacrement est moins nécessaire d'un côté, et que de l'autre il est plus excellent et plus auguste, le discernement requis pour le recevoir doit aussi être plus parfait que celui dont j'ai parlé pour la confession.

Quel sera donc l'âge le plus convenable? Ici encore, on ne peut pas établir une règle applicable à tous; cependant, on peut dire qu'en général cet âge est entre dix et douze ans. Ce sera ensuite la capacité, le désir, la piété que montrent les enfants, qui décideront s'il faut l'avancer ou le retarder; et c'est vous, parents chrétiens, qui devez être les premiers juges en cette matière, parce que vous êtes plus à portée que personne de juger de leurs progrès et de leurs dispositions; ensuite, c'est leur curé et leur confesseur.

Mon avis est qu'il faut admettre les enfants à la première communion le plus tôt qu'on le peut. Je ne comprends pas pourquoi on diffère tant de les admettre sous prétexte de leur peu de connaissance. Car si dès l'âge de sept à huit ans on croit ces enfants capables de se confesser, c'est-à-dire de concevoir une véritable douleur de leurs fautes, ce qui est un acte surnaturel très-difficile, ne seront-ils pas capables, à l'âge de dix ou douze ans, de savoir distinguer entre pain et pain, entre le pain usuel et le pain eucharistique? Dès qu'ils savent ce qu'ils reçoivent et pourquoi ils le reçoivent, ils ont la connaissance qui suffit. Il s'agit donc de fermer, par le moyen de l'Eucharistie, tout accès aux passions et aux inclinations vicieuses, qui ne se développent que trop facilement dans le jeune âge. Il est vrai qu'avec les années vient la connaissance; mais la malice vient aussi, et elle est un bien plus grand obstacle à la communion, un obstacle bien plus

difficile à vaincre que ne serait un défaut d'instruction, de lumière et de capacité, quand il se trouve joint à l'innocence et à la simplicité des mœurs. Dès que les enfants sont gâtés et initiés à certains mystères du mal, ils sont bien loin de désirer la communion, et ils ne s'en approchent que s'ils sont forcés, et par conséquent avec de mauvaises dispositions. Or, quels sont les fruits d'une première communion sacrilège ? Ce sont l'aveuglement et l'endurcissement ; une pareille première communion ne peut en effet que les fortifier toujours davantage dans leur inconduite et les rendre toujours plus mauvais. Il est donc d'une extrême importance de faire faire la première communion de bonne heure, afin de prévenir et d'empêcher, par ce sacrement, le funeste développement des passions et du vice. Telle est mon opinion, et je ne crois pas me tromper.

Ce qu'on ne peut absolument pas s'empêcher de condamner, c'est de voir des jeunes gens de dix-sept et dix-huit ans qui n'ont pas encore fait leur première communion. A part quelques exceptions très-rares, cela ne peut arriver sans une grave négligence des parents, négligence qui les rend extrêmement coupables devant Dieu. Mais continuons l'explication de ce précepte.

Ainsi que la confession, la communion nous est commandée une fois chaque année, mais à une époque déterminée, c'est-à-dire à Pâques. Mais par ce nom de Pâques, on n'entend pas uniquement le jour de la résurrection, mais, selon la pratique de l'Église, les quinze jours compris entre le dimanche des Rameaux et le dimanche *in albis* inclusivement. Tous les fidèles sont donc obligés de communier durant cette quinzaine, même ceux qui l'auraient déjà fait dans le cours de l'année, parce que la communion prescrite n'est pas seulement annuelle, mais pascale.

Si, sans raison légitime, on ne communie pas pendant cette quinzaine, on pèche gravement. Or, une maladie, un empê-

chement extraordinaire non prévu, l'avis du confesseur qui juge opportun de différer, pourvu toutefois que vous vous appliquiez sérieusement à pratiquer les conseils qu'il vous a donnés, peuvent être autant de raisons légitimes; autrement, le retard vous serait imputable et deviendrait un péché. — Mais quel que soit le motif pour lequel vous n'avez pas communie dans le temps prescrit, vous n'êtes pas dispensé de le faire plus tard; car l'Église veut, il est vrai, que l'on communie dans le temps pascal afin de distinguer ce temps des autres temps de l'année, mais sa première intention, c'est que l'âme ne reste pas privée pendant plus d'une année de ce divin aliment. Voilà pourquoi tant que vous n'avez pas accompli votre devoir, soit dans le temps prescrit soit plus tard, vous restez toujours chargés de cette obligation.

Enfin, l'Église exige, pour de justes motifs, que chacun fasse la communion pascal dans sa propre paroisse. Dans tout autre temps, vous êtes libres de communier où cela vous plaît; mais à Pâques, toute communion faite hors de l'église paroissiale ne peut servir à l'accomplissement de ce précepte, à moins toutefois que vous n'ayez, de votre curé, la permission de la faire ailleurs.

Avant de terminer, j'ai encore deux observations à vous proposer sur ce commandement, et ce sont les plus importantes.

La première, c'est qu'on ne satisfait pas au précepte par une mauvaise confession et par une communion sacrilège. L'action extérieure que vous faites en vous présentant au tribunal de la pénitence, puis à la sainte table, peut bien suffire pour éviter le scandale que vous donneriez si, pendant ce temps, vous vous teniez éloignés des sacrements; mais elle ne suffit pour accomplir le précepte qu'autant que vous les recevrez avec les dispositions requises. Et comment pourrait-on penser différemment? L'Église n'ayant d'autre fin dans ses commandements que la gloire de Dieu et notre

avantage spirituel, il est aussi impossible que accomplissiez celui-ci en recevant mal ces sacrements, qu'il est impossible qu'un sacrilège puisse glorifier Dieu et nous être avantageux à nous-mêmes. Nous avons déjà fait remarquer, d'ailleurs, que ce précepte est substantiellement divin, et qu'il n'est ecclésiastique que par rapport à la fixation du temps; or, qui osera dire qu'on peut accomplir un précepte divin par une double et horrible profanation ?

Si donc vous faites, au temps pascal, une de vos confessions ordinaires, une confession de pure formalité et pour vous conformer à l'usage, sans une vraie douleur du passé, sans un sérieux et ferme propos pour l'avenir; si vous la faites auprès d'un confesseur que vous trompez en lui faisant une accusation inexacte et dépourvue de sincérité, ou bien si vous cherchez tout exprès un confesseur relâché, afin d'obtenir une absolution dont vous êtes indignes, dans ce cas non-seulement votre confession est sacrilège, mais elle est de plus insuffisante pour accomplir le précepte. Et si après une pareille confession vous allez communier, vous ne faites qu'ajouter une transgression à une autre, et sceller votre premier sacrilège par un autre sacrilège plus horrible. Je sais que beaucoup se flattent d'éviter un pareil malheur sous prétexte qu'ils se sont confessés auparavant; mais cette confession n'est qu'un misérable palliatif. Une confession quelconque suffit-elle donc pour vous rétablir en état de grâce, état qui est essentiel pour faire une bonne communion? La communion sera toujours sacrilège si la confession a été mal faite; bien plus, elle sera sacrilège même s'il vous reste seulement un doute raisonnable sur la validité de la confession, puisque vous vous exposez ainsi au danger de profaner la communion; or, vous exposer à ce danger, c'est la profaner véritablement.

Il faut donc, pour l'accomplissement du précepte, que la confession et la communion soient *chrétiennes, religieuses et*

saintes. Mais pour qu'elles soient telles, *il faut s'en approcher souvent pendant l'année*; et voilà la seconde observation que j'ai à vous faire, et qui vous est insinuée par la teneur même du précepte de l'Église.

Beaucoup de chrétiens prétendent justifier leur éloignement des sacrements en disant que l'Église n'exige tous les ans qu'une confession et qu'une communion. Cela est parfaitement vrai; mais que signifient ces mots *au moins*, qu'emploie l'Église : *Se confesser au moins une fois, et communier au moins à Pâques*? Cela veut dire qu'en agissant ainsi, on satisfait, il est vrai, à la rigueur du précepte, mais on ne suit pas les intentions ni les désirs de l'Église, qui souhaite que les chrétiens se servent souvent du double et salutaire remède que Jésus-Christ, dans sa bonté, leur a préparé. Quoiqu'elle ne nous oblige qu'à une seule confession et à une seule communion par an, elle n'a jamais prétendu nous empêcher d'en faire davantage, ce qui est bien différent; autrement elle approuverait et favoriserait un relâchement très-funeste et tout à fait contraire aux lois de Jésus-Christ lui-même, surtout s'il s'agit de confession par rapport aux chrétiens qui se trouvent en état de péché mortel. Réfléchissez sérieusement à ce point important.

Tout chrétien qui a le malheur de tomber dans une faute grave, est rigoureusement obligé de se prémunir contre le danger inhérent à cet état et inséparable de lui, en rétractant sa faute devant Dieu au moins par un repentir sincère et par un ferme propos. Cette obligation se fonde sur l'amour que nous devons avoir pour nous-mêmes et pour le salut de notre âme, qui se trouve continuellement exposée au danger de se perdre, si elle venait à être surprise en cet état par une mort subite. Cette parole de l'Évangile *estote parati*, « tenez-vous prêts, » n'est pas un simple conseil, mais un précepte formel qui nous prouve jusqu'à l'évidence

qu'on ne peut, sans faute, négliger un devoir aussi important.

Or, cela posé, je vous demanderai maintenant : quand vous avez commis une faute grave, la rétractez-vous devant Dieu, oui ou non ? Si vous ne la rétractez pas, et si, par négligence, vous différez pour vous en confesser jusqu'aux pâques suivantes, vous vous rendez coupables non pas contre le précepte ecclésiastique, qui ne vous oblige qu'au temps pascal, mais contre la loi divine qui nous défend de rester volontairement dans un état de damnation. — Mais si vous rétractez votre péché devant Dieu par un acte de contrition, et qu'ayant la facilité de vous confesser vous ne le fassiez pas, j'ai tout lieu de croire que votre douleur est illusoire. Et la raison, la voici : c'est que l'acte de contrition renfermant la résolution de se confesser, comment pourra-t-on supposer que cette résolution soit sincère si, pouvant l'accomplir, vous ne l'accomplissez pas et n'y pensez qu'à Pâques ?

Au danger d'être surpris par la mort dans ce funeste état, et contre lequel vous devez vous prémunir, se joint au moins le danger de multiplier les rechutes ; car, selon l'opinion de saint Grégoire, qui n'est que trop justifiée par l'expérience, tout péché que l'on n'efface pas aussitôt par la pénitence entraîne à sa suite par son poids d'autres péchés : *Peccatum quod mox per pœnitentiam non deletur, suo pondere ad aliud trahit.*

Voilà pourquoi les confesseurs ont si peu de confiance dans les dispositions de ceux qui vivent jusqu'à Pâques dans l'habitude du péché. Ce n'est pas que ce délai soit en lui-même coupable aux yeux de l'Église, puisqu'il ne s'étend pas au-delà des limites qu'elle a fixées ; ce n'est pas non plus qu'un tel délai soit un motif suffisant pour les renvoyer, puisqu'ils montrent au moins qu'ils respectent encore le précepte et qu'ils veulent l'observer ; mais c'est

pendant un motif suffisant pour ne pas se fier trop facilement à leurs promesses, quand on voit que d'une année à l'autre le nombre des rechutes s'est notablement accru.

En conséquence de ces principes, bien que l'Église, par une condescendance exigée par les circonstances, ne vous oblige qu'à une seule confession chaque année, je vous laisse à décider si cette confession unique suffit pour ceux qui ont la conscience en mauvais état.

Si maintenant nous passons à la communion, pouvons-nous croire que l'usage n'en doit pas être fréquent, tant à cause de nos besoins que du désir de Jésus-Christ qui a institué ce sacrement? Pourquoi en effet l'appelle-t-il le pain de vie : *Ego sum panis vitæ*? Pourquoi l'a-t-il institué sous les espèces du pain et du vin, sinon pour nous faire entendre que cet aliment divin est aussi nécessaire pour soutenir la vie spirituelle de l'âme, que l'est le pain matériel pour entretenir la vie du corps? Les désirs de l'Église sont conformes à ceux de Jésus-Christ; et si l'Église ne nous prescrit la communion qu'à Pâques, c'est uniquement pour ne pas fournir aux mauvais chrétiens l'occasion de multiplier les transgressions et les sacrilèges.

En un mot, l'Église, par rapport à ces deux sacrements, se conduit avec nous comme une tendre mère à l'égard d'un enfant malade, qui a du dégoût pour toute nourriture salubre et pour toute médecine. Afin qu'il ne meure pas d'inanition et d'épuisement, sa mère lui dit en le priant : *Mon enfant, prends au moins cette bouchée, au moins cette cuillerée.* Il est certain que cette mère, en parlant ainsi, ne prétend pas que son fils se borne à cette bouchée ni à cette cuillerée; mais voyant sa répugnance, elle se contente de ce peu, et espère qu'en prenant ce peu, il pourra se soutenir, se fortifier et se rendre capable de prendre une nourriture plus abondante. C'est ainsi que l'Église, voyant la plupart des chrétiens malades, se dégoûter et s'éloigner des sacre-

ments : *Au moins une fois l'an*, leur dit-elle, *purifiez votre âme de ses fautes, et fortifiez-la avec le pain eucharistique*, afin que vous n'arriviez pas à un dépérissement total et à la mort. Elle espère d'ailleurs qu'une bonne confession et une fervente communion faites à Pâques, les faisant rentrer en eux-mêmes et concevoir une sérieuse résolution de changer de vie, leur feront prendre les moyens nécessaires pour assurer leur conversion, moyens parmi lesquels l'un des principaux est la fréquentation des sacrements pendant le cours de l'année. Voilà quel est proprement l'esprit de l'Église relativement à cette loi.

Concluons : soyez exacts à accomplir dans le temps marqué le précepte ecclésiastique, et ne soyez jamais du nombre de ces chrétiens indignes du nom qu'ils portent, de ces chrétiens apostats qui ne connaissent même plus de Pâques. Mais persuadez-vous en même temps que, pour conserver la grâce de Dieu et vivre chrétiennement, il ne suffit pas d'une confession et d'une communion par an, et qu'ordinairement on fait mal l'une et l'autre quand on ne les fait qu'à Pâques.

Si nous sommes pécheurs, fréquentons les sacrements pour devenir justes ; et si nous sommes bons, fréquentons-les pour ne pas devenir pécheurs ; car c'est dans la fréquentation fervente des sacrements que consiste la vie spirituelle de l'âme, la force du chrétien, le remède à toutes nos maladies spirituelles. Quand le moment viendra, et j'espère que ce sera bientôt, de vous parler de l'efficacité de ces deux sacrements, je vous ferai mieux comprendre encore la nécessité de les recevoir souvent.

TRAIT HISTORIQUE.

Saint Louis, roi de France, se confessait tous les vendredis, et se donnait la discipline après sa confession, ainsi que le faisaient autrefois les pénitents. — Saint Vincent-de-Paul se confessait tous les matins avant de monter au saint autel. — Le pape Clément VIII se confessait tous les soirs au cardinal Baronius, et disait la messe avec une dévotion qui, souvent, se traduisait par des larmes abondantes. Voulant aussi fournir aux autres l'occasion de se confesser, il se plaçait dans un confessionnal, et attendait sans distinction tous ceux qui s'approchaient. — Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, et saint François de Sales, évêque de Genève, avaient coutume de se confesser tous les jours; et leurs domestiques, tous les mois.

X. INSTRUCTION.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME COMMANDEMENTS
DE L'ÉGLISE.

PAYER LA DIME. — NE PAS CÉLÉBRER DE NOCES
EN TEMPS PROHIBÉ.

Dans mon instruction préliminaire sur les préceptes de l'Église, je vous ai dit que quelques-uns d'entre eux ne regardent pas la généralité des fidèles. Tels sont en effet le

quatrième, qui regarde le paiement de la dîme, et le cinquième, qui défend de célébrer des noces en temps prohibé. Ces deux commandements, comme vous le voyez, ne regardent que certains pays et certaines personnes déterminées, tandis que les trois premiers que nous avons expliqués, regardent et obligent tous les fidèles individuellement.

Il semblerait donc que j'aurais pu les omettre, comme en effet ils sont omis dans quelques anciens catéchismes ultramontains. Mais cette omission me semble être hors de propos et contraire aux intentions et à l'autorité de l'Église qui, dans le premier de ces préceptes, veut nous faire entendre le droit plein et réel qu'elle a de posséder des *biens matériels*, et en même temps l'obligation qui pèse sur le peuple chrétien d'entretenir ses pasteurs de la manière qu'elle a établie ou qu'elle établira ; et dans le second, elle veut également nous faire connaître le droit et l'autorité qu'elle a de mettre des *empêchements* au mariage ; et tout cela en vertu du *pouvoir* que Jésus-Christ son fondateur lui a conféré et dont je vous ai déjà parlé au commencement.

Cette courte explication des deux derniers commandements me fournira même l'occasion de donner quelques avis très-utiles à beaucoup d'entre vous, sur des matières auxquelles les chrétiens de nos jours ne font que peu ou point attention. Expliquons donc brièvement ces deux préceptes.

Et quant au premier, on entend par *dîme*, la dixième partie des fruits de la terre. Le Seigneur, dans l'ancienne loi, avait commandé aux onze tribus d'Israël de payer aux prêtres et aux lévites la dîme des blés, des fruits et des troupeaux, afin de pourvoir, par ce moyen, à la subsistance de cette tribu, qui ne devait continuellement s'occuper que des devoirs de son ministère et du service du temple du Seigneur : *Filiis Levi dedi omnes decimas Israelis in possessionem pro ministerio quo serviunt mihi in tabernacula fiede-*

ris ¹. Et ces dîmes devaient être payées avec fidélité et promptitude : *Decimas tuas non tardabis reddere* ². Ce précepte de la loi ancienne a servi de règle à l'Église pour obliger les fidèles à pourvoir à l'entretien convenable des prêtres de la nouvelle loi.

En effet, dans les premiers temps de l'Église, dans ces temps dignes d'envie où fleurissaient avec tant d'éclat la piété, la charité et toutes les autres vertus, dans ces temps heureux, les fidèles offraient spontanément et généreusement l'argent nécessaire tant à la subsistance des prêtres occupés des choses spirituelles, qu'au soulagement des pauvres. C'est ce que nous apprennent les actes des apôtres ³ et les Pères des premiers siècles. Tertullien, entre autres, dit dans son *Apologie* en faveur des chrétiens que chacun apportait à l'Église, chaque mois, ce qu'il pouvait et voulait, et que ces offrandes volontaires servaient à l'entretien des prêtres, au soulagement des pauvres, à la délivrance des prisonniers et à l'éducation des enfants.

Mais plus tard, la charité des fidèles s'étant refroidie, et les offrandes étant devenues trop minimes pour pouvoir suffire aux besoins des prêtres, l'Église fut obligée d'y pourvoir par des lois formelles ; et dans quelques-uns de ses Conciles ⁴, elle ordonna de payer la dîme ou de pourvoir, par des revenus fixes, à la décoration des églises et à l'entretien des ministres sacrés. Ces ordonnances sont parfaitement justes et légitimes, puisqu'elles sont fondées sur le droit naturel et sur les lois de l'Ancien et du Nouveau-Testament. En effet, le prêtre est un ouvrier qui travaille à la vigne du

¹ Num. XVII, 21 et seq. — ² Exod. XXII, 29 ; Lev. XXVII, 30. —

³ Act. ch. IV et V.

⁴ On trouve des ordonnances relatives à ce sujet dans les actes de quelques conciles du XVI^e siècle et des siècles suivants ; et en dernier lieu dans ceux du concile de Trente, sess. XXV, cap. 12.

Seigneur ; or, tout ouvrier, dit Jésus-Christ, mérite sa nourriture et son salaire : *Dignus est operarius cibo suo ; dignus est mercede sua* ¹. Et l'Apôtre démontre longuement et avec force que ceux qui se sont consacrés au salut des âmes et au service spirituel du prochain, doivent en recevoir de quoi subvenir convenablement à leurs besoins, absolument de la même manière qu'un roi est obligé de payer ceux qui combattent pour lui, que celui qui plante une vigne a droit de manger de ses fruits, et que celui qui garde et nourrit un troupeau vit de son lait : *Si donc, ajoute-t-il, nous semons parmi vous des biens spirituels, n'est-il pas juste que nous participions aux fruits de vos biens temporels ? Ceux qui servent à l'autel doivent vivre de l'autel. Ainsi le Seigneur a commandé que ceux qui annoncent l'Évangile usent de l'Évangile* ².

Il y a donc obligation, et obligation précise et très-rigoureuse, de payer la dîme, dans les pays où subsiste encore l'usage légitime de la payer, et les prêtres ont droit de l'exiger. Mais chez nous on a pourvu d'une autre manière à l'entretien convenable et honnête des prêtres, je n'en dirai pas davantage là-dessus. Seulement, voici deux avis importants que je crois devoir vous donner.

Le premier regarde ceux qui ont quelque *bénéfice* à conférer. Il n'est pas rare que des bénéfices ecclésiastiques privés soient accordés à des parents ou à des amis, et d'après de chaudes recommandations bien plutôt que d'après le mérite. Le mérite est pour certaines personnes une chose sans importance, la dernière qu'il faille considérer. La voix du sang crie bien plus haut que toute autre, ou bien les égards dus à l'amitié obscurcissent le jugement ; de sorte qu'on suppose le mérite en celui qui n'en a que peu ou point, et que c'est lui qu'on choisit de préférence au mérite réel ou au

¹ Matth. X, 31 ; Luc. X.

² Voy. le chap. IX de la 1^{re} épître aux Corinthiens.

moins supérieur. Or c'est là une conduite tout à fait contraire aux intentions de l'Église, et qui entraîne ordinairement après soi des dommages et de la honte.

Certaines personnes s'imaginent que c'est un grand avantage que d'avoir des bénéfices ecclésiastiques à conférer. Pour moi, tout au contraire, je regarde une pareille charge comme très-périlleuse, et je loue comme sages et prudents ceux qui, dans de semblables cas, défèrent la nomination aux supérieurs ecclésiastiques, ou qui se concertent avec eux pour le choix du *bénéficiaire*, et suivent fidèlement leur avis. Car sachez que ceux qui font ces choix devront en rendre un compte très-rigoureux au Seigneur, et répondre devant lui des conséquences funestes qui pourront résulter d'un mauvais choix. Gardons-nous donc bien de conférer de semblables *bénéfices* à des personnes qui en seraient indignes, quand même elles nous seraient alliées de près; ne nous laissons pas non plus aveugler par le vain prétexte de tirer de la misère une famille nécessiteuse. Mais par-dessus tout, gardons-nous de les conférer avec simonie, si nous ne voulons pas nous charger devant Dieu d'un péché énorme et d'une responsabilité aussi lourde que funeste.

Il n'entre pas dans mon sujet de vous développer ces doctrines, qui ne regardent que très-peu de personnes. J'ai seulement voulu les rappeler pour avertir ceux qui ont des bénéfices ecclésiastiques à conférer, de l'obligation très-étroite qu'ils ont de ne les conférer qu'à des personnes capables de les occuper dignement et d'en remplir fidèlement les devoirs, sans avoir jamais égard à aucun intérêt humain.

Mon second avis, c'est qu'au besoin vous ne soyez pas avares avec l'Église. Le précepte de payer la dîme, considéré dans son but primitif et dans son esprit, regarde aussi l'entretien et la décoration des églises, ce à quoi les fidèles doivent pourvoir. Personne de vous n'ignore que tout ce que vous possédez est un don de Dieu. Si vos entreprises et vos

affaires prospèrent, si votre talent, votre industrie, votre habileté et vos travaux vous procurent quelque profit, si la terre produit en votre faveur des moissons et d'autres fruits, tout vient de Dieu, qui est l'auteur de tous nos biens et notre Père plein de prévoyance. Offrez donc à Dieu, pour l'honorer, une partie de vos biens, dit le Saint-Esprit dans les proverbes : *Honora Deum de substantia tua*¹. Et comment le mieux honorer qu'en concourant à l'entretien et à la décoration des églises, qui sont sa maison, où vous avez été baptisés, où vous participez aux sacrements et à la divine parole, en un mot, où se répandent sur vous toutes les grâces et toutes les bénédictions du ciel ? Pouvez-vous entrer dans ce temple et en contempler l'élévation et la grandeur, sans être émerveillés de la généreuse piété de vos ancêtres qui l'ont élevé et conservé ? Seriez-vous donc ainsi dégénérés ? Et tandis que vous décorez vos palais et vos maisons avec tant de luxe et de splendeur, la maison du Seigneur restera-t-elle seule négligée, pauvre et nue ? Ne refusez donc jamais de concourir, chacun selon vos forces, à ce qui sert à relever le culte de Dieu.

Il me reste maintenant à vous expliquer le cinquième précepte, qui défend de célébrer les noces en certains temps déterminés, et je le ferai brièvement, cette matière étant très-simple et très-claire.

Il y a dans l'année deux époques où l'Église défend la célébration des noces. La première commence avec l'Avent et finit le jour de l'Épiphanie ; la seconde commence avec le Carême et finit le dimanche *in albis*. Cette défense, qui remonte à l'origine même de l'Église, nous en fait connaître le véritable esprit, et nous donne une idée de la sublime vocation du chrétien et de la perfection à laquelle il doit tendre de toutes ses forces. L'Avent et le Carême sont toujours spé-

* Prov. III, 9.

cialement des jours consacrés par l'Église à la mortification et à la pénitence, des jours où nous ne devons rien négliger pour nous rendre le Seigneur propice et nous préparer à célébrer avec dévotion et avec fruit les deux plus grandes solennités de l'année, Noël et Pâques.

Or, cet esprit de pénitence, cette exacte vigilance que tout chrétien doit avoir sur lui-même, comment les concilier avec les joies, les pompes et les divertissements qui accompagnent ordinairement les noces? D'autant plus qu'il est bien rare, aujourd'hui, que dans les fêtes et dans les réjouissances nuptiales, on ne dépasse pas les bornes de la décence et de l'honnêteté.

L'Église a donc sagement agi en ôtant aux fidèles, à ces deux époques, toute occasion de dissipation et de scandale; et les fidèles doivent s'unir d'esprit et de cœur à ses saintes intentions.

Ce n'est pas que l'Église, en mère pleine de bonté, n'ait coutume d'autoriser à se marier ceux qui ont des motifs légitimes; mais elle veut alors que les époux se présentent pour recevoir la bénédiction nuptiale sans solennité et sans pompe, et qu'ils se conforment le plus qu'ils peuvent à l'esprit de ces jours de pénitence.

Et ici, je dois encore vous parler de la déplorable coutume qui s'est introduite parmi nous¹, de célébrer les noces le soir, à une heure très-avancée dans la nuit, et comme en contrebande. Cette coutume rend vaines les tendres sollicitudes et les saintes intentions de l'Église, qui a inséré dans sa liturgie une messe dont toutes les prières sont destinées à appeler sur les époux les bénédictions du ciel. Les époux devraient

¹ Cette coutume existe en effet en Italie, mais nulle part en France, que nous sachions. Chez nous, quelques-uns se présentent devant le maire, le soir, aux flambeaux.

donc assister dévotement à cette messe et y communier, avant de recevoir la bénédiction nuptiale.

Je ne prétends pas que l'audition de la messe soit d'une nécessité absolue ; mais je dis que les époux ne devraient jamais s'en dispenser sans de très-graves raisons, surtout les personnes d'une haute condition, dont les exemples ont tant de poids. Car rien n'est plus propre que ce rite pour imprimer dans l'esprit des époux une grande idée de l'acte très-saint qu'ils vont accomplir, pour leur inspirer des sentiments de dévotion, et pour les faire participer avec le plus d'abondance possible aux effets salutaires du sacrement.

Si du moins les époux étaient mariés le matin, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, l'intervalle dangereux qui s'écoule entre la confession faite le matin et le mariage béni le soir, n'existerait plus. Je dis *intervalle dangereux*, car beaucoup passent ce temps dans des réjouissances exagérées, dans des repas prolongés, écoutant et tenant des discours rien moins que modestes, de sorte que quand le soir est arrivé, les époux se présentent à l'église pour recevoir le sacrement, dissipés, étourdis, sans ombre de piété et de dévotion, et souvent même la conscience chargée de nouveaux péchés.

Je sais qu'une noce chrétienne n'exclue pas une certaine réjouissance, et qu'on peut joindre ensemble la joie et la modestie, la joie et la réserve, la joie et la religion ; mais c'est ce que ne fait pas ordinairement le monde, pour qui toute réjouissance est fade quand elle n'est pas assaisonnée de propos obscènes et de mots indécents. Si encore l'on ne va pas plus loin, Jésus-Christ n'a pas refusé d'assister avec sa très-sainte Mère aux noces célébrées à Cana en Galilée ; mais croyons-nous qu'il consentirait à prendre part aux festins des noces d'aujourd'hui, où l'on n'entend que mots à double entente, sales allusions, plaisanteries obscènes ?

Comme conclusion de ceci, je vous dirai : s'il arrive que

vous soyez obligés, pour de justes motifs, de demander à l'Église la permission de vous marier le soir, évitez avec soin pendant tout le jour non-seulement tout péché, mais même toute dissipation d'esprit, et présentez-vous à l'autel avec une conscience pure, et animés des dispositions requises en celui qui doit recevoir un sacrement. J'aurai d'ailleurs occasion de revenir sur ce sujet en vous parlant du sacrement de mariage.

TRAIT HISTORIQUE.

L'œuvre des Tabernacles a été fondée dans le but de venir en aide aux nombreuses paroisses dénuées de ressources et qui ne peuvent acheter les ornements nécessaires. Or, il ne doit pas y avoir d'occupation plus douce au cœur d'une mère de famille ou d'une jeune fille chrétienne, que de coudre ou de broder pour l'ornementation des autels. Voici le compte-rendu de l'Œuvre pour l'année 1854.

Objets distribués : 13 calices, 11 ostensoirs, 11 ciboires, 42 chandeliers, 73 aubes, 47 nappes d'autel, 140 ornements, 35 étoles, 3 chemins de la croix, 20 vases et 46 bouquets d'autel, 26 chapes, 536 purificateurs, 274 corporaux, 13 garnitures de dais, 7 bannières, etc., etc., 19,000 francs pour réparations d'églises.

Dons faits à l'œuvre : 2 ornements brodés, 1 calice, 3 chemins de la croix, 2 statues de la sainte Vierge, 5 tableaux, 14 vases d'autel, 50 robes de soie, 6 de velours, 2 manteaux de velours, 20 bouquets, 11 drapeaux de soie, 4 missel, et plus de 14,856 francs.

APPENDICE



DE LA GRACE ACTUELLE.

Après avoir achevé l'explication des *Commandements de Dieu et de l'Église*, qui nous a occupés si longtemps, et avant de passer à d'autres matières, je crois qu'il est nécessaire de vous parler, pour compléter ce sujet, du moyen sans lequel il est impossible de les observer, mais à l'aide duquel l'observation en devient non-seulement possible, mais même facile et douce. Quel est donc ce moyen ? *C'est la grâce de Jésus-Christ.*

Il n'y a pas d'expression qui soit plus souvent dans la bouche des chrétiens que celle-ci : *la grâce de Dieu* ; mais il y en a très-peu qui savent au juste en quoi elle consiste et qui connaissent bien sa valeur et ses propriétés, comme aussi la correspondance qu'elle exige de nous. C'est cependant un point qu'il ne faut pas ignorer, parce qu'il comprend les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Prêtez-moi donc votre attention, car je vais aujourd'hui vous proposer sur cette matière quelques considérations peu nombreuses à la vérité, mais suffisantes, claires et solides, et dépouillées des discussions et des subtilités scolastiques.

La grâce, prise en général, est une faveur, un don, une

libéralité qui ne nous est pas rigoureusement due. En ce sens, qui est le plus étendu, le mot grâce comprend même ce que nous recevons de Dieu dans l'ordre de la nature, comme la vie, la santé, les richesses, et autres avantages semblables de ce monde. Mais la grâce, prise dans son sens propre, est un don surnaturel que Dieu nous accorde par les mérites de Jésus-Christ, pour sanctifier notre âme et pour nous sauver; un don qui est d'autant plus précieux que notre âme est plus précieuse que notre corps, et que l'éternité l'emporte sur le temps.

Ainsi entendue, la grâce se divise en deux sortes principales. Sans nous occuper des autres divisions que donnent les théologiens, voici celles qu'il vous importe de retenir : *la grâce sanctifiante et la grâce actuelle*. *La grâce sanctifiante* est ce don qui s'établit et se fixe dans notre âme, et la rend amie de Dieu, fille de Dieu, héritière du paradis; et c'est à cause de cela qu'on l'appelle aussi *habituelle*, parce qu'elle forme dans notre âme comme une habitude qui, tant qu'elle dure, la rend chère et agréable aux yeux de Dieu. Mais ce n'est pas de celle-ci que je me propose de vous parler ici. Comme elle s'obtient par le moyen des sacrements, je vous en parlerai d'une manière plus détaillée lorsque je vous expliquerai les sacrements.

Je vais donc vous parler de l'autre espèce qu'on appelle *actuelle*, c'est-à-dire de ce secours passager que Dieu nous donne pour éviter le mal et pour pratiquer le bien, secours qui est nécessaire non-seulement aux pécheurs, mais aussi aux justes, bien qu'ils soient pourvus déjà de la grâce sanctifiante; car, de même que l'œil, quoique sain, ne peut voir ni distinguer les objets sans le secours de la lumière, ainsi notre âme, bien que saine par la grâce, ne peut pratiquer le bien et fuir le mal sans un secours actuel de Dieu. Et ce secours consiste en deux choses : en une *lumière céleste pour notre intelligence*, lumière qui, comme une lampe, nous dé-

couvre de temps en temps ce que nous devons éviter ou accomplir pour notre salut; mais surtout en un *pieux mouvement pour notre volonté*, mouvement qui nous incline et nous affectionne à la pratique du bien, et nous porte à la fuite du mal. La lumière céleste est un remède à notre ignorance, et le pieux mouvement en est un à notre faiblesse et à notre fragilité, deux plaies faites à notre âme par le péché originel et que guérit la grâce du Sauveur, appelée pour cela *grâce médicinale*.

Or, c'est précisément au sujet de cette grâce, de ce secours de Dieu dans l'ordre de notre salut, que les chrétiens se forment des idées erronées et singulières : les uns croient que cette grâce a plus de force, et les autres qu'elle en a moins qu'elle n'en a réellement.

Pour ne pas nous égarer dans une matière d'une aussi grande importance, je vais vous proposer trois vérités de foi qui renferment tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur ce point. Première vérité : *Nous ne pouvons rien dans l'ordre du salut sans la grâce de Dieu*. Deuxième vérité : *Nous pouvons tout avec la grâce de Dieu*. Troisième vérité : *La grâce de Dieu ne peut rien pour nous sans notre coopération*.

Il résulte de ces trois vérités plusieurs conséquences pratiques capables de bien régler notre conduite, de nous rendre humbles et soumis devant Dieu, de nous fortifier si nous sommes abattus, de nous exciter si nous sommes paresseux et lâches. Voyons tout cela.

J'ai dit premièrement que, sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons rien en ce qui touche à notre salut. Le salut étant un bienfait, une œuvre d'un ordre surnaturel et divin, nos forces naturelles sont insuffisantes pour l'accomplir, quand même elles seraient encore dans toute leur intégrité primitive, telles qu'elles étaient dans Adam innocent; bien moins par conséquent aujourd'hui, puisqu'elles ont été affaiblies, viciées et gâtées par le péché originel. Voyez un enfant

à la mamelle : il est dans un état de complète incapacité ; il ne peut de lui-même ni se nourrir, ni se gouverner, ni se défendre ; il ne peut pas même demander les secours dont il a besoin, ni seulement les connaître ; en tout, le secours de sa mère ou de sa nourrice lui est indispensable. Voilà ce que nous sommes dans l'ordre de la grâce. *Sine me nihil potestis facere*¹, nous dit formellement Jésus-Christ : Sans moi, vous ne pouvez rien faire, Par conséquent, vous ne pouvez pas vous relever quand vous êtes tombés, vous ne pouvez pas vous gouverner quand vous êtes relevés ; vous ne pouvez pas même résister à la moindre tentation, ni accomplir le précepte le plus facile, ni concevoir une bonne affection ; bien plus, saint Paul nous enseigne que nous ne pouvons pas même avoir une bonne pensée : *Non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est*². Tout ce qui nous rend capables de faire cela, la bonne volonté, les saintes résolutions, les actes de vertu, en un mot, tout ce qui nous est utile et méritoire pour l'éternité, tout nous vient de Dieu.

C'est pourquoi l'Église elle-même, dans ses prières, après nous avoir fait confesser humblement devant Dieu que sans lui notre faiblesse ne peut rien : *Sine te nihil potest mortalis infirmitas*, nous exhorte à lui demander sa divine assistance de telle sorte que sa grâce nous prévienne, nous accompagne et nous suive en tout : *Gratia tua, Domine, nos præveniat semper et comitetur et subsequatur*.

De cette première vérité, relative à la nécessité absolue de la grâce pour tous les actes de la vie chrétienne, nous devons déduire les deux conséquences suivantes :

1^o *Nécessité de nous tenir toujours humbles devant Dieu* ; car, si nous ne pouvons rien sans lui, si le sentiment de notre misère et de notre néant nous rappelle sans cesse le

¹ Joan. XV, 6. — ² II. Cor. III, 15.

besoin continuel que nous avons de sa grâce, si tout enfin vous vient de lui, comment l'orgueil pourrait-il s'enraciner en nous? Le résultat de cette humilité doit être de nous défier de nous-mêmes et de ne jamais présumer de nos forces; de ne rien nous attribuer de tout ce que nous avons de bon en nous, mais de rapporter tout à Dieu; de ne pas nous préférer aux autres ni les mépriser; enfin, de ne pas nous étonner ni nous scandaliser des faiblesses du prochain. Cette disposition est aussi la source de toutes les grâces et le plus puissant moyen pour les attirer en nous, selon cette parole de Jésus-Christ, que Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles : *Deus superbis resistit, humili-bus autem dat gratiam* ¹.

2° Nous devons en déduire l'indispensable nécessité de la prière. Et pourquoi? parce que la prière est le moyen universel et certain établi par Dieu pour obtenir ses grâces. Les paroles de Jésus-Christ à ce sujet sont claires et formelles : *Petite et dabitur vobis; quærite et invenietis; pulsate et aperietur* ². Si ces expressions signifient quelque chose, c'est que Dieu s'engage à accorder sa grâce à nos prières. Par conséquent, bien que la grâce soit en elle-même un don gratuit et qui ne nous est point dû, cependant Dieu s'étant engagé à nous la donner à condition que nous la lui demandions, par suite de sa promesse il s'est fait notre débiteur : *Promissor Dominus debitor factus est*, dit saint Augustin.

Il peut donc arriver, et il arrive en effet quelquefois, que vous manquiez des grâces particulières qui vous sont nécessaires pour fuir le mal et pratiquer le bien; mais vous ne pouvez alors vous excuser sous prétexte que vous ne les avez pas. Car, dit le concile de Trente, Dieu est un maître très-discret qui, en nous commandant, nous dit de faire ce que nous pouvons, et de demander ce que nous ne pouvons

¹ Jacob. IV, 6. — ² Matth. VII, 7 et 8.

pas, et il nous aide afin que nous le puissions : *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvat ut possis*. D'après cette infaillible doctrine, comment pourrez-vous raisonnablement excuser vos égarements et vos désordres sur le défaut de la grâce? Si la grâce vous manque, il est clair que vous devez toujours en rechercher la cause dans l'omission coupable et volontaire de la prière. Le besoin où nous sommes de recevoir la grâce de Dieu doit donc nous servir de règle et de motif pour prier.

Seconde vérité : *Nous pouvons tout avec la grâce de Dieu*. En effet, que croyons-nous que soit cette grâce de Dieu? Elle n'est autre chose que l'esprit de Dieu, la vertu de Dieu, la force de Dieu qui agit en nous. Or, comme rien n'est impossible ni difficile à Dieu, il résulte que rien n'est impossible ni même difficile à l'homme assisté de la grâce divine. Elle peut vaincre notre malice, notre endurcissement et notre perversité, et nous transformer complètement : *Insiliet in te Spiritus Domini, et mutaberis in virum alium*¹. Tout ce que nous lisons de grand et de merveilleux dans les vies des saints a été opéré par la grâce. La constance invincible des martyrs, les travaux surprenants des apôtres, les rigueurs et les effrayantes austérités des anachorètes, l'inexpugnable pureté des vierges, toute cette multitude de conversions subites et merveilleuses qui ont fait de personnes perdues de mœurs des modèles de componction et de pénitence, toutes ces actions généreuses, héroïques, surhumaines, voilà autant de preuves de la vertu de la prière et de tout ce qu'elle peut en nous.

Quelle est donc la conséquence pratique que nous devons retirer de cette seconde vérité, relative à l'efficacité de la grâce? Cette conséquence, c'est d'exciter en nous un saint

¹ I. Reg. IV, 10.

courage, une vive et généreuse confiance qui bannisse de notre cœur tout sentiment de défiance et d'appréhension, quand il s'agira de vaincre nos passions, de dompter nos mauvaises habitudes, de résister aux tentations et de travailler à notre salut.

Il n'y a que trop de chrétiens lâches et pusillanimes qui, en présence de certaines difficultés perdent courage et s'exagèrent les obstacles qu'il faut surmonter pour éviter le péché et pratiquer la vertu, et qui, par suite de cela, désespèrent d'y parvenir. Aussi, quand après quelques efforts ils ne peuvent arriver à se corriger d'un défaut : — Je ne puis me sauver, disent-ils, non, je ne puis me sauver. — Et ils renoncent à leur salut et à y travailler, et s'abandonnent à un complet relâchement. Ce sont là de funestes sentiments qui étouffent tout principe de vertu ; ils sont d'ailleurs complètement contraires à l'idée que nous devons avoir de la grâce divine, dont l'ineffable puissance est bien supérieure à notre faiblesse et à nos infirmités. Ce que disait saint Paul, travaillé par les plus violentes tentations : *Omnia possum in eo qui me confortat* ¹ : Je puis tout avec le secours de cette grâce qui me fortifie, tout chrétien, quelque faible et fragile, quelque vicieux et corrompu qu'il soit, doit se le répéter à lui-même : *Omnia possum in eo qui me confortat*. Que les tentations soient continuelles et violentes, que son naturel soit mauvais et difficile, que ses mauvaises habitudes soient fortes et invétérées, il doit se promettre de triompher de tout avec le secours divin : *Omnia possum in eo qui me confortat* ¹.

L'essentiel, chrétiens, c'est de coopérer fidèlement de notre côté à la grâce de Dieu ; car s'il est certain, d'une part, que nous pouvons tout avec la grâce du Seigneur, il est certain aussi de l'autre, que *sans notre concours la grâce*

ne peut rien produire qui soit vraiment méritoire pour notre salut. Troisième vérité de foi qu'il faut bien retenir, mais qu'il faut surtout bien comprendre. Je m'explique.

On ne peut nier que la grâce de Dieu n'agisse très-souvent en nous sans nous; bien plus, c'est toujours lui qui nous prévient par sa grâce. Ces lumières, ces invitations, ces impulsions, sont purement des dons de Dieu par lesquels de temps en temps il nous réveille et nous secoue, et auxquels nous n'avons aucune part : *Sine nobis operatur*. Mais de quel avantage peuvent être pour nous ces grâces qu'on appelle *prévenantes, excitantes*, si nous n'y correspondons pas? Nous n'en retirons que la faute de les laisser infructueuses.

On ne peut pas nier non plus que Dieu, étant le Seigneur et le maître absolu de toutes choses, n'ait aussi un domaine souverain sur notre volonté et sur notre cœur, et qu'il ne puisse les tourner et les plier infailliblement comme il lui plaît : *Quocumque voluerit, inclinabit illud* ¹. Mais nous devons aussi avouer que Dieu ne force jamais notre volonté, et qu'il ne nous contraint jamais à pratiquer le bien et à fuir le mal. Voilà pourquoi, si la grâce obtient de nous son effet, c'est toujours avec le libre consentement de notre volonté; si au contraire elle ne l'obtient pas, c'est toujours à cause d'une résistance volontaire de notre part. Quelle que soit la manière de concilier ces deux extrêmes, manière qui nous est inconnue, il est certain que, pour opérer un bien quelconque, il faut toujours notre coopération. Ce n'est ni l'homme seul, dit saint Augustin, ni la grâce seule, qui opère le bien; mais c'est le concours réuni de la grâce et de l'homme : *Nec gratia Dei sola, nec ipse solus, sed gratia Dei cum illo*. Ces deux choses doivent agir de concert et indivisiblement, de telle sorte que ce qui est un don de

¹ Prov. XXI, 1.

Dieu devienne aussi notre mérite : *Nobiscum operatur, et nos illo operante cooperamur.*

Telle est donc la nécessité de correspondre à la grâce du Seigneur et d'en suivre les impulsions et les mouvements intérieurs : autre conséquence pratique que nous devons déduire de cette dernière vérité de foi.

Beaucoup de chrétiens voudraient en quelque sorte que la grâce fît tout et ne leur laissât rien à faire. Ils voudraient changer de vie et se corriger de leurs mauvaises habitudes, mais sans se faire à eux-mêmes aucune violence. Ils voudraient éviter le péché, mais sans en fuir les occasions; ils voudraient acquérir les vertus chrétiennes, mais sans effort ni peine. Ils voudraient une grâce qui ne leur laissât point sentir le poids des divins commandements, la lutte des passions, les attraites de la chair et du monde; mais c'est là une erreur énorme; aucun saint n'a jamais eu une pareille grâce, et l'attendre serait une téméraire présomption.

La grâce du Seigneur n'enlève ni le poids ni les difficultés de la vie chrétienne, mais elle nous aide et nous donne la force et le courage de la mener. Si Dieu devait faire tout, pourquoi le prions-nous de nous aider? Il est clair que celui qui appelle quelqu'un à son aide pour lever un fardeau a bien aussi l'intention de le lever lui-même, autrement il ne dirait pas : *Viens et aide-moi*; mais il dirait : *Viens me porter ce fardeau*. Quelle que soit donc l'efficacité de la grâce, elle exige toujours et dans tous les cas notre coopération, la fuite du danger, la résistance aux tentations, la mortification de nous-mêmes, de la violence et de généreux efforts.

Notre fidèle coopération aux petites grâces que Dieu nous accorde nous en mérite de plus grandes, de plus abondantes et de plus choisies, car ce qui arrive dans le chemin de la perdition arrive aussi dans la voie du salut. Or, de même qu'un péché conduit à un autre, un premier à un second,

un second à un troisième, et qu'on roule d'abîme en abîme, ainsi en est-il dans la voie du salut, où un bon mouvement, une sainte inspiration, une impulsion mise à profit, nous attire un secours plus abondant de lumières et de forces qui, s'unissant ensemble, forment cette chaîne de grâces qui nous conduit au salut. Ainsi, souvent il arrive que l'abondance des dons célestes est attachée aux plus petites choses. Un léger sacrifice d'intérêt, le pardon d'une injure, la fuite d'une société agréable, mais dangereuse, la privation d'un plaisir, une violence qu'on se fait à soi-même, furent très-souvent l'heureuse source de grâces puissantes et nombreuses. En un mot, le don et l'accroissement des grâces divines sont la récompense ordinaire du bon usage qu'on en fait, de même que la soustraction et la diminution des grâces sont également le châtement ordinaire de l'abus qu'on en fait.

Rendons donc justice au Seigneur. Si, malgré tant de secours et de grâces que Dieu nous a accordés durant notre vie nous sommes encore pécheurs, si nos passions sont toujours aussi vives et nos chutes aussi fréquentes, si enfin nous sommes toujours les mêmes, ne l'attribuons ni à Dieu ni au défaut de sa grâce, mais à notre infidélité et à notre résistance, nous appliquant à nous-mêmes ce reproche que saint Étienne adressait aux juifs : *Vos semper Spiritui Sancto resistitis* ¹.

Voilà en peu de mots ce que vous devez croire et ce que vous devez pratiquer par rapport à cette grâce au sujet de laquelle on élève curieusement tant de questions inutiles. Dieu n'a pas voulu satisfaire notre curiosité sur tant de points ; et l'opération de sa grâce en nous, sans préjudice ni de son pouvoir ni de notre liberté, sera toujours un mys-

¹ Act. VII, 51.

tère. Toutefois, il ne nous a pas laissé manquer des lumières dont nous avons besoin pour nous bien conduire.

Il nous a révélé que sa grâce nous est nécessaire pour opérer n'importe quel bien, et pour nous tenir humbles et suppliants devant lui ; qu'elle est assez forte et assez puissante pour nous faire triompher de toutes les difficultés, afin de ranimer notre courage et notre confiance au milieu des épreuves et des misères spirituelles où nous pouvons nous trouver ; enfin, il nous a révélé que cette grâce, quoique souverainement efficace, ne produit aucun fruit sans notre concours, afin de secouer notre paresse et d'exciter notre coopération. Maintenant que nous connaissons ces vérités, qui sont les seules importantes à savoir, tout le reste, qui est l'objet de tant de discussions, doit nous être parfaitement indifférent.

Les saints, qui étaient pour la plupart des personnes simples et ignorantes, ne se sont pas sauvés par la voie de ces subtiles recherches et de ces vaines spéculations, mais bien par la pratique des choses dont je viens de vous parler, et qui sont fondées sur la foi aux quelques principes que je vous ai exposés. C'est par leur humilité, par leur défiance d'eux-mêmes et leur confiance en Dieu, par leur recours empressé et fervent au Seigneur et par l'exercice continuel des bonnes œuvres, qu'ils se sont attiré cette série de grâces qui les ont sauvés. Faisons donc comme eux ; nous le pouvons, puisque eux l'ont bien pu ; et la grâce du Seigneur ne nous manquera pas, mais elle nous accompagnera à chaque pas et nous guidera au même terme bienheureux où ils sont eux-mêmes arrivés.

TRAIT HISTORIQUE.

La touchante conversion de saint Augustin nous fournit un exemple frappant de la manière dont la grâce de Dieu prévient le pécheur, en même temps qu'elle nous prouve combien sa vertu et son efficacité s'accroissent et se fortifient lorsqu'il ne lui oppose pas une résistance opiniâtre, mais qu'il le laisse opérer en lui. Depuis bien longtemps sa pieuse mère ne cessait de prier et de verser des larmes amères pour obtenir sa conversion. Enfin sa prière fut exaucée. Augustin venait de quitter Rome, où il s'était fait remarquer par les brillantes qualités de son esprit, mais aussi par sa conduite licencieuse, et s'était rendu à Milan pour assister aux sermons de saint Ambroise. Augustin écoutait assiduellement ces prédications, seulement pour la beauté du style et pour s'assurer si son éloquence répondait à sa réputation. Il était charmé de la suavité de son langage, mais il ne faisait aucune attention aux choses saintes qu'il disait. Cependant, sans qu'il s'en aperçût, la doctrine pénétrait insensiblement dans son esprit avec les paroles. La grâce allait bientôt triompher entièrement de sa résistance.

Étonné à la vue de tant de généreux chrétiens qui avaient foulé aux pieds les voluptés terrestres pour se vouer tout entiers au service de JÉSUS-CHRIST, il rougit de ses désordres et de sa lâcheté, et s'adressant à l'un de ses amis, Alype, il lui dit avec émotion : « Quoi ! des ignorants vont ravir le ciel, et nous, avec notre science, nous restons plongés dans la chair et le sang ! » Alype le regarda sans rien dire et le suivit dans le jardin où l'emporta le mouvement qui l'agitait. Augustin frémissait d'indignation et ne pouvait se résoudre à ce qui semblait ne dépendre que de sa volonté. Il se frappait le front avec une espèce de colère. Alype ne le quittait point et attendait en silence l'issue de cette scène extraordinaire. Au milieu de ses pleurs, Augustin entendit sortir de la

maison voisine une voix qui répétait souvent en chantant : « Prenez, lisez ! prenez, lisez ! » Alors il arrêta le cours de ses larmes sans pouvoir penser autre chose, sinon que Dieu lui commandait de lire les épîtres de saint Paul. Il retourna aussitôt vers Alype, prit le livre, et, l'ouvrant au hasard, il lut ces paroles : « Ne passez pas votre vie dans les festins et l'ivrognerie, ni dans la débauche et l'impureté, ni dans les querelles et la jalousie, mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ et ne cherchez point à contenter la chair dans ses convoitises. » (*Rom. c. XIII*). Il n'en lut pas davantage, car aussitôt toutes ses incertitudes se dissipèrent. Il vit aussitôt la voie qu'il devait suivre s'il voulait recouvrer la paix du cœur, que toutes les joies et toutes les vanités du monde n'avaient jamais pu lui donner.

(S. AUG. *Confes.*)

DES SACREMENTS.

I. INSTRUCTION.

LES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

Nous voilà arrivés à la quatrième partie de la doctrine chrétienne, qui regarde les sacrements. Dans la première, nous avons parlé de la *Foi* et des principales vérités que

nous devons croire, et qui sont renfermées dans le Symbole des Apôtres; dans la seconde, de l'*Espérance* et des choses qu'il faut attendre de Dieu et lui demander, et qui sont contenues dans l'Oraison Dominicale; dans la troisième, de la *Charité* et des choses qu'il faut pratiquer, et qui sont renfermées dans les commandements de Dieu et l'Église. Nous allons voir maintenant, dans cette quatrième partie, les sacrements que nous devons recevoir pour nous sanctifier et nous sauver. Matière extrêmement importante, puisque, d'après le Concile de Trente, les sacrements sont les canaux par où nous sont communiqués les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ, ainsi que les vertus théologiques; ils sont les sources de la grâce, et il ne peut y avoir de vertu et de sainteté que par eux. C'est par eux que la grâce s'acquiert, se recouvre et s'accroît, et c'est par eux qu'on la recouvre quand on l'a perdue : *Per quæ omnis iustitia vel incipit, vel cæpta augetur, vel amissa reparatur.*

C'est donc une chose de la dernière importance pour un chrétien que d'être bien instruit sur la nature et sur l'essence des sacrements, pour se les bien appliquer. L'idée qu'on s'en fait communément est étroite et mesquine, pour ne pas dire fausse et erronée; et l'ignorance surtout des dispositions requises pour les bien recevoir, fait que la plupart les reçoivent sans fruit, et qu'ainsi ces moyens de salut, que Jésus-Christ nous a préparés, loin de nous servir tournent à notre perte.

Mais avant de vous en parler en détail, je me bornerai aujourd'hui à vous en donner une idée générale, et à vous expliquer brièvement ce que les sacrements ont de commun entre eux.

Le mot *sacrement* peut avoir plusieurs significations; mais il signifie ici *un signe extérieur et sensible institué par Jésus-Christ, pour signifier et conférer la grâce qu'il produit invisiblement en nous et dans nos âmes.*

Pour bien comprendre cette définition, il faut se rappeler que Dieu, dans son infinie sagesse, a voulu accommoder en tout la religion à notre nature et à nos besoins. Si nous étions de purs esprits sans corps, dit saint Jean Chrysostôme, il nous aurait donné une religion toute spirituelle ; mais comme nous sommes composés d'une âme et d'un corps, dépendants en tout des sens et destinés d'ailleurs à vivre ensemble, à s'unir dans la même foi et à professer le même culte, il nous fallait le secours de sens extérieurs pour aider notre âme à s'élever plus facilement aux choses spirituelles et célestes, comme aussi pour manifester aux autres le culte que nous professons, et par là nous unir tous ensemble dans un seul corps de religion.

Voilà le motif de la somptuosité et de la magnificence des églises et des autels ; de l'importante hiérarchie des pontifes, des évêques, des prêtres ; du majestueux appareil des fonctions sacrées, de la pompe des solennités et des fêtes, de la psalmodie, des cantiques, des rites nombreux et des cérémonies vénérables de l'Église. Tous ces signes extérieurs ont été prescrits par Dieu même pour exciter notre foi et ranimer notre piété, et pour servir de lien et de trait d'union entre les fidèles.

Et voilà l'unique raison pour laquelle Dieu, pouvant nous communiquer immédiatement sa grâce sans le secours d'instruments extérieurs, n'a cependant pas voulu nous la conférer et ne nous la confère ordinairement qu'au moyen et sous le voile des choses matérielles, comme l'eau dans le Baptême, le saint chrême dans la Confirmation, l'huile dans l'Extrême-Onction, et ainsi des autres sacrements, outre les paroles qui doivent accompagner l'administration de chacun d'eux. Ce sont là tout autant de choses qui se voient, se touchent et se sentent ; en un mot, des signes extérieurs et sensibles.

Dieu a établi ces signes pour deux raisons : pour signifier

la grâce qu'ils contiennent, et pour la conférer véritablement.

Et d'abord, *pour la signifier*. La nature du signe, dit saint Augustin, est de nous faire connaître non-seulement ce qu'il est lui-même, mais de plus une autre chose distincte de lui; c'est ainsi qu'une pièce de monnaie nous représente en elle-même de l'or, de l'argent ou du cuivre, et nous donne de plus l'idée d'une certaine valeur qu'elle représente : *Signum est res, præter speciem quam ingerit sensibus, aliud aliquid ex se faciens in cogitationem venire*. De même les signes adoptés pour les sacrements signifient premièrement la grâce intérieure qui y est attachée par une certaine analogie, par une certaine proportion ou ressemblance qui existe entre le signe et la chose signifiée. Par exemple, l'action du prêtre qui répand de l'eau sur un enfant, en prononçant certaines paroles, nous représente l'opération invisible par laquelle Dieu lave intérieurement et purifie l'âme de cet enfant, de la même manière que l'eau extérieurement appliquée au corps en lave les tâches et les souillures. Et ainsi des autres sacrements.

D'où il suit, en second lieu, que les sacrements ne sont pas des signes vains et purement représentatifs de la grâce, mais des signes efficaces et qui la produisent réellement. C'est pourquoi l'on dit que non-seulement ils signifient la grâce, mais que de plus ils la produisent et la confèrent. C'est même là une des principales prérogatives que les sacrements de la nouvelle loi ont sur ceux de l'ancienne. Car la loi ancienne avait les siens, tels que la circoncision, l'agneau pascal et les nombreuses purifications légales. Mais c'étaient là des sacrements imparfaits et défectueux, dit saint Paul : *Inærima et egenera elementa* ¹; ils n'avaient pas la vertu de sanctifier, mais seulement de figurer et de représenter la grâce qui devait être conférée par les nôtres. En effet, nos sacre-

¹ Gal. IV, 9.

ments contiennent en eux-mêmes la grâce, et ils la confèrent réellement à ceux qui n'y mettent pas d'obstacle.

Mais comment la confèrent-ils? *Ex opere operato*, comme disent les théologiens, c'est-à-dire par la force et par l'efficacité intrinsèque et inhérente au sacrement lui-même; ce qui veut dire que la vertu du sacrement ne dépend de la piété et du mérite ni de celui qui l'administre, ni de celui qui le reçoit.

Ni de celui qui l'administre. Par conséquent, un prêtre, quelque indigne qu'on le suppose, s'il baptise, s'il absout au saint tribunal, s'il consacre à l'autel, baptise, absout et consacre valablement; pourvu toutefois qu'il observe bien les rites de l'Église, et que sa perversité n'aille pas jusqu'à corrompre et dénaturer le sacrement.

La vertu du sacrement ne dépend pas davantage *du mérite de celui qui le reçoit*. Je ne veux pas dire, — et remarquez bien ceci pour ne pas tomber dans une grossière erreur, — je ne veux pas dire que le sacrement doive toujours produire son effet, de quelque manière qu'on le reçoive, avec de bonnes ou de mauvaises dispositions. Non; il est certain que le sacrement exige de votre part certaines conditions indispensables pour qu'il ait son effet. Cependant je dis qu'il faut toujours attribuer cet effet à la vertu du sacrement, et non à vos dispositions, bien qu'elles soient requises. Ces dispositions ne font en effet qu'ôter l'obstacle à l'efficacité du sacrement; mais la cause efficiente et productrice de la grâce, c'est le sacrement lui-même. Ainsi, quand vous vous approchez du sacrement de Pénitence, et que vous faites avec douleur l'aveu de vos fautes, Dieu vous en accorde le pardon; mais il vous l'accorde uniquement en vue des mérites de son Fils unique, qui vous sont appliqués dans ce sacrement, et en vertu de son sang précieux, qui coule sur vous au moment où le prêtre prononce les paroles de l'absolution.

Si donc le sacrement est privé de son effet, c'est à nous et

non au sacrement qu'en est la faute. Quelle est la cause, si puissante qu'elle soit, qui ne reste pas sans effet, si elle rencontre des obstacles dans le sujet sur lequel elle agit? Le feu a bien la vertu de brûler; cependant, si la matière n'est pas combustible, il ne brûlera pas. Voilà donc ce que vous devez comprendre, quand on vous dit que les sacrements ont la vertu de produire et de conférer la grâce.

Mais ici l'on me dira peut-être: Quel rapport, quelle connexion peut-il y avoir entre ces signes matériels et la grâce, qui est une chose spirituelle, surnaturelle, divine? Il n'y a naturellement aucun rapport; lavez-vous et relavez-vous tant que vous voudrez, vous ne pourrez jamais effacer aucun péché. Ces signes n'ont donc et ne peuvent avoir de vertu que par l'institution divine. Et il en est ainsi, car l'auteur des sacrements, c'est Jésus-Christ. Lui seul, comme Dieu, pouvait donner à un signe extérieur, à une cérémonie sensible, la vertu de remettre les péchés, de conférer la grâce, de sanctifier les âmes.

Les sacrements institués par Jésus-Christ sont au nombre de sept: *le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage*. Il ne faut pas chercher d'autre raison de ce nombre que sa propre volonté, et parce qu'il lui a plu d'en instituer sept, ni plus ni moins; ce qu'il y a d'ailleurs de certain, c'est qu'avec ce nombre de sacrements, il a voulu pourvoir à tous nos besoins spirituels, et dans le même ordre et avec la même progression que Dieu a pourvu à nos besoins temporels.

Sept choses en effet sont nécessaires à la vie naturelle de l'homme: naître, croître, se nourrir, recouvrer la santé quand on l'a perdue, réparer les forces affaiblies par les maladies, perpétuer la succession des chefs qui nous gouvernent, et des enfants pour conserver l'espèce humaine. Il en est de même des choses relatives à la vie spirituelle du chrétien: le Baptême lui donne la vie, la Confirmation la lui accroît, l'Eu-

charistie le nourrit, la Pénitence lui rend la santé, l'Extrême-Onction le fortifie contre les dangers de la mort, l'Ordre perpétue les ministres de l'Église, et le Mariage perpétue tout à la fois les ministres et les fidèles. C'est ainsi que, par ces sept sacrements, Jésus-Christ a apporté un remède à nos divers besoins spirituels.

Tous ces sacrements sont très-excellents; toutefois chacun d'eux, comme nous le déclare le Concile de Trente, a une certaine excellence qui lui est propre et particulière, et selon laquelle l'un est préférable à l'autre. Relativement à leur dignité intrinsèque, le plus grand de tous, c'est le sacrement de l'Eucharistie, parce qu'il contient l'Auteur même de la grâce; relativement à la dignité intrinsèque du ministre destiné à les conférer, c'est la Confirmation et l'Ordre, parce que l'évêque seul peut en être le dispensateur; si on considère la signification, le plus remarquable est le sacrement de Mariage, parce qu'il représente en Jésus-Christ l'union hypostatique de la divinité avec l'humanité, et son union morale avec l'Église; si l'on considère la facilité pour les recevoir, le plus facile est l'Extrême-Onction, qui remet le péché sans aucune œuvre de pénitence; enfin, si l'on considère la nécessité, les deux premiers sont le Baptême et la Pénitence: le Baptême est indispensablement nécessaire à tous sans exception; la Pénitence à tous ceux qui ont perdu la grâce baptismale. Cette nécessité absolue ne s'applique pas aux autres. Sans parler de l'Ordre et du Mariage, qui sont uniquement nécessaires à la société, et non à chaque individu, ni la Confirmation, ni l'Eucharistie, ni l'Extrême-Onction ne sont absolument nécessaires, puisqu'on peut se sauver sans eux. Ils sont nécessaires cependant *de nécessité de précepte*, quand on peut les recevoir, puisque dans ce cas ce serait un péché de les négliger.

Une autre chose à observer, c'est que les sacrements ont chacun trois parties constitutives essentielles, *la matière, la*

forme, l'intention. D'abord il faut se servir des choses ou faire les actions prescrites par Jésus-Christ ; comme l'eau dans le Baptême, le pain et le vin dans l'Eucharistie, l'absolution dans la Pénitence. Ces choses et ces actions s'appellent la *matière*. En même temps que l'on emploie ces choses et que l'on fait ces actions, il faut prononcer certaines paroles déterminées par Jésus-Christ, et c'est là ce qu'on appelle la *forme*. On peut vicier l'un et l'autre au point de rendre le sacrement invalide et nul, comme nous le verrons en son lieu. Enfin, il faut que le ministre ait l'*intention* de conférer ce sacrement, ou au moins de faire ce que l'Église entend faire. Par conséquent, il serait nul s'il était conféré par plaisanterie ou par dérision, ou sans la volonté *actuelle* ou au moins *virtuelle* de le conférer.

De plus, l'Église, dans l'administration solennelle des sacrements, emploie diverses cérémonies qui n'appartiennent pas à leur essence, et sans lesquelles ils peuvent exister. Néanmoins on ne peut, dans ce cas, les omettre ni les négliger, parce qu'elles sont destinées à faire mieux comprendre et les dispositions que les sacrements exigent de nous, et les effets qu'ils produisent en nous, et les obligations qu'ils nous imposent.

Enfin, l'effet général des sacrements, dont je vous ai parlé dès le commencement, c'est de nous conférer la grâce sanctifiante. Mais ils la confèrent de différentes manières, c'est-à-dire qu'ils la donnent ou l'accroissent, selon leur nature particulière. Les uns, comme le Baptême et la Pénitence, sont destinés à nous faire passer de l'état du péché et d'inimitié avec Dieu, à l'état de grâce et d'amour avec lui ; on les appelle pour cela *sacrements des morts*, parce qu'ils font revivre notre âme morte par le péché. Les cinq autres étant destinés à accroître la grâce qui est déjà en nous, on les appelle à cause de cela *sacrements des vivants*, parce qu'ils exigent de nous l'état de grâce pour les recevoir dignement.

Outre la grâce sanctifiante que tous les sacrements communiquent, il y a un autre effet qui est propre et particulier à quelques-uns ; c'est un caractère, un sceau, une marque spirituelle qui est imprimée sur notre âme et qui nous consacre spécialement à Dieu, ou en qualité de chrétiens, comme dans le Baptême, ou en qualité de soldats de Jésus-Christ, comme dans la Confirmation, ou en qualité de ministres de Dieu, comme dans l'Ordre.

Il y a, entre la *grâce* et le *caractère*, une double différence, qu'il faut bien remarquer. La première, c'est que l'on peut perdre et que l'on perd en effet la grâce par le péché, jamais le caractère. Le caractère en effet ne peut être effacé ni par le péché, ni par l'apostasie, ni par l'infidélité ; il durera toujours et restera éternellement gravé dans notre âme, non-seulement en cette vie, mais encore en l'autre. Aussi les trois sacrements dont je parle ne peuvent se recevoir qu'une seule fois.

L'autre différence, c'est que la grâce, dans les sacrements, n'est reçue que par les personnes bien disposées, et même avec plus ou moins d'abondance, selon que leurs dispositions sont plus ou moins parfaites. Tous au contraire reçoivent le caractère, quelque mal disposés qu'ils soient, pourvu que le sacrement leur soit validement administré.

Mais vous me direz : Ceux qui reçoivent mal le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, n'en recevront donc jamais la grâce, puisqu'ils ne peuvent se réitérer à cause du caractère qu'ils impriment ? — Non ; mais dès qu'ils auront ôté l'obstacle par une bonne confession, à l'instant même la grâce du sacrement renâtra en eux, comme s'ils le recevaient de nouveau.

Telles sont les notions générales qu'il faut retenir sur la nature des sacrements. Je les ai effleurées à la hâte, parce que je vous les ferai mieux connaître plus tard en vous expliquant chaque sacrement en particulier. Que faut-il cepen-

dant conclure, et quel sera le fruit de cette instruction ? Il est trop clair et trop manifeste pour que vous ne le voyiez pas.

C'est d'abord de remercier du fond du cœur Jésus-Christ, qui nous a enrichis de tant de moyens si efficaces et si faciles pour recevoir sa grâce, la conserver et l'accroître. Pour nous, ils nous coûtent peu ; mais ils lui ont coûté beaucoup, à lui, puisqu'ils ne sont rien moins que le fruit de sa passion et de sa mort, la seule et unique cause méritoire des sacrements. Selon le langage prophétique d'Isaïe, ils sont ces eaux salutaires qui jaillissent des plaies adorables du divin Sauveur, pour arroser et féconder le terrain stérile et aride de nos âmes : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris*¹.

En second lieu, nous devons en avoir la plus haute estime et en faire le plus grand cas ; et ces sentiments, nous devons les manifester de deux manières : en nous approchant souvent des sacrements, et en nous en approchant avec de bonnes dispositions. C'est un grand malheur de les abandonner et de s'en tenir éloigné ; c'en est un plus grand encore de les profaner en les recevant avec de mauvaises dispositions ; mais c'est aussi un pitoyable aveuglement que de préférer périr et se perdre plutôt que d'user des remèdes que Jésus-Christ nous a préparés, ou de les changer par notre faute en un poison mortel.

TRAIT HISTORIQUE.

Saint Louis de Gonzague, qui offre à l'imitation des chrétiens tant d'exemples de vertu, est encore ici un pieux mo-

¹ Is. XII, 3.

dèle à suivre dans l'estime que nous devons avoir pour les sacrements. Ce jeune et aimable saint recevait en effet, aussi souvent qu'il le pouvait et qu'on le lui permettait, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Et comme cela lui arrivait habituellement tous les huit jours, il consacrait les quatre premiers à s'y préparer, et les quatre jours suivants à remercier Dieu des grâces qu'il y avait reçues. Il recevait d'ailleurs l'Eucharistie avec tant d'amour, qu'il ne pouvait s'empêcher de fondre en larmes.

II. INSTRUCTION.

DU BAPTÊME. — SON ESSENCE.

Après vous avoir expliqué en général les sacrements de l'Église, je passe maintenant à l'explication de chacun d'eux en particulier, et je commence par le Baptême, qui est le premier de tous, le plus nécessaire, et, comme l'appellent les saints Pères, la porte de tous les autres sacrements : *Janua sacramentorum*, puisque personne ne peut les recevoir validement, s'il n'est déjà chrétien ; or, on ne devient chrétien que par le saint Baptême.

Il est vrai que nous tous, l'ayant déjà reçu, nous ne pouvons le recevoir une seconde fois. Je ne dois cependant pas, à cause de cela, me dispenser de vous en parler. L'ayant en effet reçu dans un âge où nous étions incapables de connaître sa dignité, son excellence, les merveilleux effets qu'il

opère en nous, et les obligations rigoureuses qu'il nous impose, il est nécessaire d'y revenir de temps en temps, pour faire sur ce sujet de sérieuses réflexions, et pour nous animer à nous montrer reconnaissants envers Dieu pour un si grand bienfait, et fidèles à la grâce que nous avons reçue, grâce qui formera un jour la matière d'un terrible jugement contre nous.

Indépendamment de cela, il peut arriver que le salut d'un enfant en danger dépende de nous. Il est donc nécessaire que tous, hommes et femmes, connaissent la manière de baptiser, et les parties essentielles de ce sacrement.

Que veut donc dire ce mot *Baptême*? Pris dans un sens général, il signifie toute sorte d'ablution. Mais l'Église l'emploie pour désigner l'action sacramentelle de laver une personne que l'on fait chrétienne, en même temps qu'on prononce les paroles prescrites par Jésus-Christ. Ainsi, le baptême est donc un sacrement de régénération institué par Jésus-Christ, lequel, par le moyen de l'ablution extérieure du corps, appliquée avec certaines paroles déterminées, signifie et produit l'ablution intérieure de l'âme, opérée par le Saint-Esprit.

J'ai dit *institué par Jésus-Christ*; mais quand? Il est vrai que ce n'est qu'après sa résurrection seulement qu'il ordonna à ses apôtres de se répandre par tout le monde pour enseigner les nations et les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eas in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*¹; cependant le catéchisme romain, suivant la doctrine des saints Pères, nous enseigne que Jésus-Christ l'a institué quand il fut baptisé par saint Jean dans le Jourdain. Il a voulu être baptisé, dit saint Augustin, non parce qu'il en avait besoin, étant l'innocence et la sainteté mêmes, mais

¹ Matth. XXVIII, 18.

pour sanctifier l'eau par le contact de sa chair très-sainte, et lui donner la vertu de purifier les âmes du péché. Et, ajoute le même catéchisme, ce fut encore précisément le moment où la très-sainte Trinité, au nom de qui le baptême se confère, nous fut clairement révélée; car c'est alors que l'on entendit du ciel la voix du divin Père prononcer ces paroles sur son Fils : *Hic est filius meus dilectus* ¹. Le Fils de Dieu était présent, et le Saint-Esprit descendait sur lui en forme de colombe. Alors aussi les cieux s'ouvrirent, et les portes nous en furent ouvertes par le saint Baptême. Mais voyons ce qui est nécessaire pour le conférer.

La matière de ce sacrement est l'eau naturelle : *Nisquis renatus fuerit ex aqua*. — *Effundam super vos aquam mundam* ²; comme l'eau de pluie, de source, de rivière, de puits, pourvu qu'elle ne soit pas altérée et qu'elle n'ait pas perdu sa qualité d'eau naturelle. Ce ne serait donc pas une matière convenable que l'eau composée et artificielle, comme l'eau de fleurs distillées; bien moins encore les différentes liqueurs qui ne portent même pas le nom d'eau, comme le vin, l'eau-de-vie, la bière, le lait. La pratique de l'Église est même d'employer non de l'eau pure, mais de l'eau bénite et consacrée à cet usage; toutefois, cela n'est pas requis pour la validité du sacrement, et il suffit de se servir d'eau naturelle.

Cette eau doit s'appliquer en forme d'ablution, ce qui peut se faire de trois manières : par *immersion*, par *infusion*, et par *aspersion*. Par immersion, en plongeant l'enfant dans l'eau, et c'est le rit particulier de l'Église de Milan. Par infusion, en versant de l'eau sur l'enfant, et c'est le rit général de l'Église romaine. Par aspersion, en jetant de l'eau sur l'enfant, et ce rit n'est plus en usage. Mais de quelque manière qu'on administre le Baptême, il

¹ Matth. III, 17. — ² Joan. III, 5.

est bon et valide; cependant, dans le Baptême solennel, il convient de suivre la pratique de son Église.

Il n'est donc pas nécessaire de laver tout le corps, il suffit de laver la partie principale, c'est-à-dire la tête; et si on ne le peut pas, on verse l'eau sur la partie qui se présente, en observant toutefois que le baptême qui n'est pas donné sur la tête est pour le moins douteux, et qu'il faut le renouveler sous condition. Dans tous les cas, il est toujours nécessaire de verser l'eau de manière qu'elle coule; quelques gouttes ne suffisent pas, car autre chose est laver, et autre chose est simplement mouiller. Afin qu'il y ait une véritable ablution, il faut une application successive de l'eau au corps, comme dans le Baptême d'infusion.

Cette ablution doit être accompagnée des paroles prescrites par Jésus-Christ, paroles qui constituent la forme du sacrement. Quelles sont ces paroles? Dans le baptême solennel, nous les disons en latin; mais comme le baptême est toujours valide de quelque langue qu'on se serve, les voici en français : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a enseigné cette forme quand il a dit à ses apôtres : *Baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus-Sancti*.

Il y a donc trois choses qu'il faut nécessairement exprimer, pour l'essence de la forme : l'action de baptiser, la personne que l'on baptise, et la nomination des trois personnes de la très-sainte Trinité. D'où il suit que toutes ces paroles sont essentielles : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*. Si vous omettez le mot *te* vous n'exprimez pas la personne qui est baptisée; si c'est les mots *je baptise*, vous n'exprimez pas l'action de baptiser; si vous omettez l'une des autres, il n'y a pas invocation complète des trois personnes de la très-sainte Trinité; et le baptême ne serait même pas valide s'il était conféré au nom de la très-sainte Trinité, sans distinguer les personnes.

Il faut encore remarquer deux autres choses. Premièrement, la matière et la forme doivent être appliquées par la même personne qui baptise. Le Baptême serait par conséquent invalide si une personne versait l'eau tandis qu'une autre prononcerait les paroles. Pareillement, la matière et la forme doivent être moralement unies, de manière à ne former qu'une seule action, c'est-à-dire qu'il ne faut pas dire les paroles avant de verser l'eau, ni verser l'eau avant de prononcer les paroles. Je ne prétends pas que, pour la validité du sacrement, il doive exister une coïncidence parfaite entre ces deux choses, mais il faut qu'elles aient lieu à peu près en même temps.

Que devriez-vous donc faire si vous vous trouviez dans le cas de baptiser un enfant? Vous devriez prendre de l'eau naturelle, même non bénite si vous n'en aviez pas d'autre, et la verser sur la tête de l'enfant; ou, si vous ne le pouviez pas, sur la partie principale qui se présenterait à vous; et en même temps que vous verseriez l'eau, vous diriez : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*, ayant l'intention de le baptiser, ou au moins de faire ce que fait l'Église en baptisant.

Cela vous fait comprendre que toute personne peut être ministre de ce sacrement. S'il s'agit du Baptême *solennel*, administré avec les rites et les cérémonies de l'Église, il n'appartient de le conférer qu'à l'évêque, au curé, ou même à un diacre qui en a la permission. Mais s'il s'agit du Baptême *prive*, qui s'administre en cas de nécessité, toute personne, et même un païen, peut valablement et licitement l'administrer, supposé toujours qu'il y ait nécessité, sans quoi le conférer serait une intrusion, une usurpation, qui en rendrait l'administration non pas invalide, mais illécite.

Il faut néanmoins, même dans le cas de nécessité, observer autant que possible un certain ordre, et donner la pré-

férence au plus digne, au prêtre sur le clerc, au clerc sur le laïque, à l'homme sur la femme, excepté les cas où, pour ne pas exposer la validité du sacrement, il vaut mieux choisir une femme qui sait mieux l'administrer. Mais je le répète, toute personne, de quelque condition et de quelque religion qu'elle soit, même un hérétique, un schismatique, un excommunié, peut le donner validement. L'Église a toujours considéré comme valide le baptême des hérétiques, pourvu que l'on ait employé la matière et la forme prescrites. Ainsi l'a voulu dans sa bonté Jésus-Christ, l'auteur des sacrements, afin que les enfants fussent moins exposés au danger de mourir sans avoir reçu un sacrement si indispensable. Et pour en rendre l'administration plus facile, il a déterminé pour *matière* une chose très-commune, l'eau; pour *forme*, quelques paroles que les personnes même les plus bornées peuvent apprendre, et pour *ministre*, une personne quelconque ayant l'usage de la raison.

Ce sacrement est en effet nécessaire de cette nécessité absolue que les théologiens appellent *de moyen*; c'est-à-dire qu'il est tellement indispensable que si l'on en est privé, même involontairement, on ne peut aller au ciel. C'est une chose en effet bien involontaire et non coupable de la part d'un enfant, s'il meurt sans le recevoir; cependant, d'après la parole de Jésus-Christ à Nicodème, il est à jamais exclu du ciel : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu-Sancto, non potest introire in regnum Dei.*

Je n'examinerai pas ici quel est le sort et l'état précis des enfants morts sans baptême, et ce qu'il faut penser des âmes qu'ils habitent. Nous n'avons aucune révélation sur ce sujet. Ce qui est certain et de foi, d'après les paroles de Jésus-Christ que je viens de vous citer, c'est qu'en mourant sans baptême, ils sont éternellement séparés de Dieu et privés de sa vision béatifique. Et comme ce malheur est affreux et immense, et que les enfants y sont très-exposés,

eux dont la vie est si fragile et si sujette à tant d'accidents imprévus, les parents doivent s'empressez de porter le plus tôt possible leurs enfants à l'église pour les faire baptiser, car c'est l'unique moyen de salut pour eux. C'est pourquoi les ordonnances de saint Charles excommunient les parents qui diffèrent au-delà de huit jours de faire baptiser leurs enfants, à moins que par nécessité ils ne l'aient déjà été à la maison.

Mais quelque grande que soit la nécessité du baptême, il est très-certain, d'après la doctrine de l'Église, qu'on peut y suppléer de deux manières : par le désir, et par le martyre.

Par le désir d'abord, mais seulement pour les adultes. Si un adulte non baptisé, se trouvant en danger de mort, ou même hors de ce cas, joint à une vive contrition de ses péchés l'ardent désir de recevoir le Baptême, ce désir, accompagné d'une charité parfaite, lui tiendra lieu du sacrement. L'Église en effet a toujours favorablement présumé du salut des catéchumènes qui venaient à mourir pendant qu'ils se préparaient à le recevoir. Il ne nous serait pas inutile à nous-même de concevoir un pareil désir, et voici pourquoi. Quand on est né de parents chrétiens et dans un pays catholique, on n'a ordinairement aucun motif de douter du Baptême que l'on a reçu; cependant personne ne peut avoir une certitude infaillible d'avoir été validement baptisé. Évidemment, un doute aussi peu fondé ne doit nous causer aucune inquiétude; néanmoins il est bon de conseiller aux fidèles d'exciter quelquefois en eux ce désir du baptême, en renouvelant un acte de charité et de contrition parfaite qui renfermerait la volonté explicite d'être baptisé, dans le cas où on ne l'aurait pas été validement.

J'ai ajouté *par le martyre*, et ce moyen de suppléer au baptême est commun aux adultes et aux enfants. Si donc un enfant ou un adulte est mis à mort pour la cause de Jésus-Christ ou de la sainte foi, cette mort lui tient lieu de

baptême. Il est vrai qu'un enfant ne peut souffrir la mort pour Jésus-Christ avec connaissance de cause, et par un acte libre de sa volonté; mais il suffit que sans même le savoir il soit mis à mort pour cette cause, pour que Dieu daigne le regarder comme martyr et le sauver, comme il sauve les autres enfants par le baptême sans qu'ils le sachent et sans aucun concours de leur volonté. Nous en avons un exemple dans les enfants que l'impie Hérode fit massacrer à Béthléem et dans les environs, à l'occasion de la naissance de Jésus-Christ. L'Église célèbre leur fête et les honore comme de saints martyrs. Elle honore pareillement comme martyrs une foule de païens qui, au temps des persécutions, se présentaient eux-mêmes aux tyrans en se proclamant chrétiens, et subissaient la mort avant même d'être baptisés.

Nous pouvons donc distinguer trois sortes de baptêmes: le baptême d'eau, le baptême de sang, et le baptême de désir. Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait proprement qu'un seul baptême, comme dit saint Paul: *Una fides, unum baptismum*, parce que le baptême de l'eau est le seul qui soit un véritable sacrement; les deux autres ne sont pas proprement des baptêmes ni des sacrements qui confèrent la grâce, mais ils s'appellent improprement de ce nom en ce que, le baptême d'eau venant à manquer, Dieu, dans son amour et sa miséricorde, a voulu qu'ils suppléassent au baptême et qu'ils en produisissent l'effet. Par conséquent, un adulte, justifié par la véhémence de son désir, ne peut pas se dispenser, dès qu'il le peut, de recevoir le baptême de l'eau, de même que le chrétien qui a obtenu par la contrition parfaite le pardon de ses péchés, n'est pas dispensé de se confesser dès qu'il peut le faire.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici que des choses relatives à la validité du Baptême; mais ces connaissances ne peuvent être utiles qu'aux autres, dans le cas où vous auriez à le

leur administrer, et non à vous-mêmes qui l'avez déjà reçu. Il me reste à vous expliquer d'autres points importants, qui nous intéressent tous personnellement et de très-près; ce sont ceux qui regardent les effets du Baptême, et les obligations qu'il nous impose. Mais cette matière, pour être convenablement traitée, demande plus de temps qu'il ne m'en reste, c'est pourquoi je la renvoie à la prochaine instruction.

Avant de clore celle-ci, je vous ferai une courte observation sur l'office des *parrains* et *marraines* que l'on emploie dans l'administration solennelle du baptême. Cette fonction regarde tantôt ceux qui choisissent des parrains pour leurs enfants, et tantôt ceux qui sont choisis pour être les parrains des autres.

Cette fonction consiste à tenir l'enfant sur les fonts sacrés, à lui donner un nom, à répondre pour lui aux interrogations qui lui sont faites, et surtout à se rendre, auprès de Dieu, garant et caution de son éducation chrétienne, et à remplacer ses parents. C'est pourquoi on les appelle parrains et marraines, c'est-à-dire d'autres pères et d'autres mères; et ils sont vraiment pères et mères spirituels, par la génération surnaturelle que reçoit leur filleul dans le saint Baptême, d'où résulte aussi une affinité spirituelle avec les enfants qu'ils tiennent sur les fonts sacrés, et avec leurs parents respectifs.

Ce n'est donc pas une pure formalité ni une cérémonie sans importance qu'accomplissent les parrains et les marraines, c'est une obligation réelle qu'ils contractent devant Dieu. Supposez que votre filleul, soit par la faute des parents, soit par un simple malheur, se trouve abandonné et privé de toute assistance spirituelle et même matérielle, à qui revient-il de le secourir, sinon à vous, qui en avez pris l'engagement et qui avez contracté une étroite alliance avec lui?

Il résulte de là un double devoir : l'un pour ceux qui choisissent des parrains, l'autre pour ceux qui sont choisis à cet effet.

Les parents, dans le choix des parrains et marraines, doivent se conformer aux instructions et aux décrets de l'Église, et rechercher surtout la bonne conduite, et non les richesses et l'élévation de la personne, pour en retirer des avantages temporels. Si vous ne confiez pas aveuglement votre argent à toute personne, bien moins encore devez-vous confier vos enfants à des personnes sans religion, sans mœurs et sans réputation.

Pour ceux qui sont demandés, ils ne doivent pas accepter aveuglement, sans connaître et sans peser l'obligation dont ils se chargent. Cette obligation ne doit certainement pas les empêcher d'accepter, et le faire sera toujours un acte méritoire et d'une très-louable charité, surtout en faveur des pauvres qui sont dans le besoin, et qui à cause de cela ne savent à qui s'adresser pour remplir une pareille fonction; mais il faut avoir une intention droite, et se garder de se proposer des fins mauvaises et criminelles.

Je ne dis pas cela au hasard, car il n'arrive que trop souvent, par suite de la corruption du monde, que beaucoup s'offrent d'eux-mêmes pour remplir cette fonction, afin d'avoir un prétexte de s'introduire dans certaines maisons, et d'en abuser sous le titre de *compère* ou de *commère*. Mais quoi! un sacrement servira-t-il au crime? l'emploira-t-on pour nouer des intrigues et des liaisons scandaleuses? Tirons un voile sur ces indignités sacrilèges; ou n'acceptez pas cet office, ou acceptez-le chrétiennement.

Les autres cérémonies de ce sacrement, au moins les plus remarquables, seront expliquées quand je vous parlerai des effets qu'il produit en nous, et des obligations que nous avons contractées en les recevant.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Le centenier Corneille est le premier des gentils qui ait reçu le baptême. C'était un homme craignant Dieu, plein d'aumônes et de bonnes œuvres. Un jour, comme il était en prières vers la neuvième heure du jour, l'ange du Seigneur lui apparut et lui dit : « Vos prières et vos aumônes sont montées en la présence de Dieu ; c'est pourquoi envoyez à Joppé chercher Simon Pierre, il vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. Saint Pierre ayant été averti par Dieu même, alla trouver Corneille qui avait rassemblé ses parents et ses amis. Ils entendirent avec un cœur droit les paroles de vérité que leur annonça ce saint apôtre : ils crurent en Jésus-Christ et furent baptisés. (Act. Apost. X, 1-48.)

II. — On lit dans la vie de sainte Emmeran, encore catéchumène, que, pendant qu'elle faisait sa dévotion sur le tombeau de sainte Agnès, elle fut surprise par des païens qui lui reprochèrent en termes très-durs de contribuer par ses pratiques superstitieuses à répandre le bruit des prétendues merveilles qu'on attribuait à cette criminelle enterrée. Indignée de ces blasphèmes, la jeune fille leur représenta vivement leur corruption et leur incrédulité ; mais ces hommes cruels en furent tellement irrités qu'ils assommèrent, sur la place même, cette courageuse héroïne de la foi. — C'est ainsi qu'elle reçut le baptême de sang qui lui ouvrit la porte du ciel.

III. INSTRUCTION.

DU BAPTÊME. — SES EFFETS.

Dans ma dernière instruction, je vous ai exposé les différentes conditions requises pour la validité du saint Baptême; mais ces connaissances ne pourront servir qu'aux autres, dans le cas où la nécessité vous obligerait à le conférer, et non à vous-mêmes, puisque vous l'avez déjà reçu. Mais il reste sur cette matière deux points fort importants qui nous regardent et qui méritent nos plus sérieuses réflexions, je veux dire les effets que le baptême produit en nous, et les obligations que nous contractons en le recevant. Le premier point vous fera comprendre la grandeur du bienfait que nous avons reçu, et le second quelle est la reconnaissance que Dieu exige de nous.

Commençons par le premier. Pour connaître combien est malheureux l'état de ceux qui se présentent au baptême, adultes ou enfants, il suffit d'examiner les différentes cérémonies que pratique l'Église avant de le leur conférer : cérémonies dont vous-mêmes avez été plus d'une fois témoins, mais que d'ordinaire on regarde simplement par curiosité, souvent avec mépris, et jamais avec l'œil de la foi. Pourquoi arrête-t-on l'enfant à la porte de l'église, ou au moins dans

le premier vestibule avant de l'introduire près du baptistère? Que signifient tous ces exorcismes, toutes ces conjurations et toutes ces prières que fait sur lui le prêtre, et cet ordre qu'il donne au démon de sortir aussitôt de cette créature? Que veut dire ce triple souffle dirigé sur sa face, souvenir de ce souffle divin par lequel Dieu, après avoir formé le corps d'Adam, l'anima d'une âme immortelle : *Et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ*? Et cette salive, dont le prêtre frotte les narines et les oreilles, en souvenir de ce que fit Jésus-Christ quand on lui présenta un homme possédé d'un démon sourd et muet? Et enfin tous ces signes de croix répétés sur le front, de cette croix qui a détruit l'empire du démon? Toutes ces cérémonies, et tant d'autres que j'omets pour abrégé, nous font clairement connaître l'état misérable de cet enfant, et qu'il n'est pas digne d'être admis au nombre des fidèles, puisqu'étant exclu du ciel, il devrait l'être pareillement de l'Église, qui en est la figure et l'entrée; elles nous font voir aussi qu'il est souillé et chargé d'une faute, soumis au pouvoir et à l'esclavage du démon, et par conséquent dans un état de surdité, de mutisme, de cécité, de mort spirituelle, dont il ne peut être délivré que par la grâce de Jésus-Christ, appliquée par ce sacrement. En un mot, tout l'ensemble des cérémonies employées par l'Église est une manifestation, une preuve authentique du péché qu'Adam a transmis à ses descendants, et des fatales conséquences qui en découlent.

Mais à peine cet enfant a-t-il été lavé dans le bain salutaire, à peine a-t-on prononcé sur lui ces paroles sanctifiantes : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*, qu'une subite transformation s'opère en lui; il renaît à une vie nouvelle, non plus terrestre et coupable, comme celle qu'il tire d'Adam, mais céleste et divine, qui est la vie de Jésus-Christ. Telle est en abrégé, et retracée en quelques mots, l'efficacité du Baptême; mais pour votre plus

grande instruction, nous allons en considérer séparément les effets.

Le premier effet du Baptême, c'est *la rémission des péchés* ; et non-seulement du péché originel, mais même des péchés actuels, quand celui qui le reçoit est un adulte qui en a déjà commis. Le baptême donc les efface tous, et si parfaitement, qu'il n'en reste pas la moindre tache, et qu'il remet l'âme dans le même état d'innocence et de pureté où était Adam quand il sortit des mains du Créateur.

C'est ce que Dieu nous avait annoncé par la bouche du prophète Ézéchiel : *Effundam super vos aquam mundam, et mundamini ab omnibus inquinamentis vestris*¹. Aussi saint Paul, après avoir fait aux chrétiens de Corinthe une longue énumération de péchés, ajoute : Vous aussi vous étiez souillés de tous ces crimes, mais maintenant vous en êtes purifiés, grâce au saint Baptême qui vous a lavés et sanctifiés : *Sed abluti estis, sed justificati estis, sed sanctificati estis in nomine Domini Jesu Christi*².

Le second effet, c'est *l'entière rémission de la peine* due aux péchés, tant éternelle que temporelle. En vertu de ce sacrement, celui qui a été baptisé ne doit plus rien à la justice divine ni en cette vie ni en l'autre; et s'il venait à mourir aussitôt après, il irait droit au ciel sans rencontrer aucun obstacle, parce que les mérites de Jésus-Christ lui sont appliqués sans réserve et sans limite : *Nihil remanet damnationis in eis, qui cum Christo consepulti sunt per baptismum in mortem*. C'est pourquoi l'Église n'a jamais imposé de pénitence aux adultes qui reçoivent le baptême, pour les péchés qu'ils ont commis, comme elle en impose une aux fidèles qui s'approchent du sacrement de pénitence. C'est encore là une des principales différences qui existent entre ces deux sacrements. L'un et l'autre remettent les péchés; mais le premier les re-

¹ Ezech. XXXVI, 25. — ² I. Cor. VI, 11.

met gratuitement et sans aucune satisfaction, tandis que la pénitence commue ordinairement la peine éternelle en une peine temporelle à subir en cette vie ou en l'autre. C'est ainsi que l'exige la justice de Dieu, pour nous montrer que ceux qui ont été infidèles à Dieu et qui, par leur faute, ont perdu la grâce du saint Baptême, doivent être traités avec plus de rigueur et de sévérité.

Il ne faut pas croire cependant qu'un adulte baptisé soit dispensé de toute pénitence, ce qui serait en contradiction ouverte avec les maximes de l'Évangile, qui l'impose à tous indistinctement : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*¹. S'il s'agissait d'une pénitence destinée à effacer les péchés commis avant le baptême, et effacés par ce sacrement, il est évident qu'ils en sont entièrement exempts ; mais ils ne peuvent être dispensés de celle qu'on appelle *préservatrice*, destinée à nous faire éviter les péchés futurs. Jamais personne n'a réussi et jamais personne ne réussira à conserver longtemps la précieuse robe de l'innocence, sans l'usage et la pratique de la mortification chrétienne. C'est pourquoi les saints les plus illustres par l'innocence de leur vie ne se sont pas crus dispensés de la pratiquer. Et outre cela, où serait la conformité nécessaire avec Jésus crucifié, dont saint Paul dit que nous sommes revêtus dans le saint baptême ? *Quicumque baptizati estis, Christum induistis*². La nécessité et l'obligation de la pénitence reposent donc aussi sur d'autres motifs.

D'autant plus que, selon la foi, le baptême remet bien le péché et la peine due au péché, mais il ne détruit pas entièrement les conséquences de la faute originelle, par lesquelles il faut entendre non-seulement les maladies et les misères corporelles, ainsi que la nécessité de mourir ; mais encore l'ignorance, la concupiscence, le penchant au mal, la révolte

¹ Luc. XIII. 8. — ² Gal. III, 17.

de nos appétits dérégés, toutes choses funestes qui subsistent encore en nous, et qui nous obligent de nous tenir toujours les armes à la main, de veiller et de combattre. Dieu, dont les conseils sont pleins de justice et de sagesse, a voulu que ces suites restassent en nous, pour nous rappeler notre décadence originelle et les misères dont elle fut la source, afin de nous faire pratiquer l'humilité, d'éprouver notre fidélité, et de nous fournir l'occasion d'acquérir des mérites. Mais il nous affirme en même temps, pour notre consolation, que toutes ces choses ne peuvent nous faire commettre aucune faute sans notre volonté; que nous pouvons triompher de tous les obstacles avec le secours de sa grâce, à laquelle le saint Baptême nous donne un droit spécial; et qu'enfin nous en serions entièrement délivrés par l'effet de ce même sacrement, qui nous ouvre le royaume des cieux.

Tel est le troisième effet du Baptême; il en renferme plusieurs autres, tels que la grâce sanctifiante, la grâce de candeur, de justice et d'innocence, qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, et qui est figurée par la robe blanche dont l'Église revêt les nouveaux baptisés; la grâce de douceur et de force, représentée par l'onction que fait l'Église sur la poitrine et sur les épaules avec l'huile des catéchumènes; la grâce enfin qui, en nous rendant participants de la nature divine, *Divinæ consortes naturæ*, nous fait contracter une alliance particulière avec les trois personnes de la très-sainte Trinité, au nom desquelles nous avons été baptisés.

Aussi nous devenons non-seulement les amis chéris de Dieu, mais nous devenons ses propres enfants; non par la nature, il est vrai, comme Jésus-Christ, mais par adoption: *Videte qualem charitatem dedit nobis Deus, et filii Dei nominemur et simus*¹.

En vertu de cette divine filiation adoptive, nous devenons

¹ I. Joan. III, 1.

donc frères de Jésus-Christ, qui ne dédaigne pas de nous admettre et de nous élever à l'honneur de cette divine fraternité : *Non confunditur fratres nos vocare.*

De plus, nous devenons les temples vivants du Saint-Esprit, qui établit en nous sa demeure, qui embellit et sanctifie nos âmes par les divines habitudes de la foi, de l'espérance et de la charité, et par l'infusion des autres dons surnaturels ; et qui régénère jusqu'à notre corps lui-même, dans lequel il fait pénétrer le germe d'une bienheureuse résurrection.

Enfin, et en conséquence de tout cela, nous acquérons le droit propre et réel d'entrer un jour en possession du royaume céleste : *Si filii et hæredes, hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi*¹. Oh ! quels effets magnifiques et précieux ! Mais ce n'est pas encore tout.

Le quatrième et dernier effet du Baptême, c'est d'imprimer en nous un caractère sacré et indélébile ; caractère spirituel, il est vrai, mais caractère réel, qui brille comme un astre resplendissant sur l'âme du baptisé, et que nous appelons *caractère du Baptême*.

Ce caractère, signifié par le saint chrême imprimé sur notre front, nous consacre spécialement à Dieu, nous place au rang des fidèles et nous distingue des infidèles, de la même manière que la consécration d'une église la distingue et la sépare de tous les autres édifices profanes. Ensuite la qualité de fidèles nous donne droit aux autres sacrements, et nous rend participants de tous les biens et de tous les avantages dont jouissent les membres de la véritable Église.

Tels sont les admirables effets qu'opère en nous le saint Baptême, appelé pour cela et avec beaucoup de raison, *sacrement d'illumination, de régénération, de vie nouvelle*. Nous étions, dit saint Paul, les enfants malheureux de notre pre-

¹ Rom. VIII, 17.

mier père, héritiers de sa faute, esclaves du démon, ennemis de Dieu, chassés pour toujours de notre patrie qui est le ciel : *Eramus natura filii iræ* ¹ ; mais dès l'instant où nous avons été plongés dans les eaux de cette nouvelle piscine probatique bien supérieure à l'ancienne, nous avons été lavés de toutes nos taches et de toutes nos fautes, nous avons reçu une autre vie surnaturelle et divine, et nous avons été élevés à la sublime dignité d'enfants de Dieu, et de princes héréditaires du paradis. O grâce et vertu inestimables du sacrement de Baptême, si peu comprise cependant de tant de chrétiens, qui croiraient n'avoir pas perdu beaucoup s'ils en avaient été privés !

Pour se faire une juste idée d'un si grand bienfait, il faut mesurer avec les yeux de la foi l'énorme différence qui existe entre une personne baptisée et une autre qui ne l'est pas. Chose étonnante ! nous voyons très-bien la différence qu'il y a entre des choses bien moins importantes : par exemple, si vous rencontrez un homme qui soit aveugle depuis sa naissance, ou estropié, ou boîteux, ou tout à fait misérable et déguenillé : Ciel ! vous criez-vous aussitôt, si Dieu m'avait fait naître dans un pareil état, que je serais malheureux ! Vous voyez tout de suite la miséricorde particulière et la bonté spéciale de Dieu envers vous, qui vous a fait naître dans un état différent, c'est-à-dire sains et dispos dans vos membres, abondamment pourvus des biens de la terre, ou doués des talents nécessaires pour vous les procurer. Et cependant toutes les infirmités corporelles ne sauraient être un obstacle au salut éternel ; au contraire, elles peuvent devenir un moyen de le faire plus facilement.

Mais pourquoi donc comprenons-nous si peu le bienfait que Dieu nous a accordé par le saint Baptême, en nous préférant, de préférence à tant d'autres, d'un état, non pas de

¹ Eph. II, 3.

misère temporelle, mais de damnation éternelle ? Sans le baptême, il n'y aurait point eu de salut pour nous ; c'est cette grâce qui nous donne le premier droit au salut ; c'est elle qui est le fondement et le principe de toutes les autres ; elle est le plus excellent des dons de Dieu, un don d'autant plus précieux que nous n'aurions jamais pu le mériter. C'est un pur effet de sa miséricorde, si nous sommes nés dans un pays chrétien et si nous avons été baptisés : *Non ex operibus justitiæ, quæ fecimus, sed secundum misericordiam suam magnam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis* ¹.

Quelle conclusion pratique allons-nous tirer de toutes ces vérités ? Évidemment, c'est de faire une grande estime de la grâce de notre baptême. Vous tous donc qui avez le bonheur inestimable de la posséder encore, conservez-la avec le plus grand soin, puisqu'elle est le plus grand trésor de votre âme. Regardez sa perte comme le plus grand malheur qui puisse vous arriver ; et quoique après l'avoir perdue vous puissiez la recouvrer par le sacrement de pénitence, cependant cela n'est pas facile, et même vous ne serez jamais absolument assurés de l'avoir recouvrée.

Et vous, pères et mères, si vous avez un peu de foi, vous ne devez rien avoir plus à cœur que de veiller à la conservation de l'innocence baptismale de vos enfants. Vous devez les recevoir avec plus de joie lorsqu'on vous les rapporte au sortir des fonts sacrés, que lorsqu'ils viennent au jour ; car cette première naissance est purement charnelle, et elle leur est commune avec toutes les créatures, même privées de raison ; la seconde au contraire, qu'ils ont reçue dans le baptême, est une naissance surnaturelle et divine. N'oubliez pas non plus que Dieu et l'Église confient à votre sollicitude ces chers dépôts, afin que vous en soyez les gar-

¹ Tit. III. 5.

diens et les anges tutélaires ; ils sont **sous** votre responsabilité, et vous en rendrez un compte rigoureux.

Enfin, nous devons tous nous rappeler et bien méditer les paroles que le prêtre nous a adressées après notre baptême, au moment de placer sur nous cette robe blanche, symbole de la grâce qui nous avait été conférée : Recevez cette robe blanche ; conservez-la sainte et sans tache, et portez-la dans une pureté parfaite au tribunal de Jésus-Christ, afin que vous obteniez la vie éternelle : *Accipe vestem candidam, sanctam et immaculatam, quam perferas sine macula ante tribunal Domini nostri Jesu-Christi, ut habeas vitam æternam.* Les paroles qu'il ajoute immédiatement après, en nous mettant entre les mains un cierge allumé, ne sont pas moins significatives : Recevez, nous dit-il, cette lumière ardente ; conservez votre baptême par une vie pure et irrépréhensible ; observez les commandements de Dieu, afin qu'au jour où le divin Époux viendra célébrer les noces avec ses élus, vous puissiez aller au-devant de lui avec tous les saints et recevoir la vie éternelle : *Accipe lampadem ardentem, irreprehensibilem custodi baptismum tuum, serva Dei mandata, ut, cum Dominus venerit ad nuptias, possis occurrere ei cum omnibus sanctis in aula cœlesti, et habeas vitam æternam.* Ce sont là des paroles que nous ne devrions jamais oublier, mais que nous devrions graver profondément dans notre cœur, parce qu'elles seront un jour pour nous la matière d'un rigoureux examen au tribunal de Dieu ; et Dieu veuille qu'elles ne deviennent pas pour nous le sujet de notre éternelle condamnation et réprobation !

Mais je m'aperçois que j'entre dans les obligations que nous avons contractées à notre baptême ; c'est par notre fidélité à remplir ces obligations que nous devons témoigner à Dieu notre amour et notre reconnaissance pour un si grand bienfait. C'est le second des deux points que je me suis proposés ; mais comme il ne me reste pas assez de temps pour

le développer et l'expliquer, je me réserve de le traiter dimanche prochain.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Le saint roi de France Louis IX préférait habiter Poissy plutôt que toute autre ville, parce que c'était là qu'il avait été baptisé et inscrit dans le livre de vie. Il disait souvent que nulle part, dans son royaume, il n'avait été comblé de tant d'honneurs qu'à Poissy, et cela uniquement parce qu'il y avait reçu le baptême. Aussi, estimant le titre d'enfant de Dieu et de l'Église plus même que son titre de roi, il signait souvent *Louis de Poissy*. Il se rappela toute sa vie cette admirable parole que lui dit un jour sa sainte mère, Blanche de Castille : « Mon fils, vous savez combien je vous aime; cependant je préférerais mille fois vous voir mourir plutôt que de vous voir perdre la robe d'innocence dont vous avez été revêtu à votre baptême. »

II. — Monseigneur Rey, évêque d'Annecy, célébrait solennellement tous les ans, avec quelques pieux amis, la mémoire du jour de son baptême, en renouvelant les promesses qu'il avait faites, et en remerciant Dieu des grâces qu'il en avait reçues depuis ce jour fortuné. Le 22 avril 1770, il écrivait à l'un de ses amis : « J'ai eu le bonheur de devenir chrétien deux heures après être venu au monde comme homme. Hélas! à quoi m'eût servi ma première naissance, si, par la miséricorde divine, je n'avais été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit? Cette naissance, je la célèbre solennellement tous les ans, et, en renouvelant les promesses et les vœux que j'ai faits au Seigneur, je lui rends grâces du titre glorieux de chrétien que j'ai obtenu. » Telles sont les pensées salutaires qui doivent aussi nous occuper le jour de l'anniversaire de notre baptême.

IV. INSTRUCTION.

DU BAPTÊME. — OBLIGATIONS QU'IL IMPOSE AU CHRÉTIEN.

Si les effets que produit en nous le baptême sont grands, les devoirs et les obligations qu'il nous impose ne le sont pas moins : autre point qu'il me reste à vous expliquer.

Mais avant de commencer, je crois nécessaire de vous faire observer que ces obligations ne laissent pas d'avoir toute leur force, bien que vous les ayez contractées dans votre enfance, sans savoir ce que vous faisiez. S'il s'agit en effet de la loi divine naturelle du Décalogue, qui embrasse des devoirs si nombreux et si graves, tous les hommes, même les infidèles, sont tenus de l'observer. Si nous parlons ensuite des lois positives qui nous sont spécialement imposées par le christianisme, qui osera, je vous le demande, se plaindre d'avoir reçu sans qu'il en ait conscience un bienfait insigne, à cause de quelque inconvénient qui doit en résulter et qui n'a aucune proportion avec ce bienfait même ? Or, c'est précisément votre cas. Si vous avez contracté sans le savoir des obligations, vous êtes aussi devenus, sans le savoir, enfants de Dieu, héritiers du paradis ; or, quelle comparaison y a-t-il entre une chose et l'autre, entre le joug que vous devez porter, et la récompense éternelle et incomparable qui vous attend ?

De plus, toutes les fois qu'avec connaissance vous faites une action propre et caractéristique du chrétien, ne ratifiez-vous pas, par le fait, les conditions par lesquelles vous avez

acquis le droit de les excercer, et par conséquent ne vous reconnaissez-vous pas pour chrétiens?

Ceci posé comme base de tout le reste, et afin que vous ne veniez pas me répéter ce que j'ai quelquefois entendu dire avec une incroyable ingratitude envers Dieu, que vous ne connaissiez aucune de ces obligations, et que vous ne vous croyiez pas obligés de les remplir, je passe maintenant à l'examen des devoirs que vous imposent la profession et le caractère de chrétiens.

Ce caractère vous oblige d'abord à croire en Dieu et à toutes les vérités qu'il a révélées. Voilà pourquoi le prêtre, avant de vous administrer le Baptême, vous a interrogés à plusieurs reprises sur votre foi : *Credis in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ? Credis in Jesum Christum?* etc.; et vous avez répondu par la bouche de vos parrains : *Credo.*

Mais cette foi requise de vous n'est pas une foi telle quelle; ce doit être une foi ferme, généreuse, efficace. *Ferme*, n'éprouvant jamais de perplexités, d'hésitations et de doutes sur les articles qui vous sont proposés; *généreuse*, ne rougissant pas d'en faire profession à la face du monde, en quelque temps et en quelque occasion que ce soit; *efficace*, c'est-à-dire qu'elle doit se montrer dans vos bonnes œuvres, afin que vous ne soyez pas du nombre de ces chrétiens condamnés par saint Paul, qui confessaient Dieu de bouche, mais qui le reniaient par leurs œuvres : *Qui confitentur se nosse Deum, factis autem negant*¹. Ce cierge allumé que le prêtre vous a placé entre les mains après votre baptême, vous fait assez connaître que la foi du chrétien doit resplendir comme un flambeau au milieu du monde et répandre partout la vive lumière du bon exemple et de la sainteté.

¹ Tit. I, 16.

Mais comment cela pourrait-il être, si nous laissons le monde, le démon et la chair prendre sur nous une funeste influence? C'est par conséquent ici qu'il convient de parler, en second lieu, de cette promesse solennelle et formelle que l'on a exigée de vous, et que vous avez faite par la bouche de vos parrains, de renoncer au démon, au monde et à ses vanités : *Abrenuntias Satanae? Abrenuntias seculo et pompis ejus?* Et vous avez répondu : *Abrenuntio*. Promesse que les saints Pères, pour vous faire comprendre toute son importance, appellent un accord, un contrat passé entre vous et Dieu, un vœu solennel que vous lui avez fait, et même le plus grand de tous les vœux : *Maximum votum nostrum* ; promesse, dit saint Ambroise, qui n'a pas été inscrite seulement dans le registre de votre baptême, mais encore dans le livre de vie, et dont Dieu conservera à jamais la mémoire.

Or, en quoi consiste proprement cette promesse? En renonçant au démon, vous vous engagez à ne jamais plus redevenir son esclave par le péché, et par conséquent à ne point prêter l'oreille à ses dangereuses suggestions, à résister courageusement à tous les assauts de cet ennemi tentateur qui nous porte constamment au mal. Et comme pour atteindre ce but, il a coutume de se servir de nous-mêmes et de nos mauvaises inclinations, ainsi en renonçant au démon, nous nous sommes engagés en même temps à combattre nos passions coupables, à mettre un frein à nos appétits déréglés, et à ne pas nous laisser vaincre ni subjuguier par eux.

Et en renonçant au monde, à quoi croyez-vous avoir renoncé? A votre maison, à votre famille, à votre patrie, au commerce du monde, pour vous ensevelir dans un désert? Eh ! non ; autre chose est vivre dans le monde, et autre chose est vivre selon le monde. Le monde dont on parle ici est ce monde qui se gouverne par des maximes opposées à l'Évangile, et qui est dominé, dit saint Jean, par les trois funestes

passions de l'orgueil, de l'avarice et de la sensualité : *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, concupiscentia oculorum, et superbia vitæ* ¹, monde qui est de plus l'ennemi déclaré de Jésus-Christ, et que ce divin Sauveur a réprouvé et maudit. Or, c'est à ce monde, celui que l'on entend généralement quand on dit simplement *le monde*; que vous avez renoncé, c'est-à-dire aux lois et aux maximes du monde, aux modes et aux coutumes du monde, aux désordres et aux corruptions du monde, et en un mot à tout ce qui vient du monde et qui est compris sous ce nom.

Mais pourquoi exige-t-on que nous renoncions au démon et au monde? C'est parce que leur parti est complètement incompatible avec celui de Dieu, auquel la grâce du Baptême nous a spécialement et totalement attachés; c'est parce que, dit Jésus-Christ, on ne peut servir deux maîtres à la fois, Dieu et le démon, Dieu et le monde, Dieu et la chair: *Nemo potest duobus dominis servire* ².

C'est pourquoi j'ajoute, en troisième lieu, que la foi chrétienne que nous avons embrassée nous oblige à vivre pour Dieu et en Dieu, à mener une vie sainte, pure et sans tache. C'est à cette seule et unique fin, dit saint Paul, que le Seigneur nous a séparés des autres par la grâce du Baptême: *Elegit nos, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus* ³. Voilà pourquoi le même apôtre, écrivant aux nouveaux baptisés, ne les appelait pas d'un autre nom que de celui de *Saints* ⁴, comme si c'eût été une seule et même chose que d'être baptisé et d'être saint, que de devenir chrétien et de pratiquer la sainteté. Oui, professer le christianisme, porter le nom de chrétien, c'est professer la sainteté telle qu'elle convient au caractère et aux titres sublimes

¹ I. Joan. II, 16. — ² Matth. VI, 24; Luc. XVI, 13. — ³ Eph. I, 4. — ⁴ II. Cor. XIII, 12; Philip. IV, 22; *Ibid.* 7.

auxquels nous a élevés la grâce du Baptême. Rappelons-nous-les un instant, et comparons-y nos obligations.

Et d'abord, par le Baptême, nous sommes devenus les propres enfants de Dieu, les héritiers du ciel. Nous devons donc nous comporter avec Dieu en véritables enfants, l'aimer comme notre Père, et lui être en tout soumis et obéissants; nous devons donc soutenir l'honneur d'une filiation si élevée par l'intégrité de notre vie, et ne pas l'avilir par des actions indignes; nous devons enfin avoir des sentiments et des vues dignes de la sublime destinée à laquelle nous sommes appelés, et par conséquent reporter vers le ciel tous nos désirs, et ne pas tenir nos regards toujours attachés à cette terre, comme des bêtes qui n'ont pas d'autre destinée.

En outre, nous sommes devenus par le Baptême les frères de Jésus-Christ; nous sommes entés sur lui, incorporés à lui. Nous devons donc faire tous nos efforts pour lui ressembler, pour nous revêtir de son esprit, pour imiter ses exemples, et pour être comme autant de copies de Jésus par la charité, l'humilité, la douceur, en un mot, par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, afin que, selon la belle expression de saint Paul, la vie de Jésus-Christ se manifeste et resplendisse dans toute notre conduite : *Ut vita Jesu manifestetur in corporibus nostris*¹. Seriez-vous étonnés de cette doctrine? Mais dites-moi : le nom de chrétien n'est-il pas dérivé de Jésus-Christ? Il signifie donc une personne qui fait profession d'embrasser la foi de Jésus-Christ et de suivre ses exemples.

Enfin, par le Baptême, nous sommes devenus *les temples du Saint-Esprit* qui habite en nous; nous avons été consacrés à Dieu par des prières et des cérémonies complètement semblables à celles qu'on emploie pour la consécration

¹ II. Cor. IV, 10.

des temples matériels, onctions, exorcismes, invocations. Nous devons donc regarder et traiter nos âmes et nos corps comme des choses saintes et consacrées; par conséquent, nous devons nous garder dans une pureté inviolable, nous préserver de toute pensée, de toute affection et de toute œuvre profane, de telle sorte que l'esprit de Dieu soit le principe, le mouvement et la règle de toute notre vie et de toutes nos actions : *Qui enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei*¹.

Comprenez-vous maintenant, mes frères, ce que veut dire *être chrétien*? Cela signifie, en deux mots, foi vive, lumineuse et agissante, guerre au démon, séparation du monde, mortification de nous-mêmes, conformité avec Jésus-Christ, amour de Dieu, désir du ciel; tels sont les devoirs et les obligations du chrétien. Et ce tableau ne paraîtra ni étrange ni exagéré, si ce n'est à ceux qui ne connaissent pas l'Évangile, car l'Évangile est plein de pareilles maximes. C'est à ces conditions, et non à d'autres, que l'entrée de l'Église de Dieu nous a été ouverte, et que nous avons reçu la grâce du saint Baptême.

Mais si telles sont véritablement les obligations que nous avons contractées, nous sommes forcés d'avouer que, même dans le christianisme, il y a très-peu de vrais chrétiens. Je n'ai qu'à considérer ici les mœurs générales que vous connaissez aussi bien que moi, et je divise en trois classes tous les chrétiens.

Beaucoup, par une vie déréglée et corrompue, par l'effet d'une perversité extrême, arrivent jusqu'à perdre la foi et à ne conserver du chrétien que le caractère du Baptême, dont ils ne peuvent se dépouiller; du reste, haine et mépris formel de l'Église, des sacrements, de la parole de Dieu, des ministres du sanctuaire, de tout ce qu'il y a de vénérable et

¹ Rom. VIII, 14.

de sacré. Vous ne trouvez plus en eux nul vestige de religion et de foi. Parlez-leur de Dieu, de l'âme, du péché, du paradis, de l'enfer, de l'éternité, ils vous écouteront avec mépris et dérision, et vous regarderont comme des esprits simples et bornés. Or, n'est-ce pas là une formelle abjuration du Baptême, une véritable apostasie du christianisme?

D'autres conservent au fond la vraie foi, mais dans la pratique, ils n'en tiennent aucun compte; chrétiens à moitié, et même moins, puisqu'ils ne le sont que de foi et en spéculation, ce qui ne coûte pas beaucoup; mais ils ne le sont nullement ni par la volonté, ni par leurs œuvres, ni par leur conduite. Et pour dire toute la vérité, s'ils avaient promis dans leur baptême de servir le démon, le monde et la chair, pourraient-ils vivre autrement qu'ils le font? Non, assurément; car leur vie, loin d'être chrétienne, est tout à fait la vie de païens et d'idolâtres.

Les autres enfin, en plus grand nombre, voulant, ce qui est impossible, allier Dieu et le monde, la conscience avec les passions, réduisent tout leur christianisme à quelques pratiques purement matérielles : visites à l'église, messes, bénédictions, confessions pour la forme, de temps à autre, mais rien d'une vraie et solide piété; vivant toujours dans le désordre, avec une âme en mauvais état, toujours loin de Dieu et esclaves du démon, asservis tantôt par un vice, tantôt par un autre, aujourd'hui par une passion, demain par une autre : véritables fantômes de chrétiens, qui en ont l'apparence sans en avoir la réalité. Appelez-les comme il vous plaira, mais Dieu ne peut les regarder comme des chrétiens. Ceux-ci sont même dans un plus grand danger que ceux dont je vous parlais tout à l'heure; car les autres ne peuvent douter qu'ils sont hors de la bonne voie, et cela peut les décider à les y faire rentrer; tandis que ceux-ci se bercent d'une vaine et présomptueuse confiance qu'ils fondent sur leurs dévotions, et ferment obstinément les

yeux à mille manquements essentiels qui les entraînent en enfer.

Oh ! combien donc de chrétiens rebelles à Dieu et infidèles à la grâce, qui ne vérifient que trop cette sentence de Jésus-Christ : *Multi sunt vocati, pauci vero electi!* Beaucoup sont appelés par la grâce du Baptême, mais en réalité peu sont élus ; si peu en effet, en comparaison des réprouvés, qu'ils ressemblent aux rares grappes qui restent sur les ceps après la vendange, et aux rares épis qui restent dans les champs après la moisson.

Quand même Jésus-Christ ne nous aurait pas aussi clairement révélé une si terrible vérité, n'en aurions-nous pas une preuve évidente dans la vie que mènent la plupart des chrétiens ? Ne cherchons donc pas d'autres raisons du petit nombre des élus ; et pour l'expliquer, nous n'avons nullement besoin de recourir aux desseins impénétrables de Dieu. Considérez la vie des hommes : il y a peu d'élus, parce qu'il y a peu de vrais chrétiens ; peu qui soient humbles, doux, chastes, désintéressés, charitables, mortifiés dans leurs volontés et dans leurs appétits ; peu, en un mot, qui suivent et imitent Jésus-Christ.

Si cependant nous voulons nous sauver avec ce petit nombre, il faut nous séparer de la multitude qui se laisse entraîner par le torrent impétueux des coutumes du monde, et rester pendant cette vie avec le petit nombre. Oh ! avec quel œil d'envie ne regarderons-nous pas les élus au jour du jugement dernier, quand nous les verrons, joyeux et triomphants, s'élever avec Jésus-Christ dans le ciel ! Alors nous ne pourrions nous empêcher d'avouer qu'ils furent vraiment sages d'employer la vie présente à mériter une félicité éternelle. Mais il sera trop tard, et ces sentiments ne serviront qu'à agrandir notre désespoir, si nous avons le malheur d'être damnés.

Et remarquez ici, en finissant, combien sera terrible le ju-

gement d'un homme baptisé, qui portera devant le Juge souverain l'abus énorme d'un tel bienfait. Oui, un chrétien qui vit mal est mille fois plus coupable qu'un infidèle, et pour beaucoup de raisons : 1° parce qu'il déshonore honteusement la sublime dignité qui le distingue devant Dieu, que son caractère de chrétien imprime à ses fautes une sorte de profanation et de sacrilège, et que ses fautes renferment un affreux mépris et une révoltante ingratitude envers Dieu ; 2° parce qu'il transgresse une promesse solennelle et sacrée faite à Dieu, et que par conséquent il encourt l'écrasant reproche de menteur, de traître et de parjure ; 3° parce qu'il pèche avec plus de connaissance, de secours, de lumières et de grâces, recevant à profusion de l'Église tous ces moyens. Sa malice et sa faute étant donc plus grandes, plus grand aussi sera son châtiment, plus terrible incomparablement sera sa damnation. Bien plus, les idolâtres eux-mêmes, nous dit Jésus-Christ, s'élèveront un jour pour confondre et pour condamner le chrétien : *Viri Ninivite surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam*¹. Car, s'ils avaient été éclairés comme nous, favorisés et privilégiés comme nous, ils auraient mieux correspondu que nous à la grâce de Dieu : *Si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, in cilicio et cinere pœnitentiam egissent*. Les idolâtres seront donc punis moins sévèrement, parce qu'ils auront un péché de moins que nous, l'abus des lumières et des secours de la vraie religion.

C'est là, pour conclusion, le grand point auquel nous devons souvent et sérieusement réfléchir. Oui, méditons sans cesse les engagements rigoureux et sacrés que nous avons pris dans le baptême, et la terrible responsabilité qu'il nous impose devant Dieu. N'oublions donc jamais l'immense

¹ Matth. XII, 41.

miséricorde dont il a usé envers nous, et efforçons-nous d'y correspondre avec une parfaite fidélité.

Pour réveiller notre foi endormie, saint Charles Borromée nous conseille, comme une excellente pratique, d'aller de temps en temps, et surtout au jour anniversaire de notre baptême, à ces fonts sacrés où nous avons été régénérés, et là, de nous dire à nous-mêmes avec un vif sentiment de foi : *C'est ici qu'il y a tant d'années, le Seigneur m'a délivré de la servitude du démon ; c'est ici qu'il m'a adopté pour son enfant et qu'il m'a fait héritier du ciel*, et lui en rendre de justes actions de grâces ; ensuite nous rappeler les engagements que nous y avons contractés, et nous confondre avec douleur devant lui de les avoir si mal remplis ; enfin, renouveler nos promesses, et prendre la résolution d'y être plus fidèles à l'avenir. Si nous célébrions ainsi le jour anniversaire de notre naissance spirituelle, ce nous serait un puissant motif pour nous exciter à vivre saintement ; et le moment de notre mort, auquel nous ne pensons pas, nous donnerait ensuite peu d'ennui et d'effroi.

Je vous ai assez fait connaître maintenant les obligations que vous impose votre qualité de chrétiens et de membres de l'Église de Jésus-Christ, que vous a procurée le Baptême. Mettez tous vos soins à les accomplir avec exactitude, ferveur et persévérance ; autrement, cette instruction même deviendra un jour une de vos plus accablantes accusations.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Un pieux missionnaire écrivait de la Nouvelle-Calédonie : « Depuis son baptême Louis n'est plus reconnaissable. Quand on lui a parlé de confession, il a paru tout étonné. « Est-ce qu'après le baptême, a-t-il dit, on offense encore le bon

Dieu? » Sentiments admirables et bien propres à nous faire rougir, nous qui, après tant de serments faits à Dieu, retombons sans cesse dans les mêmes fautes. Sa reconnaissance pour le P. Rougeyron, qui l'a instruit, s'exprime avec une foi ravissante : « Mon père et ma mère m'ont donné ce corps qui sera un jour la pâture des vers, et je les aime; et toi, tu m'as donné ce que je sens dans mon cœur, et je ne t'aimerais pas! » (*Annales de la Prop. de la foi*, tome XIX).

II. — Le P. Sorin, arrivant chez ses néophytes de Notaoonasibi, demanda ce qu'ils étaient devenus. « Père, lui répondit-on, le changement de cette tribu est devenu le sujet de toutes les conversations du pays. Jusqu'à l'hiver dernier, c'était une bande d'ivrognes et de voleurs, le scandale et l'effroi de tout le voisinage. Depuis leur baptême, ce ne sont plus les mêmes hommes; tout le monde admire leur sobriété, leur honnêteté, leur douceur, et surtout leur assiduité à la prière. Leurs cabanes retentissent presque continuellement de pieux cantiques. » Un vieux chasseur canadien lui dit : « C'est un mystère pour moi que le spectacle de ces indiens tels qu'ils sont aujourd'hui; croyez-vous que j'ai vu de mes yeux ces mêmes sauvages, en 1813 et 1814, livrant au pillage et aux flammes les habitations des blancs, saisissant les petits enfants par le pied, et leur écrasant la tête contre les murailles ou les jetant dans des chaudières bouillantes! Et maintenant, à la vue d'une robe noire, ils tombent à genoux, baisent sa main, comme des enfants celle d'un père. Ils nous font rougir nous-mêmes. »

(*Ann. de la Propag. de la foi*, tome XVII).

V. INSTRUCTION.

DU BAPTÊME. — OBLIGATION DE SE CONSACRER AU SEIGNEUR DÈS L'ENFANCE.

L'excellence de la grâce baptismale et la grandeur des obligations qu'elle emporte avec elle, devraient être pour tous les chrétiens de puissants motifs de rester fidèles à Dieu. Pourtant, combien l'infidélité et la dépravation sont communes ! A peine entrons-nous dans la vie, à peine la raison jette-t-elle ses premières clartés, que nous sommes aussitôt souillés de vices et de désordres graves, et l'on peut dire de la plupart des chrétiens ce que saint Augustin rappelait de lui-même en pleurant : *Tantillus puer, et tantus peccator !* Si petit enfant, et déjà si grand pécheur !

Je ne puis abandonner cette matière du Baptême, dont je vous ai parlé en dernier lieu, sans vous adresser, à vous, chers enfants qui m'écoutez, quelques paroles d'exhortation pour vous montrer l'importance de vous consacrer au service de Dieu dès votre plus jeune âge ; et cela pour deux raisons que nous a indiquées saint Thomas, qui va me servir ici de guide, et qui sont : *le grand mérite qui vous en reviendra devant Dieu, et les précieux avantages qui en résulteront pour vous.* Écoutez-moi bien ; si cette instruction n'est pas un catéchisme, elle sera du moins un complément nécessaire à la

matière que j'ai traitée; très-utile pour vous, elle pourra produire aussi de précieux fruits dans les autres.

Et d'abord, j'ai dit que le service de Dieu sera beaucoup plus méritoire pour vous à ses yeux : *Servitium Deo in adolescentia exhibitum, est illi gratius*. Je ne prétends pas dire que ce ne soit pas toujours une chose méritoire de revenir à Dieu, n'importe à quel âge. Telle est sa bonté, qu'il ne refuse jamais notre culte, dès que nous abandonnons le vice pour revenir à lui; il ne dédaigne pas d'accueillir même ceux qui ne se convertissent que dans un âge avancé, et jusque dans la décrépitude de la vieillesse. C'est ce qu'il a voulu nous enseigner dans la parabole si connue des ouvriers appelés par un père de famille, à toutes les heures du jour et même jusqu'au soir, pour travailler à sa vigne. Cette parabole nous est confirmée par l'exemple de nombreux pécheurs qui se sont donnés tard à Dieu, et qui n'en sont pas moins devenus d'admirables modèles de sainteté. Tout cela est vrai, parfaitement vrai. Cependant personne ne pourra me nier qu'il ne soit infiniment plus agréable à Dieu de se consacrer à lui et de le servir dès sa plus tendre jeunesse.

Il s'agit ici tout d'abord des prémices, qui sont de leur nature si précieux, je veux parler de cette partie de la vie si belle, si innocente et si pure. Qui de nous n'apprécie et ne goûte pas d'une manière toute spéciale, l'attention et l'amitié d'une personne qui se prive elle-même des premiers fruits de son jardin pour nous les offrir? Or, Dieu aussi se montre jaloux de ces prémices; nous voyons en effet que dans l'ancienne loi il avait ordonné qu'on choisît les premiers fruits pour les lui offrir, ainsi que les premiers nés des animaux et de la famille. Tout cela n'était pas sans mystère; mais Dieu voulait nous apprendre que les premières années lui sont particulièrement chères, et qu'il exige que nous les lui consacrons.

Mais il y a plus encore : en lui consacrant les prémices

de votre vie, vous lui faites un sacrifice plus agréable, non-seulement parce que vous lui offrez un plus bel âge, mais encore parce que vous lui consacrez les années où vous êtes le plus tentés, le plus portés au mal. Je m'explique : se donner à Dieu après avoir longtemps servi le monde et en avoir connu, par sa propre expérience, la vanité, les déceptions et les mensonges, ce n'est certainement pas un grand sacrifice ; mais vous, chers enfants, vous vous donnez à Dieu à un âge où vous ne connaissez pas encore ce monde, qui se présente à vous avec des apparences si riantes et si enchanteresses, et n'offre à votre esprit que des images de félicité. Or, qui ne voit la différence de mérite qui existe entre les uns et les autres ; entre renoncer à un monde dont on a reconnu le néant, la fausseté et la tyrannie, et renoncer au monde lorsqu'on ne voit encore que les séductions, les enchantements, les satisfactions et les plaisirs qu'il promet ?

Il résulte de là une autre conséquence qui rend une pareille consécration plus agréable encore au Seigneur ; c'est qu'elle procure plus de gloire à Dieu et plus d'édification au prochain. Dites-moi, je vous prie, quel spectacle plus attendrissant que celui d'un jeune homme ou d'une jeune personne, qui ne se laisse point entraîner par le torrent de la corruption, et qui, à la fleur de l'âge, en dépit du monde et malgré les tentations et les sollicitations de toutes sortes, sait se conserver fidèle à Dieu, modeste, pur, réglé, pieux ! Il n'y a personne, même parmi les plus mondains, qui ne le regarde avec des sentiments d'estime et d'affectueuse vénération qui leur sont comme de salutaires reproches, et qui pourront, comme cela arrive quelquefois, les exciter et les amener à suivre son exemple. Ainsi saint Augustin nous raconte de lui-même que le souvenir et la vue de tant de jeunes gens purs, de tant de vierges innocentes, fut ce qui le tourmentait le plus vivement, et ce qui le détermina en-

fin à sortir de la fange de ses voluptés : *Et tu non poteris quod isti et istæ ?*

Par toutes ces réflexions, que j'abrège pour n'être pas trop long, vous voyez clairement, chers enfants, que servir Dieu dès la plus tendre jeunesse, est tout à la fois précieux en soi et agréable à Dieu. Mais j'ajoute que c'est aussi notre plus grand avantage, autre point qui demande à être sérieusement examiné.

Premièrement, à cause de la facilité plus grande que vous trouverez à accomplir les exercices de la piété et de la dévotion. Vous ne savez pas et vous ne pouvez nullement vous imaginer combien il en coûte pour revenir véritablement à Dieu, après avoir passé les plus belles années de sa vie dans le libertinage et dans l'éblouissement des passions. Que d'efforts ne faut-il pas faire pour vaincre les mauvaises habitudes, extirper les vices enracinés, pour s'habituer à la piété, pour se renouveler et se changer en entier ! C'est alors qu'on éprouve la vérité de ce divin oracle, qui nous dit que le vice pénètre jusqu'à nos entrailles et jusqu'à la moëlle de nos os : *Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ*¹ ; comme aussi de cet autre, qu'il est plus difficile de changer de vie et d'habitudes, qu'à un Éthiopien de changer la couleur de sa peau : *Numquid potest Æthiops mutare pellem*² ? A ces difficultés intrinsèques, il s'en joint d'autres qui apportent des obstacles toujours plus grands et toujours plus insurmontables à un sincère retour vers Dieu : les difficultés d'un emploi, l'embarras des affaires, les soucis de la famille, et mille servitudes humaines. Oh ! qu'elle est dure, la condition de l'homme qui a vieilli dans le péché et dans de mauvaises habitudes, et qui est obligé de rentrer dans le bon chemin ! Il suffit de dire que saint Augustin, pour s'y décider, eut à soutenir quatre années de combats achar-

¹ Job. XX, 11. — ² Jer. XIII, 23.

nés et de luttes intérieures, comme il nous l'atteste lui-même dans le livre de ses *Confessions*.

Quant à vous, mes chers enfants, vous n'aurez pas de pareilles difficultés à vaincre, si vous vous appliquez dès maintenant à la piété. De même qu'une plante encore tendre se plie facilement comme on le veut, et qu'une cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes, ainsi la piété croît facilement dans un terrain encore vierge, dans un cœur que n'ont pas encore gâté et corrompu les maximes perverses et les habitudes du péché. Je sais que notre nature, par suite de la faute originelle, est portée au mal dès notre enfance ; mais il faut bien se persuader que le plus grand mal provient des habitudes vicieuses. Malgré la chute originelle et les misères qu'elle a produites, il reste toujours en nous certains principes d'inclinations au bien, à la vertu, à la justice, à l'honnêteté, qui, s'ils ne sont pas étouffés par le vice et s'ils sont cultivés avec soin, ne laissent pas de produire bientôt des fleurs de la plus grande beauté et les plus excellents fruits. Je n'ai besoin, pour prouver et confirmer tout cela, que de l'exemple de tant de jeunes gens, correspondant si bien aux soins vigilants et attentifs de leurs parents.

De même que la piété germe plus facilement dans ces cœurs, ainsi elle s'y conserve et s'y maintient plus facilement. Ici encore nous avons pour preuve un oracle manifeste du Saint-Esprit : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea* ¹. La route où l'on entre jeune, on la suit encore quand on est vieux, parce que les vertus et les vices de la jeunesse se transmettent aux âges suivants, et ce que l'on faisait d'abord par choix devient une seconde nature. Bien que cet oracle ne se vérifie pas constamment et dans tous, il se réalise cependant le plus

¹ Prov. XXII, 6.

souvent. L'expérience prouve en effet que, comme il est rare de voir des hommes se convertir sincèrement après avoir passé leur jeunesse dans les désordres et la débauche, ainsi il est plus rare encore qu'après une jeunesse réglée, on prévarique dans la vieillesse.

C'est en ce sens qu'il faut entendre cette proposition de saint Ambroise, qui dit avoir trouvé plus de chrétiens ayant conservé l'innocence baptismale, que de chrétiens l'ayant recouvrée par une sincère pénitence: *Facilius inveni, qui innocentiam servaverint, quam qui congrue pœnitentiam egerint*. Le saint Docteur parle ici d'une pénitence réelle, c'est-à-dire ferme et persévérante, telle qu'elle est requise pour le salut, et il prétend qu'elle est plus difficile à trouver que l'innocence baptismale; il ne parle pas d'une pénitence momentanée et passagère, car dans ce cas sa proposition ne serait plus vraie. On ne peut nier en effet que quelques-uns, soit par suite d'agitations et de vifs remords de conscience, soit à force d'amertumes, de revers et de malheurs, ne se tournent quelquefois vers Dieu par le repentir et la confession. Mais hélas! leurs mauvaises habitudes ne tardent pas à se réveiller; leurs passions, accoutumées à être satisfaites, ne tardent pas à se révolter, et avec d'autant plus de violence que la contrainte qu'ils leur ont imposée a été plus longue; et bientôt les voilà, comme malgré eux, entraînés dans de nouvelles fautes. Cela arrive une fois, puis deux, puis davantage, jusqu'à ce que la mort vienne les surprendre dans le cercle fatal de leurs rechutes. Et voilà comment se vérifie toujours cet oracle de l'Esprit-Saint: *Etiam cum senuerit, non recedet ab ea*. Le pécheur sort quelquefois, et pour quelques jours, de cette voie; mais ce n'est pas pour longtemps, et surtout il ne persévère pas jusqu'à la fin.

Il n'en est pas ainsi d'un jeune homme qui s'est habitué dès ses premières années à une vie sainte et religieuse;

pour lui, *firmabitur et non flectetur*¹, nous dit l'Esprit-Saint dans l'*Ecclésiastique*. Avec l'âge se développent aussi en lui le jugement, la sagesse, la régularité de la conduite, la sage distribution de son temps, la ferveur de sa dévotion, le goût pour les choses de Dieu, une certaine délicatesse, une certaine pureté de conscience, qui le tiennent éloigné du bruit et des scandales du monde, et qui le préservent de la mauvaise impression de ses exemples. Vous le verrez s'occuper avec plus de plaisir des devoirs de son état et de ses exercices de piété, que des vains spectacles et des dangereuses sociétés du monde, qu'il regarde toujours avec indifférence et mépris.

Que n'aurais-je pas encore à dire de l'assistance spéciale, de la protection particulière que vous avez le droit d'attendre de Dieu? Si, en effet, la consécration que vous avez faite à Dieu de votre cœur, dès votre jeunesse, est un hommage si agréable à ses yeux, peut-on douter que vous n'en retiriez les grâces et les bénédictions les plus abondantes? Les circonstances pourront changer pour vous; votre âge, votre emploi changeront aussi; mais au milieu de tous ces changements et dans tous ces âges, les bonnes habitudes que vous aurez contractées dans votre jeunesse seront toujours les mêmes; la grâce de Dieu vous suivra partout; et à mesure que vous avancerez en âge, vous avancerez aussi en piété, sans jamais vous écarter du droit chemin: *Firmabitur et non flectetur*. N'est-ce pas là une vérité confirmée par l'expérience de tous les jours?

Voilà, mes chers frères, une foule de raisons très-solides, tant du côté de Dieu que du vôtre, qui doivent vous déterminer à vous consacrer de bonne heure à lui. Le Saint-Esprit a réuni tous ces motifs dans cette parole: *Bonum est viro, si portaverit jugum ab adolescentia sua*². Oh! qu'il est

¹ Eccl. XV, 3. — ² Jer. Thren. III, 27.

bon, sous tous les rapports, de s'accoutumer à porter le joug du Seigneur et à vivre saintement dès la jeunesse!

Je vous ferai encore remarquer ici qu'il n'y a rien de plus dangereux que de compter sur l'âge et sur l'avenir que Dieu tient en son pouvoir : *Quos Deus posuit in sua potestate*. Combien ce calcul trompeur n'en a-t-il pas perdus ! Parce qu'on se sent à la fleur de l'âge, dans toute la vigueur et dans toute la force de la jeunesse, on veut goûter de la vie et suivre ses passions, se réservant de donner à Dieu l'âge mûr et la vieillesse. Mais qui vous assure d'arriver à la moitié des années que vous vous promettez ? Ne devez-vous pas trembler, en voyant tant de personnes enlevées par la mort dans l'âge le plus tendre, à la fleur de la jeunesse, au milieu de la vie, et quelquefois par une mort accélérée par les vices auxquels elles s'étaient malheureusement abandonnées ? Ne comptez donc pas sur des espérances aussi mal fondées et aussi trompeuses.

Mais je veux que le Seigneur vous accorde de longues années et une longue vieillesse ; cependant si vous êtes persuadés, comme vous devez l'être par la foi, que votre destinée ne se borne pas à la terre, mais que votre grande et importante affaire en ce monde c'est de vous sauver, que la scène du monde passe rapidement, votre cœur restera-t-il insensible aux deux motifs que je viens de vous exposer : le mérite très-excellent que vous en aurez auprès de Dieu, et une plus grande facilité pour vivre saintement et persévérer jusqu'à la fin ? Mais que dis-je ? je ne vous ai pas encore parlé du plus grand des avantages que vous retirerez de tout ce que nous avons dit, je veux dire de la certitude morale de faire une bonne et sainte mort : *Qui ab adolescentia serviunt Deo, c'est ainsi que conclut le Docteur Angélique, securi de sua salute decedunt.*

Oh ! qui peut concevoir, qui peut dire quelles sont, au moment dangereux et terrible de la mort, la tranquillité, la

joie, la confiance d'un chrétien qui, reportant ses regards en arrière, sait qu'il s'est appliqué dès ses premières années à servir Dieu, et qu'à l'exception de quelques fautes passagères et aussitôt expiées, il lui est toujours resté fidèle ! Une pareille consolation, à ce moment redoutable, nous dédommagera abondamment de tous les sacrifices et de toutes les peines de cette courte vie.

Oui, croyez-le bien, votre condition, même ici-bas, sera plus heureuse, car saint Paul nous déclare expressément que la piété est utile sous tous les rapports, et qu'elle porte avec elle le bonheur pour la vie présente aussi bien que pour la vie future : *Pietas ad omnia utilis est, habens promissionem vitæ quæ nunc est et futuræ*¹. Le repos de l'esprit, le calme au milieu des affaires, l'estime publique, la bonne renommée, la prospérité d'un honnête établissement, un emploi honorable, et surtout les bénédictions de Dieu, tels sont les fruits délicieux d'une jeunesse vertueuse et bien réglée ; comme au contraire la discorde dans votre maison, la perte de vos biens et de votre âme, le mépris public, les dissensions, les disputes, les ennuis incessants, sont les conséquences ordinaires d'une jeunesse déréglée et vicieuse ? Et comment en douter, avec tant d'exemples tous les jours sous les yeux ?

Je terminerai par cet avis remarquable du Saint-Esprit, et qui vous concerne spécialement : *Memento Creatoris tui in diebus juventutis tuæ, antequam veniat tempus afflictionis*². Souvenez-vous, mes enfants, de votre Créateur pendant votre jeunesse, si voulez vous épargner des jours qui viendront inévitablement, des jours de remords, d'affliction, de repentir, mais d'un repentir, hélas ! souvent inutile : *Antequam veniat tempus afflictionis*. Ne vous laissez pas entraîner par les mauvais exemples de vos compagnons, par les attraits du

¹ Tim. IV, 8. — ² Eccl. XXII, 1.

monde, par les séductions de l'âge, moins encore par les fatales suggestions par lesquelles le démon vous porte à céder pour quelque temps à vos penchans pervers, avec le projet de reprendre plus tard la bonne voie; car vous irez plus loin que vous ne pensez, et peut-être un jour apprendrez-vous qu'il n'est pas facile de revenir en arrière.

Remettez-vous sans cesse sous les yeux les puissants motifs que je vous ai proposés, appliquez-vous dès maintenant avec soin au culte et au service de ce Dieu qui est le maître souverain de tous les hommes, de tous les temps, de tous les âges; embrassez le parti de la dévotion, tandis que la nature se plie encore facilement, que le vice n'a pas encore jeté en vous ses funestes semences, ou que, s'il en a jeté, elles n'ont pas encore pris racine. C'est l'unique moyen, mes chers enfants, de vous rendre agréables à Dieu et aux hommes tout ensemble, de faire les délices du ciel et de la terre, d'être heureux en cette vie autant qu'il est possible de l'être, et heureux dans l'autre pendant toute l'éternité.

Mais cette instruction que j'ai adressée aux jeunes gens, vous sera-t-elle inutile, à vous qui n'êtes plus de cet âge? Non assurément.

Elle ne doit pas vous être inutile, à vous d'abord, chefs et pères de famille, car vous devez en conclure l'extrême importance de ne rien épargner pour la bonne et chrétienne éducation de vos enfants. Car s'il est du plus grand intérêt et spirituel et même temporel de marcher fidèlement dans les voies du Seigneur, vous commettriez donc envers eux une horrible trahison, si par votre faute ou par votre négligence ils venaient à s'égarer et à tomber dans le péché; trahison qui causerait votre ruine et votre désolation non-seulement dans la vie future, mais dès ici-bas, car l'expérience prouve qu'un enfant débauché et vicieux est ordinairement le fléau de ses parents.

Mais mon instruction ne doit pas vous être non plus inu-

tile, à vous qui avez déjà atteint l'âge mûr, et qui avez à vous reprocher d'avoir mal employé le temps le plus précieux de votre vie. Tout ce que j'ai dit doit vous déterminer à ne pas retarder plus longtemps votre conversion. Car si je vous ai clairement montré que notre plus grand mérite et notre plus grand avantage est de servir Dieu dès la plus tendre jeunesse, vous devez en conclure aussi justement que plus vous différerez votre conversion, moins votre retour sera méritoire et plus il sera difficile. *Moins méritoire*, n'offrant plus à Dieu que les restes d'une vieillesse stérile, usée, et qui n'est pour ainsi dire plus bonne à rien. *Plus difficile*, à cause de la force des mauvaises habitudes, de la profondeur toujours plus grande de vos plaies, devenues presque incurables à moins d'efforts prodigieux de votre part, et d'un miracle de la grâce de la part de Dieu.

Ne retardez donc plus ni ne remettez plus votre conversion. Déplorez ces nombreuses et malheureuses années que vous comptez déjà, mais que Dieu ne compte pas pour siennes, parce qu'après les lui avoir entièrement consacrées, vous les avez employées à tout autre chose. Mais qu'aujourd'hui au moins vous preniez sans délai l'inébranlable résolution de réparer vos pertes et vos égarements passés par une plus grande piété, par plus d'amour et de ferveur. O mes chers frères ! je ne voudrais pas que cette parole fût une prédiction : *Aut cito, aut nunquam*, ou aussitôt, ou jamais ! Pensez-y sérieusement pendant qu'il en est temps encore, et rappelez-vous que, sans un miracle de premier ordre, l'heure de l'amendement et de la conversion n'est pas celle de la mort.

TRAIT HISTORIQUE.

Une jeune personne, nommée Gaultier, perdit son père à l'âge de dix-sept ans. Se trouvant sans fortune, et les personnes qui auraient dû fournir à sa subsistance ayant refusé de le faire, elle entra au théâtre, non sans quelque répugnance, mais elle s'y accoutuma d'autant plus facilement qu'elle y acquit en peu de temps la plus grande célébrité. En vain alors une parente vertueuse s'efforça-t-elle de la rappeler à un genre de vie plus analogue à l'éducation qu'elle avait reçue : elle se rit de ses remontrances. Fêtée des grands, pensionnée des princes, ivre de l'encens de la multitude, elle nage dans les plaisirs et l'opulence ; elle plaît au monde et le monde lui plaît, cela lui suffit. « Avant de songer au paradis futur, dors-tu me parles, disait-elle à sa cousine, je veux jouir du paradis actuel où je me trouve bien ; et si jamais je me convertis, ce ne sera pas du moins avant quarante-cinq ans. » Cependant elle n'en a pas encore trente, et un jour qu'elle assistait à la cérémonie de la rénovation des promesses de baptême de jeunes filles qui avaient fait le matin même leur première communion, elle se sentit profondément émue. Elle remonta par la pensée vers son passé, se rappela ses propres engagements, rougit de voir combien elle y avait été peu fidèle. Alors, sans délibérer un seul instant, sans remettre au lendemain, son parti fut pris. Elle renonça au théâtre, rompit toutes ses liaisons, et laissa Paris dans l'étonnement de sa retraite. Un grand seigneur étant venu sur ces entrefaites lui offrir, si elle voulait passer sa vie dans l'une de ses terres, de la lui donner en bonnes formes, elle échappa encore à ce nouveau piège de l'ennemi de notre salut. Enfin la Providence la conduisit chez les Carmélites de Lyon, où elle édifia par les vertus d'une fervente religieuse. Admirable exemple de conversion et de pénitence, et bien capable d'animer les personnes qui ont oublié leurs promesses du baptême, à commencer à les accomplir sans délai. (*Les trésors de la grâce*, tome I).

VI. INSTRUCTION.

DE LA CONFIRMATION. — SON ESSENCE, SES EFFETS, ETC.

Après le sacrement de Baptême, que je vous ai expliqué, vient en second lieu le sacrement de *Confirmation*, ainsi appelé parce qu'il confirme, perfectionne et affermit en nous ce que le Baptême a commencé.

Il ne suffit pas d'avoir reçu la vie spirituelle dans le Baptême. Ce bienfait est suffisant pour les enfants qui meurent avant l'âge de raison, mais non pour ceux qui survivent, tant sont nombreux les dangers de perdre la grâce auxquels ils sont exposés. Qui pourrait les compter jamais? Dangers extrêmes tant au dedans qu'au dehors de nous. *Au dedans de nous*, par les passions qui se développent et croissent avec l'âge, et par ce fonds de corruption et de malice qui souvent même prévient les années. *Hors de nous*, de la part des mauvaises compagnies, des exemples contagieux, des maximes et des insinuations perverses. Oh! combien il est facile que la jeunesse, si faible et si inexpérimentée, tombe bientôt dans le péché! Et si les commencements sont mauvais, quelles en seront les conséquences? Les enfants donc, quoique baptisés, ont besoin d'un nouveau secours qui affermisse en eux la vie spirituelle qu'ils ont reçue dans le

Baptême, et qui est trop faible et trop fragile pour se conserver d'elle-même.

Il faut raisonner dans l'ordre de la grâce comme dans l'ordre de la nature. Or, comme il ne suffit pas à un enfant d'avoir reçu la vie corporelle, mais qu'il a besoin de grandir et de se fortifier, car quoiqu'il jouisse d'une véritable vie naturelle, il se trouve cependant encore trop faible et incapable de se défendre; ainsi il ne suffit pas à un chrétien d'être né spirituellement dans le Baptême, il a besoin en outre d'être fortifié dans cette vie spirituelle, pour pouvoir la conserver et lutter contre les ennemis qui menacent incessamment de le perdre.

Ces forces nous ont été préparées par Jésus-Christ dans le sacrement de Confirmation, appelé pour cela le *complément* et la *perfection* du Baptême. Il est parlé avec beaucoup de clarté de ce sacrement dans les *Actes des Apôtres*, où nous lisons que les Apôtres demeurés à Jérusalem, ayant appris que le diacre Philippe avait converti à l'Évangile un grand nombre de Samaritains, et qu'il les avait baptisés, lui envoyèrent Pierre et Jean, afin que les nouveaux baptisés fussent confirmés et reçussent le Saint-Esprit, comme il arriva en effet : *Imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum Sanctum* ¹.

On voit par ces paroles qu'il était d'usage d'administrer ce sacrement, ce qui suffit pour nous en prouver l'institution divine, bien que nous n'en connaissions pas précisément le temps. Il est certain que les Apôtres ne se firent jamais les auteurs, mais seulement les dispensateurs des sacrements : *Dispensatores mysteriorum Dei* et il est très-certain d'autre part que Dieu seul pouvait attacher à des signes matériels et sensibles la vertu de produire la grâce.

Ainsi donc, le sacrement de Confirmation est un sacre-

¹ Act. VIII, 17.

ment qui confère aux baptisés le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces pour les rendre parfaits chrétiens, & leur faire confesser en toute circonstance la foi de Jésus-Christ.

Selon le sentiment le plus commun, appuyé d'ailleurs sur la coutume et la pratique, la matière de ce sacrement est l'onction que l'évêque fait sur le front avec le saint chrême; et la forme, ce sont les paroles qui l'accompagnent : *Signo te signo crucis, confirmo te chrismate salutis in nomine Patris et Filii et Spiritus-Sancti.*

Cependant, il ne faut pas dédaigner le sentiment d'un grand nombre de théologiens qui prétendent, et non sans fondement, que l'essence de ce sacrement consiste dans l'imposition des mains que l'évêque fait au commencement sur tous les confirmants, imposition qui signifie la descente du Saint-Esprit venant se reposer sur eux, et dans la prière qu'il fait en même temps, et qui exprime les grâces et les dons que le Saint-Esprit répand dans leur cœur; il suit de là que tous ceux qui veulent recevoir ce sacrement ne doivent pas négliger de se trouver à cette imposition des mains et à cette prière. Lors même qu'il ne s'agirait pas d'assurer le sacrement, il serait toujours avantageux d'y assister, car le saint Concile de Trente déclare que ce n'est pas en vain que l'évêque prononce ces paroles : *Accipite Spiritum Sanctum.* Or ce n'est qu'au commencement que l'évêque les prononce.

L'évêque seul est le ministre ordinaire de ce sacrement; ce fut en effet les deux apôtres Pierre et Jean, revêtus du caractère épiscopal, qui furent envoyés aux Samaritains. La raison en est que ce sacrement, conférant la plénitude du Saint-Esprit et de la sanctification chrétienne, il n'appartient de l'administrer qu'à ceux qui possèdent la plénitude du sacerdoce, c'est-à-dire aux évêques.

Ce sacrement produit deux effets : il imprime dans l'âme

un caractère particulier qui est ineffaçable comme celui du Baptême ; et par conséquent, comme le Baptême, on ne peut le recevoir qu'une fois. Ce caractère est comme un sceau par lequel nous sommes enrôlés dans la milice de Jésus-Christ ; et de même que le caractère du Baptême nous fait chrétiens, ainsi le caractère de la confirmation nous fait soldats de Jésus-Christ, et en cette qualité de soldats, nous sommes obligés de défendre la foi en toute circonstance, même au péril de notre vie.

C'est la fin pour laquelle le Saint-Esprit nous est donné avec l'abondance de ses grâces et de ses dons, second effet de ce sacrement. Il est vrai que dans tous les sacrements on reçoit le Saint-Esprit ; mais il ne produit pas en tous les mêmes effets, variant admirablement ses opérations selon la nature diverse des sacrements. Dans le Baptême, il nous donne une grâce de pureté, de simplicité, de candeur, d'innocence, qui, selon le langage de saint Paul, nous rend semblables à des enfants qui viennent de naître : *Sicut modo geniti infantes* ; et dans la Confirmation, il nous donne une grâce de force qui établit toujours plus en nous la foi, l'espérance et la charité, vertus qui avaient été infuses en nous par le saint Baptême ; une grâce qui nous fortifie et nous donne le courage de confesser Jésus-Christ et par nos paroles et par nos actions, pour nous faire persévérer dans la piété, malgré toutes les difficultés que nous suscitent le monde, le démon et la chair : *In hoc sacramento*, dit saint Thomas, *datur plenitudo Spiritus Sancti ad robur gratiæ*.

Voulez-vous voir d'une manière sensible la différence qui existe entre la grâce du Baptême et celle de la Confirmation ? Observez-la dans les apôtres : oh ! qu'ils furent différents après la descente du Saint-Esprit sur eux le jour de la Pentecôte, de ce qu'ils avaient été auparavant ! Avant, ils se cachaient et étaient timides et lâches jusqu'à abandonner Jésus-Christ et à le renier, pour ne point passer pour ses

disciples; mais après ils devinrent courageux et intrépides comme des lions, en présence des puissants de ce monde, prêchant sans crainte sur les places publiques le nom de Jésus-Christ, méprisant les menaces, affrontant les supplices et jusqu'à la mort. — Or, comme la Confirmation n'est pas **autre** chose pour nous que la Pentecôte pour les apôtres, **cet** Esprit qu'ils reçurent alors pour remplir leur mission, nous le recevons dans ce sacrement pour remplir les obligations de parfaits chrétiens : esprit de force, de courage, de générosité, de zèle, d'ardeur, pour pratiquer constamment l'Évangile, pour le défendre et le soutenir devant les gens débauchés et scandaleux qu'on rencontre partout.

Vous me direz peut-être ici que vous avez pourtant reçu ce sacrement, et que néanmoins vous n'en avez pas éprouvé de pareils effets. — Mais je vous dirai d'abord : Vous y êtes-vous présentés avec les dispositions et la préparation convenables? Ne l'avez-vous pas mal reçu, comme cela n'arrive que trop souvent? Puis, observez que, lors même qu'on le reçoit bien, la vertu du sacrement ne se reçoit que comme *in radice*. Je m'explique : une personne douée d'une grande force ne s'en aperçoit que quand elle s'en sert. C'est ce qui arrive ici : dans l'occasion, on éprouve la force que nous a communiquée ce sacrement, comme l'éprouvèrent les premiers chrétiens au temps des persécutions; on l'éprouve infailliblement, pourvu qu'on n'y mette pas obstacle par le péché, qui, de même qu'il arrête la grâce du sacrement quand on le reçoit, en arrête aussi l'effet au moment où l'on devrait s'en servir.

Tout ce que je viens de vous dire des effets de ce sacrement doit vous en montrer *la nécessité*. Il est vrai qu'il n'est pas, comme le baptême, nécessaire de nécessité *de moyen*, mais il l'est de nécessité *de précepte*. Celui-là donc pèche qui, pouvant le recevoir ne le reçoit pas, puisqu'il désobéit à Jésus-Christ qui ne l'a pas institué pour être inutile, et parce

qu'aussi il se prive volontairement des grâces qu'il communique. Que diriez-vous d'un voyageur qui, devant passer par des chemins infestés de voleurs et de bêtes sauvages, refuserait de prendre les armes nécessaires à sa défense? Ce voyageur est l'image du chrétien exposé aux dangers de ce monde. Jésus-Christ lui a préparé dans la confirmation une arme toute-puissante, et il lui commande de la recevoir : *Accipite armaturam Dei, ut possitis resistere* ¹. Si donc il la néglige, il se rend coupable et s'expose au danger évident d'être vaincu par ses ennemis spirituels.

Ils sont donc coupables, les parents qui ne s'inquiètent pas de faire confirmer leurs enfants quand ils sont en âge de l'être. Si vous tenez tant à procurer à vos enfants une grande force de corps, ne devez-vous pas tenir plus encore à leur faire acquérir une grande force d'âme? Avec le baptême seulement, ils resteront toujours des enfants dans la vie spirituelle; ils ne deviendront des chrétiens mûrs et parfaits que par la Confirmation.

Il nous reste enfin à voir quelles dispositions sont requises pour bien recevoir ce sacrement, d'après la discipline actuelle de l'Église. Autrefois, on l'administrait aux enfants aussitôt après leur baptême, et alors il produisait toujours la grâce aussi bien que le caractère; mais l'Église en a ensuite disposé autrement. Soit pour prévenir le danger de le recevoir deux fois, en le recevant dans un âge où l'on peut oublier de l'avoir reçu, soit pour nous rendre capables de le recevoir avec plus de fruit, en le recevant dans un âge où l'on a plus de connaissance, et à l'époque surtout où les tentations commencent, l'Église a ordonné qu'excepté le cas de mort, ou tout autre cas extraordinaire, on ne le donnât qu'à ceux qui ont un discernement suffisant, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge de sept à huit ans.

¹ Eph. VI, 13.

Mais s'il faut, pour le bien recevoir, un discernement suffisant, n'y a-t-il pas danger de le profaner, puisqu'à cet âge les enfants peuvent avoir assez de malice pour commettre une faute grave? Concluez donc que s'ils ont perdu par le péché l'innocence baptismale, ou seulement s'ils doutent de l'avoir perdue, ils devront la recouvrer par la confession, ou au moins, dans le cas de nécessité, par la contrition parfaite, puisqu'il s'agit d'un sacrement des vivants, destiné à accroître la grâce et non à la donner; et comme un enfant mort ne saurait croître dans la vie naturelle, ainsi le chrétien en état de péché mortel ne peut croître dans la vie spirituelle.

Il faut de plus que les enfants, quelque innocents qu'ils soient, connaissent les principaux mystères et articles de notre foi, parce qu'une telle connaissance est rigoureusement exigée à cet âge, et que sans cela ils ne seraient pas non plus capables d'absolution. — D'un autre côté, comme la grâce du sacrement est toujours proportionnée à la préparation, il faut exhorter ces enfants à se tenir, à l'imitation des apôtres, dans un pieux recueillement, et à se prémunir contre la dissipation qu'engendrent facilement le tumulte et la confusion qui accompagnent ordinairement l'administration solennelle de ce sacrement.

Telle est la préparation que vous devez apporter à la réception de ce sacrement, vous tous qui désirez le recevoir. Et comme la connaissance des rites et des cérémonies que suit l'évêque pour l'administrer peut vous servir beaucoup, je vais vous en expliquer brièvement la signification.

L'imposition des mains signifie la présence et la protection du Saint-Esprit, qui couvre notre âme de son ombre : *Virtus Altissimi obumbrans vos*. — L'onction du saint Chrême vous représente la grâce multiforme du sacrement. Ce saint Chrême est un composé d'huile d'olive et de baume consacré par l'évêque le jeudi saint. Or, comme l'olive a la propriété d'adoucir et de fortifier, ainsi la grâce intérieure du Saint-

Esprit fortifie notre âme contre les ennemis de notre salut, et adoucit tout ce qu'il y a de dur et de pénible à la nature dans l'accomplissement des devoirs du christianisme. Pareillement, comme le baume a la propriété d'empêcher la corruption et de répandre une agréable odeur, ainsi la grâce du sacrement nous préserve de la corruption du péché et nous fait répandre la bonne odeur de Jésus-Christ par une vie édifiante. — Cette onction se fait en forme de croix sur le front, qui est le siège de la pudeur et la partie la plus visible du corps, pour nous montrer que la croix est le drapeau du chrétien, et que nous ne devons jamais rougir d'elle. — L'évêque enfin nous frappe légèrement la joue, pour nous montrer que nous devons être prêts à souffrir toute sorte de contradictions et de tourments pour la foi de Jésus-Christ; et c'est en cela que consiste la vraie paix du cœur qu'il nous souhaite en nous renvoyant.

Après que vous avez reçu ce sacrement, que devez-vous faire? Vous devez remercier Dieu et vous appliquer l'avis de saint Paul qui vous exhorte à ne pas contrister le Saint-Esprit, dont vous portez le sceau sur le front : *Nolite contristare Spiritum Sanctum, in quo signati estis*¹. Le jour de votre confirmation, le Saint-Esprit est entré en possession de vos âmes; gardez-vous donc de l'en chasser par de nouveaux péchés, et efforcez-vous de conserver et d'accroître encore la grâce que vous avez reçue.

Tout dépend des commencements. Si votre enfance et votre jeunesse ont été bien réglées et chrétiennes, la vertu et la sainte crainte de Dieu vous accompagneront dans tous les âges, et les prémices de votre vie que vous aurez offertes à Dieu, sanctifieront le reste de vos jours. Mais si par malheur vous vous égarez dès le commencement, vous rendrez inutiles la grâce de sainteté reçue dans le Baptême et la grâce

¹ Eph. IV, 30.

de force reçue dans la Confirmation ; et le démon, ne trouvant plus ni obstacle ni résistance, vous entraînera dans tous les excès du vice, et élèvera des obstacles insurmontables à votre retour dans le droit chemin. Cultivez donc la grâce que vous avez reçue, vous qui avez reçu la Confirmation depuis peu.

Quant à nous tous qui l'avons reçue depuis longtemps, nous devons souvent prier Dieu qu'il daigne réveiller en nous la grâce de la confirmation, surtout quand nous sommes exposés à certaines épreuves.

Je m'explique : grâce à Dieu, nous ne sommes plus au temps où il fallait confesser Jésus-Christ en présence des persécuteurs et des tyrans, et en face des supplices ; mais il ne manque pas d'autres combats à soutenir au sein de l'Église ; je veux parler de ceux qui nous viennent de la part des chrétiens incrédules et débauchés qui répandent de mauvaises doctrines, qui exaltent le vice et tournent en ridicule la piété et les pratiques religieuses. Sous ce rapport, nous avons d'incessants combats à soutenir pour notre foi et notre religion ; et il y a pour nous obligation rigoureuse de nous déclarer formellement, ce que nous ne pouvons faire sans essuyer des difficultés, des haines et des persécutions. Or, nous sommes incapables de triompher de tout cela sans la grâce qui nous est accordée dans ce sacrement. Oh ! que de chrétiens qui, par un vil respect humain, trahissent les intérêts de Dieu et de leur conscience, abandonnent le droit chemin et s'adonnent au mal ! Mais si un misérable respect humain suffit pour nous faire prévariquer, que serait-ce de nous si, comme les premiers chrétiens, nous étions à chaque instant en face du martyr ? Ne serions-nous pas autant d'apostats et de déserteurs ?

Mais sans parler des circonstances où nous devons tenir tête aux méchants, de quelle force n'avons-nous pas besoin pour conserver l'intégrité de la foi au milieu de l'incrédulité

générale? pour conserver la pureté de mœurs au milieu de la dépravation et des scandales qui nous environnent? pour ne pas nous laisser entraîner par le courant impétueux des mondantés? enfin, pour conserver le saint amour de Dieu, la ferveur chrétienne et le recueillement au milieu de l'absence presque totale de piété? Tout se ligue contre nous pour nous entraîner et nous perdre.

Voilà donc la nécessité de nous recommander à Dieu, et de le prier d'augmenter toujours plus en nous cette grâce de force et de courage qu'il nous a donnée dans la confirmation : *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis*. Ainsi nous saurons soutenir en temps et lieu les intérêts de Dieu, confondre même et faire rougir les impies ; ainsi nous ne craignons ni moqueries, ni dérisions, et nous ne nous laisserons jamais détourner de notre devoir par aucune considération ; nous laisserons dire, et nous ferons courageusement tout le bien que nous pourrons, comme il convient à un bon soldat de Jésus-Christ : *Sicut bonus Christi miles* ¹.

Et à ce sujet, rappelons-nous cette sentence de Jésus-Christ, qui se rapporte précisément à l'obligation que nous impose ce sacrement, de confesser ouvertement et librement notre foi et notre religion : *Si quis confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in caelis est ; si quis negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui in caelis est* ².

Il viendra donc un temps où nous serons tous ou reconnus ou répudiés de Jésus-Christ, éternellement marqués du sceau ou de ses amis ou de ses ennemis. Ce temps viendra certainement, et bientôt. Ne l'oublions donc pas, et que ce souvenir nous décide à nous déclarer maintenant pour lui, et à ne jamais nous en laisser imposer par le respect humain en tout ce qui intéresse l'honneur de Dieu, la cause de la

¹ I. Tim. II, 3. — ² Matth. X, 33.

religion, notre devoir en notre qualité de chrétiens par le baptême, et de soldats de Jésus-Christ par la confirmation. Tel est le fruit que vous devez retirer de cette instruction.

TRAIT HISTORIQUE.

I. — Le jésuite Jean Hajus raconte que les Japonais recevaient avec tant de dévotion le sacrement de confirmation, qu'un évêque du Japon disait qu'il n'avait jamais rencontré, chez le peuple chrétien, tant d'amour, de piété et de respect pour ce sacrement que chez les bons Japonais. — Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant s'ils montrèrent tant de constance et d'héroïsme au milieu des plus cruelles persécutions !

II. — Voici un trait qui se trouve dans le tome XX^e des *Annales de la propagation de la foi*, et qui est bien capable de faire rougir tant de chrétiens qu'arrête le respect humain, et qui trahissent leur foi avec une déplorable facilité.

« Perse. — Il y a un an, une mère avec cinq enfants avait embrassé la religion catholique et reçu le sacrement de confirmation. Son mari, qui était dans les Indes, se voyant près de mourir, avait chargé ses parents d'envoyer à sa famille, à Djoulfa, une somme qu'il avait laissée, et qui s'élevait à près de deux mille tonneaux. Lorsque la veuve vint réclamer cette somme qui lui appartenait, on lui répondit que si ses enfants allaient avec elle baiser la main de l'évêque schismatique arménien, en se repentant d'avoir embrassé la foi catholique, on lui livrerait les deux mille tonneaux ; qu'autrement, elle ne pouvait espérer de les recevoir. Mais la courageuse veuve en fit volontiers l'abandon, et répondit que la vraie foi lui était plus chère que de vains trésors. Depuis, cette femme est morte dans de grands sentiments de piété, et a laissé à notre sollicitude quatre enfants en bas âge. »

VII. INSTRUCTION

DE LA PÉNITENCE. — INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE.

Même après être devenus chrétiens et enfants de Dieu par le baptême; même après avoir été affermis en grâce par la confirmation, nous pouvons encore déchoir de cet état, pécher, et par là retomber dans l'esclavage du démon et nous perdre éternellement. Mais si ce malheur nous arrivait comme il n'arrive que trop souvent à tant d'autres, quel nouveau remède nous resterait-il pour notre salut, puisque ces deux sacrements ne peuvent se réitérer à cause du caractère qu'ils impriment? Ce remède, nous l'avons toujours tout prêt dans le sacrement de Pénitence, qui est le sacrement destiné précisément à effacer les péchés commis après le baptême. Voici comment s'explique à ce sujet le saint concile de Trente :

« Si les chrétiens, dit-il, étaient assez dévoués à Dieu pour se maintenir fermes dans la grâce du saint baptême, le sacrement de pénitence serait inutile; mais Dieu, qui est riche en miséricorde, connaissant notre fragilité et prévoyant nos chutes, a établi un autre remède pour rendre la vie à ceux qui, après le baptême, s'abandonneraient de nouveau à la servitude du péché et à l'esclavage du démon; or, ce remède c'est le sacrement de Pénitence, appelé pour cela par les

saints Pères la seconde planche après le naufrage, c'est-à-dire l'unique ressource offerte au chrétien pour se sauver, après qu'il a eu le malheur de perdre la grâce baptismale. »

C'est donc de ce sacrement que je me propose de vous parler aujourd'hui, et de vous parler d'une manière détaillée, parce qu'il s'agit d'un sacrement dont l'usage doit être très-fréquent pour nous, d'un sacrement indispensable au salut pour quiconque a péché, enfin d'un sacrement qui exige de notre part de nombreuses dispositions pour s'en appliquer les salutaires effets. Il importe donc que vous soyez instruits à fond sur cette matière.

A la vérité, de même que dans l'ordre naturel la nourriture dont le corps a besoin tous les jours précède les remèdes et les médecines qui ne sont nécessaires qu'en cas de maladie, ainsi, dans l'ordre spirituel, il semble qu'on devrait parler de l'Eucharistie, qui est la nourriture de l'âme, avant la Pénitence, qui en est le remède. C'est en effet la raison pour laquelle la plupart des cathéchismes placent l'Eucharistie avant la Pénitence. Mais si l'on réfléchit que malheureusement les maladies de l'âme sont bien plus fréquentes que celles du corps, et que d'un autre côté, une âme malade ou morte par le péché ne peut se nourrir de l'Eucharistie, si auparavant elle n'a pas été guérie par la Pénitence, on conviendra qu'il faut parler d'abord du sacrement qui sert de préparation à l'autre. Je me bornerai aujourd'hui à quelques observations préliminaires pour vous bien faire connaître la nature de ce sacrement, et pour dissiper certains préjugés très-funestes et en même temps très-communs sur cette matière.

Pour se faire une juste idée de ce sacrement, il faut considérer la pénitence et comme vertu et comme sacrement, car ce sont deux choses bien différentes. Lorsque, effrayés à la vue de vos fautes, vous en concevez du remords et du repentir, et que vous prenez la résolution de les éviter et

d'en offrir à Dieu une juste satisfaction, vous avez la vertu ou l'esprit de pénitence; mais quand, pénétrés de ce sentiment, vous allez aux pieds du prêtre pour en faire le douloureux aveu, et qu'il vous en donne l'absolution, vous recevrez alors le sacrement de Pénitence.

Le sacrement n'a pas toujours été nécessaire, mais la vertu de pénitence a été indispensable de tout temps. Pour se réconcilier avec Dieu, le pécheur a toujours dû détester ses fautes et concevoir une ferme résolution de ne plus les commettre à l'avenir et de les expier. Il y a toujours eu des péchés dans le monde; mais de quelle manière les pécheurs obtenaient-ils leur pardon avant la venue de Jésus-Christ, instituteur de ce sacrement? Ils ne l'obtenaient et ne pouvaient l'obtenir que par la vertu de pénitence. On ne trouvera pas, dans toutes les divines Écritures, que Dieu ait une seule fois pardonné à un pécheur non repentant.

Cette vertu n'a pas été nécessaire seulement pour tous les temps, mais encore pour toute sorte de péchés. Quel que soit le péché, grave ou léger, mortel ou véniel, Dieu ne le remet jamais sans un véritable esprit de componction, pas même aux adultes qui se présentent au baptême : *Pœnitentiam agite, et baptizetur unusquisque vestrum* ¹.

Enfin, cette vertu est nécessaire non-seulement à ceux qui se trouvent actuellement dans l'état de péché, mais encore à ceux qui y ont été et qui n'y sont plus. Car ils doivent toujours porter imprimé dans leur cœur le douloureux souvenir des péchés commis, bien qu'ils se soient confessés et qu'ils aient été pardonnés, et conserver le désir et la volonté d'en donner à Dieu une juste satisfaction. C'est même là le signe certain qui distingue les vrais pénitents des faux.

Mais depuis que Jésus-Christ a établi dans la nouvelle

¹ Act. III, 38.

loi un sacrement pour la rémission des péchés, cette vertu de pénitence ne suffit plus pour en obtenir le pardon, mais il faut recourir au remède qu'il a établi. Remarquez-en l'institution dans les paroles solennelles qu'il adressa à ses apôtres après sa résurrection : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie*. Et en prononçant ces mots, il souffla sur eux pour leur communiquer son divin Esprit, puis il ajouta : Sachez que les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et qu'ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez : *Insufflavit super eos et dixit : Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt*¹.

Que signifient ces paroles ? Elles signifient que Jésus-Christ a érigé dans son Église un tribunal permanent et perpétuel, devant lequel doivent comparaître tous les pécheurs pour obtenir le pardon de leurs fautes ; qu'à ce tribunal siègent en qualité de juges les apôtres et leurs successeurs ; qu'ils prononcent leur sentence au nom de Jésus-Christ ; que cette sentence nous délie de nos péchés ou nous en laisse chargés ; enfin, elles signifient que ce sacrement a été établi en forme de vrai jugement. Nous ne pouvons donc fuir ce jugement ni ce tribunal, si nous désirons obtenir le pardon de nos fautes. Tout autre moyen sans celui-là nous est inutile.

Mais nous imaginerons-nous qu'à cause de l'institution de ce sacrement et du pouvoir divin donné aux prêtres, la vertu de pénitence nous soit moins nécessaire ? Oh ! c'est ici la grande illusion où l'on tombe : on attache trop de vertu à l'absolution du prêtre, et on néglige ce qui est bien plus important, c'est-à-dire l'esprit intérieur de pénitence, qui seul peut rendre l'absolution efficace. La nécessité de la pénitence n'en subsiste toujours pas moins, et même elle est

¹ Joan. XX, 23.

une partie du sacrement, que pour cela l'on appelle *sacrement de pénitence*.

Deux choses composent conjointement ce sacrement : l'action du pénitent et l'action du prêtre. Du côté du prêtre, il faut l'absolution. Mais si cette absolution seule suffisait, il faudrait dire que tous ceux qui la reçoivent sont véritablement réconciliés avec Dieu. Nous savons indubitablement au contraire que la sentence prononcée par le confesseur ici-bas n'est pas toujours ratifiée dans le ciel, que beaucoup y sont condamnés tandis que le prêtre les absout sur la terre. Or, cela ne peut venir d'un défaut de pouvoir dans le prêtre, car ce pouvoir est très-réel, puisqu'il est appuyé sur la parole infaillible de Dieu ; cela vient donc du défaut de ces dispositions que Dieu exige de la part du pénitent pour la réception du sacrement.

Ainsi en est-il réellement ; et cette vérité nous est clairement enseignée par les paroles de Jésus-Christ que je viens de vous rapporter. En effet, il n'a pas donné simplement aux prêtres le pouvoir d'absoudre, mais d'absoudre et de ne pas absoudre : *Quorum remiseritis peccata, quorum retinueritis* ; ce qui suppose bien qu'ils ne doivent pas accorder indistinctement à tous le bienfait de l'absolution, mais qu'ils doivent faire un choix, une distinction entre pénitents et pénitents ; distinction non arbitraire ni selon l'humeur, mais fondée sur les dispositions intérieures des pénitents, et d'après lesquelles ils les jugent dignes ou non de la grâce du sacrement.

Voilà donc l'autre partie du sacrement qui dépend du pénitent. Or, elle ne consiste pas uniquement dans l'accusation des péchés ; cette accusation est requise, à la vérité, car le confesseur, en qualité de juge, ne pourrait décider de l'état de notre conscience sans connaissance de cause ; mais elle consiste surtout dans la contrition du cœur, qui, prise dans toute son extension, embrasse et la détestation

des péchés commis, et le ferme propos de les éviter à l'avenir, et la volonté de réparer l'injure faite à Dieu; cette contrition, en somme, n'est autre chose que la vertu même de pénitence qui, nous l'avons vu, est indispensablement nécessaire pour rentrer en grâce avec Dieu. Bien loin de vouloir, par l'institution de ce sacrement, nous dispenser de la vertu de pénitence, Jésus-Christ a même établi la pénitence, manifestée extérieurement par l'accusation et la douleur de nos fautes, comme une partie essentielle du sacrement, et c'est pour cela, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, qu'il est appelé sacrement de pénitence. Le Sauveur, en l'instituant, n'a fait que joindre à cette pénitence l'action du prêtre, qui reçoit la confession des fautes, les absout en son nom, et impose une pénitence proportionnée. Par conséquent, cette vertu subsiste encore dans toute sa vigueur, et c'est en parlant d'elle que Jésus-Christ disait à tous les chrétiens indistinctement : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* ¹.

En résumé, pour obtenir le pardon de nos fautes, la pénitence doit être en nous sous ces deux rapports, comme *vertu*, et comme *sacrement*. La seule pénitence, comme *vertu*, ne suffit pas à présent comme autrefois sans le sacrement, parce que le moyen assigné par Jésus-Christ pour la rémission des péchés, c'est le sacrement. Ainsi donc, quelles que soient votre contrition et votre douleur, il faut que vous receviez le sacrement, ou au moins, en cas de nécessité, que vous ayez le désir de le recevoir : *Aut in re, aut in voto*. Mais le sacrement non plus ne peut pas suffire sans la vertu de pénitence; car, quoique Jésus-Christ ait attaché à l'absolution du prêtre la vertu réelle et intrinsèque d'effacer les fautes, néanmoins elle demeure inefficace si nous ne sommes pas animés d'un véritable esprit de pénitence. L'une

et l'autre choses sont donc également requises : le sacrement comme moyen, et la vertu de pénitence comme disposition. C'est pourquoi l'on définit le sacrement de pénitence, un sacrement par lequel le chrétien, contrit et confessé de ses péchés, en obtient le pardon au moyen de l'absolution du prêtre.

Que nul d'entre vous n'ose donc s'approcher du tribunal sacré sans être animé de l'esprit de pénitence. Je dirai plus, cet esprit est d'une si grande nécessité qu'il l'emporte sur le sacrement lui-même, et en voici la raison. Que le pécheur doive s'accuser de ses fautes aux pieds du prêtre et recevoir l'absolution pour en obtenir le pardon, cela n'est nécessaire qu'en tant que Dieu, dans l'état actuel des choses, ne veut pas l'accorder sans cette condition ; mais cette condition dépendait absolument de sa libre volonté, et il pouvait nous en dispenser comme il le faisait autrefois et comme il nous en dispense encore maintenant, se contentant du seul désir du sacrement, quand on ne peut le recevoir, et que d'ailleurs on est bien disposé. Mais la vraie conversion du cœur à Dieu, la détestation du péché, en un mot, le sincère esprit de pénitence, tout cela est d'une si rigoureuse nécessité, que Dieu lui-même ne pourrait pas nous en exempter sans cesser d'être Dieu. En effet, comme il est la sainteté infinie, il ne peut pas ne pas haïr le péché d'une haine implacable, nécessaire, immense ; et par conséquent, il ne peut pas se réconcilier avec le pécheur tant que celui-ci ne renonce pas au péché, et ne se conforme pas à sa sainte volonté par la haine et la fuite de ce même péché. En un mot, on peut suppléer au sacrement par la vertu de pénitence ; mais rien ne supplée à cette vertu, sans laquelle toutes les absolutions ne servent de rien.

De tout ce que je viens de vous dire, vous devez conclure que la nature de ce sacrement est bien peu connue du plus grand nombre des chrétiens.

Elle n'est pas connue d'abord de ceux qui s'imaginent que le prêtre est l'arbitre et le maître de l'absolution, de telle sorte qu'il peut l'accorder selon son bon plaisir. C'est par suite de cette ignorance qu'ils plaident et discutent pour l'obtenir, quand le confesseur qui, de son côté, ne demanderait pas mieux que d'absoudre tout le monde, voit qu'il n'a pas de preuves suffisantes qu'ils sont convertis et bien disposés, que même il a des preuves formelles du contraire, et que, par conséquent, il est intimement persuadé qu'il ne peut pas l'accorder sans profaner le sacrement, sans blesser gravement sa conscience, et sans leur nuire grandement à eux-mêmes. *Profaner le sacrement*; vous le profaneriez en effet, si vous le receviez sans les dispositions requises; *blesser sa propre conscience*, car dans ce cas, il ne ferait que lier la sienne sans délivrer la vôtre; *vous nuire gravement*, car, outre qu'il vous exposerait à commettre un sacrilège, il vous établirait dans la fausse et pernicieuse confiance que vos péchés vous sont pardonnés de Dieu, tandis qu'ils ne le sont nullement.

Enfin, la nature de ce sacrement n'est pas connue, en général, de tous ceux (et ils sont très-nombreux) qui font consister ce sacrement dans la simple exposition des fautes et dans l'absolution du confesseur, sans un sincère changement du cœur et de la volonté. Je crois que ce qui contribue le plus à cette grave illusion, c'est le nom de confession que l'on donne ordinairement à ce sacrement, comme si tout se réduisait à se confesser; mais vous devriez remarquer que si l'on désigne ce sacrement sous le nom de confession, à cause de la nécessité de l'accusation qui est la partie la moins essentielle, il s'appelle aussi, et avec bien plus de raison, dans le langage des saints Pères et des divines Écritures, le *sacrement de Pénitence*, à cause de l'indispensable nécessité du changement intérieur.

Mais c'est à quoi l'on ne réfléchit pas; aussi, pourvu que

l'on s'accuse de ses péchés tant bien que mal, tout le reste n'est plus qu'une affaire de pure cérémonie. La douleur est une formule qui consiste dans la récitation d'un acte quelconque d'attrition ou de contrition, tel qu'on l'a appris ou tel qu'on le lit dans quelque livre de piété. Tout au plus l'accompagne-t-on d'un moment de sensibilité, ou de quelque expression de sentiment, ou de quelques larmes qui ne changent pas le cœur et qui sont bientôt séchées. Le serment proposé n'est qu'une protestation de bouche que l'on fait à Dieu de ne plus l'offenser, mais qui n'inquiète pas, parce qu'elle n'engage à rien et ne tire à aucune conséquence pratique. Si une pareille volonté était sérieuse et formelle, elle devrait certainement vous préoccuper beaucoup, puisqu'il n'est question de rien moins que de renoncements, de sacrifices et de détachements très-sensibles, que l'on s'impose pour ne plus offenser Dieu. Mais comme tout se réduit à des paroles, tout se promet sans difficulté. La satisfaction que l'on devrait à Dieu pour les graves injures qu'on lui a faites, se borne à quelques prières, faciles à réciter, que le confesseur impose, et qui, n'ayant aucune proportion avec le nombre et la gravité de nos fautes, nous doivent avertir des pénitences que nous devons nous imposer nous-mêmes. Mais quels sont les pénitents qui se soucient de suppléer à l'insuffisance de la satisfaction sacramentelle ?

Or, dites-moi sincèrement : où voyez-vous, dans tout cela, ce cœur pénitent qui seul attire les regards et les complaisances de Dieu, et à qui seul le pardon est promis ? Faudrait-il s'étonner après cela si l'on ne retire aucun ou presque aucun fruit de tant de confessions qui vous laissent toujours dans le même état, et qui ne produisent jamais en vous un sincère changement de vie ? Pour moi, je n'en suis nullement surpris ; car quels bons effets peut produire une pénitence qui n'est pas une pénitence, mais un vernis, un masque de pénitence ?

Je n'ai fait aujourd'hui que vous donner un simple aperçu de la matière que je vous expliquerai successivement en détail.

En attendant, je vous dirai en terminant que ce n'est pas précisément l'absolution du prêtre qui met votre conscience en sûreté, mais que c'est votre bonne disposition intérieure qui doit assurer l'effet de l'absolution sacerdotale. Ce sont donc vos dispositions et votre cœur que vous devez examiner, si vous voulez savoir d'une façon probable si vous avez obtenu votre pardon. Autrement, vous vous exposez au malheur, hélas ! trop commun, de vous croire guéris et parfaitement sains, quand en réalité et devant Dieu vous êtes plus malades et plus chargés de blessures que jamais.

TRAIT HISTORIQUE.

Saint Grégoire de Nysse raconte, dans la vie de saint Grégoire le Thaumaturge, que tous les ans, à Néocésarée, on célébrait une fête solennelle en l'honneur de l'un des faux dieux des idolâtres, et que tous les habitants du pays s'y rendaient en foule. Une année surtout, dit le saint évêque, le théâtre s'emplit tellement que les musiciens ne purent se faire entendre, ni les joueurs de gobelets montrer leur adresse. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix : « Jupiter, fais-nous de la place ! » Saint Grégoire l'ayant appris, envoya un des siens leur dire qu'ils auraient bientôt plus de place qu'ils n'en voudraient. En effet, la peste se mit dans cette assemblée même, et changea les danses et les chants de joie en lamentations funèbres. Ce fut comme un feu qui s'étendit promptement dans toutes les maisons. Les temples étaient pleins de malades qui allaient implorer le secours de leurs dieux, et y demeuraient morts. Plusieurs allaient eux-mêmes dans les sépulcres, parce que les vivants ne suffisaient plus pour ensevelir

les morts. Un spectre entraît dans les maisons comme pour les avertir, et la mort suivait aussitôt. Tout le monde reconnut ainsi clairement la cause du mal, savoir, que le démon, qu'ils avaient invoqué, accomplissait méchamment leurs vœux. En cette extrémité, ils eurent recours à saint Grégoire, et le conjurèrent d'arrêter ce fléau par la puissance du Dieu qu'il prêchait, et qu'eux-mêmes reconnaissaient dès lors être le Dieu véritable. Aussitôt que le spectre funeste était entré dans une maison, on allait chercher le saint évêque pour qu'il y vint prier. La médiation du saint ne fut pas sans résultat ; la peste mit fin à ses ravages au fur et à mesure que le peuple fit pénitence ; et saint Grégoire, qui n'avait trouvé que dix-sept chrétiens lorsqu'il monta sur le trône épiscopal de cette ville, eut la consolation de n'y plus laisser, en mourant, qu'un nombre égal de païens. Tous les autres avaient, sous son règne épiscopal, embrassé le christianisme.

VIII. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — NÉCESSITÉ DE LA CONTRITION ¹.

Après les observations générales que je vous ai faites sur la nature du sacrement de pénitence, je vais maintenant vous parler des dispositions requises pour le bien recevoir.

¹ D'après le conseil d'hommes remarquables par leur science, leur piété et leur expérience dans la conduite des âmes, on a modifié quelque peu cette instruction.

Quelque malheureux que soit notre état si notre conscience nous reproche quelque faute grave, cependant, au milieu de nos remords, il nous reste la consolation de penser que nous avons, dans le sacrement de pénitence, un remède à toutes nos plaies. Mais si le remède lui-même, l'unique et indispensable remède, se change en poison et nous devient inutile, si nous avons sujet de trembler, non-seulement sur les péchés commis, mais encore sur les confessions mêmes qui devaient les effacer, c'est là assurément le comble de notre malheur. Malheur affreux si nous le connaissons, plus affreux encore si nous ne le connaissons pas, car alors nous sommes tranquilles, tandis que nous nous trouvons, sans le savoir, dans un état de perdition. Écoutez donc ce que vous devez faire pour recevoir valablement et avec fruit ce sacrement.

On vous a appris dès votre enfance qu'il y a cinq choses requises pour faire une bonne confession : *l'examen, la contrition, le ferme propos, la confession et la satisfaction*. L'ordre demanderait donc que je commençasse par vous parler de *l'examen* ; et, en effet, dans la pratique vous devez toujours le faire avant de vous exciter à la contrition, puisque la connaissance de vos péchés, que produit l'examen, conduit plus facilement à la détestation de ces péchés. Je me propose cependant de vous parler d'abord du *repentir* et du *ferme propos*, qui constituent ensemble ce que l'on appelle la *contrition*, et je procède ainsi pour deux raisons :

1° Pour éviter la nécessité presque inévitable de répéter les mêmes choses, à cause de la connexion intime qui existe entre un examen diligent et la confession sincère de ses péchés.

2° Parce que la contrition est la partie la plus importante, celle qui assure tout le reste. Donnez-moi en effet une personne vraiment repentante ; est-il croyable qu'elle veuille manquer d'attention pour s'examiner, et de sincé-

rité dans sa confession ? non certainement. Les malices, les restrictions, les déguisements, les mensonges, les détours étudiés ne viennent que du manque d'une sincère contrition. Aussi le concile de Trente, réduisant les actes du pénitent à trois, qui renferment les cinq choses dont je viens de parler, place la contrition la première : *Contritio cordis*. C'est donc aussi par elle que je vais commencer.

La contrition, selon le même concile, *est animi dolor ac detestatio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero*. Elle renferme donc deux parties : la douleur pour le passé, le *ferme propos* pour l'avenir.

Pour nous faire comprendre l'importance de la contrition ainsi comprise, il ajoute qu'elle tient la première place entre les actes du pénitent : *Primum locum inter actus pœnitentis habet*. L'accusation sacramentelle est bien aussi un acte exigé du pénitent, mais il ne l'est pas aussi rigoureusement que la contrition ; et même, selon la doctrine des théologiens, si la confession n'est pas accompagnée de la douleur du péché, elle ne peut s'appeler confession sacramentelle.

En effet, la contrition peut bien suppléer à la confession, mais jamais la confession ne pourra suppléer à la contrition. Il peut arriver quelquefois qu'un pécheur soit suffisamment disposé à l'absolution, sans avoir fait à l'avance aucun examen, et sans avoir dit au prêtre un à un tous ses péchés ; mais il n'est jamais arrivé et il n'arrivera jamais qu'un pénitent soit disposé à l'absolution, s'il ne se repent pas sincèrement de ses fautes. C'est là une condition, je l'ai déjà dit, qui a toujours été nécessaire ; une condition dont Dieu même ne peut dispenser, parce que sa sainteté infinie l'exige essentiellement, à raison de la haine infinie et irréconciliable qu'il porte au péché, et même au pécheur, tant qu'il n'a pas déposé l'affection au péché.

Cette nécessité absolue et indispensable doit nous faire connaître deux illusions fort communes.

D'abord l'illusion de ceux qui consacrent beaucoup de temps à rechercher leurs fautes, qui s'en inquiètent et s'en occupent uniquement, tandis qu'ils s'inquiètent peu de s'exciter à la contrition, et passent avec assez de légèreté et d'indifférence sur ce point. Ces gens montrent qu'ils donnent la préférence à ce qui est le moins important. A quoi sert, en effet, cette subtile recherche et cette minutieuse déclaration des fautes, si la contrition manque, cette contrition qui est la disposition la plus essentielle et en même temps la plus difficile ?

Si vous manquez de contrition par une grave négligence de votre part, votre confession est sacrilège ; s'il n'y a pas de votre faute, cette confession sera toujours nulle, puisque la contrition est appelée *quasi materia* du sacrement. Il peut se faire, en effet, que vous croyiez avoir la contrition, quoiqu'en réalité vous ne l'ayez pas. Dans ce cas, qu'arrivera-t-il ? Votre bonne foi pourra bien vous exempter du sacrilège, mais elle ne peut suppléer au défaut de la matière requise pour la validité du sacrement ; le sacrement sera toujours invalide. La contrition est aussi essentielle à la pénitence que l'eau l'est au baptême ; or, sans eau, on ne peut baptiser ; et si, sans qu'il y ait de votre faute, vous employiez un autre liquide, que vous prendriez pour de l'eau, vous ne pécheriez pas, il est vrai, mais le baptême serait nul. Il en est exactement de même de la contrition : si elle manque, mais sans qu'il y ait de votre faute, le sacrement est nul, car il ne suffit pas de croire qu'on l'a, il faut l'avoir effectivement.

— Oh ! c'est là précisément, va-t-on me dire, le sujet de mes doutes et de mes inquiétudes. Qui m'assure que mes confessions passées n'ont pas manqué de cette contrition requise ? — Personne ne peut vous l'assurer, il est vrai, mais

vous devez croire, avec les théologiens, que si votre contrition passée a été insuffisante, ce défaut a été suppléé dans les confessions suivantes, alors que, véritablement convertis, vous viviez dans une ignorance invincible de cette insuffisance, et que vous pensiez avoir été validement absous, parce que vous n'aviez rien négligé pour vous exciter à une vraie contrition. Et lors même que votre bonne foi ne suffirait pas pour vous tranquilliser, vous avez toujours la ressource d'une bonne confession générale ou d'une revue qui, approuvée par votre confesseur et docilement faite par vous, doit vous ôter toute inquiétude sur le passé.

C'est pour cette raison qu'il est utile de s'exciter à la contrition non-seulement des fautes commises depuis la dernière confession, et dont nous allons nous confesser, mais encore de tous les péchés commis dans tout le cours de notre vie ; car de cette manière, les confessions suivantes suppléent aux défauts inconnus des confessions antécédentes.

Mais passons à la seconde illusion, dans laquelle tombent ceux qui, se confessant souvent, et n'accusant que des fautes vénielles, s'appliquent peu à en concevoir une juste contrition, précisément parce qu'ils ne sont coupables que de fautes vénielles. Oh ! il y aurait moins de mal quelquefois à vous approcher de la sainte table sans vous confesser, que de vous confesser ainsi !

Et qui vous a dit que la légèreté de vos fautes vous dispense d'en avoir une juste contrition ? Il est bien vrai qu'il n'y a pas obligation de confesser les péchés véniels, puisqu'on peut les effacer autrement que par la confession. Cependant, toutes les fois que vous voulez les effacer par ce sacrement, ce qui vaut mieux pour bien des raisons, vous devez en concevoir de la haine, de la douleur, et un ferme propos de vous amender, parce que, je vous le répète, c'est là la matière prochaine du sacrement. Si vous en manquez avec pleine advertance, vous rendez vaine d'abord la vertu

du sacrement, puis vous vous exposez à faire une confession sacrilège ; mais dans tous les cas, elle sera toujours invalide par défaut de la matière requise. Il ne faut pas s'étonner après tout cela que tant de chrétiens conservent toujours les mêmes imperfections et vivent dans la même tiédeur. La raison en est qu'en fréquentant ainsi le sacrement de pénitence par routine et par habitude, il ne produit pas dans leur âme ces fruits qu'ils en retirent toujours plus ou moins abondamment, lorsqu'ils s'en approchent avec un vrai désir de leur propre perfection.

Recourez donc aussi au sacrement pour vous purifier de vos fautes légères, et obtenir plus facilement par ce moyen la pureté intérieure ; mais repentez-vous aussi de ces fautes, au moins d'une des plus graves d'entre elles. Quant aux fautes mortelles, il faut les détester toutes, parce que l'une ne se remet pas sans l'autre ; mais pour les péchés véniels, il convient de s'exciter à la haine des plus graves et des plus notables. Les auteurs conseillent même généralement, pour assurer la validité du sacrement, d'ajouter à l'accusation des fautes ordinaires une faute grave de la vie passée, afin de s'exciter plus facilement à la haine du péché. Cette pratique est excellente ; mais celle que suggère saint François de Sales, et qui consiste à accuser, au lieu d'un péché en particulier, une espèce tout entière, par exemple, tous ceux que vous pouvez avoir commis, en général, contre la pureté, la charité, est encore meilleure. Mais tout cela ne vous dispense pas de la contrition de vos fautes journalières, que vous devez aussi corriger, parce qu'elles sont toujours une offense à Dieu ; toujours il les déteste, et toujours aussi elles peuvent avoir des suites funestes pour notre âme.

Après ces observations générales sur la nécessité de la contrition, examinons-la dans les deux parties qui la composent : *la douleur du passé* et *le bon propos pour l'avenir*.

Les partisans de la prétendue réforme protestante voulaient réduire la contrition à la résolution de ne plus pécher et à un commencement de vie nouvelle, excluant ainsi complètement la douleur des péchés passés; mais cette erreur a été formellement condamnée par l'Église, parce que ces deux choses, la contrition et le bon propos, sont inséparables. Comme il ne peut y avoir de contrition sans ferme propos, de même il ne peut y avoir de ferme propos sans contrition. Celui-là en effet n'a pas de douleur, qui est encore disposé à commettre le péché; de même qu'il n'est pas disposé à y renoncer, s'il n'est pas fâché de l'avoir commis. Laissant de côté, pour le moment, le *ferme propos* dont je parlerai séparément, je vais commencer par examiner ce que c'est que la *douleur*.

Qu'est-ce donc à proprement parler que la contrition? Est-ce une douleur de tête ou d'une autre partie du corps? — Non, me répondez-vous; mais une douleur provenant du cœur. — Mais de quel cœur? est-ce du cœur matériel et charnel que vous avez dans votre poitrine? — Nullement, mais du cœur spirituel. Le concile de Trente l'appelle *animi dolor*, douleur de l'âme, c'est-à-dire un acte de volonté qui **déteste** le péché commis, qui en conçoit du repentir, **de la tristesse**, des remords, et le rétracte efficacement en **désirant**, autant qu'il dépend d'elle, de ne l'avoir jamais commis.

Ce n'est pas là une chose difficile à comprendre, car c'est ce que vous éprouvez chaque jour dans mille circonstances. Ainsi par exemple, si vous vous êtes imprudemment jeté dans quelque entreprise dangereuse, si vous avez fait une fausse démarche, si vous avez pris un parti d'où il est résulté pour vous un déshonneur, une humiliation ou un préjudice dans vos intérêts temporels, qu'arrive-t-il alors? Le repentir s'empare de vous, il vous fait regarder cette entreprise, ce parti, cette démarche, avec un œil d'aversion; il

vous remplit de remords et d'indignation contre vous-mêmes; il vous fait désirer ardemment de n'avoir jamais fait cela. Telle est précisément la disposition où nous met la douleur causée par le péché; disposition de *détestation*, de *regret* et de *rétractation*; trois affections qui ne forment qu'un seul acte intérieur de pénitence, et qui se distinguent très-bien les unes des autres, bien qu'elles paraissent se ressembler.

La *détestation* naît en nous de la réflexion sur la grandeur du mal, qui est le péché, considéré dans sa nature et en lui-même. Cette *détestation* est nécessaire; les âmes innocentes elles-mêmes l'éprouvent aussi, bien qu'à proprement parler elles ne puissent se repentir des péchés qu'elles n'ont jamais commis.

Considérant ensuite la grande malice du péché, comme existant de fait dans notre âme et comme ayant été commis par nous-mêmes, nous éprouvons le *regret*, le déplaisir, le remords de l'avoir commis.

Enfin, de la *détestation* et du *regret* naît la *rétractation*, sinon de fait, au moins par la volonté. Dès qu'un acte peccamineux est consommé, il n'est plus possible de faire qu'il ne soit pas; mais si on ne peut le rétracter de fait, on le rétracte en quelque sorte par la volonté qui, lors même que l'occasion de péché se présenterait encore, ne le commettrait plus, et dit : Si cela était en mon pouvoir, je le détruirais. Or cette volonté, quoique ayant pour objet un acte impossible, ne laisse pas d'avoir son mérite devant Dieu, qui tient compte de nos affections et de nos dispositions intérieures, soit pour le mérite, soit pour le démérite.

Remarquez en passant une chose que j'aurai l'occasion de vous faire mieux comprendre plus tard. Si le désir de détruire le mal est sincère, il doit se porter efficacement sur tous les moyens qui tendent à l'anéantir.

Je m'explique : si je ne puis détruire le péché en lui-

même, je puis du moins le détruire dans les causes qui l'ont produit et qui subsistent encore. Donc, fuite de toutes les mauvaises occasions, des amis, des jeux, des sociétés, des maisons dangereuses, des lieux de débauche et de désordre, afin qu'ils ne me soient plus à l'avenir une source de péchés comme ils l'ont été par le passé. Autrement, comment concilierez-vous ces deux choses : se vouloir plus pécher, et vouloir demeurer volontairement au milieu de tout ce qui porte au péché, et dans le danger prochain de le commettre ?

De même : si je ne puis détruire le péché en lui-même, je puis le détruire dans les funestes conséquences qui en ont été la suite, et qui subsistent encore et constituent une partie du péché même. Donc, réparation des scandales et des torts faits au prochain, restitutions, réconciliation avec ses ennemis, pardon des injures. Autrement, comment accordez-vous ces deux choses : vouloir détruire le péché, et en même temps en laisser subsister les plus mauvaises conséquences ?

Ces suites sont les circonstances, ces *adjonctions* qui forment, comme dit saint Paul, le corps du péché, *corpus peccati*, que l'on peut et que l'on doit détruire, si la douleur que nous manifestons d'avoir offensé Dieu n'est pas une pure illusion. Mais j'aurai occasion de revenir sur ce sujet.

Ce serait ici le lieu de vous mettre sous les yeux les caractères, les qualités que doit avoir votre douleur, selon l'enseignement commun des théologiens et des catéchistes ; qualités qui ont pour objet de la préserver de tous les défauts qui peuvent la rendre vicieuse, et vous priver de la grâce du sacrement. Ces défauts sont au nombre de quatre, auxquels sont opposées quatre qualités.

La contrition peut être défectueuse premièrement dans sa substance, en tant qu'elle ne réside pas dans le cœur et dans la volonté, et c'est pourquoi l'on dit qu'elle doit être

intérieure. Elle peut être défectueuse en second lieu dans le motif qui la produit en nous, si ce motif est purement naturel et humain, et non suggéré par la foi ; voilà pourquoi on ajoute qu'elle doit être *surnaturelle*. En troisième lieu, elle peut être défectueuse dans son essence, en tant qu'elle ne s'étend pas à tous les péchés sans réserve et sans exception ; c'est pourquoi l'on dit qu'elle doit être *universelle*. Elle peut être défectueuse enfin dans son intensité, si elle n'arrive pas au degré qu'elle doit avoir, et c'est pourquoi l'on dit qu'elle doit être *souveraine*.

Telles sont les qualités qu'exige indispensablement la contrition. Il suffit pour aujourd'hui de vous les avoir énumérées ; et comme il ne me reste pas de temps pour vous les expliquer, je le ferai dans ma prochaine instruction.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Saint François de Sales confessait un jour un grand pécheur ; et comme il vit que son pénitent s'accusait sans douleur et sans regret des fautes les plus énormes, il se mit à pleurer. Le pénitent s'en étant alors aperçu et lui ayant demandé pourquoi il pleurait, cet aimable saint répondit avec une grande douceur : « Mon fils, je pleure de ce que vous ne pleurez pas. » Ces paroles touchèrent profondément le pécheur à qui elles étaient adressées, et c'en fut assez pour lui inspirer les sentiments dont il devait être pénétré.

II. — Une jeune femme, qui menait depuis plusieurs années déjà une vie scandaleuse, assista un jour à un sermon du célèbre Boursoul, surnommé l'apôtre de Rennes. Elle se sentit tellement ébranlée que, avant même de sortir de l'église, elle alla se jeter à ses pieds et lui avouer ses crimes passés. Elle fit preuve d'un si grand repentir et répandit tant de larmes, que

le serviteur de Dieu n'hésita pas un seul instant à l'absoudre aussitôt. Après quelques jours consacrés à des pratiques de piété, elle fut admise à la sainte table ; et ainsi réconciliée avec le Seigneur, elle se disposa à retourner chez elle. Elle partit donc ; mais elle mourut le même jour, et on la trouva sans vie sur le chemin. — Les médecins déclarèrent que c'était la violence de sa douleur qui avait occasionné ce genre de mort.

IX. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — DE LA DOULEUR INTÉRIEURE.

Pour vous faire mieux comprendre encore la nature de cette douleur, dont je vous ai montré la dernière fois l'indispensable nécessité dans le sacrement de Pénitence, je ne puis me dispenser de vous exposer les marques et qualités dont elle doit être revêtue, d'après la doctrine unanime des théologiens et des catéchistes. Je vous les ai déjà énumérées dans ma dernière instruction, en vous disant qu'elles sont au nombre de quatre, et qu'elle doit être *intérieure, surnaturelle, universelle* et *souveraine* ; mais il faut que je vous les explique de façon à vous les faire bien comprendre.

Premièrement donc, la douleur ne peut être *intérieure* si elle ne réside pas dans le cœur, c'est-à-dire dans la volonté. Aussi le concile de Trente l'appelle-t-il *animi dolor*, et les divines Écritures une conversion, un retour de notre cœur

vers Dieu : *Convertimini ad me in toto corde vestro*¹. La contrition devant en effet remédier au mal du péché, doit s'appliquer au siège même du mal. Mais en quoi consiste le mal du péché? Précisément dans la dépravation du cœur et dans la perversion de la volonté. La volonté est la puissance de l'âme qui conçoit le péché, qui se délecte et se plaît dans le péché, qui s'éloigne de Dieu par le péché. Il est donc juste qu'elle sente l'amertume et la douleur du péché. Tous les plus grands crimes, dit Jésus-Christ dans l'Évangile, sortent du cœur : *De corde exeunt fornicationes, homicidia*², etc.; c'est donc du cœur que doit aussi venir la douleur.

Mais douleur, remarquez-le bien, car c'est ici le point important, douleur qui corrige et redresse notre volonté pervertie et dépravée, qui produise en nous un complet changement d'affections, en nous faisant haïr le péché, que nous avons d'abord aimé, et aimer la sainte loi de Dieu, que nous avons haïe, pratiquement et par le fait : *Iniquitatem odio habui, legem autem tuam dilexi*. Oui, cet acte de douleur doit opérer un tel changement au-dedans de moi, dans mes affections, que ce qui m'était doux et agréable auparavant me devienne détestable et amer. Ce n'est qu'en cela seulement que consiste la vraie douleur et la sincère conversion, qui forment en nous ce cœur et cet esprit nouveaux dont parle Ezéchiel : *Facite vobis cor novum et spiritum novum*³; ce n'est qu'ainsi que l'on rend à Dieu la gloire qu'on lui a ravie en péchant, que l'on détruit et que l'on anéantit la malice du péché. Voilà ce que l'on entend quand on dit que la douleur doit être *intérieure*.

Mais s'il en est ainsi, il faut d'abord écarter, à cause de l'absence de cette première qualité, tant d'autres sortes de douleur qui viennent d'une autre source et sont complète-

¹ Joel. II, 12 et *alibi passim*. — ² Matth. XV, 19. — ³ Ezech. XVII, 21.

ment fausses. Je remarque différentes classes de personnes qui disent se repentir, et qui ne se repentent pas du tout.

Pour quelques-uns, se repentir n'est qu'une affaire de paroles, d'expressions, de mouvements des lèvres et non du cœur. Après avoir terminé l'examen de leurs fautes, ils se mettent à réciter quelques formules de contrition, telles qu'ils les ont apprises de mémoire ou qu'ils les trouvent dans quelque livre de piété, et avec cela, ils se croient suffisamment disposés. Mais je leur demanderai volontiers : Votre cœur est-il pénétré des sentiments qu'exprime votre bouche, et sentez-vous s'il est véritablement changé ou non ? Si vous répondez affirmativement, je ne vous dirai pas le contraire, et je n'ai rien à vous opposer ; mais si votre cœur n'est pas touché et pénétré, s'il reste dur et insensible, vous pouvez réciter autant d'actes de contrition que vous voudrez, vous aurez récité tous ces actes de douleur sans cependant avoir une vraie douleur.

Une pareille illusion paraît impossible, et pourtant elle est très-commune ; elle paraît même clairement dans la manière dont on s'exprime sur ce point. Car, remarquez-le bien, tandis qu'en parlant selon le langage ordinaire, une personne qui se repent d'une action mal faite dit qu'elle en a de la douleur ; quand il s'agit au contraire du repentir de ses péchés, elle ne dit pas qu'elle en a de la douleur, mais qu'elle en fait son acte de contrition, comme si la contrition était une chose purement machinale, et non pas un sentiment, un mouvement, une affection du cœur. Un tel langage ne montre-t-il pas qu'on regarde la douleur de ses péchés comme une pure formalité et rien de plus ? — Quand vous viendrez vous confesser à moi, je vous demanderai, non pas si vous avez fait votre acte de contrition, mais si vous avez une sincère douleur d'avoir offensé Dieu, douleur que vous pouvez avoir sans proférer une seule parole, comme vous pouvez ne pas l'avoir avec toutes les protestations du monde. Et quand

même je vous suggère l'acte de contrition, et que vous le répétez exactement, vous ne pouvez vous tranquilliser là-dessus, si votre cœur n'en est pas réellement pénétré.

Ce n'est pas que je vous désapprouve de vous servir de ces pieuses formules ; je les trouve même utiles et avantageuses, car elles servent à nous suggérer des pensées, des sentiments et des réflexions quand nous en manquons ; mais alors il faut nous en bien pénétrer. Les prononcer du bout des lèvres n'est pas une chose difficile ; mais ce qui l'est, c'est de les faire passer dans votre cœur, de manière à mettre dans ce cœur des affections et des inclinations nouvelles. C'est à quoi l'on ne parvient ni si vite ni si facilement, et sans quoi pourtant toutes les protestations sont inutiles. Nous-mêmes ne faisons nul cas des protestations extérieures quand nous savons qu'elles ne partent pas du cœur ; et nous pourrions croire que Dieu en tiendra compte et qu'il sera plus indulgent que nous ?

Il y en a d'autres qui se flattent d'avoir la contrition, sous prétexte qu'ils éprouvent une certaine tendresse et une certaine sensibilité, qui leur font facilement pousser des soupirs et verser quelques larmes. Mais cela ne prouve pas absolument qu'on se repente sincèrement. Ces mouvements sensibles sont bien une présomption que vous avez la douleur intérieure, mais ils n'en sont pas une marque infallible ; car ils peuvent se joindre à une douleur sincère, comme ils peuvent être le masque d'une fausse contrition. Ils sont bons et désirables ; mais ils ne sont pas nécessaires, et de leur nature, ils sont toujours des signes trompeurs et équivoques. Remarquez bien ces trois choses, je vais vous les expliquer.

Ils sont *bons et désirables*, quand ils sont la conséquence, le résultat de la douleur intérieure, comme dans tant de pénitents dont parlent les saintes Écritures. Un David, par exemple, qui baignait toutes les nuits son lit royal de ses larmes, au souvenir de son péché : *Lacrymis meis stratum meum*

rigabo; un Pierre, dont les joues furent creusées par les torrents de larmes amères qu'il répandit : *Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam*; une Magdeleine qui, prosternée dans la maison du Pharisien aux pieds de Jésus-Christ, les baignait de ses larmes, et tant d'autres. Ce furent là de vraies larmes de pénitence, des larmes précieuses et agréables à Dieu; mais pourquoi? Parce qu'elles venaient du cœur, et d'un cœur profondément blessé par une vive douleur d'avoir offensé Dieu. C'est pourquoi Jésus-Christ, en déclarant à Magdeleine que ses péchés lui étaient remis, attribue cet effet non pas précisément à ses larmes, mais bien à son amoureuse contrition intérieure qui les avait produites : *Remittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum*¹. Heureux si vous pleurez ainsi vos fautes!

Mais cette sensibilité, je le répète encore, n'est pas nécessaire; car sans elle, notre douleur peut être très-vraie et très-réelle, comme elle le fut dans saint Paul, dans le bon larron et dans tant d'autres, dont il n'est pas dit qu'ils aient répandu une seule larme ou poussé un seul soupir, et qui furent cependant d'admirables modèles de pénitence. Et en effet, la douleur étant un acte intérieur et secret de notre volonté, *animi dolor*, comme dit le concile de Trente, elle peut exister dans toute sa force, sans se manifester d'aucune façon au dehors.

Il est même remarquable que la douleur intérieure, quand elle est très-profonde et très-intense, accable l'esprit et arrête l'explosion extérieure en se concentrant tout entière au fond du cœur. Marie au pied de la croix nous en offre un exemple. Elle sentait son âme transpercée d'un glaive de douleur, de la douleur la plus déchirante qu'une créature puisse éprouver, en contemplant l'agonie et la mort de son cher Jésus; cependant, d'après l'opinion la plus générale-

¹ Luc. VII, 47.

ment admise parmi les saints Pères, sa douleur, quoique souveraine, ne se manifestait ni par des larmes, ni par des sanglots, ni par des défaillances : *Stantem lego, flentem non lego*, dit saint Ambroise. Ce fut donc l'effet de son courage héroïque et de sa résignation. Mais lors même que c'eût été l'effet propre d'un tempérament plus fort, inaccessible à la tendresse naturelle, on ne pourrait pas dire pour cela qu'elle n'éprouva aucune douleur.

Que cet exemple instruisse et console tout à la fois ces âmes pieuses, mais excessivement timorées qui, lorsqu'elles s'excitent à la contrition pour se préparer à la confession, craignent de n'avoir pas une douleur suffisante, sous prétexte qu'elles ne sentent rien et que leur cœur reste froid, sec et insensible ; et qui, à cause de cela, n'osent pas s'approcher du saint tribunal, ou s'en approchent avec peine, pleines d'inquiétude et de frayeur, par la crainte de profaner le sacrement et de souiller leur âme d'un sacrilège. Que ces âmes donc s'encouragent par la pensée que la sincérité de la douleur ne se juge pas sur une certaine vivacité de sentiment qui ne dépend pas de nous, et sans laquelle on peut parfaitement avoir une vraie douleur. Et si ces âmes désirent en avoir une marque, elles en trouveront une plus certaine et plus solide dans l'horreur habituelle qu'elles ont pour le péché, dans leur fidélité envers Dieu, et dans leur persévérance à faire le bien au prix de n'importe quels sacrifices. Oh ! voilà des marques d'une bonne disposition, bien plus infaillibles que toutes les affections de sensibilité extérieure.

De même que l'absence de cette sensibilité n'est pas une preuve que nous manquons de douleur, ainsi ces affections sensibles ne prouvent pas non plus que nous en ayons, car elles peuvent très-bien s'allier avec l'affection au péché. Nous en avons des exemples dans Esaü, Antiochus, Saül, Achab, et dans une foule d'autres qui faisaient de très-grandes dé-

monstrations de pénitence, sans avoir la moindre contrition. J'ajoute donc, pour détromper cette classe de personnes, que cette sensibilité est une marque bien douteuse de contrition, et sur laquelle on ne peut pas sûrement compter, parce que souvent elle vient du naturel, du tempérament, ou de tout autre cause que d'une vraie douleur.

En effet, il y a des personnes ainsi faites naturellement et ainsi disposées, qu'elles ne peuvent méditer une maxime éternelle, entendre une instruction ou lire quelque livre de piété, sans se sentir aussitôt émues et attendries. Aussi ces personnes, en se préparant à la confession, éprouvent de vifs remords et sont fortement portées à quitter le péché et à changer de vie. Tranquillisées par ces pieuses affections, elles ne vont pas plus loin, elles n'insistent pas davantage pour s'exciter à la détestation du péché, parce qu'elles croient avoir déjà la contrition. Mais quoi ! l'affection au péché vit encore cachée au fond de leur cœur ; et comme elles se repentent à leur manière et se confessent sans jamais s'amender, elles ont toujours au saint tribunal les larmes aux yeux et les mêmes péchés sur la conscience. On peut comparer ces personnes, pardonnez-moi l'expression, aux marbres de nos églises, qui, dans les temps humides, distillent l'eau de toutes parts ; vous diriez qu'ils vont s'amolir, mais non, ce sont toujours des marbres, et des marbres très-durs. Ainsi en est-il de ces âmes : avec toutes leurs sensibleries, qui semblent changer leur caractère et leur nature, elles sont toujours les mêmes, aussi endurcies qu'auparavant et aussi attachées à leurs mauvaises habitudes. Qui dira que ces personnes sont animées d'une vraie douleur ? Ne vous reposez donc pas si facilement sur ces pieuses émotions, qui le plus souvent ne changent pas le cœur, ni ne le détachent pas de l'affection au péché.

Il me reste à examiner une certaine classe de personnes

qui pourraient se tromper avec une plus grande apparence de vérité. Je parle de celles qui, se représentant l'horrible tableau de leur vie et des péchés qu'elles ont commis, en comprennent vivement la laideur, la difformité et le danger, en éprouvent de cuisants remords, et se sentent inquiètes, désolées, accablées de honte et confuses. D'après ces sentiments, il leur semble qu'elles sont changées et contrites. Or, ici encore, il peut y avoir illusion.

Autre chose est, mes frères, comprendre l'horreur et les dangers de votre état, et autre chose le détester véritablement. Le premier est un acte de l'intelligence, le second de la volonté ; le premier conduit au second, mais le second n'est pas toujours joint au premier. Car qui ne sait que notre volonté, le plus souvent, résiste à toutes les lumières, à tous les raisonnements, à toutes les convictions de l'intelligence ? On voit, on comprend, on approuve parfaitement le bien, et cependant on fait le mal. Il faut donc que le sentiment de l'horreur de notre état ne soit pas seulement *spéculatif et intellectuel*, mais qu'il pénètre notre volonté de manière à la détacher de toute affection volontaire au péché.

Je dis *la détacher de toute affection volontaire au péché* ; car, supposé même que cette horreur du péché ne soit pas seulement dans l'intelligence, mais qu'elle descende dans le cœur et y engendre le trouble, les remords, la tristesse et le regret ; si ces sentiments ne vont pas jusqu'à détruire toute affection au péché, ils ne pourront jamais produire une vraie douleur, telle que Dieu l'exige pour nous accorder la grâce du sacrement. Hélas ! combien n'y en a-t-il pas qui sentent parfaitement le poids de leurs péchés, qui en éprouvent des angoisses et d'affreux remords, et qui cependant ne se décident jamais à s'en détacher ! Combien qui voudraient faire le bien, mais sans cesser pour cela de faire le mal !

Gardez-vous donc bien de prendre le change sur la nature de la douleur, car il n'est que trop facile de se faire il-

lusion, de confondre l'apparence avec la réalité, l'horreur naturelle du péché avec la détestation véritable, les désirs et les grâces de conversion avec la conversion elle-même. Et sachez de plus que Dieu permet souvent ces illusions par une juste punition du péché. De même que le Seigneur, par un effet de sa miséricorde, permet souvent que les bons éprouvent des tentations, des suggestions, des désirs inefficaces du mal, auxquels ils croient faussement avoir consenti, ce qui les tient dans l'humilité et dans la ferveur, loin des dangers et de toute complaisance au péché, et les guide sûrement au port ; ainsi, par un effet de sa justice, il permet que les pécheurs éprouvent un certain déplaisir du mal, et certains attrait, certains mouvements et certains désirs pour le bien, afin qu'ils croient faussement être convertis tandis qu'ils ne le sont pas, et qu'ainsi ils s'endorment dans leur déplorable état et consomment leur réprobation.

J'ai beaucoup insisté sur cette première qualité que doit avoir notre contrition, parce que c'est ici que l'illusion est plus facile, et qu'elle entraîne après elle de plus funestes conséquences. Je terminerai ce sujet par une observation qui devrait vous inspirer la plus grande appréhension.

Si vous vous habituez à abuser de la pénitence pendant votre vie, vous en abuserez encore plus facilement à la mort ; car alors toutes les circonstances concourront à vous faire prendre pour véritable une pénitence qui ne sera qu'une forte agitation naturelle provenant de la maladie, du danger où est votre vie et de la crainte de la mort. Ainsi, avec toutes les apparences d'une bonne mort, beaucoup font une mort de réprouvés, par défaut de contrition sincère. En effet, ceux qui échappent au danger nous prouvent eux-mêmes la fausseté de cette contrition. A mesure que le danger s'éloigne, on voit aussi disparaître leurs bons sentiments extérieurs, leurs belles et pieuses démonstrations ; ils ne supportent bientôt plus qu'avec peine la présence du prêtre,

et n'écoutent plus qu'avec impatience ses exhortations. En un mot, à peine commencent-ils à guérir, à entrer en convalescence, qu'ils se montrent aussi mal disposés et aussi pécheurs qu'auparavant. C'est une chose dont j'ai été plusieurs fois témoin. Or, que signifie cette conduite ? En voilà l'explication. Dès que la peur qui avait produit ces sentiments se dissipe, le masque de leur fameuse contrition tombe aussitôt.

Il est cependant de la plus grande importance de vous bien assurer de la vérité et de la sincérité de votre contrition, quand vous recevrez le sacrement de pénitence. Interrogez, examinez bien votre intérieur pour voir ce qu'il est, et si vous ne conservez véritablement plus ni attache ni propension au péché. Vous trouverez le Seigneur, dit Dieu lui-même, si vous le cherchez dans la sincérité de votre cœur : *Invenies Dominum, si tamen toto corde quæsieris*. C'est cette contrition sincère qui décide de tout, et sans elle il ne se fait rien. Nous verrons la prochaine fois quels sont les motifs, les principes de foi qui doivent l'exciter en nous, et produire ce qu'on appelle une douleur *supernaturelle*. Cette seconde qualité me fournira l'occasion de vous expliquer la différence bien connue qui existe entre la douleur imparfaite ou d'*attrition*, et la douleur parfaite ou de *contrition*.

TRAIT HISTORIQUE.

Un pécheur, dont la conscience était souillée de tous les crimes les plus révoltants, alla un jour se confesser à Pierre Corbeil, archevêque de Sens, homme d'une piété éminente. Il se confessa avec toutes les marques d'un véritable repentir, et en répandant des larmes abondantes. Cependant il ne put s'empêcher d'exprimer à son confesseur qu'il doutait s'il lui était

permis d'espérer que le Seigneur lui pardonnerait. Le saint archevêque fit tous ses efforts pour le consoler et lui dit : « Soyez assuré, mon fils, que Dieu vous pardonnera, si vous faites pénitence des péchés que vous avez commis. — Oh ! reprit le pénitent, je souffrirais volontiers mille fois la mort, si cela était nécessaire, pour obtenir mon pardon. » Ces paroles touchèrent jusqu'aux larmes le saint évêque, qui continua : « Voyez, mon fils ; pour tous les crimes que vous avez commis, je vous imposerai seulement une pénitence de sept ans. — Comment ! s'écria le pénitent, seulement sept années de pénitence pour des crimes que toute une vie de pénitence ne suffirait pas à expier ! » Mais l'homme de Dieu lui répondit : « Je veux même abrégé ce temps ; et, au lieu de jeûner pendant sept ans, vous le ferez seulement pendant trois ans, au pain et à l'eau. » En entendant ces paroles, le pénitent se mit à pleurer amèrement, frappa sa poitrine, et pria son confesseur de ne point se moquer de lui, mais de lui imposer une longue, sévère et salutaire pénitence. Ces dispositions extraordinaires surprirent l'évêque. Touché de l'immensité du repentir de son pénitent, il ajoute de nouveau : « Il ne vous sied pas, mon fils, de prétendre savoir mieux que le médecin de votre âme ce qui est dans l'ordre de votre sanctification. C'est pourquoi allez en paix, contentez-vous de réciter un *Pater*, et soyez persuadé que Dieu vous a pardonné. » Le pénitent reçut avec humilité et soumission la pénitence, partit, se jeta à terre au milieu des soupirs et des sanglots, et accomplit sa pénitence. A peine eût-il achevé qu'il pâlit, pencha la tête, tomba à la renverse... il était mort. — Dans un de ses sermons, l'archevêque fit part à son peuple de ce merveilleux événement, et l'assura que ce pénitent était entré dans la joie du Seigneur sans passer par les flammes du purgatoire, attendu qu'il avait été purifié par la seule vertu de son repentir vraiment intérieur et sincère.

(Nouveau pensez-bien).

X. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — DE LA DOULEUR SURNATURELLE.

Quand même notre douleur d'avoir offensé Dieu prendrait sa source dans notre cœur et dans notre volonté pleinement détachée du péché, elle ne nous rendrait cependant pas capables de recevoir la grâce du sacrement, si elle n'était pas excitée en nous par les motifs qui doivent la produire. Aussi, outre que notre douleur doit être *intérieure*, comme je vous l'ai expliqué dans ma dernière instruction, elle doit être en second lieu *surnaturelle*; car la rémission des péchés et la grâce étant un don surnaturel, la douleur, qui est la disposition prochaine pour l'obtenir, doit correspondre à cet effet et être du même ordre, et par conséquent surnaturelle elle-même. Voyons donc ce que signifie cette seconde qualité.

D'après la doctrine des théologiens, la douleur doit être surnaturelle sous un double rapport, et quant aux motifs qui l'excitent en nous, et quant au principe d'où elle vient. Ce principe, c'est Dieu; c'est-à-dire qu'elle doit être excitée en nous par sa grâce, sans laquelle il est de foi que nous sommes incapables de l'avoir. Nous traiterons ce second point dans une autre instruction. Pour aujourd'hui, je vous montrerai seulement que la contrition doit être surnaturelle dans

ses motifs, c'est-à-dire que ces motifs doivent être suggérés par la foi, et non par la nature.

Commençons par distinguer deux sortes de motifs qui peuvent exciter notre douleur, *naturels* et *surnaturels*.

Les motifs *naturels* de repentir sont les inconvénients, les malheurs, les pertes, qui sont dès ici-bas les suites de tel ou tel péché, comme la perte de l'honneur, des richesses, de la santé; l'ignominie du vice, la tyrannie des passions, l'inquiétude, la tristesse et la confusion, la syndérèse et le remords. La douleur occasionnée par ces motifs s'appelle *naturelle*. Telle fut la douleur de Saül, qui provenait uniquement de la crainte de baisser dans l'estime du peuple, et de perdre la couronne; telle fut celle d'Antiochus, qui ne provenait que du désir d'être délivré des maux affreux dont Dieu l'avait frappé; telle est aussi celle d'un grand nombre de pénitents qui poussent des soupirs et versent des larmes en se présentant au saint tribunal, mais qui dans le fond, si on les examine de près, montrent clairement que tout le sujet de leur douleur, ce sont les adversités et les maux qu'ils se sont attirés par leurs péchés.

Or, je dis que si vous vous repentez de vos fautes pour quelqu'un de ces motifs, lors même que votre douleur serait véritable et sincère, vous vous repentez inutilement. Combien n'y en a-t-il pas qui, en sentant ainsi par leur propre expérience le poids de leurs péchés, maudissent le jour et l'heure où ils les ont commis! Mais ces sentiments n'honorent pas Dieu; ils n'ont aucun mérite devant lui et n'obtiennent pas le pardon du péché, parce qu'ils naissent de motifs trop bas et constituent une douleur purement humaine, telle que pourrait l'avoir un païen qui n'aurait aucune connaissance du vrai Dieu.

Je ne vous dirai pas cependant que de tels sentiments sont à mépriser. Ils sont même très-utiles et très-avantageux; parce qu'ils nous dégoûtent et nous détachent du

péché, qu'ils en inspirent de la haine et de l'horreur, et que par conséquent ils préparent la voie à la conversion. Dieu lui-même ne se sert-il pas des malheurs temporels pour nous faire rentrer en nous-mêmes et nous ramener au devoir? Mais ces malheurs, qui peuvent servir d'occasion au repentir, ne doivent pas en être l'unique motif. L'enfant prodigue de l'Évangile n'aurait jamais eu la pensée de revenir à son père, s'il ne se fût trouvé réduit aux plus dures nécessités et à la misère. Ce fut là, en effet, ce qui donna l'impulsion, mais ce ne fut pas le motif de son repentir. Ce motif, ce fut la bonté de son père qu'il avait abandonné, et l'indignité de sa conduite envers lui; c'est en effet celui qui se trouve exprimé dans ces paroles : *Pater, peccavi in cœlum et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus*¹. Appliquez-vous ceci : les conséquences temporelles funestes et accablantes de vos péchés peuvent bien vous servir de motif pour retourner à Dieu, mais elles ne doivent pas constituer toute la raison de votre repentir. Reconnaissant que ces châtimens vous viennent de la main vengeresse de Dieu, et qu'ils ont pour objet de vous corriger, vous devez arriver à détester vos péchés par rapport à lui, c'est-à-dire par des motifs révélés, connus et crus par la foi.

Ces motifs peuvent être différents selon les divers aspects sous lesquels la foi nous présente l'énormité, la malice et les dangers du péché. Néanmoins, pour vous présenter un motif qui les embrasse et les comprend tous, il suffit de dire qu'on doit détester le péché parce qu'il offense Dieu; c'est en ce sens que le comprit et le détesta le saint roi David : *Peccavi, Domine, tibi soli peccavi*; et il ne disait rien autre chose.

Cependant, comme ce Dieu que nous avons offensé peut être considéré comme *bon en lui-même* pour son amabilité

¹ Luc. XV, 18.

Intrinsèque infinie, et comme *bon pour nous*, parce qu'il est le premier et essentiel auteur de tous les biens et de tout le bonheur dont nous jouissons, ainsi de ce double point de vue proviennent deux sortes de douleur, la contrition et l'attrition; toutes deux sont surnaturelles, mais l'une vaut cependant mieux que l'autre. Il faut en bien remarquer la différence, parce que l'effet en est aussi différent.

Si nous nous repentons principalement parce que nous avons offensé un Dieu souverainement bon en lui-même, un Dieu infiniment aimable et digne par lui-même d'un amour infini, et de telle sorte que nous ne laisserions pas de haïr le péché comme le souverain mal, quand même il n'y aurait pour nous ni enfer à craindre ni paradis à espérer, une telle douleur produite par la charité surnaturelle, c'est-à-dire par un très-pur amour pour Dieu, est un acte de contrition parfaite. Or, cet acte est tellement cher et agréable au Seigneur qu'il a la vertu de détruire et d'anéantir, dans une âme, tous les péchés dont elle peut être coupable, de les détruire à l'instant même et de la remettre aussitôt en grâce avec Dieu avant qu'elle reçoive le sacrement. Et en effet, il n'est pas possible qu'une âme revienne à Dieu avec un tel sentiment d'amour, sans que Dieu la regarde avec la même charité; mais l'amour de Dieu envers nous ne peut exister avec le péché, il est toujours joint à la grâce sanctifiante : *Qui diligit me diligetur a Patre meo* ¹. Il arrive donc aux âmes ainsi disposées ce qui arriva aux dix lépreux de l'Évangile, lesquels, pendant que d'après l'ordre de Jésus-Christ ils allaient trouver les prêtres pour être guéris de leur lèpre, se trouvèrent tout à coup guéris et purifiés : *Dum irent, mundati sunt* ².

Mais ces âmes ne doivent pas à cause de cela se croire dispensées de l'obligation de se confesser. D'abord elles ne

¹ Joan. XIV, 21. — ² Luc. XVII, 14,

peuvent être certaines d'avoir cette contrition, qui est un don extrêmement rare; ensuite, si cette contrition est véritable, elle renferme toujours la résolution de se confesser.

Si en second lieu vous vous excitez à détester vos fautes parce que vous avez offensé Dieu qui est votre souverain bien, c'est-à-dire parce que le péché vous prive de la grâce, de l'amitié, de la qualité d'enfant de Dieu et de l'héritage du paradis, restant ainsi exposés à l'incomparable malheur de la damnation éternelle, c'est là un acte de contrition imparfaite ou d'*attrition*. On l'appelle imparfaite, non parce qu'elle est une douleur vicieuse et inutile, comme le disent sacrilègement certains hérétiques, mais parce qu'elle naît d'un motif moins noble que le premier, puisque c'est d'un amour d'espérance, ou autrement d'un amour intéressé.

D'ailleurs, si cette douleur ne peut sanctifier par elle-même parce qu'elle n'est pas assez parfaite, elle produit cependant la grâce quand elle est jointe au sacrement, pourvu qu'elle exclue la volonté de pécher : *Si voluntatem peccandi excludat*, dit le Concile de Trente.

Cette condition exprimée par ce Concile nous apprend que la douleur conçue par la crainte de l'enfer et de ses peines, *ex gehennæ et pœnarum metu*, peut exclure la volonté de pécher ou ne pas l'exclure. *Elle peut l'exclure*. On ne peut donc admettre l'opinion de ces théologiens, qui soutiennent que l'attrition ainsi conçue n'a pas la vertu de changer la volonté du pécheur et de détruire en lui l'affection au péché, la déclarant ainsi insuffisante pour produire la grâce, même jointe au sacrement. La déclaration du saint Concile doit avoir pour nous plus de poids que toutes leurs raisons; car on ne doit pas supposer qu'il ait donné une condition chimérique et impossible à réaliser.

Mais si l'attrition peut exclure le péché, elle ne l'exclut cependant pas toujours. Et cela arrive quand, vous repentant de vos péchés par la crainte de l'enfer, vous n'avez en

vue que la peine en elle-même, sans haïr la malice du péché par rapport à Dieu, qui a décrété ce châtement : *Malitiam autem non odivit*. Une douleur de cette nature, même jointe au serment, n'est certainement pas suffisante pour obtenir le pardon du péché; et la raison en est qu'une pareille douleur est une douleur mercenaire et servile qui peut très-bien s'allier avec l'affection au péché. Quiconque en effet s'abstient d'une chose uniquement par la crainte d'être puni, la ferait s'il n'y avait aucun châtement à craindre; et quand on dit qu'il la ferait, cela marque qu'il a dans le cœur une mauvaise disposition permanente. Ainsi le voleur et l'assassin s'abstiennent quelquefois de leurs crimes, mais uniquement par la crainte des galères ou de l'échafaud; or, dira-t-on pour cela qu'ils haïssent sincèrement l'assassinat et le vol?

En un mot, vous craignez de brûler, dit saint Augustin à ce sujet, et non de pécher, *times ardere et non times peccare*; et il confirme ce qu'il avance par la comparaison frappante d'un loup qui rôde autour d'un troupeau de brebis pour en enlever une, mais qui, effrayé par les menaces du berger armé d'un bâton et par les aboiements des chiens, abandonne son entreprise et se retire par peur. Direz-vous pour cela, ajoute le saint, que ce loup ait changé d'inclination et de volonté? Non sans doute : c'est toujours un loup également avide de sa proie, soit qu'il attaque le troupeau, soit qu'il fuie : *lupus fremens, lupus tremens, semper lupus*. Voilà ce qu'il faut dire de certains pénitents. Effrayés à la vue des châtements éternels qui les attendent, ils renoncent au péché, mais ils y renoncent contre leur gré, et conservent toujours dans leur cœur le désir et la volonté de pécher, s'ils pouvaient le faire impunément. En un mot, ils voudraient qu'il n'y eût pas d'enfer pour pouvoir pécher. Et l'on pourra appeler cela haïr le péché, être détaché du péché!

Autre chose est donc de craindre uniquement l'enfer, et

autre chose de se résoudre, par la crainte de l'enfer, à haïr le péché parce qu'il offense un Dieu juste qui le châtie d'une peine éternelle. Ce second motif est nécessaire à l'efficacité de l'attrition dans le sacrement.

Une autre condition, qui n'est pas aussi certaine que celle-là, mais qui est cependant suffisamment fondée et à laquelle il faut s'attacher dans la pratique, c'est que l'attrition elle-même doit renfermer un commencement d'amour pour Dieu; soit que cet amour soit un amour de *charité* proprement dit, produit par la bonté intrinsèque et absolue de Dieu en lui-même, ou *un amour de gratitude*, produit par la vue de son empressement à nous accueillir et à nous pardonner malgré notre indignité, ou enfin *un amour d'espérance*, produit par l'attente du souverain bonheur que Dieu nous prépare. Toutefois, comme l'Église n'a rien décidé sur la nature de cet amour, je n'entreprendrai pas de vous donner une détermination. Je me borne à vous dire que Dieu exige une tendance affectueuse de notre cœur vers lui.

Et en effet, laissant ici de côté les questions scolastiques, qui ne font ordinairement qu'obscurcir et embrouiller les choses les plus claires, et ne consultant que les seules lumières de la raison, comment pouvons-nous espérer devenir les amis de Dieu sans l'aimer? Donneriez-vous votre amitié à qui ne vous montrerait nulle affection? Et s'il y a une circonstance où nous devons éprouver un tel amour, n'est-ce pas quand Dieu daigne nous rendre sa grâce, tout indignes que nous en sommes? — De plus, l'amour de Dieu, qui est le premier précepte de la loi, *maximum mandatum*, qui doit animer habituellement la vie du chrétien, et qui est indispensablement nécessaire à tous les hommes pour être sauvés, ne sera-t-il pas beaucoup plus nécessaire encore pour apaiser le Seigneur et rentrer dans sa grâce? Il me semble même que, dans ce cas, la conscience des outrages

que nous lui avons faits et le désir d'en obtenir le pardon, devraient donner plus de vivacité et d'ardeur à notre amour. J'abandonne ces réflexions à vos méditations.

En attendant, si nous ne voulons pas exposer sur des opinions incertaines la validité du sacrement et notre propre salut, faisons en sorte que notre douleur soit toujours accompagnée d'un sentiment d'amour pour Dieu.

Et ici, descendant à la pratique, commençons par l'attrition qui est la plus facile, et efforçons-nous d'arriver à la contrition, qui est la plus difficile. Leurs motifs ne s'excluent pas mutuellement, mais ils s'aident au contraire et se donnent la main. Il n'est pas nécessaire en effet que, pour produire un acte de contrition, vous excluiez toute vue de votre propre intérêt; mais il est nécessaire en effet que vous ne vous y arrêtiez pas et que vous compreniez, dans le même acte de douleur, et la bonté de Dieu relativement à nous, et sa bonté intrinsèque et absolue. Par conséquent, je ne puis approuver qu'en vous excitant à la contrition vous vous exprimiez en ces termes : *Seigneur, je me repens de mes péchés, non parce que j'ai perdu le ciel et mérité l'enfer, mais parce que j'ai offensé votre souveraine bonté.* Non, ce n'est pas cela; c'est un langage qui peut être sincère dans un transport de sublime charité, comme cela arriva dans tant de saints qui brûlaient d'amour pour Dieu; mais pour le grand nombre, il y aurait lieu de craindre que ce ne soit la bouche seule qui parle et non le cœur. En effet, est-il possible que vous puissiez avec indifférence perdre le souverain bien et encourir les plus affreux malheurs?

Repentez-vous donc aussi à la vue du bonheur éternel que vous avez perdu, et de l'éternel malheur que vous avez mérité; mais que ce ne soit pas là le seul motif de votre douleur; faites-en comme une échelle pour vous élever jusqu'à la bonté de Dieu, toute prête et toute disposée à vous délivrer d'un si grand mal et à vous donner un bien si ma-

gnifique ; fixez dans cette bonté et dans ce Dieu votre esprit et votre cœur ; faites que Dieu offensé, Dieu seul infiniment bon en lui-même, soit le premier et principal motif de votre douleur, et alors vous aurez une contrition très-parfaite.

Et pour me faire encore mieux comprendre sur un point d'une aussi grande importance, observez la progression des actes par lesquels, comme par autant de degrés, nous pouvons arriver à une douleur parfaite.

Après avoir pesé la gravité et le nombre de nos fautes, commençons à réveiller notre âme par la crainte des jugements de Dieu que la foi nous représente, en nous disant à nous-mêmes : Dieu pouvait pourtant me frapper de mort en cet état ! Où serais-je à présent ? au milieu des éternels tourments de l'enfer : *Nisi Deus adjuvisset me, paulominus in inferno habitasset anima mea* ¹. Combien qui, moins pécheurs que moi, y ont été plongés !

Considérons ensuite que Dieu nous a supportés et qu'il nous supporte encore par une pure bonté, parce qu'il a sur nous des vues et des desseins de miséricorde : *Expectat ut misereatur nostri*. Oh ! quelle immense bonté de Dieu envers un pécheur aussi indigne que moi ! Comment ai-je pu outrager un Dieu si bon ! C'est ainsi que la crainte de l'enfer, qui ne suffit pas par elle-même, si elle est purement servile, pour produire une juste douleur, commence cependant à faire entrer dans notre cœur un peu d'amour et de regret d'avoir offensé Dieu, si patient, si bienfaisant et si plein d'amour pour nous ; quoique outragé et offensé, il nous tend encore les bras et nous offre ses miséricordes.

Pour exciter de plus en plus dans notre cœur cet amour et cette douleur, considérons ce qu'est Dieu et ce que nous sommes : quel père a-t-il été pour nous ? quels enfants avons-nous été pour lui ? Arrêtons-nous particulièrement au

¹ Ps. XCIII, 17.

grand bienfait de la rédemption, et rappelons-nous comment Jésus-Christ est descendu du ciel sur la terre, comment il est mort sur une croix, nous représentant le voir agonisant sur cet infâme gibet, cédant au violent désir qu'il avait de nous sauver et de nous mener avec lui dans le ciel, bien qu'il n'eût aucun besoin de nous.

Ces considérations nous feront toujours plus sentir l'indignité de notre conduite envers un Dieu si plein d'amour pour nous ; elles changeront notre volonté, nous inspireront la haine et l'horreur du péché, et nous forceront à dire en nous-mêmes : *Oh ! quel horrible mal j'ai commis ! Ingrat que j'ai été ! Offenser un Dieu si bon, un Père si tendre ! Je m'en repens ; je voudrais ne l'avoir pas fait ; je le regrette de toute mon âme, du fond de mon cœur.*

Jusque-là, il n'y a cependant pas encore la contrition. Mais de la considération de la bonté de Dieu envers nous, il est facile d'aller plus loin, de considérer la grande bonté de Dieu en lui-même, et combien il mérite d'être aimé pour lui-même. « Si Dieu est si bon envers moi, qui suis si méchant, et s'il est si aimant pour moi, qui suis si ingrat, bien qu'il n'ait aucun intérêt à m'aimer et à me faire du bien, ah ! il est donc un Dieu d'une bonté infinie, d'une bonté sans mesure et sans bornes ! Et je pourrais ne pas l'aimer, et même j'ai eu l'audace de l'offenser mille fois ! Hélas ! pourquoi mon cœur n'en est-il pas brisé de douleur ? Plus de péchés, ô mon Dieu, mais votre amour seul ! *Deus cordis mei, et pars mea Deus in sæcula : Deus meus et omnia.* » Voilà la *contrition* que produit le parfait amour de Dieu.

Telle est, chrétiens, la méthode à suivre pour donner à notre douleur le plus d'intensité possible. Deux raisons nous engagent à ne pas la négliger.

Premièrement, en suivant cette marche, si nous ne concevons pas la contrition parfaite, qui justifie même avant de recevoir le sacrement, nous pourrons du moins espérer d'a-

voir celle qui justifie avec le sacrement. Autrement, si nous ne nous excitons qu'à l'attrition, nous nous exposons à n'avoir pas même une douleur suffisante pour assurer le sacrement.

En second lieu, il peut se faire que vous vous trouviez en danger de mort sans pouvoir vous confesser, soit par défaut de temps, soit par défaut de prêtre. Dans ce cas, il ne vous resterait d'autre moyen d'assurer votre salut que la contrition parfaite. Mais pour l'avoir dans un cas de besoin, il faut s'y accoutumer ; car ce n'est guère possible de faire une chose très-difficile en elle-même et qu'on n'a jamais faite.

Que le fruit de cette instruction soit donc de vous apprendre à vous exciter plus vivement à la contrition, quand vous vous approchez du saint tribunal, surtout en méditant et en considérant que la bonté intrinsèque de Dieu mérite que nous l'aimions autant que nous le pouvons. Ainsi, il ne pourra vous rester aucun doute sur la valeur de cette contrition, et vous pourrez même entendre au fond de votre cœur ces douces et consolantes paroles que Jésus-Christ adressa à Magdeleine : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum.*

TRAITS HISTORIQUES.

1. — Mgr de la Motte d'Orléans, évêque d'Amiens, se confessait tous les huit jours. Dans la préparation qu'il faisait pour se bien confesser et concevoir une douleur surnaturelle de ses péchés, il faisait trois stations : la première dans l'enfer, la seconde dans le ciel, la troisième sur le Calvaire. Il entrait d'abord par la pensée dans le lieu des tourments, et y voyait la place qu'il croyait avoir méritée au milieu du feu dévorant et éternel, dans la société des démons et des réprouvés. Il remar-

ciait le Seigneur de ne l'y avoir point précipité, et le priait de lui faire miséricorde. Il lui demandait les grâces dont il avait besoin pour s'en préserver. — Il montait ensuite dans le séjour de la gloire et du bonheur, il gémissait de ce que, par le péché, il s'en était fermé les portes; il suppliait le Seigneur de les lui ouvrir, et invoquait les saints. — Il allait ensuite par la pensée au Calvaire. Là, fixant attentivement et avec amour son Sauveur crucifié, il se disait à lui-même : Voilà mon ouvrage; je suis la cause des douleurs que Jésus-Christ a endurées; j'ai coopéré par mes péchés, avec les autres pécheurs, à couvrir de plaies le corps de l'Homme-Dieu, à le crucifier, à lui donner la mort. O Jésus! quel mal aviez-vous fait? Comment ai-je pu vous traiter ainsi, vous qui m'avez aimé jusqu'à l'excès, vous que je devrais aimer d'un amour infini; si je pouvais vous aimer infiniment! C'est parce que vous êtes infiniment aimable que je vous aime, et que je me repens de vous avoir offensé. — Quel fruit ne retirerions-nous pas de nos confessions, quels progrès ne ferions-nous pas dans les voies de Dieu, si nous suivions l'exemple de ce vertueux prélat!

II. — Saint Philippe de Néri, encore enfant, eut un jour une petite contestation avec une de ses sœurs. Le père, qui arriva au même moment, lui fit une sévère réprimande. Aussitôt Philippe se mit à pleurer amèrement, non pas de ce qu'il avait été blâmé de son père, mais à cause de la faute qu'il venait de commettre, car il s'imaginait avoir commis un énorme péché, et causé une grande offense à Dieu. Aussi fut-ce du fond de son cœur qu'il s'en repentit, car il ne retomba plus dans le même péché.

XI. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — DE LA DOULEUR UNIVERSELLE ET SOUVERAINE.

Nous avons déjà vu que la douleur de nos péchés doit être *intérieure et surnaturelle*. Il nous reste à examiner les deux autres qualités dont je vous ai parlé dès le commencement, c'est-à-dire qu'elle doit encore être *universelle et souveraine*. Je vais vous expliquer aujourd'hui ces deux qualités.

Quand on dit que la douleur doit être *universelle*, on entend qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels, sans en excepter un seul. Je dis *à tous les péchés mortels*, car quant aux péchés véniels, bien que ce soit une excellente chose et tout à fait digne d'un chrétien qui aime Dieu, de s'en repentir aussi, au moins des plus graves, puisqu'ils sont également des offenses à Dieu, cependant, à la rigueur, cela n'est pas absolument nécessaire, puisqu'ils ne vous privent pas de la grâce de Dieu et qu'ils peuvent s'effacer par d'autres moyens que par le sacrement de Pénitence.

Mais s'il s'agit des péchés mortels que l'Écriture désigne sous le nom d'*iniquités*, il n'y a point d'exception à faire. L'Esprit-Saint ne nous permet pas d'en douter : *Projicite*, dit-il, *omnes iniquitates ; agite pœnitentiam de omnibus ini-*

quitatibus vestris ¹. Et la raison elle-même nous le prouve ; chaque péché mortel, en effet, est tout à fait incompatible avec l'amour et la grâce de Dieu ; par conséquent, Dieu ne peut les remettre les uns sans les autres, et nous ne pouvons nous-mêmes détester sincèrement les uns sans haïr les autres.

Si vous en exceptez un seul, la douleur que vous croyez avoir pour les autres est fautive et illusoire, et l'on ne pourrait plus dire qu'elle est *surnaturelle*. En voici la preuve : de même que si vous croyez tous les articles de foi à la réserve d'un seul, vous n'avez point la foi, parce que le motif, étant surnaturel, c'est-à-dire la révélation de Dieu, embrasse tous les articles et n'admet aucune exception ; ainsi si vous détestez tous vos péchés excepté un, vous n'avez pas de contrition, parce que son motif surnaturel étant l'offense de Dieu, il embrasse tous les péchés et ne souffre aucune exception. Il faut donc nécessairement les détester tous.

— Mais quel est donc le chrétien, me direz-vous, qui, se repentant de ses péchés, ne les déteste pas tous ? — Cela ne paraît pas vraisemblable ; et cependant, dans la pratique, il se fait beaucoup d'exceptions et de réserves, sinon avec la bouche, du moins avec le cœur. Et savez-vous quand cela arrive ? C'est lorsque le pénitent se trouve attaché à quelque péché par des liens particuliers ; péché qui enchaîne particulièrement son cœur, et qu'on peut appeler en toute vérité son péché favori. Alors il déteste facilement les autres auxquels il tient peu, et dont il attend moins de plaisirs ou d'avantages ; mais il conserve secrètement un fonds d'affection et d'amour pour ce péché qui le domine davantage, et c'est celui-là qu'il voudrait épargner.

Pour l'un, par exemple, ce sera une sordide avarice qui,

¹ Ezech. XVIII, 31.

si par miracle elle ne le rend pas injuste, frauduleux et usurpateur du bien d'autrui, le rend au moins tout à fait ténace et sans charité pour les pauvres, dur jusqu'à l'excès avec ses domestiques ; il devient une source de plaintes et de murmures par l'excessive parcimonie avec laquelle il pourvoit aux besoins de la maison, et par le refus de faire les dépenses les plus nécessaires et les plus indispensables.

Pour un autre, ce sera une secrète jalousie, conçue et entretenue dans son cœur contre quelqu'un. Si cette jalousie ne se traduit pas au dehors par des hostilités et des vengeances évidentes, elle produit néanmoins à tout instant en lui des sentiments assez graves de malveillance, de haine, surtout quand il lui arrive de voir son ennemi ou de s'en souvenir ; sentiments incompatibles avec la charité chrétienne, et qui blessent notablement cette vertu.

Pour tel autre au contraire, ce sera une affection sensuelle, une liaison criminelle avec une personne d'un sexe différent ; une liaison exempte peut-être de certaines obscénités et de certaines turpitudes, mais qui, malgré cela, est pour lui une source continuelle de complaisances lascives et de désirs impurs gravement peccamineux.

Ces péchés et autres, provenant d'une attache spéciale, sont précisément ceux qu'on se cache dans un examen et qu'on affecte de ne pas voir, dans la crainte de trouver cette plaie qu'on ne voudrait pas guérir ; ce sont aussi ceux dont on ne s'occupe pas en s'excitant à la contrition ; on les considère comme rien en comparaison d'autres bien moins graves, parce que notre cœur y tient et qu'il ne voudrait pas les quitter.

➤ Mais non ; si votre repentir doit être *universel*, vous ne pouvez les exclure. C'est même par eux qu'il faut commencer, car ils sont la grande plaie de votre conscience, et la source ordinaire de vos autres péchés. Ce sont précisément ces péchés auxquels vous vous sentez spécialement affecté.

tionnés, que vous devez avoir particulièrement en vue dans votre contrition : vous, avarés, votre avarice et vos concussions, vos gains illicites, ou au moins très-douteux pour votre conscience ; vous, ambitieux, vos profusions et vos dépenses faites au préjudice de tant de créanciers que vous ne payez jamais ; vous, vindicatifs, vos emportements, vos discordes, vos haines acharnées ; vous, ivrognes, vos ivrogneries et les maisons infâmes que vous fréquentez. Je sais bien que vous ne vous résoudrez que difficilement au sacrifice de vos plus chères inclinations et de vos plus doux penchants ; mais enfin, conserver l'affection à un seul péché, c'est la même chose que les garder tous sur votre âme ; et par là, vous attirez la malédiction que mérita le roi Saül, lorsque Dieu lui donna l'ordre de passer au fil de l'épée tous les Amalécites, et qu'il voulut épargner le roi.

Ce roi épargné vous représente d'une manière frappante votre péché favori, votre passion dominante. *Projicite*, vous dirai-je donc avec le Saint-Esprit, *omnes iniquitates vestras*, si en vous confessant vous avez pour but de vous réconcilier véritablement avec Dieu, et non d'endormir votre conscience, et d'en étouffer les remords par une confession purement hypocrite. Je n'ajouterai plus rien sur ce sujet, persuadé que vous m'avez suffisamment compris, et je passe à la dernière qualité.

La contrition, enfin, doit être *souveraine*, c'est-à-dire telle qu'elle nous fasse haïr et détester le péché plus que tous les autres maux. Notre douleur ne sera jamais une douleur suffisante pour le sacrement, si elle n'arrive pas à ce degré. La raison en est que la douleur doit avoir une certaine proportion avec la grandeur du mal, qui est le péché. Or, comme le péché est le mal suprême, le plus grand de tous les maux, et même un mal infini, puisqu'il s'oppose à Dieu, bien infini, et qu'il nous fait perdre ce Dieu et mériter l'éternelle damnation, qui est le dernier des malheurs, il faudrait par

conséquent le haïr, s'il était possible, d'une haine infinie ; mais puisque cela est au-dessus de nos forces, il faut du moins que notre douleur d'avoir offensé Dieu surpasse toute autre douleur. Autrement, nous ne ferions ni de Dieu ni de notre âme l'estime que nous devons en faire, puisqu'il y aurait au monde quelque chose que nous détesterions plus que le péché, ou au moins autant.

Nous devons donc être plus affligés de l'offense de Dieu, de la perte de sa grâce et de son amitié, que nous le serions de la perte de notre fortune, de l'affront le plus atroce, de la perte de la personne qui nous est la plus chère au monde, et même de notre propre vie. Toutefois, il n'est pas nécessaire de faire ces comparaisons, de penser aux autres maux et de nous dire à chacun que l'offense de Dieu nous touche et nous afflige plus que tel ou tel malheur, ce qui, dans un sens, pourrait même devenir dangereux ; il est simplement nécessaire, pour la validité de la contrition, que le péché nous soit plus odieux, plus haïssable que toute autre chose.

— Oh ! s'il en est ainsi, me dira quelqu'un, j'ai bien sujet de me défier de ma douleur ; car, à vous dire vrai, je ne crois pas éprouver pour l'offense de Dieu cette affliction que j'ai ressentie et que je ressens encore dans les malheurs temporels. Ceux-ci me touchent beaucoup plus vivement que le péché. Comment pourrais-je donc croire que ma douleur est *souveraine* et surpasse toute autre douleur ? —

Je comprends parfaitement ce que vous voulez me dire. Sachez donc, pour votre instruction et en même temps pour votre consolation, qu'il est exigé une douleur supérieure à toute autre, non par la tendresse et la sensibilité, mais par la préférence et l'estime, dans le même sens que nous disons que l'amour de Dieu doit être supérieur à tout autre amour. Pour accomplir le précepte d'aimer Dieu plus que toute chose, il n'est pas requis d'avoir pour lui cette *affection sensible* que

nous éprouvons pour les personnes qui nous sont chères. Il suffit que l'amour de Dieu nous rende disposés, dans la pratique, à préférer toujours Dieu et son amitié à toute espèce de personne, de plaisir, et d'intérêt. C'est là l'amour qu'on appelle *appréciatif*, c'est à-dire amour d'estime, amour solide, judicieux et raisonnable par lequel, dans la pratique, nous plaçons Dieu au-dessus de tous le reste. Si nous avons cette bonne disposition de volonté, nous aimons véritablement Dieu plus que toute chose, encore que peut-être nous n'éprouvions pas pour lui cette affection sensible que nous éprouvons pour d'autres objets.

Or, dites la même chose de la douleur d'avoir offensé Dieu. Pour qu'elle soit souveraine, il n'est pas nécessaire qu'elle soit la plus sensible. Il suffit qu'elle nous mette dans la disposition précise de pouvoir dire que nous voudrions ne pas l'avoir offensé, quel que fût le mal qui en serait résulté pour nous, quel que soit le bien que nous ayons retiré du péché, et que d'ailleurs nous sommes fermement résolus, quoi qu'il nous en coûte, à ne plus l'offenser. Cette préférence est suffisamment exprimée dans cette formule ordinaire, qui, dite du fond du cœur et non par routine, est excellente : *Je voudrais plutôt être mort que de vous avoir offensé*. On préfère ainsi la perte du plus grand bien dans l'ordre temporel, qui est la vie, à la perte de la grâce de Dieu, au péché. De cette manière, la douleur peut être au fond et en elle-même supérieure à toute autre, bien qu'elle ne le soit pas dans la sensibilité et dans le sentiment. Une comparaison familière va nous mettre cette vérité dans tout son jour.

Voyez une mère qui a deux fils, l'un petit et encore bambin, l'autre déjà grand et raisonnable. Vous la voyez employer autour du premier toutes les industries, toutes les attentions, tous les soins, comme si elle ne pensait nullement à l'autre. Direz-vous pour cela qu'elle aime plus le

petit que le grand? Non sans doute. Vienne le cas où elle soit réduite à l'horrible nécessité de perdre l'un ou l'autre, elle préférera perdre le premier plutôt que le second; car, quoiqu'elle ait pour le petit plus de tendresse sensible, elle apprécie néanmoins davantage le grand, parce qu'il est déjà formé, et qu'il est déjà le soutien et l'appui de la maison. Et bien qu'elle se sente mourir en perdant son cher petit, elle se décide cependant à ce dur mais raisonnable sacrifice, pour conserver l'aîné à la famille. Voilà comment il peut y avoir dans la douleur une sincère préférence, sans qu'elle soit plus vive et plus sensible.

Ne vous tourmentez donc pas, si dans votre douleur vous n'éprouvez pas ces mouvements tendres et sensibles qui résident dans la partie sensitive de nous-mêmes, pourvu que votre cœur vous rende le sincère témoignage que vous haïssez le péché comme le plus grand des maux, et que vous êtes prêt à tout souffrir plutôt que d'y retomber.

Mais qu'il me soit permis néanmoins de faire ici une réflexion très-juste : la doctrine que je viens de vous exposer est très-exacte en spéculation; cela n'empêche pas cependant qu'on ne doive attribuer à notre peu de bonne foi cet état de sécheresse et d'aridité extrêmes, pour ne pas dire d'insensibilité et de stupidité prodigieuses, dans lequel nous laisse la vue et la considération de nos fautes. Est-il possible, en effet, qu'un mal aussi grand que l'est le péché, un mal en comparaison duquel tout autre mal ne mérite pas ce nom, ne produise pas en nous ces émotions, ces sentiments, cette peine que nous éprouvons dans les malheurs temporels; que nous n'y donnions ni un gémissement, ni un soupir, ni une seule larme de toutes celles que nous versons sur une perte, même faible, de nos biens, ou sur la mort d'un parent, d'un ami ou de quelque personne qui nous est chère? Cela ne vient que de ce que nous ne sommes pas pénétrés d'une foi vive de la grandeur de ce mal, autrement, nous éprouverions

ces vifs sentiments de componction et de douleur que l'histoire sacrée nous fait admirer dans tant d'illustres pénitents. J'en conclus donc que si l'absence d'un certain degré de sensibilité ne doit pas par elle-même nous inquiéter et nous faire nous défier de la sincérité et de la supériorité de notre douleur, ce sera toujours cependant pour nous un juste sujet d'humiliation et de regret devant Dieu, de nous sentir si peu émus et si peu touchés pour l'offense que nous lui avons faite, tandis que dans tant d'autres occasions, pour de minimes pertes temporelles, nous montrons le plus grand déplaisir et la sensibilité la plus vive.

Telles sont les explications que j'avais à vous donner sur les quatre qualités qu'exige la contrition. Toute douleur qui manque de l'une d'elles, est une douleur substantiellement défectueuse, soit quant à l'essence, soit quant au motif, soit quant à l'extension, soit quant à l'intensité. Beaucoup d'auteurs sérieux ajoutent une cinquième qualité et veulent que la contrition soit accompagnée de l'*espérance du pardon*. Il semble qu'on doit supposer cette espérance, aussi bien que la foi, à quiconque s'approche du saint tribunal. Cependant comme le concile de Trente en fait une mention spéciale quand, parlant de la douleur, il dit expressément qu'elle doit être jointe à l'espérance du pardon, *cum spe veniæ*, j'en dirai quelques mots avant de terminer cette instruction.

Supposons donc le cas où quelqu'un se repentirait véritablement de toutes ses fautes de la manière que nous venons d'expliquer, mais où, épouvanté à la vue de ses péchés, il désespérerait d'en obtenir le pardon; une pareille douleur serait-elle suffisante devant Dieu? Non certainement; elle serait même un nouveau péché; car s'il honore d'un côté par son repentir la majesté et la justice de Dieu, il offense d'autre part sa bonté et sa miséricorde en désespérant du pardon. Tel fut le repentir de Caïn, qui regarda son fratricide comme une faute si grande, qu'elle n'admettait pas de

pardon : *Major est iniquitas mea, quam ut veniam mereas*.
 Tel fut encore le repentir de Judas, qui trahit son divin Maître; il ne manqua à sa douleur, pour être sainte et salutaire, que l'espérance du pardon. Il confessa en effet clairement et publiquement son horrible crime : *Peccavi*; il proclama ouvertement l'innocence de Jésus-Christ qu'il avait livré : *Peccavi tradens sanguinem justum*; bien plus, il reporta, écrasé de douleur, l'argent qu'il avait reçu en récompense de sa trahison : *Retulit triginta argenteos*¹; mais ne trouvant personne qui voulût recevoir cet argent, il le jeta avec horreur aux pieds du sanhédrin. Que pouvait-on désirer de plus pour le croire sincèrement repentant? C'est vrai; mais il désespéra de son pardon, et ce désespoir fut une offense plus cruelle encore au cœur très-miséricordieux de son divin Maître que sa trahison elle-même, et consumma sa réprobation. Oh! si tant de pécheurs qui gisent abattus, accablés et découragés dans le tombeau de leurs péchés, connaissent mieux l'amour que Dieu leur porte, avec quel empressement et quelle confiance ils courraient se jeter dans ses bras!

Quoi qu'il en soit de votre état, quels que soient le nombre et l'énormité de vos fautes, ne laissez jamais pénétrer dans votre cœur aucun sentiment de défiance. Si vous détestez sincèrement vos fautes, vous avez un sérieux motif d'en espérer le pardon, puisque Dieu l'a formellement promis au pécheur repentant. Il n'y a de péché vraiment impardonnable que celui qu'on ne rétracte pas par une sincère douleur. Que celui qui n'a pas cette douleur ne vienne pas se vanter la miséricorde de Dieu. Que Dieu, qui est infiniment miséricordieux, soit disposé à accueillir le pécheur, c'est là un article de foi, pourvu toutefois qu'on retourne à lui avec un cœur repentant : *Si impius egerit pœnitent-*

¹ Gen. VI, 13. — ² Matth. XXVII, 3.

Etiam ad omniū iniquitatibus suis, vita vivet. Vous entendez? *Si egerit pœnitentiam*; c'est la condition absolue, indispensable, qui doit se trouver en vous, si vous voulez pouvoir vous appuyer justement sur la divine miséricorde; autrement, c'est tout à fait en vain que vous l'espérez.

Toutefois, comme les pécheurs, qui ne sont pas assez ignorants pour se représenter en Dieu une bonté aveugle, stupide, sotté, et tout à fait indigne de lui, sont souvent tentés de désespoir à cause de la difficulté de se convertir sincèrement au Seigneur, quoique d'ailleurs ils soient persuadés qu'il les recevra bien dès qu'ils reviendront à lui par une sincère conversion, pour détruire cette difficulté, je vous apprendrai dans ma prochaine instruction les moyens à employer pour obtenir un vrai repentir de vos fautes.

En attendant, je vous le répète, confiance et douleur, douleur et confiance. La douleur sans la confiance vous jetterait dans le désespoir, et la confiance sans la douleur dans la présomption. Tenons-nous également éloignés de l'un et l'autre excès, et nous trouverons grâce et salut.

TRAITS HISTORIQUES.

I.—Nous lisons dans la Vie des Pères du désert qu'un religieux, qui avait été offensé par l'un de ses frères, ne voulut jamais lui pardonner. Il mena d'ailleurs une vie exemplaire pour tout le reste, toujours adonné à la prière et pratiquant la mortification. Après sa mort, et lorsque tous le croyaient en possession du bonheur éternel, il apparut une nuit au père abbé et lui déclara qu'il avait été condamné à l'enfer pour n'avoir pas voulu se repentir de ce seul péché,

II. — Sainte Paule, après la mort de son époux, partit pour les lieux saints, où elle fixa son séjour, dans le but d'y con-

sacrer le reste de sa vie aux pratiques de la pénitence. Elle pleurait amèrement, écrit saint Jérôme, les fautes les plus légères elles-mêmes, et ses yeux étaient devenus de véritables fontaines de larmes. Chaque fois qu'elle était agenouillée aux pieds du crucifix, des larmes abondantes inondaient ses joues. Quand saint Jérôme l'avertissait d'interrompre le cours de ses larmes, et d'épargner sa santé, elle répondait : « Je pleure, parce qu'il n'est pas de mal comparable au péché. Il faut donc que je défigure mon visage par mes larmes, puisque j'ai souvent mis tant de vanité à le parer ; il faut que je tourmente maintenant mon corps, puisque je lui ai donné autrefois tant de liberté ; il faut que je remplace par des larmes les rires si fréquents que m'arrachaient jadis les folles joies du siècle ; il faut qu'un cilice remplace les magnifiques vêtements de soie que je portais autrefois. Je voulais alors plaire au monde et à mon époux, désormais, je ne veux plus aspirer qu'à plaire à Jésus.

XII. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — MOYENS POUR OBTENIR LA CONTRITION

Si pour être de vrais pénitents il nous suffisait de savoir ce que c'est que la douleur, et quelles sont les qualités qui doivent l'accompagner, ce serait une chose bientôt faite. Mais il y a une grande différence entre savoir ce que c'est que la contrition et l'avoir, et se repentir sincèrement n'est pas une chose aussi facile que se l'imaginent certaines per-

sonnes qui croient qu'on a la douleur de ses péchés quand on le veut.

Ce serait donc peu que de vous avoir longuement instruits sur la nature et sur les qualités de la contrition, si je ne vous enseignais maintenant la méthode à suivre, ou les moyens que vous devez employer pour l'exciter en vous.

Et d'abord, comme fondement de toute cette instruction, il faut bien établir une vérité de foi dont on est peu persuadé dans la pratique, c'est que la douleur doit venir de Dieu, et c'est dans ce sens encore qu'on l'appelle *surnaturelle*. S'il est donc de foi qu'aucun pécheur ne peut rentrer en grâce avec Dieu sans une vraie conversion, sans un sincère repentir, il ne l'est pas moins qu'il ne peut y avoir ni sincère repentir, ni conversion vraie, sans le secours de la grâce de Dieu. Le concile de Trente le déclare formellement : *Si quis dixerit, sine præveniente Spiritus Sancti inspiratione atque ejus adjutorio hominem credere, sperare aut pœnitere posse, sicut oportet, ut ei justificationis gratia conferatur, anathema sit.* Ainsi donc, la contrition est un don spécial et extraordinaire, et de plus un don qu'il ne nous doit pas.

La contrition est un *don de Dieu*. Il n'est donc pas en votre pouvoir de vous la procurer. Vous pouvez bien tomber seuls, mais vous ne pouvez pas vous relever seuls. Vous pouvez donner la mort à votre âme par le péché; mais de même qu'un cadavre ne peut pas se ressusciter lui-même, ainsi une âme morte à la grâce ne peut pas recouvrer par elle-même la vie spirituelle, mais elle a besoin d'une grâce surnaturelle qui l'excite, la touche et la réveille de sa mortelle léthargie.

Et cette grâce n'est pas commune et ordinaire; c'est une faveur spéciale et extraordinaire, une faveur aussi grande que l'est la grâce de notre pardon et de notre sanctification. Qui pourra jamais dignement apprécier la valeur et le prix intrinsèques de cette grâce qui, de l'état de péché, d'ini-

mitié avec Dieu et d'éternelle damnation, nous fait passer à l'état de sainteté et d'amitié avec Dieu, c'est-à-dire du plus grand des malheurs à la souveraine félicité? Or, la grâce de la contrition, qui est la disposition prochaine pour mériter un si grand bien, n'est certainement pas une grâce moins précieuse que ce bien lui-même.

Mais il y a plus, c'est que ce don particulier et de privilège est purement *gratuit*, c'est-à-dire que Dieu nous l'accorde par une pure libéralité, qu'il peut le refuser à qui bon lui semble, et le refuser sans aucune injustice; car le péché, en nous constituant dans un état d'inimitié avec Dieu, nous fait perdre, par là même, tout droit à ses grâces.

Oh! si nous comprenions bien cette vérité, quel ne serait pas notre effroi de nous trouver en état de péché, lorsque nous réfléchissons que dans cet état de perdition, nous ne pouvons nous être d'aucun secours à nous-mêmes, et que nous resterons toujours dans cet affreux état si Dieu ne jette pas sur nos misères un regard de compassion! Je dis *de compassion*, puisque tant que dure en nous l'état de péché, il ne peut nous regarder d'un œil de complaisance et d'amour.

Si nous comprenions bien ces vérités, qui serait assez téméraire et assez forcené pour pécher? Car pécher n'est autre chose que se mettre dans un état de perdition par elle-même irréparable et éternelle, et d'où nous n'avons ni la force de sortir, ni le droit de l'obtenir de Dieu.

Qui surtout aurait l'audace de pécher par l'espérance de s'en confesser, comme on le voit faire par tant de chrétiens qui disent: — Je ferai ce péché, et ensuite je m'en confesserai? — Ceux qui parlent ainsi ne savent pas, ou ne savent que bien peu, ce que c'est que se confesser. Si vous pensez que se confesser n'est autre chose que raconter vos fautes à l'oreille du prêtre, vous êtes dans une grossière erreur; mais si vous croyez que se confesser c'est se con-

vertir sincèrement à Dieu, votre langage est d'un insensé ou d'un présomptueux. *D'un insensé* : car que signifient ces paroles : *je ferai ce péché, puis je m'en confesserai*, sinon : *je ferai ce péché, et puis je m'en repentirai, et puis je serai fâché de l'avoir fait*? Mais n'est-ce pas là une véritable folie? Si je veux tirer une personne d'une mauvaise entreprise, il suffit que je puisse lui persuader qu'elle en aura regret plus tard ; et vous, en vue d'un repentir futur, vous vous enhardissez à pécher, et au lieu de dire : *je ne le ferai pas, parce que je sais qu'il faudrait un jour m'en repentir*, vous en tirez une conclusion tout opposée?

S'il était au moins en votre pouvoir de vous repentir quand vous voulez ! Mais n'est-ce pas l'effet d'une diabolique présomption de compter, en péchant, sur une grâce qui est entre les mains de Dieu, et que vous démeritez positivement par votre péché? Savez-vous si vous aurez la grâce de vous repentir? Au lieu donc de dire : *Je ferai ce péché, et puis je m'en confesserai*, résistez à la tentation et dites : *Qui sait si j'aurai le temps de me confesser, si je me confesserai bien, si Dieu m'accordera la grâce du repentir*? Voilà un langage plus sage et plus judicieux, qui pourra vous servir utilement de frein contre le péché.

Pour revenir maintenant à mon sujet principal, si la grâce de la contrition est un don de Dieu, que devons-nous faire pour l'obtenir? Trois choses : renoncer au péché, la demander avec ferveur, et enfin méditer sérieusement les motifs de la contrition.

Il faut premièrement *renoncer au péché*, parce que le péché est le plus grand obstacle à la grâce du repentir.

Chose étonnante ! Il y a des chrétiens qui, dans le temps même où ils pensent à se confesser et où ils fixent le jour pour le faire, continuent malgré cela de mener la même vie, ne cessent pas de commettre leurs péchés ordinaires, même les graves, jusqu'au moment déterminé. Or, comment est-il

possible que Dieu touche leur cœur, s'ils se chargent sans cesse de nouvelles fautes, et s'ils provoquent toujours davantage la colère du Seigneur? Il ne faut donc pas s'étonner si ces chrétiens n'ont pas une contrition suffisante. Elles ne peuvent être en vérité que bien suspectes, les dispositions de ces pénitents qui péchent jusqu'au moment de la confession, et qui se présentent au saint tribunal avec des péchés encore tout chauds, et pour ainsi dire encore fumants sur l'âme. Est-il présumable que ces chrétiens se changent subitement de pécheurs en pénitents, qu'ils haïssent ce qu'ils affectionnaient à l'instant, qu'ils passent sans intervalle d'une extrémité à l'autre? Cela peut arriver par un coup extraordinaire de la divine grâce, mais cela n'arrive pas ordinairement.

En général, il faut que le pécheur prépare les voies et dispose son âme à la grâce de la componction : *Parate viam Domino, rectas facite semitas vestras*. Or, la première disposition, qui est négative, c'est de renoncer au péché. On ne conclut jamais de paix entre deux puissances belligérantes, sans qu'il y ait d'abord une trêve, une armistice, une suspension d'hostilités. Appliquez-vous cette comparaison dans l'état d'inimitié avec Dieu où vous vous trouvez, animés cependant du désir de rentrer en paix avec lui.

Le second moyen que vous devez employer, c'est la *prière*. La prière, vous le savez, est ce moyen sûr, universel, auquel sont attachées toutes les grâces et toutes les miséricordes du Seigneur : *Petite et accipietis*; et à plus forte raison la grâce précieuse et très-spéciale d'un vrai repentir : *Converte me, Domine, et convertar ad te*. Il est donc nécessaire, quand nous nous préparons à nous confesser, de rentrer d'abord en nous-mêmes pour reconnaître notre malheureux état, et l'impuissance absolue où nous sommes d'en sortir par nous-mêmes, par conséquent de nous tourner vers le Seigneur et de le supplier avec ardeur de verser, dans notre esprit et dans notre

cœur, cette abondance de lumières et de grâces dont nous avons besoin pour connaître le péché tel qu'il est véritablement et aux yeux de Dieu, et pour le détester autant qu'il est possible. Il faut aussi nous adresser à la très-sainte Vierge, à notre ange gardien et à nos saints Patrons. Voilà par où l'on doit commencer, mais ce n'est pas ordinairement ce que l'on fait.

D'ordinaire, ceux qui viennent à l'église pour se confesser, après avoir fait le signe de la croix et récité le *Pater* et l'*Ave*, se mettent aussitôt à faire l'examen de leurs fautes. Or, pouvez-vous espérer que Dieu vous éclaire l'esprit pour bien connaître vos péchés, et surtout incline votre volonté à les détester, si vous ne daignez pas même le lui demander? Peut-être agissez-vous ainsi parce que vous avez appris que la confession exige cinq choses, dont la première est l'examen, et voilà pourquoi vous commencez par là. Mais remarquez que la prière n'est pas comptée dans ces cinq choses, et qu'elle est toujours sous-entendue de sa nature. Car qui ne sait que la prière est toujours nécessaire pour n'importe quelle bonne action, même pour les moins importantes? Combien donc ne sera-t-elle pas plus nécessaire pour obtenir de Dieu la grâce particulière et privilégiée d'une sincère conversion! Serait-ce une grâce moins importante que toutes celles que vous demandez à Dieu? S'il s'agit, par exemple, de vous guérir d'une maladie, que de prières et de dévotions ne faites-vous pas! Et vous croirez pouvoir guérir d'une maladie spirituelle, la pire de toutes, sans vous recommander de tout votre cœur à Dieu?

Prière donc, je le répète, prière. Et vous devez prier avec d'autant plus de ferveur que le besoin où vous êtes est plus grand. Oui, vous surtout qui éprouvez en vous-mêmes une certaine difficulté et une certaine répugnance à vous convertir, qui sentez votre cœur endurci, perverti et obstiné dans le mal, vous devez prier avec une plus grande ferveur et une

instance plus vive, afin que Dieu pénètre votre cœur, qu'il le touche et en amollisse la dureté. L'ardeur de la prière est toujours proportionnée au désir que l'on a d'obtenir, et le désir est lui-même proportionné au besoin que l'on éprouve. Si par la ferveur de la prière nous pouvions nous délivrer des infirmités corporelles, je suis convaincu qu'il n'y aurait plus un seul malade dans le monde, parce que nous sentons le poids de ces maladies et que nous avons un vif désir d'en être délivrés. Faites-en donc autant pour votre âme; connaissez votre misère et le danger extrême où vous vivez, et vous prierez avec tant de ferveur, que Dieu ne manquera pas de vous exaucer.

Mais il ne suffit pas de prier. Comme Dieu exige en toutes choses notre coopération, il faut en troisième lieu joindre à la prière l'attentive *méditation des motifs* qui sont capables d'exciter en nous le regret de nos fautes.

Nous devons en effet concevoir contre le péché une haine profonde et souveraine, entraînant avec elle une ferme et inébranlable résolution de le fuir et de ne plus le commettre. Mais notre volonté ne peut concevoir une pareille haine, si notre intelligence n'est pas d'abord bien persuadée et convaincue de la grande malice du péché. Or, cette vive persuasion n'est pas l'œuvre d'un moment, d'une méditation rapide et superficielle; il faut, pour l'obtenir, plus de temps et de recueillement, et des réflexions plus sérieuses.

Mais sur ce point essentiel, il se commet encore beaucoup de fautes. Ainsi, après avoir examiné vos péchés, vous vous mettez à réciter mentalement ou verbalement l'acte de contrition, vous essayez d'en pénétrer votre cœur, et vous voudriez, pour ainsi dire, forcer ce cœur à se repentir. Mais permettez : vous voulez produire un effet sans cause. Comment est-il possible que vous forciez votre volonté à détester le péché, si vous ne méditez pas sérieusement auparavant la malice du péché et les maux qu'il cause? On a bientôt fait de

dire : *Je me repens d'avoir, par mes péchés, offensé un Dieu si bon, perdu le paradis et mérité l'enfer ; mais comprenez-vous bien ce qu'est ce Dieu que vous avez offensé, la grandeur de l'injure que vous lui avez faite, les biens immenses que vous avez perdus, et la rigueur des peines que vous avez méritées ? Ce sont là des vérités que vous voyez en général ; mais pour en goûter l'amertume, il faut les ruminer et les digérer lentement.*

En un mot, autre chose est de connaître en spéculation les motifs de la contrition, et autre chose est d'en sentir si vivement la force, qu'ils influent sur votre volonté. Voyez ce petit enfant auquel la mort vient de ravir son père : il continue néanmoins à rire, à jouer, à s'amuser comme auparavant, tandis que ses frères plus âgés fondent en larmes et sont inconsolables. Mais d'où vient cette différence ? Ce petit enfant ne sait-il pas qu'il a perdu son père ? Il le sait et le voit aussi bien que les autres, mais le défaut de réflexion et de jugement l'empêche de connaître son malheur et la grande perte qu'il fait en perdant son père.

C'est ce qui arrive à une foule de pécheurs. Ils connaissent très-bien par la foi les motifs qu'ils ont de détester le péché ; mais, parce qu'ils ne les approfondissent pas avec soin de manière à les sentir, semblables à ce petit enfant, ils sont insensibles à leur malheur, à la perte de Dieu, aux maux affreux que le péché fait à leur âme, tandis que tant d'autres, animés d'une foi vive, se consomment de douleur devant Dieu. Voyez donc quelle différence il y a entre savoir les choses et s'en pénétrer vivement, et combien il importe de faire entrer avant dans son cœur les motifs de contrition.

Revenez-y donc sans cesse jusqu'à ce que vous vous sentiez ébranlé, et par ces coups réitérés, vous tirerez de votre cœur une source de sincère contrition. Mais si vous ne réfléchissez pas et vous contentez de dire : *Mon Dieu, je me repens de vous avoir offensé et je voudrais être mort plutôt que de*

l'avoir fait, il sera difficile que vous le disiez avec vérité. Et remarquez bien ici que pour vous délivrer du péché il ne suffit pas que vous croyiez le dire avec vérité. Cela pourra suffire peut-être pour que votre confession ne soit pas sacrilège, mais elle n'en sera pas moins invalide et vous laissera tous vos péchés sur l'âme.

— Il faut donc, me dira quelqu'un, beaucoup de temps pour concevoir cette douleur? — Je vous réponds : il faut tout le temps nécessaire pour croire avec fondement que la contrition est dans votre cœur, et que votre volonté est changée. On ne peut fixer ici de règle générale pour tous, car il s'agit d'une chose qui dépend de l'état de conscience de chacun. Si vous me parlez des âmes pieuses qui vivent de foi et portent une haine habituelle au péché, elles n'ont ordinairement pas grande peine à l'exciter en elles; une simple réflexion, un regard, une élévation du cœur vers Dieu, suffisent le plus souvent. Mais s'il s'agit de ces pécheurs d'habitude et de profession, il leur faudra beaucoup plus d'efforts pour l'obtenir, plus ou moins cependant, en proportion de leur malice et de leur perversité. Il est certain que les pécheurs invétérés, qui vivent depuis longtemps dans l'habitude du péché, et qui sont fortement attachés au vice, ayant besoin d'une plus grande grâce, ont besoin, pour l'obtenir, de s'y préparer par plus de méditations et de prières.

C'est ce qu'a voulu nous enseigner Jésus-Christ lui-même, par les diverses manières dont il a opéré les résurrections que rapporte l'Évangile. Il ressuscita la fille de Jaïr, lorsqu'elle venait d'expirer et qu'elle était encore dans sa maison, en lui touchant seulement légèrement la main : *Tenuit manum ejus, et surrexit puella*¹. Il ressuscita le fils de la veuve de Naïm, tandis qu'on le portait en terre, en lui adressant cet ordre formel : *Adolescens, tibi dico ; Surge*² : lève-toi

¹ Matth. IX, 25. — ² Luc. VII, 14.

de cette bière, et il se leva aussitôt. Mais quand il ressuscita Lazare, déjà enseveli depuis quatre jours, oh ! alors il dut en faire bien davantage. L'Évangile nous raconte que Jésus-Christ se troubla et pâlit, qu'il pleura, qu'il frémit et soupira, et qu'ensuite il l'appela d'un ton de voix à étourdir les assistants, et le fit sortir de son tombeau : *Ploravit, turbavit seipsum, infremuit spiritu, et exclamavit voce magna : Lazare, veni foras*¹.

Mais pourquoi un si grand apprêt pour un miracle de la même nature ? Lui était-il plus difficile de rendre la vie à Lazare qu'aux deux autres ? Non certainement ; mais ce qui n'était pas nécessaire pour le miracle, disent les saints Pères, était nécessaire pour notre instruction. Et cette instruction, la voici : Les deux premiers morts, qui venaient d'expirer, ou du moins depuis peu longtemps, nous représentent les pécheurs qui perdent la vie spirituelle en se laissant quelquefois entraîner par l'impétuosité de la passion, par surprise, par la violence de la tentation, mais dont le cœur n'est pas encore gâté ni corrompu, et qui, en un mot, ne sont pas encore accoutumés à mal faire. Pour ceux-ci, il est plus facile de les réveiller, de les remuer et de les ressusciter par un sincère repentir à une véritable vie. Lazare, au contraire, enseveli déjà depuis quatre jours, déjà en proie aux vers et à la corruption, Lazare est la figure des pécheurs d'habitude, endurcis dans le mal, gâtés et corrompus par le vice, surtout par le vice impur. Oh ! si nous étions malheureusement de ce nombre, il ne nous suffirait pas de quelques légers efforts pour ressusciter. Nous avons besoin d'une grâce puissante et miraculeuse ; nos efforts, pour correspondre à cette grâce, doivent donc être très-grands et extraordinaires.

Je n'ai pas assez mauvaise opinion de vous pour vous croire de ce nombre. En tout cas, mon devoir était de vous avertir,

afin que vous preniez bien vos précautions, et que vous ne négligiez aucun des moyens que je vous ai indiqués pour exciter en vous, à tout prix, cette douleur qui peut seule vous obtenir le pardon de vos fautes, et en même temps la vraie paix et la vraie félicité pour cette vie et pour l'autre.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Lorsque sainte Mélanie, qui avait trouvé un crucifix dans la garde-robe de sa mère défunte, eut entendu de la bouche de son père le récit des souffrances du Sauveur, elle conçut un si profond regret de sa légèreté et de son amour-propre passés, qu'elle se retira aussitôt dans sa chambre, se prosterna devant le crucifix, et pleura longtemps les fautes de sa vie : au bout d'une heure, elle était entièrement changée. — En vérité, on peut dire que rien n'est plus propre que la considération des souffrances de Jésus-Christ pour réveiller des sentiments de componction et d'amour. — Que le pécheur donc qui désire sincèrement s'exciter au repentir de ses fautes se place devant un crucifix, et médite sur ces trois questions : Quel est celui qui souffre ? Que souffre-t-il ? Pourquoi souffre-t-il ?

II. — Une femme de mauvaise vie, traversant un jour une église pour abrégier son chemin, vit un grand nombre de personnes qui entraient avec empressement, et qui paraissaient être dans l'attente de quelque chose d'extraordinaire. Curieuse de savoir ce qui allait se passer, elle prit place comme les autres, et la foule augmentant, elle se trouva bientôt tellement environnée, qu'il lui fut impossible de penser à se retirer. Quelques moments après, un missionnaire monta en chaire et prêcha sur la bonté de Dieu à l'égard des pécheurs. Il répéta plusieurs fois ces mots : « A tout péché miséricorde, pourvu qu'on s'en repente. » Cette femme, qui avait tout écouté avec attention, s'attacha surtout à ces paroles, qui l'avaient frappée. Aussitôt que le discours fut achevé, elle fendit la foule, et, s'approchant du prédicateur au moment où il descendait

de la chaire : « Est-il bien vrai, mon père, lui dit-elle avec empressement, qu'à tout péché il y a miséricorde ? — Rien n'est plus certain, lui répondit-il : Dieu les pardonne à tous indistinctement. — Mais, reprit cette femme, il y a toutes sortes de pécheurs ; Dieu pardonne-t-il à tous indistinctement ? — Oui, dit le prédicateur, pourvu qu'ils détestent leurs péchés. — Me pardonnerait-il, à moi ? voilà quinze ans que je commets les plus grands péchés. — Sans doute, répondit le missionnaire, il vous pardonnera si vous vous en repentez et si vous cessez de les commettre. — S'il en est ainsi, continua-t-elle, je vous prie de m'entendre en confession et de me donner votre heure. — Je puis vous entendre aujourd'hui, lui dit-il ; tenez-vous prête, je suis à vous dans un moment. » Le missionnaire lui indique son confessionnal, et revient quelques instants après pour l'entendre. Elle ne finit qu'à la nuit sa confession, qui dura plusieurs heures. « Mon père, je ne puis retourner dans ma maison, surtout à l'heure qu'il est, sans m'exposer à retomber dans mes péchés : ne pourriez-vous pas me procurer un asile pour la nuit ? » Le missionnaire lui ayant témoigné qu'il ne le pourrait que difficilement, cette femme prit la résolution de rester dans l'église jusqu'au jour. Le lendemain matin, on la trouva sans vie dans une chapelle dédiée à la sainte Vierge : elle était à genoux, la face prosternée contre terre, et on vit le pavé inondé des larmes qu'elle avait répandues.... Elle avait pleuré si amèrement ses péchés, qu'elle était morte de douleur.

XIII. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — DU BON PROPOS ET DE SES QUALITÉS.

La *contrition*, qui est le premier des actes du pénitent, comme nous l'avons vu, renferme deux parties, dont l'une regarde le passé et l'autre l'avenir. Relativement au *passé*, c'est-à-dire aux péchés commis, elle exige une vraie douleur et une sincère détestation ; relativement à l'*avenir*, c'est une ferme résolution de ne plus commettre ni ceux dans lesquels on est déjà tombé, ni aucun autre : *Contritio est animi dolor ac detestatio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero*. Par rapport à la première partie, nous avons vu ce qu'il est nécessaire de savoir ; il nous reste à expliquer la seconde.

Je commencerai par vous faire remarquer que tout ce que j'ai dit de la nécessité rigoureuse de la douleur du passé, doit s'entendre également du ferme propos. Car d'abord on ne peut pas le séparer de la contrition, si elle est sincère. Il n'est pas possible, en effet, de se repentir véritablement d'une faute, et de conserver encore la volonté d'y retomber. Ce sont là deux choses qui s'excluent mutuellement.

Mais outre cela, la nature même du pardon que l'on demande pour l'offense commise, exige nécessairement de la part de celui qui le demande, une sérieuse volonté de ne

plus recommencer. Où trouverait-on une personne qui, en ayant offensé une autre et voulant se réconcilier avec elle, vienne lui témoigner un regret de l'avoir offensé, sans l'assurer en même temps de sa ferme et inébranlable résolution de ne plus recommencer à l'avenir? Et quel est d'ailleurs celui qui pardonnerait une offense à un homme, sachant qu'il ne veut pas cesser de l'offenser? Il est donc évident que si nous voulons rentrer en grâce avec Dieu, à la douleur de l'avoir offensé, nous devons nécessairement joindre le ferme propos de ne plus lui déplaire : autrement ce serait se moquer de Dieu. Voyons ce que c'est que le bon propos, et qu'elles sont les conditions qu'il exige pour être valide.

Le bon propos, dit saint Thomas, est l'acte d'une volonté ferme et délibérée: *Propositum est actus voluntatis deliberatæ*. C'est un acte de la volonté ; ce n'est donc pas une pure formule, comme les compliments dont on use par politesse dans le commerce du monde, et qui n'engagent ni n'obligent à rien.

Ce n'est pas non plus un projet, une pensée en l'air de s'amender, comme tout le monde en a, dès qu'on conserve encore un reste de foi et de religion. Il y a des personnes qui sont persuadées que le péché est un grand mal, et qui disent : *Il ne faut pas le faire, je ne dois pas le faire*, et qui malgré cela conservent la volonté de pécher. Or, dire, *je ne dois pas le faire*, c'est un acte de l'intelligence ; mais dire, *je ne veux pas*, voilà un acte de la volonté, et c'est cette volonté qui est requise pour obtenir le pardon.

Le ferme propos ne consiste pas non plus dans une volonté quelconque, faible, languissante, imparfaite, qui voudrait et ne voudrait pas. Ce sont là de pures vellétés qui se perdent et se dissipent en vaines spéculations, en désirs stériles et inefficaces, et que saint Augustin compare aux efforts de ces personnes qui voudraient se lever de bon matin, mais qui, vaincues par une extrême envie de dormir, s'a-

bandonnent de nouveau au sommeil. Ces vellétés montrent que votre cœur est encore partagé entre Dieu et le péché, que vous êtes intérieurement indécis et combattus, et que vous ne savez pas encore vous déterminer à abandonner le péché ; au plus pourriez-vous dire que vous voudriez l'abandonner, mais vous ne le voulez pas réellement. Or, le bon propos exige une volonté pleine et victorieuse, qui anéantisse et détruise toute volonté contraire ; une volonté sincère, déterminée et résolue à renoncer au péché, à y renoncer à tout prix, à y renoncer sans réserve et pour toujours, désignant même et prenant pour y réussir les moyens nécessaires.

Vous voyez suffisamment, par ce que je viens de vous dire, quelles doivent être les qualités du bon propos. Un bon propos de cette nature doit nécessairement être *inté-rieur, universel, ferme et efficace*. Expliquons ces quatre qualités.

Je dis premièrement *inté-rieur*, c'est-à-dire qu'il doit venir d'un cœur vraiment et sérieusement décidé à exécuter tout ce que promet la bouche. Si le cœur n'est pas d'accord avec la langue, la douleur aussi bien que le bon propos ne sont que fiction et hypocrisie. Or, si vous descendiez dans votre cœur pour voir quels sont ses véritables sentiments, peut-être trouveriez-vous qu'il n'est pas dans les bonnes intentions que vous prétendez. Vous promettez telle ou telle chose ; mais votre cœur vous dit que ces choses iront à l'avenir comme par le passé. En voulez-vous une preuve décisive ?

D'où vient qu'on forme chaque jour, avec tant d'indifférence et de facilité, des résolutions qui devraient coûter les plus violents efforts ? Regardez-vous comme peu de chose de vous décider, pour ne pas offenser Dieu, à renoncer tout ce qui flatte le plus vos passions, à rompre, par exemple, une liaison criminelle, à déposer une haine obstinée.

rétracter formellement et à démentir vos médisances et vos calomnies, à abandonner un commerce lucratif, mais illégitime, à vous dépouiller d'un bien injustement acquis? Il devrait être impossible de prendre de semblables résolutions sans de graves réflexions, sans de grands combats et de violents efforts. Cependant je vois promettre tout cela sans difficulté et sans la moindre hésitation; et pourquoi? Parce que le cœur n'y prend aucune part, parce que ces promesses ne tirent point à conséquence, qu'elles ne nous engagent et ne nous obligent à rien. Telle est la véritable raison pour laquelle tant de résolutions produisent si rarement, dans la pratique, un sincère amendement.

Si donc vous ne voulez pas vous moquer de Dieu, qui ne se laisse pas tromper, comme les hommes, par de fausses apparences et de menteuses promesses, quand vous êtes sur le point de prendre vos résolutions, sondez le fond de votre cœur et sondez-le bien, pour voir si vous êtes réellement disposés et résolus à renoncer au péché.

De plus, la volonté de ne plus pécher n'admet ni limite ni réserve, et c'est la seconde qualité du bon propos, qui est d'être *ferme*. On dit d'un édifice qu'il est ferme, lorsque ses fondations sont si solides qu'il peut résister à tous les chocs et à toutes les secousses, et que rien n'est capable de l'ébranler. Votre bon propos sera donc ferme, s'il vous rend disposés et résolus à éviter le péché malgré tous les obstacles, à quelque prix que ce soit, au risque même de perdre tous vos biens et de souffrir tous les maux.

La raison en est que, comme il n'y a aucun cas ni aucune circonstance où le péché soit permis, la résolution de l'éviter doit s'étendre à toutes les circonstances possibles, et nous donner les sentiments dont était animé saint Paul après sa conversion, quand s'interrogeant lui-même il disait : *Quis poterit separare nos a charitate Christi? tribulatio an angustia?* Non rien de tout cela : *Scimus quia nulla creatura poterit*

nos separare a charitate Christi ¹ Croyez-vous que ce langage ne soit que le transport d'une charité sublime et propre seulement aux saints, une chose de pur conseil et de perfection? Vous seriez dans l'erreur, car ces sentiments doivent se trouver dans tout chrétien; ils constituent une disposition absolument nécessaire et inséparable de cette fermeté de résolution que Dieu exige de nous autant que possible; fermeté telle, qu'elle doit prendre la nature et le caractère de certains entêtements, de certaines obstinations auxquelles nous nous livrons quelquefois, mal à propos, et dont rien n'est capable de nous arracher: quand nous avons pris un parti, bon ou mauvais, nous ne voulons plus y renoncer, pour n'importe quelle raison.

Concluez de là qu'il est impossible de concilier avec une résolution de cette nature ces réserves et ces conditions que l'on oppose implicitement ou explicitement aux promesses que l'on fait à Dieu de ne plus pécher. Tel promet de s'abstenir du péché, *pourvu cependant qu'il ne se trouve plus dans ce besoin, dans cette nécessité; pourvu qu'il ne reçoive d'avance ni tort ni injure de cette personne; pourvu qu'il ne soit plus tenté et provoqué au mal*, et ainsi du reste.

Ces conditions sont quelquefois exprimées, et elles échappent aux pénitents pendant qu'ils se confessent; d'autres fois, elles sont cachées au fond du cœur, de telle sorte que le pénitent lui-même ne s'en aperçoit pas. Dans tous les cas, elles rendent nul le bon propos, parce qu'il manque de la fermeté requise, laquelle n'admet ni réserve, ni restriction. Ayez ou non la pauvreté à supporter, les persécutions à souffrir, les mauvais procédés du prochain à endurer, dans ces circonstances comme dans toutes les circonstances imaginables, votre résolution doit exclure toute volonté de pécher.

Mais que dirons-nous ici de ceux qui, dominés par de mau-

¹ Rom. VIII, 35 et seq.

vaises habitudes, se persuadent qu'il leur est impossible de ne pas retomber dans le péché? Je vous répondrai que cette fausse persuasion détruit complètement le bon propos. En effet, comment pouvez-vous sincèrement et fermement promettre à Dieu ce que vous regardez comme impossible? Commencez donc par corriger votre persuasion erronée, en vous mettant bien dans l'esprit que ce qui est impossible à vos forces naturelles, non-seulement est possible, mais est même facile à la grâce du Seigneur; c'est sur l'espérance de cette grâce que vous devez fonder vos bonnes résolutions, et non sur vos propres forces, avec lesquelles vous ne pouvez rien.

Il n'en est cependant pas de même de ceux qui, au moment où ils forment le bon propos de ne plus retomber, ne peuvent se défendre d'un certain doute, d'une certaine crainte, je dirais presque d'une certaine prévision, qu'ils n'y seront pas fidèles. Un tel sentiment, par lui-même, n'est pas opposé à la fermeté du bon propos. Ainsi par exemple, en réfléchissant à votre fragilité, à la fréquence de vos chutes malgré tant de promesses et de résolutions, à la force de vos mauvaises habitudes, aux dangers qui vous entourent et auxquels vous pouvez être exposés, vous vous défiez de vous-mêmes, vous craignez que votre bon propos ne soit pas constant, vous craignez de retomber et vous dites : *Ce sera cette fois-ci comme les autres.* Mais tout cela, je vous le répète, n'empêche pas que votre disposition actuelle de fuir le péché ne puisse être sincère et très-ferme; car autre est le temps présent, autre est le temps à venir. Vous pouvez décider et juger de votre disposition présente, mais vous ne savez pas ce qui viendra plus tard. Le confesseur lui-même ne doit s'en rapporter qu'à votre état actuel; et quand même un ange lui-même lui révélerait que vous devez retomber bientôt, malgré cela, s'il vous trouve actuellement bien disposés, il peut et doit vous absoudre. Bien plus : Dieu lui-même ne remet-il pas leurs péchés à une foule de pénitents qui lui de-

mandent aujourd'hui pardon avec un vrai repentir, bien qu'il prévoie leur rechute, et même pour quelques-uns leur éternelle damnation ?

Autre chose est donc que vous soyez persuadés que vous ne pécherez plus, et autre chose que vous ayez présentement la volonté sincère de ne plus pécher. Dans le premier cas, c'est un acte de l'intelligence qui regarde l'avenir; dans le second, c'est un acte de la volonté qui regarde le présent. En voulez-vous un exemple palpable? Dans la rigueur de l'hiver, vous avez à marcher sur la glace, et vous avez peur de tomber; vous dites même : *Je tomberai*. Or, je vous le demande, avez-vous la volonté de tomber? Non vraiment; et même le danger de tomber, joint à la volonté de ne pas tomber, vous fait mesurer attentivement vos pas et marcher avec toute la précaution possible. Vous voyez donc qu'il y a une différence énorme entre craindre, prévoir et vouloir. Il en est de même dans votre cas : dès que vous êtes actuellement décidés à ne pas retomber, à faire pour cela ce qui dépendra de vous, à fuir les dangers et à vous recommander de tout votre cœur à Dieu, en vous appuyant sur sa sainte grâce qui ne vous manquera pas si vous la lui demandez comme il faut, et si vous y correspondez fidèlement, dès lors, toute crainte contraire qui vous agite et vous trouble, la pensée que vous manquerez encore de parole à Dieu, ne saurait nuire à votre bon propos. Mais passons à la troisième condition.

Le bon propos, en troisième lieu, doit être *universel et doublement universel*, c'est-à-dire quant aux péchés et quant aux temps.

Et d'abord, il doit s'étendre à tous les péchés qu'on a déjà commis ou qui pourraient se présenter à l'avenir, quand même on ne les aurait pas encore commis. Cela s'entend seulement des péchés *mortels*; car quant aux véniels, qui n'excluent pas la grâce sanctifiante, et que d'ailleurs il est

impossible d'éviter complètement sans un secours particulier de Dieu, il suffira que le bon propos renferme la résolution d'éviter les plus graves et de ne plus les commettre de propos délibéré. Mais pour les péchés mortels, la résolution de les éviter doit les embrasser tous sans nulle exception : *Om-nem viam iniquitatis odio habui*. Ceux qu'il faut avoir particulièrement en vue, ce sont les plus graves et les plus habituels, ceux enfin qui ont le plus souillé notre vie jusqu'ici, et qui sont la grande plaie de notre conscience.

Remarquez bien ce point essentiel. Je ne voudrais pas que vous vous contentassiez de certaines résolutions vagues, générales et indéterminées de ne plus offenser Dieu. Si vous ne voulez pas porter vos coups en l'air, descendez au détail, venez à la pratique, déterminez tel ou tel péché auquel vous êtes plus enclin, pour lequel vous avez plus de penchant, et qui est plus pernicieux à votre âme. C'est ici surtout qu'il faut s'appesantir, qu'il faut insister, fortifier vos résolutions, spécifier les moyens que vous promettez à Dieu de prendre, la vigilance, les industries, la fuite rigoureuse de tel péché en particulier, outre celle de tous les péchés graves en général.

Si l'on agissait ainsi, on n'aurait pas à déplorer un scandale si révoltant, si commun et si déshonorant pour la piété, un scandale qui fournit matière à tant de critiques, c'est-à-dire qu'on ne verrait pas tant de personnes allier la fréquentation des sacrements avec des habitudes gravement coupables dont elles ne se corrigent jamais; on ne rencontrerait pas ensemble les sacrements et l'avarice la plus sordide et la plus honteuse; les sacrements et les passions impures et sensuelles, et les liaisons coupables; les sacrements et les haines invétérées, les médisances et les calomnies; les sacrements et l'ivrognerie; les sacrements et les violations manifestes des devoirs les plus essentiels. Tout cela ne provient que du défaut que l'on a de battre l'air avec de vagues réso-

lutions de ne plus pécher, sans les appliquer spécialement à votre besoin particulier, au péché d'habitude, dont souvent même on détourne les regards parce qu'on n'en veut pas la guérison.

Mais le bon propos doit s'étendre non-seulement à tous les péchés, de la manière que je viens de dire, mais encore tous les temps et à toute la vie. Il semble qu'un grand nombre de chrétiens ne regardent ce sacrement que comme une simple suspension temporaire du péché, et non pas comme un divorce absolu et éternel. Ils restreignent en conséquence leur bon propos à certains temps déterminés, et pas au-delà. Par exemple, tant que durera cette solennité, le temps pascal, la mission, le jubilé; tant que durera ce danger, cette maladie, cette entreprise; ou bien jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'absolution, persuadés que leur confesseur ne la leur accordera pas s'ils ne remplissent auparavant certaines conditions; se promettant bien au fond de leur cœur, et d'une manière presque imperceptible, de reprendre ensuite leur première vie. Oh! que notre cœur est un profond abîme! Il est plein de fourberie, de malice et de replis tortueux!

Sachez donc que des résolutions ainsi restreintes et limitées ne valent rien. La volonté, en effet, doit être résolue et décidée à s'abstenir du péché non pas quelquefois et quelque temps, mais persévéramment et toujours; car le péché est toujours et essentiellement un grand mal, le mal même; et le Dieu que nous devons servir est le Dieu de tous les temps, et en tout temps il exige de nous culte, obéissance et fidélité.

Examinez-vous donc et voyez si votre résolution de fuir le péché est telle qu'elle exclue tout espoir et toute idée d'y retomber. Chose étonnante! au commencement du carême, beaucoup vont se confesser des désordres qu'ils ont commis pendant le carnaval, avec la disposition de faire les mêmes choses au carnaval suivant. De même à l'approche

de Pâques, d'autres viendront s'accuser d'avoir violé les lois du jeûne et de l'abstinence pendant le carême, avec la disposition de recommencer l'année suivante. Et vous prenez cela pour un renoncement total et absolu au péché, tel que Dieu l'exige pour valider votre bon propos et vous accorder la grâce du sacrement ? Voulons-nous tromper Dieu ou nous tromper nous-mêmes ?

Enfin, le bon propos doit être *efficace*, c'est-à-dire qu'il doit nous rendre disposés et empressés à prendre les moyens nécessaires pour éviter le péché. Et la raison en est claire : qui veut sincèrement la fin veut les moyens qui y conduisent. Or, de même qu'un malade qui refuserait de prendre les remèdes propres à sa guérison n'aurait qu'une fausse volonté de guérir, ainsi on doit croire qu'on n'a qu'une volonté fautive et illusoire de fuir le péché, si l'on n'est pas fermement décidé à prendre les remèdes nécessaires, positifs et négatifs, généraux et particuliers.

Comment faut-il donc entendre après cela cette mauvaise humeur avec laquelle tant de pénitents accueillent les avis et les moyens que leur confesseur leur suggère pour consolider leurs résolutions, les rendre constants et les faire persévérer ? Mais si vous voulez vous conserver dans la grâce de Dieu, dit-on à tel pénitent, si vous voulez éviter de retomber dans vos désordres habituels, il vous faut de toute nécessité fuir ce lieu, cette personne, ces amusements ; il vous faut une règle de vie et de fidélité à telles pratiques pieuses ; et vous, au contraire, vous accumulez les prétextes, les difficultés et les obstacles, pour vous exempter des moyens que je vous impose. Cela ne prouve-t-il pas assez clairement que vous n'avez qu'une volonté éphémère et inefficace, et qu'un bon propos purement extérieur ? Ne dites-vous pas à Dieu *que vous voulez mourir plutôt que de l'offenser* ? Il ne s'agit pas ici de mourir, mais de bien moins.

— Ah ! je vous comprends : vous le dites par cérémonie et par habitude, et non par une volonté délibérée et efficace.

Sans en dire davantage, il me semble avoir suffisamment expliqué ce que c'est que le *bon propos* et de *quelle nature* il doit être. Je n'ajouterai qu'une seule réflexion qui confirmera tout ce que j'ai dit : nous formons ici-bas une foule de résolutions relatives à nos intérêts temporels ; mais de toutes nos résolutions, ce sont celles que nous faisons à Dieu dans nos confessions dont nous nous souvenons le moins, tandis que ce devraient être celles que nous devrions nous rappeler et accomplir le plus fidèlement, précisément parce que c'est à Dieu que nous les faisons. Mais d'où vient cela ? De ce que quand nous nous confessons nous ne prenons, à proprement parler, aucune résolution. Ce sont des paroles et des protestations de bouche et rien de plus, sans une volonté sérieuse d'y être fidèles. Or, nos bons propos manquent de sincérité, ils manqueront nécessairement de persévérance, et ne pourront être que fugitifs et éphémères, n'ayant aucune influence sur notre conduite à laquelle nous ne voulons rien changer.

Oh ! soyez donc un peu plus sincères avec Dieu ! Emploie-t-il avec nous la duplicité et l'hypocrisie ? Il nous pardonne sincèrement, du fond de son cœur, et si parfaitement qu'il ne lui reste plus l'ombre d'aversion pour nous ; il ne conserve plus pour nous que de l'amour, de la tendresse et la volonté de nous faire du bien si nous ne sommes pas les premiers à l'abandonner : *Non deserit nisi prius deseratur*. Voilà comment Dieu agit avec nous ; et nous tiendrions envers lui une conduite tout opposée ? Réfléchissez-y sérieusement, et prenez des résolutions en conséquence.

VRAIT HISTORIQUE.

Un pécheur, qui était secrètement livré à de coupables habitudes, alla trouver un jour saint Bernard, et lui déclara qu'il était devenu tellement esclave de sa passion, qu'il croyait qu'il lui serait impossible d'y renoncer seulement pendant un seul jour. Saint Bernard lui fit une peinture sévère des suites déplorables auxquelles il exposait sa santé, et de l'immensité de l'offense qu'il faisait à Dieu. Il lui ordonna, en outre, s'il désirait faire une bonne confession, de s'abstenir pendant trois jours, en l'honneur de la sainte Trinité et de la Passion du Sauveur. Les trois jours écoulés, le pécheur retourna auprès du saint, et lui déclara que le souvenir des tourments qu'avait endurés le Sauveur, lors de sa flagellation et de son crucifiement, l'avait retenu au moment de la tentation. Saint Bernard lui fixa de nouveau trois jours en l'honneur de la sainte Vierge, puis enfin trois autres en l'honneur de son ange gardien. Le conseil fut suivi, et, par ce moyen, ce pécheur se sentit de jour en jour plus de facilité et de force pour vaincre la tentation, jusqu'à ce qu'enfin il en fût totalement délivré. — Cet exemple fait voir qu'une volonté ferme et énergique peut tout accomplir.

XIV. INSTRUCTION.

DES MARQUES D'UNE SINCÈRE CONTRITION ET D'UN VÉRITABLE BON PROPOS.

Je vous ai longuement expliqué, dans les précédentes instructions, la nature de la contrition et du bon propos, tels que Dieu les exige pour nous accorder la grâce du sacrement. Cependant, malgré toutes mes explications, cette matière peut toujours donner lieu à quelque illusion ; car il s'agit de deux actes intérieurs et cachés qui se consomment dans le cœur et dans la volonté, et au sujet desquels on peut facilement prendre le change, et confondre une pénitence vraie avec une pénitence fausse.

Que ferons-nous donc pour rassurer, autant que possible, notre conscience sur un point d'une aussi grande importance, et d'où dépendent la valeur du sacrement et le salut de notre âme ? Nous devons considérer les effets que produisent en nous la haine du péché et la résolution de l'éviter, et nous en rapporter à certains signes extérieurs. Si ces signes existent, notre conversion ne saurait être douteuse ; et s'ils ne nous donnent pas cette certitude absolue, infaillible, qu'on ne peut avoir en ce monde, ils nous donnent au moins une confiance fondée et raisonnable, et suffisante pour calmer toutes nos craintes. Pour compléter donc mes explications sur la matière que j'ai traitée jusqu'ici, je

vais vous exposer ces signes ou marques, afin que vous puissiez reconnaître et juger s'ils sont en vous.

La première marque, c'est de conserver, même après la confession, un douloureux souvenir de nos péchés. La raison en est que la douleur ne se dissipe et ne s'efface pas si vite, mais que de sa nature elle subsiste au moins quelque temps.

Ainsi, ces pénitents qui, après s'être confessés de fautes très-graves et très-nombreuses, les oublient aussitôt et en perdent le sentiment et le remords, donnent fortement à soupçonner que leurs dispositions ne sont que superficielles et illusoires. Où trouverons-nous, en effet, un pareil caractère d'oubli et d'indifférence, dans tous les pénitents dont nous parlent les divines Écritures et l'histoire sacrée? David, assuré du pardon de son péché par la bouche même d'un prophète envoyé de Dieu : *Dominus transtulit peccatum tuum*, l'a malgré cela sans cesse sous les yeux, et le pleure constamment et la nuit et le jour : *Peccatum meum contra me est semper*. De même Magdeleine, assurée de son pardon par la bouche de Jésus-Christ lui-même, ne cesse de pleurer et d'expié ses péchés jusqu'à la fin de sa vie. De même encore saint Pierre, saint Augustin et tant d'autres.

Je sais que Dieu a voulu nous donner, dans ces âmes, de parfaits modèles de pénitence, et que, comme il y a divers degrés dans les qualités et dans l'intensité de la contrition, il y en a de même plusieurs dans les effets qui en découlent. Mais ces exemples prouvent au moins que la douleur des péchés n'est pas transitoire et passagère, mais persévérante et durable ; et que par conséquent les pécheurs qui laissent aux pieds du confesseur et leurs péchés et le souvenir de ces péchés, ont une très-forte raison de craindre que leurs dispositions ne soient pas sincères, puisqu'elles ne laissent en eux que peu ou point d'impression.

De cette première marque il en découle trois autres qui

peuvent nous donner une présomption mieux fondée encore, et qui consistent à éloigner promptement les causes du péché, à réparer sans délai les ravages du péché, et à prendre aussitôt des mesures efficaces contre le péché.

1° *Éloigner promptement les causes ordinaires de nos péchés.*

Je n'entends pas parler ici précisément de ces occasions qu'on appelle *prochaines*, car j'aurai bientôt à m'expliquer formellement là-dessus. Je parle en général de toutes ces choses qui ont une certaine influence sur nos manquements ordinaires, et une grande force pour nous y faire retomber, bien qu'à la rigueur on ne puisse pas les appeler des occasions prochaines; comme par exemple, certaine liberté dans les regards, certaines fréquentations avec des personnes d'un autre sexe, certains amusements, certains spectacles, une dissipation excessive, etc. Quiconque proteste qu'il hait le péché et qu'il veut l'éviter, doit éviter aussi tout cela; car il n'est pas possible, ou du moins il est très-difficile de l'éviter, si nous nous tenons toujours au milieu de choses qui le fomentent et le produisent. Les mêmes causes feront toujours sur notre âme les mêmes impressions, et les mêmes impressions nous feront toujours tomber dans les mêmes fautes.

Si donc vous détestez le péché et si vous êtes résolu à n'y pas retomber, vous le prouverez en vous montrant attentifs à tarir les sources ordinaires de ces péchés, à fuir certains lieux et certaines personnes, certains amusements, certains jeux et certaines pensées dangereuses qui sont pour vous des occasions de chute et des dangers évidents de péché. Un tel sacrifice, assez coûteux par lui-même, ne peut être que l'effet d'un véritable changement et d'une ferme volonté. C'est ainsi qu'on reconnaît qu'un malade veut réellement guérir, lorsqu'on le voit renoncer aux choses qu'il aime, parce qu'il reconnaît qu'elles lui sont nuisibles. Mais si au contraire tout finit avec la confession, et si après vous vous livrez aux mêmes imprudences, à la même dissi-

pation, aux mêmes libertés, en vain protesterez-vous de votre repentir et de votre ferme propos ; votre négligence à prendre des précautions contre le péché prouve que votre volonté n'est pas sincère, mais quelle est fausse.

2° Réparer promptement les mauvais effets du péché qui durent encore, ou autrement faire aussitôt ce que vous pouvez et devez faire.

Beaucoup de péchés, outre l'injure qu'ils font à Dieu, laissent encore après eux de funestes conséquences par rapport au prochain. Par exemple, les suites d'un outrage que vous avez fait à quelqu'un, c'est cette inimitié qu'il vous conserve et qui s'établit entre vous ; les suites d'un vol ou d'une injustice, c'est le préjudice que le prochain éprouve dans ses biens ; les suites d'une médisance et d'une calomnie, c'est le dommage qu'il en souffre dans sa réputation, et ainsi du reste. Or, il faut promptement réparer ces pernicieuses suites de votre péché, si vous apportez au sacrement de pénitence une vraie contrition et un bon propos ferme et sincère ; car ne pouvant rétracter le péché, il faut au moins détruire les mauvaises conséquences qui subsistent encore.

Lors donc que je vous verrai prompts à satisfaire à vos obligations, j'aurai lieu de croire que vous êtes solidement convertis ; car il est impossible que vous vous décidiez à un sacrifice aussi difficile que celui de rendre un bien que vous pourriez garder, de vous humilier devant la personne que vous avez offensée, de rétracter tout ce que vous avez dit de mal ou de faux contre le prochain, à moins que vous ne soyez véritablement convertis. Il faut en effet l'être en réalité, pour se condamner à de pareils sacrifices. Mais par la raison du contraire, il y a tout à craindre de ceux qui ne font rien de ce qu'ils pourraient faire.

Ne pas remplir certains devoirs, quand on le peut, avant de se confesser, les renvoyer après la confession, et après cette confession en différer encore l'accomplissement, c'est

la marque évidente d'une volonté inefficace et sans résolution. Mais vous direz : Ne suffit-il pas de faire cela après la confession ? — Mais pourquoi, je vous le demande, le faire après ? ne serait-il pas mieux d'anticiper et de le faire auparavant ? Je ne dis pas qu'il y ait obligation rigoureuse de le faire auparavant ; mais voir que vous ne voulez le faire qu'après, cela me donne fortement à croire que vous ne le ferez pas plus après qu'avant, et que vous refusez de le faire avant votre confession, par l'unique raison que vous n'avez point du tout l'intention de l'exécuter par la suite. C'est en effet ce qui se rencontre dans tant et tant de pénitents qui portent toujours au saint tribunal les mêmes obligations graves qu'ils n'ont jamais accomplies, malgré les promesses qu'ils en ont faites. Quelle marque plus évidente d'une absence complète de dispositions ?

3^o *S'assujettir promptement aux remèdes du péché*, c'est-à-dire à prendre les moyens nécessaires et indispensables pour n'y plus retomber. Qu'une personne veuille sérieusement se préserver de certains dangers auxquels elle est fréquemment exposée, elle embrasse volontiers les moyens et le règlement de vie qui sont suggérés pour se préserver du péché et se conserver inviolablement en état de grâce.

Si donc nous voulons nous assurer de nos bonnes dispositions, voyons un peu comment nous sommes disposés à mettre en pratique les moyens nécessaires pour vivre saintement, soit que nous les connaissions par nous-mêmes, soit qu'ils nous soient suggérés par notre confesseur ; par exemple, la méditation quotidienne des maximes les plus frappantes de notre foi, la lecture de quelque livre de piété, les visites au très-saint sacrement, la fréquentation des sacrements, quelques pratiques de mortification et de pénitence, etc. Mais si vous voulez ne vous gêner en rien, si tout vous fatigue et vous pèse, si vous allez jusqu'à contester avec votre confesseur sur les choses qu'il vous prescrit, ou si

vous êtes de ceux qui promettent tout, uniquement pour arracher une absolution, mais qui n'exécutent rien, vous avez là une marque non équivoque d'une absence totale de dispositions.

Mais la marque la plus certaine et la plus décisive de toutes celles que j'ai examinées jusqu'ici, c'est le changement de vie et de conduite, ou au moins le soin de ne pas retomber dans le péché mortel pendant longtemps. Voilà la pierre de touche pour connaître la sincérité de nos dispositions. On ne peut concevoir, en effet, qu'une douleur et un bon propos tels que nous avons vu qu'ils sont requis, ne produisent aucun bon effet dans notre conduite.

Donnez un coup de hache à un arbre : comment reconnaîtrez-vous si ce coup a pénétré jusqu'au vif ? Ce sera quand vous verrez peu à peu les feuilles jaunir et les branches se dessécher ; mais si l'arbre reste vert et vigoureux comme auparavant, ce sera une preuve que le coup a été léger et qu'il n'a fait qu'effleurer l'écorce. De même, si après la confession on remarque en vous une vraie réforme, de l'amendement, de l'attention et du soin à vous conserver fermement dans la grâce de Dieu, on devra dire que la douleur vous a touchés jusqu'au vif ; mais si après la confession vous êtes comme auparavant intempérants et ivrognes, médisans et blasphémateurs, impudiques et sensuels, etc., il faudra en conclure que ces confessions, ne changeant rien en vous, sont complètement superficielles et illusoire.

Ces rechutes dans vos fautes habituelles, ce passage plus ou moins rapide du péché à la pénitence, et de la pénitence au péché, ne sauraient se concilier avec la sincérité de la douleur, et avec une volonté ferme, stable et résolue à ne plus pécher. *Ubi nulla emendatio*, disent unanimement les saints Pères, *pœnitentia vana ; irrisor est, non pœnitens, qui adhuc agit quod pœnituit.*

Et ne venez pas me dire que la volonté est changeante.

que notre fragilité est grande, et qu'enfin le sacrement ne nous rend pas impeccables. Tout cela est très-vrai, mais tout cela ne justifie nullement les récidifs dont je parle. Il faut en effet distinguer deux sortes de récidifs. Les uns retombent, il est vrai, mais rarement, mais pas aussi promptement, mais avec plus de combats et de luttes; et pour ne pas retomber, ils prennent des moyens, ils font des efforts et emploient des industries; enfin, on voit à la longue une diminution dans le nombre de leurs péchés et une amélioration dans leur conduite. Les autres au contraire retombent à tout instant, avec la même fréquence et la même facilité; ils retombent de sang-froid, sans résistance, sans prendre aucune précaution ni aucun moyen pour ne pas retomber. Or, si vous êtes des premiers, vous pourrez croire que vos rechutes sont purement l'effet de la faiblesse humaine, de la violence des habitudes et de la force des tentations; vos rechutes ne vous seront pas un motif suffisant pour douter de vos confessions, et pour les regarder comme mauvaises; vous pourrez même espérer avec raison, qu'en continuant à veiller sur vous, vous diminuerez graduellement le nombre de vos fautes, et que vous arriverez à n'en plus commettre. Mais si, au contraire, vous êtes du nombre des seconds, de ceux qui n'emploient ni soin ni zèle pour se corriger, dont la vie est une chaîne non interrompue de péchés et de confessions, alors vous ne pouvez attribuer vos rechutes qu'à un défaut de dispositions sincères.

Et en effet, quelque inconstante que soit notre volonté, il est certain cependant que, dans toutes les autres choses, elle n'est ni si versatile ni si légère. Si par exemple vous avez conçu de la haine contre quelqu'un, il ne suffit pas de si peu pour vous faire changer de dispositions; et après qu'avec le secours de la grâce vous avez renoncé à tout sentiment de rancune, vous ne pouvez même encore vous empêcher de sentir votre aversion se rallumer, si vous venez pa

hasard à vous rencontrer avec lui. Quelle espèce de haine avez-vous donc conçue contre le péché, vous qui vous laissez vaincre à la première occasion ? Une haine si passagère et si momentanée qu'elle n'a pas le caractère d'une haine véritable.

De même, si pour toute autre chose vous avez pris un parti, une résolution, vous n'en changez pas si facilement et pour si peu. Quand, par exemple, vous avez remarqué qu'un mets, une boisson peut vous être nuisible, et que vous avez pris la détermination de vous en abstenir, lors même que le plaisir d'y goûter vous attire, vous demeurez malgré cela fermes et inébranlables dans votre résolution. Il en est de même d'un commerce, d'une affaire, d'une entreprise où vous avez éprouvé des pertes. D'où vient donc que vous avez tant de fermeté pour tenir vos autres résolutions, et une si grande faiblesse pour rompre celles de ne pas retomber dans le péché, lesquelles devraient pourtant être les plus fermes de toutes, puisqu'elles doivent embrasser tous les temps et vous mettre dans la disposition de mourir plutôt que d'offenser Dieu ? Je vais vous le dire, moi, d'où cela vient : c'est que votre volonté n'a jamais été décidée et résolue comme elle devait l'être ; et au lieu de dire qu'elle est inconstante et changeante, vous parlerez plus justement en disant qu'elle n'a jamais été réellement changée.

Cette assertion est encore confirmée par la nature même du sacrement qui, s'il ne nous rend pas impeccables, nous aide au moins à ne pas pécher. Il est certain en effet que toutes les fois que nous le recevons avec les dispositions requises, outre la *grâce sanctifiante* qui efface le péché, il nous confère une autre grâce que les théologiens appellent *sacramentelle*, et qui consiste en certaines lumières et en certains secours destinés à nous fortifier contre les tentations, et à nous affermir dans la grâce que nous avons reçue. Cela

étant supposé, comment est-il croyable que vous ayez reçu dans le sacrement cette grâce de vigueur, de force, de fermeté et de stabilité, si vous retombez aussitôt après dans les mêmes fautes, et si votre vie est presque toujours la même ? Si le sacrement de pénitence ne vous donne pas plus de haine pour le mal, et s'il vous laisse tant de facilité pour y retomber, il a donc été nul pour vous, et nul par défaut de sincères dispositions.

Tel est le point essentiel sur lequel vous devez sérieusement réfléchir, vous tous qui faites marcher ensemble confessions et péchés, péchés et confessions.

Chaque fois que la conscience vous reproche quelque faute grave, vous vous rassurez en pensant à vos confessions, vous flattant que vous en avez reçu le pardon ; mais la promptitude et la facilité avec lesquelles vous êtes retombés prouvent évidemment que vos confessions ont été vaines ; et par conséquent, au lieu de vous rassurer, elles doivent justement augmenter vos craintes.

Vous serez vous-mêmes les premiers à vous en défier, s'il arrive jamais que Dieu touche véritablement votre cœur. En effet, il se trouve parfois des pénitents qui veulent refaire leurs confessions, même sans qu'on le leur conseille. — Mais pourquoi ? leur dis-je ; avez-vous fait des confessions sacrilèges, cachant par malice quelque faute ? Non, répondent-ils ; je n'ai pas à me reprocher un pareil malheur ; mais, à vrai dire, je n'ai jamais éprouvé, par le passé, la douleur de mes péchés comme je l'éprouve à présent ; c'est pourquoi je crains fort de m'être toujours mal confessé et d'avoir reçu le sacrement de pénitence sans les dispositions requises, d'autant plus que ma vie a toujours été, un peu plus, un peu moins, souillée des mêmes fautes. — Oh ! voyez donc quel jugement les pénitents eux-mêmes portent sur leurs confessions dès qu'ils sont pénétrés d'un vrai repentir : la première

chose qu'ils veulent faire pour se donner sérieusement à Dieu, c'est une confession générale; et tant qu'ils ne l'ont pas faite, ils restent toujours mécontents et inquiets.

Concluons : je vous ai expliqué aujourd'hui les principales marques qui pourront vous aider à juger de la sincérité de votre douleur et de votre bon propos. Défaites-vous donc de toutes ces illusions par lesquelles vous vous laissez si facilement tromper, et rapportez-vous-en aux signes que je viens de vous indiquer. Ce sont là les dignes fruits de pénitence dont Jésus-Christ nous parle dans l'Évangile : *Facite fructus dignos pœnitentiæ*. Ce ne sont pas seulement des feuilles et des fleurs de paroles, de protestations, de vaines apparences et de démonstrations qu'il demande, mais des fruits réels et solides, tels que ceux dont je vous ai parlé, c'est-à-dire le souvenir amer des péchés commis, la fuite de tout ce qui peut porter au mal, l'accomplissement des obligations qu'on a contractées, l'emploi des moyens nécessaires pour bien vivre, et enfin une sérieuse réforme des mœurs et de la conduite.

Si vous avez la consolation de trouver en vous ces dispositions, soyez calmes et tranquilles ; dans le cas contraire, je ne puis vous donner que le conseil de renouveler vos confessions passées, au moins celles dont vous doutez, par une confession générale ou extraordinaire.

TRAIT HISTORIQUE.

Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc, connue sous le nom de duchesse de la Vallière, donna dans sa conversion toutes les marques d'un vrai repentir et d'un complet changement. Elle évita aussitôt les occasions ; répara, autant qu'elle le put, les mauvais effets de sa conduite passée, et prit sans délai les

remèdes contre le péché. Elle se fit d'abord aimer et estimer à la cour par l'aménité de son caractère et par la sagesse de sa conduite. Mais, comme elle ne se défiait pas assez de son cœur naturellement tendre et sensible, elle conçut peu à peu une si grande tendresse pour Louis XIV, qu'elle ne put la dissimuler; et ce fut cette inclination qui l'entraîna insensiblement dans les désordres que tout le monde connaît. Elle sentait pourtant qu'elle faisait mal, elle espérait toujours faire mieux, et revenir un jour de ses égarements. C'est ce qui lui fit recevoir avec beaucoup de joie le remerciement d'un pauvre religieux qui lui dit, après avoir reçu d'elle l'aumône : « Ah ! dame, vous serez sauvée, car il n'est pas possible que Dieu laisse périr une personne qui donne si libéralement pour l'amour de Dieu. » Cependant la passion l'emportait toujours sur les sentiments de religion qu'elle avait conservés au milieu de tous ses désordres; et pour la ramener, il fallut que Dieu se servit de l'inconstance du roi. Dès que la duchesse s'aperçut que le cœur du monarque lui avait été ravi, elle rentra sérieusement en elle-même; et sans se plaindre, sans donner la moindre marque de dépit et de jalousie, elle prit le parti de se faire carmélite.

Le cilice, les jeûnes, les veilles, le silence, la pauvreté, tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à vivre au milieu des plaisirs et de la mollesse. Elle vécut dans la pratique de ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, année de sa mort, sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde*. On avait voulu la retenir dans le monde pour l'édifier par ses exemples; mais elle ne le voulut pas, dans la crainte de manquer à ses résolutions. En entrant dans le cloître, elle se jeta aux pieds de la supérieure en lui disant : « Ma mère, j'ai toujours fait un si mauvais usage de ma volonté, que je viens la remettre entre vos mains pour ne plus la reprendre. » Lorsque le duc de Vermandois, son fils, mourut, elle répondit avec courage à ceux qui lui annoncèrent cette nouvelle qu'elle n'avait pas trop de larmes pour elle-même, et que c'était sur elle qu'elle devait pleurer; puis elle ajouta : *Il faut que je pleure la naissance de ce fils encore plus que sa mort.* Ce qu'on raconte de

sa patience dans ses maladies est admirable et serait incroyable, si l'on ne savait ce que peut la grâce. On lit dans sa vie une foule de traits fort édifiants ; mais ce que nous avons dit doit suffire pour animer les personnes, qui ont eu le malheur de la suivre dans ses égarements, à l'imiter aussi dans sa conversion et dans sa persévérance.

XV. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — DES OCCASIONS DU PÉCHÉ.

Parmi les diverses marques que je vous ai indiquées, dans ma dernière instruction, pour que vous puissiez juger de la sincérité de la douleur et du bon propos requis pour le sacrement de pénitence, j'ai particulièrement appelé votre attention sur la fuite de tout ce qui pourrait nous faire retomber dans le péché. Je n'ai cependant pas entendu vous parler proprement de ce que les théologiens appellent *occasions dangereuses*. C'est là un sujet qui mérite une instruction spéciale ; car il ne s'agit plus ici seulement d'une simple marque, mais d'une obligation précise et rigoureuse, que pendant d'ordinaire on ne veut pas reconnaître.

Tout le monde convient que, pour mériter et recevoir la grâce du sacrement, il est nécessaire d'avoir la volonté de renoncer au péché ; mais on ne veut pas également reconnaître la nécessité de renoncer aux occasions. De là vient

que sous prétexte qu'on est disposé à fuir le péché, on prétend avoir droit à l'absolution, bien qu'on n'ait pas la volonté d'en fuir les occasions. Mais c'est là une grande erreur qui conserve toujours le péché dans l'âme et rend les confessions nulles et sacrilèges. Quelle que soit la fermeté de la prétendue résolution que vous avez de ne plus pécher, si vous n'êtes pas disposés à fuir les occasions, vous ne recevrez jamais la grâce du sacrement. Mais avant de vous montrer cette nécessité, il faut que je vous explique de quelles occasions l'on parle, et en quoi elles consistent.

Par occasions du péché, on entend toutes les choses qui nous portent à pécher; et comme toutes ne nous y portent pas également, voilà pourquoi on distingue les occasions en occasions *prochaines* et occasions *éloignées*.

L'occasion *éloignée* est celle qui ne nous fait pécher que rarement, quoique nous nous y trouvions assez souvent exposés. Les rares fautes que nous y commettons doivent donc être attribuées à tout autre cause plutôt qu'à la force de l'occasion. C'est pour cela qu'on l'appelle *éloignée*, parce que le danger de pécher en est éloigné.

L'occasion *prochaine* est celle qui nous fait ordinairement tomber quand nous y sommes exposés, ou qui est par elle-même, sans en avoir fait l'expérience, d'une force telle, qu'il y a une probabilité bien fondée et une certitude morale qu'elle nous fera tomber. On l'appelle *prochaine* parce que ceux qui s'y trouvent sont très-près de tomber, à cause de l'influence positive et très-puissante qu'elle exerce sur nous pour nous porter au péché.

Or, quelle que soit la chose qui nous fasse tomber fréquemment, quel que soit le péché dans lequel elle nous induise, cette chose sera pour nous une occasion *prochaine*. Remarquez bien ces deux circonstances, si vous voulez vous faire une juste idée de l'occasion dont je vous parle.

Je dis premièrement *quelle que soit la chose qui vous porte*

souvent au péché ; par conséquent, non-seulement une personne de sexe différent, mais toute autre personne et toute autre chose ; celle-là est la plus fréquente, la plus forte et la plus dangereuse, mais elle n'est pas la seule. L'occasion prochaine peut être un livre, un mauvais compagnon, une conversation, un café, un jeu, un emploi, etc. On ne considère pas tant la cause que l'effet peccamineux qui en résulte.

Parmi ces choses, il y en a dont la nature et la malignité intrinsèque portent au mal, et ce sont celles-là qui constituent ce qu'on appelle occasion prochaine *absolue*, laquelle est toujours prochaine pour tous, parce que la nature des choses ne change pas ; par exemple, la lecture d'un livre obscène, la vue d'une peinture indécente, la fréquentation des personnes corrompues et débauchées. Il y a d'autres occasions qui nous portent au péché, non parce qu'elles sont mauvaises en elles-mêmes, mais par suite de notre faiblesse particulière et de notre penchant au mal ; et celles-là constituent celles que l'on appelle *relatives*. Cette espèce d'occasion se forme ordinairement peu à peu, et elle peut cesser d'être prochaine par le changement de nos inclinations et des circonstances ; ainsi, tel lieu, telle personne, tel amusement peuvent être indifférents pour tout autre que pour vous. Mais, soit que la chose nous porte au péché par elle-même, soit qu'elle nous y porte par suite de notre faiblesse particulière, n'importe, elle est toujours une occasion de péché. Le poison est toujours poison pour tout le monde ; mais pour quelques-uns, une nourriture bonne et saine peut devenir un poison ; or, ne devront-ils pas s'en abstenir ?

Vous comprendrez par là qu'on peut justement vous défendre à vous des choses qu'on ne défend pas à d'autres ; vous n'avez donc pas raison alors de vous plaindre en disant : — Pourquoi ne pourrais-je pas aller dans cette maison, voir cette personne me livrer à cet amusement, puisqu'on

le permet à tant d'autres? — Vous qui raisonnez ainsi, répondez-moi, je vous prie : Il y a dans le monde des personnes qui peuvent impunément affronter toutes sortes d'excès, de fatigues et de travaux sans le moindre danger. Essayez donc, vous aussi, d'en faire autant; ce que fait une personne, une autre ne peut-elle pas le faire? et ceux qui font cela, ne sont-ils pas des hommes comme vous? — Oui, me direz-vous; mais les tempéraments ne sont pas les mêmes; et si je voulais, moi, faible comme je suis, faire ce que tels et tels font, je serais bientôt mort. — Vous avez parfaitement raison : appliquez-vous donc votre propre réponse. Les autres pourront aller dans telle maison, fréquenter telle personne, se permettre tel amusement sans aucun danger pour leur âme, mais vous, vous ne le pouvez pas; et la raison de cette différence, c'est que les mêmes choses ne produisent pas sur vous les mêmes effets que sur les autres.

D'après ce principe, on résout facilement toutes les questions que se posent les théologiens, par exemple, si les bals, les théâtres, les spectacles et autres divertissements sont permis ou non. Je pourrais vous exposer les raisons par lesquelles ils prouvent que ces amusements sont absolument dangereux; mais sans entrer dans cet examen, je m'en tiens à ce point : Quelle impression ces divertissements font-ils sur votre esprit? quels effets produisent-ils en vous? Telle est la règle d'après laquelle vous devez décider s'ils vous sont permis ou non, au lieu de prétendre aveuglément vous justifier par l'exemple des autres. Le soin de notre salut est une affaire qui nous est personnelle; donc l'obligation de fuir le danger de nous perdre est aussi personnelle.

Mais j'ai dit en second lieu que l'occasion sera encore prochaine, *quel que soit le péché dans lequel elle nous fasse tomber souvent* : je veux dire lors même que ce ne sera pas un péché d'impureté et de sensualité, comme quelques-uns pourraient le croire, mais un péché de tout autre genre.

L'occasion peut être une occasion de blasphème et de parjure, de médisance et de calomnie, de colère et de rixe, d'intempérance et d'ivrognerie, de fraude et d'injustice, ou seulement encore de négligence grave dans les devoirs de son état. Ce sont là tout autant de péchés qui entraînent notre âme à la perdition. Quel que soit donc le péché auquel nous nous trouvons fréquemment exposés, l'occasion sera prochaine.

J'ajoute de plus qu'il n'est nullement nécessaire que les péchés auxquels nous expose l'occasion, soient des péchés extérieurs et d'action consommée; souvent ces sortes de péchés, à raison des obstacles qui s'y opposent, ne sont pas faciles à commettre; il suffit que vous tombiez dans des péchés intérieurs de complaisance et de désir. Ces péchés ne peuvent-ils pas aussi être des péchés mortels, et ne va-t-on pas aussi en enfer pour ces péchés? J'ajoute enfin qu'il n'est pas nécessaire que vous tombiez dans le moment même où vous vous trouvez dans l'occasion; il suffit qu'on puisse attribuer votre chute à cette cause. Vous avez visité, par exemple, une personne que vous aimez, sans avoir fait aucune faute; mais lorsqu'elle n'est plus présente à vos yeux, son image reste dans votre esprit et vous fait consentir à des complaisances et à des passions criminelles : ne devez-vous pas attribuer ces fautes à cette occasion?

Après avoir posé ces principes, qui n'admettent aucune exception, voyons maintenant quelle est pour nous l'obligation de fuir les occasions.

Si nous parlons des occasions éloignées, il n'y a pas de précepte spécial qui nous oblige à les fuir, car il n'est pas possible de les éviter toutes; autrement, comme le dit saint Jean, il faudrait sortir de ce monde : *Deberemus de hoc mundo exisse.*

Et qu'y a-t-il en effet dans le monde qui ne puisse être, au moins d'une manière éloignée, une occasion de péché?

Mais s'il n'est pas possible de les éviter toutes, il y en a cependant beaucoup que l'on peut éviter ; et un chrétien qui a son salut à cœur les évite autant qu'il peut, surtout celles qui, sans être tout à fait prochaines, ne sont pas cependant tout à fait éloignées ; qui, sans renfermer un danger évident, comme les premières, sont néanmoins d'un danger tel qu'on ne peut en sortir sain et sauf, sans une grande prudence et sans beaucoup de difficultés. Ces sortes d'occasions sont appelées *voisines* par les théologiens, parce qu'elles tiennent le milieu entre les unes et les autres. De ce caractère sont certains divertissements, certaines sociétés, certaines réunions, le mélange dangereux avec des personnes de différent sexe, certaines libertés de manières et de regards, etc.

Mais si, pour conserver la santé du corps, nous évitons non-seulement ce qui nous est certainement nuisible, mais encore ce qui pourrait nous être plus ou moins dangereux, ne devrions-nous pas prendre au moins les mêmes précautions quand il y va du salut de notre âme ? Nous ne recherchons et nous ne cultivons ces occasions que parce que nous les aimons ; or Dieu, dans les divines Écritures, sans distinguer entre le péril prochain et le péril éloigné, nous déclare que quiconque aime le danger y périra : *Qui amat periculum, in illo peribit*. On ne peut donc adopter, pour règle de conduite, la maxime qui prétend qu'on peut faire tout ce qui n'entraîne pas immédiatement au péché. Maxime pernicieuse avec laquelle il est impossible de bien vivre et de se préserver du péché.

Mais s'il s'agit des occasions absolument prochaines, qu'elles le soient de leur nature ou seulement par rapport à nous, il y a obligation rigoureuse et incontestable de les éviter, de les fuir et de les abandonner ; autrement notre pénitence n'est que chimère et illusion.

Premièrement, sans la fuite des occasions, point de véritable haine du péché. Comment en effet vous conduisez-vous

à l'égard des choses que vous haïssez ? Vous en redoutez le voisinage, vous ne pouvez en souffrir la présence, et vous en évitez soigneusement la rencontre. Quand vous avez pris quelqu'un en aversion, vous ne voulez plus avoir rien à faire avec lui ; comment donc osez-vous dire que vous haïssez le péché de cette haine irréconciliable et parfaite qui est requise, quand vous aimez toujours l'occasion, quand vous conservez de l'attachement et de l'affection pour les choses qui vous font tomber dans le péché ? L'attachement au danger est un argument sans réplique que l'attachement au péché dure toujours.

Mais on ne peut davantage concevoir avec cela une vraie résolution de ne plus pécher à l'avenir. Ne vouloir pas le péché, et vouloir ce qui est moralement uni au péché, ce sont deux choses contradictoires. Quiconque, dit saint Thomas, veut une cause qui produit nécessairement et ordinairement un effet, veut l'effet lui-même. Il est donc impossible de concilier la contrition et le bon propos avec l'obstination à rester dans l'occasion.

Mais les pénitents qui ne voudraient pas être obligés à renoncer à l'occasion font ici différentes objections. Écoutez-les.

Et d'abord, ils m'assurent qu'ils ont bien l'intention de persévérer et de ne pas retomber, bien qu'ils s'exposent de nouveau à l'occasion. — Je veux bien que ce soit vrai ; ce n'est pas votre intention qui élève ni qui diminue le danger inhérent à l'occasion ; elle ne suffit donc pas pour vous préserver des rechutes. Qu'importe au démon vos bonnes intentions ? Il vous les suggérera lui-même tout le premier, pour que vous vous exposiez de nouveau à l'occasion. Il sait parfaitement combien l'occasion est capable de vous fasciner et de vous pervertir ; combien vis-à-vis d'elle toutes vos résolutions et tous vos projets s'évanouissent promptement ; combien enfin toutes vos bonnes intentions sont incapables

de tenir devant cette passion criminelle qui va vous assaillir et vous dominer si puissamment. Cet effet, que vous ne voulez pas prévoir en vous engageant dans l'occasion, le démon le prévoit fort bien, et voilà pourquoi il vous laisse vos bonnes intentions; voilà pourquoi il les excite même en vous, assuré qu'il est de vous entraîner encore dans le péché, pourvu qu'il vous expose de nouveau au danger.

— Mais, me direz-vous, je suis fermement résolu à ne plus tomber et à ne plus consentir à aucun péché. — Et sur quoi pouvez-vous vous flatter que vous serez fidèles, puisque l'expérience vous convainc du contraire, et que vous êtes déjà retombés tant de fois? Comment vous persuader que votre résolution présente aura un meilleur effet que les autres, qui n'ont eu aucun effet?

— Mais j'userai de plus de précaution et de plus de vigilance; je me tiendrai sur la défensive, et je me recommanderai de tout mon cœur à Dieu. — Tout cela ne sert qu'à vous convaincre d'*infidélité* et de *présomption*; d'*infidélité*, si vous supposez pouvoir résister, avec vos propres forces, aux tentations qui peuvent vous assaillir dans cette circonstance; de *présomption*, si vous croyez que Dieu vous y accordera les secours nécessaires pour ne pas tomber. Dieu ne distribue pas ses grâces selon nos caprices, et il ne nous donnera pas une grâce de résistance quand nous devons lui demander une grâce de fuite. Nous pouvons bien compter sur le secours de Dieu dans les occasions qui nous surprennent, ou dans celles où nous nous trouvons pour des motifs indispensables de justice, d'obéissance ou de charité; mais non pas dans celles où nous nous jetons volontairement, puisqu'il nous menace ouvertement que dans celles-là il nous abandonnera à nous-mêmes et nous laissera tomber : *Qui amat periculum, in illo perebit*; et si vous n'entendez pas cette menace au moins du danger prochain de pécher, de quel autre faudra-t-il l'entendre? C'est donc en vain que vous es-

pérez la victoire, puisque vous ne pouvez l'attendre ni de Dieu ni de vous.

Pour vous convaincre pleinement sur ce point, vous m'accorderez que la pénitence de celui qui conserve encore une volonté peccamineuse, est fausse. Or, la volonté de retourner dans l'occasion est certainement peccamineuse, puisque Dieu nous ordonne formellement de la fuir. Tous les saints Pères et tous les théologiens conviennent que la même loi qui nous défend de pécher, nous défend aussi de nous exposer à l'occasion de pécher. Quelle loi serait-ce, en effet, que celle qui, tout en me défendant le péché, me permettrait de me tenir sur le bord de cet abîme? A moins donc que nous ne voulions accuser Dieu de stupidité, il faut convenir qu'il y a une loi qui nous défend de nous exposer au danger.

Au surplus, n'avons-nous pas l'oracle évident de Jésus-Christ dans l'Évangile? Parlant sous le voile d'une métaphore des occasions qui conduisent au péché, il s'exprime en ces termes : Si votre œil vous est une occasion de péché, arrachez-le, et jetez-le loin de vous : *Si oculus tuus scandalizat te, erue eum et projice abs te*¹. De même, si votre main, si votre pied, vous sont des occasions de péché, coupez-les l'un et l'autre et jetez-les loin de vous : *Si manus tua vel pes tuus scandalizat te, abscinde eum et projice abs te*. — Mais, Seigneur, cet ordre est trop dur, ne suffit-il pas de fermer l'œil, de lier la main et le pied; en un mot, rester dans l'occasion, mais prendre garde de ne pas pécher? — Non, répond Jésus-Christ; car vous transgressez ma loi par le seul fait que vous restez volontairement dans l'occasion; aussi fuyez et détachez-vous, détachez-vous et fuyez : *Erue, abscinde, projice*.

Pouvait-il s'expliquer plus clairement pour nous faire connaître la nécessité d'abandonner l'occasion, et pour

¹ Marc. IX, 46 et seq.

couper court à tous les prétextes qu'on allégué ordinairement pour se dispenser de cette obligation?

— Mais c'est une personne qui m'est bien chère. — Vous serait-elle plus chère que l'œil, la main et le pied? Plus elle vous est chère plus elle vous est dangereuse, et plus vous devez sentir la nécessité de vous en éloigner.

— Mais c'est une personne qui m'est nécessaire, et je ne puis la quitter sans éprouver de graves dommages dans mes intérêts. — Je vous ferai la même réponse. Vous serait-elle plus nécessaire que l'œil, la main, le pied? De quel intérêt me parlez-vous? Le premier intérêt, c'est celui de votre âme.

— Mais sachez que j'ai mille obligations à cette personne, et que je dois lui être attaché sous mille rapports. — Il n'y a pas de reconnaissance qui tienne; vous vous devez avant tout à Dieu et à vous-même.

— Mais le monde parlera, s'il ne me voit plus dans cette maison. — Hélas! il ne parle que trop, même à présent, et avec bien plus de raison. Il serait donc bon, puisque votre scandale est public et connu, que votre séparation le fût aussi. Si jusqu'ici vous avez méprisé les discours du monde pour continuer une liaison scandaleuse, pourquoi ne les dédaigneriez-vous pas également, quand il s'agit de rompre, et de travailler, par ce moyen, à la bonne édification du prochain et au salut de votre âme?

— Je la romprai, me dit un autre; mais laissez-moi le faire peu à peu, et me retirer sans éclat et honnêtement. — Oh! Voilà précisément le moyen de ne jamais rompre. Si vous y retournez une première fois, vous voudrez y retourner une seconde, puis une troisième, puis tant enfin que vous n'y renoncerez jamais et que vous vous damnerez. Si vous n'obéissez résolument à cet ordre de Jésus-Christ : *erue, abscinde, projice*, vous ne ferez jamais rien.

Comprenez-le donc bien, oui, comprenez-le : il n'y a

aucun motif de droiture d'intention, ni d'intérêt, ni d'attachement, ni de reconnaissance, ni de convenance, qui puisse vous permettre de rester dans l'occasion, soit en la cherchant, soit, ce qui serait pire, en la retenant chez vous. Il faut vous en séparer à tout prix; et ce n'est pas là un simple conseil que votre confesseur vous donne pour vous préserver du péché à l'avenir, mais c'est une obligation formelle, indispensable, pour effacer les péchés dont vous êtes coupable.

Concluez donc de là, en premier lieu, que si fuir l'occasion est un précepte, vous commettez un péché chaque fois que vous vous y exposez, lors même que, par hasard, vous n'y feriez aucun mal positif. Vous devez donc vous accuser en confession non-seulement des péchés que vous avez commis, mais encore du nombre de fois que vous vous êtes exposés à l'occasion de les commettre. — Concluez, en second lieu, que vous ne devez nullement compter sur les absolutions que vous avez reçues pendant que vous êtes restés dans l'occasion, parce qu'elles sont radicalement nulles et sacrilèges.

Il n'y a qu'une seule exception sur cette matière. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne doit s'entendre que des occasions volontaires, libres et auxquelles on peut se soustraire, et non de celles qui sont involontaires et moralement inévitables, de celles qu'on ne peut éviter sans un danger évident de diffamation ou de scandale, comme serait, par exemple, la nécessité de rester chez ses parents avec une personne qui est une occasion continuelle et efficace de péché. Dans ce cas, que faudra-t-il faire? Si vous ne pouvez éloigner l'occasion, il faut au moins travailler à éloigner le danger, en prenant toutes les précautions qu'il est possible d'employer.

Et d'abord, vous ne devez pas aimer cette nécessité dans laquelle vous vous trouvez, et regarder même comme un

grand malheur de vous trouver placés dans une pareille position sans en pouvoir sortir.

En second lieu, si vous ne pouvez entièrement vous arracher au danger, vous devez au moins l'éloigner autant que vous pouvez, en évitant les moments, les circonstances, les rencontres que vous savez être dangereuses pour vous.

Usez enfin de la plus grande vigilance et de la plus active circonspection, priez Dieu avec ferveur, et prenez avec empressement les moyens même extraordinaires et pénibles que votre confesseur vous suggère pour vous préserver du péché.

Voilà ce que vous devez faire pour que l'occasion devienne tout à fait involontaire de votre côté, et que vous puissiez donner à Dieu et à votre confesseur une preuve de la sincérité de vos dispositions.

Mais je ne voudrais pas qu'abusant de cette doctrine, vous m'opposassiez la nécessité, même dans les occasions que l'on peut quitter et que l'on quitte en effet, quand l'orgueil, l'intérêt, ou une nouvelle passion, ou tout autre motif humain l'emporte. Aussi, dans cette cause, vous ne devez pas être vous-mêmes vos juges; mais vous devez vous en rapporter au jugement de votre confesseur, à qui seul il appartient de décider si votre occasion est *nécessaire* ou non, si elle est *prochaine* ou non.

Remarquez qu'il y a deux illusions dans lesquelles tombent les pénitents en matière d'occasions, et qu'elles proviennent toutes deux de la corruption du cœur et de la malice de la volonté, qui ne voudrait pas se détacher des objets qu'elle aime. La première consiste à croire *nécessaire* une occasion qui ne l'est pas; la seconde à ne pas regarder comme *prochaine* une occasion qui l'est véritablement. Or, je dis que si vous ne voulez pas persister volontairement dans votre illusion, vous devez expliquer exactement à votre

confesseur, sans déguisements et sans détours, l'ensemble des circonstances où vous êtes, et être disposés à suivre en toute sa direction et ses avis.

Une seule réflexion encore, et je finis. Quand nos rechutes nous amènent, couverts d'humiliation et de honte, au saint tribunal, alors nous cherchons à les excuser en alléguant notre faiblesse et la force des occasions; mais s'agit-il d'éviter ces occasions en évitant le danger, si nous le pouvons, ou, si nous ne le pouvons pas, en nous tenant sévèrement sur nos gardes? alors nous ne reconnaissons plus ni notre fragilité, ni la force des occasions, et nous ne voulons plus entendre parler de toutes ces mesures de précaution et de fuite. Or, n'y a-t-il pas ici une contradiction palpable, et n'est-ce pas nous condamner devant Dieu d'une manière évidente et sans réplique?

Il faut donc une bonne fois nous décider, et nous bien persuader que nous ne pouvons servir Dieu et en même temps nos passions. Car c'est le calcul de beaucoup de personnes, qui veulent être chrétiennes à leur mode, et non selon les vues et les desseins de Dieu; mais c'est un calcul faux et trompeur, parce que l'on n'a jamais trouvé, et que jamais l'on ne trouvera le moyen d'accorder ces deux choses. Il faut nécessairement se décider ou pour l'une ou pour l'autre, car il n'y a pas de milieu.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Dans un village situé près de Nîmes, il y avait un paysan nommé Jean, qui s'était tellement adonné dès sa jeunesse à l'ivrognerie, qu'il était presque continuellement ivre, et qu'il passait généralement pour le plus grand ivrogne du pays. Le curé de sa paroisse, y ayant fait venir des missionnaires pour

instruire ses ouailles, crut devoir leur faire connaître ce pécheur scandaleux, afin qu'il ne pût pas les tromper. Cette sage précaution du pasteur parut d'abord inutile, car non-seulement le paysan ne se présenta à aucun des missionnaires, mais encore, pendant les ~~trois~~ premières semaines, il n'assista à aucun des exercices de la mission. Ce ne fut que deux jours avant qu'elle finit, qu'il s'avisa d'aller entendre un sermon sur l'enfant prodigue. Ce discours fit la plus vive impression sur le nouvel auditeur. Il se résolut aussitôt à quitter sa mauvaise habitude, et dès le lendemain il alla se confesser au missionnaire en témoignant la douleur la plus profonde. Le missionnaire, ému, à la vue des admirables dispositions de son pénitent, ne crut pas devoir suivre les règles ordinaires, et lui donna tout de suite l'absolution, après lui avoir fait promettre de ne plus jamais s'enivrer. Cinq ou six mois après, la sœur de Jean étant venue à Nîmes et ayant vu le missionnaire, celui-ci lui demanda des nouvelles de son frère. — Ah! mon bon Monsieur, lui répondit cette femme, nous vous avons une bien grande obligation : vous en avez fait un saint. Depuis que vous avez quitté notre pays, non-seulement ses amis n'ont pas pu l'entraîner au cabaret, mais il ne nous a pas été possible à nous-mêmes de lui faire avaler une seule goutte de vin. *Il a été mon plus grand ennemi*, dit-il lorsqu'on lui en parle ; *je lui ai juré une haine éternelle, je lui tiendrai parole, ne m'en parlez plus*. — Tels sont les sentiments qui doivent nous animer, si nous sommes bien attentifs à éviter les occasions de péché.

II. — Un pieux missionnaire du diocèse de Sens prêchait une station dans un petit village près de cette ville. Or, le ménétrier de ce village, qui contribuait pour sa part par son métier à la corruption de la jeunesse, étant venu entendre le missionnaire, fut fort touché et résolut de se convertir. Il alla trouver le prédicateur et lui demanda de se confesser ; mais le missionnaire lui fit remarquer que son état étant une occasion de péché et pour les autres et pour lui-même, il ne pouvait lui donner l'absolution que s'il lui promettait de ne plus faire danser. Le ménétrier, qui était fort pauvre, s'en alla sans rien répondre, mais bien affligé. Le lendemain, il revint trouver le

missionnaire en lui apportant son violon : « Monsieur, lui dit-il, je suis pauvre, et je ne sais comment je pourrai vivre et faire vivre les miens. Mais la vie de l'âme est préférable à celle du corps, et je n'hésite plus à sacrifier mon métier qui me conduirait en enfer. Seulement je vous prie d'emporter avec vous mon violon, afin qu'il ne soit pas pour moi un sujet de tentation. » Le missionnaire, touché jusqu'aux larmes, accepta le violon. Quelque temps après, ayant raconté cette histoire à une dame riche et pieuse, celle-ci acheta le violon mille francs que le missionnaire envoya à son courageux pénitent. Depuis, il ne fit plus jamais danser, et édifia le village par sa piété et sa persévérance.

(Inédit).

XVI. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — NÉCESSITÉ, JUSTICE ET UTILITÉ DE LA
CONFESSION.

D'après la division que j'ai établie dès le commencement, et qui est basée sur la doctrine du Concile de Trente, les actes du pénitent se réduisent à trois : la contrition, la confession et la satisfaction, *contritio cordis, confessio oris, et satisfactio operis*. Or, je ne vous ai parlé jusqu'ici que du premier, c'est-à-dire de la contrition, laquelle embrasse deux choses, la douleur du passé et le bon propos pour l'avenir.

Peut-être trouvera-t-on que je me suis trop étendu sur cette partie ; mais pour moi, je ne le crois pas, car quelque long que j'aie été, je n'ai rien dit de trop. En effet, le plus grand défaut des confessions, le défaut le plus commun et le plus général, c'est le manque de dispositions intérieures, dispositions d'où tout le reste dépend. On sent quelquefois le besoin de se confesser, mais on n'éprouve pas une vraie volonté de se convertir ; on ne voudrait pas se charger d'un sacrilège, mais on ne voudrait pas non plus s'obliger à un véritable changement. Voilà par où l'on commence à se tromper soi-même dans l'examen de sa conscience, en attendant qu'on trompe le ministre de Dieu dans l'accusation de ses fautes. Or, rien de tout cela n'arriverait si vous aviez une vraie contrition.

Telle est la raison pour laquelle je me suis appliqué à battre et à rebattre en tant de manières cet important sujet ; et si je pouvais me flatter d'avoir réussi à vous en bien pénétrer, je regarderais comme une chose presque inutile de vous parler du reste. Cependant je ne puis passer les autres parties sous silence.

Selon l'usage et dans le sens le plus étendu, le mot *confession* comprend tout ce qui est relatif au sacrement de pénitence ; mais dans un sens plus restreint, qui est le sens propre, la *confession* est la seconde partie du sacrement, qui consiste dans l'accusation de ses péchés faite à un prêtre établi pour les juger et les remettre, en vertu du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré. Nous avons donc deux choses à examiner ici : 1° la nécessité, la justice et l'utilité de la confession ; 2° la manière de la faire.

Et d'abord, les hérétiques, les libertins et les mauvais chrétiens ne haïssent rien tant que la confession ; aussi ont-ils toujours fait et font-ils toujours tous leurs efforts pour l'abattre, la discréditer et l'anéantir. Ils prétendent qu'elle est un *joug, une servitude insupportable, une torture pour la*

conscience, une invention des prêtres, etc. Vous-mêmes, n'avez-vous pas entendu les hérétiques s'écrier : Quelle nécessité y a-t-il de se confesser à un prêtre, de raconter à un prêtre ses faiblesses, de se présenter et de s'humilier devant un prêtre ? C'est là une pratique bonne pour les simples et les imbéciles. — C'est ainsi qu'ils parlent pour avilir et discréditer la confession ; mais ils ne s'aperçoivent pas que plus ils la peignent sous des couleurs rebutantes, plus ils en trouvent la vérité. Comment serait-il possible, en effet, qu'une pratique si humiliante, comme ils disent, et si mortifiante pour l'orgueil, ait cependant pu se soutenir et être respectée pendant le cours de tant de siècles, c'est-à-dire depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, si elle ne venait pas directement de lui, et si elle ne prenait pas sa source et son principe dans l'origine même du christianisme ? Mais si cette pratique n'a pas Jésus-Christ pour auteur, si elle est postérieure à lui, si elle est d'invention humaine, c'est à eux de nous dire à quelle époque a été introduite une nouveauté si rebutante, et comment elle a pu s'établir sans opposition ni réclamation. Mais c'est en vain qu'on leur demande cela.

Nous, au contraire, nous leur dirons que l'Évangile nous instruit avec la plus vive clarté et la plus grande évidence sur son institution. Rien en effet de plus précis et de plus formel que les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres, que je vous ai déjà citées, et sur lesquelles tous les saints Pères et tous les théologiens établissent la nécessité de la confession. Après leur avoir communiqué le Saint-Esprit par le souffle mystérieux de sa bouche, il les fit en outre dépositaires et participants de sa divine autorité en leur disant : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez : *Insufflavit in eos et dixit : Accipite Spiritum Sanctum ; quorum remiseritis pec-*

*cata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt*¹.

Il suit en premier lieu, de ces mémorables paroles, que les prêtres ont véritablement le pouvoir de remettre les péchés, pouvoir que Jésus-Christ a encore signifié par le symbole matériel des *clefs*, qui, chez les hébreux, signifiait un *pouvoir*, une *autorité* conférée, et qui donne de plus à entendre que personne ne peut entrer dans le ciel fermé par ses péchés, si la porte ne lui en est ouverte par les ministres de l'Église.

Il suit en second lieu, que ce pouvoir conféré aux prêtres doit s'exercer par forme d'*examen* et de *jugement*, puisque le Sauveur les a chargés non-seulement de délier, mais encore de lier; non-seulement de remettre, mais aussi de retenir : *Quorum remisieritis, quorum retinueritis*. Il faut donc distinguer entre péché et péché, entre pénitent et pénitent, dans l'usage de l'autorité reçue, et s'en servir conformément aux vues et aux desseins de Dieu, non arbitrairement et selon le caprice. — Mais les prêtres feront-ils cette distinction, s'ils ne connaissent pas en détail les péchés commis? et comment les connaîtront-ils, si le pénitent ne les leur avoue lui-même? Ils ont bien reçu le pouvoir de remettre les péchés, mais ils n'ont pas reçu en même temps la connaissance des cœurs.

Voilà donc la nécessité de la confession fondée sur la nature même de ce sacrement institué par Jésus-Christ, en forme de jugement. Les prêtres sont les juges des consciences; or, quel est le juge qui puisse prononcer une sentence sans connaissance de cause? Dire que Jésus-Christ leur a donné le pouvoir d'absoudre tous les hommes, sans connaître leur état, c'est une absurdité révoltante, directement opposée aux paroles que j'ai citées. Il faut donc convenir qu'il

¹ Joan. XX, 28.

Il y a une obligation pour les pécheurs de manifester leur propre conscience aux prêtres, afin que ceux-ci puissent porter une sentence raisonnable. Ce raisonnement est si clair, si frappant et si décisif, qu'il est impossible de le refuter et de le convaincre de fausseté.

Quelque idée donc que vous ayez de la confession, quelque difficile et pénible qu'elle vous paraisse, il doit vous suffire de savoir qu'elle est prescrite par Dieu, pour reconnaître que c'est un devoir de la pratiquer : *Divino insonante præcepto obediendum est*. Si vous exceptez le cas où elle est impossible, la confession est l'unique voie pour rentrer en grâce avec Dieu. Et bien que la contrition parfaite nous justifie même avant de nous confesser, elle ne peut cependant produire cet effet qu'autant qu'elle est accompagnée du désir et de la ferme résolution de se confesser aussitôt qu'on le pourra. Or je le demande, quand un remède, dans une maladie grave, est réputé pour être le seul qui puisse guérir, quelque douloureux qu'il soit, ne cherche-t-on pas à se le procurer à tout prix? Pourquoi ne dira-t-on pas la même chose de la confession?

Mais est-il bien vrai que ce précepte soit aussi dur et aussi pénible qu'on le dit? Ah! mes chers frères, parler ainsi de la confession, c'est connaître bien peu la grâce que Dieu nous fait en nous pardonnant nos offenses. Si nous comprenions et si nous estimions comme nous le devons la grandeur d'un pareil bienfait, au lieu de nous plaindre de ce précepte, nous devrions même nous étonner qu'un Dieu infiniment grand, indignement outragé par de si viles créatures, daigne leur rendre sa grâce à des conditions si faciles et si peu onéreuses. Quel prodige de bonté, qu'il nous suffise de nous reconnaître coupables, devant un prêtre, avec la douleur de nos péchés, pour en recevoir de lui le pardon, quels que soit le nombre et la malice de nos fautes, et cela en tout lieu, en tout temps, en toute occasion!

Mais dites-moi : est-il aussi facile d'obtenir des hommes le pardon des injures qu'on leur a faites ? Combien n'y en a-t-il pas qui refusent obstinément de pardonner à ceux qui les ont offensés ! Combien qui ne pardonnent qu'à force de prières, de supplications et de services ! Combien qui, même en pardonnant, conservent toujours quelque ressentiment de la froideur et de la désunion passées ! Et si on renouvelle les offenses, combien qui, perdant toute patience, se livrent à tous les emportements de la vengeance ! Mais ce n'est pas ainsi que Dieu agit avec nous. Pourvu que nous confessions avec douleur nos péchés à un prêtre, il nous déclare formellement qu'il est prêt à nous les pardonner, quelque graves, quelque nombreux et multipliés qu'ils soient, et à nous les pardonner de telle sorte qu'il ne reste plus en lui la moindre aversion, la moindre haine ; il n'en conserve pas même le souvenir ; il ne conserve plus que de l'amour pour nous, et la volonté de nous faire du bien. Quelle différence, chrétiens ! Devant les tribunaux d'ici-bas, l'aveu d'un crime, fait même avec repentir, attire sur le coupable le châtement qu'il a mérité ; aussi voit-on une foule de criminels nier avec fermeté et obstination les forfaits dont on les charge ; mais devant ce tribunal, l'aveu produit le pardon et la grâce. Toutes les prisons demeureraient aussitôt vides, si pour en être délivré il suffisait de faire aux juges l'aveu de son crime. Et cependant Dieu ne vous demande rien autre chose.

Que ce soit une chose humiliante d'être obligé d'ouvrir notre conscience à un prêtre et de lui révéler quelquefois des choses que nous voudrions, s'il était possible, pouvoir nous cacher à nous-mêmes, j'en conviens ; mais quelle proportion peut-il y avoir entre une légère confusion et la peine éternelle que nous avons méritée par nos péchés ? Eût Dieu ne pouvait-il pas, sans être injuste, nous obliger à une confession publique ? Ne pouvait-il pas attacher notre pardon à des conditions beaucoup plus dures, aux disciplines, aux jeûnes,

aux macérations, à des pénitences longuement prolongées? Car quelle condition pourrait nous paraître trop dure, quand il s'agit d'éviter une éternelle damnation! Que ne ferait pas un malfaiteur condamné à mort pour échapper au supplice? Combien devons-nous donc être reconnaissants envers Dieu, pour nous avoir offert un moyen si facile de nous délivrer, non de la mort temporelle, mais de la mort éternelle!

On peut donc, et avec beaucoup plus de raison, faire à une foule de chrétiens l'observation que les serviteurs de Naaman, ministre du roi de Syrie, lui adressèrent lorsqu'il refusait d'aller, selon l'ordre du prophète Élisée, se laver sept fois dans le Jourdain pour guérir la lèpre dont il était couvert de la tête aux pieds. Mais, seigneur, lui disaient ses domestiques par intérêt pour sa santé, si le prophète vous eût prescrit une chose difficile, vous devriez la faire pour vous guérir de cette maladie; or, vous refusez d'essayer un remède si facile que de vous baigner à plusieurs reprises dans le Jourdain? *Si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras; quanta magis nunc, quia dixit: Lavare et munda-beris?* Il fut assez heureux pour suivre ce conseil, et il en fut guéri à l'instant même. — J'en dirai autant à ces chrétiens qui montrent une si grande répugnance pour le Jourdain mystique de la confession. Si Dieu eût attaché le pardon de vos péchés, cette lèpre mille fois plus horrible que l'ancienne, à des conditions plus difficiles et plus pénibles, vous devriez vous y assujettir à tout prix, afin d'obtenir ce pardon; et maintenant qu'il ne vous demande pas autre chose que d'aller confesser avec regret vos fautes à son ministre, quelle difficulté trouvez-vous à user d'un pareil remède? Bien plus, vous pouvez vous-mêmes choisir votre juge, tandis que dans les tribunaux de ce monde, il faut s'en tenir à celui qui nous est imposé. Dans les tribunaux

d'ici-bas, les crimes sont dévoilés et deviennent publics; dans celui-ci, au contraire, ils restent ensevelis dans un secret inviolable. N'est-ce donc pas un tribunal plein de douceur, de clémence et de bénignité?

Mais que n'aurions-nous pas encore à dire ici des avantages immenses de la confession? Lors même qu'elle ne serait pas de précepte divin, les avantages qu'elle procure devraient suffire pour nous la faire pratiquer. Je ne parle pas ici précisément des effets intérieurs que produit le sacrement dans l'âme de celui qui le reçoit, effets qui nous montrent de plus en plus la miséricorde du Seigneur dans ce sacrement, comme nous le verrons plus tard; mais je parle de tant d'avantages, même temporels, qu'elle procure à la société.

Et d'abord, qui de vous ne trouve dans la confession un frein puissant et efficace contre le péché? La seule obligation d'aller déclarer des fautes sales et honteuses est une mortification si humiliante pour l'orgueil, qu'elle suffit souvent pour empêcher le péché. La répugnance qu'on éprouve à les découvrir, la difficulté qu'on a de les accuser d'une manière convenable, le respect qu'inspire le ministre sacré, la crainte de ses réprimandes, de pénitences plus graves et même d'un refus d'absolution en cas de rechute, voilà tout autant de motifs qui influent puissamment sur l'amour-propre et contribuent, avec la grâce, à fortifier nos bons propos et à nous préserver des rechutes.

Savez-vous ce qui arriva au xv^e siècle, quand les hérétiques l'eurent abolie dans certains pays? Le fait est certain et incontestable. On vit en peu de temps une telle dépravation de mœurs et un tel débordement de scandales, de corruptions et de désordres, que honteux d'eux-mêmes et pénétrés de frayeur, ils eurent recours aux autorités civiles pour la rétablir. Tant il est vrai que la confession est une puissante digue contre les inclinations perverses. D'ailleurs, une seule

réflexion suffit pour le prouver : tous ceux qui veulent marcher dans la voie large et prendre librement le chemin du vice, commencent toujours par abandonner la confession ; et ils n'y reviennent que lorsque, rentrant en eux-mêmes, ils se résolvent à mener une vie meilleure.

Un autre avantage de la confession, qui en embrasse et en comprend plusieurs autres, c'est de nous soumettre à la direction d'autrui. Si dans les affaires temporelles un peu scabreuses, c'est une chose désirable que d'avoir un bon guide, un sage conseiller, un ami fidèle, un consolateur et un soutien, à plus forte raison en avons-nous besoin dans la vie spirituelle et dans le chemin du salut.

Or, ce sont précisément les avantages que nous offre la confession. Nous trouvons dans le ministre de Dieu, auquel nous ouvrons notre cœur, une personne qui nous éclaire sur nos devoirs, qui nous découvre les dangers dont nous sommes menacés, qui dissipe nos illusions, nous éclaire dans nos doutes, nous encourage et nous fortifie, et enfin qui nous conduit comme par la main dans le droit sentier.

Que n'obtient pas un directeur de ses pénitents, soit pour leur avantage particulier, soit pour le bien public ! Certaines âmes, pour rester en grâce avec Dieu et s'y maintenir, ont de grands sacrifices à faire ; elles sont obligées de renoncer à des objets qui sont dangereux, mais auxquels elles sont très-attachées ; de restituer le bien mal acquis ; de faire certaines réparations très-pénibles, de pardonner toutes les injures reçues, même les plus atroces, de faire enfin beaucoup d'autres choses semblables et également difficiles ; or, elles y parviennent avec l'aide de leur confesseur, qui leur indique les moyens, qui les anime, qui les soutient et leur inspire la confiance et le courage dont elles ont besoin. Mais comment obtiennent-elles ces résultats ? Par une grâce spéciale que Dieu accorde à ses ministres pour la direction des âmes, et par un ordre établi par Dieu, qui ne veut pas les

sanctifier immédiatement lui-même dans la voie ordinaire, mais qui les sanctifie en les soumettant à la conduite d'autres hommes, et même quelquefois d'hommes qui ont moins de lumières, de perfection et de vertu, et cependant sous la direction desquels se formeront des saints de premier ordre, et qui seront canonisés par l'Église.

Que de résultats salutaires ce moyen n'a-t-il pas déjà produit et ne produit-il pas encore chaque jour ! Occasions dangereuses éloignées, scandales réparés, restitutions accomplies, dommages réparés, discordes apaisées, inimitiés éteintes, époux réunis, familles purifiées, secours de charité secrètement procurés aux pauvres honteux, malheureux de toutes sortes encouragés sous le poids de leurs tribulations, et détournés des mauvais desseins auxquels les aurait portés le désespoir de leurs affaires, personnes de tout sexe et de toute condition, égarées, et ramenées à la vertu, au devoir ; enfin diminution des crimes et du nombre des coupables.

Qui de vous pourra me nier que toutes ces conséquences ne soient également utiles au bien particulier et à l'intérêt général ? Or, tout cela est l'ouvrage, et l'ouvrage secret du confessionnal ; ôtez en effet ce sacrement, et vous n'avez plus un seul de ces résultats. Ce tribunal, en jugeant non-seulement les mauvaises actions, mais même les pensées, les affections et les désirs, tarit le mal dans sa source même, ce que n'obtiendront jamais les lois humaines, qui règlent l'extérieur seulement et non le cœur. Les avantages qui découlent de la confession sont donc infinis ; et ils nous font admirer, dans son institution, un trait particulier de la sagesse et de la bonté de Dieu. Et après tout cela, il y en aura encore qui oseront la combattre et la tourner en dérision ?

— Mais à quel propos, me direz-vous, ces réflexions pour la défense de la confession ? — C'est pour vous en inspirer une grande estime, et pour que vous ne vous laissiez pas

ébranler par les sarcasmes, les railleries et les moqueries que vous entendez sortir de la bouche de certains individus qui parlent sans savoir ce qu'ils disent, et qui répandent à pleine bouche le ridicule sur les choses les plus vénérables et les plus saintes. Avec la liberté de pensée et de langage qui existe aujourd'hui, quand je traite certains sujets, je ne puis me borner à les expliquer en simple catéchiste, mais je suis contraint quelquefois d'entrer dans la controverse, afin de défendre et de soutenir les vérités, les dogmes et les pratiques qui sont l'objet spécial des attaques des libertins, et que l'on s'efforce de ridiculiser aux yeux des gens simples. Mon but a donc été de vous prémunir contre les discours de ces libertins frivoles qui, égarés du bon chemin, voudraient aussi en détourner les autres, et leur arracher cet unique moyen de salut, la confession.

Outre ce que je viens de vous dire, j'ai encore à faire remarquer deux choses qui ôtent toute force à leurs plaisanteries et à leurs dérisions.

1^o *Leur conduite.* Si les personnes qui se moquent et plaisantent ainsi de la confession avaient au moins une certaine probité, une certaine honnêteté ou une certaine vertu même naturelle, leurs discours pourraient peut-être faire quelque impression. Mais comme après avoir bien examiné leur conduite, on reconnaît que ce sont des gens qui ne donnent jamais aucun signe de religion ni de culte, moins même qu'un turc ou qu'un païen ; des gens qui s'adonnent aux vices les plus infâmes, et surtout aux plaisirs des sens ; des gens capables de toute espèce de fraudes, d'injustices et de fourberies, on comprend donc facilement que ce qui excite leur haine contre la confession, c'est la corruption de leur cœur et l'immoralité de leur conduite.

2^o La seconde chose à observer, et qui est plus remarquable encore, c'est *leur dernier jour*. Après s'être moqués toute leur vie de la confession, n'est-il pas vrai que la plupart

d'entre eux, lorsqu'ils se sentent gravement malades, cessent leurs plaisanteries sur la confession et sur les confesseurs, et ne dédaignent pas alors de faire appeler un prêtre, pour déposer leurs péchés dans son sein ? A quoi peut leur servir une pareille confession dans cette extrémité ? je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est que cette démarche tourne à l'honneur et à la gloire de la religion qu'ils ont méprisée ; parce qu'alors on voit parfaitement quel cas il faut faire des blasphèmes qu'ils vomissent pendant qu'ils sont en bonne santé, dans le feu et dans l'ivresse des passions et des vices.

Cette apostasie et cette rétractation de leurs maximes, à cette heure décisive de vérité et de lumière, sont la plus forte réfutation de tous leurs propos. Mais il est temps de finir.

Conservez, mes chers frères, une profonde vénération pour cette pratique que Dieu lui-même a instituée, et qui est par conséquent d'une indispensable nécessité ; pour une pratique pleine de clémence et de miséricorde, sainte et salutaire sous tous les rapports. Nous verrons prochainement comment nous devons nous conduire pour la bien faire et en user fructueusement.

TRAIT HISTORIQUE.

Un ancien officier de cavalerie passait dans un de ses voyages par un lieu où le P. Brydaine donnait une mission. Curieux d'entendre un orateur d'une si grande renommée, il entra dans l'église lorsque ce missionnaire, après les exercices du soir, développait dans un avis l'utilité de la confession et le bonheur qu'elle procure. Le militaire, touché, forme à l'instant la résolution de se confesser, vient au pied de la chaire, parle au P. Brydaine, et se décide à rester à la mission. Sa confes-

sion fut faite dans les sentiments d'un vrai pénitent. Il lui semblait, disait-il, qu'on lui ôtait de dessus la tête un poids insupportable. Le jour où il eut le bonheur de recevoir l'absolution, il sortit du tribunal, témoin de ses aveux, versant des larmes que tout le monde vit répandre. Rien ne lui était si doux, disait-il, que ces larmes qui coulaient sans effort par amour et par reconnaissance. Il suivit le saint homme, lorsqu'il se rendit à la sacristie, et là, en présence de plusieurs missionnaires, le loyal et édifiant militaire exprima en ces termes les sentiments dont il était animé : « Messieurs, écoutez-moi de grâce, et vous particulièrement, P. Brydaine : je n'ai goûté de ma vie des plaisirs si purs et si doux que ceux que je goûte depuis que je suis en grâce avec mon Dieu. Je ne crois pas en vérité que Louis XV, que j'ai servi pendant trente-six ans, puisse être plus heureux que moi. Non, ce prince, dans tout l'éclat qui environne son trône, au sein de tous les plaisirs qui l'assiègent, n'est pas si content, si joyeux que je le suis, depuis que j'ai déposé l'horrible fardeau de mes péchés. » A ces mots, se jetant aux genoux de Brydaine, et lui serrant les mains : « Que je dois, ajouta-t-il, rendre d'actions de grâces à mon Dieu ! il m'a conduit dans ce pays comme par la main. Ah ! je ne pensais, mon père, à rien moins qu'à ce que vous m'avez fait faire. Je ne puis vous oublier jamais. Je vous conjure de prier le Seigneur qu'il me laisse le temps de faire pénitence : il me semble que rien ne me coûtera, si Dieu me soutient. »

(CARRON, *Vie du P. Brydaine*).

XVII. INSTRUCTION.

DE LA PÉNITENCE. — EXAMEN DE CONSCIENCE.

La confession prescrite par Jésus-Christ n'est pas une confession telle quelle, mais une confession distincte, spécifique et détaillée, de la manière que je vous ai dit dans ma dernière instruction. Mais elle ne peut avoir les qualités requises, si elle n'est précédée d'un *examen* convenable de sa propre conscience. Cet examen ne fait pas, à proprement parler, partie du sacrement, mais il en est une préparation indispensable ; car le pénitent ne saurait faire parfaitement connaître son état à son confesseur, si lui-même ne le connaissait pas d'abord ; or il ne peut le connaître sans un examen préalable et sérieux de sa conscience. Parlons donc d'abord de l'examen ; nous parlerons ensuite de la confession.

L'examen est une recherche diligente de ses propres péchés, c'est-à-dire de tout ce que l'on a dit, fait, désiré, ou même omis contre la loi de Dieu. Je dis une recherche *diligente*, d'après le terme employé par le Concile de Trente : *Diligentem sui discussionem* ; sans qu'elle doive être cependant inquiète et fatigante jusqu'à l'excès, ce qui sont deux choses bien différentes. En conséquence, il y a sur ce point deux excès à éviter : trop d'inquiétude et d'anxiété d'un côté, et de l'autre, trop de négligence et de paresse.

Dans le premier défaut tombent quelquefois, qui le croiraient? même certaines personnes à conscience relâchée pour tout le reste; sur ce point seul, elles se montrent délicates et scrupuleuses. Je parle de celles qui, bien qu'elles vivent mal et ne retirent aucun fruit de leurs confessions, cependant lorsqu'il s'agit de se confesser, n'ont jamais assez examiné leurs fautes. Elles n'ont d'autre crainte que d'en oublier quelqu'une; et quand elles en ont un long catalogue dans leur mémoire, alors, sans autre moyen, elles se croient parfaitement préparées à la confession. Avec cela, elles passent rapidement sur tout ce qui regarde la *douleur* et le *bon propos*, de sorte que ces actes ne sont le plus souvent de leur part que des actes d'une douleur inefficace et passagère, et d'une velléité insignifiante, plutôt que d'une sincère détestation et d'une volonté inébranlable. Ce sont là des scrupuleux faux, ignorants et ridicules, qui font tout consister dans la déclaration des péchés, et qui perdent de vue l'esprit de pénitence, qui est le premier et le principal objet du sacrement. Quand même Dieu exigerait ce soin minutieux qu'ils mettent à trouver leurs péchés, ce serait toujours une peine inutile, puisqu'ils manquent des dispositions requises. Sans la contrition, comme je l'ai dit, le plus subtil examen et la plus minutieuse déclaration de ses péchés ne servent absolument à rien.

C'est une chose à laquelle il faut bien faire attention, surtout dans les confessions générales. Il y a en effet des personnes qui, d'après l'avis de leur confesseur et le besoin qu'elles en sentent, se décident à refaire leurs confessions. Mais quoi! uniquement occupées de la recherche de leurs péchés, et peu ou point du tout de la contrition, elles ne font que se tourmenter inutilement elles-mêmes et fatiguer leur confesseur par la longue et interminable accusation de leurs péchés. Que ces personnes sachent donc bien que l'omission involontaire de quelques fautes ne sera jamais un

obstacle à la grâce, tandis que le défaut de contrition le sera toujours.

Mais ceux qui tombent le plus ordinairement dans ce défaut, ce sont les personnes d'une conscience timorée, qui, quelque temps et quelques soins qu'elles donnent à leur examen, n'en sont jamais satisfaites, ne croyant jamais s'être assez examinées. Ces personnes, par ces craintes et ces inquiétudes, se rendent la confession odieuse et insupportable ; et au lieu d'y trouver la paix de l'âme, elles n'en rapportent que troubles et angoisses. Pourquoi mettre ainsi à la torture son esprit et sa tête ? Dieu, qui est la justice même, ne nous oblige pas à confesser tous les péchés que nous avons commis, sans nulle exception, mais seulement ceux dont nous nous rappelons, après nous être suffisamment et raisonnablement examinés. Si après avoir employé une pareille diligence, il vous arrive encore d'oublier des fautes, elles vous sont remises avec celles que vous avez accusées, et il ne vous reste que l'obligation de les dire, si vous venez plus tard à vous en rappeler.

Comme d'ailleurs ces personnes ne se confessent d'ordinaire que de fautes vénielles, je dois les avertir que cet examen diligent ne regarde que les péchés mortels, car ils sont les seuls qui soient matière *nécessaire* de confession ; les péchés véniels sont seulement matière *suffisante*. Il est très-bon de s'en accuser, surtout des plus graves et des plus notables ; mais loin d'être nécessaire, il est même nuisible de se tant tourmenter pour les trouver, et de perdre à cette recherche un temps qui serait bien plus utilement employé à faire des actes de repentir. C'est là une ruse du démon, qui vous tourmente sur votre examen afin que, tout occupés de la recherche de vos fautes légères, vous négligiez les actes si importants de la contrition et du bon propos, sans lesquels vous ne pouvez obtenir le pardon d'un seul péché, soit mortel, soit véniel.

Mais le défaut contraire, qui consiste dans la négligence à s'examiner, est bien plus commun encore, et c'est d'ordinaire le défaut de ceux qui ont le plus grand besoin d'examen. Après être restés des mois et des années sans se confesser, vivant dans la dissipation et menant une vie pleine de toute espèce de péchés, ils se contentent, avant de se confesser, de jeter un coup d'œil superficiel, d'une manière vague et générale, pour ramasser quelques-unes de leurs fautes les plus marquantes ; semblables à un voyageur pressé qui, du sommet d'une montagne jette un regard rapide sur une vaste plaine dont il peut à peine découvrir les points principaux, mais dont il ne distingue rien en détail. D'une pareille manière de faire son examen, il résulte que les fautes que l'on oublie sont bien plus nombreuses que celles qu'on accuse ; qu'on ne fait à son confesseur qu'une accusation confuse, sans précision de nombre, d'espèces et de circonstances, et qu'on répète toujours la même chose, bien qu'il soit impossible que toutes les confessions soient précisément et identiquement les mêmes. Or, ces personnes doivent savoir que de pareilles confessions, qui ne sont pas précédées d'un examen convenable, sont fort suspectes ; et si vous oubliez alors des péchés, vous êtes tout à fait excusables, car cet oubli ne vient pas de l'impuissance, mais de la négligence de la volonté.

Qu'importe qu'ensuite vous vous accusiez avec sincérité, et que vous ne cachiez rien ni par honte ni par malice ? Il n'en est pas moins vrai que vous ne confessez que la moitié de vos fautes ; et que votre confession est inutile, parce qu'elle est défectueuse et imparfaite, et cela par suite de votre examen fait avec légèreté et précipitation. Les omissions, dans ce cas, vous sont imputables, puisqu'elles sont volontaires dans leur cause.

Je sais que quelques-uns prétendent s'excuser en alléguant l'habileté reconnue de leur confesseur, qui les aide

par ses interrogations. Mon confesseur, disent-ils, connaît ma conscience, et il me fait avec zèle et charité assez d'interrogations pour qu'elles me servent d'examen. — Cela peut être, mais je ne puis admettre cependant une pareille excuse. Chacun doit faire son devoir, le confesseur et le pénitent. Le confesseur doit sans doute suppléer à l'incapacité du pénitent et procurer autant que possible l'intégrité de la confession ; mais cela, loin de vous dispenser de votre examen, suppose au contraire que vous l'avez fait.

Et d'abord, votre confesseur, quelque interrogation qu'il vous fasse, ne peut deviner toutes les espèces de péchés que vous avez commises. Et quand même il les devinerait, n'est-il pas certain qu'on est obligé de préciser, autant qu'on le peut, le nombre de péchés dans chaque espèce ? Or, quel secours pouvez-vous attendre de votre confesseur, qui ne sait et ne peut savoir que par vous seul combien de fois vous avez commis ces péchés ? Et vous, n'étant pas préparés, ne les ayant pas comptés, comment pourrez-vous répondre avec précision ? Pour ne pas tenir votre confesseur en suspens, vous répondrez au hasard, disant le nombre plus ou moins grand que vous demandera votre confesseur. Et s'il vous fait des interrogations auxquelles vous ne vous attendez pas, vous vous embrouillerez, et pour ne pas le faire attendre, vous répondrez *oui* ou *non*, au hasard. Mais de cette manière, comment votre confession ne manquerait-elle pas notablement, par votre faute, de l'intégrité requise ?

Donnez donc à votre examen une attention convenable et un temps suffisant. Mais combien de temps faudra-t-il y employer ? On ne peut établir une règle uniforme pour tous, car cela dépend de deux circonstances : du plus ou moins long intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière confession, et de la vie plus ou moins dissipée et coupable qu'on a menée.

1° Du plus ou moins long intervalle de temps qui s'est écoulé

depuis la dernière confession. Ainsi, généralement parlant, il faut plus de temps à celui qui se confesse rarement qu'à celui qui se confesse souvent. Une personne qui ne veut pas vivre en état de péché mortel, et qui a le malheur d'en commettre un, n'en attend pas un second pour se confesser; elle a besoin de contrition et de bon propos, et non d'examen, puisque ses remords y suppléent abondamment. Quiconque vit habituellement en état de grâce et fréquente les sacrements, peut d'un coup d'œil et en quelques instants, s'examiner suffisamment.

Mais supposé que l'intervalle de temps d'une confession à une autre soit le même, il faut encore tenir compte de la *différente manière de vivre* de chacun. Beaucoup vivent dans la dissipation, et commettent plus de péchés en un jour que d'autres dans une semaine, dans un mois. D'autres, pour rentrer en eux-mêmes, et se rappeler leurs fautes, ont besoin de beaucoup de temps, parce qu'ils ont à repasser une foule de choses qu'on ne voit pas facilement d'un coup d'œil.

La règle judicieuse que nous donne à ce sujet le catéchisme romain, c'est d'apporter à cet examen le soin que les personnes prudentes ont coutume d'apporter à une affaire importante : *Summa illa cura et diligentia adhibenda est, quam in rebus gravissimis ponere solemus.* Si vous avez un compte à régler avec un débiteur, quelle attention n'apportez-vous pas à toutes les parties, afin de ne rien oublier! Si un procès vous amène devant un tribunal, avec quel soin n'examinez-vous pas les documents, les pièces et les raisons! Si vous avez à rendre compte d'une administration dont vous êtes chargé, avec quelle application ne repassez-vous pas toutes choses! Voilà la règle que vous devez suivre pour assurer l'affaire bien autrement importante de votre salut, par une bonne et sincère confession.

Mais au lieu de cela, on suit une règle tout opposée.

S'agit-il d'une affaire temporelle ? on n'épargne ni soin, ni diligence, ni fatigue ; on passe des jours entiers à repasser dans son esprit ce qui intéresse. Mais est-il question de notre conscience et de la révision des comptes que nous avons avec Dieu, c'est une affaire qu'on expédie en quelques instants ; un coup d'œil superficiel, puis tout est fini.

On en voit aussi qui négligent de se confesser souvent, parce qu'à les entendre, ils ne trouvent rien à accuser, sinon qu'ils laissent s'écouler un temps considérable. Oh ! que ce serait là une chose enviable, si elle était vraie ! Il peut arriver, je l'accorde parfaitement, qu'après la confession on conserve quelque temps son innocence, ou qu'au moins l'on ne commette pas de fautes graves ; c'est l'effet de la force spirituelle que l'on a puisée dans le sacrement ; mais dès que cette force s'affaiblit, on retombe peu à peu dans les mêmes péchés. D'où je conclus avec raison qu'il ne faut pas attendre les rechutes graves pour retourner se confesser, mais qu'il faut au contraire y retourner au plus tôt, afin de les prévenir et de n'avoir jamais de faute grave à accuser.

Mais à dire vrai, mes chers auditeurs, il me semble bien plus probable que la plupart de ceux-là ne savent que dire, parce qu'ils ont trop à dire, et que l'abondance les rend pauvres : *Inopes copia facit*. Et quelles sont en effet les personnes qui parlent ainsi ? Des personnes qui connaissent fort peu leurs devoirs et leurs obligations ; qui ne se font scrupule que des fautes les plus graves et les plus grossières ; qui mesurent le péché non sur la loi de Dieu, mais sur les maximes du monde ; qui appellent même les plus grands désordres des scrupules et des préjugés ; des personnes enfin qui, par suite de la dissipation habituelle dans laquelle elles vivent, ne sentent plus les plaies qu'elles font journellement à leur conscience. Je comprends que dans ce cas on ne trouve pas matière à accusation et à confession ; mais

que de fautes vous auriez à vous reprocher, si vous étiez mieux instruits de vos devoirs, de vos obligations et de la loi de Dieu, plus vigilants sur votre vie et sur votre conduite! Comparez-vous un peu avec tant de personnes d'une vertu reconnue; comparez votre conduite avec la leur, et vous verrez votre prétendue innocence s'évanouir. De combien de choses elles s'accusent dont vous ne vous faites nul scrupule!

Ce qui me persuade et me convainc que dans nos examens il y a beaucoup de négligence, de légèreté et de mauvaise foi, c'est que quand Dieu, dans une circonstance particulière, nous touche fortement le cœur, et qu'il nous inspire une sincère résolution de changer de vie pour n'être pas surpris en mauvais état par la mort, alors il n'y a personne qui ne se croie obligé de faire une confession générale, où il s'accuse d'une foule de choses dont il ne parlait pas dans les confessions précédentes. Que de nouveaux péchés paraissent au jour, qui auparavant gisaient ensevelis et oubliés au fond de la conscience!

Ce qui achève de me persuader plus parfaitement encore, c'est le jugement si différent que nous portons sur notre conduite, quand nous nous trouvons en danger de mort. Oh! qu'alors les choses se présentent à nous sous un aspect bien différent! De combien de fautes nous nous souvenons qu'auparavant nous ne remarquions pas! Combien nous en accusons alors, que par mauvaise foi nous avions jusque-là ignorées, dissimulées, excusées et cachées! Il est donc évident que nos examens sont accompagnés de beaucoup de négligence et de peu de sincérité. Ce n'est bien souvent qu'une revue confuse et superficielle de cette conscience au fond de laquelle nous ne sommes jamais descendus depuis bien des années, dans laquelle, par conséquent, se trouvent cachés mille désordres très-graves et dont on réveillerait à la

fois le souvenir et les remords, si l'on faisait cette sérieuse et diligente recherche qui est requise.

Réfléchissez-y bien, mes chers frères, et travaillons à prévenir de tardifs et inutiles remords, en faisant dès à présent un examen attentif et sincère de nous-mêmes, un examen qui nous ôte le bandeau de dessus les yeux, et qui, comme un miroir fidèle, nous présente à nous-mêmes tels que nous sommes en réalité, et non tels que nous représente notre amour-propre.

Prenons pour règle de nos examens celui que Dieu fera de notre vie au moment de notre mort. Il soumettra à un examen rigoureux non-seulement nos actions mauvaises, mais encore nos paroles, nos pensées, nos complaisances, nos désirs, nos intentions, nos desseins, nos projets, en un mot, tout le mal que nous aurons fait, et tout le bien que nous aurons négligé ou mal fait. Rien n'échappera à son regard divin, et il n'y aura pas un seul péché dont il ne découvrira toute la malice et toutes les circonstances. Or, c'est ainsi que, toute proportion gardée, nous devons nous juger nous-mêmes, si nous voulons éviter la sévérité et la rigueur des jugements de Dieu : *Si nosmetipsos judicaremus*, dit saint Paul, *non utique judicemur* ¹. Si nous nous jugeons comme il faut nous-mêmes, nous ne serons pas jugés par lui.

Ces derniers mots contiennent, en abrégé, toute la matière sur laquelle doit porter notre examen quand nous nous approchons du saint tribunal; mais comme il est très-important de vous la faire connaître en détail, je me réserve de vous l'expliquer dans ma prochaine instruction.

¹ I. Cor. XI, 31.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Un jeune ermite disait un jour à son directeur : « Il me semble, mon père, que je suis vertueux et agréable aux yeux de Dieu. » Mais l'ermite, qui était un homme profond, lui répondit : « Celui qui ne connaît pas ses péchés s'imagine toujours qu'il est vertueux ; celui, au contraire, qui réfléchit sur les fautes dont il s'est rendu coupable, est bien éloigné d'avoir de semblables pensées. » — Hélas ! qu'il nous arrive souvent de nous faire illusion comme ce jeune ermite !

II. — Une jeune personne, qui se confessait tous les huit jours, ne manquait jamais de consacrer au moins un quart d'heure à son examen de conscience. Avant de faire la recherche de ses péchés, elle adressait au Seigneur cette prière, qui est une imitation de celle que faisait autrefois David : « O Dieu ! faites-moi connaître mon cœur ; faites que je m'interroge moi-même et que je pénètre le fond de mes pensées ; faites-moi voir si la voie de l'iniquité est en moi, et conduisez-moi dans le chemin qui mène à la vie éternelle. » — En priant ainsi, en demandant avec tant d'instances le secours d'en haut, et en s'efforçant de *tenir toujours en évidence l'inventaire de son cœur*, on est sûr de ne jamais donner dans de grands écarts.

XVIII. INSTRUCTION.

MATIÈRE DE L'EXAMEN.

Si vous avez bien retenu tout ce que je vous ai dit sur l'attention et sur la diligence que vous devez apporter à votre examen de conscience, je vais vous expliquer maintenant sur quoi il doit particulièrement rouler.

La nécessité de l'examen étant fondée sur la nécessité de la confession, il s'ensuit que cet examen doit rouler sur tout ce qui est matière nécessaire de la confession. Or, la matière nécessaire de la confession, ce sont les péchés mortels non confessés, ou mal confessés, ou confessés et non pardonnés par défaut de sincère repentir, et même les péchés mortels douteux, en ayant soin en outre d'en distinguer l'espèce, le nombre, les circonstances.

Il faut premièrement jeter un coup d'œil sur les confessions passées, car l'examen doit être non depuis la dernière confession quelconque, mais depuis la dernière confession bien faite. Beaucoup de personnes ne pensent jamais à leurs confessions passées, bien qu'elles aient des motifs assez fondés pour douter de leur validité; pourtant il importe beaucoup de s'en assurer; car comment prétendez-vous vous guérir devant Dieu de vos dernières plaies, si les anciennes,

pour une raison ou pour une autre, sont encore ouvertes? Si la bonne foi ne vous excuse pas, ce qui est très-difficile, vous accumulerez sacrilèges sur sacrilèges.

Après donc vous être prudemment assurés de vos confessions passées, vous devez rechercher en ceci, depuis la dernière, vous avez gravement offensé Dieu. Je dis *gravement*, puisque, quant aux péchés véniels, ils ne sont pas matière nécessaire de la confession. Il s'agit donc des péchés mortels, mais même des douteux. Et ici, remarquez que le doute peut avoir lieu de plusieurs manières. Quelquefois il tombe sur le péché même, savoir, s'il a été commis ou non, ou s'il a été confessé ou non. Dans ces deux cas, donnez pour douteux ce qui est douteux, et n'affirmez rien; mais d'un autre côté, ayez bien soin d'éviter certaines formules conditionnelles qui n'accusent le péché ni comme douteux, ni comme certain. Je m'explique : quelques-uns, pour se délivrer de l'ennui des recherches et essayer de sauver en même temps l'intégrité de la confession, ont coutume de dire : *Si j'ai mal parlé de mon prochain, si j'ai fait telle ou telle chose, je m'en accuse*. Mais quelle confession faites-vous là? En parlant ainsi, vous ne me donnez aucune matière, ni certaine, ni douteuse; et si vous le faites pour assurer l'intégrité de la confession, sans vous arrêter à ces accusations insignifiantes, il vous suffira de dire en général : *Je m'accuse de tous les péchés dont je suis coupable devant Dieu*. Enfin, le doute peut tomber sur la grièveté du péché que vous avez commis, savoir, s'il est mortel ou véniel. Toutes les fois que vous ne pouvez résoudre prudemment votre doute, vous êtes obligés de l'exposer à votre confesseur et de l'abandonner à son jugement.

Mais avançons : on peut offenser gravement Dieu de quatre manières : par *pensées*, par *paroles*, par *actions* et par *omissions*. Votre examen doit donc s'étendre à tous ces articles, ayant soin cependant de vous arrêter davantage sur les pé-

chés qu'on oublie plus facilement. S'il s'agit des péchés d'action, tels que les adultères, les fornications, les vols, les batailles, les meurtres, l'ivrognerie, etc., comme ils laissent après eux une plus profonde impression, ils s'effacent aussi moins facilement de la mémoire. Mais il n'en est pas de même des péchés qui se consomment en nous avec rapidité, soit contre Dieu, soit contre le prochain, comme les doutes contre la foi, les désirs et les complaisances impures, les jugements téméraires, les mouvements de jalousie, de haine, d'aversion, les pensées et les projets de faire quelque mal, etc.

Ces péchés, qu'on appelle péchés *de pensée*, sont les plus faciles à commettre et les plus difficiles à trouver; car une pensée, une affection, un mauvais mouvement vient, passe, revient en un instant, et il ne faut qu'un instant, dès qu'il y a réflexion et consentement, pour pécher. Il est donc nécessaire de vous attacher avec le plus grand soin à la recherche de ces péchés intérieurs, pour en découvrir la malice et le nombre; et n'allez pas vous imaginer qu'il suffise de dire en général : *J'ai eu des pensées mauvaises*, sans expliquer comment, et si vous y avez consenti avec advertance.

Ce n'est pas un péché d'avoir de mauvaises pensées. Quelles que soient leur malice et leur laideur, quelles que soient leur durée et leur obstination, elles ne peuvent souiller notre âme tant que nous ne nous y arrêtons pas avec advertance et délibération; c'est pourquoi, dans ce cas, il n'est besoin ni d'examen ni de confession. Mais si vous y avez volontairement consenti, vous devez les compter exactement dans votre examen et en distinguer formellement l'espèce, lors même qu'elles n'ont été qu'instantanées, qu'elles n'ont pas été réalisées, et lors même qu'elles auraient été rétractées aussitôt après le consentement; car la rétractation postérieure n'empêche pas que le consentement n'ait eu lieu. Chose étonnante! les âmes timorées sont toujours tourmen-

tées au sujet des pensées, et la crainte d'y avoir consenti les fait trembler aux pieds de leur confesseur; au contraire, les personnes d'une vie légère et dissipée, adonnées même à des vices grossiers, n'éprouvent jamais de pareils scrupules, et sont toujours portées à décider en leur faveur, à se croire innocentes sur ce point.

Les péchés de parole se reconnaissent plus facilement que les péchés intérieurs; ils échappent cependant encore assez aisément à la mémoire, parce que *verba volant*. On parle sans cesse, et l'on parle mal à propos et sans motif. Combien ne nous échappe-t-il donc pas de fautes contre Dieu et contre le prochain! Blasphèmes, parjures, malédictions, imprécations, injures, menaces, mensonges, faux témoignages, médisances, calomnies, discours obscènes ou impies, etc. Nous devons donc encore apporter beaucoup d'attention pour nous examiner sur ce point, surtout si nous avons peu de modération et de réserve dans nos paroles, et si nous disons tout ce qui nous vient à la bouche. Les chrétiens dont je parle se contentent ordinairement de s'accuser d'avoir dit de mauvaises paroles, et rien de plus.

Mais il faut expliquer sur quel sujet : si c'est contre la religion, contre la pureté, ou contre la charité. Relativement aux détractions, il faut dire si la chose que vous avez dite est vraie ou fausse, si c'est en matière grave ou légère, et devant combien de personnes; quant aux discours obscènes, si vous avez scandalisé quelqu'un, et combien de personnes; dans quel dessein et avec quelle intention vous les avez tenus, etc. Ces explications sont absolument nécessaires; or, vous ne pouvez les donner sans un examen sérieux.

Un autre point assez généralement négligé, et qui mérite cependant toute notre attention, ce sont les péchés d'omission, par lesquels on entend tout ce que l'on néglige volontairement de faire, quand il y a obligation.

Nous avons tous des obligations générales et particulières.

Générales, comme chrétiens; ce sont celles qui nous sont imposées par les commandements de Dieu et de l'Église : la prière quotidienne, l'accomplissement de nos serments et de nos vœux, la sanctification des saints jours, l'abstinence, le jeûne, les devoirs de charité corporelle et spirituelle, etc. Des devoirs *particuliers*; ce sont ceux qui sont attachés à l'état de chacun, tels que les devoirs de maître et de serviteur, de père et de fils, de mari et de femme; et aux différents emplois que l'on exerce dans la société, tels sont les devoirs de négociant, de juge, d'avocat, de médecin, etc.

L'inaccomplissement de ces devoirs s'appelle *péché d'omission*; péché très-fréquent, car pour une action que l'on fait et que l'on ne devrait pas faire, il y en a cent que l'on devrait faire et que l'on omet; péché dont beaucoup de gens ne se font cependant aucun scrupule, parce qu'il n'offre rien de positif, comme les péchés d'action, mais qu'il est purement négatif, tel que la négligence et l'absence d'un acte qu'on est obligé de faire. Mais ces personnes doivent observer, 1° qu'un acte négatif est toujours lié à un acte positif de notre volonté, qui se décide sciemment à omettre une chose que nous sommes obligés de faire; 2° qu'un acte négatif peut être quelquefois un péché plus grave, et en lui-même et dans ses conséquences, qu'un péché d'action, et qu'en tout cas, il suffit certainement pour nous faire encourir l'inimitié de Dieu et la damnation éternelle. On viole tout autant la loi de Dieu en ne faisant pas ce qu'elle commande qu'en faisant ce qu'elle défend. *Declina a malo et fac bonum*¹, voilà les deux bases de la vie chrétienne. Aussi l'Évangile ne fait-il point de distinction entre le mauvais serviteur et le serviteur inutile, entre l'arbre qui ne produit pas de fruits et celui qui en produit des mauvais.

Cela posé, ne faudra-t-il pas faire un sérieux examen sur

¹ Petr. III, 1.

les péchés que l'on commet sur ce point, et principalement sur les devoirs de son état propre, qui sont en général le plus mal observés? Les confessions que l'on entend ne roulent d'ordinaire que sur les péchés communs à toutes sortes de personnes; vous n'entendez rien dire sur les obligations individuelles et particulières à chaque état: c'es. au point qu'on comprend à peine quel état ou quelle profession vous exercez dans le monde. Mais pourquoi omettons-nous de déclarer tant de transgressions personnelles, transgressions souvent graves et produisant les plus funestes conséquences? On raconte de l'empereur Charles-Quint que s'étant un jour confessé à un bon prêtre, qu'il rencontra par hasard, ce prêtre, après avoir entendu sa confession, eut le courage de lui dire: Mais, sire, jusqu'ici vous n'avez accusé que les péchés de Charles; confessez maintenant les péchés de César, ceux qui concernent le gouvernement de vos états: *Confessus es peccata Caroli, confitere peccata Cæsaris*. On en pourrait dire autant à une foule de pénitents qui se confessent de fautes communes à tout le monde, mais qui ne disent rien de leurs obligations particulières. Vous, chefs de famille, rendez compte de la manière dont vous élevez vos enfants, dont vous traitez votre femme et vos domestiques; vous, serviteurs, quel soin et quelle attention donnez-vous aux affaires de vos maîtres; vous, marchands, comment exercez-vous votre commerce; vous, avocats, comment soignez-vous les causes de vos clients; vous, médecins, comment traitez-vous vos malades? etc. N'est-il pas vrai que chacun devra rendre à Dieu un compte rigoureux de tous ses devoirs? Or, si nous devons lui en rendre compte, pourquoi ne nous examinons-nous pas nous-mêmes là-dessus quand nous allons nous confesser? A quoi sert-il de se fermer les yeux et de faire semblant de ne rien voir? Si vous ignorez vos obligations, cette ignorance ne vous excuse pas; et si les connaissant vous négligez de vous examiner sur ce point, c'est pire

encore. Examen donc, et examen attentif sur vos obligations particulières, pour voir comment vous les remplissez.

Mais j'ai ajouté, au commencement, qu'il faut examiner, dans chaque espèce, le nombre des péchés et leurs circonstances.

La diversité spécifique des péchés se tire de leur opposition, ou à des préceptes formellement différents, car autre chose, par exemple, est de médire, et autre chose de blasphémer; ou à des vertus différentes, comme seraient la religion, la justice, la tempérance, la chasteté, etc.; ou à des devoirs différents de la même sorte. Ainsi, que vous offensiez le prochain dans sa vie, dans son honneur ou dans ses biens, vous péchez toujours contre la justice; mais ces trois offenses diffèrent spécifiquement entre elles; aussi ne suffirait-il pas de vous accuser ainsi : *J'ai péché gravement contre la justice*, mais vous devez expliquer comment. Il en est de même en matière de charité : on peut pécher contre cette vertu en ne reprenant pas notre prochain, en lui refusant l'aumône, en le scandalisant, en l'injuriant, en le méprisant, etc.; mais ces péchés ne sont pas les mêmes, et il ne suffirait pas de dire : *J'ai péché contre la charité*, sans rien ajouter. Voilà ce que comprend l'espèce différente de péché.

Il faut de plus énoncer le nombre de péchés dans chaque espèce, car ce n'est pas la même chose de blasphémer une fois et de blasphémer souvent. Que signifie la confession de ces personnes qui s'accusent de différentes fautes sans jamais en exprimer le nombre, de sorte que le confesseur est obligé de répéter à chaque moment : *Combien de fois?* Et même alors, au lieu de dire le nombre précis, elles répondent : *différentes fois, plusieurs fois*, expressions vagues et indéterminées, et applicables à des nombres très-différents. — Mais comment trouver ce nombre exact, surtout dans une confession un peu longue? — Dieu ne demande pas l'impossible : dites le nombre précis et exact si vous pouvez le

connaître ; autrement, dites celui qui vous semble le plus approchant : *tant de fois environ, à peu près*. Et si vous ne pouvez même pas trouver approximativement ce nombre, dans une confession qui remonte loin, dites combien de fois *par mois ou par semaine*.

Pour les péchés extérieurs de paroles, d'actions, d'omissions, il est moins difficile d'en trouver le nombre. Mais la plus grande difficulté est pour les péchés intérieurs de haine, d'impureté ou autres, quand ils ont duré longtemps. Remarquez ici qu'il y a autant de péchés distincts qu'il y a de pensées ou d'affections mauvaises volontairement consenties et moralement interrompues. Ainsi, vous rétractez quelquefois une mauvaise pensée par un acte de repentir, puis vous y laissez ensuite aller ; ou bien elle cesse quelques instants à l'occasion de quelque action capable de l'interrompre, et puis vous la reprenez de nouveau : dans tous ces cas, il y a distinction numérique de péchés ; et telle est la règle pour en fixer approximativement le nombre.

Enfin, il faut indiquer les circonstances de nos péchés, circonstances du lieu, de la personne, des intentions qu'on a eues, des moyens qu'on a employés, des conséquences qui en ont résulté. Nous devons nous faire connaître tels que sommes ; or, nous sommes plus ou moins coupables selon la qualité du lieu où nous avons péché, selon le caractère de la personne avec qui nous avons péché, selon la malice des fins que nous nous sommes proposées, selon la nature des moyens dont nous nous sommes servis, calomnies, fraudes, trahisons, etc. ; selon les dommages et les scandales causés et que nous avons pu suffisamment prévoir ; enfin selon le plus ou moins de connaissance et de délibération de notre volonté : il faut expliquer tout cela.

Ces circonstances donnent quelquefois une nouvelle malice au péché et en changent l'espèce : par exemple, voler dans une église ; d'autres fois elles en aggravent notablement la

malice. Sans vous embrouiller la tête de toutes ces doctrines et de toutes ces distinctions théologiques, je vous dirai simplement : Déclarez les circonstances qui excitent en vous de plus vifs remords, et qui vous font mieux comprendre la grandeur de votre faute. Puisque vous ne manquez pas d'indiquer à votre confesseur les circonstances qui peuvent diminuer vos fautes, pourquoi ne lui déclareriez-vous pas aussi celles qui peuvent en augmenter la malice ?

Tels sont les points sur lesquels doivent rouler votre examen ; je vous laisse maintenant à juger si c'est là une affaire qu'on puisse achever d'un coup d'œil, surtout s'il y a longtemps qu'on ne s'est approché des sacrements, et si l'on vit dans toutes sortes de fautes qu'on oublie aussi facilement qu'on les commet.

Mais comment ferons-nous pour nous les bien rappeler ? En voici le moyen : nous avons d'abord besoin de lumières, et Dieu seul peut nous les accorder. Or, la première chose à faire, c'est donc de le prier avec ardeur de dissiper les ténèbres de notre intelligence, ténèbres d'autant plus épaisses que nos fautes sont plus graves et que nos habitudes sont plus invétérées : *Domine, ut videam*, devons-nous dire avec l'aveugle de l'Évangile : Dissipez, Seigneur, les nuages et l'aveuglement de mon esprit, ouvrez-moi les yeux, afin que je puisse bien connaître les plaies de mon âme : *Deus meus, illumina tenebras meas.*

Avec le secours de ces lumières que Dieu ne manquera pas de nous accorder si nous les lui demandons, nous pénétrerons dans notre conscience, dans tous les coins et recoins de notre cœur, nous en examinerons tous les plis et replis : *Debet conscientie sinus omnes et latebras explorare*, dit le concile de Trente, faisant allusion à la parabole évangélique de cette femme qui, ayant perdu une drachme, allume une lampe, parcourt avec elle tous les coins de sa maison, visite les angles les plus obscurs, remue tous les meubles et

bouleverse tout : *Accendit lucernam et eversit domum.* Ensuite, sortant de sa maison, elle revient dans tous les lieux par où elle a passé, sur tous les pas qu'elle a faits, églises, boutiques, places, rues, repassant tout avec la plus grande attention. C'est ainsi que nous devons descendre d'abord dans notre intérieur, examiner le fond de notre conscience, puis repasser dans notre esprit les lieux où nous sommes allés, les personnes que nous avons fréquentées, les occupations auxquelles nous nous sommes livrés ; ainsi qu'ensuite nous devons parcourir les commandements de Dieu et de l'Église, les péchés capitaux et les devoirs de notre état, nous jugeant sur tous ces points selon la loi de Dieu et non selon les préjugés du monde, sans amour-propre et sans passion. Autrement, nous chercherons nos péchés là où ils ne sont pas, nous nous perdrons en minuties et en bagatelles, et nous fermerons les yeux sur les défauts les plus graves et les plus saillants.

Notre examen doit surtout porter sur les choses que nous voudrions éviter d'examiner, dans la crainte de découvrir ce que nous ne voudrions pas abandonner ni corriger, sous le faux prétexte qu'il n'y a point de mal. C'est là une mauvaise marque, une marque qu'il y a au contraire du mal. Voilà pourquoi nous devons nous examiner avec une attention toute particulière sur certaines acquisitions et sur certains profits, sur certaines affections et inclinations pour des personnes d'un autre sexe, sur certaines aversions, antipathies et duretés pour le prochain, sur une certaine causticité, et enfin sur une foule d'autres manquements assez graves relatifs à nos devoirs d'état. Oui, toutes ces choses, qui nous ennuient et que nous voudrions passer sous silence, doivent être le principal objet de nos recherches. Telle est la marche à suivre, si nous ne voulons pas avoir des remords sur l'examen que Dieu exige de nous.

Enfin, le grand moyen de ne pas nous embarrasser beau-

coup dans notre examen, savez-vous quel il est? C'est de nous examiner souvent, lors même que nous ne pensons pas à nous confesser. Si nous ne rentrons en nous-mêmes et ne réfléchissons à notre conduite qu'au moment de la confession, il nous sera bien difficile de nous examiner; mais si nous avons la salutaire habitude de nous examiner souvent, nous n'aurons aucune peine à trouver nos fautes quand nous nous approcherons du saint tribunal.

Ces fréquents retours sur nous-mêmes sont très-recommandés par tous les saints, par les docteurs et par les maîtres de la vie spirituelle, comme le plus puissant moyen non-seulement de nous faciliter la confession, mais encore pour nous préserver du péché. Quelles sont en effet les personnes qui contractent le plus facilement des dettes? Ce sont précisément celles qui ne font jamais leurs comptes, et qui ne règlent pas leurs dépenses quotidiennes. Il en est de même dans les affaires de l'âme. Les péchés se multiplient sans mesure quand on ne rentre jamais en soi-même pour les examiner. Mais si nous avons soin d'examiner souvent notre âme, calculant chaque jour nos pertes, il ne nous sera pas difficile de connaître nos péchés quand nous voudrons les confesser; et ce qui est plus important, nous y trouverons un puissant motif de vivre saintement et de ne pas nous charger de dettes devant Dieu.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Sénèque disait que Sextius, après avoir terminé son travail de la journée et avant de prendre son repos, se faisait ces questions : « Quelle faute as-tu évitée aujourd'hui? De quel manquement es-tu abstenu? Sous quel rapport es-tu devenu meilleur? » Et il ne s'endormait qu'après avoir exactement répondu à ces questions.

Le même Sénèque écrivait à son propre sujet : « J'ai adopté pour principe de m'examiner tous les jours. Le soir, quand toutes les lumières sont éteintes et que déjà les miens sont plongés dans le sommeil, je repasse dans mon esprit tous les instants de la journée, et je réfléchis sur toutes mes paroles et actions. Je n'ometts rien, je passe tout en revue, car pourquoi craindrais-je de le faire ? Pourquoi cacherais-je à mes propres yeux l'une ou l'autre de mes fautes, lorsque je puis me dire à moi-même : « Fais en sorte de ne plus retomber dans telle faute ; pour cette fois, je te pardonne ¹. »

II. — Saint Jérôme rapporte de Pythagore, qu'entre les leçons que ce philosophe donnait à ses disciples, une des principales était qu'ils eussent deux temps déterminés dans le jour, l'un le matin, l'autre le soir, pour se faire ces trois questions : « Qu'ai-je fait ? Comment l'ai-je fait ? Ai-je fait tout ce que je devais faire ? »

III. — Saint Jean Climaque raconte que les anciens ermites suspendaient un petit livre à leur ceinture, sur lequel ils inscrivaient toutes les mauvaises pensées et tous les mauvais desirs qu'ils avaient eus, afin de se les rappeler plus facilement le soir, et de les avouer humblement à leur abbé. — Pourquoi nous étonner si, en faisant un examen si exact de leur conscience, et en veillant avec tant de soin sur leur cœur, ils vivaient comme des anges, bien que revêtus d'un corps charnel !

IV. — Saint Ignace avait pour habitude de se recueillir à toutes les heures de la journée, et de faire un petit examen de conscience ; si des affaires pressantes l'obligeaient à le différer, il ne manquait pas d'y revenir l'heure suivante. Il se livrait à cet exercice avec tant de fidélité, que le jour même de sa mort, il avait encore inscrit ses péchés sur un petit livre qu'on retrouva sous son oreiller après sa mort. Cet exercice fut un des plus puissants moyens qui l'aiderent à parvenir à un degré de sainteté si éminent. — Une foule de saints l'ont pratiqué à son exemple. — Puissions-nous les imiter.

¹ Senec. De ira, lib. III.

XIX. INSTRUCTION.

INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION. — DE COMBIEN DE MANIÈRES ON LA BLESSE.

Après vous avoir parlé de l'examen qu'il faut faire avant la confession, je vais maintenant vous parler de la confession elle-même et des qualités qu'elle doit avoir.

La confession est une déclaration, une accusation de nos péchés, faite à un prêtre approuvé, pour en obtenir l'absolution. Les théologiens énumèrent beaucoup de qualités dont ils veulent que la confession soit accompagnée. Mais elles ne sont pas toutes également importantes et nécessaires, car les unes sont de convenance seulement, tandis que les autres sont indispensables à la validité du sacrement. Je commencerai par ces dernières, qui se réduisent proprement à deux, *l'intégrité* et *l'humilité*.

L'intégrité consiste à déclarer distinctement tous les péchés mortels, même douteux, dont on se sent coupable, de pensées, de paroles, d'actions et d'omissions, en faisant connaître, de plus, avec candeur et simplicité, l'espèce de péché, ainsi que le nombre et les circonstances qui changent l'espèce. Mais comme nous avons suffisamment expliqué tous ces articles dans la dernière instruction, nous allons

voir aujourd'hui les diverses manières dont on peut violer coupablement cette qualité. Il y en a quatre principales : l'oubli, l'ignorance, la honte et la malice.

1° *Par oubli*. Quelques-uns omettent de déclarer beaucoup de péchés dans leurs confessions, parce qu'ils ne s'en souviennent plus au moment de les accuser. Cet oubli peut-il s'excuser? Pas toujours, comme il résulte des principes que nous avons établis. Il peut en effet être *volontaire* ou *involontaire*. Il est *involontaire* quand on a fait précéder la confession d'un examen suffisant; mais il est *volontaire*, quand il provient de la négligence à s'examiner. Or, le premier ne rend pas la confession invalide, mais bien le second. Vous seriez sans doute disposés à déclarer les péchés que vous omettez si vous vous les rappeliez; mais remarquez que cet oubli vient de votre précipitation à vous examiner et du peu d'attention que vous mettez dans la recherche de vos fautes. Votre omission donc, si elle n'est pas directement volontaire, l'est au moins *dans sa cause*.

Concluez de là qu'elles ont bien lieu de douter de l'intégrité de leur confession, ces personnes qui, après avoir longtemps vécu dans l'oubli de Dieu et de leur âme, se contentent de faire superficiellement leur examen. Pourrait-on s'empêcher de voir une grave négligence à vous examiner, quand on voit que vous oubliez plus de fautes que vous n'en accusez en confession?

2° *Par ignorance*. Il y a une foule de péchés qu'on n'accuse pas parce qu'on ne les regarde pas comme des péchés. Cette ignorance au moins pourra-t-elle vous excuser? Il faut encore distinguer ici deux sortes d'ignorance, une coupable et une qui ne l'est pas. L'ignorance n'est pas coupable quand, malgré la diligence que l'on met à s'instruire de ses devoirs, on ignore la malice de telle ou telle action. Dans ce cas, l'ignorance est de bonne foi; or, comme cette ignorance nous excuse du péché, elle ne vicie pas la confession.

Mais l'ignorance est coupable, au contraire, quand on ne prend pas les moyens nécessaires pour s'instruire. Combien de gens qui vivent dans la plus grossière ignorance de la loi de Dieu et des devoirs essentiels du chrétien, qui ne connaissent pas les graves et nombreuses transgressions dont ils se rendent chaque jour coupables, les nombreuses et notables omissions qu'ils font dans les obligations de leur état ! Quelle profonde ignorance sur mille points différents et sur les matières les plus essentielles, sur le vol, les contrats, les ventes, les ressentiments, les amitiés ! Or, tout cela n'arriverait pas si l'on était plus empressé à venir aux instructions et aux catéchismes. Cette ignorance est donc coupable et rend les confessions nulles et sacrilèges, à moins qu'en vous y préparant vous ne la rétractiez par un vrai repentir et par une sincère résolution de travailler sérieusement, à l'avenir, à vous instruire de vos devoirs et de vos obligations.

3° *Par honte*. Je parle de ceux qui, étant tombés en quelque faute considérable, surtout en matière d'impureté, se laissent tellement dominer par la honte quand il faut s'en confesser, que, n'osant la déclarer, ils la passent sous silence et s'accusent de tous leurs autres péchés, excepté de celui-là. Cela arrive surtout aux jeunes gens et aux jeunes personnes, que leur âge rend naturellement timides et honteux.

Or, il n'est pas nécessaire de beaucoup de paroles pour vous montrer qu'une telle confession est sacrilège. Quelque répugnance que vous éprouviez à vous en confesser, ce n'est pas là une raison qui vous dispense de l'intégrité requise, puisque, dans les desseins de Dieu, cette honte doit servir d'expiation pour les péchés commis et de frein pour empêcher d'y retomber. Si donc vous taisez cette faute, vous désobéissez en matière grave à une loi de Dieu ; vous dites un mensonge formel et positif dans le tribunal

de la pénitence ; vous vous rendez coupables d'une profanation et d'un vrai sacrilège.

Je ne crois pouvoir rien faire de mieux aujourd'hui que de consacrer cette instruction à vous inspirer l'horreur d'un si énorme abus, et en même temps, si vous avez le malheur de vous trouver en pareille état, à vous inspirer le courage et la hardiesse d'avouer franchement vos fautes, me réservant de vous parler, dans ma prochaine instruction, des différentes manières dont on pèche, *par malice*, contre l'intégrité de la confession.

Vous saurez d'abord que la plus grande des ruses du démon, c'est de nous donner beaucoup de hardiesse et d'audace pour pécher, et ensuite de nous inspirer une grande crainte et une grande honte pour nous en confesser. Il nous ôte la honte quand il nous porte au mal, puis il nous la rend quand il s'agit de le déclarer au confesseur. Mais si nous n'avons pas rougi de le commettre, pourquoi rougirions-nous de l'avouer ? Si nous n'avons pas eu honte de souiller notre âme, pourquoi aurions-nous honte de la purifier par une sincère confession ? Oh ! vous allez me dire qu'il est impossible de ne pas rougir de manifester certains mystères d'iniquité, certaines misères dégoûtantes et abominables ! Je vous répondrai que je ne prétends pas vous ôter cette honte. On ne rencontre que trop de pécheurs qui n'ont pas plus de honte à confesser les péchés les plus humiliants et les plus infâmes, qu'ils n'en ont eu à les commettre : fronts endurcis et sans pudeur qui ne montrent que trop évidemment combien ils font peu de cas de leurs péchés. Ce n'est donc pas mon intention de vous ôter cette confusion lorsque vous irez vous confesser ; mais elle ne doit pas aller cependant jusqu'à vous lever la langue et à vous fermer la bouche, de manière à vous empêcher de déclarer vos fautes. Rougissez, dit saint Bernard, mais malgré cela, découvrez tout à votre confesseur : *Erubescere, et tamen revela totum*. Et

de la honte que vous avez à essuyer, quelque grande qu'elle soit, faites-en un moyen de satisfaction pour vos péchés, et offrez-la à la divine justice en compensation de la honte que vous n'avez pas eue à pécher.

Je vous prie cependant de réfléchir sérieusement à ces deux choses : La première, c'est que cette confusion n'est pas si grande que vous le croyez. La seconde, c'est que, quand même elle le serait, il faut à tout prix la surmonter, si vous ne voulez pas perdre votre âme pour toujours.

Et d'abord, dites-moi à qui et à combien de personnes vous devez révéler votre faute ? Est-ce à une nombreuse assemblée, au milieu d'une place ou d'une église ? S'il en était ainsi, je vous plaindrais assurément ; mais ce n'est pas là ce qu'on vous demande. Le Seigneur se contente que vous le disiez à un seul homme. Et à quel homme encore ? à un homme rigoureusement obligé à vous en garder le secret ; à un homme qui peut, par cela même qu'il est homme, faire les mêmes chutes que vous ; à un homme enfin qui n'est ni votre supérieur, ni votre maître, ni une autre personne d'autorité, mais à un simple prêtre, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit approuvé, que vous pouvez choisir à votre gré, et à qui vous êtes complètement inconnu. Quel motif pouvez-vous donc avoir de tant craindre et trembler ? Ici disparaissent donc toutes les difficultés qui portent certaines personnes à taire leurs fautes.

La première difficulté naît d'une certaine crainte que le confesseur ne se serve de votre confession pour vous nuire. Mais comment une pareille idée peut-elle tomber dans votre esprit ? Ne savez-vous donc pas que le confesseur est obligé par toutes les lois divines et humaines au plus inviolable secret sur tout ce qu'il a appris au saint tribunal ? Il ne peut le violer dans aucun cas, ni pour se procurer un grand bien, ni même pour éviter un grand mal. — Il ne peut le violer en aucun temps, ni pendant votre vie, ni

après votre mort. — Il ne peut le violer d'aucune manière, ni directement, ni indirectement, ni par paroles, ni par signes; il ne peut se servir ni pour lui ni pour les autres des connaissances qu'il a acquises par cette voie. En un mot, dès que votre confession est achevée, le confesseur ensevelit toutes vos fautes dans l'oubli; et dans toutes les relations de paroles, d'actions ou d'affaires qu'il aura avec vous, il est obligé de se conduire comme s'il ne savait rien de vous.

Jésus-Christ a prescrit ce secret inviolable afin que personne ne pût avoir à craindre le moindre danger et le moindre préjudice de l'accusation sacramentelle, soit pour sa réputation, soit pour ses biens ou pour autre chose. On voit en effet que la Providence veille sur ce point d'une manière particulière; on ne trouve pas un seul exemple, en effet, d'infidélité en ce genre, bien que le secret de la confession soit confié même à des prêtres peu dignes de leur caractère par d'autres prévarications. Voyez donc combien vous avez tort de craindre que l'accusation sincère de vos fautes ne vous cause quelque préjudice.

— Tout cela est bien, me répliquerez-vous; mais que dira mon confesseur, si je m'accuse de tel péché? Quels ne seront pas son étonnement et sa surprise! — Oh! voilà une autre difficulté qui vient de la mauvaise impression que fera sur l'esprit de votre confesseur l'accusation de votre péché; mais elle n'est pas plus sérieuse que la première. Votre confesseur sera étonné et surpris? Mais serez-vous le premier qui lui accusiez de semblables fautes? Ses oreilles sont bien accoutumées à les entendre; et puis, quel est le médecin qui soit étonné des maladies qu'il rencontre sur le corps humain? Pourquoi Dieu a-t-il confié ce ministère tout divin, de remettre les péchés, non aux anges, mais aux hommes? C'est afin que le sentiment de leurs propres misères leur apprit à être indulgents pour celles des autres.

Votre confesseur est un homme sujet aux mêmes passions et aux mêmes faiblesses que vous ; peut-être même a-t-il commis des péchés plus grands ; et s'il n'en a pas commis, il porte en lui le principe de corruption qui lui en ferait commettre, sans une particulière assistance de Dieu. De quoi pourrait-il donc être surpris et étonné ?

— Mais au moins je baisserai dans son estime. — Quand même cela serait, ne devriez-vous pas le supporter ? Mettez-vous donc l'estime de votre confesseur au-dessus de l'estime, de la grâce et de l'amitié de Dieu ? Supposons que vous perdiez son estime ; mais par là vous sortez d'un état de damnation, vous vous rendez agréable à Dieu, et vous mettez votre salut en sûreté. Votre confesseur ne pourra jamais vous témoigner qu'il a peu d'estime pour vous ; qu'il pense donc ce qu'il voudra ; quel mal peut-il en résulter pour vous ? Mais vous serez délivré de votre péché et du plus grand des maux, qui est l'inimitié de Dieu.

Cependant, vous vous trompez en pensant que votre confesseur va vous retirer son estime. Savez-vous quand le confesseur conçoit une opinion désavantageuse d'un pénitent ? C'est quand il le voit s'accuser des fautes les plus graves avec indifférence ; c'est quand il le voit récidif, habitudinaire, cherchant les occasions, et qu'il ne le trouve pas disposé à quitter ces mauvaises occasions, et à renoncer à ses habitudes criminelles. Oh ! voilà ce qui lui cause la plus triste surprise, voilà ce qui lui inspire la plus mauvaise opinion. Mais donnez-moi un pénitent qui, touché de la grâce de Dieu, effrayé intérieurement de l'horreur de son état, et fermement résolu de changer de vie et de se donner à Dieu, se présente aux pieds d'un confesseur : ce pénitent, quelque grand pécheur qu'il soit, remplit de consolation le ministre sacré, qui admire et bénit en lui le triomphe de la miséricorde divine, et qui reste bien plus édifié de ses bonnes et saintes dispositions qu'il n'est scandalisé du récit de ses dé-

sordres passés. En un mot, les péchés, quelque graves et énormes qu'ils soient, perdent d'une certaine manière leur laideur intrinsèque et leur difformité, quand ils sont rétractés et effacés par la pénitence. Ne connaîtrons-nous pas la vie de tant de saints qui furent d'abord de grands pécheurs et qui scandalisèrent toute l'Église? Cependant, nous les vénérons aujourd'hui sur nos autels. — Rassurez-vous donc : si votre confesseur aime Dieu et son prochain, il bénira mille fois le Seigneur de ce qu'il a bien voulu se servir de son ministère pour ramener à lui un pécheur qui était sur le point de se perdre; et s'il n'a pas ces sentiments, sachez qu'il est lui-même bien exposé à se damner, car il manque de l'esprit d'humilité et de charité nécessaire à ce ministère.

Que si malgré tout ce que je viens de vous dire vous ne pouvez pas encore dissiper vos inquiétudes; si vous craignez toujours qu'en déclarant votre péché vous ne veniez à perdre l'estime de votre confesseur, vous avez un remède facile. Changez de confesseur, allez à un autre à qui vous êtes complètement inconnu. Car qui vous oblige à vous confesser à celui-ci plutôt qu'à celui-là? Profitez de la liberté que Dieu vous a donnée, et choisissez le confesseur qui vous convient.

Les parents, et remarquez bien ceci, ne doivent pas entraver, mais respecter cette liberté. Il s'en trouve qui obligent imprudemment leurs fils et leurs filles à s'adresser au même confesseur qu'eux, sans réfléchir que la crainte que ces enfants ont et qui est mal fondée, mais qui n'en existe pas moins, que ces confesseurs ne laissent apercevoir à leurs parents quelque chose de leur confession, peut les porter à faire quelques péchés et à se charger l'âme de sacrilèges. Qu'on leur laisse donc sur ce point une pleine liberté; ou au moins, si vous voulez leur fixer un confesseur, que ce ne soit pas le vôtre. — C'est une chose mauvaise sous plusieurs rapports que les supérieurs et les inférieurs s'adres-

sent au même confesseur. D'un côté, les confesseurs, craignant de blesser en quelque manière le secret de la confession, et de laisser apercevoir aux supérieurs quelque chose de ce qu'ils ont entendu, de la part des inférieurs, sont obligés d'être très-réservés et de bien se tenir sur leurs gardes, dans les avis qu'ils devraient leur donner; d'un autre côté, si les supérieurs prennent des mesures pour le bon gouvernement de leur famille, de leurs enfants et de leurs domestiques, quand même elles n'ont pas d'autre source que le sentiment de leur devoir, les inférieurs s'imaginent qu'elles proviennent de quelque connaissance que le confesseur aura donnée de leur confession. La chose est donc délicate et périlleuse. Que cela vous serve de règle.

Après toutes les réflexions que je viens de vous proposer, quelle difficulté, je vous le répète, et quelle confusion trouverez-vous à découvrir vos misères à un homme seul, obligé à un secret inviolable, sujet aux mêmes faiblesses que vous, et que vous pouvez toujours choisir à votre gré?

Mais, quoiqu'il en soit, quelque grande et quelque juste que soit votre honte, il faut la surmonter et confesser votre péché; autrement, il ne peut y avoir de salut pour vous. Il ne peut y avoir de salut pour vous si le péché n'est pas effacé; or, le péché ne peut être effacé que par la confession : tout autre moyen vous est inutile. Les jeûnes, les aumônes, les pénitences pourront peut-être vous obtenir la grâce de vaincre votre honte et de faire la déclaration requise, mais le péché ne peut être remis que par le sacrement. Voici donc le raisonnement que je ferai : ou vous êtes décidés à avouer un jour ce péché que vous portez depuis si longtemps sur votre âme, ou vous êtes décidés à ne l'avouer jamais.

Si vous avez l'intention de le confesser un jour, pourquoi ne le faites-vous pas tout de suite? Ne voyez-vous pas que plus vous différez, plus les difficultés augmentent, indépendamment que vous vous exposez à être surpris dans ce

triste état? Au lieu d'une faute, vous en aurez cent à accuser; vous aurez à déclarer combien de fois vous l'avez cachée, combien de fois vous l'avez commise, et combien de fois vous vous êtes indignement approchés des sacrements. Plus vous différez, plus vous multipliez les sacrilèges, et plus vous augmentez par là la difficulté de vous accuser; vous vous formez une chaîne que vous ne briserez jamais; vous vous perdez dans un labyrinthe et dans un chaos d'où vous ne sortirez plus, pas même à la mort. Non, *pas même à la mort*, et je le dis non sans raison. Nous savons en effet, par des histoires très-certaines et même par les révélations d'un grand nombre d'infortunés, qu'au moment de la mort, ils étaient pour se confesser, mais que le démon, attaquant leur imagination avec plus de furie, et l'effrayant par une plus grande honte encore, a ainsi arrêté leur confession dans leur gorge. Morts sans confession et dans l'état du péché, ils ont été damnés. Concluez donc de là que différer la confession de ses péchés, c'est s'exposer au danger de ne pas les confesser, alors même qu'on aurait l'intention de le faire plus tard.

Mais si vous êtes décidés à ne jamais déclarer votre péché, c'en est donc fait de vous, votre damnation est certaine, car rien ne peut remplacer la confession. Mais croyez-vous qu'en cachant ce péché vous avez mis votre honneur en sûreté? Insensés que vous êtes! En voulant vous épargner une légère, mais salutaire confusion, vous vous en préparez une autre infiniment plus grande, et qui sera aussi inutile que désespérante. Oui, ce péché que vous refusez maintenant de déclarer en secret pour sauver votre âme, Dieu le manifestera un jour à tout l'univers assemblé, pour votre suprême ignominie et votre irréparable damnation. Ne vaudrait-il donc pas mieux vous vaincre maintenant que de vous obstiner pour votre malheur? Quel est le malade qui aime mieux mourir que de faire connaître son mal au médecin, quelque honteux qu'il puisse être?

Que personne donc de vous ne s'abandonne à un péché si insensé et à une folie si pernicieuse. Quelle que soit la faute dans laquelle vous soyez tombé, ne vous laissez jamais fermer la bouche par une funeste honte. Ouvrez sincèrement votre cœur, commencez courageusement votre confession par la faute qui vous cause le plus de honte. Faites au moins connaître à votre confesseur la difficulté que vous avez à vous confesser, et dites-lui : — Mon Père, j'ai un péché dont je n'ai pas le courage de me m'accuser ; aidez-moi en m'adressant quelques interrogations. — Le prêtre vous interrogera, il vous inspirera de la confiance, et vous finirez par accuser votre péché.

Que diriez-vous à une personne qui, tourmentée par un violent mal de dent, et n'ayant pas le courage de se la faire arracher à cause de la répugnance qu'elle éprouve pour une telle opération, préférerait souffrir d'incessantes douleurs le jour et la nuit ? — Allons, soumettez-vous avec courage à cette opération qui, si douloureuse qu'elle soit, est instantanée, et par laquelle votre douleur finira d'un seul coup. — Je vous en dirai tout autant : le péché que vous gardez dans votre cœur sera toujours pour vous une source de tourments et de remords. Quelque grande que soit la confusion que vous avez à vous en confesser, elle ne dure qu'un instant ; mais vous ne tarderez pas à en recevoir la récompense, une récompense durable, consistant dans la paix de l'âme et dans la joie du cœur. Ayez donc, après Dieu, une entière confiance dans votre confesseur ; et si vous ne l'avez pas eue par le passé, ayez-la à l'avenir.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Saint Antonin rapporte le fait suivant qui fait frémir. Une jeune personne d'un haut rang avait été élevée dans les principes de la modestie la plus exacte. Violemment tentée dans une occasion séduisante, elle eut le malheur de se livrer à un péché très-honteux. Elle fut, peu de moments après, dans la plus grande confusion et déchirée par de cuisants remords. « Comment aurai-je le courage de dévoiler ma turpitude à mon confesseur ? » disait-elle. La malheureuse ! elle se rendit coupable d'un autre péché très-affreux. La honte lui ferma la bouche lorsqu'elle fut au saint tribunal. Elle cacha son péché en confession. Après avoir commis cet horrible sacrilège, son trouble fut tel qu'elle était dans une espèce d'enfer, parce qu'elle connaissait l'énormité des deux crimes dont elle avait souillé son âme. Cette jeune personne avait un grand fonds de religion, et nullement ce que l'on appelle l'amour du monde. Pour calmer son trouble, elle prit un parti violent : ce fut d'entrer dans un monastère et de se consacrer à Dieu par les vœux solennels de la religion. Elle espérait que, dans la confession générale que font ordinairement les personnes qui embrassent ce saint état, elle aurait la force d'accuser les deux péchés qui la tyrannisaient. Lorsqu'elle fut revêtue du saint habit, elle fit quelque effort pour ouvrir son cœur : mais elle déguisa et enveloppa tellement son péché, pour lequel elle avait une si grande horreur, que le confesseur ne put pas connaître qu'elle en fût coupable, et elle s'aperçut bien qu'il ne la croyait pas si criminelle. Cependant la supérieure du monastère où elle était, mourut ; et, quoiqu'elle ne fût professe que depuis peu d'années, les religieuses la choisirent pour lui succéder, à cause de ses lumières, de ses talents et de sa noblesse. Mais elle ne les gouverna pas longtemps. Ce fut peut-être à cause des sacrilèges multipliés, qui suivirent la confession dans laquelle elle

avait caché son crime, qu'elle fut frappée, peu de temps après, d'une maladie mortelle. Pendant cette maladie, on lui administra les derniers sacrements qu'elle reçut en apparence avec piété, mais qu'elle profana. Elle pensa alors à s'expliquer; mais elle fut bientôt hors d'état de le faire, parce qu'un délire survint. Ce délire ne la quitta plus, et elle mourut dans l'ini-mi-tié de son Dieu. Elle avait si fort édifié les religieuses par sa régularité, qu'elles ne doutaient point qu'elle ne fût au ciel. Mais, tandis que l'une d'elles se recommandait, au chœur, à la ferveur de ses prières, Dieu permit que l'infortunée religieuse, qui était damnée, lui apparût dans l'état de la plus terrible consternation, et lui dit : Cessez de m'invoquer, et qu'on ne prie point pour moi, j'ai été condamnée aux flammes éternelles; je suis damnée pour avoir caché dans ma jeunesse un péché en confession. »

II. — Une personne, qui avait la réputation d'être dévote, mais qui ne se défiait pas d'elle-même et ne recourait pas assez souvent à Dieu, eut la faiblesse de tomber dans un de ces péchés dont l'aveu coûte tant aux personnes que le seul nom du vice contraire à la pureté fait rougir. Elle se repentit cependant de sa faute dès qu'elle l'eut commise, et dit résolument : « Quoi qu'il puisse m'en coûter, j'irai m'en confesser, et j'ouvrirai parfaitement mon cœur. » Elle partit en effet aussitôt; et, comme elle y allait, il lui sembla entendre le démon qui lui disait : « Où vas-tu? — Je vais me couvrir de confusion et te confondre, » lui répondit-elle courageusement. Lorsqu'on a le courage d'accuser en confession un péché qu'on avait beaucoup de peine à dire, on se sent aussitôt après dans l'état de celui qui s'est enfin déchargé d'un lourd fardeau dont il était accablé.

XX. INSTRUCTION.

DE CEUX QUI PÈCHENT PAR MALICE CONTRE L'INTÉGRITÉ DE LA
CONFESSION. — DE L'HUMILITÉ DE LA CONFESSION ET DE SES
AUTRES QUALITÉS.

Il y a peu de pénitents qui cachent volontairement et à dessein quelque péché grave en confession ; mais il y en a beaucoup qui trahissent malicieusement la vérité de bien d'autres manières, bien qu'ils s'imaginent ne pas la trahir. C'est de ceux-ci que je vais vous parler aujourd'hui, après vous avoir dernièrement entretenus de ceux qui manquent à l'intégrité de la confession par oubli, par ignorance ou par honte.

Premièrement, ceux-là pèchent par malice contre l'intégrité, qui s'obstinent à vouloir qu'une chose soit permise et licite, tandis qu'elle ne l'est pas, et qui malgré les doutes, les inquiétudes et les remords qu'ils éprouvent, ne veulent pas en parler à leur confesseur. Par exemple, vous pouvez très-bien voir que telle liaison, par les mauvais effets qu'elle produit en vous et par le temps qu'elle vous fait perdre, n'est pas innocente ; mais, parce que vous craignez qu'en en parlant à votre confesseur, il ne vous oblige à la rompre, vous essayez de vous persuader qu'il n'y a point de mal. Il en est de même de ce jeu, de cette conversation, de ce gain qui n'est pas du tout selon les règles de la justice. Or, qu'est-ce que cela, sinon une ruse avec laquelle vous

voudriez, au grand préjudice de la vérité, cacher vos fautes à vos propres yeux, pour n'être pas obligés de les déclarer à votre confesseur.

Et en effet, vous taisez cette faute, cette circonstance, vous imaginant qu'il n'y a pas là grand mal; mais je vous le demande : n'est-il pas vrai que vous éprouvez une grande répugnance et une grande difficulté à la déclarer? Vous avez donc là une raison de croire qu'il ne s'agit pas d'une faute légère, car un simple péché véniel ou une pure légèreté ne saurait éveiller en vous un si grand remords. Dites-moi, de plus : si vous vous trouviez à l'article de la mort, tairiez-vous cette faute, cette circonstance? — Non, mon Père, je voudrais prendre le parti le plus sûr. — Donc vous devez aussi l'accuser maintenant, parce que l'intégrité de la confession et l'intérêt de votre salut vous obligent toujours également, et vous devez les assurer aussi bien pendant la vie qu'à la mort.

En un mot, si votre conscience se trouve dans des inquiétudes ou tout au moins dans des doutes sur quelque point, et si vous ne pouvez prudemment déposer vos doutes, vous êtes obligés de recourir à votre confesseur; autrement, de même que c'est un péché d'agir contre sa conscience, ainsi c'est un sacrilège de taire une chose en confession contre sa conscience.

Ceux-là pèchent en second lieu contre la sincérité, qui, sans taire tout à fait leurs péchés, ne les disent cependant qu'à moitié, ou bien les embrouillent tellement qu'en réalité ils ne les déclarent pas du tout. Il y a des gens qui ont trouvé la manière de se confesser sans se confesser; ils en disent bien assez pour endormir leur conscience et pour se persuader faussement qu'ils se sont confessés; mais en réalité ils ne se sont nullement confessés, puisqu'ils présentent à leur confesseur un tableau complètement différent de celui qu'ils voient en eux-mêmes.

Je parle d'abord de certaines accusations incomplètes et tronquées que quelques personnes font au tribunal, et par lesquelles elles déclarent le péché, mais taisent les circonstances les plus graves de ce péché; elles disent leurs mauvaises actions, mais non les motifs et les fins qui les leur ont fait commettre, et qui en augmentent considérablement malice; elles découvrent leurs plaies, mais non l'occasion prochaine qui les tient toujours ouvertes, mais non l'habitude coupable; et elles agissent ainsi malgré les interrogations du confesseur qui leur demande tout cela, surtout la première fois qu'elles se présentent à lui.

Je veux parler aussi de certaines accusations vagues, générales et confuses, qui renferment en un seul mot une multitude de péchés, et n'offrent rien de net et de précis à l'esprit du confesseur. Vous vous accusez, par exemple, d'avoir été ambitieux, orgueilleux, jaloux, etc.; mais ce sont là des passions susceptibles de plus et de moins, selon la plus ou moins grande influence qu'elles ont sur vous; expliquez m'en donc la nature, le degré et les conséquences. Vous vous accusez de vous être abandonné à la colère; mais expliquez si votre colère a été violente ou légère, etc. Vous vous accusez en général de pensées mauvaises, de paroles grossières, mais sans rien préciser au milieu d'une si grande multiplicité de circonstances qui peuvent changer l'espèce et augmenter la gravité des fautes. De même, voilà une femme qui vient s'accuser de vanité; mais cette vanité peut n'être qu'un désir excessif de paraître qui n'excède pas certaines limites, comme ce peut être aussi une passion tout à fait déréglée et tyrannique, entraînant avec soi une perte notable de temps à se parer au préjudice des devoirs de son état; des nudités scandaleuses, des modes inconvenantes, des dépenses excessives et au-dessus de son pouvoir, etc.; mais on ne dit rien de tout cela, et pourtant c'est bien autre chose que de la vanité.

Que d'expressions et de tournures les pénitents ne cherchent-ils pas pour excuser et pallier leurs fautes aux yeux de leur confesseur ! La grande application de certaines personnes, ce n'est pas de bien faire connaître leurs péchés, c'est de trouver des termes et des formules pour arranger leur confession et s'expliquer avec le moins de précision possible. Telle personne vient s'accuser d'éprouver quelque penchant, quelque affection pour une personne de l'autre sexe, tandis qu'elle devrait avouer nettement et formellement qu'elle est dominée par une passion violente, par une sensualité positive, etc.

Que dirai-je enfin de ceux qui enveloppent et embrouillent malicieusement les choses afin de n'être pas bien compris ; ou qui passent précipitamment et en courant sur certains excès honteux et abominables afin que le confesseur n'ait pas le temps de leur faire là-dessus de justes observations ; ou qui parlent d'une voix si basse qu'on n'entend qu'avec peine ce qu'ils disent ; ou qui emploient des détours et des termes ambigus dont on ne peut comprendre le sens propre et véritable ? Craignant tout à la fois et de déclarer leurs péchés et de ne pas les déclarer, ils s'expriment de manière à ne faire en réalité ni l'un ni l'autre. Telles sont les malicieuses ruses des pénitents ; mais les confesseurs n'en sont ordinairement pas dupes, car ils savent parfaitement deviner l'état de ces pénitents, et un mot échappé par inadvertance de leur bouche leur suffit pour aller en avant, pour reconnaître le terrain et découvrir toutes les misères cachées au fond de la conscience.

Mais que peut-il résulter d'une telle manière de se confesser ? un double mal. D'un côté, vous avez toujours la peine de faire une confession très-ennuyeuse en elle-même, et de l'autre, vous n'en retirez aucun fruit ni aucune consolation. D'où vient en effet qu'en sortant du confessionnal vous vous trouvez peu contents de vous-mêmes, et que

vous n'éprouvez pas cette paix et cette sérénité de conscience qui sont les fruits ordinaires d'une bonne confession, et qu'enfin il reste toujours au fond de votre cœur une secrète inquiétude? Cela vient précisément de ce que votre conscience vous reproche de n'avoir pas été sincères et de ce que vous ne vous êtes pas parfaitement montrés à votre confesseur tels que vous vous connaissez. Oui, quiconque se confesse avec ces artifices et ces duplicités, bien qu'il essaie de se tranquilliser sur sa confession, n'y réussit pas, et sa conscience lui reproche toujours d'avoir manqué substantiellement à la sincérité.

Il nous reste enfin à parler d'une dernière classe de pénitents qui ne pèchent pas contre la sincérité en cachant ou en déguisant leurs fautes, mais en les excusant et en les justifiant. C'est là un défaut aussi ancien que le péché lui-même. Dès le commencement du monde, en effet, Adam ayant été repris de son péché, s'excusa aussitôt sur sa femme, et sa femme sur le serpent : *Mulier quam dedisti sociam, dedit mihi de ligno et comedi.* — *Serpens decepit me, et comedi*¹. Cette funeste habitude s'est étendue à une foule de pénitents, qui cherchent toujours des prétextes pour justifier leurs transgressions, en rejetant leur faute ou sur leur tempérament, qui est trop passionné, ou sur la condition périlleuse dans laquelle ils se trouvent, ou, ce qui est pire, sur le prochain, convertissant ainsi leur confession même en une médisance. C'est ainsi que les parents s'excusent sur leurs enfants et les enfants sur leurs parents; le mari sur sa femme et la femme sur son mari; le maître sur ses domestiques et ceux-ci sur leur maître. Mais ne craignez-vous pas que de pareilles excuses ne vous rendent indignes de la divine miséricorde? Auprès des hommes, on s'excuse de sa faute pour obtenir son pardon; mais

¹ Gen. III, 12 et 13

auprès de Dieu, c'est en s'accusant qu'on se rend indigne de pardon. Voilà pourquoi le saint pénitent David disait : *Confitebor adversum me injustitiam meam Domino* ¹. Oui, je confesserai mon iniquité *adversum me*; et en la confessant, je ne l'attribuerai ni à l'instigation des autres, ni à la force de la tentation, ni à la qualité de mon tempérament; non, je m'en chargerai moi-même seul, et je dirai que je l'ai commise parce que j'ai voulu la commettre, que seul je suis le coupable, le pécheur, le criminel : *Confitebor adversum me justitiam meam Domino*.

Je ne prétends cependant pas condamner toutes sortes d'excuses. Il y a des excuses qui sont admissibles, convenables et même requises pour l'intégrité de la confession. Et quelles sont-elles? Ce sont celles qui, d'un côté sont vraies, et qui de l'autre servent à diminuer la malice du péché et à changer notablement le jugement du confesseur. Ainsi donc, si dans le péché que vous avez commis il n'y a pas eu pleine advertance et parfait consentement, dites-le, car cette circonstance rend très-souvent véniel ce qui autrement serait mortel.

Mais pour toutes les autres excuses qui manquent de vérité ou qui ne diminuent en rien le mal du péché, il faut les bannir; car, dans le premier cas, elles blessent l'intégrité de la confession, et dans le second, elles tuent le repentir. Si elles ne sont pas vraies, vous blessez l'intégrité de la confession. Vous vous accusez, par exemple, de n'avoir pas jeûné, en alléguant une indisposition de santé; si cela est vrai, vous n'avez pas fait de péché, et vous pouviez n'en pas parler; mais si cela n'est pas vrai, vous niez votre péché en même temps que vous le confessez. Il en est de même de tout autre précepte que vous transgressez, si vous justifiez transgression avec des raisons fausses ou sans fondement.

Si maintenant vos excuses sont vraies, mais qu'elles ne diminuent en rien la malice de vos fautes, comme serait le mauvais caractère d'une personne avec laquelle vous devez vivre, la violence des tentations, votre mauvais état naturel, etc., toutes choses qui peuvent bien sans doute porter à pécher, mais qui ne nous y forcent pas, puisqu'on peut les vaincre toutes avec la grâce de Dieu, alors ces excuses anéantissent le repentir. Comment en effet vous repentir et détester véritablement des fautes que vous cherchez à rapetisser et à justifier à vos propres yeux ?

Me voilà insensiblement amené à vous parler de la seconde qualité qui doit accompagner votre confession, et que j'ai nommée en commençant, je veux dire l'*humilité*, sans laquelle vous n'aurez jamais la force de surmonter le plus grand des obstacles à la sincérité de la confession. Quelle est en effet la source de ces détours, de ces excuses, de ces palliatifs dont se servent les pénitents pour éviter la confusion qu'ils ont méritée, si ce n'est ce fonds d'orgueil qui les accompagne jusqu'au tribunal de la pénitence ? On voudrait s'accuser, mais non se diffamer, ou tout au moins s'épargner le plus possible ; de là tant de ruses et tant d'artifices. Il vous sera donc très-difficile d'être sincères, si vous ne portez pas à ce tribunal un vrai sentiment d'humilité.

Mais indépendamment de cela, il n'y a pas de disposition plus convenable et plus nécessaire qu'elle. Quand nous nous approchons du ministre sacré, qui représente Dieu lui-même, pour nous accuser de nos fautes, nous sommes des criminels, nous nous reconnaissons pour tels, nous nous accusons comme tels, et c'est comme criminels que nous recourons à la miséricorde de Dieu pour lui demander grâce et pardon. Or, que penseriez-vous d'un sujet rebelle, qui comparaitrait devant son souverain avec un air altier et superbe, sans repentir et sans soumission ? Bien loin de l'apaiser, il ne ferait certainement que l'irriter davantage.

L'humilité est donc essentiellement requise. Mais il faut une humilité intérieure et de cœur, qui vous fasse bien voir, profondément sentir et détester votre état; une humilité par laquelle vous vous reconnaissiez pécheurs, et qui vous porte à vouloir passer pour tels aux yeux de votre confesseur même; une humilité qui se manifeste jusque dans votre contenance, dans votre démarche, dans votre langage et dans tout votre extérieur, et qui vous rende semblables à ce publicain qui, plein de confusion à la vue de ses péchés, était prosterné dans un coin du temple, et n'osait pas même lever le front et les yeux vers le ciel.

Or, c'est là une disposition qui manque souvent à certains pénitents, qui viennent se confesser avec un certain air d'audace et d'effronterie, et qui déclarent leurs péchés comme s'ils racontaient une histoire où ils ne jouent aucun rôle. Comment peut-on compter sur leurs dispositions? S'ils étaient pénétrés de la connaissance et de la haine de leurs fautes, leur maintien, leur modestie, leur humilité, la manière même dont ils découvriraient les fautes graves qu'ils auraient commises, délivreraient le ministre de Jésus-Christ de l'inquiétude qu'il éprouve souvent sur leurs véritables dispositions. Mais un grand nombre de chrétiens vivent dans cette erreur, que pour être pardonné, il suffit de déclarer ses fautes avec sincérité; et ils s'inquiètent peu de la détestation et de la contrition sincère, qui est cependant, comme je l'ai déjà dit, le plus nécessaire de tous les actes du pénitent. Aussi leurs confessions ne sont accompagnées d'aucun sentiment d'humilité.

Ainsi donc, si vous voulez faire une bonne confession, sincérité et humilité. L'humilité fera connaître votre haine souveraine contre le péché, et montrera que vous êtes de vrais pénitents. La sincérité, ensuite, fera que vous ne cacherez rien à votre confesseur. Ce n'est qu'à la déclaration humble et sincère de nos fautes que Dieu a promis le pardon.

confessions faites avec ces conditions mortifieront peut-être un peu notre amour-propre ; mais elles seront bien plus agréables à Dieu, et bien plus efficaces pour guérir les plaies de notre âme, et nous procurer la vraie paix et le vrai contentement du cœur.

Je ne dois pas ici passer entièrement sous silence les autres conditions, qui, bien qu'elles ne soient pas, comme disent les théologiens, nécessaires à la validité du sacrement, sont cependant très-utiles et très-convenables. Il y en a deux principales.

Premièrement, la confession doit être *simple*, c'est-à-dire qu'il ne faut pas y mêler des explications insignifiantes, inutiles et étrangères à la déclaration des péchés. C'est vraiment un supplice pour les pauvres confesseurs, quand ils rencontrent certains pénitents qui, au lieu de leur déclarer simplement leurs fautes sans tant de préambules, veulent auparavant raconter le fait tout entier, l'histoire qui en a été la source. Mais à quoi servent toutes ces paroles et tous ces récits ? à perdre le temps, et à ennuyer ceux qui attendent et qui s'en scandalisent. On ne doit dire en confession que ce qui regarde la confession même, ce qui est péché ou qui pourrait l'être, sans s'étendre à d'autres objets étrangers et hors de propos. — Je sais que pour votre raisonnable satisfaction, pour la paix et le repos de votre conscience, qui est proprement le but de la confession, le confesseur doit quelquefois tolérer, surtout chez les personnes ignorantes, une certaine prolixité de paroles ; mais cela n'empêche pas que vous ne deviez retrancher de votre confession tout ce qui est superflu et étranger, et vous en rapporter avec docilité là-dessus aux conseils de votre confesseur.

Une autre qualité plus importante, c'est que la confession soit *prudente*. Prudente, en premier lieu, dans la manière de s'accuser de certaines fautes impures et sensuelles, ayant soin de ne pas employer des mots peu décents et qui blessent

la modestie. Prudente, en second lieu, pour ne pas nuire à la réputation du prochain, qui doit être respecté au tribunal de la pénitence aussi bien qu'ailleurs. Ainsi, gardez-vous donc bien de découvrir les complices de vos péchés, de dire le nom des personnes avec qui vous avez péché, vous bornant à dire leur état, et si elles sont mariées ou vos parents. Quant aux circonstances qu'il faut exprimer, et qui sont telles que vous ne pouvez les déclarer sans faire connaître à votre confesseur la personne avec qui vous avez péché, vous devez dans ce cas vous adresser à un autre confesseur qui ne connaisse pas cette personne, quand vous pouvez le faire sans un grave inconvénient; autrement, vous pourrez manifester cette circonstance, d'après l'opinion des théologiens, même avec la diffamation d'un tiers, sur laquelle l'emportent le précepte de l'intégrité sacramentelle et l'intérêt de votre âme.

J'ajouterai encore une observation; quand même votre confesseur aurait l'habitude de vous exciter à la contrition avant de vous donner l'absolution, vous devez néanmoins vous y exciter vous-mêmes, avant d'entrer au saint tribunal, autrement vous vous exposeriez à vous confesser sans repentir. Si l'on considère la nature du cœur humain et l'économie de la divine grâce, on comprendra que la contrition n'est pas une chose qui se conçoit si subitement; et vous imaginer que les paroles de votre confesseur vont aussitôt la produire en vous, c'est une véritable témérité.

Cependant, comme les réflexions de votre confesseur peuvent servir à l'exciter davantage en vous, vous devez, après avoir terminé l'accusation de vos fautes, prêter une oreille attentive à ce qu'il vous dit, et ne plus vous occuper à fouiller votre conscience pour voir si vous avez tout déclaré et si vous n'avez rien oublié. Chose étonnante! Le confesseur s'applique, pour vous bien disposer, à vous représenter les dangers de votre âme, la grandeur de l'offense que vous

avez faite à Dieu, les châtimens éternels qui vous menacent, et vous, vous l'interrompez à chaque instant pour lui dire : *Je m'accuse encore de tel péché dont le souvenir me revient ; puis de tel autre*, montrant par là qu'uniquement occupés de la recherche de vos péchés, vous ne faites nulle attention à ses paroles. C'est là un artifice du démon ; il tourne toutes vos pensées du côté de l'accusation de vos fautes, qui l'inquiète peu lui-même, pourvu qu'il détourne votre attention de tout ce qui peut exciter la componction dans votre cœur. Pendant que votre esprit est tout occupé de vos fautes, qu'il cherche à voir s'il n'a rien omis, vous ne réfléchissez pas aux motifs de contrition qui vous sont suggérés ; et si vous n'avez pas de contrition, à quoi servira l'exactitude de votre accusation ? S'il vous revient à l'esprit quelque nouveau péché, déclarez-le ; mais ce n'est pas le moment de rechercher et d'examiner, c'est celui de méditer, pour vous assurer une véritable douleur.

Ces quelques principes de doctrine que je viens de vous exposer pourront suffire pour vous faire connaître la bonne manière de vous confesser, et les défauts que vous devez éviter.

TRAIT HISTORIQUE.

Tout le monde connaît la confession du Pharisien. Il monta au temple, nous dit Notre-Seigneur, pour y faire sa prière, ou plutôt, comme l'a remarqué saint Augustin, pour se louer lui-même. Se tenant debout, il disait en lui-même : « Mon Dieu, e vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste es hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères, ni même omme ce publicain. Je jeûne deux fois la semaine ; je donne a dime de tout ce que je possède. » Il pouvait bien se faire que Pharisien n'eût pas commis ces grands péchés qu'il con-

damnait dans les autres ; mais le seul orgueil de son cœur était un grand crime devant Dieu. Ce vice détruisait en lui ce que la justice pouvait y avoir édifié. La posture même où il était, se tenant debout, marquait l'enflure de son cœur.

On voit dans le Publicain un caractère tout opposé à celui du Pharisien. Il se tenait à l'entrée du temple, par le sentiment qu'il avait de sa propre indignité. Il craignait de lever les yeux vers le ciel, par une sainte confusion qu'il ressentait d'avoir offensé Celui qui y a établi le trône de sa puissance. Il se frappait la poitrine, pour marquer le brisement de son cœur et le repentir qu'il avait de ses péchés, et pour commencer à s'en punir. Et, se sentant tout plongé dans la misère, il se contentait de dire à Dieu qu'il eût pitié d'un pécheur tel qu'il était. Il ne faut pas s'étonner si Dieu pardonne à ce pénitent, qui se reconnaît pécheur et qui ne se pardonne point à lui-même. Prenons bien garde de ne pas imiter la superbe confession du Pharisien qui fut rejeté de Dieu, tandis que le Publicain, anéanti à la vue de ses péchés, obtint la grâce de la justification ¹.

XXI. INSTRUCTION.

DE LA SATISFACTION SACRAMENTELLE.

La contrition et la confession sont les deux premiers actes du pénitent, et c'est d'eux que je vous ai entretenus jusqu'ici :

¹ Luc XVIII.

Contritio cordis, confessio oris ; il me reste maintenant à vous parler du troisième acte, que l'on appelle satisfaction : *satisfactio operis*, dont on peut dire avec vérité que c'est le moins connu. On n'a ordinairement de cet acte qu'une très-petite idée, qui ne correspond ni à l'idée que nous en donnent les divines Écritures, ni à l'enseignement des saints Pères, ni à la nature de cette réparation que Dieu exige de nous, quand, par un prodige de sa miséricorde, il change, par ce sacrement, la peine éternelle que nous avons méritée en une peine temporelle. Cette satisfaction étant donc si peu connue, il ne faut pas s'étonner qu'on l'accomplisse très-mal. A quoi se réduit-elle en effet ? A quelques pratiques légères pour des excès très-graves, à quelques courtes prières pour des années entières passées dans des désordres de tout genre. Vous allez vous en convaincre pleinement vous-mêmes par l'exposition que je vais faire de la doctrine catholique sur ce point.

La satisfaction, dit le Catéchisme Romain, est cette compensation que nous devons à Dieu pour les péchés que nous avons commis, ou la réparation de l'injure que nous lui avons faite. Tout chrétien est tenu à cette réparation même après avoir reçu dans le sacrement le pardon de ses fautes, puisque le Seigneur en nous pardonnant nos péchés, comme le déclare le Concile de Trente, ne nous en remet pas toute la peine, mais substitue à la peine éternelle que nous avons encourue une autre peine temporelle, qu'il faut accomplir en cette vie ou dans l'autre : *Si quis dixerit totam pœnam simul cum culpa remitti, anathema sit!* Or, cette peine seule devrait suffire pour retirer du péché quiconque y réfléchit sérieusement, quand même nous n'aurions pas à en craindre une autre plus terrible.

Les divines Écritures nous fournissent une foule d'exemples de cette vérité. Dieu pardonna à Adam sa désobéissance, mais il le chassa du paradis terrestre, et le condamna à souf-

frir pendant toute sa vie, qui ne dura pas moins de neuf cents ans, toutes sortes de travaux et de fatigues, et enfin à subir la mort. Dieu pardonna aux Israélites, à la prière de Moïse, leur péché d'idolâtrie; mais en punition de cette faute, ils furent exclus de la terre promise, et condamnés à errer quarante ans dans le désert. David, coupable d'adultère et d'homicide, reçut du prophète Nathan l'assurance que ses péchés lui étaient remis; mais le même prophète lui annonça, en punition de ses fautes, la mort du fruit de son péché avec Bethsabé, le déshonneur de sa femme, la rébellion de son fils, et tant d'autres malheurs dont sa vie fut affligée. Or, ces faits et mille autres qu'il nous serait facile de citer montrent que Dieu, en punissant sévèrement les péchés, même pardonnés, veut que nous les punissions aussi volontairement en nous-mêmes.

J'ai dit que cela *arrive ordinairement*; car Dieu nous remet quelquefois et la faute et la peine, sans rien exiger de plus, et cela arrive quand notre douleur est produite par un très-pur amour de Dieu ou par la contrition parfaite. A cette contrition sont accordés toutes les exceptions, tous les privilèges. Elle nous justifie même avant d'avoir reçu le sacrement et avec le seul désir de le recevoir, et elle nous délivre aussitôt de toute la peine, soit temporelle, soit éternelle, de sorte que si nous venions à mourir en cet instant, notre âme irait aussitôt jouir de la vision béatifique de Dieu. Mais de même que le cas d'une contrition parfaite est rare, de même aussi le cas d'une entière rémission de toute peine; et quand même nous aurions le bonheur de l'avoir, puisque nous ne pouvons en être assurés que par une révélation formelle de Dieu, il faut toujours nous régler d'après ce qui arrive ordinairement. A part donc cette exception, il est certain que nous devons satisfaire à la divine justice pour tous nos péchés, même pour ceux qui nous sont pardonnés.

C'est sur ce principe que sont fondées les pénitences q

les confesseurs ont coutume d'imposer avant de donner l'absolution ; pénitences qui doivent être proportionnées au nombre et à la qualité des péchés commis. Et quand même ces pénitences seraient beaucoup plus graves et plus considérables qu'elles ne sont en réalité, elles ne seraient pas du tout injurieuses aux satisfactions infinies de Jésus-Christ qui nous sont appliquées dans le sacrement, comme nous le reprochent certains novateurs ignorants ou de mauvaise foi : ignorants, s'ils ne comprennent pas la doctrine catholique, si claire et si évidente sur ce point ; de mauvaise foi, s'ils font semblant de ne pas la comprendre.

En effet, ces pénitences ne sont pas imposées parce qu'il manque quelque chose aux satisfactions infinies de Jésus-Christ ; mais c'est parce que Dieu ne nous les applique qu'à la condition d'y unir les nôtres. Et cela est très-raisonnable ; car serait-il juste que le pardon que Dieu nous donne ne nous coûtât rien à nous-mêmes, tandis qu'il a tant coûté à Jésus-Christ ? Si lui, tout innocent qu'il était, s'est soumis à tant de tourments, et s'il a souffert tant de douleurs et la mort même, uniquement parce qu'il s'était chargé de nos péchés, nous qui sommes les coupables, serons-nous exempts de toute peine ? Quel compte ferions-nous donc du péché, s'il ne produisait pour nous aucune conséquence fâcheuse ? Avec quelle facilité ne le commettrions-nous pas ! Voilà la nécessité de nos satisfactions. Bien loin d'ailleurs de dérober aux satisfactions de Jésus-Christ, c'est d'elles que les nôtres tirent toute leur valeur et toute leur efficacité ; et elles ne vaudraient rien par elles-mêmes, si elles n'étaient unies à celles du Sauveur. Cette digression était nécessaire pour réfuter les malignes interprétations que les hérétiques donnent de l'enseignement catholique.

Je reviens maintenant à mon sujet. Quoique nous puissions satisfaire Dieu par toutes sortes de pénitences volontairement embrassées, comme nous le verrons plus tard,

cependant la satisfaction qui fait partie du sacrement, et qui, pour cette raison, a plus de force et d'efficacité pour expier nos péchés, est celle qui nous est imposée par le confesseur, et qu'on appelle communément *pénitence* sacramentelle. Elle n'est pas partie essentielle du sacrement, puisqu'il obtient son effet aussitôt que le prêtre prononce les paroles de l'absolution, et par conséquent avant qu'on ait accompli les œuvres prescrites; il arrive même quelquefois qu'il est impossible de la faire, comme lorsque la mort suit immédiatement l'absolution; mais elle est partie intégrante; elle complète le sacrement qui, sans elle, resterait imparfait. Voilà pourquoi le confesseur ne peut pas plus omettre de l'imposer, que le pénitent de l'accomplir, toutes les fois qu'il le peut; car il y a autant d'obligation pour l'un d'administrer que pour l'autre de recevoir ce sacrement, non-seulement dans son essence, mais encore dans son intégrité.

Cela posé, nous avons deux articles principaux à examiner sur cette matière : 1° les manquements qu'on fait d'ordinaire relativement à la pénitence sacramentelle; 2° l'insuffisance de cette pénitence pour donner à Dieu une juste satisfaction pour nos fautes, et par conséquent la nécessité d'ajouter, de nous-mêmes, d'autres pénitences à la pénitence sacramentelle.

Quant au premier article, il y a trois principaux défauts dans lesquels les pénitents ont coutume de tomber, par rapport aux pénitences imposées : les refuser, ne pas les faire, et les faire mal.

Le premier défaut, c'est de *les refuser*. Il n'est pas supposable qu'il y ait des pénitents qui veuillent refuser toute sorte de pénitence, car ce serait une marque d'une absence complète de disposition. Mais il arrive souvent qu'on refuse la pénitence imposée, en demandant qu'elle soit changée contre une autre; ceci n'est pas toujours à blâmer, c'est

même quelquefois une chose juste. Si le confesseur, ne connaissant pas assez votre état et votre position, vous impose une pénitence qu'il vous est moralement impossible ou très-difficile d'accomplir, faites vos observations et priez-le qu'il vous la change ; et le confesseur n'hésitera pas à le faire, puisque suivant la doctrine du Concile de Trente il doit, en imposant la pénitence, avoir égard non-seulement au nombre et à la qualité des péchés commis, mais encore aux forces et à la position respectives des pénitents : *Attenta qualitate criminum, et pœnitentium facultate.*

Les pénitents qu'il faut condamner, ce sont ceux qui reussent la pénitence qui leur est imposée et qui demandent qu'elle leur soit changée, bien qu'elle soit discrète, mais uniquement parce qu'elle les incommode et les gêne quelque peu, prétextant, pour y parvenir, des motifs frivoles et des impossibilités chimériques. Mais la satisfaction, chrétiens, n'est pas une vaine cérémonie ; c'est une action pénale afflictive du corps et de l'âme, qui répare l'injure faite à Dieu, rachète les peines dues à nos péchés et nous préserve d'y retomber. Or, après avoir commis des fautes graves, refuser de se soumettre à quelque pénitence, c'est une preuve évidente qu'on n'a pas de repentir. Un vrai pénitent, bien loin de redouter la pénitence, embrasse avec une humble soumission toutes les satisfactions qui lui sont imposées.

Mais ce serait une bien plus grande présomption contre vous, si vous refusiez certaines pénitences qui seraient très-agréables à un chrétien résolu de se conserver dans l'amitié de Dieu. Par exemple, si votre confesseur, pour déraciner de votre cœur une mauvaise habitude, vous impose la salutaire pénitence de vous confesser une ou deux fois par mois pendant un an, et si vous refusez de l'accepter, en offrant de faire n'importe quelle autre chose à la place, dites-moi d'où peut naître votre rézugnance et votre opposition ? Ne serait-

ce pas parce que la confession fréquente est un obstacle au péché, et une trop lourde sujétion pour quiconque n'est pas complètement résolu d'y renoncer? De même, il y en a d'autres qui n'aiment pas une pénitence qui doit durer longtemps, des mortifications, des prières, des méditations chaque jour pendant un temps donné; ils préféreraient une pénitence plus difficile, mais qu'on pût faire en une seule fois. Mais cette pénitence quotidienne, quoique très-légère, n'est-elle pas le meilleur moyen de vous rappeler le souvenir des fautes pour lesquelles elle vous a été imposée, et par conséquent de vous rappeler aussi chaque fois vos résolutions et les promesses que vous avez faites à Dieu? En un mot, les difficultés que font sur ce point certains pénitents ne sont assurément pas une bonne marque. Si vous étiez sincèrement contrits, toute pénitence vous semblerait légère.

Le second défaut est celui dans lequel tombent ceux qui *acceptent la pénitence, mais qui ne l'accomplissent pas*. De ceux-là, que dirons-nous? Il faut distinguer deux choses dans la pénitence. Autre chose est l'accomplissement des œuvres satisfactoires imposées par le confesseur, et qui s'exécutent après le sacrement, et autre chose la volonté de les accomplir, que l'on doit avoir en recevant le sacrement. La première chose, ou, comme disent les théologiens, la satisfaction *in re*, n'est pas partie essentielle du sacrement, mais seulement partie intégrante, comme je l'ai déjà dit; mais la volonté de satisfaire, ou la satisfaction *in voto*, est une partie essentielle du sacrement, aussi essentielle que la contrition elle-même, car on ne peut concevoir une vraie douleur des péchés sans une ferme résolution de les expier et de satisfaire à Dieu.

Cela posé, je dis que si l'on n'accomplit pas la pénitence parce qu'on n'avait pas l'intention ni la volonté de la faire même en la recevant, le sacrement est nul par défaut de

dispositions. Mais si vous avez eu la volonté de la faire, et qu'ensuite vous l'ayez omise par paresse, par négligence, le sacrement est valide si rien autre chose ne s'y est opposé; mais l'omission est gravement peccamineuse, si la pénitence était grave et imposée pour des péchés mortels. La pénitence étant partie intégrante du sacrement, il n'est pas permis de la négliger; et de même que le confesseur est tenu de l'administrer intégralement et dans toutes ses parties, de même aussi le pénitent doit l'accomplir en tout ce qui dépend de lui, autrement, l'obligation de l'accepter serait inutile.

Il est tellement peu permis au pénitent d'omettre la satisfaction qui lui est imposée, qu'il lui est même défendu de la changer, de sa propre autorité, quand même il s'en imposerait une autre plus dure et meilleure. En effet, ce sacrement ayant été institué en forme de jugement, le coupable doit s'en tenir à la peine qui lui a été imposée par son juge, et il ne peut, de lui-même, lui en substituer une autre. Ce qui doit vous faire conclure que, si par hasard celle qui avait été enjointe devenait inopportune ou impraticable, vous devriez, pour en obtenir le changement, vous adresser au même confesseur qui vous l'a imposée.

Enfin, le troisième défaut, *c'est d'accomplir la pénitence, mais de l'accomplir mal*; ce qui peut arriver de deux manières.

Premièrement, en en *différant* longtemps l'accomplissement. Si votre confesseur ne détermine pas le temps où vous devez la faire, vous êtes obligés de l'accomplir le plus tôt que vous pouvez; je ne veux pas dire par là que vous vous tourmentiez pour la faire même avant la communion. Si votre confesseur vous a fixé le temps, de manière que la pénitence soit achevée tel jour, vous devez la faire dans le temps fixé, sans l'avancer ni la retarder.

Secondement, en l'accomplissant *avec négligence*. Vous n'ignorez pas que la manière pieuse et dévote dont vous devez accomplir un précepte entre dans la substance même de ce précepte. Par conséquent, de même qu'à proprement parler celui-là n'entend pas la messe un jour de fête, qui l'entend avec de notables distractions volontaires, de même celui qui accomplit mal sa pénitence manque à son devoir.

Mais que dirons-nous de ceux qui retombent dans le péché avant d'avoir commencé leur pénitence, ou avant de l'avoir tout à fait accomplie? Je dis que malgré cela il faut la faire ou la finir, et qu'elle est bonne et suffisante pour l'intégrité de la confession. Mais sera-t-elle méritoire? Non, certainement, puisque la source de tout mérite, c'est l'état de grâce. Sera-t-elle au moins satisfactoire pour les fautes commises? Non, selon la doctrine du catéchisme romain, qui exige que celui qui satisfait soit juste et ami de Dieu : *Requiritur in satisfactione ut qui satisfacit, justus sit et amicus Dei*. Ici encore, cependant, il faut distinguer deux choses dans la pénitence imposée par le confesseur : le précepte du confesseur, et la rémission de la peine due aux péchés, qui est la fin de la pénitence. Vous satisfaites au précepte en l'accomplissant même en état de péché, mais vous n'obtenez pas la rémission de la peine, qui ne peut être remise tant que la culpabilité existe. Cependant, comme il y a des auteurs sérieux qui prétendent que ces œuvres ont encore une vertu satisfactoire, pourvu qu'on renonce à toute affection au péché, je vous conseillerais donc, dans le cas où vous auriez perdu la grâce, de faire précéder votre pénitence d'un acte de sincère contrition.

Telles sont les principales remarques à faire relativement à la pénitence imposée par le confesseur. Examinez-vous donc, pour voir de quelle manière et dans quel esprit vous l'accomplissez; et dans le cas où vous l'auriez omise en tout ou en partie, accusez-vous de ces omissions pecca-

mineuses, ou de la manière défectueuse dont vous l'avez faite.

Surtout, ne vous plaignez pas si vos confesseurs vous imposent quelquefois des pénitences un peu rigoureuses, puisque c'est pour votre bien et dans votre intérêt. Les pénitences imposées par les confesseurs ont plus de vertu, puisque c'est à elles que sont spécialement unis les mérites de Jésus-Christ, et qu'en vertu du sacrement, elles produisent la grâce appelée *ex opere operato*. J'ose affirmer qu'un *Pater* et un *Ave*, imposés par le confesseur, valent plus que tout un Rosaire récité de votre propre mouvement.

Une autre raison, plus forte et même décisive, c'est que si la pénitence imposée par le confesseur suffit à l'intégrité du sacrement, elle ne suffit pas à l'intégrité de cette satisfaction que nous devons à Dieu. Quelle que soit la pénitence qui nous est imposée, elle n'égalera jamais celle dont nous sommes débiteurs par l'infraction des divins préceptes. C'est là le sujet du second point que je me suis proposé au commencement, et qui est peut-être le plus important; mais comme le temps que je me suis prescrit est déjà écoulé, je renvoie cette matière à ma prochaine instruction, dans laquelle je vous montrerai la nécessité de ne pas nous borner aux pénitences sacramentelles, mais d'y joindre des pénitences volontaires, si nous ne voulons pas emporter dans l'autre vie un poids énorme de dettes qu'il nous faudra payer en tourments dans le purgatoire, tourments qui sont bien plus douloureux que toutes les peines d'enfer.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Avant d'entrer dans un couvent pour y consacrer à Dieu le reste de ses jours, la pénitente Thaïs fit rassembler tous les vêtements et tous les bijoux qu'elle avait acquis durant sa vie au milieu des plaisirs, et les fit porter sur la place publique où elle se rendit elle-même. Pendant qu'on livrait aux flammes ces gages honteux de la débauche, elle demandait pardon à grands cris à ceux qu'elle avait scandalisés par ses désordres. Comme elle devait naturellement s'y attendre, ce changement si subit de conduite lui attira une foule de railleries et d'injures. Mais loin de s'en attrister, elle les reçut comme une faible expiation des péchés qu'elle avait commis en se montrant autrefois si avide de louanges et de flatteries. — La nuit suivante, elle entra au couvent. Arrivée là, saint Paphnuce lui assigna une cellule très-étroite dans laquelle il l'enferma, lui défendant d'en sortir avant qu'il allât lui-même ouvrir la porte. Elle se soumit humblement à cette pénitence. Chaque jour, une religieuse lui passait sa nourriture à travers une petite fenêtre. C'est ainsi qu'elle vécut pendant une année entière, sans murmurer ni témoigner la moindre impatience. Toute son occupation était d'adresser sans cesse à Dieu cette prière : *Seigneur, qui m'avaz créée, ayez pitié de moi!* Lorsque le temps fixé pour sa pénitence fut écoulé, saint Paphnuce alla lui ouvrir la porte, et Thaïs, qui venait de laver ses péchés dans les larmes de la pénitence, fut admise à la communion. Toutefois, elle n'abandonna jamais la cellule dans laquelle elle avait été enfermée, et y resta volontairement jusqu'à la fin de ses jours.

II. — Un solitaire dit un jour à un saint abbé, nommé Pimène, qu'il avait commis un grand péché, et il demanda ce qu'il devait faire pour en obtenir le pardon. Le saint abbé répondit : « Éloignez-vous du lieu où vous demeurez, d'autant d'espace de chemin que vous pourrez en faire en marchant

continuellement pendant trois jours et trois nuits, et jeûnez un an entier jusqu'au soir. — Mais si je meurs avant la fin de l'année, répondit le solitaire, que deviendrai-je? — Si vous êtes résolu d'accomplir fidèlement la pénitence que je vous ai imposée, dit le saint abbé, quand bien même vous mourriez en ce moment où je vous parle, j'espère de la miséricorde de Dieu qu'il recevrait votre pénitence, comme si vous l'aviez entièrement accomplie. »

XXII. INSTRUCTION.

DE LA NÉCESSITÉ DES AUTRES PÉNITENCES, OUTRE LA PÉNITENCE SACRAMENTELLE.

Je vous ai parlé de la pénitence sacramentelle que le prêtre impose au saint tribunal. Mais cette pénitence suffit-elle pour payer et éteindre les dettes que nous avons contractées envers Dieu, et pour accomplir parfaitement la satisfaction qu'il exige de nous? Non certainement; voyons-en donc la raison, et voyons en même temps la manière d'y suppléer, et la nécessité extrême de le faire.

Il est certain que la pénitence doit avoir une certaine proportion avec les péchés commis, de telle sorte que plus ces péchés sont graves et nombreux, plus la pénitence doit être sévère et rigoureuse. C'est pourquoi l'Église, anciennement, comme si elle ne se fût pas fiée à ses

ministres pour l'imposition de cette pénitence, avait elle-même fixé, par des lois, la peine à imposer pour chaque péché. Réfléchissez-y bien, vous tous qui vous plaignez et vous fâchez pour une pénitence tant soit peu grave que votre confesseur vous impose, et voyez qu'elle est la peine que mérite votre péché.

Sans parler de certaines fautes énormes, pour lesquelles la pénitence imposée durait toute la vie, et aux auteurs desquelles on n'accordait une entière réconciliation qu'à la mort; quelquefois trois, quelquefois cinq, quelquefois sept, et même dix et douze années d'une rigoureuse pénitence consistant en cilices, en jeûnes, en macérations, telles étaient les satisfactions respectives que l'Église exigeait des pécheurs, même pour un seul péché grave : pénitences extrêmement longues et extrêmement rigoureuses, qui néanmoins furent en vigueur pendant plusieurs siècles. Il est vrai que plus tard l'Église, pour s'accommoder à la faiblesse et à la lâcheté des chrétiens, a laissé au jugement et à la discrétion des confesseurs l'imposition de la pénitence; mais bien que sa discipline soit changée sur ce point, son esprit subsiste toujours le même, parce que l'obligation de la pénitence qui nous a été imposée par Jésus-Christ n'a pas changé. Le Dieu qu'on offense maintenant est le même qu'on offensait alors; le péché que l'on commet aujourd'hui est aussi bien qu'alors le plus grand de tous les maux. Par conséquent, bien que l'Église ne nous oblige plus présentement à l'observation des canons pénitentiaux, elle exige cependant que les confesseurs les connaissent, afin de proportionner autant que possible les pénitences qu'ils imposent à cette sévérité primitive; elle leur ordonne de les rappeler à leurs pénitents, afin que ceux-ci, par la rigueur de la pénitence que l'on imposait autrefois, se forment une juste idée de leurs péchés, et en conçoivent une profonde horreur; elle leur commande enfin d'imposer

des pénitences salutaires, réglées, à la vérité, sur les principes de la discrétion et de la prudence, mais qui aient cependant une certaine proportion avec les péchés confessés; des pénitences qui ne soient pas trop rigoureuses pour ne pas décourager, ni trop légères, afin que le pécheur ne considère pas le péché comme peu de chose, et que le confesseur, par cette indulgence excessive, ne devienne pas complice des fautes d'autrui.

Mais dites-moi, je vous prie, les pénitences que les confesseurs imposent aujourd'hui, ont-elles quelque proportion avec les péchés commis? Ah! que de confesseurs, sur ce point important, inclinent plus à l'indulgence qu'à la sévérité! Soit qu'ils craignent de donner aux pénitents une nouvelle occasion de pécher en négligeant leur pénitence; soit qu'ils craignent de rendre la confession trop odieuse à leur faiblesse, le fait est qu'ils n'imposent que des pénitences très-légères pour des fautes très-graves. Quel rapport et quelle proportion y a-t-il entre d'innombrables péchés d'impureté, d'ivrognerie, de médisances, de parjures, d'injustices, etc., dont quelques personnes s'occupent, et quelques prières, quelques mortifications chaque jour? Peut-on croire que ces légères observances soient une satisfaction suffisante pour tant de fautes, et que quelques instants de prière réparent suffisamment des années entières passées dans toutes sortes de péchés? Si la satisfaction est en elle-même un échange de la peine éternelle que Dieu nous remet, si son but est de réparer l'injure qui lui a été faite, et de la réparer avec quelque proportion sinon d'égalité, ce qui est impossible, au moins de convenance, tout cela ne suffit-il pas pour nous faire conclure que ce ne peut être une chose aussi légère qu'on le pense?

Indépendamment de cela, quelle que soit d'ailleurs la pénitence imposée par le confesseur, comment pouvons-nous

nous assurer qu'elle est proportionnée à nos fautes? Savons-nous à combien s'élève la somme de nos dettes à la justice de Dieu, et quelle est, aux yeux de sa miséricorde, la valeur, le prix de la pénitence qui nous est imposée? Nous ne sommes donc jamais certains d'avoir intégralement payé nos dettes à Dieu. Nous pouvons nous imaginer avoir fait beaucoup, mais il est très-probable qu'il nous reste bien plus encore à faire. Il est donc évidemment nécessaire que nous ne pouvons nous borner à ce peu que nous impose notre confesseur, mais qu'il faut y ajouter d'autres pénitences volontaires, si nous ne voulons pas rester débiteurs à la justice divine.

Quel sera donc le moyen de suppléer à l'insuffisance de la pénitence sacramentelle? C'est ce que je vais maintenant vous expliquer.

De quelque état et de quelque condition qu'on soit, chacun peut exercer cette pénitence *spontanée et volontaire*, tant est grande la variété des actes et des exercices par lesquels on peut la pratiquer. Tous ces actes et tous ces exercices ne sont pas applicables à tout le monde; mais dans la multitude, il s'en trouve toujours qui peuvent s'accommoder à chacun. Les théologiens réduisent toutes les pénitences à ces trois classes : la *prière*, le *jeûne* et l'*aumône*. Sous le nom de *Prière*, ils comprennent tous les actes qui se rapportent à la vertu de religion : messes, sacrements, méditations, lectures spirituelles, visites des églises, et toutes les prières vocales et mentales. Sous le nom de *Jeûne*, ils comprennent tous les actes afflictifs de l'âme et du corps. Sous le nom d'*Aumône*, ils comprennent tous les actes de miséricorde, tant corporelle que spirituelle.

Ces trois genres de pénitences s'opposent directement aux trois passions capitales dont parle saint Jean : *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, concupiscentia oculorum*

et superbia vitæ ¹. Or, comme les contraires se guérissent par les contraires, il s'ensuit que chacun de nous, comme l'enseigne le concile de Trente, doit choisir et préférer, parmi ces pénitences, celle qui est la plus directement opposée à sa passion dominante. Si c'est le vice impur qui domine en vous, il faut vous appliquer au jeûne et à l'abstinence, qui sont les moyens de mortifier et de dompter la chair ; si c'est l'avarice, faites des aumônes et des actes de charité ; si enfin c'est l'orgueil, priez et livrez-vous aux actes de religion qui humilient l'homme devant Dieu. De cette manière, vos pénitences serviront non-seulement à expier vos péchés, mais encore à vous en préserver à l'avenir. En opposant ainsi à notre vice dominant la pratique de la vertu contraire, peu à peu nous en détruirons jusqu'à la racine et jusqu'au principe, qui ne manqueraient pas de nous faire retomber si nous les néglignons.

S'il arrivait cependant que l'espèce de pénitence qui serait propre à nous guérir ne fût pas compatible avec notre position, Dieu nous verrait avec plaisir la remplacer par une autre, pourvu que nous la lui offrions en satisfaction de nos fautes passées ; car dans ce cas, il se contente d'une pénitence quelconque. D'ailleurs, parmi les trois sortes de pénitences dont je viens de parler, il y en a beaucoup qui conviennent à tous les états et à tous les tempéraments. Si vos occupations ne vous permettent pas de consacrer beaucoup de temps à la prière, elles ne vous empêchent pas de vous mortifier par le jeûne et l'abstinence ; et si votre santé ne vous permet pas de jeûner, elle ne vous empêche pas d'exercer la charité et de faire des actes de piété. C'est ainsi qu'on supplée à une pénitence par une autre. Jésus-Christ impose à tous la pénitence ; mais il ne nous fixe pas plus un acte qu'un autre, laissant cela à notre choix. Si vous avez une

¹ Joan. II, 18.

sincère volonté de remplir cette obligation, vous trouverez beaucoup de pratiques qui conviendront parfaitement à votre état.

Ce n'est pas tout. Si ces pratiques de pénitence que les maîtres de la vie spirituelle appellent *positives* ne peuvent vous convenir, pratiquez celles qu'ils appellent *negatives*, et qui consistent à se priver de certains plaisirs, de certaines satisfactions, qu'absolument parlant on pourrait se permettre sans péché. Mille choses agréables, les plaisirs de table, du jeu, des spectacles, de la société vous flattent, vous attirent et vous enveloppent de toutes parts : or, pourquoi n'en feriez-vous pas, en tout ou en partie, le sacrifice à Dieu ?

Bien plus : les emplois mêmes que vous occupez dans le monde, ne vous occasionnent-ils pas chaque jour une foule d'ennuis, de fatigues, de travaux, de dégoûts, dont vous vous plaignez sans cesse ? Or, tout cela ne peut-il pas vous fournir une matière très-méritoire et très-abondante de pénitences, si vous supportez avec patience les peines de votre état, en expiation de vos fautes ?

Outre les lourdes obligations de votre état, il vous arrive souvent d'avoir à supporter des croix, des tribulations, des malheurs, provenant tantôt de causes libres, comme les persécutions, les calomnies, les procès, les injustices, etc., et tantôt de causes nécessaires, comme les douleurs, les maladies, la perte des parents. Personne n'est exempt de cette sorte de pénitence dans cette vallée de larmes. Or, la bonté de Dieu est si grande, dit le concile de Trente, qu'il daigne accepter, en paiement de nos fautes, tous ces maux, bien que nous ne puissions les éviter, toutes les fois que nous les recevons en esprit de pénitence : *Temporalibus flagellis a Deo inflictis, et a nobis patienter toleratis*. Au lieu donc de nous abandonner aux plaintes, aux murmures, ne vaudrait-il pas mieux nous humilier sous la main de Dieu qui nous frap

justement, et lui dire : *Merito hæc patimur, quia peccavimus?* C'est par une secrète disposition de la Providence que ces adversités nous arrivent ; c'est Dieu lui-même qui nous impose ces pénitences. Recevons-les donc avec soumission de sa divine main, et puisqu'il faut absolument les supporter, supportons-les au moins avec fruit et en vue de payer les dettes que nous avons contractées envers lui.

Ne venez donc pas me dire que la pénitence est impraticable pour vous. Voyez en effet que de moyens pour tous et pour chacun de nous ; il ne faut que vouloir la pratiquer sans qu'il soit même besoin de vous parler pour cela de cilices, de disciplines, de macérations. Disons plutôt, et nous parlerons avec plus de vérité, que c'est la volonté de faire pénitence qui nous manque. Oui, nous ne pouvons supporter la plus légère souffrance, nous sommes ennemis de toute peine, et peu nous importe que Dieu se réserve de nous faire payer nos dettes dans l'autre vie. Oh ! quel aveuglement est le nôtre ! qu'il nous restera d'années à brûler dans le purgatoire, si nous n'en faisons pas davantage ici-bas !

Maintenant, nous ne pensons jamais, ou fort peu du moins, à ces punitions que Dieu nous infligera ; et nous croyons avoir fait beaucoup quand, après avoir grièvement offensé Dieu, nous retournons à lui par une humble confession. Mais dès qu'elle est faite, nous perdons complètement le souvenir de nos fautes passées, et nous les regardons comme entièrement expiées, sans nous occuper de la pénitence que nous devons nécessairement faire avant d'entrer au ciel. Mais nous apprendrons dans l'autre monde avec quelle rigueur la justice divine se fait payer ce qui lui est dû. Alors nous comprendrons, mais trop tard, combien il nous eût été avantageux de payer nos dettes ici-bas, puisqu'un jeûne, une aumône, une souffrance, un simple mal de tête supporté en ce monde pour l'amour de Dieu et expiation de nos fautes, devient en quelque sorte d'une

leur infinie par son union avec les mérites de Jésus-Christ, et suffit pour une pénitence plus grande que vous n'en paieriez par plusieurs années de tourments dans les flammes terribles du purgatoire.

Encore si, en négligeant les œuvres de pénitence ici-bas, nous n'avions à craindre que le purgatoire dans l'autre vie, notre conduite serait peut-être plus excusable. Mais il y a bien autre chose à craindre que le purgatoire; il y a le danger de tomber plus bas, de nous perdre, de nous damner. Oui, certainement; et cela pour deux raisons très-solides, que je vous prie de bien peser : 1° parce que l'omission des œuvres satisfactoires montre que vous vous repentez peu du passé; 2° parce qu'elle est une source de rechutes pour l'avenir.

La douleur que vous portez au sacrement, si elle est vraie, ne peut s'évanouir entièrement et finir avec le sacrement lui-même. Elle est durable de sa nature, et pareille à une plaie qui se cicatrise difficilement. Or, elle ne peut être durable sans vous exciter à porter des fruits de pénitence. Le souvenir des cruels outrages que vous avez faits à Dieu, la bonté avec laquelle il a daigné vous en accorder le pardon, quelque indignes que vous en fussiez, la peine qu'il a prise de vous l'offrir, avant même que vous l'ayez demandé, tout doit vous exciter puissamment à venger sur vous-mêmes les offenses que vous avez faites à Dieu, et à prendre contre vous le parti de la justice divine. C'est ainsi qu'ont agi tous les pénitents dont les divines Écritures et les histoires sacrées font mention, tels que David, Magdeleine Pierre et autres. Tant qu'ils ont vécu, ils n'ont jamais interrompu leur pénitence, alors même qu'ils étaient assurés de leur pardon. A combien plus forte raison devons-nous agir comme eux, nous qui sommes toujours dans l'incertitude!

Peut-être me direz-vous que ce sont là des modèles de

pénitence admirables il est vrai, mais en dehors de la sphère ordinaire. Je vous l'accorde; mais vous conviendrez avec moi qu'entre beaucoup et rien, il y a une énorme différence. Parce que l'on n'exige pas de vous ces saintes et sublimes rigueurs, dont ils nous ont laissé de si beaux exemples, ne devrez-vous rien faire, ni beaucoup ni peu? point de vigilance, point de mortification, point de pénitence? jamais un sacrifice, une abstinence, une mortification? toujours, au contraire, une continuelle recherche de vos aises, une avidité nouvelle pour les plaisirs, pour vous en procurer autant que possible, sans vous priver d'un seul? vivre dans un cercle sans fin de vanité, d'amusement, de dissipation? Mais je le répète, que peut-on penser de votre repentir, dont après la confession il ne reste pas le moindre vestige, et qui ne vous empêche pas de rentrer aussitôt dans la paix et dans la plus parfaite assurance, comme s'il ne vous était rien arrivé, bien que vous ayez porté au saint tribunal une innombrable multitude de péchés? Pensez sérieusement à tout cela.

Mais le pis, c'est qu'on ne peut guère mieux augurer pour l'avenir. Je considère ici la pénitence non-seulement par rapport aux péchés passés qu'il faut expier, mais encore par rapport à ceux que l'on peut commettre, et je dis qu'elle est indispensable pour nous préserver des rechutes et pour nous prémunir contre l'extrême facilité avec laquelle on retombe dans les péchés dont on a reçu le pardon: *Ad novæ vitæ custodiam*, comme dit le Concile de Trente. C'est là un autre motif très-puissant pour nous porter à ne pas nous borner à ces quelques prières et pratiques qui nous sont imposées par notre confesseur.

Vous vous êtes donc confessés, et je suppose que vous l'avez bien fait. Fort bien; vos péchés sont effacés, mais les effets du péché le sont-ils aussi? Hélas! non, la confession ne fait pas tout. Votre état n'est pas différent de celui d'un ma-

lade qui sort du lit après une grave maladie. Le mal a cessé, et l'on peut dire que le malade est guéri, mais il conserve encore les suites de sa maladie : le manque de force et d'appétit, la faiblesse de l'estomac, une grande difficulté à digérer, à dormir, à marcher, etc. En cet état, qui n'est précisément ni la maladie ni la santé, le moindre excès, la plus légère imprudence le fait retomber dans son premier état.

Ainsi en est-il de vous quand, réconciliés avec Dieu, vous sortez du saint tribunal, après une vie quelque peu déréglée et criminelle. Vos fautes sont effacées et la santé vous est rendue; mais il vous reste encore toutes les suites de vos péchés, qui sont comme les débris fumants d'un incendie à peine éteint; il vous reste un grand fonds de malice, mille imaginations déshonnêtes, mille souvenirs dangereux, fruits de vos précédentes libertés; il vous reste une grande faiblesse pour vaincre les tentations auxquelles vous aviez coutume de succomber; il vous reste enfin toute la force des mauvaises habitudes et des inclinations dépravées qui se sont enracinées en vous depuis longtemps. Or, bien que vos fautes vous soient pardonnées, qu'il est facile que leurs funestes suites vous fassent retomber dans vos premiers désordres! Comment vous tenir debout, sans la pratique constante de la pénitence chrétienne? N'est-ce pas elle qui vous fait recourir à Dieu par de ferventes prières, garder avec soin vos sens, pratiquer le jeûne, les austérités, et renoncer à tant de choses licites et permises en elles-mêmes, mais pourtant dangereuses pour vous?

Si le seul penchant naturel et la seule inclination au mal, qui vivent toujours en tous les hommes, obligent même les âmes innocentes et pures à veiller sévèrement sur elles-mêmes, et si elles n'ont pas d'autre moyen que la pénitence pour conserver leur belle innocence, à combien plus forte raison vous qui, par tant de mauvaises habitudes, avez centuplé la force de ces malheureux penchants?

Cette vérité est cependant fort peu comprise de la plupart des pénitents qui, aussitôt qu'ils ont déposé leurs péchés aux pieds du prêtre, se regardent comme parfaitement et entièrement guéris, et n'usent plus d'aucune précaution, d'aucune mortification, d'aucun soin, comme s'ils n'avaient plus rien à craindre et comme s'ils n'avaient jamais été malade. Mais c'est précisément pour cela qu'ils n'ont aucune stabilité, aucune fermeté dans la grâce qu'ils ont reçue; c'est pour cela qu'ils retombent sans cesse, qu'ils vont du péché au repentir et du repentir au péché, qui finit par les jeter en enfer. C'est toujours ainsi qu'iront les choses, tant que vous ne voudrez pas vous considérer et vous traiter comme des gens qui sortent de maladie, qui sont encore faibles et convalescents, sans force et sans courage, et qui ont encore besoin, par conséquent, de beaucoup de soins.

Détrompons-nous donc : il est moralement impossible de se préserver des rechutes sans la pratique continuelle de la pénitence chrétienne. Pratiquons-la donc, puisque nous sommes pécheurs; nous réparerons ainsi, comme c'est notre devoir, les injures que nous avons faites à Dieu, et nous prouverons que nous avons la contrition; mais pratiquons-la surtout pour nous préserver du péché, et pour détruire les funestes suites de nos péchés passés. *Nisi pœnitentiam egeritis*, nous dit formellement Jésus-Christ, *omnes similiter peribitis*¹. Il ne parle pas ici seulement de la pénitence intérieure, de cette pénitence du cœur qui détruit le péché, mais il parle aussi de la pénitence extérieure, de la pénitence des œuvres, par laquelle nous satisfaisons à la pénitence que nous avons méritée, et qui détruit en nous les funestes suites qui pourraient nous faire retomber. Jésus-Christ dit que cette pénitence nous est nécessaire à tous pour ne pas périr. Elle est nécessaire d'abord aux Ames innocentes pour les

¹ Luc, XIII, 5.

éfendre et préserver leur candeur et leur innocence; elle est nécessaire ensuite aux pécheurs pour leur obtenir la grâce du repentir et du changement de vie; elle est nécessaire enfin aux pénitents pour les affermir dans la grâce qu'ils ont reçue. Tous donc, qui que nous soyons et quel que soit notre état, nous devons nous attacher à la pénitence comme à une planche de salut, sans laquelle notre naufrage ne peut être que certain et inévitable : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.*

La vérité que je viens de vous esposer, chrétiens, est l'une des plus importantes de la morale chrétienne, mais aussi des plus ignorées du monde. Prenez-la donc pour règle invariable de conduite, si vous voulez vivre en bons chrétiens et faire une sainte mort.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Saint Venceslas, roi de Bohême, sortait souvent de son palais pendant la nuit, et se rendait, pieds-nus, quelque rigoureuse que fût la saison, à différentes églises de sa capitale. Là, prosterné humblement dans le parvis, il adressait de longues et ferventes prières au Dieu qui résidait dans ces temples augustes, et aux saints qu'on y honorait particulièrement. Il n'était accompagné, dans ces pieuses excursions, que d'un officier de confiance, dont la discrétion lui était connue, et qui avait lui-même beaucoup de vertu. Dans un de ces pèlerinages nocturnes, le temps étant extrêmement rude et la terre couverte de neige glacée, cet officier, quoique bien chaussé, se sentit les pieds tellement engourdis par le froid qu'il ne pouvait plus avancer. Il en avertit le saint roi, et lui représenta l'impuissance où il se trouvait de l'accompagner plus loin. Le prince, que sa ferveur rendait insensible à la rigueur de la

raison, lui dit : « Suivez-moi pas à pas, et mettez vos pieds dans les traces que je laisse sur la neige. » L'officier obéit, et chose admirable ! aussitôt une douce chaleur se répandit dans ses pieds et dans tout son corps, en sorte qu'il continua sans peine d'accompagner son maître partout où sa dévotion le conduisit. Pécheurs vraiment convertis, qui désirez satisfaire à la justice divine, mais que les rigueurs de la pénitence épouvantent, voulez-vous marcher avec courage et avec joie dans le chemin de la croix ? Suivez en esprit, pas à pas, votre divin Maître, de Jérusalem au Calvaire ; mettez vos pieds dans les traces sanglantes des siens ; et votre cœur, échauffé d'une ardeur toute divine, ne trouvera plus le chemin rude ni épineux.

II. — Saint Dominique, fondateur d'un ordre pour la conversion des pécheurs et des infidèles, ne se contentait pas de faire pénitence pour ses péchés, mais il s'imposait encore toute espèce de sacrifices en vue d'expié ceux de ses semblables. Trois fois par jour, il se donnait la discipline, et s'écriait en versant des larmes de douleur : *Pardonnez-nous nos offenses !* La première fois qu'il se donnait la discipline, c'était pour ses propres péchés ; la seconde, pour ceux que commettaient ses semblables sur toute la surface de l'univers ; la troisième, pour les âmes du purgatoire. Il allait les pieds nus dans toutes les saisons, et lorsqu'il se heurtait contre une pierre, il disait d'un air de contentement : *Le Seigneur m'a donné une pénitence.* — Puissions-nous aussi voir dans les difficultés et les peines qui nous surviennent une occasion de satisfaire à la justice divine !

XXIII. INSTRUCTION.

DES EFFETS DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

A présent que nous connaissons suffisamment la nature du sacrement de Pénitence dans les trois parties qui le composent par rapport au pénitent, la contrition, la confession et la satisfaction, nous allons examiner quels effets il produit en nous par le moyen du ministère du prêtre, afin que nous comprenions par là les sentiments dont nous devons être animés après l'avoir reçu.

Si nous pouvions voir avec les yeux du corps ce qu'opère intérieurement et invisiblement en nous la grâce, au moment où le prêtre prononce les paroles de l'absolution, nous aurions une idée bien plus haute et bien plus sublime de ce sacrement ; nous mettrions beaucoup plus de soin à nous y bien préparer ; nous nous en approcherions avec bien plus de zèle et d'empressement, et nous en conserverions les fruits avec bien plus d'attention. Mais de ce que les effets du sacrement ne frappent pas nos sens, ils n'en sont pas moins réels ; la foi doit ici suppléer aux sens, et nous montrer dans le pénitent prosterné ce changement merveilleux qu'on ne pourrait trop reconnaître et admirer. Voyons donc quels sont ces effets.

Le premier, c'est la rémission de tous les péchés que nous avons sur l'âme. Quand nous nous approchons de ce sacrement coupables de fautes graves, nous sommes sous le pou-

voir et sous l'esclavage du démon; et quand même nous aurions renoncé déjà au péché par un sincère repentir, ce repentir, à moins que ce ne soit la contrition parfaite, nous dispose à bien recevoir le pardon de nos fautes, mais il ne nous l'obtient pas, et ne peut pas par lui-même nous le mériter. Si nous nous repentons de nos péchés, nous avons fait ce que nous devons faire; mais l'injure faite à Dieu subsiste toujours, tant qu'elle n'est pas réparée par une juste satisfaction; et comme nous sommes complètement incapables d'offrir cette satisfaction, nous nous approchons du sacrement afin de nous appliquer les mérites infinis de Jésus-Christ.

Ainsi donc, c'est en vertu du sacrement, et non pas de nos dispositions, quoiqu'elles soient requises et nécessaires, que nos péchés nous sont tous remis, sans aucune exception, quels qu'en soient le nombre et l'espèce. Le pouvoir accordé par Jésus-Christ à ses ministres est sans limites : *Quaecumque solveritis super terram, erunt soluta et in caelis*¹. Et de même qu'il n'y a pas de péchés que Dieu ne puisse remettre, si nombreux et si grands qu'ils soient, ainsi il n'y en a pas non plus que le prêtre, dépositaire de l'autorité divine, ne puisse remettre aussi. Quand donc, animés de notre côté des dispositions requises, le prêtre prononce sur nous ces augustes paroles : *Ego te absolvo a peccatis tuis*, tous nos péchés sont effacés, et effacés de telle sorte que Dieu proteste, dans les divines Écritures, qu'il les ensevelit dans un éternel oubli et qu'il ne s'en souviendra plus jamais : *Omnium iniquitatum ejus, quas fecerat, non recordabor*²; qu'il les jettera comme une lourde pierre au fond de la mer, si bien qu'ils ne reparaitront jamais : *Projiciet in profundum maris iniquitates vestras*³; et qu'enfin il les éloignera aussi loin de nous que l'orient est loin de l'occident : *Quantum distat ortus ab oc-*

¹ *Matth.* XVIII, 18. — ² *Ezech.* XVIII, 22. — ³ *Mich.* VII, 19.

*casu, elongavit à nobis iniquitates nostras*¹. Et cela, non pas une seule fois, non pas même seulement deux ou trois fois, mais autant de fois que nous irons à lui avec repentir. O bonté, ô miséricorde infinie de Dieu !

Cependant, c'est ici le moindre de ses effets. N'allez pas croire que Dieu, en nous pardonnant nos fautes, agisse envers nous comme les hommes ont coutume d'agir envers ceux qui les ont offensés. Quand ceux-ci se décident quelquefois à pardonner les offenses qu'ils ont reçues, ils ne reprennent cependant jamais plus pour eux ces bons sentiments qu'ils avaient auparavant, et ne les regardent plus du même œil. Oh ! vous vous tromperiez grossièrement, si vous pensiez ainsi de Dieu ! Dieu, en nous remettant nos fautes, nous rend en même temps sa grâce, *la grâce sanctifiante*, le plus grand de tous les dons, le premier et principal effet de ce sacrement, celui qui renferme tous les autres.

Cette grâce sanctifiante, qu'on appelle aussi *habituelle*, à la différence de cette autre qu'on nomme *actuelle*, est un don spirituel inhérent à notre âme, et qui la rend semblable à Dieu lui-même. Oui, la grâce dont Dieu nous enrichit ne ressemble pas aux faveurs des hommes, qui peuvent sans doute nous faire beaucoup de bien extérieurement, mais qui sont incapables de nous changer et de nous perfectionner intérieurement. Dieu, en nous communiquant sa grâce, nous enrichit d'un bien qui ne reste pas hors de nous, mais qui réside en nous d'une manière intime, et qui, en nous élevant à une vie surnaturelle et divine, nous rend semblables à lui en sainteté, en beauté, en nature : *Ut divinæ consortes efficiamur naturæ*. De même qu'un nuage, environné des rayons du soleil, perd son obscurité naturelle et s'imprègne tellement de sa lumière qu'il se transfigure et semble être lui-même un autre soleil, ainsi notre âme, or-

¹ Ps. CII, 2.

née de la grâce de Dieu, participe en quelque sorte à la lumière incréée, et acquiert une ressemblance et une forme divines.

Oh ! voilà, chrétiens, voilà notre véritable grandeur devant Dieu ! grandeur qui ravit les regards, l'admiration et l'amour des anges du ciel ; grandeur en comparaison de laquelle les dignités, les richesses, les honneurs de cette terre ne sont qu'ombre, vanité et fumée. Donnez-moi en effet une personne aussi pauvre, aussi misérable, aussi abjecte et aussi méprisante aux yeux du monde que vous voudrez ; si elle possède un seul degré de cette grâce, elle a en elle un bien qui la rend plus grande que tous les monarques du monde ; car tous les rois ne sont rien devant Dieu, tandis qu'un juste est non-seulement quelque chose à ses yeux, mais il est même quelque chose de grand.

De cette participation de la divine nature que produit en nous la grâce, résulte en premier lieu un état de vraie amitié avec Dieu. Voyant en effet notre âme si belle, si majestueuse, si grande, si conforme à son amour et si ressemblante à son être infini, il se complaît en elle à cause de ses propres dons, et la trouve digne de sa confiance et de tout son amour.

Or, comme c'est une invariable loi de l'amour de nous rapprocher de l'objet aimé et de nous unir à lui, Dieu, par conséquent, demeure et habite d'une manière toute spéciale dans l'âme du juste, de telle sorte que, quand même il ne serait pas présent partout par l'immensité de son être, il serait cependant en elle par une très-tendre complaisance et une très-vive affection. C'est pour cela que les justes s'appellent les temples vivants du Saint-Esprit : *Vos templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis*¹.

Mais l'amitié de Dieu et son habitation dans l'âme du

¹ I. Cor. III, 16 ; II. Cor. VI, 16.

juste n'est pas encore le plus haut degré auquel nous élève la grâce. Saint Jean nous en découvre un autre bien plus sublime, quand saisi d'étonnement, il s'écrie : *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus* ¹ ; c'est-à-dire que par là nous devenons, dans un sens très-ri-goureux, enfants de Dieu ; non par nature sans doute, puis-que Dieu le Père n'a d'autre Fils naturel que le Verbe di-
vin, mais par adoption ; adoption bien différente de celles qui se pratiquent sur la terre, puisque ces dernières n'o-pèrent en nous aucun changement intrinsèque, tandis que l'adoption divine nous transforme en un être qui représente et qui exprime la filiation du Verbe divin. En effet, la même essence que le Père éternel communique de toute éternité, par identité de nature, à son divin Fils, il la communique tem-porellement aux justes par sa grâce et par son union intime avec eux. Voilà pourquoi Dieu, dans les divines Écritures, ne fait aucune difficulté pour les appeler hautement d'autres divinités : *Ego dixi : Dii estis et filii Excelsi omnes* ².

Enfin, de cette divine filiation dérive, pour nous, un droit réel et plein d'entrer un jour en possession de l'héritage dont Jésus-Christ jouit dans le ciel : *Si filii, et hæredes* ; hé-ritage magnifique, héritage stable et assuré, dont personne ne peut nous priver, si nous n'y renonçons de notre propre volonté. Voilà ce que c'est que la grâce sanctifiante. Quelle estime ne devons-nous pas en faire, et quels soins ne devons-nous pas prendre pour ne pas la perdre si facilement et pour si peu, si nous avons le bonheur de la posséder ; et pour la recouvrer promptement, si nous avons le malheur de la perdre !

Il faut encore remarquer ici deux autres effets qui sont produits par cette grâce ; c'est-à-dire qu'elle nous restitue les mérites de nos bonnes œuvres que le péché nous avait fait

¹ Joan. III, 1. — ² Ps. LXXXI, 6.

perdre, et qu'elle nous rend capables d'en acquérir de nouveaux.

1° Elle nous restitue les mérites de nos bonnes œuvres que le péché nous avait fait perdre. Je ne parle pas ici des œuvres que nous avons faites en état de péché, c'est-à-dire dans un état de mort spirituelle, et qui sont radicalement mortes elles-mêmes, et si bien mortes que, lors même qu'on recouvre la grâce, elles ne peuvent devenir méritoires pour le ciel et pour l'éternité. Perte vraiment déplorable qui devrait seule suffire pour vous faire sortir promptement de l'état du péché, et déplorable surtout pour ces personnes qui, tombant quelquefois par surprise et par fragilité dans une faute grave, conservent cependant leurs bonnes habitudes et continuent leurs exercices de piété, assistent chaque jour à la Messe, font bien leurs prières quotidiennes, accomplissent exactement les devoirs de leur état, et auxquelles il ne manque proprement que la grâce sanctifiante pour s'enrichir de mérites devant Dieu. Chacune de leurs œuvres aurait sa récompense et sa couronne, si elle était faite en cet état ; mais ce péché, dont elles restent souillées, empêche ces mérites, de sorte que toutes ces œuvres resteront à jamais sans aucune valeur, quand même ces personnes qui les font auraient ensuite le bonheur d'être sauvées. Oh ! quelle incalculable perte !

Je ne parle donc pas de ces œuvres. Je parle de celles que vous avez faites en état de grâce, et dont vous avez perdu le mérite par le péché mortel, qui nous dépouille de tous les biens surnaturels. En recouvrant la grâce sanctifiante, on recouvre les mérites de ces œuvres, qui revivent et reflouissent, et qui sont de nouveau inscrites au livre d'où le péché les avait effacées ; c'est pourquoi les théologiens n'appellent pas ces œuvres mortes, mais *mortifiées*, c'est-à-dire susceptibles d'une nouvelle vie. Ainsi nous l'assure le Seigneur par la bouche du prophète Joël : *Reddam vobis annos,*

*quos comedit locusta, bruchus, et rubigo, et eruca*¹. Or, ce n'est pas là un faible avantage, celui qui nous donne droit à un plus haut degré de gloire dans le ciel, si nous savions l'estimer comme l'estiment les saints dans le ciel, ou seulement comme nous savons estimer le bonheur de retrouver une perle, un objet précieux que nous aurions perdu !

Un autre avantage que nous procure la grâce sanctifiante tant qu'elle demeure en nous, c'est de nous rendre capables de faire des œuvres méritoires. Cette grâce, dit Jésus-Christ, est cette fontaine d'eau vive qui jaillit jusqu'à la vie éternelle : *Fons aquæ salientis in vitam æternam*². Par cette métaphore, il a voulu nous montrer que la grâce sanctifiante est le principe qui communique leur mérite à toutes nos bonnes œuvres, lesquelles reçoivent de la grâce cette valeur surnaturelle et divine qu'elles n'ont pas par elles-mêmes, et qui sont salutaires et dignes d'une éternelle récompense. Je dis qu'elles n'ont pas cette valeur *par elles-mêmes*, parce que la distance qui nous sépare de Dieu étant infinie, nos œuvres elles-mêmes, quelque parfaites qu'elles soient, ne pourront jamais mériter les complaisances de Dieu. Ce qui leur donne du mérite et les ennoblit, c'est la grâce sanctifiante qui réside en nous et qui les produit. Or, de même que les œuvres humaines de Jésus-Christ, par l'union hypostatique de l'humanité avec le Verbe divin, avaient toutes un mérite infini, à cause de la dignité infinie de la personne divine qui les faisait siennes, ainsi, avec une certaine proportion, les œuvres des justes ont un mérite digne du céleste et immortel héritage, parce que ce sont les œuvres de la grâce du Saint-Esprit qui habite en nous. C'est pour cela que Dieu les agrée et les juge dignes d'une éternelle récompense, chacune produisant en nous, selon le langage du Concile de Trente, un accroissement de grâce en ce monde,

¹ Joel. II, 25. — ² Joan. IV, 14.

et dans l'autre, une augmentation correspondante de gloire. *Augmentum gratiæ, et augmentum gloriæ.*

Représentez-vous donc l'immense trésor de mérites que peut amasser une âme en cet état ! Chacun de ses actes, chacune de ses affections, chacun de ses soupirs peut lui être méritoire. Les actions les plus communes elles-mêmes et les plus indifférentes, comme manger, boire, dormir, se récréer selon l'ordre et la volonté de Dieu, tout peut nous devenir une source de nouveaux mérites. Que de richesses donc à la fin d'un jour, d'un mois, d'une année ! De même que le soleil répand sa lumière sur toutes les choses créées, même sur les plus infimes et les plus méprisables, et qu'il les embellit toutes, les vivifie et les réchauffe par ses rayons, ainsi la grâce sanctifiante, comme un soleil de lumière divine, se répand sur toutes les affections intérieures et sur toutes les actions extérieures du juste ; et, les illuminant de sa splendeur et les échauffant de ses rayons, elle les rend dignes de l'amour et des complaisances du Seigneur. Si donc d'un côté la grâce élève le juste qui la possède à une haute dignité, d'un autre côté elle est aussi pour lui une source intarissable de mérites, parce qu'elle donne un haut prix à ses œuvres, qu'elle sanctifie et divinise en quelque sorte.

Tels sont les admirables effets que produit en nous le sacrement de Pénitence. Je ne vous parle pas des secours particuliers qu'il nous communique pour nous affermir dans la grâce reçue et nous préserver des rechutes ; je vous en parlerai plus à propos dans ma prochaine instruction, où je vous montrerai la nécessité de vous en approcher souvent. Mais tout ce que je vous ai dit jusqu'ici prouve avec la dernière évidence la grandeur du bienfait que Jésus-Christ nous a accordé, en instituant ce moyen véritablement divin de grâce, de sanctification et de salut, pour purifier notre âme de tout péché, et que la divine miséricorde nous son-

toujours ouvert : *Fons patens domui David in ablutionem peccatorum.*

Concluez de là de quels sentiments vous devez être pénétrés, quand vous sortez du saint tribunal réconciliés avec Dieu : *Videte quia mundati estis.* Ah ! qu'une vive lumière de la foi vous ouvre les yeux pour vous faire voir le merveilleux changement qui s'est opéré dans votre état ! Comparez-vous vous-mêmes, ce que vous étiez auparavant et ce que vous êtes devenus par la vertu du sacrement. O Dieu ! quelle différence et quel changement ! Auparavant, votre âme était couverte de souillures et de plaies, horriblement défigurée, abominable aux yeux de Dieu, esclave du démon et suspendue sur l'abîme de la damnation ; après, elle est purifiée de toutes ses taches et de toutes ses souillures, ornée de la magnifique et précieuse robe de l'innocence, agréable et chère non-seulement aux anges mais à Dieu lui-même dont elle est devenue, par une faveur sublime, l'amie, la fille et l'héritière : *Videte, quia mundati estis.*

Or, à cette pensée et à cette vue, comment votre cœur pourrait-il ne pas se remplir des plus vifs sentiments de reconnaissance et d'amour ? Le pardon de vos fautes et la grâce sanctifiante que vous avez reçus, sont des actes d'une telle bonté de la part de Dieu et si avantageux pour vous, qu'ils doivent vous attacher irrévocablement à votre souverain et céleste bienfaiteur. Vous devez donc ensuite vous jeter de nouveau aux pieds du Seigneur, et répandre devant lui votre cœur en affectueuses actions de grâces ; vous confondre toujours plus de l'avoir offensé, et détester plus amèrement votre malice, qui frappé davantage en face d'une si grande miséricorde ; vous affermir dans les résolutions que vous avez prises de lui être fidèles et obéissants, et lui demander avec ardeur son divin secours ; vous prescrire enfin une bonne règle de vie nouvelle, tant pour expier le

passé que pour diriger l'avenir, vous souvenant sans cesse du bienfait que vous avez reçu et vous appliquant à le conserver.

Mais ce n'est pas ainsi qu'agissent la plupart des pénitents. Dès qu'ils ont reçu l'absolution, ils s'en vont bien vite de l'église, alertes et légers comme si on leur eût ôté un poids de dessus les épaules, et oublient tout aussitôt et les péchés qui leur ont été pardonnés, et la grâce qu'ils ont reçue. Par conséquent, pas le moindre souci de se corriger, et prompt retour aux mêmes dangers et aux mêmes occasions qu'au-paravant. Aussi, ils retombent souvent dans les mêmes péchés, et accusent toujours les mêmes fautes à leur confesseur.

Mais à quoi vous sert ce divin remède qui vous a été préparé, s'il n'opère jamais en vous une guérison durable, et si votre état empire sans cesse par vos indignes rechutes ? En vous voyant vous conduire ainsi après vos confessions, puis-je vous croire véritablement guéris, revenus à la santé et à la vie ? Est-il possible que le grand, l'excellent, l'inestimable don de la grâce fasse si peu d'impression dans votre cœur, que vous en perdiez le souvenir et que vous vous exposiez aussitôt à la perdre sans la moindre précaution ? Ah ! que de pénitents de cette sorte ont sujet de douter de leurs confessions !

Nous devons être d'autant plus diligents et empressés à montrer à Dieu notre fidélité et notre reconnaissance, que l'efficacité du sacrement, dont je vous ai parlé tout à l'heure, ne doit jamais nous dispenser d'une sainte et salutaire crainte. Je m'explique : qu'une confession faite comme il faut, avec sincérité d'esprit, de bouche et de cœur, nous obtienne le pardon de nos fautes, c'est là une vérité incontestable de notre foi : *Quorum remisieritis peccata remittuntur eis*. Mais il n'est pas certain que nous ayons fait ce que nous pouvions et devons faire. Nous pouvons bien le croire avec

plus ou moins de fondement, en proportion de nos efforts et de notre application pour nous préparer, mais nous ne pouvons pas en avoir une certitude absolue. C'est pourquoi le Saint-Esprit nous engage à ne pas déposer toute crainte au sujet des péchés que nous avons confessés, alors même qu'il nous semble avoir fait tout notre possible pour en obtenir le pardon, et que nous croyons que Dieu nous les a en effet pardonnés : *De propitiato peccato noli esse sine metu* ¹.

Cette incertitude où nous sommes toujours de notre état d'amitié ou d'inimitié avec Dieu, est véritablement inquiétante et pénible; cependant elle est un effet de l'amoureuse providence de Dieu, parce qu'elle est pour nous une source très-féconde des plus précieux avantages, avantages que nous n'aurions pas si nous étions assurés d'avoir reçu la grâce. Et d'abord, la crainte où nous vivons de n'avoir peut-être pas fait tout ce qui est exigé de nous, pour obtenir le pardon de nos fautes, nous est un puissant motif de redoubler d'efforts et de soins pour l'obtenir, et de cette manière, nous nous disposons véritablement à le recevoir, si toutefois nous ne l'avions pas encore obtenu. En second lieu, elle nous est un frein puissant contre le péché; comment aurions-nous en effet l'audace d'en commettre de nouveaux, quand nous ne sommes pas certains d'avoir reçu le pardon de ceux que nous avons commis par le passé? Ne serait-ce pas là rendre notre condition toujours plus inquiétante, et notre salut toujours plus dangereux?

Que ceci soit donc le fruit de cette instruction : le prix de la grâce que nous avons reçue dans le sacrement, et l'importance de nous l'assurer, nous font une obligation d'être toujours, après chaque confession, plus fidèles à Dieu, plus humbles, plus fervents, plus fermes et plus constants dans nos bons propos et dans nos bonnes résolutions. C'est là le

¹ Hecl. V, 5.

moyen de nous conserver dans la grâce de Dieu, si nous l'avons reçue; ou de la mériter véritablement, si nous ne l'avons pas encore obtenue.

TRAIT HISTORIQUE.

Un grand pécheur, qui venait de se confesser avec toutes les marques du plus sincère repentir, s'adressant à son confesseur, lui dit : « Mon père, ma foi chancelle presque, et j'hésite à croire que Dieu veuille pardonner à un pécheur tel que moi.— Oh! non, ne doutez pas, lui répondit le prêtre. Il vient de s'accomplir ici en votre faveur un mystère de miséricorde, un miracle d'amour. La justice et la miséricorde se sont étreintes dans un baiser de paix. L'enfer s'est fermé, parce que votre cœur s'est ouvert. Le ciel s'est abaissé devant vous, parce que vous vous êtes humilié. Encore une fois, ne doutez pas; vous êtes pur maintenant; Dieu vous regarde avec attendrissement et amour. Allez en paix, au nom de Dieu; mais soyez attentif à ne point perdre cette innocence qu'il vous a rendue.

XXIV. INSTRUCTION.

DE LA CONFSSION FRÉQUENTE.

Les effets du sacrement de pénitence, dont je vous ai parlé dans ma dernière instruction, sont tels et si grands qu'ils doivent nous inspirer un saint empressement pour

nous en approcher fréquemment. Mais d'où vient qu'on a généralement si peu de sympathie pour la confession, qu'on éprouve même pour elle une sorte de dégoût, pour ne pas dire une véritable aversion? D'où vient que cette pratique, qui est sans contredit le plus nécessaire de tous les actes de notre religion, est cependant si négligée? Visites au saint sacrement, assistance à la messe, aux prédications aux cérémonies saintes, etc., on est très-exact à tout cela mais on ne pense pas à la confession, bien que l'âme trouve depuis longtemps en mauvais état. Cela ne provient pas d'autre chose que d'une vie déréglée. La corruption des mœurs produit l'éloignement de la confession, et l'éloignement de la confession fait que la corruption des mœurs s'accroît de plus en plus. On se confesse rarement, parce qu'on vit mal, et on se confesse toujours plus mal, parce qu'on se confesse rarement.

Je me propose donc de vous porter aujourd'hui à la confession fréquente, en vous en démontrant l'importance; et dans ce but, je me bornerai à vous mettre sous les yeux une simple antithèse, c'est-à-dire les funestes effets de l'éloignement de la confession, et les effets salutaires d'une bonne et fréquente confession.

Le premier effet des confessions rares, c'est d'exposer au sacrilège. Je dis *exposer*, remarquez-le bien. Il serait imprudent et téméraire de vouloir absolument taxer de sacrilège ces confessions. Je serais en contradiction formelle avec l'Église qui, en n'obligeant les fidèles qu'à une seule confession chaque année, croit sans doute qu'ils peuvent y apporter les dispositions nécessaires pour se confesser avec fruit. Je ne condamne donc pas absolument les confessions rares, je dis seulement qu'il est à craindre qu'on ne profane le sacrement en ne s'en approchant que rarement. La raison en est que plus on diffère de se confesser, plus les difficultés de le bien faire augmentent sous tous les rapports.

Une plus grande difficulté du côté de l'examen. Cet examen doit être très-exact, et il ne doit pas comprendre seulement les actions mauvaises dont on se rappelle facilement, mais encore les omissions, les paroles, les pensées, les affections. Or, qui ne voit que plus on attend, plus il est difficile de se souvenir de tout cela; si difficile qu'on ne sait plus par où commencer cette recherche de tant de choses faites, dites, pensées et omises contre la loi de Dieu?

Vous me direz que le Seigneur ne vous oblige pas à confesser absolument toutes les fautes que vous avez commises, mais celles-là seulement dont vous vous rappelez après un diligent examen. Fort bien : mais c'est précisément la question. Il s'agit donc pour vous d'apporter à cet examen une diligence proportionnée au temps que vous avez passé sans vous confesser, au nombre et à la nature de vos fautes. Comme une pareille diligence n'est pas chose facile, il en résulte qu'ordinairement vous vous examinez d'une manière superficielle et insuffisante; or, cette insuffisance produit pour l'ordinaire le défaut de l'intégrité requise dans l'accusation; elle est cause que votre exposition est imparfaite, confuse et mal digérée.

Une plus grande difficulté du côté de la contrition; car plus le péché demeure dans l'âme, plus elle en perd le sentiment, l'horreur, le remords. A force de le porter dans votre conscience et de vous familiariser avec lui, vous avez plus de peine à le détester, vous ne le regardez plus comme un monstre abominable qu'il est; il vous arrive ce qui a coutume d'arriver aux enfants : à la première vue d'un chien, ils fuient épouvantés et tremblants; mais bientôt ils s'habituent à le voir, perdent toute crainte, et finissent par le caresser, par le baiser, et par faire avec lui mille badinages.

Ce que je dis de la contrition, il faut le dire du bon-

propos, toujours aussi plus difficile pour celui qui porte le péché longtemps dans son cœur, parce qu'il s'y affectionne et s'y habitue toujours davantage, et qu'il en devient plus esclave : toutes choses qui s'opposent directement à cette résolution généreuse qui est requise pour obtenir le pardon.

Il est donc très-facile qu'après avoir contracté, par un long retard, une amitié et une liaison très-étroite avec le péché, vous en veniez à le regarder du même œil, même dans ces rares solennités où vous avez coutume de vous confesser. Or, c'est précisément ce qui arrive à tant et tant de personnes, qui viennent se confesser avec un cœur glacé, une contrition très-équivoque, des résolutions sans fermeté, de l'éloignement et du dégoût pour toute espèce de remède, et par conséquent avec peu ou point du tout de dispositions. J'en appelle à votre expérience et à votre propre sentiment ; pour peu que vous consultiez votre cœur, vous tous qui vous confessez rarement, n'est-il pas vrai qu'au moment où vous venez au saint tribunal vous ne sentez en vous qu'indifférence et froideur, et comme une secrète indisposition à bien faire les choses ? Oui, cela est vrai, cela n'est que trop vrai.

A ces difficultés s'en joint une autre, qui regarde le confesseur lui-même, ou le temps inopportun où ces personnes ont coutume de s'approcher du saint tribunal. Comme elles n'aiment pas à être beaucoup connues et à ce qu'on voie un peu clair dans leur conscience, elles se présentent d'ordinaire aux jours de plus grand concours et se mêlent à la foule pour se confesser. Mais qu'arrive-t-il ? Le confesseur, accablé par le nombre, ne peut les interroger ni leur proposer les réflexions dont elles auraient besoin. Aussi, tout est fini en un instant. Mais n'est-il pas vrai que si les soins du confesseur, accablé par la foule des pénitents,

répondent pas à vos besoins, il peut, lui aussi, contribuer à vous faire recevoir le sacrement sans les dispositions requises?

De la réunion de ces circonstances, il résulte clairement qu'une confession longtemps différée est exposée par là à tant de difficultés, qu'il est bien rare qu'on les surmonte comme il faut et qu'on ne la fasse pas mal. Cela est si vrai que plus on diffère, plus on voudrait différer; et comme un débiteur qui, pouvant payer sa dette, ne la paie pas, perd toujours plus la volonté de payer, ainsi plus on diffère de se confesser, moins on a la volonté de le faire. Et quand arrivent ces solennités et ces circonstances où l'on avait l'intention de s'approcher des sacrements, on ne le fait pas; le plus petit obstacle qui se présente nous fait remettre encore à plus tard. Ainsi en est-il de toutes les choses qu'on est obligé de faire et qu'on ne fait pas volontiers. Mais pourquoi les fait-on avec répugnance? Parce que plus on diffère, plus les difficultés se multiplient.

Mais supposons même qu'en différant votre confession, vous ne vous exposiez pas au danger de la mal faire; votre conversion sera toujours moins durable. Autre effet non moins funeste des confessions faites rarement, je veux dire le danger des rechutes.

Ce danger provient de la force des mauvaises habitudes contractées et fortifiées par l'éloignement de la confession. Quelle peine en effet n'aurez-vous pas à mener une vie réglée, après une vie longtemps dérégulée et licencieuse! Dans le long intervalle qui s'écoule d'une confession à l'autre, votre âme est comme une vigne abandonnée, qui se couvre d'orties, de ronces et d'épines; je veux dire qu'innombrables sont les fautes qui naissent, se développent, et s'enracinent profondément en vous. Pour arracher ensuite toutes ces mauvaises herbes, pour renoncer à ces péchés que vous avez nourris si longtemps en vous, il faudra un

attention et des moyens extraordinaires que vous ne voudrez pas prendre; ou si vous les prenez, vous vous en fatiguerez bientôt et vous ne tarderez pas à les abandonner. De là ces rechutes, qui arrivent si tôt après la confession; de là ces péchés où l'on retombe quelquefois le jour même.

Tel est l'effet de cette maxime aveugle et insensée, qu'on n'a pas plus de peine à se confesser de beaucoup de péchés que d'un seul, et que par conséquent on peut les multiplier à l'infini. Insensés! ne savez-vous pas, comme je vous l'ai dit, que la confession efface bien le péché, mais qu'elle n'en détruit pas les suites, pas plus que les mauvaises habitudes qui rendent l'âme si faible et si disposée à retomber, si l'on n'a soin de veiller sur soi avec la plus grande diligence? Et comme il y a peu de gens capables de faire les choses difficiles, il s'ensuit que, parmi ceux qui se confessent rarement, il y en a peu qui retirent des fruits durables de leurs confessions? Et ceci est d'autant plus vrai, qu'à la longue la douleur s'évanouit, les bonnes résolutions s'évanouissent, le sentiment de la grâce s'efface; tout, en un mot, contribue à rendre nul et infructueux l'effet du sacrement.

Or, n'est-ce pas là un grand malheur, qu'en vous confessant rarement, ou vous vous exposiez à le faire mal, ou tout au moins à perdre le fruit de votre confession?

Mais les effets de la confession fréquente sont totalement contraires à tous ceux-ci, et je n'ai pas besoin d'employer beaucoup de paroles pour vous le montrer.

En examinant souvent votre conscience, vous connaissez mieux votre état, vos imperfections et vos manquements, et vous n'avez pas besoin d'un long examen pour vous bien accuser.

La douleur souvent renouvelée se conserve plus vive dans le cœur; les résolutions s'impriment plus profondément en vous, à force de les prendre et de les reprendre.

Vous avez de plus, dans la confession fréquente, un puis-

sant frein contre le péché, puisque la pensée seule de vous présenter bientôt à votre confesseur suffit pour vous retenir dans le devoir. Vous trouvez aussi un puissant motif pour vous exciter à la vertu, dans les avis, dans les conseils et dans les instructions qui vous sont donnés conformément à vos besoins. Vous trouverez surtout un grand secours, pour persévérer, dans ces grâces spéciales que le sacrement nous communique pour nous donner la fermeté et la stabilité dans le bien. C'est ici un point qu'il faut sérieusement méditer ; je vous l'ai déjà signalé dans ma dernière instruction, en vous parlant des effets du sacrement, mais je ne vous l'ai pas expliqué.

Remarquez donc bien ce que disent les théologiens : tout sacrement, outre la grâce sanctifiante, confère à l'âme une autre grâce appelée *sacramentelle*, c'est-à-dire un droit à certains secours puissants, destinés à atteindre la fin particulière pour laquelle chaque sacrement a été institué. Cela posé, comme la fin du sacrement de pénitence est la destruction du péché, il s'ensuit que non-seulement il efface les péchés commis, mais que de plus il nous communique une vigueur qui lui est propre, pour nous empêcher de retomber. Ce n'est pas qu'il nous rende tout d'un coup impeccables, mais il nous aide à le devenir, comme ces remèdes qui, pris une seule fois nous soulagent, mais dont l'usage réitéré nous guérit. Cet heureux effet s'obtient au moyen de certaines grâces de défense et de force que Dieu nous donne pour combattre le péché, pour vaincre les tentations, et pour ne pas succomber sous le poids de notre fragilité. Oui, dit saint Thomas : *Pœnitentia non solum removet peccata præterita, sed etiam præservat hominem a futuris.*

En conséquence de ceci, un pécheur qui s'est bien confessé peut sans présomption attendre de Dieu non-seulement les grâces communes et générales, mais encore les grâces spéciales pour se conserver innocent. Il a plu au Sei

gneur d'attacher ces grâces à ce sacrement, et hors de là vous ne sauriez les trouver. Si vous voulez les obtenir, il faut recourir à la source où Dieu les a placées : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris* ¹.

Vous devez conclure trois choses de cet incontestable principe. La première, c'est que plus vous vous confesserez souvent, plus vous recevrez abondamment les grâces et les secours qui y sont attachés; de même que, par la raison des contraires, plus vous vous confesserez rarement, moins vous participerez à ces grâces.

La seconde, c'est que vous ne devez pas attendre, pour vous confesser, que votre âme soit chargée de quelque faute grave. Votre conscience ne vous reproche encore aucun péché grave, mais vous pouvez cependant y tomber, et vous avez besoin de vous fortifier contre le relâchement naturel auquel nous sommes portés. Et qui ne sait que durant la vie il y a des époques, des jours, des moments où l'on est plus faible et où les tentations sont plus fortes? Oh! combien de péchés l'on éviterait si, avant de se laisser affaiblir, on recourait promptement au remède que nous a préparé Jésus-Christ! En un mot, si pour votre santé vous avez la prudence de ne pas toujours attendre la maladie pour prendre des remèdes, mais si vous les prenez souvent dans le seul but de la prévenir, pourquoi n'agiriez-vous pas de même relativement au salut de votre âme?

La troisième, enfin, c'est que la confession fréquente est nécessaire à tous les hommes : nécessaire aux pécheurs pour devenir vertueux, et aux bons non-seulement pour ne pas se pervertir, mais encore pour devenir meilleurs. Car ni la parfaite conversion du cœur, ni la persévérance dans le bien ne dépendent de nous et de nos forces, mais bien de la grâce

¹ Is. XII, 3.

dù Seigneur ; or, le canal ordinaire de cette grâce est précisément le sacrement de pénitence.

Voilà donc combien il importe de s'en approcher souvent, et combien se trompent grossièrement ceux qui regardent la confession fréquente comme une pratique vulgaire de dévotion, propre seulement à certaines femmes qui veulent passer pour dévotes. Il importe autant de fréquenter habituellement les sacrements, qu'il importe de se sauver ; or, le salut est une affaire qui regarde tout le monde en général et chacun en particulier, sans aucune exception.

Ne vous en laissez donc point imposer par certains propos que tiennent certaines personnes, même honnêtes, selon le monde, mais au fond peu chrétiennes : A quoi sert, disent-elles, de se confesser si souvent ? — Les sacrements veulent être respectés. — Il ne faut pas tant se familiariser avec les choses saintes, on s'expose à les profaner. — Vous voyez bien d'ailleurs que tous ces dévots et dévotes, habituellement pressés autour des confessionnaux, ne valent pas mieux que les autres, si toutefois ils ne sont pas pires. Ce sont là tout autant de sottises, et des sottises de premier ordre.

A quoi sert-il de se confesser si souvent ? — Mais pourquoi, vous demanderai-je à mon tour, vous lavez-vous et vous relavez-vous si fréquemment ? Pour vous tenir parfaitement propres. Or, ces bains que vous prenez souvent et avec raison pour la propreté du corps, pourquoi les critiquez-vous quand nous les prenons pour la pureté de notre âme, qui est autrement importante ?

Il faut respecter les sacrements, c'est vrai, mais ce respect ne doit pas consister à s'en tenir éloigné, mais plutôt à s'en approcher avec les dispositions requises ? Le vrai respect des sacrements est toujours accompagné du désir de les recevoir et des efforts nécessaires pour les bien recevoir. Mais ce n'est pas là le motif qui en éloigne le plus grand nombre ; c'est l'attachement à leur vie criminelle. Ils savent bien

d'ailleurs qu'on ne peut allier la fréquentation des sacrements avec la tiédeur de leur vie, leurs habitudes vicieuses, la satisfaction des passions et la recherche des occasions coupables. Aussi abandonnent-ils les sacrements pour n'être pas obligés de quitter le péché. Or, est-ce là ce qu'on doit appeler un vrai respect ? N'est-ce pas plutôt une affection au péché à laquelle on ne veut pas renoncer ?

Ne faut-il pas dire la même chose de ceux qui affectent la crainte de commettre des sacrilèges ? De quels sacrilèges me parlez-vous ? On ne commet jamais de sacrilège quand on craint d'en commettre, quand on ne veut pas en commettre, et quand on fait ce qu'on doit pour ne pas en commettre.

Et puis, il est faux que les personnes qui fréquentent les sacrements ne soient pas meilleures que les autres. C'est là une erreur manifeste, car l'expérience nous apprend et nous fait toucher du doigt qu'elles sont généralement les personnes les plus sages, les plus réglées et les plus chastes. Elles ne sont sans doute pas exemptes des faiblesses et des imperfections qui sont le triste apanage de notre nature, et dont on ne peut être entièrement délivré tant que dure cette vie ; mais ces faiblesses, le monde les exagère énormément, parce qu'il trouve un intérêt à les grossir, soit pour justifier son relâchement, soit pour rendre odieuse et ridicule la piété des autres ; mais en réalité, ces misères des âmes dévotes ne sont rien en comparaison des vices énormes, des crimes et des scandales abominables et de tout genre que l'on remarque dans tous ceux qui vivent éloignés des sacrements. La raison en est claire : celui qui les fréquente, à moins qu'il ne soit un hypocrite achevé, trouve dans les sacrements un puissant motif pour devenir meilleur, ou au moins un frein pour l'empêcher de devenir plus mauvais ; tandis que celui qui s'en tient éloigné n'a plus aucun frein, et qu'il tombe de péché en péché jusqu'aux derniers excès.

Toutefois, je ne nie pas qu'il ne puisse exister des abus

chez celui qui les fréquente par habitude et par routine, sans en tirer aucun profit; mais conclure de là qu'il vaille mieux s'en tenir éloigné, c'est un pitoyable raisonnement. L'abus qu'on en peut faire n'ôte d'ailleurs rien au prix, à l'excellence et aux avantages de la confession. Détruisons l'abus qui vient tout entier de nous, mais conservons l'usage fréquent de la confession, qui est sain et salutaire pour tous. Vous le déclarez vous-mêmes par le fait. Si la mort vient à surprendre une personne pieuse, vous dites aussitôt : *Le Seigneur l'aura trouvée en bon état, car on la voyait souvent approcher des sacrements*. Mais si l'on voit mourir ainsi quelqu'un qui ne s'était pas confessé depuis longtemps, chacun frémit et tremble en disant, sinon de bouche au moins dans son cœur : *Hélas ! Dieu sait...*

Que faut-il donc conclure ? Si nous tenons à notre salut, recourons souvent à ce bain salutaire; nous y trouverons un remède contre les péchés passés et un antidote contre les péchés futurs.

Surtout, ne différez jamais de vous confesser quand vous vous trouvez en état de péché grave, car ce serait vous exposer à de trop grands malheurs. La perte de tant de bonnes œuvres que vous faites en cet état, le danger d'une mort imprévue qui peut vous surprendre, la mauvaise habitude que vous contractez et qui rend votre conversion toujours plus difficile et moins durable; toutes ces réflexions doivent vous déterminer à ne pas retarder votre conversion en cet état, selon cet avis du Saint-Esprit : *Non tardes converti ad Dominum*¹.

Non, ce n'est pas précisément pécher qui perd la plupart des chrétiens, mais c'est rester et s'endormir dans le péché, car cette conduite entraîne naturellement avec soi et l'inutilité et l'abus du sacrement. Si, après avoir eu le malheur de

¹ Eccli, V, 8.

bouiller votre âme par une faute grave, vous alliez promptement vous en purifier par la confession, vous assureriez votre salut, et le péché ne jetterait pas d'aussi profondes racines dans votre cœur. Ainsi, n'étant encore ni aveugle ni endurci, mais étant encore au contraire tendre et sensible aux divines impressions, le pécheur s'approcherait avec fruit du sacrement. Hâtez-vous donc, oui, hâtez-vous de vous relever, si vous avez le malheur de faire quelque chute grave.

Mais si une confession bien faite suffit pour vous remettre en grâce, elle ne suffit pas pour vous y affermir, à moins que vous n'y reveniez souvent. Car bien que le sacrement donne au pénitent de grands secours pour ne pas retomber, il les donne cependant avec mesure, comme la nourriture donne au corps de la vigueur et des forces, mais pour quelque temps seulement et non pour toujours. Confessez-vous donc souvent. Le prophète Élisée avait prescrit à Naaman, pour le guérir de sa lèpre, d'aller se laver les mains dans les eaux du Jourdain non pas une fois, mais sept fois : *Lavare septies*¹. Nous devons faire la même chose si nous voulons nous purifier entièrement de la lèpre de nos péchés : lavons-nous donc sans cesse dans le bain de la confession sacramentelle.

Remarquons enfin que c'est une confession bien faite qui, à la mort, doit décider de notre salut ; mais cette bonne confession sera le fruit de la fréquente confession pendant la vie. Ne nous flattons pas de bien faire alors ce que nous aurons fait rarement et par conséquent mal, pendant notre vie. La bonne mort est l'œuvre de la grâce divine ; mais peut-on espérer que Dieu sera libéral avec ceux qui se seront si peu souciés de son amitié pendant toute leur vie ? Je vous le laisse à décider.

¹ IV. Reg. V, 10.

TRAIT HISTORIQUE.

M. l'abbé Allemont, fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse, à Marseille, mort en odeur de sainteté, le 10 avril 1836, pensait qu'il n'y a pas de moyen plus efficace que la confession pour former les enfants à la vie chrétienne. « Un jeune homme qui veut mettre sa persévérance en sûreté, disait-il, doit se confesser, sans y manquer, tous les quinze jours. Trente-cinq années d'expérience m'ont appris que beaucoup de jeunes gens, que j'ai dirigés, n'auraient pas persévéré, s'ils ne s'étaient pas confessés tous les huit jours. » Qu'on veuille bien considérer que celui qui parlait ainsi, a été sans contredit l'un des plus habiles et des plus expérimentés directeurs de jeunes gens que ce siècle ait vus. Combien, hélas ! de vertus tendres et faibles périssent, dans les années si périlleuses de l'adolescence et de la jeunesse, et que le remède de la fréquente confession eût sauvées ! Aussi, quoique le règlement de l'Œuvre n'exigeât en rigueur que la confession mensuelle, M. Allemont s'était tellement appliqué à inspirer l'amour de ce sacrement à ces jeunes gens, qu'il les entendait presque tous, tous les huit ou quinze jours. Il y en avait même beaucoup qu'il confessait deux fois par semaine. Mais, ce qui est plus fort encore, c'est que, lorsqu'un jeune homme se trouvait exposé à quelque tentation violente ou à quelque occasion délicate, qui mettait sa vertu en péril, M. Allemont l'engageait, s'il le trouvait docile, à se confesser tous les jours jusqu'à ce que le danger fût passé. C'est ce qui s'appelle mener les âmes par la main aux saintes batailles de la vertu. Homme admirable ! que de jeunes gens qu'il a rendus invincibles contre tous les assauts de l'enfer, par ce seul bouclier de la fréquente confession ! Aussi, combien d'enfants qui, après s'être conservés chastes pendant plusieurs années, font ensuite de si tristes chutes, échapperaient à ce malheur, s'ils trouvaient toujours des confesseurs comme M. Allemont, qui sussent les maintenir fortement dans la pratique de la confession très-fréquente !

XXV. INSTRUCTION.

DES CONFESSIONS GÉNÉRALES.

Il me reste encore deux points à examiner pour compléter tout ce qui est relatif au sacrement de pénitence. Le premier regarde *les confessions générales*, et le second *le choix d'un confesseur* ; c'est par là que je terminerai cette matière.

Quant au premier, les prêtres qui se livrent au ministère des confessions ont maintes fois l'occasion d'observer un grave abus, ou plutôt une flagrante contradiction. Il y a des pénitents qui voudraient à chaque instant, et hors de tout propos, refaire leurs confessions ; d'autres, au contraire, qui en auraient le plus grand besoin, sont précisément ceux qui ne veulent pas se décider à les refaire. Or, voici à ce sujet les observations que j'ai à vous proposer pour règle de votre conduite.

J'établis trois propositions au sujet des *confessions* appelées *générales*, auxquelles on donne ce nom parce qu'elles embrassent ou une grande partie de la vie, ou même la vie entière. Pour certains, elles sont inutiles, si même elles ne sont pas nuisibles ; pour d'autres, elles sont d'une absolue et indispensable nécessité ; et pour d'autres enfin, sans être précisément nécessaires, elles sont cependant très-utiles et il ne faut pas les négliger. Après avoir distingué ces trois

Classes de personnes, je vous montrerai les avantages de la confession générale, et je tâcherai ensuite de vous montrer aussi la futilité des raisons qui vous en détournent.

J'ai dit premièrement que parfois elles sont *inutiles*; mais à qui? Aux personnes qui en ont déjà fait une, qui l'ont faite avec toute l'application possible, et qui n'ont pas de sérieuses raisons pour la recommencer.

Deux raisons engagent ordinairement à refaire ces confessions : c'est ou parce qu'on craint de ne s'être pas assez expliqué, ou parce qu'on craint de n'avoir pas eu une contrition suffisante. Quant au premier motif, vous devez toujours vous rappeler qu'on n'est jamais obligé de répéter ses confessions, lorsqu'on s'y est préparé avec une diligence convenable. Si quelque chose échappe par inadvertance ou par oubli, on peut suppléer à ce défaut dans la confession suivante, sans qu'on soit obligé de tout recommencer.

Quant à la contrition, vous devez savoir qu'un doute purement négatif, c'est-à-dire le défaut de certitude absolue et évidente, ne suffit pas pour vous faire douter de la validité de vos confessions. C'est la volonté de Dieu que personne ne puisse être parfaitement assuré qu'il a eu la contrition et obtenu la grâce, afin qu'on vive toujours dans la crainte et l'humilité; mais pour votre tranquillité, il doit vous suffire de pouvoir prudemment juger que vous avez agi avec sincérité; et une preuve excellente de cette sincérité, c'est l'horreur que vous conservez de vos péchés et votre persévérance dans le bien.

N'espérez pas d'ailleurs vous guérir de vos inquiétudes en recommençant sans cesse vos confessions. Vous ne ferez pas là que les augmenter et les multiplier toujours davantage. C'est là une maladie semblable à certaines fluxions ou à certaines démangeaisons que l'on irrite toujours plus à mesure qu'on les frictionne davantage. C'est ainsi qu'en retournant

et en fatiguant votre conscience par ces confessions répétées, vous augmentez toujours vos inquiétudes, car vous n'en saurez pas davantage si vous vous êtes bien confessés, si vous avez dit tout, si vous avez eu une sincère contrition.

Tout ce que je puis donc vous conseiller et que vous devez faire, se réduit à ceci : abandonnez-vous avec confiance, pour le passé, entre les mains de Dieu, et espérez tout de sa bonté, sans vouloir passer les limites qu'il a établies, et arriver à obtenir, sur votre état, une certitude et une évidence qu'il n'a pas plu à Dieu de vous accorder. Les péchés de votre vie passée doivent être pour vous, il est vrai, un sujet continué de regret, mais non une matière incessante d'examens et de recherches fatigantes et interminables. A plus forte raison quand votre confesseur, qui connaît parfaitement votre conscience, vous dit de vous tranquilliser et de n'y plus penser, devez-vous vous en remettre entièrement à ses avis, lui obéir aveuglément et ne pas vous obstiner dans votre sentiment. L'obéissance vous décharge de tout péché devant Dieu, tandis que la désobéissance et l'obstination sont toujours coupables.

Mais ce n'est peut-être pas ici votre cas, car ce cas est en effet celui du petit nombre. Pour la plupart des chrétiens, la confession générale est absolument nécessaire, ou pour le moins très-avantageuse.

Elle est nécessaire, premièrement à ceux qui savent avoir mal fait leurs confessions, ou qui ont au moins de sérieux motifs pour le croire. Et ici, remarquez bien que quand je parle de *confessions mal faites*, je n'entends pas désigner seulement celles où l'on a caché par malice quelque péché mortel, comme se l'imaginent certains pénitents qui, quand leur confesseur leur conseille de refaire leurs confessions, ont coutume de répondre que c'est inutile, puisqu'ils ne se souviennent pas d'avoir caché aucun péché, comme si la confes-

sion ne pouvait être mauvaise que par défaut de sincérité. Vous devez savoir cependant qu'il y a plusieurs choses requises pour faire une bonne confession, et que par conséquent la confession peut être défectueuse pour d'autres raisons que pour avoir caché ou déguisé des péchés.

1° Elles peuvent être mauvaises *par défaut d'examen*, ou par un examen précipité, superficiel, confus, qui se borne à ramasser les fautes les plus considérables, négligeant une foule de péchés dont la malice en réalité n'est pas moindre. Oh ! que de manquements sur ce point ! Qu'une personne qui se confesse souvent et vit d'une manière réglée ne fasse pas un long examen, cela se comprend ; mais ce qui ne se comprend pas et ne peut pas se comprendre, c'est que des personnes qui ne se confessent que de loin en loin, et qui mènent une vie de désordres, aient si tôt fait leur examen de conscience.

2° Les confessions peuvent être mauvaises *par défaut de sincérité dans l'accusation*. Or, on ne tombe pas seulement dans ce défaut en cachant formellement quelque faute par honte ou par malice, mais encore d'une foule d'autres manières. On y tombe quand on méprise certains doutes et certains remords qui ne sont pas à négliger, et dont on se décide cependant à ne pas parler ; on y tombe en déclarant ses fautes avec tant d'artifice et d'obscurité qu'il est impossible au confesseur de s'en former une juste idée ; on y tombe en se servant de certaines locutions vagues et indéterminées, qui ne disent rien, et enfin en supprimant les circonstances notables du péché. Sous ce second rapport encore, que de confessions mal faites !

Mais les confessions sont surtout mauvaises *par défaut de contrition et de bon propos*. La confession n'est pas une simple affaire de paroles, comme se l'imaginent certaines personnes qui croient s'être bien confessées quand elles se sont accusées de tous leurs péchés. L'accusation, bien que

requis, est la partie la moins essentielle du sacrement; ce qui est le plus indispensable à sa validité, c'est le repentir joint au ferme propos. Si ces deux choses manquent, la confession sera invalide et sacrilège. Or, vous pouvez avoir plusieurs marques, et des marques non douteuses, que vos confessions ont été accompagnées de ce défaut. Voici les principales : être volontairement resté dans l'occasion prochaine du péché; n'avoir pas fait, bien que vous le puissiez, les justes réparations à l'honneur et au bien du prochain; avoir conservé dans son cœur de la haine, de l'aversion, de la rancune; être retombé dans les mêmes fautes graves avec la même fréquence et la même facilité; avoir négligé les moyens qui nous avaient été conseillés pour nous préserver du péché. Toutes ces marques, comme je vous l'ai déjà fait observer, ne peuvent se concilier avec une véritable contrition et un sincère bon propos. Vous voyez donc par combien de motifs vos confessions peuvent être radicalement défectueuses et nulles. Quiconque donc s'aperçoit être tombé dans l'un de ces défauts ne s'est jamais bien confessé, et par conséquent, il est rigoureusement obligé, s'il veut se sauver, de réparer ses confessions passées par une confession générale.

— Oh! je le ferai une autre fois, me répondent quelques-uns, dans un temps plus opportun; en attendant, ne me refusez pas, je vous prie, l'absolution. — Oh! pour cela, non; ce serait vous faire ajouter un nouveau sacrilège à tous ceux que vous avez déjà commis. Je puis bien vous permettre de la différer, quand ce n'est qu'une confession de pur conseil et pour plus grande sûreté; mais quand elle est nécessaire, c'est par elle que vous devez commencer; et pour la faire, il faut agir comme si vous ne vous étiez pas confessés pendant tout le temps qu'elle embrasse. Il n'y a en effet qu'une seule différence : c'est que par vos confessions vous n'avez fait que rendre pire votre état, puisqu

voire vie n'a été qu'une suite de profanations et de sacrilèges, dont vous devez vous accuser en même temps que de vos autres péchés.

Et ne venez pas m'opposer que vous êtes dans la bonne foi sur les sacrements que vous avez reçus, et que vous ne voulez pas inquiéter et troubler votre conscience, car je vous répondrai que la bonne foi ne consiste pas à marcher à l'aventure et les yeux fermés, sans se mettre nullement en peine de ses confessions, lors même que l'on a de sérieux motifs de croire qu'elles sont mauvaises ; mais elle doit consister dans la conviction que l'on a fait ce que l'on pouvait et devait faire. S'inquiéter hors de propos et sans fondement, c'est le caractère d'une conscience scrupuleuse ; mais mépriser comme de vains scrupules des doutes et des remords raisonnables, c'est la marque d'une conscience large et relâchée.

Enfin, si la confession générale n'est pas absolument nécessaire au plus grand nombre des fidèles, elle leur est souvent très-avantageuse, et ils ne doivent pas la négliger.

Elle est avantageuse, en premier lieu, à ceux qui n'en ont jamais fait. Supposé même que vous soyez dans la bonne foi sur la validité de vos confessions passées, et que vous n'ayez aucun motif raisonnable d'en douter, il est cependant toujours bon de ne pas oublier complètement ses péchés, et d'en faire au moins quelquefois une revue générale. C'est ce que fait par prudence le commerçant qui, malgré les divers comptes particuliers qu'il fait de temps en temps, croit devoir quelquefois établir une balance générale, pour voir où en sont ses intérêts temporels. Or, n'est-il pas encore plus important d'en agir ainsi pour les intérêts de notre âme, et de repasser les diverses parties de notre conscience, afin de réparer autant que possible les négligences et les défauts qui auraient pu se glisser dans nos confessions ordinaires?—

si nous n'avons pas d'autre motif, il sera toujours prudent de faire pour assurer la validité de nos confessions faites dans notre première jeunesse. Car, ô Dieu ! on a souvent à cet âge assez de malice pour pécher mortellement, mais pas assez de réflexion et de jugement pour se repentir et se bien confesser. Et indépendamment de cela, que de péchés non confessés sous ce faux prétexte : *Je ne savais pas que ce fût un péché !* Excuse difficile à admettre, surtout quand il est question de certains péchés honteux, dont la nature même nous montre assez la malice. Peut-on compter beaucoup sur les confessions faites à cet âge ? Ne serait-il pas au moins très-prudent de les renouveler quand nous avons atteint l'âge mûr ?

2^e La confession générale est utile à ceux qui sont sur le point d'embrasser un nouvel état de vie, qui se disposent, par exemple, à entrer dans le mariage ou dans l'état ecclésiastique ; et cela, afin d'éloigner tout obstacle qui pourrait les empêcher de recevoir les grâces nécessaires pour le parfait accomplissement des obligations particulières qu'ils vont contracter. Oh ! si l'on agissait ainsi, on n'aurait pas à déplorer tant de désordres dans les différents états de la vie.

Enfin, la confession générale est utile à ceux qui mènent depuis longtemps la vie, sinon tout à fait coupable, du moins tiède et relâchée, et qui n'ont en conséquence retiré aucun fruit des sacrements, qu'ils ont toujours reçus avec langueur et indifférence. Cette confession servira à les réveiller, à les exciter, et à ranimer en eux la ferveur chrétienne.

Que de fois n'est-il pas arrivé qu'en commençant une confession générale, on la regardait comme un acte de dévotion et de plus grande sûreté ; et qu'ensuite on reconnaissait qu'elle était nécessaire, à cause des défauts essentiels qu'on découvrait dans les confessions passées ! C'est ainsi qu'en visitant un édifice, on le croit tout d'abord solide et ferme ;

mais après en avoir examiné avec attention toutes les qualités on le trouve rempli de défauts, ou dans les fondations ou dans les murs, ou dans le toit, et l'on s'aperçoit enfin qu'il menace ruine. Il y en a qui sont quelquefois bien prompts à refuser de la faire, sous prétexte qu'*ils n'en ont pas besoin*, mais ils ne tardent pas à découvrir, en s'examinant avec attention, une foule de choses qu'ils n'avaient pas tout d'abord remarquées.

Mais quels sont enfin les avantages de la confession générale ? Les maîtres de la vie spirituelle en remarquent trois principaux.

Le premier, c'est de nous inspirer une plus grande confusion et une contrition plus vive et plus intense, à la vue de nos péchés passés. Dans nos confessions ordinaires, nous ne considérons que les péchés que nous avons commis dans un court espace de temps, et il nous semble que c'est peu de chose ; mais dans la confession générale, nous voyons tous ceux que nous avons commis, tels qu'ils sont dans leur ensemble, et comment nous les avons multipliés à mesure que nous avons avancé en âge. A la vue d'une si épouvantable multitude de fautes, le cœur en est plus facilement saisi et pénétré de repentir, comme Ézéchias, ce roi pieux et religieux d'ailleurs, l'éprouva un jour qu'il se mit à examiner toute sa vie passée : *Recogitabo tibi annos meos in amaritudine animæ meæ* ¹. Combien cela ne doit-il pas se vérifier davantage chez une foule de chrétiens, qui sont loin d'avoir la piété de ce monarque ! L'affreux éloignement de notre fin dernière, l'abus énorme que nous avons fait du temps et des grâces de Dieu, la patience et la longanimité dont Dieu a usé à notre égard, toutes ces pensées et d'autres semblables font des impressions plus vives sur le pécheur, et ne peuvent manquer

¹ Is. XXXIII, 15.

de l'ébranler fortement, à moins qu'il n'ait tout à fait perdu la foi.

Le second effet, c'est de nous donner la paix, le calme et la tranquillité de la conscience, dont on ne peut jouir tant que l'on a des remords et des inquiétudes fondées, à cause de la tiédeur et des désordres de la vie passée. — Je me suis confessé bien des fois, mais quel fruit en ai-je retiré ? J'ai bien des fois pris la résolution de me corriger de tel défaut, et je n'ai jamais accompli mes résolutions. Quel a été mon repentir ? quels ont été mes bons propos ? Ont-ils été efficaces et suffisants ? Qui sait ? il me semble que si je venais à mourir en cet état, je ne mourrais pas tranquille. — Tels sont les pensées, les agitations et les remords qui viennent de temps en temps tourmenter notre cœur. Or, une confession générale nous délivre de toutes ces craintes et de toutes ces inquiétudes, et nous donne, avec la grâce de Dieu, la paix et la sérénité du cœur.

Le troisième et dernier effet de la confession générale, c'est de nous donner les forces et les secours nécessaires à la persévérance. Quand nous avons fait quelque chose qui nous a beaucoup coûté, nous ne voulons pas facilement en perdre le fruit ; ainsi, après avoir recouvré la paix de la conscience au moyen d'une bonne confession générale, nous nous trouvons par là même engagés à la conserver, et cette paix de notre conscience nous fait marcher avec ardeur dans la nouvelle voie que nous avons prise. De même qu'une personne qui met un habit neuf prend toutes les précautions possibles pour ne pas le tacher, ainsi une âme, revêtue par ce moyen de la grâce sanctifiante, se tient attentivement sur ses gardes pour ne pas souiller de nouveau son cœur. On ne peut dire le nombre de tous ceux qui ont réussi, par ce moyen, à réformer chrétiennement leur vie et à se corriger de ces vices et de ces habitudes pernicieuses qui auparavant leur paraissaient incurables. Et il est pratiquement démontré qu'on ne

parvient jamais à acquitter le péché et à se convertir véritablement, si l'on ne commence par une telle confession. C'est pourquoi les maîtres de la vie spirituelle en font tant d'éloges et la recommandent si instamment. Saint Vincent-de-Paul en fut le fervent propagateur ; et saint François de Sales, dans son *Introduction à la vie dévote*, la conseille comme a base d'une sincère conversion, à quiconque veut se consacrer véritablement à Dieu.

Mais pour en retirer les avantages dont je viens de parler, il faut la bien faire. Vous surtout, à qui elle est nécessaire, si vous ne voulez pas perdre votre temps et votre peine, fatiguer inutilement votre confesseur, et vous mettre dans un plus mauvais état encore, c'est-à-dire dans une fausse et dangereuse sécurité, vous devez apporter à cette confession toute l'application dont vous êtes capables, et ne rien épargner pour en obtenir le fruit que vous en espérez.

L'expérience nous fait toucher du doigt que les confessions générales, faites à la hâte et sans une préparation convenable, sont plutôt pernicieuses que salutaires ; mais pourquoi ? parce qu'ensuite on a coutume de se reposer entièrement, quoique sans fondement, sur ces confessions. Sous prétexte qu'on a fait une confession générale, on oublie tous ses péchés passés, on n'y pense plus nullement. Mais quel fond peut-on faire sur une pareille confession, puisque, par la manière dont vous l'avez faite, vous avez autant de raisons de douter de celle-ci que des autres ? Il importe donc extrêmement de la faire avec le plus de soin possible, afin qu'il ne vous reste plus aucune inquiétude sur la conscience. C'est alors que vous recueillerez les fruits dont je vous parlais tout à l'heure.

Il ne faut pas vous laisser effrayer par les difficultés de cette entreprise. Je sais que beaucoup de personnes s'épouvantent au seul nom de confession générale, parce qu'elles la regardent comme une entreprise extrêmement difficile et

presque impossible, et c'est pourquoi elles refusent de la faire. Mais ce n'est là qu'un vain épouvantail.

Et d'abord, les difficultés que vous appréhendez ne peuvent tomber sur la contrition ni sur le bon propos, puisque vous devez apporter ces deux dispositions à toutes vos autres confessions ; et il est même d'autant plus facile de les exciter en soi par cette confession, que, comme je le disais à l'instant, elle porte nos regards effrayés et confus sur l'ensemble des péchés que nous avons commis. Toute la difficulté consiste donc à examiner et à rechercher les fautes à accuser, fautes de différentes espèces et qui ont été commises dans les circonstances diverses et dans les divers âges de la vie. Comment en effet débrouiller et éclaircir, me direz-vous, une pareille multitude de fautes, compliquées et inextricables ?

Mais vous devez d'abord vous rappeler que vous n'êtes obligés de faire que ce que vous pouvez ; et dans le cas où vous oublieriez quelque chose, cela n'empêcherait pas votre parfaite réconciliation avec Dieu.

Vous devez ensuite remarquer qu'en vous mettant entre les mains d'un bon confesseur, il vous facilitera beaucoup, par ses questions, cette entreprise. Quoique vous ne deviez pas, sous ce prétexte, négliger votre examen, cependant, après que vous avez fait votre possible, les interrogations de votre confesseur peuvent vous être et vous seront en effet d'un très-grand secours, pour vous aider à trouver les fautes que vous n'avez su ou pu bien découvrir vous-mêmes.

Considérez enfin que si Dieu n'exige pas de nous une précision mathématique, même dans nos confessions ordinaires, à plus forte raison ne l'exige-t-il pas dans une confession générale. Ainsi, un confesseur qui sait son devoir n'ira pas vous tourmenter pour que vous lui fassiez une exposition numérique et minutieuse de toutes vos fautes. Il faut qu'il connaisse l'ensemble de votre vie ; mais il peut le connaître suffisamment en peu de mots. Il y a une foule de fautes que

vous déclarez, et une foule d'autres que comprend parfaitement, quoiqu'elles ne soient pas exprimées, un confesseur qui connaît la nature du cœur humain et les conséquences inséparables de certaines passions et de certaines liaisons.

D'après ces réflexions, il me semble que tout le monde est capable de bien faire une confession générale, quand même elle comprendrait non des années, mais des siècles. Ainsi donc, bannissez toutes ces difficultés que le démon grossit à votre imagination, pour vous détourner de la confession générale.

Si la confession générale vous est nécessaire, plus vous la différez, plus vous la rendez difficile. Le voyageur qui, apprenant qu'il doit traverser un torrent dont le gué est très-difficile, se dit à lui-même : *Je le passerai plus tard*, trouve enfin les eaux tellement grossies qu'il désespère de pouvoir passer outre. C'est ce qui vous arrivera si vous allez toujours en remettant; les embarras de votre conscience croîtront de telle sorte que vous ne saurez plus par quel côté commencer.

Si cette confession ne vous est pas nécessaire, mais seulement utile, vous ne devez pas non plus y renoncer, à cause des quelques difficultés que vous pouvez y rencontrer; vous devez au contraire considérer que vous serez amplement dédommagés de la peine que vous vous serez donnée, par les consolations que vous en retirerez pendant toute votre vie, et surtout à la mort. Oh ! quelle consolation à la fin de la vie, de songer que vous avez réglé d'avance toutes les affaires de votre conscience ! Quel doux encouragement pour les uns et pour les autres de pouvoir se dire : *Omnia composui*; il n'y a pas longtemps qu'avec le secours d'un bon confesseur j'ai tout réparé ! Comparez un peu, mes chers frères, ces délicieux sentiments, avec les pensées déchirantes qu'éprouve une personne qui, au seuil de l'éternité, voit sa vie souillée de graves manquements, sans trouver un motif d'espérance,

pas même dans ses confessions, qui sont au contraire pour elle un nouveau sujet d'angoisses et d'agitations.

Quiconque a un peu de religion voudrait, à ce moment terrible, faire une confession générale. Mais le peut-on toujours? Et quand même on le pourrait, cette confession ne sera-t-elle pas toujours alors plus difficile et moins méritoire? Si donc nous voyons, d'après ce qui vient d'être dit, qu'elle nous soit utile, et à plus forte raison, si nous jugeons qu'elle nous soit nécessaire, ne retardons pas pour la faire. Faisons-la à présent, tandis que nous en avons tout le temps nécessaire, tandis que nous pouvons la faire avec toute l'application d'esprit désirable, avec moins de difficultés, et avec plus de mérites et de fruits.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette matière; c'est à vous maintenant à vous l'appliquer pour sauver votre âme.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Saint Éloi, étant parvenu à un âge mûr, et voulant mettre sa conscience en repos, confessa tout ce qu'il avait fait depuis sa jeunesse, et s'imposa une sévère pénitence, se mortifiant par des travaux, des jeûnes et des veilles; et il se conservait dans la charité par la crainte continuelle des jugements de Dieu et par l'horreur du feu de l'enfer, qu'il se représentait souvent d'une manière si vive que cette pensée servait à éteindre en lui les ardeurs de la concupiscence. Il passait la plus grande partie de la nuit en prières, gémissant et pleurant au pied d'un crucifix.

II. — L'impératrice Adélaïde, mère de Henri IV, entreprit en 1075 le voyage de Rome, et fit au cardinal Pierre Damien une confession générale à partir de l'âge de cinq ans. Elle s'occupait non-seulement des actions mauvaises, mais encore de tous les

mouvements désordonnés de son cœur, et même des pensées de vanité et des paroles inutiles, autant du moins que sa mémoire les lui rappelait ¹.

XXVI. INSTRUCTION.

DU CHOIX D'UN CONFESSEUR.

Le fruit de nos confessions dépend en grande partie de la qualité du ministre auquel nous confions le soin et la direction de notre âme. Mais sur ce point, la plupart des chrétiens se laissent conduire ou par le hasard ou par des intentions coupables. Ceux qui se laissent conduire par le hasard, sont ceux qui s'adressent tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, sans jamais s'arrêter à aucun ; et ceux qui se laissent conduire par de mauvaises intentions sont ceux qui cherchent les guides les moins capables de les bien diriger. Puis-je, sur un point d'une aussi grande importance, vous laisser dans l'illusion et ne pas vous inspirer une juste défiance ? Voici donc à ce sujet quelques observations.

Et d'abord, ayez un directeur fixe et stable, et autant que possible, n'en ayez qu'un seul. Je ne prétends pas vous dire que vous ne devez jamais en changer ; au contraire, vous devez vous adresser à un autre toutes les fois que le vôtre ne peut plus vous convenir, soit parce qu'il serait un obstacle à la sincère déclaration de vos fautes, soit pour un autre

¹ *Ber. Berc. Hist. de l'Égl.*

motif; quand il n'est pas libre ou qu'il est absent, et surtout quand il est du caractère de ceux dont j'aurai à vous parler tout à l'heure.

Je prétends moins encore dire, qu'absolument parlant, vous ne puissiez pas faire de bonnes confessions tout en changeant de confesseur. Je sais très-bien que la disposition du pénitent est ce qui décide et assure l'effet du sacrement; mais les soins du confesseur peuvent contribuer pour beaucoup à produire cette bonne disposition, surtout par rapport aux personnes ignorantes et sans instruction, et je dis que c'est un grand avantage, soit pendant la vie, soit à la mort, d'avoir toujours le même confesseur.

Pendant la vie : en effet, mieux le confesseur nous connaît, plus il est à même de nous bien diriger. Il en est des maladies de l'âme comme des maladies du corps. Si le médecin n'a pas acquis, par une longue expérience, la connaissance pratique du tempérament et des habitudes d'un malade, il agira au hasard, et souvent peut-être au préjudice du malade. De même, si vous allez découvrir vos plaies tantôt à un confesseur, tantôt à un autre, comme aucun d'eux ne peut vous connaître à fond, aucun ne parviendra à vous guérir parfaitement. Au contraire, si vous vous adressez toujours au même, comme il aura sous les yeux la suite de vos confessions, et qu'il connaîtra toutes les affections bonnes et mauvaises de votre cœur, il pourra facilement connaître et vous prescrire les moyens propres à vous faire sortir du mal, et à vous affermir dans la vertu.

Cela est d'autant plus vrai que c'est aussi votre sentiment, quand il s'agit de toute autre affaire. Ainsi, vous ne changez jamais de médecin pour votre corps, parce qu'il a la connaissance pratique de votre constitution et de votre tempérament; vous ne voulez pas d'un autre agent ou d'un autre avoué, par la raison que votre avoué ordinaire est parfaitement au courant de vos affaires; vous ne prenez pas un

autre domestique, parce que le vôtre connaît mieux votre caractère. Or, pourquoi, quand il s'agit de votre âme, changeriez-vous toujours de confesseur ? Est-ce que le salut de votre âme est une affaire plus facile et moins importante que la santé de votre corps et le soin de vos affaires temporelles ? C'est avoir trop d'indifférence pour les intérêts de l'âme, et ne pas lui donner la préférence qu'elle mérite sur tout le reste.

Mais l'avantage d'un confesseur stable se fait surtout sentir à la mort, à ce moment suprême où il est si important d'être bien assisté et consolé.

Quel malheur d'être obligé, à la mort, de se confesser à un prêtre qui n'a pas connu notre conscience pendant notre vie ! Le confesseur se trouve alors dans un grand embarras, et le pénitent dans un grand danger ; car le pénitent ne peut avoir confiance en son confesseur, ni le confesseur en son pénitent. Il faudra tout au moins employer plus de temps et faire un plus long examen : temps souvent difficile à trouver, examen souvent difficile à faire, à cause de la violence du mal. Au contraire, qu'elle douce consolation, au moment de la mort, de se confesser à celui qui a toujours eu soin de nous pendant notre vie ! Quand même nous ne pourrions alors nous expliquer longuement, il suffirait de peu de paroles pour nous faire assez comprendre de celui qui est au courant de notre conscience. Et même, s'il vous arrivait alors de douter de la validité de vos confessions passées par défaut de douleur et de bon propos, vous ne seriez pas obligés de refaire vos confessions en détail, il vous suffirait d'accuser vos péchés en général. Voyez donc combien il est important, et pendant la vie et à l'heure de la mort, d'avoir un confesseur stable et habituel.

Mais il ne suffit pas d'avoir un confesseur stable, si l'on n'a pas soin de le bien choisir ; ce serait même le pire des malheurs, d'avoir pour directeur habituel un mauvais di-

recteur, car ce serait nous égarer continuellement et irréparablement.

Vous croyez être en parfaite sûreté de conscience en vous abandonnant à la conduite du premier venu, pourvu qu'il soit approuvé pour recevoir les confessions ; mais c'est là une erreur. Cette entière confiance ne repose sur aucun fondement ; car, quoiqu'il soit vrai de dire que Jésus-Christ a donné à tous les prêtres le pouvoir de remettre les péchés, cependant ce pouvoir a des limites au-delà desquelles il ne sert plus à rien. Et Jésus-Christ ne nous a-t-il pas lui-même déclaré que dans les voies du salut tous les guides ne sont pas également bons, mais que plusieurs nous conduisent dans les précipices : *Si cæcus cæco ducatum præstet, nonne ambo in foveam cadunt* ¹ ? Ne nous a-t-il pas avertis enfin de nous tenir en garde contre les faux prophètes : *Attendite a falsis prophetis* ² ? Or, quels sont ces guides trompeurs, ces esprits mensongers, ces faux prophètes ? Selon le sentiment des interprètes, ce sont ces directeurs de conscience qui, au lieu de faire marcher dans la bonne voie les âmes qui leur sont confiées, les mènent à la perdition, ou par ignorance, ou par connivence, ou par une autre cause.

Ces divins oracles étant donc incontestables, la prudence chrétienne exige que, parmi les directeurs qui sont à votre disposition, vous choisissiez celui qui est le plus capable de vous bien conduire à la vertu, à l'habileté et à la science duquel vous puissiez le mieux vous fier, autant du moins que vous pouvez en juger humainement. Autrement, si vous tombez mal, ce ne sera pas au confesseur seul à en supporter les conséquences, mais vous aussi les supporterez avec lui.

Il ne servira de rien de dire que vous vous êtes trompés ; car si vous vous êtes trompés, votre erreur est venue de ce

¹ Matth. XV, 14. — ² Ibid. VII, 15.

que vous avez négligé les précautions que vous prenez pour tant d'autres choses bien moins importantes. En effet, dans le cas de grave maladie, il ne vous suffit pas, pour vous confier à un homme, qu'il ait son diplôme de docteur en médecine, mais vous vous informez de la réputation dont il jouit. De même, dans un procès d'importance, vous ne vous fiez pas au premier avocat venu ; vous cherchez le plus habile, celui qui est le plus capable de gagner votre cause. Bien plus, même dans les travaux ordinaires de la vie, vous ne prenez pas le premier ouvrier qui se présente. Vous savez cependant bien que tous ceux-là sont approuvés dans leur partie ; mais convaincus malgré cela que de telles approbations sont sujettes à l'erreur, sachant que tous n'ont pas la même habileté, qu'il s'introduit dans chaque profession un grand nombre de personnes qui n'ont pas les qualités requises pour l'exercer, vous croyez ne pas devoir vous fier entièrement au premier venu, et vous faites votre choix avec le plus grand soin.

Cela posé, si dans tout le reste vous vous croyez obligés à choisir avec la prudence la plus attentive, comment pourriez-vous vous dispenser de suivre cette règle quand il s'agit de votre âme, quand le danger que vous courez est plus facile, quand le malheur qui vous menace est infiniment plus grand ? Je vous le répète donc : si vous faites un mauvais choix par votre imprudence, les suites en retomberont aussi sur vous, et vous ne pourrez ni vous excuser ni vous justifier sur votre bonne foi. C'est précisément ici que se vérifie la parole de Jésus-Christ : *Si cæcus cæco ducatum præstet, nonne ambo in foveam cadunt?* Oh ! qu'ils sont grands les malheurs auxquels vous expose un mauvais confesseur ! Il vous déchargera de vos obligations essentielles, il vous laissera dans de mauvaises occasions, vous donnera de mauvaises absolutions, vous laissera immuablement

dans vos défauts, et enfin il vous inspirera une fausse sécurité qui vous conduira à la perdition.

Tout cela doit vous faire comprendre de quelle importance il est pour vous de faire un bon choix, et de ne prendre pour votre confesseur que celui qui possédera les qualités nécessaires ; qui sera éclairé pour bien connaître votre état et vous donner les avis qui conviennent ; prudent, pour bien adapter sa direction à vos besoins particuliers, sans se jeter dans les extrêmes, ni dans une trop grande sévérité ni dans une indulgence excessive ; qui sera animé de l'esprit de Jésus-Christ, du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes. C'est cela seulement qui peut le rendre plein de douceur et d'affection pour vous, tout en conservant la rigueur nécessaire.

— Mais, ô mon Dieu ! me direz-vous, comment et à quelles marques pourrons-nous distinguer les confesseurs habiles et possédant les qualités nécessaires, puisque ce n'est pas à nous proprement à examiner ces choses ? —

Je vous dirai premièrement de faire ce choix avec autant de soin que quand vous choisissiez un médecin ou un avocat. Il n'est pas non plus de votre compétence de juger de l'habileté de l'un ou de l'autre ; néanmoins il ne vous manque pas d'autres signes et d'autres marques d'après lesquels vous pouvez prudemment faire votre choix, comme la bonne renommée, le jugement des personnes intelligentes, l'heureux succès de leurs entreprises. Il en est de même dans notre cas : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos* ; c'est d'après leur conduite, d'après leur réputation et les bons ou mauvais effets qu'ils produisent dans les pénitents, que vous pourrez les reconnaître.

Joignez à cette diligence une fervente prière à Dieu pour qu'il vous éclaire dans votre choix. Dieu ne permet jamais que celui qui le cherche avec sincérité se trompe dans les voies du salut.

Le mal vient de ce qu'on ne cherche généralement Dieu et son salut avec sincérité ; on ne cherche qu'à endormir sa conscience par quelques démonstrations de religion et de bonne volonté. Ceux qui ont surtout besoin d'une direction exacte et sévère, sont précisément ceux qui cherchent le plus à l'éviter. En effet, tandis que les chrétiens fervents choisissent leur directeur parmi les plus dignes et les plus accrédités, les chrétiens relâchés, au contraire, choisissent, pour assurer et rendre plus terrible leur damnation, celui qu'ils croient le plus indulgent, le plus large et le plus facile à donner promptement l'absolution pour toute espèce de péchés et à toute sorte de pénitents, autant qu'il s'en présente, même récidifs, habituels ou vivant dans l'occasion. Ces pénitents ont coutume de dire qu'ils n'aiment pas un confesseur rigoriste. Accusation vague, confuse et mal déterminée. Il suffit qu'un confesseur dise ouvertement la vérité sur certains points qui touchent au vif les passions du pénitent ; qu'il se montre ferme pour imposer certains remèdes nécessaires, mais difficiles ; qu'il ne veuille pas donner l'absolution sans pouvoir juger avec fondement de la sincérité des dispositions des pénitents, pour qu'aussitôt on le traite de rigoriste et qu'on le quitte pour toujours.

Mais une pareille accusation ne tombe pas tant sur le confesseur que sur Jésus-Christ lui-même. Car ne savez-vous pas que Jésus-Christ est le premier rigoriste ? N'est-il pas le premier à vous dire que la voie de la perdition est large et spacieuse, et que beaucoup la suivent ; tandis que la voie qui conduit à la vie est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent ? que pour y entrer il faut se faire violence à soi-même, porter sa croix après lui, haïr, s'il le faut, son père et sa mère, s'arracher l'œil, se couper la main et le pied, quand ils nous sont des occasions de scandale ? Toutes ces maximes et d'autres, que j'ometts par brièveté, et qui sont des maximes de l'Évangile, nous font voir que l'esprit de l'Évan-

gile est plutôt un esprit de rigueur que de condescendance, et justifient pleinement, en conséquence, la conduite de ces directeurs qui, avec de telles maximes sous les yeux, ne peuvent se plier à certaines exigences incompatibles avec la morale de Jésus-Christ.

Le confesseur devra-t-il donc porter au saint tribunal les maximes du monde, qui ne connaît nullement l'Évangile et traite tout de scrupule et de préjugé? Sachez que ceux-là mêmes qu'on accuse de rigorisme, ont bien souvent à se reprocher devant Dieu une excessive indulgence, à laquelle ils sont entraînés malgré eux, et jamais une rigueur excessive. Mais écoutons ici un instant vos plaintes.

— Que de fois, dites-vous, nous croyons aller recevoir l'absolution, et on nous la refuse absolument, ou on nous la diffère; voilà ce qui nous remplit de mauvaise humeur et de dépit! — Mais ne rejetez sur votre confesseur une faute qui vous appartient tout entière. Un pénitent contrit et bien disposé a le droit de recevoir l'absolution, et on ne peut le lui refuser sans injustice; mais celui qui ne l'est pas et qui ne donne aucun signe de l'être, est si loin de la mériter, que le confesseur même pécherait si, par un excès d'indulgence, il vous l'accordait. Ne comprendrez-vous donc jamais que le confesseur n'est pas le maître de l'absolution, et qu'il ne lui est pas permis de l'accorder ou de la refuser à son gré, mais que cette absolution est un jugement qu'il doit prononcer et qui doit être fondé sur les dispositions qu'il voit dans son pénitent? Si donc il vous refuse ou vous diffère l'absolution, c'est parce que vous ne paraissez pas suffisamment disposés. Le confesseur devra-t-il, pour vous donner une absolution qui ne vous servira de rien, se charger lui-même d'un péché énorme? Allez à lui avec les dispositions convenables, et vous recevrez l'absolution.

— Mais je suis bien disposé, me répliquez-vous, j'ai la contrition et le ferme propos de ne plus pécher; mais il ne

me croit pas. — Et c'est avec raison qu'il ne vous croit pas, quand il voit en vous des preuves évidentes que vous n'avez nulle bonne disposition. Vous lui avez déjà fait mille fois de semblables protestations dans vos autres confessions, et cependant vous êtes toujours retombés dans les mêmes fautes, aussi graves, aussi réfléchies, aussi nombreuses qu'auparavant. Le confesseur peut-il croire en un homme qui a tant de fois trahi les promesses qu'il avait faites à Dieu? Vous-mêmes ne vous fieriez pas en quelqu'un qui vous aurait souvent manqué de parole; et vous voudriez que votre confesseur crût à la vôtre après que vous y avez manqué des centaines de fois?

— S'il me donnait l'absolution, ajoutez-vous encore, je m'en irais plus content, et ce serait mieux pour moi. — Erreur, mes chers frères, ce serait au contraire pire pour vous, comme ce serait un malheur pour un malade que de se rencontrer dans un médecin qui ne lui ferait pas connaître son mal, qui se contenterait de le visiter et de lui prescrire un régime et des remèdes, et resterait indifférent sur sa conduite, qui se tairait ou ne l'avertirait que faiblement, lorsqu'il le verrait se livrer à des désordres capables d'aggraver son mal et de le conduire au tombeau. Montrez-moi, je vous prie, quelle différence entre ces deux cas. Or, si un pareil médecin ne vous convient pas pour le corps, comment pourrait-il vous convenir pour votre âme? La rigueur, aussi bien chez le médecin que chez le confesseur, n'est-elle pas une obligation, un devoir de charité?

En somme, toutes les personnes, et elles ne sont pas rares, qui se mettent à contester et à plaider avec leur confesseur, qui courent de côté et d'autre pour accrocher une absolution dont elles sont indignes, ne sont pas des personnes qui cherchent sincèrement leur salut. Ce sont des gens qui cherchent l'illusion, qui aiment l'illusion; il ne faut donc pas s'étonner si Dieu permet qu'ils trouvent ce

qu'ils cherchent, qu'ils soient véritablement trompés, et que Dieu les abandonne à une fausse direction qui les conduit insensiblement au précipice. Semblables à Achab, par leur conduite, ils se précipitent avec lui vers la même fin lamentable. Écoutez ce fait, qui ne peut être que très-instructif pour vous.

Achab, roi d'Israël, conçut le projet de faire la guerre à Benadad, roi de Syrie; mais avant d'entreprendre cette expédition, il alla consulter les prophètes pour savoir quel en serait le résultat. Quatre cents prophètes, réunis autour de lui, lui promettent la victoire; cependant, le prophète Michée, seul, lui annonce des malheurs. Mais comme il était un vrai prophète de Dieu et qu'il était divinement inspiré, il ne savait pas dissimuler la vérité, quelque dure et désagréable qu'elle pût être. C'est pourquoi le monarque haïssait ce prophète rigide et austère, qui ne savait lui prédire que des maux : *Prophetas mihi semper malum*; tandis que les autres étaient de faux prophètes de Baal, une troupe d'infâmes menteurs et d'adulateurs. Ceux-ci l'emportèrent donc dans l'esprit du roi, qui aimait mieux entendre un mensonge agréable qu'une désagréable vérité. Mais hélas! l'infortuné apprit sur le champ de bataille combien il avait eu tort de se fier à eux; mais il était trop tard : il vit son armée en déroute, et lui-même, frappé d'un coup mortel, perdit en même temps la couronne et la vie ¹.

Il ne vous en arrivera pas moins, à vous qui cherchez des directeurs selon votre goût, et non selon votre conscience et selon la vérité, évitant toujours les meilleurs, ces Michées francs et sincères que Dieu vous fait rencontrer pour votre bien, mais que vous quittez bientôt pour ne plus jamais retourner à eux. Vous reconnaîtrez un jour, mais trop tard, combien vous avez mal choisi, alors qu'en présence du Juge

suprême, vous verrez avec surprise tant de réparations que vous deviez faire et que vous avez négligées, tant d'occasions coupables que vous deviez quitter et dans lesquelles vous êtes restés, tant de mauvaises habitudes que vous deviez détruire et que vous avez conservées, tant de confessions et de communions que vous avez faites par habitude et par routine, sans aucune préparation, et par conséquent indignes et sacrilèges; en un mot, quand vous verrez votre perte consommée sans retour, et tout cela par suite d'une mauvaise direction, que vous aurez voulue et cherchée à dessein.

Ah! pensons-y bien tandis que nous en avons le temps, pour ne pas dire alors inutilement : *Ergo erravimus*. Chacun veut se sauver, mais à sa manière, et non selon la volonté du Maître. Voilà pourquoi l'on fait violence à la loi de Dieu pour l'interpréter selon ses inclinations, à sa conscience pour n'en pas entendre les cris, aux confesseurs enfin, en n'en cherchant, contre toute raison, que de faciles, d'indulgents et de relâchés. En un mot, tout doit plier à notre caprice. Mais peine inutile et vaine, efforts infructueux ! Car les dispositions de Dieu, par rapport à notre salut, sont immuables et inflexibles, et ne sauraient admettre tous ces tempéraments.

Si donc nous avons véritablement à cœur notre salut, prenons d'autres mesures, et persuadons-nous bien qu'un bon confesseur nous est un puissant secours pour le salut, de même qu'un mauvais est un grand obstacle; ne négligeons rien pour faire un bon choix; adressons-nous de préférence à ceux qui, zélés pour nous éclairer, pour nous convertir et nous sauver, nous disent ouvertement la vérité, nous inspirent de salutaires frayeurs, mettent un terme à nos péchés et nous tiennent soumis au frein. Qu'importe que parfois ils vous grondent, vous réprimandent et vous éprouvent? Leur rigueur est une rigueur charitable, provenant d'un

amour sincère de votre bien, et qui, à cause de cela même, sera toujours accompagnée d'un sincère esprit de douceur et de charité. S'il tiennent fermement à ne pas manquer aux devoirs de leur saint ministère et à ne pas hasarder leur propre salut et le vôtre, ils auront aussi assez de bonté pour ne pas vous rebuter par des duretés irritantes, pour ne pas vous abattre, vous décourager et vous désespérer.

Mais quand un jour vous vous trouverez au port du salut, oh ! comme vous bénirez, pendant toute l'éternité, la rigueur, la fermeté, le zèle de votre excellent confesseur qui, comme un autre bon ange gardien, vous aura conduits dans le chemin du ciel et fait arriver au salut !

TRAIT HISTORIQUE

Un homme de qualité, ne pouvant obtenir l'absolution de son pasteur, ni de plusieurs Pères Jésuites à qui il s'adressa, parce qu'il ne voulait point quitter ses usures ni mettre fin à ses crimes, trouva enfin un confesseur qui lui dit que ceux qui lui avaient refusé l'absolution étaient des scrupuleux, et qu'il la lui donnerait. Il se confessa quelques années à ce confesseur, et le faisait même manger souvent à sa table. Cet homme étant tombé dangereusement malade, on courut aussitôt avertir son confesseur ; mais, pendant ce temps, le malade mourut. Le confesseur étant en chemin, cet homme lui apparut et lui dit : « Où allez-vous, mon père ? — J'allais vous confesser, répondit le confesseur, parce qu'on m'a dit que vous étiez en danger. — N'allez pas plus loin, reprit l'autre ; je viens de mourir et suis condamné à l'enfer, pour les péchés que m'avez laissé commettre pendant tant d'années. Vous êtes en partie la cause de ma perte. Vous êtes indigne du sacré ministère que vous exercez en le profanant. Si vous aviez eu plus de zèle pour mon âme, si vous ne m'aviez pas donné l'absolution avec tant

de facilité, si vous m'aviez donné des avis et des moyens pour me retirer du vice, j'en eusse profité et je serais sauvé. Puisque vous avez eu tant de part à mes péchés, par votre criminelle facilité à me laisser vivre dans le désordre, il est juste que vous en partagiez aussi la peine. » En même temps, la terre s'ouvrit sous leurs pieds, et tous les deux furent engloutis. Le compagnon du confesseur, tout consterné et hors de lui-même, annonça dans ce lieu cette tragique aventure. Cette histoire fut racontée dans un sermon, devant l'archiduc d'Autriche Albert, par un religieux de la Compagnie de Jésus. Ce prédicateur assura qu'il l'avait apprise d'un savant homme, qui lui dit qu'il connaissait parfaitement la personne et le lieu où elle était arrivée. Elle est rapportée dans l'*Hortus pastorum*. Quel exemple ! et quelle leçon terrible pour les pénitents et pour les confesseurs !

XXVII. INSTRUCTION.

DE L'EUCCHARISTIE. — SON INSTITUTION, ETC.

Du sacrement de pénitence, qui nous a retenus longtemps à cause de son importance et de sa nécessité, comme aussi à cause des nombreux abus dans lesquels tombent une foule de chrétiens en cette matière, passons au sacrement de l'Eucharistie.

Il semble que j'aurais dû vous en parler avant la pénitence, pour suivre l'ordre du catéchisme. En effet, comme

dans l'ordre de la nature la nourriture précède les remèdes, qui ne sont nécessaires que dans le cas de maladie, ainsi l'Eucharistie, qui est la nourriture de l'âme, doit naturellement précéder la pénitence, qui en est le remède. Mais comme les maladies de l'âme sont malheureusement plus fréquentes que celles du corps, et que d'ailleurs une âme, malade et même morte par le péché, ne peut se nourrir avec fruit de l'Eucharistie, à moins qu'elle n'ait été auparavant guérie, ressuscitée par la pénitence, il convenait de parler d'abord du sacrement qui doit servir de préparation à l'autre.

J'entreprends donc de vous expliquer le sacrement de l'Eucharistie, qui est destiné à affermir en nous la vie spirituelle que nous avons reçue par le moyen de la pénitence. Ce sacrement est le plus auguste, le plus saint, celui qu'on appelle par excellence *sacrement*. Il renferme en effet en lui les secrets et les mystères les plus étonnants de l'infinie sagesse de Dieu, les traits les plus surprenants de sa toute-puissance, les plus aimables inventions de sa bonté. L'Eucharistie est enfin le sacrement dans lequel Jésus-Christ, selon l'expression du prophète, a renfermé et réuni toutes ses merveilles : *Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus, escam dedit timentibus se*¹. Nous expliquerons successivement les articles suivants :

1° L'institution de ce sacrement, et par conséquent les diverses parties qui le composent et le constituent à l'état de sacrement.

2° Les principales vérités de foi que nous devons croire sur ce mystère.

3° Les diverses fins pour lesquelles il a été institué, et surtout la communion sacramentelle.

¹ Ps. X, 4.

4° Les dispositions nécessaires pour le recevoir avec fruit.

5° Les effets admirables qu'il opère dans nos âmes, et par conséquent l'usage fréquent que nous devons en faire. — Voilà l'ensemble et la division de toute cette matière.

Qu'est-ce donc que le sacrement de l'Eucharistie ? C'est le sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

Ce sacrement, comme vous le savez, a été institué par Jésus-Christ dans la dernière cène qu'il fit avec ses apôtres la veille de sa passion : *Pridiè quam pateretur*. Les évangélistes nous racontent que le Sauveur, après avoir mangé l'agneau pascal, qui était la figure de ce sacrement, se leva de table pour leur laver les pieds ; puis, s'étant remis à table, il prit du pain, et, levant les yeux au ciel, il le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps : *Accipite et comedite : Hoc est corpus meum*. Il prit de même une coupe de vin, la bénit et la leur présenta en disant : Prenez, buvez-en tous, ceci est mon sang : *Accipite et bibite ex hoc omnes ; hic est calix sanguinis mei* ¹.

C'est alors que fut consacrée pour la première fois l'Eucharistie. Ces paroles, prononcées par Jésus-Christ, opérèrent invisiblement le grand miracle du changement du pain et du vin en son corps et en son sang.

Mais, comme ce miracle devait se perpétuer dans l'Église, Jésus-Christ donna aux apôtres, et dans leur personne aux évêques et aux prêtres, leurs successeurs, le pouvoir de faire jusqu'à la fin des siècles ce que lui-même avait fait, en leur disant : *Hoc facite in meam commemorationem*. C'est-à-dire : Je vous donne le pouvoir de faire à perpétuité ce que

¹ Matth. XXVI, 26 ; II. Cor. XI, 25.

vous m'avez vu faire ; bénissez en mon nom le pain et le vin, dites les mêmes paroles que j'ai moi-même dites ; et ces paroles que vous prononcerez en mon nom auront, dans votre bouche, la même vertu qu'elles ont eue dans la mienne : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Tel est le commandement que Jésus-Christ a donné à ses apôtres, en les ordonnant à ce moment prêtres de la nouvelle loi, et en leur prescrivant la matière et la forme à employer. En conséquence, la consécration se fait encore aujourd'hui à la sainte Messe de la même manière que Jésus-Christ la fit en instituant ce sacrement. Le prêtre prend la même matière employée par Jésus-Christ, c'est-à-dire du pain et du vin ; il prononce les mêmes paroles qu'il prononça, et qui constituent la forme du sacrement : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* ; et en vertu de ces paroles, cet adorable mystère se renouvelle chaque jour et se perpétue sur nos autels.

C'est ce mystère que l'Écriture et les saints Pères appellent le mystère par excellence, le mystère de la foi : *Mysterium fidei*. Or, ce n'est pas sans raison. Nul d'entre les mystères, en effet, n'exerce notre foi comme celui-ci, à cause des merveilles qu'il renferme en lui-même. Vous allez en voir la preuve, chrétiens, dans l'exposition succincte que je vais vous faire de toutes les vérités que l'Église catholique nous propose à croire sur ce mystère ; à croire, dis-je, et non à discuter ou à examiner.

La première vérité est la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; c'est-à-dire qu'en vertu des paroles de la consécration, prononcées par le prêtre sur le pain et sur le vin, Jésus-Christ devient réellement présent, non métaphoriquement ou en figure, comme le prétendent les calvinistes, mais véritablement, réellement, corporellement et substantiellement ; Jésus-Christ, Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai Homme ; le même Jésus qui est né des entrailles virginales de Marie, qui est mort sur la croix, qui est ressuscité, qui

vége maintenant plein de gloire à la droite du Père céleste. Nous sommes assurés de cette vérité tant par les paroles dont se servit Jésus-Christ en promettant d'instituer ce sacrement, que par celles qu'il employa dans l'acte même de son institution.

Je dis d'abord *en promettant d'instituer ce sacrement*. Après la miraculeuse multiplication des pains qu'il fit dans le désert, Jésus-Christ prit de là occasion d'élever la foule, étonnée d'un tel prodige, à la considération d'une merveille infiniment plus extraordinaire, d'un autre pain non corporel, mais spirituel et divin, qu'il avait l'intention de leur donner, et ce pain, c'était lui-même. Je suis, leur dit-il, un pain descendu du ciel; je vous le donnerai, et ce pain sera ma chair elle-même que je dois offrir pour le salut du monde: *Panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita*¹. Ces paroles furent prises tellement à la lettre, que ses auditeurs, étonnés et surpris, se dirent les uns aux autres: Cet homme rêve ou délire; comment est-il possible qu'il nous donne sa chair à manger: *Quomodo potest hic nobis dare carnem suam ad manducandum?* Mais Jésus-Christ, bien loin de leur répondre qu'ils devaient entendre ses paroles dans un sens figuré et non littéral, ce qui aurait fait disparaître toute difficulté, insiste au contraire de nouveau, et répétant avec plus de force ce qu'il avait dit, il ajoute: *Amen, amen, dico vobis: nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*; en vérité, en vérité, je vous dis que si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Et même il répète et confirme encore plusieurs fois la même vérité par la suite. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, parce que ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breu-

¹ Joan. VI, 52.

Vage : Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo ; nous inculquant ainsi de nouveau et plus fortement la même vérité.

En second lieu, les paroles dont Jésus-Christ s'est servi pour instituer ce sacrement, sont si claires et si précises, qu'il est impossible qu'elles le soient davantage. Il ne dit pas : *Prenez et mangez : ceci est la figure de mon corps ;* mais il dit : *Ceci est mon corps.* Et, pour plus de clarté encore, il ajoute qu'il leur donnait ce même corps qui allait bientôt être immolé, et ce même sang qui allait prochainement être répandu pour la rémission des péchés : *Corpus quod pro vobis tradetur, — Sanguis qui pro vobis effundetur.* Or, de même que le sacrifice de son corps et l'effusion de son sang sur la croix ont été très-réels, ainsi c'est véritablement et réellement le corps et le sang de Jésus-Christ qui nous sont donnés dans la très-sainte Eucharistie. La présence réelle de Jésus-Christ, dans ce divin sacrement, ne pouvait donc être plus clairement exprimée ; il était impossible au Sauveur de s'expliquer en termes plus formels, pour manifester l'intention qu'il avait de l'établir.

De cette première vérité, concluez combien ce sacrement est supérieur à tous les autres ; sa prééminence est sans comparaison. Les autres sacrements, en effet, ne contiennent que la grâce de Jésus-Christ, diversement modifiée selon les diverses fins des sacrements mêmes, tandis que celui-ci contient l'Auteur même de la grâce. Les autres sont les canaux de la grâce, mais celui-ci en est la fontaine et la source.

N'allez pas croire non plus, selon l'erreur des Luthériens condamnée par l'Église, que le pain et le vin subsistent encore après la consécration, conjointement avec le corps et le sang de Jésus-Christ. Non, et c'est même la seconde vérité que la foi nous propose à croire sur ce mystère ; c'est-à-dire que la consécration détruit toute la substance du pain et du

vin, en la changeant en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

Mais que reste-t-il donc du pain et du vin? Il n'en reste que les seuls accidents, les seules qualités sensibles, c'est-à-dire la figure, l'odeur, la couleur et la saveur. Si nous consultons nos sens, la vue, le toucher, le goût, l'odorat, il nous semble que c'est encore du pain et du vin; mais la foi nous dit que le pain et le vin, qui apparaissent à nos yeux, ne sont plus du pain ni du vin, mais le corps même de Jésus-Christ. C'est là le merveilleux changement que l'on appelle, avec une si parfaite exactitude, *transsubstantiation*, c'est-à-dire changement d'une substance en une autre substance. changement solidement appuyé sur les paroles de Jésus-Christ que nous venons de rapporter. Le Sauveur, en effet, n'a pas dit : Dans ce pain, ou, avec ce pain, est mon corps; mais il a dit : Ceci est mon corps.

Ce changement ne doit pas d'ailleurs nous sembler impossible. Si Dieu a pu changer la femme de Lot en une statue de sel, la verge d'Aaron en un serpent, les eaux d'Égypte en sang, et l'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée, pourquoi ne pourrait-il plus faire un pareil changement? Et même, dit à ce sujet saint Ambroise, si nous croyons que Dieu a pu faire toutes choses de rien, ne nous est-il pas plus facile encore de croire qu'il peut changer une substance en une autre? Si le pain et le vin, par une vertu naturelle et pourtant incompréhensible, se changent chaque jour au corps et au sang de celui qui les mange et les boit, pourquoi ne croirions nous pas que par la toute-puissance divine ils se changent au corps et au sang de Jésus-Christ?

Cette seconde vérité de foi nous amène à remarquer une double différence qui existe entre l'Eucharistie et les autres sacrements.

La première, c'est que, dans les autres sacrements, la matière ne change pas, mais reste toujours la même; par

exemple l'eau dans le baptême ; l'huile dans l'extrême-onction, etc ; mais, dans celui-ci, la matière se change au corps et au sang de Jésus-Christ, de telle sorte qu'il ne reste plus, du pain et du vin, que les qualités sensibles.

La seconde différence, c'est que les autres sacrements consistent dans une action transitoire, et ils n'existent, à proprement parler, qu'au moment même où ils sont administrés et reçus, tandis que celui-ci est permanent. En effet, la substance du pain et du vin ayant été changée au corps et au sang de Jésus-Christ au moment où le prêtre prononce les paroles de la consécration, une fois ce changement opéré, Jésus-Christ demeure sous les accidents du pain et du vin tant que ces accidents subsistent, sa présence leur étant tellement attachée, qu'il ne cesse d'y être que quand ils sont détruits ou altérés au point que le pain ne puisse plus être appelé du pain, et que le vin ne puisse plus être appelé du vin.

De cette permanence de la présence de Jésus-Christ sous les espèces sacramentelles, découle l'obligation de l'adorer d'un vrai culte de latrie, intérieur et extérieur. En effet, si nous l'adorons dans la crèche ou sur la croix, à plus forte raison devons-nous l'adorer dans l'Eucharistie, où il réside réellement, avec toute la plénitude de sa divinité, nous rappelant toutefois que nos adorations ne doivent pas se rapporter aux espèces sacramentelles, mais bien à Jésus-Christ qui y est caché.

3° La troisième vérité, c'est que Jésus-Christ est tout entier aussi bien dans l'hostie que dans le calice, aussi bien sous l'apparence du pain que sous celle du vin, bien que par une raison différente. Je m'explique : en vertu précisément des paroles de la consécration, qui n'opèrent que ce qu'elles signifient, le pain se change au corps seul, et le vin au sang seul. Mais comme Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est vivant, glorieux et immortel, ainsi, par une concomitance

naturelle, le sang et l'âme se trouvent joints au corps dans l'hostie, et pareillement le corps et l'âme le sont au sang dans le calice; enfin, par l'effet de l'union hypostatique de la divinité avec l'humanité, Jésus-Christ s'y trouve tout entier, et comme Dieu et comme homme.

De plus, non-seulement Jésus-Christ est tout entier sous les deux espèces, mais il y est aussi sous la moindre particule de chacune d'elles, comme notre âme qui est toute entière et d'une manière indivisible dans tout notre corps et dans chacune de ses parties. Cette vérité résulte clairement du récit de l'Évangile, car Jésus-Christ ne consacra pas séparément toutes les portions avec lesquelles il communia les apôtres, mais il consacra d'une seule fois ce qui était nécessaire pour les communier tous, et cependant il dit à chacun qu'il recevait sa divine Personne.

Il suit donc de là qu'en divisant l'hostie, on ne divise que les espèces, et non le corps de Jésus-Christ, qui demeure toujours également entier; et que par conséquent vous le recevez toujours entier, tout en ne recevant qu'une toute petite parcelle de l'hostie consacrée.

Oh! quel abîme de prodiges ne renferme donc pas ce divin sacrement! et combien l'Église a raison de l'appeler un mystère de foi par excellence : *Mysterium fidei!* En effet, dans les autres mystères, nous croyons ce que nous ne voyons pas; mais ici, non-seulement nous devons croire ce que nous ne voyons pas, mais nous devons même croire le contraire de ce que nous croyons voir. Nous devons croire qu'à l'articulation de quelques paroles,

1° Toute la substance du pain et du vin est détruite, sans qu'aucun des accidents soit changé;

2° Que ces accidents subsistent sans l'appui de leur substance, et qu'ils opèrent tous les effets de la substance elle-même, qui n'existe plus. On voit du pain, et il n'y en a pas; on goûte du pain, et il n'y en a pas; on voit les différents

états du pain qui d'abord se conserve, puis s'altère et se corrompt, et il n'y a pas de pain ;

3° Qu'à la substance du pain et du vin, est substituée la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme ;

4° Que le vrai corps de Jésus-Christ, sans se rapetisser en rien, est renfermé dans l'étroit espace d'une particule ; et même, qu'à la manière des esprits, il y est tellement dans sa vraie substance, qu'il est tout entier dans chaque partie de l'hostie et du vin consacrés ;

5° Enfin, que le seul et même corps de Jésus-Christ, sans se multiplier, est en même temps dans le ciel et dans l'hostie, et même dans tous les lieux où l'on conserve des particules consacrées.

Voilà une suite de miracles d'autant plus certains pour notre foi, qu'ils sont plus supérieurs à notre faible intelligence et à notre capacité.

Mais qu'en résulte-t-il ? Oserons-nous mettre en doute et refuser de croire ce que Dieu lui-même propose à notre croyance ? Quelle idée avons-nous de Dieu, de sa sagesse, de sa véracité, de sa toute-puissance, de ce qu'il est ? Si les difficultés que notre faible raison rencontre en ce mystère étaient un motif légitime pour refuser notre foi, nous devrions aussi nier tant d'autres articles qui ne sont pas moins incompréhensibles, comme la Trinité, l'Incarnation, la résurrection des corps, et même une foule d'autres vérités naturelles très-certaines, mais inexplicables. Il faut donc ou ne rien croire de ce qui surpasse notre raison, et ce serait renoncer à l'évidence d'une foule de choses qu'on ne peut nier, bien qu'elles soient inexplicables ; ce serait mettre des bornes à la puissance divine qui peut tout, et qui pourrait bien peu de chose si elle ne pouvait que ce qui est à la portée de notre intelligence ; ou bien il faut nous soumettre également en tout à l'autorité de Dieu.

Oui, dès que Dieu nous a clairement révélé une vérité, que nous la comprenions ou non, il ne nous reste qu'à la croire. C'est le seul parti raisonnable à prendre; si, en effet, les vérités proposées à notre foi sont obscures et impénétrables en elles-mêmes, elles ne laissent pas que d'être claires et très-lumineuses par la preuve extérieure sur laquelle elles reposent, qui est la révélation divine, l'infaillible parole de Dieu. Résister à une pareille autorité serait une affreuse témérité, et le plus grand abus que nous puissions faire de notre raison. Ce qui émane de Dieu, vérité première et essentielle, ne peut être que très-vrai; et la puissance divine peut faire une multitude innombrable de choses que nous, nous ne pouvons même pas imaginer; voilà pourquoi saint Augustin dit avec justice : *Demus Deum aliquid posse, quod nos fateamur investigare non posse.*

Raninions donc notre foi, et protestons à Dieu que, quelle que soit la répugnance de nos sens et de notre raison, nous croyons fermement et avec une humble soumission d'esprit et de volonté, l'auguste et ineffable mystère de l'Eucharistie, comme l'Église l'a toujours cru depuis le commencement jusqu'à nous. Les Juifs aussi se retirèrent en murmurant entre eux avec un air d'incrédulité, lorsqu'ils entendirent le Sauveur leur proposer de pareilles vérités; mais Jésus-Christ ne voulut pas satisfaire leur curiosité, et pour toute réponse, il leur ordonna de croire, nous apprenant par là que, dans les mystères divins, il ne faut chercher ni le comment ni le pourquoi, mais s'en rapporter aveuglément à la parole de Dieu; c'est en cela que consiste le mérite de la foi : *Beati qui non viderunt et crediderunt.*

Je suis persuadé que vous tous, comme de vrais catholiques, croyez sans hésitation un tel mystère; mais vous devez de plus avoir à cœur de soutenir votre foi par une

conduite analogue à la croyance que vous confessez, afin de ne pas fournir aux hérétiques des motifs de s'obstiner dans leur incrédulité.

Toutes les difficultés qu'ils nous font peuvent se réfuter, et elles le sont en effet d'une manière péremptoire. Mais il y a une difficulté extrinsèque à laquelle je ne saurais que répondre, et qui doit certainement nous couvrir de confusion. Il nous reprochent, à nous, catholiques, de ne pas même croire ce mystère : mais sur quoi basent-ils cette accusation ? Sur les irrévérences, les profanations et les scandales qu'ils remarquent dans nos églises. Comment est-il possible, disent-ils, de supposer, lorsqu'on voit le maintien immodeste et irrégulier des catholiques dans leurs églises, qu'ils croient que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement présent sous les espèces sacramentelles ? Que ferait de plus un idolâtre, un hérétique qui n'y croit pas ?

C'est ainsi que cette révoltante contradiction entre la croyance et la conduite d'un grand nombre de catholiques tourne au mépris de la religion, au déshonneur de la foi, et devient pour les sectaires un prétexte, faible et inacceptable il est vrai, de s'obstiner dans leurs erreurs : *Propter vos blasphematur nomen in gentibus* ¹. Nous attirons à nous les hérétiques d'une main, c'est-à-dire par la force de nos raisons qui sont appuyées sur l'autorité même de Dieu ; mais nous les repoussons de l'autre, c'est-à-dire par la force de nos mauvais exemples. Conduisons-nous donc de manière que notre foi à ce mystère brille aux yeux de tout le monde, et inspire à l'incrédulité une salutaire confusion ; tenons-nous en la présence de Jésus-Christ dans le très-saint sacrement avec cette décence, cette modestie et cette dévotion qui manifestent notre foi à tout le monde.

¹ Is. LII, 6.

Nous sommes d'autant plus obligés de le faire, que la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le plus grand excès de l'amour d'un Dieu fait homme pour nous : *Maximum miraculorum Christi*, comme dit saint Thomas, et comme nous le verrons par la suite, quand nous expliquerons les diverses fins amoureuses pour lesquelles Jésus-Christ a voulu instituer ce sacrement.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Nous lisons de Witikind, duc des Saxons, qu'étant encore païen et ayant la guerre contre Charlemagne, il eut la curiosité de voir ce qui se passait dans le camp des chrétiens, et se déguisa, pour cet effet, en pèlerin. C'était au temps de Pâques, lorsque toute l'armée chrétienne faisait ses dévotions. Il entre dans le camp, « il voit et admire les cérémonies du sacrifice de la messe ; » mais ce qui le surprit davantage, ce fut de voir dans chaque hostie, dont le prêtre communiait le peuple, un enfant d'une beauté admirable et tout rayonnant de lumière, qui semblait entrer avec une joie extrême dans la bouche de quelques-uns, et qui se débattait pour ne pas entrer dans celle de quelques autres. Cette vision miraculeuse, qu'il se fit expliquer, fut cause qu'il embrassa la religion chrétienne, et qu'il la fit embrasser à tous ses sujets.

II. — De nos jours, le célèbre pianiste Hermann, juif, était venu à un salut, dans une église de Paris, uniquement pour y entendre la musique. Mais c'était là que l'attendait la miséricorde de Dieu. Il était à la tribune du grand orgue. Au moment de la bénédiction, tandis que les fidèles inclinaient profondément et respectueusement la tête, il restait debout et regardait l'autel avec une sorte de mépris, quand tout à coup il vit, entre les mains du prêtre, un spectacle qui le jeta par terre. Jésus-Christ lui était apparu dans l'Eucharistie avec toute la ma-

jesté de sa puissance et de sa justice. — Le juif se fit aussitôt catholique ; et le jeune artiste, au début d'une carrière brillante et enviée, l'abandonna pour prendre l'humble habit des carmes déchaussés. Dans tous les monastères où il s'arrête, on lui donne la cellule la plus rapprochée de la chapelle. Le pape Pie IX l'a même autorisé à conserver dans sa chambre la divine Eucharistie.

III. — L'Écriture sainte nous apprend qu'Héliodore, un des premiers officiers d'un roi d'Asie, entrant fièrement dans le temple de Jérusalem avec une troupe de soldats pour le profaner, tous les soldats, saisis de frayeur, tombèrent subitement par terre ; et Héliodore fut dans le même temps battu si cruellement de verges, par deux anges, qu'ils l'auraient fait mourir sous les coups si le grand prêtre Osias, par ses prières, n'eût intercédé pour lui. — Oh ! si Dieu, par sa bonté, ne l'empêchait, combien de fois les anges qui adorent Jésus-Christ dans son temple frapperaient-ils de mort tant de chrétiens qui y entrent avec dissipation et s'y tiennent sans respect !

XXVIII. INSTRUCTION.

DE LA GRANDE BONTÉ DE DIEU DANS LE SACREMENT DE L'EUCCHARISTIE.

Si l'Eucharistie, comme nous l'avons vu dans la dernière instruction, est un mystère de foi par excellence, à cause des prodiges et des merveilles qu'elle renferme, *mysterium*

Adei, elle est aussi le plus grand excès de l'amour de Dieu pour nous, et c'est pourquoi les saints Pères l'appellent par antonomase le sacrement de la charité, *sacramentum charitatis*.

Parmi tous les bienfaits de Dieu, il n'y en a aucun où resplendissent avec plus d'éclat la bonté et l'amour de Dieu, et cela pour deux raisons que je me propose de vous exposer aujourd'hui, afin de ranimer votre dévotion. Je tire la première de la nature même de ce sacrement, et la seconde, des fins que Jésus-Christ s'y est proposées.

Relativement au premier point, quand je dis *de la nature même de ce sacrement*, j'entends trois choses : la qualité du don qui nous a été fait, la circonstance du temps où il nous a été accordé, et enfin la manière prodigieuse et ineffable inventée par la divine sagesse pour nous l'accorder.

1° *La qualité du don*. Il suffit de dire que Dieu se donne à nous tout entier, corps, sang, âme et divinité, pour en conclure, avec saint Augustin, que le Seigneur, si sage, si riche et si puissant qu'il fût, ne pouvait rien nous donner de plus noble, de plus grand, de plus précieux et de plus capable de nous montrer son amour pour nous. Et que pouvait-il lui rester encore à nous donner, après s'être donné lui-même ? Non, l'Église n'a pas de gage plus cher ni de trésor plus grand que ce sacrement, qui contient l'humanité et la divinité de Jésus-Christ, et avec lui une source éternelle et intarissable de toutes sortes de biens et de grâces.

2° Mais ce qui prouve avec plus d'éclat encore l'amour de Dieu pour nous, c'est *la circonstance du temps où il nous a fait ce don*. En effet, si Jésus-Christ avait institué ce sacrement quand le peuple se précipitait en foule à sa suite, ravi par sa doctrine, par ses vertus, par ses miracles, ou quand il voulut le faire roi, dans le désert, ou quand il l'accueillit avec des transports de joie à Jérusalem, le proclamant le vrai Fils de David, le vrai Messie, le béni du Seigneur, il faudrait

encore admirer l'excès de sa bonté qui aurait voulu répondre, par ce bienfait, à des hommages et à des honneurs bien au-dessous de ses mérites infinis. Mais combien ne devons-nous pas être plus surpris de lui voir choisir, pour nous donner cette preuve d'amour, précisément le temps où l'on tramait sa perte, la veille de sa passion, et l'heure même où il venait d'être trahi par son perfide apôtre : *In quâ nocte tradebatur !* Que veut dire ceci, chrétiens ? Cela veut dire que la charité de Jésus-Christ pour nous l'a emporté sur toute la perfidie des hommes conjurés contre lui, et qu'il l'a emporté même sur ce déluge d'iniquités, de profanations, d'outrages et de sacrilèges parfaitement prévus, et auxquels il allait s'exposer dans ce sacrement.

3^e Enfin, si nous considérons *le moyen inventé pour l'institution de ce sacrement*, qui ne voit que pour l'établir il lui a fallu s'élever, par une foule de prodiges, au-dessus de toutes les lois de la nature, rapetisser sa souveraine grandeur, éclipser sa majesté infinie, et cacher sa gloire sous le voile de quelques vils accidents ? Que si, au dire de saint Paul, l'incarnation a été pour lui un mystère d'incompréhensible abaissement, d'anéantissement même, puisqu'alors il cacha sa divinité sous le voile de notre chair : *Exinanivit semetipsum formam servi accipiens*¹, que dirons-nous de ce mystère où il cache à la fois sa divinité et son humanité sous les symboles du pain et du vin ? Cette expression, *exinanivit semetipsum*, ne se vérifie-t-elle pas mieux encore ici ? Si ce fut un anéantissement pour lui d'avoir pris la forme d'un esclave, c'est-à-dire d'un homme, ne sera-ce pas un anéantissement plus grand encore, d'avoir pris la forme d'un aliment et d'un breuvage matériels ?

Un pareil don surpasse donc toute démonstration d'amour. Pense et médite qui vaudra et tant qu'il vaudra ; il est im-

¹ Philip. II, 7.

possible à l'intelligence humaine, et même à l'intelligence angélique, de rien inventer de si doux au cœur, de si agréable et de si amoureux. C'est pourquoi l'Évangéliste saint Jean dit avec raison, en parlant de ce mystère, que quoique Jésus-Christ nous eût donné dans le cours de sa vie une foule de marques signalées de son amour, il nous en donna cependant de plus éclatantes et de plus admirables à la fin de sa vie : *Cum dilexisset suos, in finem dilexit eos* ¹; c'est-à-dire qu'alors l'approche du moment où il devait nous quitter ravivant toute la tendresse de son cœur pour nous, il fut saisi d'une affection si vive, qu'elle le porta à cette invention inattendue d'amour. — Oh! oui, s'écrie ici l'Église, c'est bien alors qu'il épuisa les richesses de son amour : *Sui erga nos divitias amoris effudit.*

Mais pour vous faire mieux comprendre ce mystère, et pour que vous soyez plus parfaitement instruits, examinons les diverses fins pour lesquelles Jésus-Christ a voulu instituer ce sacrement et se donner lui-même à nous, afin de nous former par là une idée de la manière dont nous devons correspondre à ce bienfait. Il y en a trois principales : ce fut pour être notre compagnon, notre nourriture et notre victime; notre compagnon dans le tabernacle où il réside toujours, notre nourriture à la table eucharistique, notre victime au sacrifice quotidien de nos autels.

1° *Pour être le compagnon de notre vie.* Lorsque Jésus-Christ annonça à ses disciples qu'il était sur le point de retourner à son Père, il leur adoucit l'amertume de cette nouvelle en leur promettant de ne pas les laisser orphelins en ce monde : *Non relinquam vos orphanos* ²; et, tout en les privant de sa présence visible, de rester cependant avec eux d'une autre manière jusqu'à la fin des siècles. Or, ce qu'il a promis à ses disciples, il nous l'a promis à nous-mêmes, et il

¹ Joan. XIII, 1. — ² *Ibid.* XIV, 18.

complit chaque jour sa promesse dans le sacrement de nos autels.

C'est là que Jésus-Christ, caché sous les espèces sacramentelles, mais toujours glorieux dans son essence toute-puissante, éternel et magnifique, tel qu'il est à la droite du Père céleste, reste constamment avec nous, pour écouter et accueillir nos supplications, et exaucer toutes celles qui nous seront utiles. C'est là qu'il nous fait jouir sans cesse de sa présence, et nous admet à tout moment à son audience pour que nous puissions nous entretenir et converser familièrement avec lui : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi* ¹. Du fond du tabernacle, de l'hostie consacrée, il nous répète ce qu'il disait à ses disciples : Voilà que je suis avec vous, et non pas pour un jour, pour un mois, pour une année, mais pour tous les siècles à venir jusqu'à la fin du monde. Bien que je sois monté au ciel, ne croyez pas que vous m'avez perdu : moi-même, votre père, votre rédempteur et votre Dieu, je suis en personne dans l'Eucharistie, et j'y reste pour être votre secours dans tous vos besoins ; ce que vous adorez ici, c'est mon vrai corps animé et vivant : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. Oh ! quel privilège pour le peuple chrétien, d'avoir ainsi près de lui son Dieu, d'une manière si intime et si familière !

Nous devons correspondre à cette fin amoureuse par de fréquentes et dévotes visites à Jésus dans son sacrement.

La reconnaissance d'abord le veut ; car si Jésus-Christ nous aime au point de se tenir toujours avec nous et au milieu de nous ; s'il proteste même dans les divines Écritures que c'est à sa plus grande joie et son plus sensible plaisir : *Deliciæ mæ esse cum filiis hominum*, n'est-ce pas pour nous le devoir le plus juste, le plus sacré et le plus inviolable, de nous entretenir le plus souvent que nous pouvons avec lui.

¹ Matth. XXVIII, 20.

de l'honorer et de lui faire notre cour par nos visites? Quelle horrible ingratitude ne serait-ce pas de vivre dans l'indifférence et l'oubli à son égard! Quelle monstruosité de votre part qu'il soit plus empressé pour nous que nous ne le sommes pour lui!

De plus, notre propre intérêt l'exige, car la présence de Jésus-Christ dans le saint Sacrement est pour nous une source intarissable de biens. Il y réside comme sur le trône de son amour, de sa bonté et de sa grâce; les miracles qu'il opérait visiblement en ce monde, lorsqu'il parcourait la Palestine, il les opère encore aujourd'hui, mais d'une manière invisible, dans ce divin sacrement. C'est donc à ses pieds que nous devons aller chercher le remède à tous nos maux, la consolation dans nos chagrins, la contrition de nos péchés, la victoire sur nos mauvaises habitudes, la force contre les tentations, l'augmentation de la foi, de l'espérance et de la charité. Ah! il suffit souvent d'une seule visite bien faite pour changer d'un seul coup les dispositions de notre cœur.

Concluez de là, chrétiens, que les visites au saint Sacrement devraient être pour vous la première de toutes les dévotions, comme étant celle qui est en elle-même la plus solide, la plus conforme au dessein de Jésus-Christ, et en même temps la plus avantageuse et la plus salutaire pour nous. Nous nous écrivons quelquefois: Que saint Pierre, Magdeleine et les premiers disciples furent heureux de pouvoir converser avec Jésus-Christ, visible sur la terre! — Mais n'est-ce pas le même Jésus que nous possédons véritablement présent sur nos autels, quoiqu'il soit caché et invisible? S'il cache sa majesté, ce n'est pas pour diminuer la grandeur du bienfait, mais plutôt pour l'augmenter; car s'il se montrait à nous tel qu'il est dans sa gloire, outre que nous perdriions le précieux mérite de la foi, nul d'entre nous, par crainte et par respect, n'oserait s'approcher de lui. Ne savons-nous pas, par l'Évangile, que lorsque Jésus-Christ voulut rendre

témoins de sa glorieuse transfiguration, sur le Thabor, ses trois apôtres Pierre, Jean et Jacques, ceux-ci furent tellement frappés de la splendeur éblouissante de sa divinité, qu'ils tombèrent évanouis et à demi-morts la face contre terre? *Ceciderunt in faciem suam et timuerunt valde.* Si donc Jésus-Christ a voulu se rendre invisible, c'est par un effet de sa bonté et de son extrême amour pour nous, afin de nous rendre son accès plus facile.

Combien donc ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de faire toutes ces visites inutiles, insignifiantes et même quelquefois coupables, aller aux pieds de Jésus-Christ répandre notre cœur dans le sien! Chose étonnante! on trouve du temps pour une foule de visites; les places, les rues, les spectacles publics sont encombrés de gens de toute sorte, et Jésus-Christ, le plus souvent, reste seul et abandonné sur nos autels! Quelle indignité! quelle ingratitude! — Mais l'amour de Jésus-Christ pour nous ne se borne pas encore là.

2° Une autre fin, encore plus admirable, pour laquelle Jésus-Christ s'est lui-même donné à nous dans le divin sacrement, c'est pour y devenir notre nourriture par la sainte communion.

S'il n'avait eu d'autre but que d'établir sa demeure au milieu de nous, de nous consoler par sa présence, de recevoir nos hommages et nos prières, et de nous distribuer en personne ses bénédictions, c'eût été déjà une bonté ineffable; mais il ne s'est pas arrêté là. Son incomparable amour l'a porté à se renfermer dans la sainte hostie, pour venir reposer sur notre langue, pour descendre de là dans notre estomac, puis dans nos entrailles, afin de s'incorporer à nous, de devenir une seule et même chose avec nous, et de nous unir à lui de la manière la plus étroite et la plus intime qui se puisse imaginer, de la même manière que les aliments s'unissent à notre corps.

Il ne lui suffisait pas d'être rapproché de nous et de nous

être présent; il a voulu une union corporelle intrinsèque, un mélange qui l'identifiât avec nous, comme il le déclare lui-même par ces paroles : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo* ¹.

Il n'y a aucune chose au monde qui s'unisse plus intimement à nous, et devienne plus nôtre, que la nourriture que nous prenons. Cette nourriture, par la force de la chaleur naturelle, se change en notre substance de telle sorte qu'elle devient avec nous une seule chose, une seule chair, une seule personne. De même, par le moyen de cette nourriture sacramentelle, Jésus-Christ s'unit tellement à nous que, d'après ses propres expressions, il demeure en nous et nous en lui : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo*. Il n'y a d'autre différence entre les autres aliments et cette divine nourriture, sinon que les aliments se changent en notre substance, tandis qu'elle nous change en elle-même : *Nec tu me mutabis in te, sed tu mutaberis in me*. Et ce changement n'est pas toutefois le changement de notre substance en celle de Jésus-Christ, qui est incorruptible et immortelle, mais de notre esprit en celui de Jésus-Christ qui, en nous donnant sa chair, nous communique ses vertus divines, pour nous faire vivre de sa vie divine : *Qui manducat me, et ipse vivet propter me* ².

Vit-on jamais prodige d'amour et de charité plus grand que celui-ci ! Qui aurait jamais pu imaginer une pareille chose ! Un Dieu devenir la nourriture de l'homme, se mélanger avec lui, devenir une même chose avec lui ! Et cela non pas une fois, mais des milliers et des milliers de fois, sans bornes ni limites. Et il ne se contente pas de nous le permettre, mais il nous en fait le commandement sous peine de nous voir exclus de la vie éternelle : *Nisi manda-*

¹ Joan. VI, 54. — ² Ibid. VI, 58.

*caveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*¹.

Quelle reconnaissance ne devrions-nous donc pas témoigner à un Dieu si plein d'amour, qui daigne se donner ainsi lui-même avec une charité si prodigue, pour nous servir d'aliment ! Ne devrions-nous pas être animés d'une sainte avidité de nous approcher souvent de cette table céleste ? ne devrions-nous pas vivre toujours d'une manière si parfaite, que nous puissions recevoir chaque jour ce pain qui descend chaque jour du ciel pour nous ? *Hic est panis de caelo descendens*. — Mais on ne remarque trop généralement, pour cette nourriture divine, que dégoût, froideur et mépris.

La plupart des chrétiens ressemblent parfaitement à ces ingrats de la parabole évangélique. Invités à un grand festin, qui aurait pu croire qu'ils ne s'y fussent rendus avec empressement ? Pourtant il n'y en eut pas un seul qui accepta l'invitation ; tous s'excusèrent, ceux-ci pour un prétexte ceux-là pour un autre : *Cœperunt simul omnes excusare*². Il en est de même de la plupart des chrétiens. Ce grand festin était la figure du festin eucharistique, festin magnifique et divin, où est servi le pain des anges et la chair d'un Dieu fait homme ; Jésus-Christ lui-même nous invite tous avec instance à cette magnifique : *Venite, comedite, amici, et inebriamini*³. Et cependant, que de chrétiens s'en tiennent éloignés, ceux-ci par paresse, ceux-là par amour du péché, et les autres par un attachement excessif aux affaires de ce monde ! Il faut les ordres et les menaces de l'Église pour les y déterminer ; et souvent, si ce n'était un reste de respect humain, ils ne s'en approcheraient pas même à Pâques. Voilà un nouveau prodige d'ingratitude et de mé-

¹ Joan VI, 53. — ² Luc. XIV, 18. — ³ Cant, V, 2.

pris pour l'amour infini de Jésus-Christ, plus monstrueux encore.

3° Mais il nous reste à considérer un troisième excès d'amour. Jésus-Christ, en effet, ne s'est pas seulement donné à nous, dans son divin sacrement, en qualité de compagnon et de nourriture, mais en qualité de victime, au saint sacrifice de la messe, sacrifice destiné à rappeler continuellement le souvenir du sacrifice de la croix, à le renouveler d'une manière mystique, mais véritable, et à nous en appliquer perpétuellement les fruits. Voilà pourquoi il choisit, pour établir ce sacrement, la nuit même où il allait être livré entre les mains de ses ennemis : *In quâ nocte tradebatur*. Voilà pourquoi en donnant à ses disciples son corps et son sang, il leur rappelle que c'étaient le même corps et le même sang qui allaient bientôt être, le premier immolé, le second répandu sur l'autel de la croix : *Corpus quod pro vobis tradetur ; sanguis qui pro vobis effundetur*¹. Voilà pourquoi enfin, au moment où il les consacra prêtres de la nouvelle loi, il leur ordonna de renouveler cette même passion par la célébration du saint sacrifice : *Hoc facite in meam commemorationem ; quotiescumque manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis*².

Non content donc du sacrifice sanglant de sa vie qu'il devait consommer le lendemain sur le Calvaire, il trouva moyen, par l'institution de ce sacrement, de le perpétuer sur nos autels d'une manière mystique, et de s'offrir incessamment en personne à son divin Père, étant lui-même à la fois prêtre et victime. Dans cette oblation sacrée d'une valeur infinie, répétée tous les jours, il nous donna une source intarissable de biens et de grâces, et nous rendit capables de bien remplir tous nos devoirs envers Dieu, et de pourvoir à tous nos besoins, comme je vous l'ai déjà montré

¹ Matth., XXVI, 28. — ² I. Cor. XI, 26.

précédemment en vous parlant des fruits du divin sacrifice.

Quel ne devrait donc pas être notre empressement pour assister le plus souvent possible à ce précieux et auguste sacrifice que fait de lui-même, au Père céleste, le Fils unique de Dieu anéanti sous le symbole du pain et du vin, et dans un état de mort qui représente parfaitement son état sur la croix ; à ce sacrifice qui ravit d'admiration le ciel tout entier ; à ce sacrifice le plus cher et le plus agréable au Seigneur, et par conséquent le plus capable d'attirer sur nous ses divines bénédictions ! Certes, si nous avons de la foi comme un grain de sénevé, nous ne laisserions jamais passer un jour sans aller entendre la sainte messe ; mais il y a bien peu de chrétiens qui en connaissent le prix et qui savent en profiter ; bien peu qui y assistent sans y être forcés par les lois de l'Église ; bien peu qui soient reconnaissants envers Jésus-Christ de l'amour qu'il nous témoigne en ce sacrement. Ah ! mes frères, la conclusion de tout ceci, c'est que Jésus-Christ n'épargne rien de son côté, mais que nous, nous trompons son attente. C'est bien notre faute à nous seuls, s'il ne peut nous faire tout le bien que désire son tendre cœur ; et si nous sommes misérables, c'est bien que nous le voulons.

Telles sont les fins principales pour lesquelles Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Eucharistie. Elles nous montrent avec force que le plus grand miracle qu'il faut admirer dans ce mystère, c'est, selon l'expression de saint Thomas, l'excès de l'amour de Dieu : *Maximum miraculorum Christi*. Comment la substance du pain et du vin peut-elle se transformer en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ? Comment le vrai corps de Jésus-Christ peut-il être contenu par une petite hostie ? A ces difficultés et à une foule d'autres, la réponse est facile : c'est parce que Dieu est tout-puissant, et que rien ne lui est impossible. Mais que

Dieu aime des créatures aussi faibles et aussi méprisables que nous le sommes, qu'il les aime avec une passion et une violence telles qu'il se donne tout entier à nous dans ce sacrement, pour être notre nourriture, notre compagnon et notre victime permanente, voilà ce qui doit nous combler d'étonnement et de stupeur, et dont on ne saurait donner la raison.

Oui, dans les trois fins dont je viens de vous parler, vous trouvez les trois manières distinctes dont Jésus-Christ se rend l'objet spécial de notre culte : et lorsqu'il se tient caché dans le tabernacle, ou qu'il est publiquement exposé à nos adorations ; et quand il s'unit à nous par la sainte communion ; et enfin quand il s'offre pour nous dans le sacrifice non sanglant de nos autels : trois titres d'où résultent pour nous des obligations spéciales et très-graves.

Pénétrés de reconnaissance pour le don magnifique que Dieu nous a fait en instituant ce sacrement, profitons donc du bonheur que nous avons de le posséder pour l'honorer de toute manière, et par de fréquentes et pieuses visites à son tabernacle, et par une fréquente et pieuse participation à sa table sainte, et enfin par une fréquente et pieuse assistance à l'offrande qu'il fait de lui-même au saint sacrifice de la messe.

Mes chers frères, il ne nous sera jamais possible de manquer de dévotion et d'amour pour Jésus-Christ au très-saint Sacrement, si nous nous rappelons, ce que nous devons toujours faire, que ce même Jésus qui s'est fait notre compagnon, notre nourriture et notre victime durant notre vie, veut aussi être notre viatique au moment de notre mort ; qu'il s'approchera du lit de notre dernière maladie pour nous accompagner dans le grand et inévitable passage de cette vie à l'éternité. Or, viendra-t-il alors à nous en qualité de Père et de Sauveur, se rappelant les hommages que nous lui aurons rendus, et jaloux de nous en récompenser

en nous soutenant et en nous fortifiant dans nos affreuses angoisses de corps et d'esprit ? ou bien sera-ce en qualité de juge pour se venger de notre froideur, de notre insouciance et de notre indifférence pour lui, et pour nous faire entendre d'avance notre condamnation ? Que puis-je répondre pour vous et pour moi ? D'après la manière dont nous nous conduisons envers lui, nous pouvons présumer avec toute probabilité quelle sera la manière dont il nous traitera alors. Pensons y donc, et prenons bien nos mesures, tandis que le temps nous est encore favorable et propice ; rappelons-nous toujours qu'il n'a nul besoin de nos adorations, et que nous, au contraire, nous avons sans cesse besoin de lui, et pendant notre vie, et surtout au redoutable moment de notre mort.

TRAITS HISTORIQUES.

1. — Saint Vincent-de Paul, touché de l'amour que Jésus-Christ nous témoigne en demeurant au milieu de nous dans l'Eucharistie, visitait le saint Sacrement aussi souvent qu'il le pouvait. C'est là, en présence du Seigneur, qu'il allait se reposer des fatigues d'une vie pénible et austère. Se trouvait-il dans l'embarras au sujet de quelque entreprise, ou bien avait-il besoin de conseils ? Il se rendait, comme Moïse, auprès des tabernacles sacrés pour y recevoir les ordres de son Roi. Il se mettait à genoux, animé des sentiments d'une humilité profonde, et s'abandonnait tout entier aux douceurs et aux délices d'une piété tendre et affectueuse. Jamais il ne sortait sans aller se prosterner au pied des saints autels, pour y demander la bénédiction du Seigneur ; jamais il ne rentrait dans sa chambre sans être allé lui rendre grâces des bienfaits qu'il en avait reçus, et lui avoir demandé pardon de ses fautes. On pouvait dire que son cœur était en adoration perpétuelle devant le

saint Sacrement, bien que son corps en fût éloigné. Il déclarait lui-même qu'il ne désirait rien plus ardemment que de pouvoir passer toute sa vie à prier devant le nouveau tabernacle.

II. — On dit qu'un vaisseau, quittant les rivages de l'Angleterre pour les plages de l'Amérique, emportait une jeune mère qui pressait sur son cœur un petit enfant de six mois. Il survint une tempête, dans la confusion de laquelle on jeta à la mer les marchandises ; on y jeta aussi une partie des vivres. Cependant la tempête s'apaisa, mais bientôt lui succéda un fléau non moins terrible : c'était la faim. Chaque passager fut réduit au tiers de portion, et la pauvre mère, privée de nourriture, vit bientôt le lait tarir dans son sein. Néanmoins son jeune nourrisson lui demande à grands cris son breuvage accoutumé ; mais elle ne peut rien que pleurer à la vue de cette pauvre créature, déjà ternie par la faim. Lui, ne comprend pas ce langage et redouble ses cris. Que va devenir son enfant, et que va-t-elle faire?... Elle s'arme d'un rasoir, ouvre une des veines de son bras, y colle les lèvres de son fils et le considère avec un indicible attendrissement, puisant une seconde fois la vie dans son sang. Mais, hélas ! bientôt épuisée de force et de vie elle-même, elle tombe et expire auprès de son enfant, qui depuis a été sauvé.

Voilà un bien beau dévouement ! Eh bien ! ce que cette mère a fait pour son fils, Jésus-Christ l'a fait pour chacun de nous. Il a fait mieux.

Nous aussi, nous voyagions sur la mer dangereuse du monde ; épuisés de force et de vie, brûlés par la fièvre des passions, nous allions mourir. Jésus-Christ l'a vu... et ce n'est pas une veine de son bras, c'est son cœur qu'il a ouvert ; et à ce cœur, chaque chrétien vient boire la vie, la force, la vérité, la vertu !

III. — On lit dans les *Annales de la propagation de la Foi*, que les habitants d'une petite île, non loin de Goa, sont animés des sentiments de la dévotion la plus touchante envers le très-saint Sacrement. Quand on donne le signal que le saint Viatique va être porté à un malade, tous ceux qui peuvent quitter leurs travaux accourent, nettoiant le chemin, ornent la maison

malade, tant en dedans qu'en dehors, de branches d'arbres et de fleurs odorantes, portent dans leurs mains des cierges allumés, et s'édifient mutuellement en se livrant ainsi à la pratique la plus touchante.

IV. — Il y a des maisons religieuses dans lesquelles le saint Sacrement est en grande et sincère vénération, où jour et nuit il est visité ; et il n'y est jamais sans chérubins, à l'imitation de l'arche du temple de Salomon, c'est-à-dire qu'il y a toujours quelques âmes angéliques, qui y étendent les ailes de leurs affections, veillent à la porte du tabernacle, comme les femmes et les filles dévotes dont Moïse fait mention.

Il s'est formé tout récemment à Angers une association d'hommes de tout âge et de tout état, dans le but d'aller, une fois par semaine, passer la nuit en adoration devant le saint Sacrement.
(Univers, 5 avril 1850).

XXIX. INSTRUCTION.

DU PRÉCEPTÉ DE LA COMMUNION ET DES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR LA BIEN FAIRE.

Après vous avoir exposé les diverses fins amoureuses que Jésus-Christ s'est proposées en instituant le sacrement de l'Eucharistie, je me bornerai pour aujourd'hui à vous parler de ce sacrement uniquement considéré comme nourriture dans la communion sacramentelle. Nous avons, sur ce sujet, trois choses à examiner : les dispositions que la communion

exige de nous, les effets qu'elle produit, et enfin l'importance de communier souvent.

Avant tout, examinons l'obligation où nous sommes de recevoir ce sacrement. Il est vrai qu'il n'est pas nécessaire au salut d'une *nécessité absolue*, puisque les enfants qui meurent après le baptême sont sauvés sans la communion, et que les adultes eux-mêmes peuvent également se sauver sans la recevoir avant de mourir, s'il n'y a pas de leur faute. Je dis *s'il n'y a pas de leur faute*, d'où vous devez conclure que, pour ceux-ci, ce sacrement est nécessaire de *nécessité de précepte* ; ce qui veut dire que quand on ne le reçoit pas, pouvant le recevoir, on se rend coupable d'une faute grave.

Le précepte nous en est formellement exprimé par ces paroles de Jésus-Christ : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis* ; paroles qui renferment une obligation précise, bien qu'elles ne nous indiquent pas en particulier toutes les circonstances où nous devons nous approcher de la sainte Eucharistie.

Et d'abord, tous les théologiens conviennent que la loi divine nous oblige de nous munir de ce sacrement quand nous nous trouvons *en danger de mort* ; s'il y a en effet un moment où elle nous oblige, c'est assurément celui où nous en avons le plus besoin. Or, en quel temps en a-t-on plus besoin qu'au moment de la plus grande torture et du corps et de l'âme ? Le corps est alors accablé, languissant et assiégé par les souffrances et les douleurs ; l'âme, de son côté, est assaillie par le remords, les angoisses et les terreurs de la mort. L'un et l'autre ont donc, en ce moment, un grand besoin d'un remède céleste et de la force d'en haut. Or, nous ne pouvons attendre cela que de Jésus, demeurant dans l'Eucharistie.

Outre le danger de mort, les théologiens conviennent également que ce précepte oblige encore de temps en temps

pendant la vie. Et comment pourrions-nous en douter ? Si Jésus-Christ, comme nous le verrons, a institué ce sacrement pour être la nourriture de nos âmes, il ne pourra pas l'être si nous ne le recevons que très-rarement. La nature et l'idée d'aliment porte avec soi l'obligation d'y participer souvent ; et c'est à quoi ne manquent pas les chrétiens pieux, fervents et instruits, sans qu'on ait besoin de les stimuler.

Mais parce que la plupart des chrétiens éluderaient la loi de Dieu, comme l'expérience l'a prouvé, si chacun était libre de fixer le temps où il doit l'accomplir, l'Église a déterminé ce temps, et a ordonné dans ses conciles, à tous les fidèles arrivés à l'âge de discernement, de communier au moins une fois l'an, c'est-à-dire à Pâques.

En conséquence de ce précepte ecclésiastique fondé sur le précepte divin, ceux qui passent un an sans communier, ou qui, par leur faute, s'en rendent indignes, commettent un grave péché de formelle désobéissance à Jésus-Christ et à l'Église, et sont obligés de se corriger de l'habitude volontaire qui les en empêche, et de se disposer à le faire chrétiennement. Mais je ne m'arrêterai pas sur cette matière, puisque j'en ai suffisamment parlé en vous expliquant les *Commandements de l'Église*. Il ne s'agit ici que de fixer en général l'obligation de s'approcher de ce sacrement.

Étant donc arrêté que vous devez vous en approcher pour accomplir le précepte divin et ecclésiastique, et même pour satisfaire votre propre dévotion, quelles dispositions devez-vous y apporter ? Il y en a de deux sortes : les unes regardent le corps, et les autres l'âme ; et parmi ces dispositions, il y en a qui sont indispensablement nécessaires, et d'autres de simple convenance.

Relativement aux dispositions du corps, il n'est pas besoin de longues explications. Avant de communier, vous devez premièrement être à jeun, de ce jeûne appelé *naturel*, à la dif-

férence du jeûne ecclésiastique, qui n'est pas rompu pour avoir mangé quelque petite chose. Il faut donc que depuis minuit jusqu'au moment où vous communiez, vous n'ayez rien pris, soit par manière de nourriture, soit par manière de boisson, soit par manière de médecine : voilà le *jeûne naturel*.

Sur quoi cependant il ne faut pas être scrupuleux jusqu'à porter les choses à l'excès. Ainsi les théologiens enseignent que ni les restes de nourriture qui s'attachent aux dents, ni quelque goutte d'eau qui entre par mégarde dans la gorge en se lavant la figure ou la bouche, ni le sang ou d'autres humeurs qui descendent du cerveau, etc., ne rompent le jeûne de manière à empêcher la communion.

Il est vrai que ce jeûne n'est pas de précepte divin, puisque nous savons que Jésus-Christ communia ses apôtres après avoir mangé avec eux l'agneau pascal ; mais l'Église l'exige, et elle l'exige justement, pour l'honneur et le respect que l'on doit au corps de Jésus-Christ, qui autrement serait exposé à mille profanations, s'il était permis à tout le monde de manger et de boire auparavant en toute liberté.

Néanmoins, ce précepte oblige sous peine de faute grave ; il remonte même jusqu'aux temps apostoliques, puisqu'on n'en trouve pas l'origine dans les siècles suivants ; aussi est-il tellement respecté par l'Église qu'elle n'en dispense jamais, sauf dans quelques cas fort rares où ce précepte est en opposition avec quelque précepte divin plus important ; par exemple, si le sacrifice de la messe était interrompu par une indisposition subite ou par la mort du célébrant, un prêtre qui ne serait pas à jeun pourrait l'achever si l'on n'en trouvait pas un qui fût à jeun, parce que l'intégrité du sacrifice est prescrite par Dieu.

De même, dans le cas d'une grave et dangereuse maladie, chacun peut communier sans être à jeun, parce qu'alors prévaut l'obligation dont nous avons parlé, de ne pas mourir

sans être muni de ce secours. Excepté ces cas, il n'y a jamais de dispense ; de sorte que si vous vous trouviez atteint d'une maladie qui vous rendit, d'un côté, incapable de rester à jeun, et qui, de l'autre, ne vous mît pas en danger de mort, lors même qu'elle se prolongerait plusieurs années, vous ne pourriez communier, et pendant ce temps, vous seriez dispensés de l'observation du précepte pascal.

Outre le jeûne, une autre disposition corporelle, mais seulement de convenance, c'est la propreté extérieure, la décence et la modestie.

Et en effet, cette action est bien plus sérieuse et bien plus importante qu'une visite que vous faites à un grand de ce monde, à une assemblée de personnes respectables. Or, les premières et les plus simples idées de politesse et de convenance ne nous permettent pas de nous présenter chez un grand personnage, ou au milieu d'une réunion respectable, avec une tenue négligée, des vêtements sales et déchirés, des chaussures couvertes de boue, des cheveux en désordre, des mains et un visage malpropres, un air léger et dissipé. Comment donc oserions-nous, dans un pareil état, nous présenter pour recevoir Jésus-Christ à la sainte table ? Ne mérite-t-il pas autant d'honneur et de respect que les grands du monde ? Cela ne pourrait être que si nous n'avions aucune idée de ce que nous allons faire.

Et si je parlais à un auditoire de femmes, j'aurais ici à faire remarquer un autre genre d'indécence bien plus grave encore, je veux parler de la vanité et de l'immodestie. Si l'immodestie et l'impudeur sont toujours condamnables, même au milieu du monde, ne sera-ce pas une chose révoltante de les voir à la table sainte ? Eh quoi ! se présenter pour recevoir Jésus humilié pour nous, rapetissé et caché sous les accidents du pain, avec tout un attirail de vanités, et même avec des nudités scandaleuses ! quel spectacle odieux et dégoûtant aux yeux de Dieu ! On ne fait aucun tort

à ces femmes, sachez-le, en leur refusant la communion ; c'est le conseil, c'est même l'ordre de saint Charles.

Il me suffit d'avoir signalé ce désordre pour^que vous, pères et maris, usant de l'autorité que vous donne votre position, l'interdisiez à vos femmes et à vos filles. Qu'elles laissent de côté, au moins pour communier, leur fureur de se montrer et de paraître, au grand détriment de la décence et de la pudeur.

Voilà pour les dispositions du corps.

Mais ce qui est le plus important, c'est la préparation intérieure et immédiate de l'âme. Oui, notre principal soin doit être d'acquérir les dispositions qui peuvent faire de notre âme une demeure digne de ce divin hôte, ou pour mieux dire, la moins indigne possible. Quand on pense qu'une misérable créature va recevoir son Dieu, son Créateur, le souverain Maître de l'univers, celui qui tient entre ses mains nos destinées du temps et de l'éternité ; qu'elle va le recevoir au-dedans d'elle-même, non pas dans sa maison, mais dans son cœur et au fond de son âme ; qu'elle va former avec lui l'union la plus intime, la plus ineffable, jusqu'à s'identifier avec lui, jusqu'à devenir une seule chose avec lui ; quand on pense, dis-je, à tout cela, peut-on jamais croire que l'on s'est trop préparé ? Mais si notre préparation ne peut jamais être proportionnée à la grandeur infinie de ce Dieu qui descend en nous, ne devons-nous pas au moins faire tout ce dont sont capables nos forces, aidées de la grâce de Dieu ? Dieu saura compatir sans doute aux misères et à la faiblesse de notre nature, mais il ne compatira certainement pas aux défauts provenant d'une coupable négligence.

Cela posé, quelle sera cette préparation ? Il n'est pas difficile de le savoir. Jésus-Christ a voulu instituer le sacrement de l'Eucharistie sous les espèces du pain et du vin, précisément afin que les dispositions nécessaires, pour la nourriture

et la boisson matérielles, nous fissent connaître les dispositions exigées de nous pour bien recevoir cette nourriture spirituelle.

Or, pour que la nourriture matérielle nous soit utile, il faut en premier lieu que celui qui la prend soit vivant; car elle n'a pas la vertu de rendre la vie à celui qui est mort, mais seulement de la conserver à celui qui vit. Il faut en second lieu qu'il soit sain et bien portant, car sans cela les aliments même les plus salutaires deviennent inutiles et pernicieux.

Voilà donc, toutes proportions gardées, les dispositions nécessaires pour bien communier : vie de l'âme et santé de l'âme. *Vie de l'âme*, c'est-à-dire pureté de conscience, ou au moins conscience exempte de péché mortel, ou état de grâce. *Santé de l'âme*, c'est-à-dire piété vraie et ferveur d'une sainte dévotion. Ces deux choses ne sont pas également nécessaires, ou pour mieux dire, elles sont nécessaires l'une et l'autre, mais à des titres différents. La première est nécessaire pour ne pas faire une communion indigne et sacrilège; la seconde pour ne pas faire une communion tiède et infructueuse; la première est nécessaire pour recevoir dignement Jésus-Christ, la seconde pour le recevoir saintement et avec fruit.

La première disposition requise est donc la vie spirituelle de l'âme, qui n'est autre chose que la grâce sanctifiante. C'est là cette robe nuptiale dont parle l'Évangile, et sans laquelle il ne nous est pas permis de nous asseoir au banquet eucharistique; car la grâce sanctifiante est absolument incompatible avec le péché mortel. Ainsi donc, si nous nous sentons coupables d'une faute grave, ou si nous en doutons, nous devons nous purifier de cette souillure avant de nous approcher de la sainte communion.

Que ce soit là la première et la plus essentielle préparation bien communier, l'Église l'a toujours enseigné

d'après ces paroles de saint Paul : *Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat* ¹, paroles qui ne sont pas un simple conseil, mais un précepte rigoureux. Que l'homme s'éprouve lui-même; c'est-à-dire que chacun interroge sa propre conscience, qu'il voie, qu'il cherche, qu'il examine ce qu'il est devant Dieu, et s'il a la pureté nécessaire. Et s'il ne l'a pas, ajoute le concile de Trente, qu'il se la procure au moyen du sacrement de pénitence.

Je dis au moyen du sacrement de pénitence. Car n'allez pas croire que vous pouvez vous en dispenser et y suppléer par un acte de contrition. Non, il est impossible d'y suppléer ainsi. Le même concile, prévoyant que la paresse et la malice de l'homme pourraient employer ce subterfuge pour éluder la confession en se faisant ainsi son propre juge, et en se fiant à un acte de contrition, au risque de profaner le sacrement, déclare et définit formellement que personne, ayant conscience d'une faute grave et quoiqu'il lui semble être contrit, n'ose s'approcher de la table sainte sans s'être auparavant confessé : *Nullus sibi conscius peccati mortalis, quantumvis sibi contritus videatur, absque præmissa sacramentali confessione, ad sacram Eucharistiam accedere audeat.*

Et cette loi ne regarde pas seulement les laïques, mais encore les prêtres, toutes les fois qu'ils veulent ou doivent célébrer la sainte messe.

Confessez-vous donc auparavant, cela est indispensable; mais faites une bonne confession bien préparée; non une confession de routine, sans la moindre intention de changer de vie, sans aucun sentiment et sans aucune douleur de vos fautes, sans une véritable résolution de les éviter; ni une de ces confessions légères et pour lesquelles on cherche un confesseur tout exprès, et dont on change chaque fois pour cacher ses rechutes, ses habitudes et les occasions dange-

¹ I. Cor. XI, 28.

reuses dans lesquelles on vit, car cela ne vous empêcherait pas de porter à la table sainte une conscience souillée de mille péchés; confession dont trop de chrétiens malheureusement se servent comme d'un palliatif et d'un calmant, dans le seul but d'endormir les remords d'une communion sacrilège, qu'ils commettent néanmoins évidemment. Cela arrive surtout aux pénitents du temps pascal.

Non, je le répète, ne vous préparez pas à la communion par une confession quelconque; mais que ce soit une confession sérieuse, de manière à ne vous laisser aucun remords raisonnable, et d'après laquelle vous puissiez prudemment juger que vous êtes rentrés en grâce avec Dieu. Autrement, si votre confession est douteuse, votre état de grâce devient également douteux; et si votre état de grâce est douteux, vous n'avez plus par conséquent cette certitude morale que l'Église et l'Apôtre exigent pour communier dignement. En communiant donc en cet état, vous feriez une communion sacrilège.

Une communion sacrilège? Oui, une communion sacrilège! Avant d'aller plus loin, il faut sérieusement méditer l'énormité de ce crime, et c'est ce que je ferai dans ma prochaine instruction.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la compagnie de Jésus, béatifié le 12 juin 1815 par Sa Sainteté Léon XII, fut animé jusque dans sa vieillesse de la plus tendre dévotion pour la divine Eucharistie. Il aurait bien voulu se nourrir tous les jours du pain de vie; mais comme les directeurs de sa conscience ne lui permettaient pas de communier aussi souvent, il tâchait de se dédommager en appelant Dieu dans son

cœur par l'ardeur de ses désirs ; jamais il n'assistait à la sainte messe sans y faire la communion spirituelle avec toute la ferveur dont il était capable. Mais s'agissait-il de s'unir sacramentellement à Jésus-Christ, alors il mettait tout en œuvre pour préparer à ce divin hôte une demeure qui lui fût agréable. Il s'y prenait vingt-quatre heures d'avance, formant des actes continuels de toutes les vertus ; quelle que fût la pureté de cette âme innocente, jamais il n'osait se présenter à la table sainte sans s'être purifié des moindres souillures, par la confession la plus exacte et la plus amère douleur. A le voir s'avancer vers le tribunal de la pénitence, la componction peinte sur la figure, on aurait pu croire que c'était, non un saint qui allait s'accuser de légères imperfections, mais un grand pécheur tout chargé du poids de ses crimes. Enfin, le moment si désiré approchant, l'humble Alphonse, persuadé que, malgré toute sa préparation, il était indigne de la grâce qu'il allait recevoir, conjurait Marie et tous les bienheureux de suppléer à ce qu'il lui manquait de dispositions, afin qu'il pût participer avec fruit au sacrement de son salut. Au moment de la communion, son visage brillait d'un feu surnaturel ; et les témoins qui ont déposé dans le procès de sa canonisation déclarèrent qu'il se faisait alors dans ses traits un changement si extraordinaire, qu'il n'était plus reconnaissable aussitôt qu'il avait reçu son Dieu. Se retirant à l'écart, il se livrait aux effusions de son amour et aux plus vifs transports de joie et de reconnaissance. Ordinairement, il se figurait son cœur comme une vaste salle, dans laquelle étaient dressés deux trônes : sur l'un on voyait Jésus, et sur l'autre Marie, car il ne pouvait séparer ces divins objets de ses affections. Se tenant en esprit à leurs pieds, il répétait trois fois le *Gloria Patri*, puis le *Te Deum*, et, quand il était parvenu à ces paroles : *Les cieux et la terre sont pleins de votre majesté*, il invitait toutes les créatures à se joindre à lui pour chanter les louanges de son Seigneur, et lui rendre mille actions de grâces.

II. — Le vénérable Palafox, vivant encore dans le siècle, se proposait, dans toutes ses communions, l'acquisition d'une vertu ou l'extirpation d'un de ses défauts. Ce fut par ce moyen

qu'il réussit à déraciner en lui ce qu'il y avait de vicieux, et à faire de grands progrès dans la piété.

III. — Saint Louis de Gonzague et saint François de Borgia employaient les trois jours qui précédaient leurs communions à s'y disposer, et les trois jours qui suivaient à remercier Dieu.

IV. — Sainte Marguerite, fille du roi de Hongrie, jeûnait au pain et à l'eau la veille de ses communions, et passait toute la nuit en prières.

V. — Sainte Thérèse se préparait à la sainte communion en s'offrant au moins cinquante fois par jour à Jésus-Christ, le priant de disposer d'elle comme il lui plairait.

XXX. INSTRUCTION.

ÉNORMITÉ DE LA COMMUNION SACRILÈGE.

La première et la plus essentielle disposition à la sainte communion, comme je vous l'ai démontré dans ma dernière instruction, c'est l'état de grâce, la pureté de conscience, l'exemption de tout péché mortel. Sans cela la communion ne serait qu'un sacrilège. Ici donc avant de passer à l'explication de la seconde disposition dont j'ai parlé, il est à propos de traiter et de méditer sérieusement deux choses très-importantes : 1° l'énormité d'une communion sacrilège ; 2° le danger et la facilité de s'en rendre coupable.

Quant au premier point, je trouve dans saint Paul deux expressions d'une très-grande force, qui nous peignent vivement le caractère horrible de ce péché ; ces expressions sont telles qu'elles sont capables d'épouvanter quiconque a encore une étincelle de foi. Il nous dit en premier lieu que celui qui communie indignement se rend coupable du corps et du sang du Seigneur : *Quicumque manducaverit panem hunc vel biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini*¹. La sainteté substantielle de Jésus-Christ, telle que la foi nous la propose, suffit pour nous faire toucher du doigt l'opposition intrinsèque qui existe entre lui et le péché. Jésus et péché sont deux termes tellement opposés et contraires, qu'on ne peut les réunir en soi sans devenir aux yeux de Dieu un objet d'horreur et d'abomination. Quelle union, en effet, dit saint Paul, quelle alliance peut-il y avoir entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial ? *Quæ societas lucis ad tenebras ; quæ conventio Christi ad Belial*² ? Voici donc un péché dont la malice intrinsèque est énorme. Le même apôtre ajoute, en second lieu, que celui qui communie indignement mange et boit sa propre condamnation : *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit*³ ; et voici un péché dont les suites sont affreusement terribles. Pénétrez-vous bien de ces deux vérités, afin de concevoir une salutaire horreur de ce crime.

Mais cette monstrueuse alliance ne se réalise que trop en nous, si nous nous approchons de la sainte table avec une conscience chargée de péchés mortels et possédée par le démon. N'est-il pas vrai que la nature et la propriété de ce sacrement est d'introduire Jésus-Christ personnellement en nous, de nous unir intimement à lui, et de nous l'incorporer ? Or, le recevoir en état de péché mortel, qu'est-ce au-

¹ I. Cor. XI, 27. — ² II. *Ibid.* VI, 14 et 15. — ³ I. *Ibid.* XI, 29.

tre chose que lui offrir l'habitation la plus indigne de lui et la plus abominable, et le forcer d'habiter malgré lui avec le démon, son plus irréconciliable ennemi ? Mais quel crime plus horrible pourrait-on imaginer ? Si tout pécheur méprise Dieu lorsqu'il foule aux pieds ses lois et sa volonté, que dira-t-on de celui qui le déshonore directement dans sa propre personne ? Si tout profanateur d'une chose sainte et consacrée commet un très-grave péché, que dira-t-on de celui qui ne profane pas seulement les vases sacrés, les ciboires, les reliques, les autels, mais le Saint des saints lui-même, le corps et le sang du divin Rédempteur ? Si enfin tout pécheur est véritablement coupable de la mort de Jésus-Christ, puisque par le péché il en fait revivre la cause impie : *Crucifigentes sibimetipsis Filium Dei*, que dira-t-on de celui qui l'attache, dans son propre cœur, à une croix plus horrible pour lui que celle du Calvaire ?

Oui, ces paroles de saint Paul : *Reus erit corporis et sanguinis Domini*, nous font voir en ce péché une malice égale au *déicide*. Et, en effet, être coupable du corps et du sang du Sauveur, n'est-ce pas la même chose que de l'avoir mis à mort ? C'est le sens que l'Église donne à ces paroles : *Hoc est, ac si Christum occiderit, punietur*. C'est aussi en ce sens que les saints Pères les ont comprises, lorsqu'ils comparent le crime de la communion indigne au crucifiement du Christ par les Juifs, et qu'ils y découvrent même un ensemble de circonstances qui le rendent encore plus grave. Car enfin c'est sans le connaître que les Juifs crucifièrent Jésus-Christ ; et s'il l'avaient connu, dit saint Paul, ils ne l'auraient jamais crucifié ; ils le crucifièrent lorsqu'il avait encore un corps passible et mortel, et en le crucifiant, ils accomplissaient sans le savoir la volonté du Père céleste, qui voulait tirer de ce crucifiement le salut du genre humain et la plus grande gloire de Jésus-Christ. Les sacrilèges, au contraire, élèvent en eux-mêmes à Jésus-Christ une espèce de croix,

tandis qu'il règne glorieux dans le ciel, et malgré qu'ils le reconnaissent et l'adorent comme leur vrai et seul Dieu ; crois que Dieu ne veut plus, mais qu'il déteste et abhorre ; crois non de salut, mais de perdition pour eux ; crois non pas favorable pour Jésus, mais méprisable, injurieuse et ignominieuse ; et cela au moment même où Jésus-Christ leur témoigne le plus d'amour, et leur accorde, dans sa tendresse infinie, un bienfait si merveilleux qu'il ravit d'étonnement le ciel, et je dirais presque l'enfer lui-même, au moment où il entre dans leur cœur pour y verser tous les trésors de ses grâces et se donner lui-même tout entier. Oh ! quel excès de méchanceté, d'ingratitude, de perfidie et de trahison ! Qui jamais pourrait l'expliquer ? Or, tout cela est renfermé dans cette sentence de saint Paul : *Reus erit corporis et sanguinis Domini* ; et il n'y a pas d'exagération à craindre ici, car c'est une vérité fondée sur la parole de Dieu même, qui ne peut nous tromper ; et c'est pourquoi nous devons bien la retenir et la croire, encore que nous ne comprenions pas comment elle peut s'accomplir.

Mais si telle et si grande est l'énormité de ce péché, quelles n'en seront pas les conséquences ? Très-funestes sans doute et très-effroyables. Saint Paul les a exprimées dans ces autres paroles : *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit.*

On ne peut sans frémir lire dans l'histoire ecclésiastique la manière épouvantable dont le saint pontife Théodoret condamna, au concile général de Latran, l'hérésiarque Pyrrhon. En célébrant dans ce concile, selon l'usage, le divin sacrifice, il se fit apporter à son trône le calice déjà consacré, et, trempant une plume dans le sang du Rédempteur, il se servit de ce sang qui avait justifié et racheté le monde, pour écrire l'excommunication et la condamnation de ce malheureux. Tous les Pères, à cette vue, frémirent d'horreur, et tous les assistants furent saisis d'épouvante.

Mais mille fois plus horrible encore est le sort de celui qui communie indignement. Pour lui, en effet, ce n'est pas sur du papier qu'il écrit sa condamnation avec le sang du Rédempteur, c'est dans son âme même. Il l'avale, la mélange avec lui et se l'incorpore, de telle sorte qu'elle s'identifie avec lui comme la nourriture et la boisson qui sont digérées dans son estomac : *Judicium sibi manducat et bibit*. De même qu'un poison que nous avons sucé porte aussitôt la mort dans notre corps, et que dès qu'il est bu et qu'il a pénétré en nous, il est très-difficile de nous en débarrasser ; ainsi la divine Eucharistie, reçue dans de mauvaises dispositions, devient un vrai poison qui porte partout ses ravages, qui s'identifie avec nous, se convertit en notre substance et en notre sang, de sorte qu'il est à peine possible de s'en débarrasser. Mais quel étrange et déplorable renversement ! Jésus qui est dans l'Eucharistie la source des bénédictions et des grâces, l'aliment de la vie céleste, la consolation et les délices de nos âmes, le gage de l'éternelle béatitude, le ciel sur la terre, devenu un poison fatal, un aliment de mort, un sujet de ruine et un sceau de réprobation ! Car *Judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini*. Mais ce n'est pas tout encore.

Cette malédiction, que le sacrilège s'incorpore et qu'il porte profondément gravée au fond de ses entrailles, ne peut manquer de porter ses épouvantables effets et sur l'âme et sur le corps lui-même. Oui, même sur le corps, par les langueurs, les infirmités et une mort prématurée. Aussi, continue toujours l'Apôtre, si beaucoup d'entre vous sont malades, languissants, faibles, paralysés dans leurs membres et dans leurs nerfs, frappés même prématurément de mort subite, mort si fréquente de nos jours, c'est parce que dans ce sacrement de vie ils ont mangé leur propre condamnation :

Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi ¹.

Que si ces châtimens extérieurs et corporels ne se réalisent pas toujours et en tous, il n'en est pas moins vrai pour cela que les châtimens intérieurs et spirituels se réalisent toujours et en tous, d'une manière moins sensible sans doute, mais plus terrible. Ces châtimens sont l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, la stupidité et l'insensibilité de l'âme, l'abandon de Dieu, l'entier et total assujettissement au démon : toutes choses qui précipitent de crime en crime, d'excès en excès, et mènent à grands pas à l'impénitence finale. Tels sont les déplorables effets de ce jugement que vous engloutissez en vous-mêmes par une indigne communion.

Rappelez-vous Judas, le premier qui a commis ce péché, et le premier aussi qui a éprouvé les redoutables châtimens de la justice divine. Bien qu'il fût avare, méchant et sans charité ; bien qu'il eût déjà donné accès au démon dans son cœur de plusieurs manières, cependant il n'en fut jamais pleinement et entièrement possédé qu'au moment où il osa communier indignement : *Post buccellam panis introivit in eum Satanas*, dit l'Évangile ². Ce fut alors que le démon l'aveugla et le détermina à exécuter le détestable projet qu'il avait conçu de vendre son divin Maître, projet que jusque-là il n'avait pas consommé par un reste de conscience et de lumière, et qu'il le poussa à aller convenir tout de suite avec les ennemis de Jésus-Christ du prix de son infâme trahison : *Exivit continuo* ; ensuite de quoi le démon le conduisit à cette fin malheureuse que chacun sait, de se pendre de désespoir. Méditez cet exemple affreux, vous qui commettez le sacrilège. Ah ! s'il se trouvait parmi vous quelqu'un qui eut tenté de s'approcher indignement de la table sainte, ne

devrait-il pas sentir ses pieds chanceler sous lui, et ses entrailles se glacer de froid ?

Je ne veux pas dire cependant que ce péché soit irrémissible et irréparable, et que celui qui s'en reconnaît coupable doive s'abandonner au désespoir comme Judas. Non ; parmi ceux-là mêmes qui crucifièrent le Rédempteur sur le Golgotha, en accablant sa personne sacrée de tant d'injures et d'outrages, nous savons que quelques-uns se repentirent sincèrement et trouvèrent dans le sang même qu'ils avaient indignement versé leur grâce et leur salut. Si donc vous, qui avez renouvelé leur perfidie, êtes pénétrés d'une sincère contrition, vous pouvez encore vous convertir et vous sauver. Ce que vous devez conclure de tout ce que je viens de vous dire, c'est qu'on ne saurait trop redouter le crime d'une communion sacrilège, ni trop le pleurer et le regretter devant Dieu, quand on a eu le malheur de le commettre.

Mais vous me direz que votre conscience ne vous reproche pas ce crime, parce que vous croyez être en grâce avec Dieu toutes les fois que vous vous présentez à la table sainte. — Ceci est un autre point sur lequel vous avez besoin d'être éclairés. Tout ce que je viens de vous dire sur l'énormité du sacrilège serait complètement inutile, je le sais bien, et ne vous inspirerait aucune frayeur, si je n'examinais pas avec vous ce prétexte, à l'ombre duquel beaucoup de chrétiens se persuadent qu'ils sont exempts de ce crime ; et si après vous en avoir montré l'énormité, je ne vous faisais pas voir le danger et la *facilité* de le commettre.

Sachez donc (non que je veuille vous troubler mal à propos, mais seulement vous inspirer une juste défiance), sachez qu'il y a deux sortes de personnes qui tombent dans ce crime. Les unes, tout en se sachant en état de péché mortel, osent malgré cela, ou par respect humain, ou pour quelque autre motif, s'avancer effrontément à la communion. Celles-là sont certainement plus coupables, puisqu'elles

agissent avec plus de malice et de réflexion ; mais ces âmes scélérates, ces âmes de pierre sont rares. Les autres se flattent, mais sans fondement raisonnable, d'être en grâce avec Dieu, et vont communier avec une entière confiance. Celles-ci sont bien en plus grand nombre ; sacrilèges comme les premières, elles sont moins coupables, j'en conviens, mais elles commettent cependant une véritable profanation ; car leur ignorance, étant volontaire, ne saurait les excuser, puisqu'elle ne les empêche pas d'aller réellement et sciemment à la table sainte avec d'assez mauvaises dispositions.

Et sur quoi en effet la plupart s'appuient-ils pour se croire en grâce avec Dieu, sinon sur la confession qu'ils ont faite auparavant ? Or, je vous le demande, les confessions sont-elles toutes bonnes, salutaires et saintes ? Suffisent-elles toutes pour nous faire rentrer en grâce avec Dieu, et par conséquent pour nous préserver d'une communion sacrilège ? Non certainement. Il faut donc voir si vous pouvez prudemment vous tranquilliser après votre confession, ou bien s'il ne vous reste pas des inquiétudes de conscience et des remords qui ne sont pas à dédaigner : votre confession, par exemple, n'a-t-elle pas été faite avec précipitation, avec peu de soin et de réflexion, sans un vrai changement de sentiments et d'affections ? Et, par suite de cela, ne conservez-vous pas dans votre cœur des haines mal éteintes et des passions impures toujours vivantes, des attachements et des liens que vous n'avez pas brisés, ou que vous n'avez tout au plus brisés qu'à demi ? N'y a-t-il pas des occasions prochaines que vous n'avez pas quittées, ou que vous n'avez suspendues qu'avec la secrète intention de les reprendre plus tard ? des restitutions auxquelles vous êtes tenus, que vous avez promises et que vous n'accomplissez jamais ? des défauts et des manquements assez graves que vous accusez par habitude et par routine, sans jamais vous en corriger, et ainsi du reste ?

Toutes ces choses, comme vous le voyez fort bien, ne sont pas de vains scrupules ni de vaines appréhensions à négliger; ce sont de véritables remords bien fondés, et qu'il faut déposer avant d'aller à la sainte table. Or, je vous le demande, les avez-vous déposés dans votre confession, ou bien les avez-vous encore? Si vous les avez déposés, je n'ai plus rien à vous dire; mais s'ils vous restent encore et si vous les étouffez avec malice en vous, à quoi vous sert une confession faite dans le but unique d'endormir votre conscience, et non pas de la purifier et de la calmer? N'est-ce pas là fermer volontairement les yeux pour ne pas voir? Mais supposé même que vous n'ayez réellement rien de très-grave sur la conscience, vous ne l'avez cependant pas assez tranquille et assez assurée pour communier; et cela suffit pour profaner le sacrement, car celui-là le profane qui s'expose volontairement à faire une communion sacrilège.

— Mais je me suis confessé, me direz-vous. — Fort bien; c'est-à-dire que, dans ce cas, vous avez fait deux sacrilèges, un en vous confessant et l'autre en communiant.

— Mais mon confesseur m'a donné l'absolution. — Oui, mais pourquoi? C'est ou parce que vous ne vous êtes pas expliqué avec assez de sincérité, ou parce que votre confesseur, qui n'est pas habituel, ne vous connaît pas bien, ou enfin parce que Dieu a permis, pour votre châtement, que vous rencontrassiez mal et que vous fussiez absous, quelque indigne et incapable que vous fussiez de l'absolution. Quel qu'en soit le motif, comment pouvez-vous regarder comme valide une absolution reçue en dépit de marques si évidentes d'indisposition?

— Mais enfin, je suis de bonne foi, et je crois être en grâce avec Dieu quand je vais communier; or, la bonne foi ne suffit-elle pas pour nous préserver d'un sacrilège? — Oui, elle peut suffire, pourvu qu'elle soit réelle. Mais la vôtre n'est pas une vraie bonne foi; c'est une confiance mal

fondée et présomptueuse, une erreur volontaire et coupable, une illusion grossière qui n'aurait certainement pas lieu, si vous vous éprouviez sincèrement, sévèrement et loyalement, comme l'exige l'Apôtre : *Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat.*

Voilà ce que je voudrais bien faire comprendre à ces personnes qui vivent loin des sacrements et dans des désordres de toutes sortes. Je sais combien est grande l'efficacité d'une confession bien faite pour nous réconcilier avec Dieu ; mais je sais aussi combien ils sont rares ceux qui, vivant habituellement dans le péché et demeurant dans cet état jusqu'au jour de leur communion, se confessent bien alors et sont pénétrés de cette salutaire componction qui change les cœurs et anéantit tous les obstacles ; de là, il arrive qu'ils vont à la table sainte, confessés il est vrai, mais non justifiés. Hélas ! par suite des mauvaises confessions, le nombre des communions sacrilèges est bien plus grand qu'on ne le pense.

Mes chers frères, réfléchissons, par charité pour nous-mêmes, à nos communions. Ce n'est pas un gain ordinaire que nous allons recevoir, et l'on risque tout en le recevant mal. Éprouvons-nous sévèrement nous-mêmes, en faisant toujours avant notre communion une confession aussi exacte et aussi fervente que nous voudrions l'avoir faite à la mort ; soyons bien persuadés qu'il ne faut pas avoir un cœur moins pur pour aller recevoir Jésus-Christ que pour comparaître au tribunal de Dieu. Cette seule pensée devrait suffire pour nous faire préparer de manière à ne jamais nous exposer à commettre le crime d'une communion sacrilège.

Mais je ne voudrais pas vous voir tomber dans un autre excès, et, sous prétexte d'éviter le sacrilège, de vous tenir complétement éloignés de la sainte communion. Il y en a beaucoup, en effet, qui s'en abstiennent, sous prétexte qu'ils en sont indignes, et ils veulent même se faire un mérite de

cette abstention, comme d'un acte de respect et de religion envers Dieu. Mais ces chrétiens doivent savoir que, s'ils ne s'efforcent pas de détruire les obstacles qui les empêchent de communier, leur respect est faux, et ils se rendent transgresseurs de ce précepte d'une autre manière:

Leur respect est faux. Certes, les fautes graves sont véritablement un empêchement à la communion, mais c'est un obstacle qu'on peut détruire. Si les péchés que vous avez commis vous arrêtent, repentez-vous, détestez-les, effacez-les par une bonne et salutaire confession, et l'obstacle disparaîtra. Mais si vous refusez de l'ôter, comment pouvez-vous vous flatter que c'est le respect qui vous retient? Cela signifie que vous tenez plus à vos péchés qu'au corps et au sang de Jésus-Christ, et que vous aimez mieux être sans lui que de renoncer à vos péchés : or, est-ce là du respect? Ah! non, ce n'est pas du respect, mais c'est aveuglement, haine de votre âme, attachement funeste au péché.

Mais vous transgressez ce précepte même devant Dieu, car il est bien certain qu'il nous oblige de temps en temps, comme à Pâques. Or, si nous sommes obligés de communier, nous sommes obligés de le faire dignement. On peut donc recevoir ce sacrement sans tomber dans l'abus que nous venons de signaler.

Toutefois, ce serait bien peu, pour communier, de nous contenter de l'exemption du péché mortel. Nous ne devons pas seulement nous efforcer, quand nous communions, d'éviter le sacrilège, mais encore de faire une sainte et fructueuse communion. Pour cela, il faut quelque chose de plus que le simple état de grâce et la seule exemption de tout péché grave. Qu'est-il donc requis? Nous le verrons dans la prochaine instruction.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Saint Jean Damascène raconte qu'un moribond, qui avait eu le malheur de faire des communions sacrilèges, vit le démon s'approcher de lui et lui adresser ces paroles : « Parce que tu as communié indignement, tu recevras aujourd'hui la communion de ma main. » Ce malheureux s'écria alors plein de désespoir : « La vengeance de Dieu est sur moi, la vengeance de Dieu est sur moi ! » Il mourut en prononçant ces mots.

II. — De quelle horreur n'est-on pas saisi lorsqu'on pense au sacrilège que commit Judas, et aux funestes suites de son indigne communion ! l'Évangile nous apprend qu'aussitôt que Judas eut communié, le démon entra dans le corps de ce malheureux, qui alla ensuite trahir et livrer Jésus-Christ. Après ce crime, il se désespéra et s'arracha lui-même la vie. — Voilà l'effet du premier sacrilège : un disciple de Jésus-Christ possédé du démon, un Dieu trahi et vendu, un apôtre désespéré et perdu à jamais.

III. — Saint Cyprien, évêque de Carthage, rapporte qu'une femme, qui s'était rendue coupable d'un crime énorme, eut cependant l'audace d'aller communier sans s'être auparavant confessée. Mais à peine eut-elle reçue la sainte hostie dans sa bouche que, comme autrefois Judas, elle fut possédée du démon, entra en fureur, se mordit la langue sur laquelle elle venait de recevoir indignement le corps du Seigneur, chercha à s'ôter la vie, et rendit l'âme au milieu d'accès de rage et de désespoir.

XXXI. INSTRUCTION.

DE LA FERVEUR REQUISE POUR COMMUNIER.

Quand nous voulons communier, nous ne devons pas nous borner à éviter la profanation du sacrement, mais nous devons de plus nous proposer de l'honorer; il ne suffit pas d'éviter le crime d'une communion sacrilège, il faut faire une communion fructueuse et sainte.

Pour ne pas profaner ce divin sacrement, nous avons vu qu'il faut être en état de grâce, état qui exclut toute faute grave. C'est la première disposition essentiellement requise pour ne pas nous charger la conscience d'un sacrilège. Mais pour l'honorer et recueillir les fruits précieux qu'il est destiné à produire, il est exigé de plus un véritable esprit de piété, ou une grande ferveur de dévotion. Telle est la seconde disposition dont il me reste à vous parler, disposition de convenance et même de nécessité pour le plein et entier effet du sacrement.

En effet, bien que la conscience ne vous reproche rien de grave, si cependant vous approchez de la sainte table avec peu de dévotion, avec un esprit dissipé, avec un cœur tiède, froid, plein d'habitudes répréhensibles quoique légères, et surtout par coutume que par le désir de vous unir à Jésus-

Christ, pour vous faire voir plutôt que pour plaire à Dieu ; en un mot, sans une vive foi et sans un ardent amour, vous ne ferez sans doute pas un sacrilège, mais vous ne retirerez aucun ou presque aucun fruit de votre communion ; car, si vous ne profanez pas positivement le corps du Seigneur par une conscience souillée de fautes graves, vous n'avez pas non plus pour lui la juste estime qu'il mérite, et vous vous rendez par là souverainement désagréables à Dieu : *Non dijudicantes corpus Domini.*

En quoi donc consiste cet esprit de piété et cette ferveur de dévotion ? En deux choses : Purifier son âme de toute affection au péché, quelque légère qu'elle soit, et l'orner de saintes vertus.

Il faut premièrement purifier son âme, et la dépouiller de toute affection aux fautes vénielles.

Je ne parle pas ici de ces fautes vénielles qui se commettent par surprise et par pure fragilité, et dont les âmes saintes elles-mêmes ne peuvent être exemptes. On ne peut pas dire que l'on ait de l'affection pour ces sortes de fautes, et par conséquent elles ne sont pas un obstacle au fruit de la communion.

Je ne parle pas non plus de ces fautes vénielles que l'on commet avec un peu plus de réflexion, mais toujours cependant avec déplaisir, et qui viennent plutôt de la faiblesse et de l'habitude que d'une volonté pleine et entière. On ne conserve pas non plus proprement de l'affection pour ces fautes, et la communion d'ailleurs a pour but d'en diminuer le nombre et d'affaiblir le consentement que la volonté y donne.

Mais je parle de ces fautes vénielles que l'on commet volontairement et avec une pleine advertance, et qui forment pour quelques-uns la chaîne et la couleur de leur vie, la matière habituelle et invariable de leurs confessions, et qu'ils accusent sans la moindre volonté de les éviter et de

s'en corriger. Par exemple : *par rapport à Dieu*, la tiédeur habituelle dans les choses de la piété, les négligences dans les devoirs d'état, légères si l'on veut, mais parfaitement volontaires, et multipliées à l'infini; *par rapport au prochain*, le défaut de charité, de douceur, de support; les rancunes, les jalousies, la froideur, les médisances, légères encore si l'on veut, mais continuelles; un esprit habituel de contradiction, de critique, de plainte, perturbateur de la paix et de la charité; *par rapport à nous-mêmes*, un attachement excessif aux richesses, à la vanité, aux amusements; des amitiés, non pas coupables, il est vrai, mais trop tendres et trop passionnées; la dissipation, l'impatience et le défaut de résignation dans les souffrances, peu ou point de renoncement à soi-même et à sa propre volonté, etc. Tels sont les défauts qui se multiplient chaque jour au-delà du nombre des cheveux de notre tête, et auxquels nous conservons proprement de l'affection. Or ce sont eux qui empêchent en tout ou en partie les fruits de la sainte communion, si vous les portez à la sainte table sans aucun sentiment de repentir, et si vous y restez attachés de cœur et d'effet.

Jugez en effet si une pareille demeure peut convenir à cet hôte divin, si Jésus peut entrer avec plaisir dans un cœur souillé de tant d'affections vicieuses, sujet à tant d'imperfections, dégoûtant par les ordures des péchés véniels dont il est rempli et dont il ne se corrige pas, mais qu'il commet au contraire avec une pleine volonté. Il est vrai que ces péchés ne détruisent pas la charité ni la grâce sanctifiante; mais ils déplaisent souverainement à Dieu, qui est le Dieu de la pureté, essentiellement ennemi de toute souillure; ils diminuent en grande partie, par conséquent, la bonne correspondance, et empêchent l'amour tendre et généreux avec lequel Jésus-Christ voudrait s'unir à nous dans l'Eucharistie. Et quel est en effet le maître, si libéral

qu'il soit, qui comble de ses faveurs et de ses grâces le serviteur qui ne répond point à son affection, et qui se montre peu zélé et négligent dans la plupart des choses de son service?

Il importe donc beaucoup de parfaitement purifier notre âme de tout reste d'affection vicieuse. C'est ce que nous a admirablement enseigné Jésus-Christ, nous dit le catéchisme romain, après les saints Pères. Bien que ses apôtres fussent déjà en état de grâce, cependant, avant de leur donner la communion, il voulut leur laver les pieds, pour nous apprendre, par cette mystérieuse action, la grande pureté avec laquelle nous devons nous approcher de ce divin sacrement; pureté qui exclut non-seulement toute faute grave, mais jusqu'à l'affection aux fautes légères, figurées précisément par la poussière qui s'attache aux pieds.

Cette disposition de détachement absolu de toute affection peccamineuse, si justement exigée déjà de quiconque veut communier avec fruit même une seule fois, sera requise à plus forte raison de ceux qui veulent être fréquemment admis à la sainte communion. C'est une chose fort peu édifiante et même déshonorante pour la piété, de voir des chrétiens dont la vie est en quelque sorte une communion continuelle, n'en retirer aucun fruit solide et aucun avancement dans la ferveur et dans la solide piété. Or, ce grave inconvénient, d'où vient-il? Il vient précisément de toutes ces fautes vénielles que vous commettez avec une pleine advertance sans travailler à vous en corriger, et que vous apportez à la sainte table.

Ce que nous observons souvent dans le corps arrive aussi dans l'âme. Ainsi l'on voit des personnes qui se nourrissent des mets les plus recherchés et les plus excellents, et des viandes les plus substantielles, et qui cependant restent sans force, faibles, pâles et languissantes, maigres et dé-

charnées, et cela à cause de certaines mauvaises humeurs qui dominent en elles et qui empêchent la bonne digestion; ainsi en est-il d'une foule de chrétiens. Bien qu'ils s'approchent souvent de la sainte table, qu'ils se nourrissent fréquemment de ce céleste aliment, si substantiel de sa nature, cependant ils restent toujours languissants, toujours faibles et mous, et ne s'élèvent jamais de terre, retenus qu'ils y sont par une multitude de fautes vénielles, d'attachements, de petites passions et de liaisons mondaines auxquels ils ne veulent pas renoncer, et qui mettent obstacle à tout ce que Jésus-Christ voudrait opérer en eux.

Si vous êtes de ce nombre, je suis obligé de vous avertir qu'il ne vous est pas bon, qu'il vous est même dangereux de communier fréquemment. Celui qui digère bien peut prendre beaucoup de nourriture, mais non pas celui dont l'estomac est faible et délabré. Il faut par conséquent ou renoncer à des communions aussi fréquentes, ou changer de vie.

Mais il ne suffit pas de purifier son âme de toute affection peccamineuse pour recevoir Jésus-Christ avec le sentiment, la ferveur et la piété convenables; il faut de plus orner son âme de belles et saintes vertus. Sur quoi nous devons distinguer deux temps : celui qui précède, et celui qui suit immédiatement la communion.

Avant la communion, il faut ouvrir les yeux de l'âme et pénétrer avec une foi vive ce nuage sacramentel qui cache Jésus-Christ à nos regards, et ensuite le contempler et le considérer sous tous les rapports, tel qu'il est : comme un Dieu d'une pureté et d'une sainteté infinies, comme un Dieu d'une bonté et d'une clémence infinies pour nous, comme notre Sauveur, comme l'époux et le médecin de nos âmes, brûlant du désir de s'unir à nous, de nous combler de ses dons, et de faire de nous avec lui une seule

chose. C'est de cette foi vive et ardente que procèdent non-seulement le respect extérieur, la modestie, le recueillement, mais encore, par une conséquence naturelle, tous les actes qui doivent servir de préparation prochaine à la communion.

Actes d'humble adoration et de profond anéantissement de nous-mêmes, en voyant d'un côté sa souveraine grandeur, et de l'autre notre bassesse, notre néant.

Actes de sainte et salutaire crainte, en contemplant d'un côté sa sainteté, et de l'autre notre malice, notre corruption, notre indignité. Cette crainte rendra notre contrition toujours plus vive et plus intense, et achèvera de purifier notre âme et de détruire en elle toute affection étrangère.

Actes de confiance et d'ardent désir de nous approcher de lui, en considérant d'une part notre pauvreté, notre indigence, et de l'autre la bonté avec laquelle Jésus-Christ, source de tous les biens, nous invite et nous presse d'aller à lui : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos* ¹.

Et surtout, *actes de parfait amour de Dieu*, qui, dans ce sacrement d'amour, se donne tout entier à nous, et désire avec ardeur unir notre cœur au sien par les liens doux et puissants de la plus tendre charité, et nous transformer en lui.

C'est de l'ensemble et de l'union de toutes ces affections que résulte cette sainte ferveur dont nous devons être remplis, embrasés, consumés, lorsque nous approchons du sacré banquet.

Et ne croyez pas que j'exagère. Rappelons-nous en effet, avec quelle profonde vénération les Mages s'approchèrent de Jésus, seulement pour le reconnaître et pour l'adorer dans la crèche ; avec quelle confiance l'hémorroïsse se pré-

¹ Matth. XI, 28.

sent au Sauveur, elle qui ne demandait qu'à toucher le bord de sa robe; avec quelle humilité le Centurion s'en approcha lui-même, lui qui se jugeait indigne de la recevoir dans sa maison; avec quel ardent amour Magdeleine, prosternée à ses pieds, les lui baisait et les arrosait de ses larmes brûlantes. Or, n'est-ce pas le même Jésus qui va venir en personne se reposer en vous ?

Ah ! non, nos dispositions ne sauraient être trop parfaites. Il faudrait avoir, pour se présenter à cette table divine, la pureté des anges et l'ardeur des séraphins, et ce serait encore peu. Quoi que nous puissions donc faire pour nous y préparer, nous n'en ferons jamais assez. Voilà pourquoi, au moment de recevoir la sainte hostie, il faut adresser à Jésus-Christ une courte, mais fervente prière pour le conjurer de suppléer, par sa grâce, à ce qui nous manque, et de mettre dans notre cœur les dispositions nécessaires; reconnaissant que, quelque préparation que nous ayons faite, nous sommes toujours infiniment indignes d'un aussi grand don.

Mais le fruit de la communion dépend beaucoup du bon emploi du temps qui suit immédiatement la communion. C'est le moment décisif pour nous; c'est le temps le plus précieux et le plus favorable, et qui serait un objet d'envie aux anges mêmes du paradis, s'ils étaient capables d'envie. En effet, en nous retirant de la table sainte avec les espèces sacramentelles dans la poitrine, nous portons avec nous la vraie, la réelle, la substantielle présence de Jésus-Christ; notre corps est un véritable tabernacle du Dieu vivant, et nous pouvons dire en toute vérité que la plénitude de sa divinité habite corporellement en nous. A ce moment, le Père céleste fixe du haut du ciel sur nous, qui sommes les temples de son Fils unique, des regards de complaisance et d'amour, et des légions d'anges nous environnent et nous accompagnent, se voilant le visage par respect pour Jésus

Christ, et admirant notre bonheur et la souveraine bonté d'un Dieu devenu notre hôte et notre nourriture. Que d'objets capables de nous réveiller, de nous impressionner et de nous occuper fortement, si nous avions seulement une étincelle de foi !

Que serait-ce donc, chrétiens, que de recevoir Jésus-Christ au-dedans de nous, et de manquer des dispositions requises, de rester froids, indifférents et distraits en sa présence, ou de ne pas avoir la patience de faire une action de grâces de quelques instants ? Ce serait évidemment lui manquer de respect, ce serait une conduite qui révolterait même une personne du monde qui viendrait nous faire une visite. Ce serait de plus un grand malheur pour nous, puisque nous laisserions ainsi passer, sans en profiter, les moments les plus favorables de la grâce.

Entretenons-nous donc avec Jésus-Christ au moins tant que subsistent en nous les espèces sacramentelles, c'est-à-dire environ un quart d'heure ; demandons-lui alors, tandis qu'il est réellement présent en nous, qu'il nous fasse part de ses dons et les répande avec abondance dans nos âmes. En quittant la table sainte, retirons-nous à l'écart dans un profond recueillement, fermant nos sens à tous les objets extérieurs ; restons à genoux et tout absorbés par la grande pensée du bonheur que nous avons de posséder Jésus-Christ au-dedans de nous, et répandons notre cœur en saintes affections.

Il y a trois actes principaux qui doivent nous occuper alors : *admiration, reconnaissance et demande.*

Et d'abord, admirons le prodigieux abaissement d'un Dieu qui daigne venir personnellement en nous et s'unir à notre boue. Sainte Elisabeth, recevant la visite de la très-sainte Vierge pendant qu'elle portait le Verbe divin dans son sein, laissa échapper ces paroles d'étonnement et de ju-

bilation : *Unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me* ¹? Eh! d'où me vient un si grand honneur, que la mère de mon Seigneur vienne me visiter? Mais avec combien plus de raison ne pouvons-nous pas répéter ces paroles en ce moment, où Jésus-Christ, par une bonté ineffable, prodigieuse, infinie, descend dans notre cœur, et, selon l'expression de saint Chrysostôme, mêle sa chair divine à notre chair et son sang à notre sang, comme deux cires liquéfiées se mêlent l'une à l'autre : *Unde hoc mihi, ut veniat Dominus meus ad me?*

Par conséquent, remercions le Seigneur, en second lieu, avec la plus vive reconnaissance; et pour répondre à une si grande bonté, faisons-lui de nous-mêmes une offrande complète, lui consacrant tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, nos pensées, nos affections, notre liberté, notre corps, notre âme et notre vie, nous donnant à lui sans réserve, comme lui-même s'est entièrement donné à nous.

Et afin que cette offrande ne soit pas une vaine cérémonie, il faut en venir à la pratique, déterminer avec précision les points particuliers sur lesquels nous sentons que Dieu nous demande de réformer et de changer notre vie, et prendre des résolutions : *Domine, quid me vis facere?* Seigneur, que voulez-vous que je fasse? disait saint Paul sur la route de Damas², lorsqu'il fut terrassé par la présence et par la voix du divin Rédempteur; et il parlait sincèrement, sans rien excepter ni réserver; aussi sa protestation fut d'autant plus efficace qu'elle était sincère. C'est là ce que nous devons dire nous-mêmes : *Domine, quid me vis facere?* Seigneur, que dois-je faire pour vous plaire? Quel sacrifice voulez-vous de moi? Qu'y a-t-il en moi qui blesse vos yeux très-purs? Je me sou mets de bon cœur à tout, je vous

¹ Luc. I, 43. — ² Act. IX, 6.

offre tout ce que je suis, je me consacre tout entier à vous.

Enfin, pénétrés de notre faiblesse et de notre misère, demandons à Dieu, tandis qu'il est en nous, les grâces dont nous reconnaissons avoir besoin, lui faisant une sainte et douce violence pour les obtenir, et lui disant comme Jacob à l'ange : *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi*¹. Nous pouvons demander en tout temps à Dieu les grâces dont nous avons besoin ; mais nous ne pouvons jamais les demander avec plus de confiance et de certitude de les obtenir, qu'au moment où nous possédons Jésus-Christ au-dedans de nous-mêmes. Pouvons-nous croire qu'il nous refusera quelque chose, après qu'il s'est donné lui-même à nous ? Supplions-le donc ardemment alors de nous délivrer de nos passions désordonnées, et de celle principalement qui nous domine et nous tyrannise ; de nous éclairer, de nous donner le regret de nos fautes, la force contre les tentations, la stabilité, la ferveur et la persévérance dans le bien ; de nous remplir de son divin Esprit, de pureté, de mansuétude, de charité, de patience, de mortification ; enfin, de nous donner son saint amour, ce qui embrasse et comprend tout. Au milieu des célestes embrassements de notre âme avec son divin Époux, il ne peut manquer de nous exaucer : *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui*².

Les quelques réflexions que je viens de vous proposer, entre toutes celles que je pourrais vous faire sur cette manière, me semblent suffisantes pour vous faire connaître la vraie manière dont vous devez vous approcher utilement de la sainte communion. Puissiez-vous la pratiquer fidèlement ! Vous n'auriez plus à gémir sur tant de communions inutiles. Chose remarquable ! C'est une maxime des saints Pères et des maîtres de la vie spirituelle, qu'il suffit d'une

¹ Gen. XXXII, 26. — ² Ps. XXXVII, 4.

seule communion pour faire de nous de grands saints ; et pourtant la pratique montre qu'il ne suffit pas de cent communions pour faire de nous de médiocres chrétiens ! Quelle en est la cause ? Elle vient tout entière de nous et de notre peu de dispositions.

Pharaon vit en songe sept vaches très-belles et très-grasses ; puis il en vit sept autres, les plus maigres et les plus chétives qui se pussent imaginer ; les unes et les autres n'avaient cependant qu'un seul et même pâturage. Image très-frappante de la différence qu'il y a entre des chrétiens qui fréquentent aussi souvent les uns que les autres la sainte communion. Ceux-ci croissent sans cesse en vertu, en ferveur, en piété ; ceux-là ne font jamais un seul pas dans la vraie dévotion, mais ils sont toujours les mêmes, ayant toujours les mêmes misères et les mêmes imperfections.

Réformons-nous sur ce point, chrétiens, et réfléchissons sérieusement à ces trois choses :

1° Les sacrements, quoique très-efficaces de leur nature, n'opèrent cependant que plus ou moins, et en proportion de notre capacité et de nos dispositions. Ainsi donc, plus notre pureté et notre ferveur seront grandes, plus nous recevrons de grâces.

2° L'action la plus grande, la plus sainte et la plus importante, c'est la communion ; et il n'en est aucune autre, par conséquent, qu'il soit plus dangereux de faire par habitude ou par coutume. Autre chose est d'avoir l'habitude de faire le bien, et autre chose est de faire le bien par habitude. Que vous ayez l'habitude de communier tant de fois par an, par mois, par quinze ou par semaine, c'est une chose louable ; mais elle ne le serait pas également si vous n'agissiez ainsi que par pure habitude, car alors tout se réduirait à une pratique matérielle de piété, qui, n'étant pas animée d'un véritable esprit de dévotion, ne produirait aucun fruit.

3° La communion infructueuse est toujours un grand mal, parce qu'elle nous prive des grâces attachées au plus auguste des sacrements, qu'elle nous fait tomber dans un état de langueur et de faiblesse toujours croissant, et qu'ainsi elle nous amène insensiblement à une communion sacrilège.

Ayez donc toujours présents à l'esprit les avis que je vous ai donnés dans ces dernières instructions sur la préparation dont il faut faire précéder la réception de ce sacrement, et ne manquez jamais d'y apporter la double disposition que je vous ai expliquée, la *pureté* et la *ferveur*. Avec la première, vous éloignerez de vous le danger de profaner le corps du Seigneur et de vous charger d'un sacrilège ; avec la seconde, vous vous rendrez dignes de le recevoir saintement et avec un grand profit pour vos âmes.

VRAITS HISTORIQUES.

Sainte Thérèse éprouvait des désirs si vifs et si brûlants de posséder son Bien-Aimé dans la communion, qu'elle eût bravé les foudres, les tempêtes et les orages pour l'aller trouver. — Cette séraphine terrestre ne communiait presque jamais qu'après une confession entrecoupée de sanglots et arrosée de larmes, pour les plus légères imperfections. Quand elle approchait de la sainte Table, ses cheveux se hérissaient, et il lui semblait qu'elle allait s'abîmer, tant les impressions de sa vive foi et de sa profonde humilité étaient fortes. La sainte hostie se détacha un jour de la main de l'évêque d'Avila, et s'envola dans sa bouche pour apaiser son désir ardent de s'unir à l'Époux céleste. Cette sainte incomparable faisait encore éclater sa dévotion envers cet adorable mystère par le soin extraordinaire qu'elle prenait de la netteté et de la propreté des églises, des autels et de toutes les autres choses qui en font l'appareil.

II. — Lorsque la bienheureuse *Marie de l'Incarnation* eut atteint sa douzième année, il lui fut annoncé au commencement du carême qu'elle pourrait communier à Pâques. Cette nouvelle fit tressaillir de joie la pieuse fille, qui se prépara sans délai, et avec tous les soins possibles, à recevoir dignement le Pain des Anges. Lorsqu'elle fit sa confession générale, elle versa des larmes amères sur les petites fautes de son jeune âge, et s'imposa de sévères pratiques de pénitence. Enfin, le moment qu'elle désirait si ardemment étant arrivé, elle s'approcha de la table du Seigneur avec les sentiments les plus profonds d'adoration, d'humilité, de crainte, de confiance et d'amour. Ce fut pour elle un jour si délicieux qu'elle n'aurait pas voulu, disait-elle, l'échanger contre tous les trésors de la terre.

XXXII. INSTRUCTION.

DES EFFETS DE LA COMMUNION.

Après vous avoir expliqué les dispositions requises pour bien communier, nous allons voir aujourd'hui les effets merveilleux que la sainte communion produit dans nos âmes quand elles sont bien préparées. De même que l'Eucharistie surpasse les autres sacrements par son excellence et sa dignité, elle les surpasse aussi par son efficacité et sa vertu. C'est pourquoi l'église témoigne son admiration par ces belles paroles de saint Ambroise : O banquet sacré ! où l'on reçoit

Jésus-Christ, où l'on rappelle la mémoire de sa passion, où l'âme est remplie de grâces, et où un gage de la vie éternelle nous est donné ! *O sacrum convivium in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus; mens impletur gratiâ, et futuræ gratiæ nobis pignus datur.*

Mais pour connaître les choses en détail et avec plus de précision, remarquons que ce sacrement produit deux effets principaux : l'un est général et commun à tous les sacrements qu'on appelle *des vivants* ; l'autre lui est propre, spécial et particulier.

Son premier effet, c'est d'accroître en nous la grâce sanctifiante ; mais cet accroissement est bien plus considérable en celui-ci que dans les autres, à raison de sa nature particulière. En effet, les autres sacrements ne sont que des canaux par où nous arrivent les eaux salutaires de la grâce, tandis que celui-ci en est la source même ; les autres opèrent par une vertu qui vient de Jésus-Christ et qu'il leur a communiquée, mais dans celui-ci, c'est Jésus-Christ lui-même et en personne qui opère en nous et qui nous engraisse, pour ainsi dire, de sa substance même, qui vit et habite en nous avec tous les trésors de ses grâces, de ses mérites, de ses satisfactions, qu'il brûle de répandre en nous à pleines mains. Toutes les fois donc que nous ne mettons pas volontairement obstacle à l'infinie munificence et charité d'un Dieu qui se fait notre hôte, l'accroissement de la grâce qu'il nous communique par ce sacrement est si grand, qu'on peut l'appeler avec l'Église une surabondance et une plénitude de grâce : *Mens impletur gratiâ*. Grâce de lumière pour l'intelligence, de charité pour le cœur, de force pour la volonté, de secours, de suavité, d'allégresse pour l'esprit.

Mais il n'est pas possible de vous parler de l'effet général de ce sacrement, sans descendre à son effet particulier et caractéristique, qui est de nourrir notre âme. Oui, la grâce propre et spéciale de ce sacrement, celle qui le distingue de

autres, c'est une grâce de nourriture spirituelle. C'est pourquoi Jésus-Christ a voulu l'instituer sous les symboles du pain et du vin ; et même il lui donne le nom de pain, il l'appelle une véritable nourriture, un pain de vie : *Ego sum panis vivus ; caro mea vere est cibus, sanguis meus vere est potus : ego sum panis vitæ* ¹, pour nous apprendre qu'il est l'aliment supersubstantiel de nos âmes, comme le pain est l'aliment de notre corps, et que le pain eucharistique produit dans notre âme les mêmes effets que le pain matériel produit dans notre corps. Faisons-en brièvement la comparaison.

Le premier effet de la nourriture, effet duquel dépendent tous les autres, c'est de s'unir intimement à nous et de devenir une seule chose avec nous. Elle n'entre pas seulement dans l'estomac, mais elle pénètre dans toutes les parties de notre corps, s'insinue dans notre chair, dans nos nerfs, dans nos os, et se confond tellement avec notre substance, qu'elle ne peut en être séparée. Or, Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, s'unit de même corporellement et substantiellement à nous, et si parfaitement, que nous ne faisons plus avec lui qu'un seul corps, qu'une seule âme : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo.*

Mais cette union intime et substantielle de Jésus-Christ avec nous, qu'opère-t-elle dans nos âmes ? Elle y produit précisément ce que la nourriture corporelle produit dans notre corps. Celle-ci conserve et fortifie notre vie qui, sans elle, ne pourrait se maintenir ; elle donne de la vigueur, de la force et de l'accroissement à notre corps jusqu'à ce qu'il ait atteint une parfaite maturité. De même la nourriture eucharistique maintient la vie de l'âme, qui est la grâce ; elle nous communique de la vigueur et de la force, et nous élève sans cesse à de nouveaux degrés de perfection et de sainteté.

¹ Joan. VI, 48 et 51,

Je dis donc, en premier lieu, *qu'elle conserve la vie de l'âme, comme le pain matériel conserve celle du corps*, avec cette différence pourtant que le corps, malgré la nourriture qu'il prend, doit mourir enfin un jour; tandis que l'âme, si elle se nourrit comme il faut de ce pain céleste, ne mourra pas, selon cette déclaration formelle de Jésus-Christ: *Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur*¹; ce qui, ne pouvant s'entendre de la mort temporelle inévitable dans l'état présent, doit nécessairement s'entendre de la mort spirituelle, dont ce sacrement a la vertu de nous préserver d'une manière stable.

Je dis *d'une manière stable*, à la différence de la confession, qui nous délivre sans doute aussi de la mort, en nous faisant passer de l'état de péché à l'état de grâce; mais cette grâce qu'elle nous donne est un trésor, dit saint Paul, que nous portons dans des vases très-fragiles, *in vasis fictilibus*, et que nous ne pouvons conserver longtemps, si nous n'avons pas un autre puissant secours contre les dangers sans nombre qui nous exposent à la perdre.

Or, nous trouvons ce concours dans la sainte Eucharistie, qui est un remède contre nos faiblesses journalières, comme le pain matériel est un remède contre les pertes de forces que notre corps fait chaque jour.

Quelles sont ces faiblesses? Les tentations dont nous sommes assaillis, les passions qui nous font une guerre continuelle, et les manquements auxquels nous sommes tous les jours exposés, toutes choses qui affaiblissent notre âme et la conduisent insensiblement à la mort. Si nous parlons des tentations, l'Eucharistie nous donne un courage particulier pour en triompher et nous fortifier contre le démon et ses suggestions. Nous partons de cette table, dit saint Chrysostôme, comme des lions pleins de feu, devenus redoutables

¹ Joan. VI, 50.

aux démons eux-mêmes qui tremblent en voyant au-dedans de nous, pour nous défendre, Celui qui a pleinement triomphé d'eux et a détruit leur empire. C'est pourquoi ils fuient à sa présence comme les Philistins quand ils virent paraître l'arche du Seigneur dans le camp des Hébreux. Ah ! nous sommes perdus, s'écrièrent-ils épouvantés, voilà le Dieu d'Israël qui vient au secours de son peuple ! C'est encore là cette table dont le Psalmiste dit que Dieu nous la tient préparée contre tous ceux qui nous persécutent : *Parasti in conspectu meo mensam, adversus eos qui tribulant me*. Voilà pourquoi l'Église, au temps des persécutions, prenait tant de soin de la porter aux fidèles dans leurs cachots, et ceux-ci, fortifiés par cette divine nourriture, montaient courageusement sur les échafauds pour faire à la foi et à la religion de Jésus-christ le sacrifice de leur vie.

Quant aux passions, autre cause de nos chutes, si l'Eucharistie ne les détruit pas entièrement, elle en modère au moins la violence et en réprime les mouvements désordonnés. C'est pourquoi saint Bernard disait aux fidèles de son temps : S'il en est parmi vous qui ne sentent plus d'aussi terribles mouvements de colère, d'envie, d'incontinence, ils doivent l'attribuer au corps et au sang de Jésus-Christ qu'ils ont reçu dans la sainte communion. La passion de la volupté surtout, qui est de toutes la plus violente et la plus dangereuse, trouve un puissant frein dans ce sacrement, principalement destiné à guérir cette plaie mortelle de notre corps que l'on appelle concupiscence, et à en amortir les ardeurs. La chair immaculée de Jésus communique à la nôtre ses qualités très-pures, et son sang purifie notre sang gâté et corrompu par le péché. Aussi l'Eucharistie est-elle appelée *le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges*, parce qu'elle nous dégoûte des plaisirs sensuels et nous fait vivre, dans notre corps, comme des esprits sans corps.

Enfin, la sainte communion nous purifie directement de

nos fautes de chaque jour, non pas, il est vrai, des fautes graves, puisque le sacrement de pénitence peut seul les effacer, et que si l'Eucharistie les efface quelquefois, ce n'est que par accident, mais des fautes dans lesquelles on tombe journellement. A ce sujet, le concile de Trente nous assure que le divin sacrement a la vertu de les effacer, si l'on s'en approche avec un cœur contrit : *Antidotum quo liberamur a culpis quotidianis.*

C'est en éloignant et en affaiblissant tout ce qui tend à détruire la vie spirituelle, que l'Eucharistie la conserve en nous. Par conséquent, elle rend les tentations moins fréquentes et plus faibles, les passions moins vives et plus soumises, notre penchant au mal moins violent. Et voilà précisément pourquoi le même concile l'appelle un puissant préservatif contre les fautes graves : *Antidotum quo liberamur a culpis quotidianis, et a peccatis mortalibus præservamur.* Mais c'est là la moindre chose.

De même que la nourriture matérielle non-seulement conserve la vie du corps, mais que de plus elle la fortifie et la fait arriver à sa perfection, ainsi le pain eucharistique non-seulement nous préserve de la mort spirituelle, mais, de plus, il fait avancer notre âme de vertu en vertu, de mérite en mérite, et de sainteté en sainteté. Le pain mystérieux que l'ange apporta à Élie dans le désert communiqua tant de force et d'énergie au prophète que, sans autre nourriture, il put marcher sans s'arrêter pendant quarante jours et quarante nuits, et atteindre le sommet de la montagne d'Oreb ; image frappante de cette vigueur que nous communique la sainte Eucharistie pour nous faire marcher à grands pas dans les voies du Seigneur, et cheminer sûrement par la route pénible de notre exil jusqu'à la sainte montagne de Dieu, c'est-à-dire jusqu'au ciel, en excitant toujours plus notre foi, en fortifiant notre espérance, et en rendant notre charité plus ardente.

Et cela sans mesure et sans borne aucune, à la différence de notre corps qui, après avoir atteint un certain développement, ne peut plus accroître. Mais ce sacrement rend l'âme susceptible¹ de faire toujours de nouveaux progrès dans la vertu, et voilà pourquoi on l'appelle *cibus grandium* ; car par lui, et ceux qui commencent, et ceux qui sont déjà avancés, et les parfaits eux-mêmes croissent et acquièrent sans cesse de nouveaux degrés de vertu et de perfection. Bien plus, l'efficacité de ce divin aliment est telle, qu'il nous élève au-dessus de nous-mêmes ; et, de terrestres que nous sommes, il nous change en des hommes spirituels et célestes. En effet, pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu nous donner, dans ce sacrement, son corps, son sang et jusqu'à sa divinité ? Ce fut principalement pour nous communiquer son divin esprit, et, par le moyen de l'union sacramentelle, contracter avec nous la plus parfaite union spirituelle ; car, sans cette seconde union, la première ne servirait de rien : *Caro non prodest quidquam, spiritus est qui vivificat* ¹. Son but a été de nous transformer pleinement en lui, non pas en changeant notre corps en son corps, mais notre esprit en son esprit. Voilà donc, pour tout dire en peu de mots, le grand et ineffable effet de l'Eucharistie ; c'est de nous revêtir, de nous animer et de nous remplir de l'esprit de Jésus-Christ, de son humilité, de sa douceur, de sa charité et de toutes ses vertus, et de nous faire vivre de cette vie pure et divine dont il vit lui-même : *Qui manducat me, et ipse vivet propter me* ² ; c'est pourquoi celui qui communie dignement peut dire avec l'apôtre : *Vivo ego jam non ego, vivit vero in me Christus* ³, c'est-à-dire que l'esprit de Jésus-Christ, répandu en nous par ce sacrement, devient le principe et l'âme de toutes nos pensées, de toutes nos affections, de tous nos mouvements et de toutes nos opérations.

¹ Joan. VI, 64. — ² *Ibid.* VI, 58. — ³ Gal. II, 20.

Que peut-on dire de plus pour exprimer l'efficacité et la vertu de ce divin sacrement? Tout cela s'entend cependant et doit s'entendre quand on dit qu'il est véritablement la nourriture substantielle de nos âmes, *caro mea verè est cibus*. Et pour que la ressemblance entre ces deux pains soit parfaite sous tous les rapports, j'ajoute que, comme le pain matériel possède, entre ses différentes propriétés, celle de flatter le goût de celui qui le mange, de même l'Eucharistie a cela de propre, qu'elle procure à l'âme un plaisir suave et délicieux, et qu'elle répand dans nos cœurs une joie céleste qui est un avant-goût du bonheur du ciel; *Panem de cœlo præstitisti eis, omne delectamentum in se habentem*.

De là les ravissements et les extases dont étaient saisis les saints, comme nous l'apprend l'histoire de leur vie, quand ils recevaient Jésus-Christ au dedans d'eux-mêmes; de là cette onction secrète, cette douceur ineffable qu'éprouvent chaque jour les saintes âmes en s'unissant dévotement à lui.

Mais ce sont là, chrétiens, des vérités plutôt de sentiment et d'expérience, que de raisonnement, et qui ne peuvent être comprises de ceux qui ne connaissent que les plaisirs de la chair et de la sensualité.

Mais je n'ai pas encore tout dit : ce sacrement n'étend pas son efficacité seulement à la vie présente, mais encore à la vie future; seulement à nos âmes, mais encore à nos corps, puisque, dans la sainte communion, on reçoit un gage de la vie éternelle, comme le dit l'Église dans l'éloge qu'elle fait de ce divin sacrement : *Et futuræ gloriæ nobis catur pignus*.

Cette félicité future comprend, dans toute son extension, deux choses : la gloire du corps dans sa résurrection, et la gloire de l'âme dans la vision intuitive, dans la possession et la jouissance amoureuse de Dieu. Que l'Eucharistie produise ces deux gloires, Jésus-Christ lui-même nous en a fait la promesse : *Qui manducat meam carnem et bibit meum san-*

quinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die ¹. — *Habet vitam æternam*; voilà la gloire de l'âme qui consiste dans la vision de Dieu que nous commençons à posséder sous les voiles du sacrement, en attendant que nous le contemplions à découvert dans le ciel. Outre cela, ce sacrement, étant un sacrement de charité, d'amour, d'union avec Dieu, nous donne droit à une union parfaite qui ne peut se consommer en cette vie, mais seulement dans l'autre : *Et ego resuscitabo eum in novissimo die*; voilà la gloire du corps dans sa résurrection.

Quand même la volonté divine n'aurait pas fait une loi générale d'après laquelle nous devons tous ressusciter de la corruption du tombeau, cependant ce privilège distinctif et particulier existerait pour ceux qui se seraient nourris en cette vie de ce pain céleste. Car notre chair mortelle, sanctifiée dans ce sacrement par le contact et par l'union intime avec la chair de Jésus-Christ, qui est la vie même, reçoit en elle un germe d'immortalité, une semence de vie, qui la fera renaître de la poussière du tombeau, et la revêtira des qualités glorieuses du corps de Jésus-Christ.

Voilà pourquoi les saints Pères appellent l'Eucharistie, *symbolum resurrectionis, pharmacum immortalitatis*; elle ressemble à l'arbre de vie, à cette plante vivifiante que Dieu avait placée dans le paradis terrestre pour perpétuer la jeunesse de nos premiers parents. Nous l'avons perdue, cette plante; mais Jésus-Christ nous l'a rendue avec avantage, en nous laissant dans la sainte Eucharistie son corps et son sang, qui sont cette véritable nourriture destinée à nous préserver de la mort spirituelle et éternelle, et à nous procurer une meilleure immortalité.

Concluez de là avec quel zèle nous devons nous munir de ce sacrement, quand surtout notre corps est menacé d'une

¹ Joan. VI, 53.

dissolution prochaine, et que notre âme est combattue et environnée des plus grands dangers ; quand nous sommes sur le point de perdre une vie qui nous est si chère, et avec la temporelle, la vie éternelle elle-même, je dis dans le cas d'une maladie grave. Quand même Dieu et l'Église ne nous l'auraient pas commandé sous peine de damnation, ne sommes-nous pas souverainement intéressés à recevoir sur notre lit la visite de Jésus-Christ en personne, en ce moment de la plus terrible des angoisses ?

C'est de lui seul en effet que nous devons attendre le soulagement dans les souffrances de la maladie, la patience, le courage et la résignation, et quelquefois même la santé du corps ; car il n'est pas rare de le voir reprendre des forces en même temps que l'âme, et de voir les maladies fuir à l'aspect du céleste Médecin.

C'est de lui seul encore que nous devons attendre la force de résister aux assauts les plus terribles du tentateur. L'ennemi est puissant et l'attaque est violente, tandis que nous, au contraire, nous sommes plus faibles que jamais ; mais Jésus-Christ, reçu dans la sainte Eucharistie avec de bonnes dispositions, devient notre bouclier et notre défense : *Dominus mihi adjutor, et ego despiciam inimicos meos.*

C'est de lui seul enfin que nous pouvons attendre la persévérance finale, dont l'Eucharistie ne saurait manquer d'être un gage, puisqu'elle est le gage de la vie éternelle ; voilà comment nous passons du temps à l'éternité avec un gage lu ciel dans notre cœur.

Tels sont indubitablement les avantages de la communion en viatique ; elle nous sert de guide sûr dans le grand voyage final de cette vie à l'éternité.

Je ne puis donc comprendre, après cela, cette répugnance et ces alarmes des malades en général, dès qu'on leur parle du viatique ; il semble que ce soit une visite de mauvais augure. Mais cela n'arrive qu'à ceux qui se sont éloignés

des sacrements pendant leur vie. — Il n'en est pas ainsi des chrétiens pieux qui ont l'habitude de s'en approcher souvent. Pour eux, en effet, dès que le mal s'aggrave, ils soupirent après la communion et la demandent avec ardeur, et voient entrer le viatique dans leur chambre avec une joie véritable; ils le reçoivent en eux avec la plus tendre dévotion; et, unis à lui d'esprit et de cœur, même au milieu des douleurs corporelles et des angoisses de l'agonie, ils sentent leur cœur inondé d'une pluie de consolations célestes; alors, ou ils recouvrent la santé, ou ils attendent la mort avec fermeté et confiance, comme des victimes parfaitement préparées : *Si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es.*

Désirez-vous être du nombre de ces âmes bienheureuses? Il faut qu'à leur exemple vous teniez sans cesse les yeux de la foi fixés sur ces choses qui doivent nécessairement nous arriver; que dès maintenant vous demandiez souvent et avec ferveur à Jésus-Christ qu'il daigne vous rendre dignes de le recevoir en ce moment suprême; et qu'enfin dès aujourd'hui, où vous n'y êtes forcés ni par la nécessité, ni par la maladie, ni par la mort, vous vous montriez désireux et affamés de ce divin aliment.

Tels sont les effets infiniment précieux de l'Eucharistie. Bien que souvent on ne le voie pas se réaliser dans la pratique, ils n'en sont pas moins tels que je viens de les expliquer, et même bien plus merveilleux encore. — Mais, me dira quelqu'un, comment peut-on concilier la vertu et l'efficacité incomparables de ce sacrement, avec la stérilité et le peu de fruits que l'on remarque généralement dans ceux qui le reçoivent.

A cela je répons, premièrement, que les effets du sacrement ne sont pas toujours sensibles. Il arrive dans l'ordre de la grâce ce qui arrive dans l'ordre de la nature. De même que notre corps se développe insensiblement et sans

que nous nous en apercevions, ainsi en est-il de notre âme; elle peut croître, et croît réellement souvent en grâce, en ferveur, en dévotion, en vertu de toute sorte, sans que, pendant longtemps, ses progrès paraissent. — Ceci soit dit en passant pour la consolation des âmes pieuses qui cherchent Dieu avec sincérité dans ce sacrement, et qui croient n'en retirer aucun fruit. Car en effet, est-ce un faible avantage que l'exemption habituelle du péché mortel, la fuite des péchés véniels les plus notables, et ces bas sentiments qu'elles ont d'elles-mêmes?

Mais, relativement au plus grand nombre des chrétiens, s'ils n'éprouvent pas les effets de l'Eucharistie, ne doivent-ils pas l'attribuer au mauvais usage qu'ils en font, et à leur négligence à s'en approcher?

Au mauvais usage. Si vous communiez par habitude et par routine, avec peu de dévotion et de préparation, ou avec un cœur gâté par des affections vicieuses, qu'y a-t-il d'étonnant que vous ne receviez pas même la moindre des grâces qu'il renferme? Ce n'est pas la faute de la nourriture, mais de l'estomac, c'est-à-dire de vos mauvaises dispositions.

Mais j'ai ajouté : *Votre négligence à vous en approcher* ; car l'influence salutaire de la nourriture est toujours en proportion de l'usage qu'on en fait. Quelque nourrissant et substantiel que soit un aliment, conserve-t-il toujours sa vertu? La nature même de tout aliment n'exige-t-elle pas que nous le prenions souvent? Or, si Jésus-Christ est l'aliment et la nourriture de l'âme, pourquoi s'en éloigner pendant des semaines et des mois, et se borner à le recevoir seulement à Pâques? Comment éprouver d'une manière sensible et durable les effets d'une nourriture que vous prenez si rarement? Je vous montrerai la prochaine fois combien il importe de communier souvent.

En attendant, je conclus que nous devons nous appro-

cher fréquemment et avec de bonnes dispositions de la sainte communion, et secouer autant que possible cette paresse et cette honteuse tiédeur qui nous sont ordinaires; et alors nous connaissons par expérience combien ce sacrement est efficace pour nous éloigner du péché, pour guérir nos plaies spirituelles, pour nourrir en nous la piété, pour nous affermir et nous fortifier toujours plus dans le bien.

TRAITS HISTORIQUES.

I. — Il arriva à Constantinople, du temps du patriarche saint Mennas, un miracle éclatant et des mieux attestés. C'était une ancienne coutume à Constantinople, où elle dura au moins jusqu'au xiv^e siècle. de faire venir les élèves innocents des petites écoles, pour consommer les particules du corps de Jésus-Christ, qui restaient après la communion des adultes. Avec ces jeunes enfants vint un jour celui d'un juif, verrier de profession. Comme il s'en retourna plus tard que de coutume à la maison paternelle, ses parents lui en demandèrent la cause, et il leur raconta ingénûment ce qui s'était passé. Le père en fureur lia son fils, attendit le moment que la mère fût absente, et le jeta dans sa fournaise. Cette femme affligée chercha son enfant par toute la ville. Au bout de trois jours, désespérée de n'en rien apprendre et cédant à l'excès de sa douleur, elle court par toute la maison, comme hors d'elle-même, en appelant à grands cris l'enfant par son nom. De la porte de la verrerie, elle l'entend qui répond au fond du fourneau. Elle enfonce la porte, sa tendresse lui donnant des forces, et le voit sain et sauf au milieu des flammes. On lui demanda comment il avait été garanti. Il répondit qu'une femme, vêtue de pourpre, jetait souvent de l'eau autour de lui pour éteindre le feu, et lui donnait à manger quand il avait faim. La mère se convertit. L'empereur l'ayant fait baptiser avec son fils, les mit

tous deux dans le clergé : l'enfant au rang des lecteurs, et la mère au nombre des diaconesses. Mais le père, qui persista dans l'aveuglement, fut puni comme parricide.

C'est ainsi qu'au milieu des ardeurs du siècle, la sainte communion nous préserve des ardeurs de la concupiscence.

II. — Un jeune enfant d'ouvriers honnêtes, autant qu'on peut l'être sans principes religieux, venait de faire sa première communion avec une ferveur admirable. Le dimanche qui suivit, l'enfant se leva de grand matin, revêtit ses plus beaux habits, et se disposa à sortir.

« Eh ! mais, où vas-tu déjà ? dit le père.

— A la messe, père. *Les dimanches tu garderas en servant Dieu, dévotement.* Tu sais le commandement ? Après la grâce que Dieu m'a faite, pourrais-je me montrer ingrat ?

— Ah ! bah ! des bêtises ! que tout cela, reprit le père. Travaille et promène-toi, à la bonne heure, et laisse les prêtres chanter les *oremus*. Le bon Dieu, crois-moi, n'a jamais fait cette prétendue loi.

— Mais, reprit l'enfant avec une vive animation qui empourpra ses joues, serait-ce donc une bêtise que cet autre commandement de Dieu : *Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement ?* »

Qui fut déconcerté ? Ce fut l'artisan qui, ne trouvant rien à répondre, s'éloigna, peut-être en admirant du fond du cœur la présence d'esprit et le bon sens de l'enfant.

Le fait est que huit jours après, celui-ci n'était pas seul à se rendre à la messe de la paroisse ; son père et sa mère l'accompagnaient ; et depuis lors, ils sont devenus d'excellents chrétiens, de vrais honnêtes gens.

Tels sont les fruits, même extérieurs, d'une communion bien faite.

XXXIII. INSTRUCTION.

DE LA COMMUNION FRÉQUENTE.

Je vous ai exposé dans ma dernière instruction les effets admirables que produit en nous le sacrement de l'Eucharistie. Mais si nous désirons véritablement les éprouver dans toute leur étendue, il ne faut pas laisser s'écouler tant de temps d'une communion à une autre.

Mon intention est donc de vous exhorter, en terminant mes instructions sur cette matière, à communier souvent. Je commencerai par vous exposer les motifs qui doivent vous y porter, et ensuite nous examinerons la valeur des raisons qu'on allègue pour s'en dispenser.

Je sais fort bien que le précepte de l'Église ne nous oblige qu'à une seule communion par année, à Pâques. Mais ce précepte n'a été ainsi limité et restreint que *propter duritiam cordis*, comme je vous l'ai déjà expliqué plusieurs fois. Je veux dire que l'Église, connaissant la lâcheté, le dégoût et l'aversion de la plupart des chrétiens, n'a pas voulu, comme une mère prudente, exiger plus et imposer à ses enfants un plus grand nombre de communions, pour ne pas les exposer ou à communier indignement, ou à transgres-

ser son précepte, et par conséquent à pécher dans l'un et l'autre cas.

Autre chose est donc qu'une seule communion suffise pour ne pas désobéir à l'Église, et autre chose est que cette communion suffise pour vivre en bons chrétiens. Indépendamment du précepte de l'Église, ne sommes-nous pas obligés de nous rendre aux désirs de Dieu, et de prendre les moyens les plus efficaces qu'il nous a préparés pour opérer notre salut ?

Deux motifs principaux nous obligent à communier souvent. Le premier, nous l'avons dans les intentions de Jésus-Christ, auteur de ce sacrement ; intentions suffisamment évidentes et manifestes par la manière dont il a voulu l'établir, et par la teneur même des expressions qu'il a employées en en parlant.

Quant à la manière, il nous a donné ce sacrement en forme de nourriture, et il l'a institué en forme de repas, pour nous signifier et nous faire entendre que nous devons prendre cette nourriture et ce repas divin, non pas rarement comme on use des remèdes, mais souvent, comme les aliments que nous prenons chaque jour. Et comme pour la vie du corps tous les aliments ne sont pas également communs à tous les hommes, qu'a fait Jésus-Christ ? Il a choisi celui dont personne ne peut se passer, celui qui nourrit indistinctement les riches et les pauvres, les grands et les petits, je veux dire le pain quotidien que nous demandons au Seigneur, et qui est le premier soutien de la vie.

En second lieu, les expressions dont il s'est servi ne sauraient être plus fortes et plus pressantes. Pour nous déterminer à le recevoir, il nous déclare qu'il est un aliment céleste : *Ego sum panis vivus qui de cælo descendi* ; un pain de vie, non d'une vie courte et passagère, mais d'une vie immortelle et éternelle : *Ego sum panis vitæ : qui manducat hunc panem, vivet in æternum*. Et si ces intentions et ces

promesses ne suffisent pas, il y ajoute la menace terrible, si nous n'allons pas le recevoir, de nous exclure de la vie éternelle : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*. Nous ne pouvons donc douter que ce ne soit l'intention de Jésus-Christ de nous voir souvent à la sainte table.

L'autre motif de communier souvent est fondé sur la grande vertu de ce sacrement et sur nos besoins.

Pour nos besoins, ils ne sauraient être plus grands, quel que soit l'état où nous nous trouvons. Car, ou nous sommes des pénitents récemment sortis de l'état du péché ; or, dans cet état de langueur et pour ainsi dire de convalescence, nous avons un extrême besoin de forces pour vaincre et détruire nos mauvaises habitudes, afin de pouvoir conserver la grâce sanctifiante ; ou bien nous sommes des chrétiens tièdes, relâchés et négligents dans le service de Dieu, sans cependant être dans de graves désordres ; or, dans cet état de relâchement et de tiédeur, qui est très-dangereux, nous avons besoin de nous réveiller, de nous ranimer et de revenir à la ferveur ; ou enfin nous sommes des chrétiens pieux, zélés et fervents ; et dans cet état de piété et de dévotion, nous avons besoin de persévérer et même d'avancer toujours plus et de nous perfectionner, puisque, selon les maîtres de la vie spirituelle, ne pas avancer dans les voies du salut, c'est proprement reculer : *Non progredi retrogredi est*.

Mais où trouverons-nous, je vous le demande, ces grâces de force et de défense, si nous sommes des pécheurs convertis ; de courage, de rénovation et de ferveur, si nous sommes tièdes ; de stabilité, de persévérance et de progrès incessants, si nous sommes justes et fidèles à Dieu, sinon dans le sacrement de l'Eucharistie ? C'est là, comme je vous le disais récemment, le remède souverain que Dieu nous a préparé pour conserver, affermir, augmenter et perfectionner

sans cesse en nous la vie spirituelle. Et comme l'infusion des grâces doit être naturellement plus ou moins abondante en proportion de l'usage plus ou moins fréquent du sacrement, il en résulte nécessairement que nos besoins étant continuels, l'application du remède doit également être très-fréquente. Un mets, un remède, quelque salutaires qu'ils soient, ne peuvent produire un effet bon et durable, si on n'en use que rarement ; de même, si vous vous bornez à communier seulement à Pâques ou un peu plus souvent, vous ne pourrez en retirer un profit proportionné et convenable à vos besoins.

Mais écoutons les excuses que l'on donne pour justifier son éloignement de la communion.

Le premier prétexte que l'on allègue pour s'en éloigner, c'est un respect mal entendu, basé sur l'excellence et la dignité d'un sacrement si grand, et à la vue desquelles nous nous regardons comme indignes d'en approcher si souvent. — Assurément, il n'y a rien dans la religion de plus auguste, de plus divin et de plus vénérable, que le sacrement eucharistique ; mais ce ne doit pas être un motif pour nous en tenir éloignés. Si l'on exigeait de nous, il est vrai, une sainteté, une pureté, une perfection égales au sujet, nous serions toujours, dans ce cas, indignes de le recevoir ; et les anges du ciel eux-mêmes, les séraphins les plus brûlants, la très-sainte Vierge Marie, la plus pure et la plus parfaite des créatures, ne le seraient pas moins, puisqu'il y a toujours une distance infinie entre nous et Dieu, entre les créatures et le Créateur.

Ce n'est donc pas une disposition égale au sujet que l'on exige de nous, mais une disposition proportionnée à notre état et à nos forces. Dieu ne nous imputera pas à faute ce qui est impossible à notre faiblesse. Si Jésus-Christ veut habiter en nous, s'il y trouve ses délices, quelque misérables que nous soyons, et s'il a établi ce sacrement, non pour les anges

du ciel, mais pour les hommes de la terre, il nous suffira donc de porter à la table sainte la préparation proportionnée à la misérable condition de notre nature, fortifiée et purifiée par le secours de cette grâce que Dieu ne refuse jamais à celui qui, de son côté, fait tout ce qui est en son pouvoir.

— Tout cela est bon, me répondrez-vous ; mais pour communier fréquemment, il faut une grande pureté de vie que je n'ai pas. —

Quelle que soit la pureté de vie qu'on vous demande, cette pureté, n'étant ni impossible ni impraticable, ne peut être par elle-même un obstacle à la fréquente communion. L'intention de Jésus-Christ a indubitablement été que les communions fussent fréquentes ; si donc d'un autre côté il nous ordonne de ne nous approcher de sa table qu'avec une conscience pure et innocente, cette pureté et cette innocence, quelque indispensables qu'elles soient, peuvent et doivent se concilier avec la communion fréquente. Mais pourquoi me faire tant valoir et me tant vanter cette pureté que Dieu exige, et qui ne pourrait jamais, sans doute, être trop grande ? Est-ce par le désir de l'acquérir pour vous approcher ensuite de l'Eucharistie, ou bien est-ce pour avoir un prétexte plausible de vous en tenir éloignés ? Est-ce l'abus de l'Eucharistie que vous craignez, ou ne sont-ce pas plutôt les sacrifices qu'il faudrait vous imposer pour la recevoir souvent ?

— Mais, me répliquez-vous encore, malgré tous mes efforts, je me trouve toujours, à la différence de tant d'autres, rempli d'imperfections et de défauts ; c'est pourquoi il ne me paraît pas convenable que je m'approche si souvent de la table sainte. —

Il faut distinguer ici encore deux sortes de manquements. S'ils sont l'effet d'une pure fragilité et de la faiblesse plutôt que d'une volonté pleine et parfaite, alors, loin d'être un obstacle à la fréquente communion, ils sont au contraire un

motif de nous en approcher souvent, puisque l'Eucharistie est établie directement pour nous purifier de ces sortes de fautes. C'est donc précisément parce que nous sommes faibles, sans force, exposés aux occasions, que nous devons recourir au remède et au médecin céleste pour nous guérir parfaitement : *Non est opus valentibus medico, sed male habentibus*, a dit Jésus-Christ lui-même ; ce qui signifie que se reconnaître des défauts n'est pas un motif pour nous abstenir du sacrement, de même que la maladie n'est pas une raison pour que le malade ne prenne pas de remède.

Mais si vos manquements habituels sont pleinement volontaires, délibérés et consentis, sans aucune vigilance ni application pour vous en corriger, ils sont évidemment un obstacle à la fréquente communion tant que vous voudrez les conserver. Toutefois, comme cet empêchement est volontaire et amovible, il ne saurait être un motif suffisant pour vous dispenser de communier fréquemment. Vous concluez, de l'irrégularité de votre conduite, qu'il ne convient pas que vous communiez fréquemment, quand au contraire la nécessité de la communion fréquente devrait vous faire conclure la nécessité de réformer votre conduite. Ou, pour m'expliquer plus clairement, au lieu de dire : *Je mène une conduite peu régulière, c'est pourquoi je ne puis pas me permettre de communier si souvent* ; nous devons dire : *Je dois communier souvent pour ne pas priver mon âme des avantages inestimables attachés à la communion ; or, comme la communion fréquente n'est pas compatible avec le genre de vie que je mène présentement, pour ne pas m'en priver, je dois donc m'appliquer à me réformer, à me corriger, et à purifier mon cœur*. Voilà comment nous devons raisonner et agir.

Si nous ne le faisons pas, il ressort évidemment que le respect qui nous tient éloignés de la communion est faux ; car le respect vrai est toujours accompagné de ces deux conditions : regret de ne pouvoir s'en approcher, et désir

de le faire. Et quand elles se rencontrent dans un chrétien, il n'épargne ni soin ni diligence pour se rendre digne de communier. Agir autrement, c'est donc prouver avec évidence qu'on ne regrette nullement de se priver de la sainte communion, qu'on aime mieux vivre à sa guise que de communier souvent, et renoncer à la communion que de s'astreindre à une certaine régularité de vie. Or, peut-on appeler cela du respect? Ce serait sans doute un plus grand mépris de communier souvent dans l'état de faiblesse et d'imperfection où vous êtes; mais vous ne laissez pas que de le mépriser aussi, en vous en éloignant pour demeurer dans vos imperfections et dans votre tiédeur.

Les prétextes dont nous venons de parler sont particuliers aux chrétiens tièdes et négligents, qui veulent couvrir leur éloignement de la communion du voile du respect pour le sacrement. Mais il y a des âmes timorées et pieuses qui s'en éloignent par l'effet d'une timidité excessive.

— Comment m'approcher souvent de la sainte table, me dira quelqu'un, si je n'en retire aucun fruit, et si je suis toujours sujet aux mêmes misères et aux mêmes imperfections? — Sans parler des avantages très-réels, quoiqu'insensibles, que vous en retirez, n'est-il pas vrai que vous êtes fort éloignés de commettre des fautes graves? Or, n'est-ce pas déjà là un grand avantage de la communion, que de vous préserver de chutes graves au milieu de tant de dangers de tomber? Quant à certains petits défauts qui tiennent à votre naturel et à votre caractère, que vous ne pouvez jamais détruire entièrement, mais qui restent toujours en vous pour vous être un sujet continuel d'épreuves, de combats et de mérites, ces défauts-là ne doivent pas vous détourner de la sainte communion, pourvu que vous ayez toujours la volonté bien formelle d'être plus attentifs sur vous-mêmes, et que vous vous appliquiez toujours plus, avec la grâce du sacrement, à en purifier votre conscience.

Mais ceci doit être l'œuvre de toute votre vie. Si pour communier vous attendez que vous ne péchiez plus, quand sera-ce que vous pourrez le faire?

— Je m'en approcherais bien souvent, me dit un autre ; mais je n'éprouve nulle dévotion, et même je me trouve dans une grande aridité ; je n'ai ni goût ni sentiment ; je crains par conséquent de faire des sacrilèges. —

Sachez qu'on ne commet jamais de sacrilège quand on craint d'en commettre, et qu'on fait tout ce qu'on peut pour l'éviter. La crainte qui vous éloigne du sacrement de peur de le profaner, est un bon sentiment ; mais l'amour qui vous porte à le recevoir avec toute la ferveur dont vous êtes capable vaut mieux encore.

Il n'est pas nécessaire que votre dévotion soit sensible, car il y a une différence énorme entre avoir de la dévotion et la sentir. On peut avoir une grande dévotion lors même qu'on ne la sent pas. D'ailleurs la dévotion sensible n'est pas toujours la plus sûre ; elle est sujette à beaucoup d'illusions, et puis enfin elle ne dépend pas de nous. Il faut donc s'humilier quand on ne l'a pas, dit le B. Thomas à Kempis, mais il ne faut pas pour cela s'éloigner de la communion. Il faut suppléer au défaut d'une certaine ferveur de charité par l'humilité, par le sentiment de votre propre indignité, joint à un vif désir de vous unir à Jésus-Christ, et à une pleine et entière confiance en lui.

— Mais ne serait-il pas dangereux, dit-on encore, de se trop familiariser avec la divine Eucharistie, et de communier, par conséquent, par habitude et par coutume? —

La coutume et l'habitude des bonnes choses est louable. Devons-nous donc nous abstenir d'entendre la messe tous les jours, de réciter nos prières tous les jours, de peur de faire des actes par habitude? L'habitude de ces choses est bonne, mais il ne faut pas les faire par habitude ; car ce qu'on fait seulement par habitude, on ne le fait que maté-

riellement et sans esprit de véritable dévotion. Voilà le sens dans lequel on dit que l'habitude et la routine sont les plus grands ennemis de la dévotion; et si nous ne savons pas nous en préserver, les pratiques les plus excellentes deviennent insensiblement pour nous des œuvres purement matérielles, des œuvres sans âme et sans vie, et par conséquent sans mérite et sans fruit. Conservez donc vos bonnes habitudes, mais qu'elles soient toujours accompagnées d'un certain esprit intérieur de religion et de piété.

Il y a enfin une autre classe de personnes qui, reconnaissant parfaitement les avantages, l'importance et le prix de la communion fréquente, m'opposent qu'elles n'ont pas le temps de la pratiquer, à cause des affaires nombreuses qui les accablent et auxquelles elles se livrent tous les jours.

Que faudra-t-il répondre à ces personnes? Je leur dirai qu'il ne peut y avoir d'excuse plus faible. En effet, l'affaire du salut éternel, qui est la seule importante et que l'on opère par la fréquentation des sacrements, est-elle de si peu de poids qu'on puisse donner aux intérêts temporels le pas sur elle? Je leur dirai que cette excuse a déjà été condamnée par Jésus-Christ lui-même dans la parabole des invités à son festin, qui est la figure du banquet eucharistique, et qu'il l'a condamnée parce qu'ils avaient refusé de se rendre à son invitation, précisément sous prétexte d'affaires temporelles : *Villam emi, juga boum emi quinque, habe me excusatum*¹. Je leur dirai enfin que cette excuse a été punie, dans ces invités, par une irrévocable exclusion du banquet éternel, auquel le banquet eucharistique nous dispose ici-bas, de telle sorte que nous ne pouvons nous éloigner de celui-ci sans être privés de celui-là : *Amen dico vobis, nemo virorum illorum gustabit cœnam meam.*

Une telle excuse n'est donc pas admissible. Et en effe

¹ Luc XIV, 18-20.

pouvez-vous croire que le temps que vous accorde le Seigneur, il vous l'accorde pour que vous l'employiez entièrement aux affaires de ce monde sans jamais penser à celles de l'éternité ? Est-ce ainsi que vous en jugerez au moment de la mort ?

Ne nous laissons donc pas illusionner par le démon qui nous trompe par ces vains prétextes, tantôt d'un respect faux et hypocrite, tantôt d'une crainte excessive, tantôt des occupations nombreuses qui nous accablent ; tout cela pour nous tenir éloignés de ce sacrement de vie, et nous priver du plus efficace remède que Jésus-Christ nous ait laissé pour nous guérir de cette fièvre intestine qui nous entraîne lentement à la mort éternelle. C'est de ce pain qu'il est écrit, dit saint Ambroise, que tous ceux qui s'éloignent de lui périront : *De hoc pane scriptum est : Omnes qui elongant se a te, peribunt.*

— Mais, me demanderez-vous ici, quelle doit être la fréquence de cette communion ? Faudra-t-il communier tous les mois, tous les quinze jours, toutes les semaines ? — Je n'entreprendrai pas de le décider. Mais il faut distinguer la théorie de la pratique. Autre chose est recommander en général aux chrétiens la fréquente communion, et autre chose est établir une règle générale qui soit la même pour tous. On ne peut, sans témérité, combattre la théorie de la communion fréquente, car elle est appuyée sur l'institution de l'Eucharistie en forme de nourriture, sur sa vertu et sur son efficacité intrinsèques, sur l'enseignement et sur l'exemple des saints, et enfin sur l'esprit de l'Église, qui désirerait que les fidèles vécussent de manière à pouvoir communier tous les jours : *Optaret sancta synodus, ut fideles adstantes in singulis missis communicarent sacramentali eucharistiæ perceptione.*

Mais l'application pratique de cette doctrine dépend de circonstances particulières et des dispositions personnelles de chacun. Aussi faut-il l'abandonner à la prudence et au

jugement des confesseurs, à qui il appartient d'en permettre ou d'en défendre l'usage, selon la fin que vous vous proposez en communiant souvent, et les fruits que vous en retirez. Selon la fin, car on ne doit pas communier par vanité, par une rivalité secrète purement humaine, ou uniquement par habitude, mais par un vif désir de s'unir à Jésus-Christ et de se sanctifier de plus en plus. Selon les fruits que vous en retirez, fruits d'humilité, de charité, de ferveur, d'abnégation de votre propre volonté pour vous conformer en tout à celle de Dieu.

Du reste, bien qu'il ne m'appartienne pas de fixer une règle générale applicable à tous, je dois cependant, en conséquence de ce que je viens de vous dire, vous exhorter à ne pas vous borner à communier à Pâques, ou tout au plus à quelques grandes solennités, car on ne pourrait véritablement pas donner à cela le nom de communion fréquente. Voici donc ma conclusion : tant que vous ne commettrez pas de faute grave, que vous éviterez les péchés véniels volontaires, que vous serez humbles et que vous éprouverez un vif désir de communier, vos communions, quelque fréquentes qu'elles soient, ne pourront jamais être désapprouvées. Telle est la règle que je vous donne et que vous pouvez suivre en toute sûreté, parce qu'elle est appuyée sur le sentiment des plus excellents maîtres de la vie spirituelle.

TRAITS HISTORIQUES

I. Sainte Catherine de Gènes avait coutume de communier tous les jours; et, lorsqu'elle était obligée par quelque nécessité de s'en abstenir, elle demeurait tout le jour dans une tristesse et dans un abattement extrêmes. Toutefois, si son confesseur ou le médecin, pour quelque juste raison, lui défendaient de communier, elle avait tant d'humilité et de soumission qu'elle obéissait sans résistance à un ordre qui était pour elle un rude supplice. — Une nuit, elle songea qu'elle ne pourrait communier. A son réveil, elle trouva que les larmes lui coulaient des yeux, ce qui la surprit fort, parce qu'elle ne pleurait que rarement et avec peine. Mais ces pleurs venaient d'un désir ardent de participer à la sainte Table. Au commencement de sa conversion, elle portait envie aux prêtres de ce qu'ils pouvaient communier aussi souvent qu'ils le voulaient sans que personne le trouvât mauvais.

II. — Diègue Yeprès, évêque de l'arragone, en Espagne, qui fut le confesseur de sainte Thérèse pendant quatorze ans, rapporte dans la vie de cette sainte que, retirant un fruit particulier du très-saint Sacrement, elle communia pendant plus de vingt-trois ans, ordinairement tous les jours, par le conseil de plusieurs personnes très-éminentes en doctrine. Notre-Seigneur approuva lui-même ces communions par un nouveau miracle; car, comme elle avait chaque jour deux vomissements, un le matin et l'autre le soir, aussitôt qu'elle commença à fréquenter la communion, celui du matin cessa, mais celui de la nuit dura toute sa vie. Quand ses confesseurs lui ôtaient la communion, ce qu'ils faisaient quelquefois pour la mortifier et l'éprouver, non-seulement elle ne témoignait pas en être affligée, mais, au contraire, elle les remerciait de ce que, regardant en cela la gloire de Dieu, ils ne lui permettaient point de s'approcher de la sainte Table, étant une si grande pécheresse. C'est

ce qu'elle fit connaître, entre autres circonstances, dans une maladie qu'elle eut à Avila; car comme il y avait plus d'un mois qu'elle ne communiait pas, une sœur lui demanda si elle n'avait point de peine à demeurer si longtemps sans communier. Elle répondit que non, parce que, considérant que Dieu le voulait ainsi, son âme était comme si elle eût toujours reçu la communion; et quoiqu'elle eût un grand désir d'en approcher, néanmoins elle mettait plus sa dévotion dans la pratique de la mortification et des vertus solides, que dans les fréquentes communions, sachant bien que, quand elles ne sont pas accompagnées d'humilité, de soumission et des autres vertus, on ~~en~~ doit plutôt craindre le jugement qu'attendre la récompense.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.



COMMANDEMENTS DE LA SAINTE ÉGLISE.



	Pages
I. Pouvoir législateur de l'Église de Jésus-Christ.....	1

PREMIER COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

II. De la sanctification des fêtes et du précepte d'entendre la sainte messe.....	12
III. Essence du sacrifice de la sainte messe.....	17
IV. Fruits du sacrifice de la sainte messe.....	25
V. Manière d'entendre la sainte messe et importance d'y assister souvent.....	26

DEUXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

VI. Jeûne et abstinence.....	8
VII. A quoi nous oblige le précepte du jeûne, et quels motifs peuvent nous en dispenser.....	59
VIII. Effets salutaires du jeûne et manière de le sanctifier..	72

TROISIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

I.	Confession annuelle et communion pascale.....	83
-----------	---	-----------

QUATRIÈME ET CINQUIÈME COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

I.	Payer la dîme. — Ne pas célébrer de noces en temps prohibé.....	93
-----------	--	-----------

APPENDICE

	De la grâce actuelle.....	102
--	----------------------------------	------------

DES SACREMENTS.

I.	Des sacrements en général.....	114
II.	Du Baptême. — Son essence.....	124
III.	Du Baptême. — Ses effets.....	135
IV.	Du Baptême. — Obligations qu'il impose au chrétien.	145
V.	Du Baptême. — Obligation de se consacrer au Seigneur dès l'enfance.....	156
VI.	De la Confirmation. — Son essence, ses effets, etc....	168
VII.	De la Pénitence. — Instruction préliminaire.....	179
VIII.	De la Pénitence. — Nécessité de la Contrition.....	189
IX.	De la Pénitence. — De la douleur intérieure.....	199

X	De la Pénitence. — De la douleur surnaturelle	210
XI	De la Pénitence. — De la douleur surnaturelle et souveraine	222
XII.	De la Pénitence. — Moyens pour obtenir la contrition.	229
XIII.	De la Pénitence. — Du bon propos et de ses qualités..	244
XIV.	Des marques d'une sincère contrition et d'un véritable bon propos.....	256
XV.	De la Pénitence. — Des occasions du péché.....	267
XVI.	De la Pénitence. — Nécessité, justice et utilité de la confession.....	281
XVII.	De la Pénitence. — Examen de conscience.....	294
XVIII.	Matière de l'examen.....	304
XIX.	Intégrité de la confession. — De combien de manières on la blesse.....	316
XX.	De ceux qui pèchent par malice contre l'intégrité de la confession. — De l'humilité de la confession et de ses autres qualités.....	329
XXI.	De la satisfaction sacramentelle.....	340
XXII.	De la nécessité des autres pénitences, outre la pénitence sacramentelle.....	351
XXIII.	Des effets du sacrement de pénitence.....	364
XXIV.	De la confession fréquente.....	375
XXV.	Des confessions générales.....	388
XXVI.	Du choix d'un confesseur.....	401
XXVII.	De l'Eucharistie. — Son institution, etc.....	413
XXVIII.	De la grande bonté de Dieu dans le sacrement de l'Eucharistie.....	426
XXIX	Du précepte de la communion et des dispositions nécessaires pour la bien faire.....	440
XXX.	Énormité de la communion sacrilège.....	450
XXXI.	De la ferveur requise pour communier.....	462
XXXII.	Des effets de la communion.....	474
XXXIII.	De la communion fréquente.....	485